ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY
TRANSFERRED

BV
2290
.A2
1835
v.1
SMR

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

TRANSFERRED
LIBRARY

CHOIX
DES LETTRES ÉDIFIANTES.

TOME I.

IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNOIE, N° 12.

CHOIX

DES

LETTRES ÉDIFIANTES,

ÉCRITES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

PRÉCÉDÉ

DE TABLEAUX GÉOGRAPHIQUES, HISTORIQUES,
POLITIQUES, RELIGIEUX ET LITTÉRAIRES,

DES PAYS DE MISSION.

TROISIÈME ÉDITION,

AUGMENTÉE

D'UNE NOTICE HISTORIQU[illegible] LES MISSIONS ÉTRANGÈRES, AVEC LES ACTES
DES R[illegible]NCE CONCERNANT LES MISSIONS,
DE NOUVELLES [illegible]DIFIANTES ET AUTRES MORCEAUX CHOISIS.

TO[illegible]IE PREMIER.

MISSIONS DE LA CHINE,

PREMIÈRE PARTIE.

PARIS.

BRUNOT-LABBE, Libraire, quai des Augustins, n° 33;
GAUME Frères, Libraires, rue du Pot-de-Fer;
A. LECLÈRE et Cie, quai des Augustins, n° 35;
MÉQUIGNON JUNIOR, Libraire, rue des Grands-Augustins.

A CAEN,
Chez MANOURY, Libraire.

1835.

MAY 1 1 1959

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE-ÉDITEUR

SUR CETTE TROISIÈME ÉDITION.

Les *Lettres Édifiantes et Curieuses* ne sont pas moins recherchées aujourd'hui des gens du monde que des personnes pieuses. Ecrites par des hommes profondément versés dans toutes les connaissances humaines, elles ne sont pas seulement l'histoire de la prédication du christianisme et de ses persécutions chez les peuples idolâtres; elles forment encore les annales de ces peuples, dont elles seules font bien connaître les cultes, les lois, les mœurs, les sciences, les arts, la politique, le commerce, etc.

Mais ces Lettres si variées dans leur objet, tantôt graves, tantôt amusantes, toujours instructives, forment une collection si volumineuse, qu'on a dû, pour la satisfaction des lecteurs, faire un choix des plus intéressantes. Ce *Choix*, dont nous donnons une troisième édition, parut pour la première fois en 1809, chez feu Maradan. Il fut singulièrement goûté; les journaux en firent l'éloge, et les bibliographes l'ont placé au nombre des *bons* livres.

Nous avons fait tous nos efforts pour que les lecteurs soient satisfaits de la méthode et du goût qui ont présidé à la nouvelle publication que nous leur offrons.

Enfin, pour rendre cette édition plus profitable et plus commode à toutes les classes de lecteurs, nous l'augmentons d'une table alphabétique des matières répandues dans cette collection. Les lecteurs se convaincront facilement, que si cette augmention est dans leur intérêt, l'éditeur n'a nullement travaillé dans le sien, puisque cette importante amélioration ne changera rien au prix de la souscription. Mr. L.J.G***, auteur de plusieurs tables de ce genre, et entre

autres de celle de l'histoire des Croisades, veut bien se charger de ce travail.

Il n'est entré que quelques lignes du discours préliminaire de la première édition dans celui que l'on va lire. La *notice historique sur les missions étrangères*, qui le suit, appartient entièrement à notre nouvelle édition, ainsi que les *actes de nos rois* en faveur des divers établissemens de missionnaires. Ces actes, qui servent de pièces justificatives aux faits rapportés dans la *notice historique*, sont peu connus, plusieurs remontant à près de deux cents ans. Il n'en existe aucune collection, et il est extrêment difficile de les trouver dans les divers recueils où ils sont dispersés et comme enfouis.

Grâce à l'emploi d'un autre caractère, à une plus grande justification, et au retranchement de quelques digressions jugées superflues, nous donnons, dans le même nombre de volumes que la première édition (8 vol. in-8°), une plus grande quantité de Lettres de missionnaires, ainsi que de nouveaux renseignemens sur l'état des missions, et nous étendons nos tableaux historiques jusqu'à l'époque actuelle, particulièrement pour le contrées qui, comme les colonies espagnoles et la Grèce, ont été récemment le théâtre des révolutions politiques.

Les histoires particulières des découvertes dans les deux Amériques, des invasions de l'Inde, le tableau du mahométisme, et tous les morceaux de ce genre qui ont été joints aux *Lettres Édifiantes* dans le choix de 1809, *pour faire de ce Choix un cours complet de géographie et d'histoire de tous les pays de mission*, sont précieusement conservés et ont reçu tous les développemens susceptibles d'ajouter à l'intérêt et à l'utilité de cette troisième édition.

BRUNOT LABBE,
LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 33.

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE

DE CETTE TROISIÈME ÉDITION.

« L'arc et la flèche échappoient à la main du sauvage ; l'avant-goût des vertus sociales et les premières douceurs de l'humanité entroient dans son âme confuse; il voyoit sa femme et son enfant pleurer d'une joie inconnue ; bientôt subjugué par un attrait irrésistible, il tomboit au pied de la croix, et mêlait des torrens de larmes aux eaux régénératrices qui couloient sur sa tête. »

Quels sont donc les bienfaiteurs du genre humain, les envoyés du ciel qui apportent au sauvage ce bonheur ineffable que le génie seul a pu nous peindre avec tant de charmes ? L'éloquent panégyriste du christianisme nous l'apprend : ce sont les missionnaires, quittant les délices de la patrie pour aller, au prix de leur sang, révéler à un barbare qu'ils n'avoient jamais vu...—quoi? rien, selon le monde, presque rien : *l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.*

Portés par un enthousiasme divin au devant des peuples plongés dans l'ignorance, l'erreur et l'idolâtrie, ils se présentent comme successeurs des apôtres. C'est à l'établissement du christianisme que l'Église fait remonter l'origine de leur mission.

Recherchons-en donc l'authenticité dans l'histoire et les titres de cette mémorable époque.

Il y a dix-huit siècles qu'un homme puissant en œuvres et en paroles parut au milieu du peuple juif. La nature docile obéissoit au moindre signe de sa volonté ; il fit de grands prodiges. La sublimité de sa doctrine, la sainteté de sa vie, surpassoient encore l'éclat de ses miracles. On l'entendit souvent répéter : « Dieu m'envoie pour annoncer les destinées de ma nation et celles de l'univers. Je fonderai un empire spirituel sur les ruines de l'idolâtrie, il s'étendra partout et jusqu'aux extrémités de la terre.

« En haine de ma doctrine et pour prix de mes bienfaits, les princes des prêtres et les anciens du peuple me feront périr du supplice le plus infâme : je serai crucifié.

« Le monde entier deviendra ma conquête, et le choix que j'ai fait, pour une si haute entreprise, de douze hommes pauvres, sans instruction et sans crédit, en rehaussera l'éclat.

« Ce qu'ils ne pourroient faire par eux-mêmes, ils le feront par ma vertu que je leur communiquerai, avec tous les dons surnaturels. Au temps qui leur sera prescrit, ils iront prêcher ma doctrine à toutes les nations; l'esprit de Dieu leur enseignera toute vérité, et placera toutes les paroles sur leurs lèvres. Comme moi, ils vivront pauvres et dénués de tout appui humain ; comme moi, ils seront persécutés, et scelleront de leur sang le témoignage qu'ils rendront à la vérité. La sainteté de ma doctrine, qu'ils publieront, révoltera toutes les passions

humaines. Les puissances du monde et de l'enfer s'armeront; mais, revêtus de ma force, ils triompheront de tout. Mon Évangile sera annoncé; il s'élevera partout de nombreuses sociétés d'adorateurs du vrai Dieu; et par eux et leurs disciples, le signe du salut sera planté dans toutes les contrées de l'univers.

» Je mourrai au temps que j'ai annoncé, et mon règne ne commencera qu'après ma mort. Je ressusciterai le troisième jour; je m'éleverai au ciel, et, assis à la droite de mon père, et sur son trône, j'enverrai mon esprit à mes apôtres, et ferai descendre sur eux ma puissance, pour opérer les mêmes miracles dont vous et vos enfans avez été témoins. Ils communiqueront à leurs disciples les dons qu'ils auront reçus de moi. Changés en d'autres hommes, ils seront la lumière du monde, l'étonneront, le convertiront par le spectacle et l'héroïsme de leurs vertus. La justice de mon père vengera ma mort sur Jérusalem, et sur toute la nation juive, qui refusera de me reconnoître pour l'envoyé de Dieu, pour le Messie annoncé par tous les prophètes. »

Cet homme étoit Jésus appelé le Christ; il a fait plusieurs autres prophéties, et tout ce qu'il a prédit s'est accompli.

Jésus meurt au temps précis qu'il a désigné; le troisième jour il sort victorieux du tombeau; il apparoît aux saintes femmes qui étoient venues pour voir le sépulcre; il les envoie dire à ses disciples qu'ils aillent sur la montagne en Galilée; que là ils le verront; et en effet c'est là qu'ils ont touché les cicatrices de ses plaies pour s'assurer de sa résur-

rection; c'est là qu'il a conversé avec eux et qu'ils ont entendu de sa bouche divine :

« Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre.

» Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici, je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. »

Car la lumière s'étoit levée sous les patriarches; sous Moïse et sous les prophètes, elle s'étoit accrue; mais il n'étoit donné qu'à Jésus-Christ, plus grand que les patriarches, plus autorisé que Moïse, plus éclairé que tous les prophètes, de la montrer dans sa plénitude et de l'annoncer par toute la terre et dans tous les temps. Dieu n'avoit donné à Moïse qu'un seul peuple et un temps déterminé. Tous les siècles et tous les peuples du monde sont donnés à Jésus-Christ; il a ses élus partout, et son Église, répandue dans tout l'univers, ne cessera jamais de les enfanter.

Mais comment des hommes sans culture sont-ils devenus les docteurs des nations ?

Jésus-Christ, porté par sa propre puissance au-dessus des nues, a jeté du haut des cieux sur la terre les fondemens de son empire par un miracle dont la certitude s'élève au plus haut degré de l'évidence historique : jamais la vérité ne s'est révélée aux hommes par des prodiges plus éclatans.

Depuis dix jours dans la contemplation des merveilles dont leurs yeux avoient été témoins; embrasés de piété, brûlans d'amour pour leur divin

maître ; pleins de confiance dans ses magnifiques promesses ; occupés à lire les prophètes, priant sans cesse, les apôtres, et cent vingt disciples assemblés avec eux, attendoient le moment du ciel. Il arrive ; un vent impétueux l'annonce ; des flammes, en forme de langues de feu, pénètrent dans le cénacle où ils sont rassemblés ; elles se partagent, se distribuent et viennent se reposer sur chacun des assistans.

Le Saint-Esprit descend dans les âmes, crée la lumière dans les esprits, la chaleur dans tous les cœurs qu'il pénètre ; et les apôtres sont, tous à la fois, et tous dans un même instant, changés, transformés en hommes tout divins. Fondateurs d'un empire qui s'étendra sur le monde entier, législateurs faits pour servir de modèles, moralistes sublimes, puissans en paroles et en miracles, ces hommes nouveaux possèdent tout d'un coup la faculté de se faire entendre de toutes les nations, et d'entendre eux-mêmes leurs différens langages ; ils acquièrent la science qui fera d'eux les maîtres et les docteurs du monde, l'intelligence qui leur révèle les mystères de l'Écriture et des prophètes, cette éloquence simple, mais sublime, qui puise dans la vérité même les traits de lumière et l'onction qui la rendent victorieuse ; enfin ils reçoivent l'ardeur et le courage qui font les martyrs, l'intrépidité qui fait les héros, la piété et les vertus qui font les saints.

Que feront des hommes tout à coup investis de la science, de la sainteté, de la puissance du Dieu qui les choisit et les crée pour une si grande œuvre ?

Ambassadeurs du ciel auprès de tous les peuples de la terre, les apôtres se partagent le monde de-

venu le théâtre de leur zèle; car, suivant l'expression de Bossuet, « tout étoit Dieu, excepté Dieu même; et le monde que Dieu avoit fait pour manifester sa puissance sembloit être devenu un temple d'idoles. »

Pour former à Jésus-Christ un empire spirituel qui ait le trône de Dieu pour base, le monde entier pour domaine, l'éternité pour terme de sa durée, ils proclameront les hautes vérités du christianisme, et avec une vertu plus qu'humaine, ils en mettront les pratiques en vigueur, au milieu même de la corruption. Ce ne sera plus ces hommes obscurs, ignorans, sans culture, ces pauvres pêcheurs qui ne connoissoient que leurs filets; ils sont revêtus de la force d'en haut, et les langues de feu tombées sur eux dans le cénacle, sont le symbole de l'efficacité de leurs paroles.

La prédication commence. Pierre à Jérusalem en offre le premier prodige.

La solennité y avoit rassemblé des étrangers de toutes les nations, de la Phrygie, de la Mésopotamie, de la Grèce, du fond de l'Égypte et de l'Arabie. Tout s'émeut, tout s'agite; tous, habitans et étrangers, voient et entendent les apôtres parlant à chacun sa langue, et changeant successivement de langue et d'idiome, suivant le pays et l'idiome de ceux auxquels ils s'adressent ou qui les interrogent. Ils les entendent expliquer les Écritures et rendre à tous raison du prodige qui les étonne, publier les miracles, la résurrection de leur divin maître, son ascension au-dessus des cieux, exhorter à la pénitence, prêcher Jésus-

Christ, et montrer en lui tous les caractères sous lesquels les prophètes avoient désigné le Messie.

« Deux prédications de saint Pierre opèrent la conversion de huit mille juifs qui, pleurant leur erreur, sont lavés dans le sang qu'ils avoient versé. » (*Bossuet, Hist. univ.*)

Ainsi l'Église est fondée dans Jérusalem, et parmi les Juifs, malgré l'incrédulité et l'ingratitude du plus grand nombre. Les merveilles dont la Judée a été le théâtre se répètent partout où la foi est annoncée, et de proche en proche se forment des sociétés de vrais adorateurs.

Le baptême de *Cornelius* le centurion appelle saint Pierre à Rome. Il y voit la foule des gentils convertie par la force des prédications de saint Paul, et la majesté des faisceaux romains abattue par lui aux pieds du Sauveur, en la personne d'un proconsul.

Saint Paul, naguère le persécuteur des chrétiens, maintenant le plus zélé et le plus entraînant des défenseurs de la foi, porte la conviction dans les esprits sur les plus graves et les plus importantes questions de la religion. Il démontre, et par Moïse et par les prophètes, que la vocation des idolâtres est un effet de la grâce qui ne distingue plus ni Juifs ni gentils.

Cependant, tandis que les disciples de Jésus-Christ font voir au monde une charité et une douceur qu'aucune société n'avoit jamais eues, la fureur et la jalousie transportent les Juifs; ils ne pardonnent pas à saint Paul de prêcher les Gentils et de les amener au vrai Dieu. Ils le livrent enfin

aux Romains, comme ils leur avoient livré Jésus-Christ. Tout l'empire s'émeut contre l'Église naissante; mais la foi croît dans la persécution, et les enfans de Dieu apprennent de plus en plus à ne désirer que le ciel. Néron fait mourir saint Pierre et saint Paul. Rome est consacrée par leur sang, et le martyre du prince des apôtres fonde la capitale de l'univers chrétien.

Ainsi par la fondation du siége principal de la religion seront enfantées à Jésus-Christ les Gaules, l'Espagne, et l'Europe entière. L'Évangile pénétrera avec *saint Thomas* jusqu'aux Indes, et bientôt sera justifiée l'application du passage du psalmiste aux apôtres. « Leur voix s'est fait entendre par toute la terre, et leur parole a été portée jusqu'aux extrémités du monde. »

Dès l'origine du christianisme, l'Église est déjà plus étendue que cet empire qui se vantoit d'être lui seul tout l'univers. Les régions inaccessibles du nord, que le soleil éclaire à peine de ses rayons, ont vu la lumière céleste, et les plages brûlantes de l'Afrique ont été inondées des torrens de la grâce.

Cent ans après Jésus-Christ, *saint Justin* comptoit déjà parmi les fidèles beaucoup de nations sauvages, et jusqu'à ces peuples vagabonds qui erroient çà et là sur des chariots sans avoir de demeure fixe. Le dénombrement fait ensuite par *saint Irénée* nous montre les églises multipliées dans une proportion étonnante, et unies entre elles par une admirable concorde. Ce qu'on croyoit dans les Gaules, dans les Espagnes, dans la Germanie, on le croyoit dans l'Égypte et dans l'Orient; et comme il n'y avoit qu'un

même soleil dans tout l'univers, on voyoit dans toute l'Église, d'une extrémité du monde à l'autre, la même lumière de vérité.

Ainsi s'est établi partout, avec des mœurs jusqu'alors inconnues et un esprit de sainteté qui élève l'homme au-dessus de sa nature, un peuple nouveau composé de sociétés formées sur le même modèle, professant la même doctrine, soumises aux mêmes supérieurs hiérarchiques et ressortissantes à un centre commun d'unité, sous l'autorité d'une règle suprême de vérité, d'interprétation et de décision, puisée dans les livres sacrés.

D'un autre côté, la prophétie de Jésus-Christ sur les Juifs a reçu son accomplissement. Si nous portons nos regards sur ces vastes régions d'où la foi s'est levée sur nos têtes comme le soleil, nous y cherchons vainement ces fameuses églises-mères d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Constantinople, qui en avoient d'innombrables sous elles. C'est là que les conciles ont prononcé ces oracles qui vivront éternellement. Cette terre étoit arrosée du sang des martyrs : le désert même y florissoit par ses solitaires. Mais tout est ravagé sur ces montagnes autrefois découlantes de lait et de miel, et qui sont maintenant les cavernes inaccessibles des serpens et des basilics. Que reste-t-il sur les côtes d'Afrique, où les assemblées d'évêques étoient aussi nombreuses que les conciles universels, et où la loi de Dieu attendoit son explication de la bouche d'Augustin ? « Je n'y vois plus, dit Fénélon, qu'une terre encore fumante de la foudre que Dieu y a lancée. »

Depuis dix-huit cents ans, les Juifs sont errans et dispersés sur la surface de l'univers, se retrouvant partout divisés en petites parcelles, et partout conservant leurs mœurs, leurs coutumes, leur caractère, se mêlant à toutes les nations sans jamais se confondre avec aucune d'elles; enfin, exécutant eux-mêmes l'arrêt du ciel qui les condamne à faire connoître à toute la terre la cause de leur dispersion, et à fournir par-là, contre eux-mêmes, une preuve toujours subsistante de la divinité du christianisme.

Soit donc que l'on parcoure les annales des premiers siècles du christianisme, soit qu'on jette les regards autour de soi, ou qu'on ouvre les livres sacrés, la divinité de la mission de Jésus-Christ est à l'abri de toute critique; l'authenticité et la fidélité des monumens de la révélation chrétienne s'élèvent au plus haut degré de la certitude historique; les apôtres ont entendu la parole même de Jésus-Christ, et les missionnaires qui la répètent, véritables successeurs des apôtres, perpétuent l'accomplissement du précepte divin : *Allez, enseignez les nations.* Applaudissons donc au zèle qui les dévore pour la maison de Dieu, et appelons sur eux les bénédictions du Très-Haut.

Peuples de l'extrémité de l'Orient, ils connoissent vos besoins. Votre heure est venue. La mélodieuse voix du cygne de Cambrai vous les annonce.

« Alexandre, ce conquérant rapide que Daniel dépeint comme ne touchant pas la terre de ses pieds, lui qui fut si jaloux de subjuguer le monde entier, s'arrêta bien loin en-deçà de vous; mais la charité

va plus loin que l'orgueil. Ni les sables brûlans, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers, ni l'intempérie de l'air, ni le milieu fatal de la ligne où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux-ci qui volent comme les nuées? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le Midi, que l'Orient, que les îles inconnues les attendent et les regardent en silence venir de loin. Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qu'on voit arriver du haut des montagnes, apporter la paix, annoncer les biens éternels, prêcher le salut, et dire : O Sion! ton Dieu régnera sur toi! Les voici ces nouveaux conquérans qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur. Ils viennent, non pour enlever les richesses et répandre le sang des vaincus, mais pour offrir leur propre sang et communiquer le trésor céleste. Sans être attirés par aucun motif, ni de commerce, ni d'ambition, ni de curiosité, sans vous avoir jamais vus, sans savoir même où vous êtes, ils quittent tout pour vous, et vous cherchent à travers toutes les mers avec tant de fatigues et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils ont découverte! Nations ensevelies dans l'ombre de la mort, quelle lumière sur vos têtes! » (*Sermon pour l'Épiphanie.*)

Le besoin d'ouvriers évangéliques les appelle-t-il en Amérique, dans les Indes, à la Chine? Voyons-les, dans les intéressantes relations de leurs voyages, se partager entre eux ces peuples qu'ils brûlent de conquérir à l'Évangile; aucun obstacle ne les arrête;

ils traversent des fleuves rapides, s'embarquent sur des mers orageuses, tantôt sur une frêle barque, se mettant à la merci d'un pilote inconnu, tantôt poussés par les vents contraires, entraînés par le courant, exposés au risque de voir la mer ouvrir ses abîmes, ou au danger de se briser sur le rivage.

Ils ont encore à lutter souvent contre la rigueur des saisons et les besoins de la vie, ne sachant, comme le Fils de l'homme, où reposer leur tête; « ils vivent avec l'Eskimau dans son outre de peau de vache-marine; ils se nourrissent d'huile de baleine avec le Groënlandais; avec le Tartare ou l'Iroquois, ils parcourent la solitude; le Chinois, le Japonais, l'Indien, sont devenus leurs néophytes; il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait pu échapper à leur zèle; et comme autrefois les royaumes manquoient à l'ambition d'Alexandre, la terre manque à leur charité. » (*Génie du Christianisme.*)

Plus d'un éloquent panégyriste a célébré les travaux des missionnaires; mais s'il appartenoit plus particulièrement à un ministre des autels de nous faire sentir tout ce qu'ils ont eu de sublime et de touchant, c'est sans doute à ce Fénélon dont l'âme et le génie semblent formés pour ce ministère évangélique, qu'il avoit exercé lui-même dans la Saintonge et l'Aunis, où il avoit paru comme un ange de paix, mettant ainsi en pratique cette maxime enseignée par lui à son royal élève : *Que l'œuvre de Dieu sur les cœurs ne se fait point par violence.*

Qui ne pleureroit avec lui sur la tombe du missionnaire qu'il nous peint succombant aux travaux de l'apostolat ?

« Frappe, cruel Japon; le sang de ces hommes apostoliques ne cherche qu'à couler de leurs veines, pour te laver dans celui du Sauveur que tu ne connois pas. Empire de la Chine, tu ne pourras fermer tes portes. Déjà un saint pontife, marchant sur les traces de François Xavier, a béni cette terre par ses derniers soupirs.

» Nous l'avons vu cet homme simple et magnanime, qui revenoit tranquillement de faire le tour entier du globe terrestre. Nous avons vu cette vieillesse prématurée et si touchante, ce corps vénérable courbé, non sous le poids des années, mais sous celui de ses pénitences et de ses travaux; et il sembloit nous dire à nous tous, au milieu desquels il passoit sa vie, à nous tous qui ne pouvions nous rassasier de le voir, de l'entendre, de le bénir, de goûter l'onction et sentir la bonne odeur de Jésus-Christ qui étoit en lui, il sembloit nous dire : Maintenant me voilà, je sais que vous ne verrez plus ma face. Nous l'avons vu qui venoit de mesurer la terre entière : mais son cœur, plus grand que le monde, étoit encore dans ces régions si éloignées. L'esprit l'appeloit à la Chine ; et l'Évangile, qu'il devoit à ce vaste empire, étoit comme un feu dévorant au milieu de ses entrailles, qu'il ne pouvoit plus retenir.

» Allez donc, saint vieillard, traversez encore une fois l'Océan étonné et soumis ; allez au nom de Dieu. Vous verrez la terre promise; il vous sera donné d'y entrer, parce que vous avez espéré contre l'espérance même. La tempête qui devoit causer le naufrage vous jetera sur le rivage désiré. Pendant

huit mois votre voix mourante fera retentir les bords de la Chine du nom de Jésus-Christ. O mort précipitée! O vie précieuse, qui devoit durer plus long-temps! O douces espérances tristement enlevées! »

Dignes de nos éloges et de nos regrets, dignes de l'estime et de la considération de tous les amis de la religion et de l'humanité, voilà quels sont ces hommes qui se vouent aux glorieuses et pénibles fonctions de missionnaires.

Si l'on considère qu'à tant de vertus se joignent chez la plupart d'entre eux des connoissances variées et profondes qui ont contribué souvent à la propagation de la foi en facilitant leur accès auprès des souverains étrangers; si l'on réfléchit aux immenses ressources que l'on devoit tirer pour le progrès des sciences, des arts et du commerce, de la correspondance de ces pères établis aux extrémités du globe et vivant en relation intime avec des peuples jusqu'alors inconnus, on verra avec intérêt les noms de nos rois et de nos plus grands ministres se rattacher aux encouragemens donnés à une institution qui a produit tant de bienfaits!

Dans ce discours nous n'avons considéré les missions que dans leur essence divine. Nous allons essayer, dans la notice qui va suivre, de faire connoître les travaux apostoliques de nos missionnaires et les résultats généraux de ces travaux secondés par nos rois, dont nous rapporterons les actes en faveur des établissemens de mission.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

La religion chrétienne, qui avoit sauvé l'Ancien-Monde de la barbarie, étoit encore destinée à civiliser les mondes découverts dans les temps modernes. Lorsque, dans le quinzième et le seizième siècle, des motifs d'intérêt et d'ambition poussèrent les argonautes espagnols à la découverte et à la conquête d'un nouvel hémisphère, les peuples qui l'habitoient virent bientôt venir à eux d'autres voyageurs poussés par d'autres motifs, et aspirant à d'autres conquêtes. Ceux-ci venoient, non pour enlever les richesses de l'Amérique, mais pour communiquer un trésor plus précieux que tous les métaux enfermés dans son sein. Parmi les premiers missionnaires, on doit compter Barthélemy de Las Casas, et ses frères les religieux de Saint-Dominique. « Ces mission-» naires, dit le protestant Robertson, furent des ministres » de paix pour les Indiens, et s'efforcèrent toujours d'ar-» racher la verge de fer des mains de leurs oppresseurs. » Il faut lire, dans les *Lettres édifiantes*, le beau plaidoyer de Las Casas en faveur des premiers habitans de Saint-Domingue.

Mais les pieux efforts des missionnaires furent couronnés de plus de succès dans le continent de l'Amérique, et particulièrement dans le Paraguay, où ils ne furent point contrariés par les vices des conquérans espagnols. Dans les

lieux où les missionnaires furent les seuls conquérans, ils firent régner le bonheur. Les philosophes du dix-huitième siècle, qui ont calomnié presque toutes les institutions religieuses, n'ont pu refuser leur admiration à cette république chrétienne qui sortit, à la parole de Dieu, des déserts du Nouveau-Monde. L'établissement fondé par les jésuites dans le Paraguay a paru à Voltaire lui-même le triomphe de l'humanité. Il est curieux d'entendre cet ennemi de la religion rendre témoignage à ses bienfaits. On ne lira donc pas sans intérêt le tableau suivant, dont les *Lettres édifiantes* ont fourni presque tous les traits.

« Les missionnaires pénétrèrent de proche en proche dans l'intérieur du pays, au commencement du dix-septième siècle. Quelques sauvages pris dans leur enfance, et élevés à Buenos-Ayres, leur servirent de guides et d'interprètes. Leurs fatigues, leurs peines égalèrent celles des conquérans du Nouveau-Monde. Le courage de religion est aussi grand pour le moins que le courage guerrier. Ils ne se rebutèrent jamais; et voici enfin comme ils réussirent.

» Les bœufs, les vaches, les moutons amenés d'Europe à Buenos-Ayres, s'étoient multipliés à un excès prodigieux; ils en menèrent une grande quantité avec eux; ils firent charger des chariots de tous les instrumens du labourage et de l'agriculture, semèrent quelques plaines de tous les grains d'Europe, et donnèrent tout aux sauvages, qui furent apprivoisés comme les animaux qu'on prend avec un appât. Ces peuples n'étoient composés que de familles séparées les unes des autres, sans société, sans aucune religion; on les accoutuma aisément à la société, en leur donnant les nouveaux besoins des productions qu'on leur apportoit. Il fallut que les missionnaires, aidés de quelques habitans de Buenos-Ayres, leur apprissent à semer, à labourer, à cuire la brique, à façonner le bois, à cons-

truire des maisons; bientôt ces hommes furent transformés et devinrent sujets de leurs bienfaiteurs. S'ils n'adoptèrent pas d'abord le christianisme, qu'ils ne purent comprendre, leurs enfans, élevés dans cette religion, devinrent entièrement chrétiens.

» L'établissement a commencé par cinquante familles, et il monta en 1750 à près de cent mille. Les jésuites, dans l'espace d'un siècle, ont formé trente cantons qu'ils appellent le *pays des missions;* chacun contient jusqu'à présent environ dix mille habitans. Un religieux de Saint-François, nommé Florentin, qui passa par le Paraguay en 1771, et qui, dans sa relation, marque à chaque page son admiration pour ce gouvernement si nouveau, dit que la peuplade de Saint-Xavier, où il séjourna longtemps, contenoit trente mille personnes au moins. Si l'on s'en rapporte à son témoignage, on peut conclure que les jésuites se sont formé quatre cent mille sujets par la seule persuasion. » (VOLTAIRE, *Histoire générale.*)

Dans le temps où la société de Jésus opéroit ces merveilles dans le Nouveau-Monde, elle signaloit par de semblables miracles la nouvelle route que les Portugais venoient de frayer dans les Indes. Parmi les vœux que faisoient les disciples d'Ignace, il en étoit un par lequel ils s'engageoient à aller partout où le vicaire de Jésus-Christ les enverroit pour le salut des âmes. Le premier qui accomplit ce vœu fut ce François Xavier qui a reçu le glorieux surnom d'apôtre des Indes. Semblable aux premiers apôtres, par les dons de l'Esprit saint et par la grandeur de ses œuvres, il ne leur ressembloit pas moins par son humilité. Quoique revêtu par le saint père du caractère de légat apostolique, il voulut marcher sans suite et paroître sans aucune marque de sa dignité. Arrivé à Goa, en 1542, il alla prendre son logement parmi les pauvres à l'hôpital. Du sein de cette humilité sortit une voix qui se fit entendre à tous les peu-

ples de l'Inde, et qui proclama le nom de Jésus-Christ jusqu'aux extrémités du Japon. Après des courses continuelles et des conversions innombrables, l'apôtre des Indes succomba enfin sous le poids de ses travaux. Il mourut dans l'île de Sancian, à la vue de la Chine, comme autrefois le législateur des Hébreux à la vue de la terre promise ; et ses dernières paroles furent pour demander au maître d'une si belle moisson des ouvriers propres à la recueillir.

La Providence exauça ses vœux; elle fit naître dans l'année même de sa mort, en 1552, Mathieu Ricci, qui le premier fit pénétrer avec lui la religion chrétienne dans cet empire fermé aux étrangers. « Il s'appliqua d'abord à l'étude de la langue chinoise, l'une des plus difficiles du monde. Son ardeur surmonta tous les obstacles, et après bien des dangers et plusieurs refus, il obtint des magistrats chinois, en 1682, la permission de s'établir à Chouachen. Ricci, élève de Cluvius, et lui-même très-habile en mathématiques, se fit à l'aide de cette science des protecteurs parmi les mandarins. Il quitta l'habit des bonzes et prit celui des lettrés. Il donnoit des leçons de géométrie où il mêloit avec art les leçons plus précieuses de la morale chrétienne. Il passa successivement à Couachen, Nemchem, Pékin, Nankin; tantôt maltraité, tantôt reçu avec joie, opposant aux revers une patience invincible, et ne perdant jamais l'espérance de faire fructifier les paroles de Jésus-Christ. Enfin l'empereur lui-même, charmé des vertus et des connoissances du missionnaire, lui permit de résider dans la capitale, et lui accorda ainsi qu'aux compagnons de ses travaux plusieurs priviléges. » (*Génie du Christianisme.*) Après vingt années de l'apostolat le plus pénible, Ricci parvint à fonder ce double empire de la religion et des sciences, que les missionnaires françois ont depuis exercé en Chine.

Le royaume très-chrétien, le royaume de Charlemagne

et de saint Louis, qui avoit contribué plus que tout autre à répandre dans des siècles de ténèbres la lumière de l'Évangile, s'est encore signalé dans les temps modernes par le nombre, les vertus et les talens des ouvriers qu'il a fournis à l'œuvre sainte des missions. Dès le règne de Henri III, des missionnaires françois courent, à la voix de Grégoire III, rallumer la foi éteinte dans ces régions du Levant d'où elle s'étoit levée autrefois comme le soleil. Mais le séjour des prophètes est devenu le théâtre des persécutions. Henri IV et Louis XIII renouvellent la pieuse milice, et ce dernier roi obtient enfin un firman qui autorise les missionnaires à s'établir dans Alep.

C'est sous le règne de Louis XIII que s'est formé le premier établissement consacré en France aux missions. Il fut l'ouvrage de ce Vincent de Paul qui a mérité par excellence le surnom d'apôtre de la charité. Le fondateur de tant de pieux établissemens ouverts par la religion à l'humanité souffrante, est aussi le fondateur de la première congrégation de missionnaires. Ce n'étoit point assez pour Vincent de Paul d'avoir couvert la France des institutions de sa charité; sa charité s'étendoit plus loin. *Pourquoi donc nous restreindre à un point*, disoit-il, *puisque Dieu nous a donné tant d'étendue pour exercer notre zèle? Oh! qu'heureuse est la condition d'un missionnaire qui n'a point d'autres bornes de ses travaux pour Jésus-Christ que toute la terre habitable.*

En 1624, Vincent de Paul s'établit avec ses prêtres missionnaires au collége des Bons-Enfans, et leur donna des constitutions qui furent approuvées par le pape Urbain VIII, en 1631. L'année suivante, les chanoines réguliers de Saint-Victor cédèrent à Vincent de Paul le prieuré de Saint-Lazare, qui devint le chef-lieu de la congrégation, et fit donner aux pères de la mission le nom de lazaristes.

Vincent de Paul, qui avoit été captif à Tunis, s'occupa d'abord d'améliorer le sort des esclaves chrétiens qui avoient été ses compagnons d'infortune. Il envoya à Tunis, à Tripoli et à Alger, des missionnaires qui procuroient aux captifs chrétiens des secours spirituels et temporels, qui établissoient des correspondances entre ces malheureux et leurs parens en Europe, et qui payoient leur rançon avec les aumônes qu'on leur envoyoit de France. Le nombre des esclaves chrétiens qu'ils délivrèrent dans les premiers temps est porté à douze cents.

Vincent de Paul envoya aussi des missionnaires en Écosse et en Irlande. Enfin, sur l'invitation de la congrégation établie à Rome pour la propagation de la foi, vingt prêtres de son établissement partirent pour aller prêcher l'Évangile aux peuples idolâtres de Madagascar.

A la même époque d'autres missionnaires françois partoient pour l'Amérique. En 1625, six pères jésuites, parmi lesquels se trouvoit le père Brébeuf, oncle du poëte, s'embarquèrent pour la Nouvelle-France.

Le génie de Richelieu avoit compris toute l'étendue des services que les missionnaires devoient rendre à la religion et à l'état dans cette nouvelle colonie. Il s'associa par ses bienfaits aux travaux de ces ouvriers évangéliques. Il fonda dans Québec un hospice où les naturels et les Européens étoient traités avec les mêmes soins. Des écoles furent établies pour les néophytes indigènes. D'abondantes aumônes envoyées par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, servoient à fonder et à entretenir ces pieux établissemens.

Par un arrêt du conseil du 27 mars 1647 (1), un secours annuel fut accordé aux missionnaires de la Nouvelle-

---

(1) Voir ci-après l'acte n° 1.

France, et leur supérieur-général fut admis dans le sein du conseil qui devoit régir cette colonie.

Deux autres édits de juillet 1651, enregistrés le 11 avril 1658 (1), eurent pour objet d'accorder aux pères missionnaires et aux indigènes placés sous leur direction des terres situées sur les bords du fleuve Saint-Laurent. Quelques années plus tard, l'on érigea un évêché à Quebec, et l'on créa dans cette ville un séminaire chargé de former des missionnaires.

L'histoire des missions n'en offre point de plus terrible que celle du Canada. On ne trouvoit point dans ces froides régions des habitans semblables à ceux du Paraguay, peuple doux et paisible, qui s'étoit laissé prendre, comme par enchantement, aux charmes de la religion chrétienne et aux douceurs de la civilisation. Les peuples du Canada, déjà sortis de l'état sauvage, avoient le courage, la férocité, la haine pour les étrangers qui caractérisent les peuples barbares. Les prêtres françois se montrèrent dignes de la terrible mission de convertir ces peuples. La société qui envoyoit des savans à la Chine enfanta aussi des héros, qui déployèrent chez les barbares du Canada toute l'intrépidité françoise, avec ce je ne sais quoi d'achevé que la religion ajoute aux vertus humaines. Qu'y a-t-il en effet de plus beau dans les fastes de notre histoire que ce trait du père Daniel, qui, surpris par les Iroquois dans la bourgade dont il étoit le missionnaire, se hâte de donner l'absolution à ses néophytes, les presse de fuir, et, pour leur en donner le temps, marche lui-même à la rencontre des ennemis, qui, tout étonnés de voir un prêtre s'avancer seul contre une armée, n'osèrent approcher du saint et le percèrent de loin avec leurs

(1) Voir ci-après les actes n° 2 et 3.

flèches! « Il en étoit tout hérissé, dit le père Charlevoix, qu'il parloit encore avec une action surprenante, tantôt à Dieu à qui il offroit son sang pour le troupeau, tantôt à ses meurtriers qu'il menaçoit de la colère du ciel, en les assurant néanmoins qu'ils trouveroient toujours le Seigneur disposé à les recevoir en grâce s'ils avoient recours à sa clémence. »

De pareils traits d'héroïsme finissoient par toucher les cœurs des barbares. Le cardinal de Richelieu n'avoit pas trop présumé de nos missionnaires, en confiant à leurs vertus le soin de conserver et d'étendre les conquêtes de la France dans le Canada. « Si la France vit son empire s'étendre en Amérique par-delà les rives du Meschacebé, si elle conserva si long-temps le Canada contre les Iroquois et les Anglais unis, elle dut presque tous ces succès aux jésuites. Ce furent eux qui sauvèrent la colonie au berceau en plaçant pour boulevard devant elle un village de Hurons et d'Iroquois chrétiens, en prévenant des coalitions générales d'Indiens, en négociant des traités de paix, en allant seul s'exposer à la fureur des Iroquois, pour traverser les desseins des Anglais. Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre ne cessent dans leurs dépêches de peindre nos missionnaires, comme leurs plus dangereux ennemis; ils déconcertent, disent-ils, les projets de la puissance britannique, ils découvrent ses secrets, et lui enlèvent le cœur et les armes des sauvages. » (*Génie du christianisme.*)

Une institution qui rendoit de si grands services à la religion et à l'état, avoit droit à la protection spéciale de nos rois. Ce n'étoit point assez que d'accorder aux missions le tribut de quelques secours passagers, il falloit assurer aux missions une perpétuité qui ne pouvoit exister, si elles continuoient d'être abandonnées au zèle individuel de quelques pauvres religieux. Déjà le père de Rhodes,

jésuite missionnaire, avoit formé le pieux dessein d'établir dans l'Orient un clergé indigène, et les papes Innocent X, et Alexandre VII, avoient secondé cette entreprise, en nommant des vicaires apostoliques de la Chine, du Tunquin et de la Cochinchine. Mais il restoit à créer en France un établissement central, qui pût fournir des sujets propres à former le clergé indigène et à desservir les églises naissantes dans les pays de mission.

Il étoit réservé à ce monarque, dont le nom semble attaché à toutes les grandes institutions et comme empreint sur tous les monumens de la France, il étoit réservé à Louis XIV de donner une nouvelle vie aux missions, et d'élever à la religion l'un de ses plus beaux monumens, en fondant par sa sanction royale et par les dons de sa munificence l'établissement connu sous le nom de séminaire des missions étrangères, situé rue du Bac, près celle de *Babylone*, ainsi appelée du nom du propriétaire des maisons consacrées au nouvel établissement, dom Bernard de Sainte-Thérèse, carme déchaussé, évêque titulaire de *Babylone* et vicaire apostolique de Perse.

Cette fondation, qui remonte au mois de juillet de l'année 1663 (1), fut confirmée par le pape dans le mois d'août suivant. Quelques années après, en avril 1676 (2), le roi, par de nouvelles lettres-patentes, réunit le séminaire de Québec au séminaire général de Paris.

C'est encore sous le règne de Louis XIV, en 1703, qu'a été établie la congrégation du Saint-Esprit, chargée de former des missionnaires pour la conversion des infidèles.

Il y avoit quatre sortes de missions : les missions de la Chine, auxquelles se joignoient celles du Tunquin, de

---

(1) Voir ci-après l'acte n° 4.

(2) Voir ci-après l'acte n° 5.

la Cochinchine et du Japon ; les missions de l'Inde, qui renfermoient l'Indostan, la presqu'île en-deçà et au-delà du Gange, et qui s'étendoient jusqu'à Manille et aux nouvelles Philippines ; les missions du Levant, qui comprenoient l'Archipel, Constantinople, la Syrie, l'Arménie, la Crimée, l'Éthiopie, la Perse et l'Égypte ; enfin les missions de l'Amérique, commençant à la baie d'Hudson, et remontant par le Canada, la Louisiane, la Californie, jusqu'aux fameuses réductions ou peuplades du Paraguay.

Le séminaire établi rue du Bac étoit chargé d'envoyer des missionnaires en Chine, au Tunquin, en Cochinchine, dans le royaume de Siam et à Pondichéry.

La congrégation du Saint-Esprit envoyoit aussi des missionnaires à la Chine et aux Indes, au Canada et dans l'Acadie. Plus tard elle fut particulièrement chargée d'entretenir vingt missionnaires avec un préfet apostolique à Cayenne (Guiane française). La congrégation du Saint-Esprit envoya en outre des missionnaires en Afrique.

La congrégation de Saint-Lazare étoit chargée des missions du Levant, et des provinces de l'intérieur de la Chine.

Colbert et Louvois ont eu la gloire d'établir la plus grande partie de ces missions. Ces deux grands ministres aperçurent tous les fruits que l'on devoit en recueillir, d'abord pour la religion, et ensuite pour les sciences, pour les arts et pour le commerce. Le père de Fontaney, missionnaire, nous a conservé dans une de ses lettres les paroles que lui adressoit à ce sujet M. Colbert : « Les sciences, lui disoit-il, mon père, ne méritent pas que vous preniez la peine de passer les mers et de vous réduire à vivre dans un autre monde, éloigné de votre patrie et de vos amis ; mais comme le désir de convertir les infidèles et de gagner des âmes à Jésus-Christ porte souvent vos pères à entreprendre de pareils voyages, je souhaiterois qu'ils se servissent

de l'occasion, et que, dans le temps où ils ne sont pas si occupés à la prédication de l'Évangile, ils fissent sur les lieux quantité d'observations qui nous manquent pour la perfection des sciences et des arts. »

Il s'agissoit alors de coopérer à un grand travail géographique entrepris par ordre du roi. L'académie des sciences, qui étoit chargée de ce travail, avoit envoyé plusieurs de ses membres dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée, en Angleterre, en Danemarck, en Afrique et aux îles de l'Amérique, pour y faire les observations nécessaires. Mais on avoit besoin de recueillir des observations du même genre dans la Chine et dans les Indes, et il étoit difficile et dangereux de pénétrer dans ces contrées. Il falloit un intérêt plus puissant que celui de satisfaire une curiosité scientifique, pour déterminer des Européens à s'exposer aux périls d'un semblable voyage, et aux persécutions qui se renouvellent si souvent contre les chrétiens chez ces peuples. Les missionnaires, que l'intérêt de la religion y conduisoit, pouvoient seuls rendre aux sciences le service sollicité par M. Colbert.

La mort de ce grand homme retarda quelque temps l'exécution de son projet. Mais ses desseins furent accomplis par le marquis de Louvois qui profita de l'occasion d'une ambassade qu'on envoyoit au roi de Siam, pour faire partir quelques missionnaires choisis avec toutes les instructions nécessaires pour l'exécution du travail projeté. Le collége de Louis-le-Grand fournit six jésuites habiles dans les sciences, que le roi, par un privilége unique, fit recevoir de l'académie avant leur départ; c'étoient les pères Fontaney, Tachard, Gerbillon, Lecomte, Bouvet et Visdelou. Ces missionnaires arrivèrent à Siam à la fin de septembre 1685. Bientôt après, l'empereur de la Chine, Kang-Hi, que le père Verbiest avoit prévenu en faveur de la religion et des sciences de

l'Europe, les appela dans ses états. « Que tous viennent à ma cour, dit-il : ceux qui savent les mathématiques demeureront auprès de moi ; les autres iront dans les provinces où bon leur semblera. » L'empereur garda en effet auprès de lui plusieurs missionnaires pour lui apprendre les mathématiques et la philosophie. Le père Gerbillon trouva bientôt l'occasion de rendre à ce prince un service plus important. Ce fut lui qui négocia la paix entre les Moscovites et les Chinois. L'empereur, plein de reconnaissance pour les missionnaires françois, leur donna une maison dans la première enceinte de son palais, et fit déclarer par ses tribunaux qu'il étoit permis aux Chinois d'embrasser la religion chrétienne.

Le père Parennin traduisit pour ce prince en langue tartare un cours d'anatomie et de médecine. Il écrivit aux membres de l'académie des sciences, en leur adressant ces ouvrages :

MESSIEURS,

« Vous serez peut-être surpris que je vous envoie de si loin un traité d'anatomie, un cours de médecine et des questions de physique écrites en une langue qui sans doute vous est inconnue ; mais votre surprise cessera, quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie habillés à la tartare. »

Que ne devoit-on pas attendre, pour le progrès des sciences et des arts, d'une correspondance établie de Paris à Pékin avec de pareils hommes ! Combien de notions curieuses sur l'état du pays, sur les cultes, les lois, les mœurs, la langue et la littérature de ses habitans, ont dû être recueillies par ces missionnaires qui ne les ont pas vus en courant comme le font les voyageurs ordinaires, mais qui ont passé la moitié de leur vie au milieu d'eux, tantôt dans le palais des rois, tantôt dans la chaumière du

pauvre, et toujours en relation avec toutes les classes de la société! Quelle masse d'observations précieuses ne doit pas renfermer une correspondance continuée d'âge en âge par des hommes qui se succédoient sans interruption dans les mêmes travaux, comme un seul homme qui auroit vécu plusieurs siècles et qui auroit observé continuellement!

« La Chine nous fut connue comme la France; nous eûmes les manuscrits originaux et les traductions de son histoire; nous eûmes des herbiers chinois, des géographies, des mathématiques chinoises; et, pour qu'il ne manquât rien à la singularité de cette mission, le père Ricci écrivit des livres de morale dans la langue de Confucius, et il passe encore pour un auteur élégant à la Chine. » (*Génie du christianisme.*)

Si ce goût des lettres, des sciences et des arts, qui rend si attrayante pour les gens du monde la lecture de la correspondance des missionnaires, paroissoit frivole à quelques esprits préoccupés du seul intérêt de la religion, ils se désabuseroient bientôt en apprenant, dans le récit des travaux de ces pères, que leurs connoissances dans les arts du monde ne furent point étrangères à leurs succès, et qu'elles servirent d'instrument aux desseins de la Providence. C'est à la faveur de ces connoissances que le jésuite se faisoit accueillir des lettrés et réussissoit à confondre les bonzes; c'est le compas et le télescope à la main qu'il parvenoit à s'introduire jusque dans le palais des empereurs de la Chine. « Les jésuites avoient réussi en Amérique, dit Voltaire, en enseignant à des sauvages les arts nécessaires : ils réussirent à la Chine en enseignant les arts les plus relevés à une nation spirituelle. »

Ainsi chaque mission avoit un caractère distinct, et nécessitoit l'emploi d'un mérite particulier. C'étoit encore une mission savante que celle du Levant. On y envoya

le père Sicard, qui joignoit aux vertus du missionnaire une littérature et une érudition immenses. Il fut chargé par monseigneur le duc d'Orléans, alors régent du royaume, de faire la recherche exacte des anciens monumens que possédoit l'Égypte, et d'en faire lever les plans par des dessinateurs qu'on lui envoyoit. Il visita ces fameuses contrées, avec le savant abbé Pincia, Piémontais, qui faisoit la comparaison des monumens de l'Égypte avec ceux de l'Italie. Le père Sicard alla d'Alep au Caire, à Thèbes, au Delta, à la mer Rouge, au mont Sinaï et aux Cataractes. Personne n'a mieux connu que le père Sicard l'Égypte ancienne et moderne, dont il a donné la *description*. Enfin cette vie d'un savant fut couronnée par la mort d'un saint. A son retour de la Haute-Égypte, le père Sicard apprit que la peste s'étoit déclarée au Grand-Caire. Il se dévoua au service des pestiférés, et fut lui-même bientôt atteint de ce fléau.

Tandis que de savans missionnaires visitoient le berceau de l'antique civilisation, et interrogeoient les ruines de l'Égypte et de la Grèce, d'autres missionnaires s'enfonçoient dans les marais de la Guiane, et, pour opérer la conversion de quelques peuplades sauvages, se faisoient sauvages eux-mêmes, suivant l'expression d'un de ces apôtres. Il falloit suivre les tribus errantes des Indiens à travers de vastes prairies couvertes d'eau et remplies de serpens et de crocodiles. Le caractère inconstant et l'humeur vagabonde de ces Indiens accoutumés à la vie sauvage, n'offroient pas moins de difficultés à vaincre que le pays au milieu duquel ils erroient. « Être missionnaire parmi ces sauvages, dit l'un des pères jésuites, c'étoit en rassembler le plus possible pour en former une espèce de bourgade, afin qu'étant fixés dans un lieu, on pût les former peu à peu aux devoirs de l'homme raisonnable et aux vertus de l'homme chrétien. » Le père Creuilly, fondateur des missions de la

Guiane, et les pères Lombard et Ramette qui marchoient sur ses traces, parvinrent à opérer ce prodige. Ils décidèrent des sauvages vagabonds, à former de grands villages, et à défricher les terrains qui se trouvoient à l'entour. Le plus difficile étoit de construire les églises. Rien n'est si touchant que la manière dont on parvint à s'en procurer une dans le village de Kourou, fondé par le père Lombard. « Comment payer l'architecte charpentier de Cayenne, qui demandoit quinze cents francs pour les frais de l'entreprise ? Le missionnaire et ses néophytes, riches en vertus, étoient d'ailleurs les plus pauvres des hommes. La foi et la charité sont ingénieuses. Les Galibis s'engagèrent à creuser sept pirogues, que le charpentier accepta sur le pied de deux cents livres chacune. Pour compléter le reste de la somme, les femmes filèrent autant de coton qu'il en falloit pour faire huit hamacs. Vingt autres sauvages se firent esclaves volontaires d'un colon, pendant que ses deux nègres, qu'il consentit à prêter, furent occupés à scier les planches du toit de l'édifice. Ainsi tout fut arrangé, et Dieu eut un temple au désert. » (*Génie du christianisme. Lettres Édifiantes.*)

Les missionnaires fournissoient encore des curés à nos colonies des Antilles. Ils furent pour les nègres esclaves ce que Las-Casas avoit été pour les premiers habitans du Nouveau-Monde. La charité de l'évêque de Chiapa fut égalée par celle du père Boutin, l'apôtre de Saint-Domingue. Son nom étoit célébré dans tous nos ports, par les marins dont il avoit été le directeur et le père. Mais c'est surtout dans la conduite et l'instruction des nègres que triomphoit le zèle de ce vertueux missionnaire. Comme il n'avoit pas reçu le don des langues ainsi que les premiers apôtres, il fut obligé d'y suppléer par un travail long et opiniâtre. Il acquit enfin une connoissance suffisante du langage de tous les peuples de la côte de Guinée, qu'on

transportoit dans nos colonies, pour comprendre tous ces malheureux et pour en être lui-même compris. Quant à ceux qui, après un séjour de quelque temps dans les colonies, commençoient à entendre un peu le françois, le père Boutin, dans les instructions qu'il leur faisoit, proportionnoit le style de ses discours à leur manière de s'exprimer. C'est ainsi qu'à force de patience, il parvint à faire entendre aux nègres les vérités du christianisme, et à adoucir leur sort par les consolations de la religion. Il fonda au Cap un hôpital et une maison de jeunes orphelines, qu'il fit construire à ses dépens.

Une institution qui produisoit tant de bienfaits, un établissement dans lequel se conservoit un fonds inépuisable de religion et de charité qui se répandoit sur toutes les parties de la terre, devoit attirer les regards et la protection de ce roi qui marqua toutes les années de son règne par des bienfaits, et qui périt victime de sa fidélité à la religion de ses ancêtres. Louis XVI, à peine sur le trône, acheva l'ouvrage de Louis XIV. Il régularisa la fondation de ce grand monarque en faveur des missions étrangères par des lettres-patentes du mois de mai 1775 (1), qui consacrèrent définitivement l'association des missionnaires et des directeurs du séminaire de la rue du Bac, réglèrent les droits de cette société, et son administration.

Cette institution dut périr avec son bienfaiteur : elle fut emportée par le torrent révolutionnaire, qui entraîna dans son cours tous les monumens élevés à la religion et le culte lui-même.

Lorsque après ce grand naufrage, l'on essaya de reconstruire en France l'édifice social, l'on sentit que les débris

---

(1) Voir ci-après l'acte n° 6.

de nos institutions religieuses devoient entrer pour quelque chose dans les fondemens de ce nouvel édifice. L'association des prêtres-missionnaires fut rétablie par un décret du 27 mai 1804 (1). La politique restitua ensuite à cette association une partie de ce que la piété de nos rois lui avoit donné. Ce fut l'objet d'un décret du 23 mars 1805 (2), et le 28 du même mois (3), un autre décret plaça les établissemens de mission dans les attributions de la grande-aumônerie.

Mais la politique, qui n'a point pour base la piété, ne peut rien fonder de durable et d'assuré; car elle est elle-même sujette au flux et au reflux de toutes les passions humaines.

L'existence rendue aux missions étrangères par les décrets de 1804 et de 1805 fut de courte durée. Elles furent enveloppées dans la proscription qui atteignit le vénérable chef de l'Église. Un décret du 26 septembre 1809 (4) supprima toutes les congrégations de mission à l'intérieur et à l'extérieur, et révoqua les concessions précédemment faites en leur faveur.

Mais ces pieuses institutions, dont le sort avoit toujours été lié par une honorable solidarité à celui de l'Église et de la monarchie, devoient recevoir une nouvelle existence de la restauration qui a replacé, en 1814, la piété avec la légitimité sur le trône. L'auguste descendant de saint Louis et de Louis XIV ne pouvoit laisser dans la proscription et dans l'oubli les établissemens fondés par ses aïeux pour la propagation du christianisme. Il étoit digne aussi de ce monarque, célèbre entre tous les princes de l'Europe par la protection éclairée qu'il accorde aux lettres, aux sciences et aux arts, de ranimer ce commerce scientifique que la

(1) Voir ci-après l'acte n° 7.
(2) Voir ci-après l'acte n° 8.
(3) Voir ci-après l'acte n° 9.
(4) Voir ci-après l'acte n° 10.

France entretenoit par ses missionnaires avec toutes les parties du monde, et qui avoit enrichi le royaume de tant d'innocentes et précieuses conquêtes.

Une ordonnance royale du 2 mars 1815 (1) a rétabli le séminaire des missions étrangères de la rue du Bac.

La congrégation de Saint-Lazare a été également rétablie par une ordonnance royale du 3 février 1816 (2), qui lui a assigné pour chef-lieu la maison de la rue de Sèvres, où réside le vicaire-général.

La même ordonnance a rétabli la congrégation du Saint-Esprit.

Une autre ordonnance du 22 août 1823 (3) a autorisé la formation d'un petit séminaire dans la maison chef-lieu de la congrégation du Saint-Esprit.

Les lettres-patentes du mois de mai 1775, concernant la propriété et l'administration du séminaire général des missions étrangères, ont été approuvées et confirmées par une nouvelle ordonnance en date du 15 octobre 1823 (4).

Au reste, la tradition des règles et des moyens suivis autrefois avec tant de succès, pour instruire et préparer à leurs saintes fonctions les jeunes missionnaires, n'avoit jamais été perdue. Elle avoit été conservée par les vertueux ecclésiastiques qui présidoient avant la révolution à ces établissemens, et qui, dans la proscription et l'exil, n'ont jamais cessé d'entretenir leur pieuse association, et de fournir aux missions tous les secours qui restoient à leur disposition.

Ainsi les fruits de leur zèle avoient échappé au pouvoir ennemi qui s'étoit efforcé vainement de tarir la source

---

(1) Voir ci-après l'acte n° 11.
(2) Voir ci-après l'acte n° 12.
(3) Voir ci-après l'acte n° 13.
(4) Voir ci-après l'acte n° 14.

de tant de bienfaits. Au moment où l'on détruisoit en France les établissemens consacrés aux missions, des colonies chrétiennes florissoient dans les pays lointains; et lorsque le feu sacré de la religion paroissoit éteint au milieu de nous, il se conservoit au fond de l'Asie. Pendant nos troubles, le nombre des âmes conquises au vrai Dieu s'étoit sensiblement accru, et le rétablissement du fils aîné de l'Église sur le trône de ses pères devoit bientôt l'accroître davantage. On comptoit, en 1818, dans le seul Tunquin occidental, desservi par le séminaire des missions étrangères, plus de deux cent mille chrétiens, cent mille environ dans la Cochinchine, cinquante mille dans le Sutchuen en Chine, et un nombre à peu près égal au Malabar, à Pondichéry et à la côte de Coromandel. Des nouvelles plus récentes nous apprennent que la foi s'affermit et se propage dans l'île de Java, parmi les peuples nombreux qui boivent les eaux du Gange, à Calcutta, dans les îles Séchelles et dans le Thibet. Les dernières lettres venues de Louisiane rendent aussi le compte le plus satisfaisant de l'état des missions dans ce pays.

Espérons que ces germes précieux, cultivés désormais sans entraves par de nouveaux ouvriers évangéliques, se développeront avec une merveilleuse fécondité, et couvriront la terre de leurs fruits.

Répétons les vœux exprimés par Fénélon dans ce même séminaire des missions, que le petit-fils de Louis XIV a rouvert pour le couvrir de son auguste protection :

« Oh! quelle est grande, disoit-il, cette œuvre qui console l'Église, qui la multiplie, qui répare ses pertes, qui accomplit si glorieusement ses promesses, qui rend Dieu sensible aux hommes, qui montre Jésus-Christ toujours vivant et régnant dans les cœurs par la foi, selon sa parole, au milieu même de ses ennemis! . . . . . .

. . . . . .

Quelle est grande cette œuvre! mais où sont les ouvriers capables de la soutenir? mais où sont les mains propres à recueillir ces riches moissons dont les campagnes de l'Orient sont déjà blanchies? Jamais la France, il est vrai, n'a eu de plus pressans besoins pour elle qu'aujourd'hui. Pasteurs, rassemblez vos conseils et vos forces. . . . .

. . . . . .

Faites goûter à vos enfans les chastes délices des saintes lettres; formez des hommes qui soutiennent la majesté de l'Évangile, et dont les lèvres gardent la science. O mères, faites sucer à vos enfans les deux mamelles de la science et de la charité. Que par vous la vérité luise encore sur la terre. Montrez que ce n'est pas en vain que Jésus-Christ a prononcé cet oracle pour tous les temps sans restriction: *Qui vous écoute, m'écoute*. Mais que les besoins du dedans ne fassent pas oublier ceux du dehors. Église de France, ne perdez pas votre couronne; d'une main allaitez dans votre sein vos propres enfans; étendez l'autre sur cette extrémité de la terre où tant de nouveau-nés, encore tendres en Jésus-Christ, poussent de foibles cris vers vous et attendent que vous ayez pour eux des entrailles de mère. » (*Sermon pour la fête de l'Épiphanie.*)

Nous bornons là cette notice, à laquelle nous eussions donné une plus grande étendue, si elle ne trouvoit pas ses développemens et complémens nécessaires dans les tableaux historiques du christianisme et dans les Lettres Édifiantes qui composent cet ouvrage.

ACTES

DES ROIS DE FRANCE

CONCERNANT LES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

(Acte N° 1.)

Arrêt du conseil du Roi, *du 27 mars 1647, portant règlement pour l'administration des affaires de la Nouvelle-France, dite Canada, pour la traite des pelleteries, et accordant une somme de cinq mille francs pour chaque année aux missions de ce pays.*

Le Roy estant en son conseil, la Royne régente sa mère présente, ouy le rapport faict par les sieurs Laisné de Morangis et de Mesmes, conseillers audict conseil et commissaires députez par Sa Majesté pour les affaires de la Nouuelle-France dicte Canada, suiuant l'arrest du XXII feburier dernier, de la requeste à luy presentée par ses subiectz habitans dudict pays, contenant leurs plaintes sur les abus et maluersations qui s'y commettent au faict des traictes de pelleteries, et autres différendz, et en telle sorte que s'il n'y estoit promptement pourueu, *l'effet du glorieux desseing de Sa Majesté d'y procurer l'estendue de la foy,* seroit non-seulement frustré, mais le bien de son service, et l'accroissement des colonies françoises retardé, et le repos de sesdicts subiectz altéré, ensemble des actes, lettres, et mémoires mis ès mains desdicts sieurs commissaires tant de la part des directeurs et associés de la compagnie de ladicte Nouuelle-France, que desdicts habitans et d'aucuns des principaux officiers dudict pays, et des articles accordés entre lesdicts directeurs et lesdicts habitans,

le XIIIIe januier mil six cent quarante-cinq, et l'arrest d'homologation d'iceux du cinquiesme mars ensuiuant, tout veu et considéré, Sa Majesté en sondict conseil, la Royne régente sa mère présente, voulant pouruoir auxdicts abus, et faire viure ses subiectz de la Nouuelle-France en paix, union, bon ordre et police, a faict et ordonné le réglement qui s'ensuit, sçauoir :

Qu'il sera estably un conseil, composé du gouuerneur dudict pays, et jusques à ce qu'il y ayt un euesque, du supérieur de la maison des jésuistes qui sera lors à Québecq, ensemble du gouuerneur particulier de l'isle de Montréal; et, en l'absence du gouuerneur dudict pays, et du gouuerneur particulier dudict Montréal, de leurs lieutenans. Lequel conseil se tiendra en la maison commune où est estably le magasin de Québecq.

Que par ledict conseil, à la pluralité des voix, sera pourueu à la nomination du général de la flotte, des cappitaines et autres officiers des vaisseaux, des commis et controlleurs de la traicte, tant dans ledict pays qu'en France.

Sera aussy par ledict conseil nommé un secrétaire qui ne pourra estre domestique d'aucun de ceux qui composent ledict conseil, pour garder les registres, recevoir et expédier les actes, commissions et résultats des délibérations, et les délivrer à ceux qu'il appartiendra. Lequel secrétaire pourra aussy recevoir tous autres actes et contractz qui se passeront entre les particuliers comme notaire et personne publique, faisant signer deux tesmoings auecq les partyes, conformément aux ordonnances gardées en France.

Seront audict conseil veus, examinés et arrestés tous les comptes, réglés les gages et appointemens des officiers et commis, et généralement pourueu à tout ce qui sera nécessaire pour la traicte et le bien dudict pays, sans que lesdicts officiers et commis puissent prétendre aucun proffict, directement ou indirectement, autre que les appointemens qui leur seront accordez par ledict conseil, ny estre nourris aux despens du magazin, ce que Sa Majesté deffend très-expressément à l'aduenir.

Le général de ladicte flotte et les scindicqs des habitans de Québecq, des Trois-Riuières, et de Montréal, auront entrée et séance audict conseil sans voix délibérative, pour y représenter seulement ce qui regarde leurs charges et l'intérest de leurs communautez.

Seront les officiers comptables tenus de rendre compte audict conseil de leurs manimens pour les années mil six cent quarante-cinq et mil six cent quarante-six, un mois après l'arriuée des vaisseaux à Québecq en l'année présente; ce qu'ils feront aussy par chacun an à l'aduenir dans ledict temps, dans lequel aussy toutes les affaires importantes se traicteront et résoudront. Autrement, à faute de rendre compte, lesdicts comptables y seront contraintz par toutes voyes deues et raisonnables, mesme par corps, sans que lesdicts officiers comptables puissent estre continués en leurs manimens, ny pourveus d'autres charges, qu'après avoir rendu et appuré leursdicts comptes, la minutte desquels, auec les pièces justifficatiues d'iceux, demeureront entre les mains du secrétaire qui en déliurera un double au comptable, et en enuoira un autre aux commissaires députez par Sa Majesté pour les affaires de la Nouuelle-France, à peyne de radiation de ses gages.

Sera procédé tous les ans audict conseil au retour des vaisseaux, à la nomination des officiers qui ne pourront estre continués en mesme charge plus de trois ans de suitte, et presteront lesdicts officiers serment audict conseil.

Sera permis à l'aduenir à tous les habitans françois dudict pays, de traicter et faire commerce de peaux et pelleteries auec les sauuages, de leurs fruictz prouenans dudict pays seulement, et à la charge, et non autrement, d'apporter aux magasins communs touttes les peaux et pelleteries qu'ils auront receues auec lesdicts sauuages, pour le prix qui leur en sera payé, ainsi qu'il sera réglé par ledict conseil, à peyne de confiscation d'icelles et d'amende arbitraire.

Touttes lesquelles susdictes peaux et pelleteries et autres qui auront esté traictées au proffict commung des marchandises amenées de France, seront vendues en France par

ceux que ledict conseil aura commis, dont l'un d'iceux tiendra bon et fidel compte de la vente, pour touttes les charges préallablement acquittées, estre le prix d'icelles employé au bien et augmentation des colonies françoises *et à la conuersion des sauuages*, ainsy qu'il sera ordonné par ledict conseil.

Et à cet effect, Sa Majesté, pour pouruoir à la conseruation du pays et entretennement des garnisons qui y sont à présent, a ordonné que le gouuerneur dudict pays sera payé par chacun an par le commis et receueur général de la traicte en France, de la somme de vingt-cinq mille liures, tant pour ses appointemens et de ses lieutenans à Québecq, et aux Trois-Riuières, officiers et soldatz, que pour leur nourriture et pour entretenir les forts èsdicts lieux d'armes, munitions de guerre et de bouche, et touttes choses nécessaires pour la conseruation d'iceux, lesquelles garnisons seront de soixante et dix hommes au moins, qu'il départira auxdicts lieux, ainsy qu'il jugera à propos.

Et pour le gouuerneur particulier de Montréal, il sera aussy payé par chacun an par ledict commis et receveur général, de la somme de dix mille liures, tant pour ses appointemens et de son lieutenant, officiers et soldatz, que leur nourriture, et pour entretenir le fort de Villemarie de Montréal de touttes munitions de guerre et de bouche, dans lequel il y aura garnison du moins de trente hommes.

Sera aussi payé par chacun an au supérieur des jésuistes ès missions dudict pays la somme de cinq mille liures, pour pouruoir à la nourriture et entretien de ceux qui s'employent aux missions de tout ledict pays.

Sera, par chacune année, passé dans les vaisseaux de la flotte dudict pays sans aucun fret, soixante et dix thonneaux de viures, munitions et hardes, pour le gouuerneur et les garnisons de Québecq et des Trois-Riuières : trente thonneaux pour le gouuerneur particulier et garnison de Montréal ; *trente thonneaux pour les pères jésuistes sy tant en est besoing, et ce qui a esté accordé ci-devant pour les Ursulines et hospitalières ;* et pour tous les autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, ils payeront le fret, fors et excepté les nouueaux

habitans qui passeront de France audict pays pour s'y establir, pour lesquelz pendant les deux premières années on passera les viures et hardes sans aucun fret.

Les scindicqs de Québecq, des Trois-Riuières et de Montréal seront eslus chacun par les habitans desdicts lieux chacun an par scrutin, et ne pourront estre continués plus de trois ans de suitte.

Ne sera déliuré cy-après aucun congé à l'admiraulté pour aller dans le fleuue Saint-Laurent, qu'à ceux de la flotte dudict pays, et sy aucuns autres s'y trouuoient à l'aduenir, les vaisseaux et marchandises demeureront confisqués, nonobstant tous congez qu'ilz auroient peu obtenir au préjudice du présent réglement.

Sera par chacun an enuoyé par ledict secrétaire auxdicts commissaires députez par Sa Majesté, un bref estat des affaires dudict pays, du nombre et qualité des hommes qui seront dans les garnisons, et autres choses nécessaires pour en informer sadicte Majesté, et pouruoir à l'augmentation ou retranchement desdictes garnisons, ainsy qu'elle jugera estre à faire pour le bien dudict pays.

Sera le présent réglement leu et publié à l'arriuée des vaisseaux, et enregistré au greffe dudict conseil qui sera estably à Québecq, pour y estre gardé et obseruë, selon sa forme et teneur, du jour de la publication d'iceluy, jusques à ce qu'autrement par Sa Majesté en ayt esté ordonné.

Et néantmoins les garnisons dudict pays seront nourries aux despens des magasins de ladicte traicte, ainsy que par le passé, jusques au retour des vaisseaux à Québecq en l'année prochaine mil six cent quarante-huit seulement.

Signé SEGUIER, H. LAISNÉ, BARRILLON, DE MESMES.

Du 27 mars 1647, à Paris.

(Acte N° 2.)

Premier édit de juillet 1651, *enregistré le* 11 *avril* 1658, *portant permission aux missionnaires de la Nouvelle-France de chasser et pêcher, de posséder et de s'établir en tous les endroits et isles de la terre ferme de l'Amérique.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Nauarre, à tous présens et aduenir, salut. Considérant les grands trauaux que les pères de la compagnie de Jésus prennent journellement en l'Amérique septentrionalle et méridionalle, pour gaigner à Jésus-Christ les peuples de ces contrées, jusques à donner leur vie pour les secourir et répandre leur sang et souffrir le feu dans ces glorieux emplois, nous aurions, pour pouruoir aucunement à leur subsistance, par arrest de nostre conseil du vingt-septiesme mars mil six cent quarante-sept, ordonné que le commis ou receueur général de la traicte de la Nouuelle-France donneroit ou feroit donner en France chacun an au suppérieur des missions de cette compagnie en ladicte Nouuelle-France ou à son ordre, pour la nourriture et entretennement des pères qui trauaillent à la conuersion des sauuages de ces contrées, la somme de cinq mille liures; mais parce que ladicte somme ne suffit pas dans la continuation généreuse que lesdicts pères font èsdictes fonctions, et que d'ailleurs on pourroit à l'aduenir faire quelque difficulté au payement de ladicte somme, mesme les troubler en la possession des terres qu'ils ont acheptées ou qu'on leur a données en l'une et l'autre Amérique; voulant y pouruoir à l'aduenir, et désirant contribuer aultant qu'il nous sera possible à une œuure sy saincte et louable que celle desdicts pères de ladicte compagnie de Jésus, qui n'ont pour but et obiect que l'amour et la gloire de Dieu, et le désir de profiter et assister les pauures sauvages et les conduire au salut éternel, de l'aduis de la Royne régente nostre très-honnorée dame et mère, nous auons permis et conceddé, et de noz grace spécialle, pleine puissance et auctorité royalle, permettons et conceddons par ces présentes signées de nostre main auxdicts

pères de la compagnie de Jésus qui sont résidans à présent en l'une et l'autre Amérique septentrionalle et méridionalle, leurs successeurs à l'aduenir, de pouuoir pescher sur les terres qu'ils ont acheptées ou qu'on leur a données et dans les endroits et limites qui bornent et qui mouillent lesdictes terres, sans qu'aucun autre puisse chasser ou pescher dans l'estendue de leursdictes terres sans leur permission, ny prendre et recueillir les herbages et toute autre chose qui se trouvera sur les rives de leurs terres par l'ouuerture des eaux et des mares, dont, en tant que besoing est ou seroit, nous leur en auons faict et faisons don par ces présentes; et pour donner moien auxdicts pères jésuistes de continuer leurs sainctes œuvres en une et en l'autre Amérique, voulons et nous plaist qu'ils puissent, en vertu de cesdictes présentes, s'establir dans touttes les isles et dans les endroicts de la terre-ferme que bon leur semblera, pour y exercer leurs fonctions selon leurs priviléges, sans qu'ils y puissent estre troublez en quelque façon et manière que ce soit, et qu'à cette fin ils soient receus fauorablement et recongnus comme nos fidelles subietz, et comme tels qu'ils puissent possedder des terres et des maisons et auctres choses pour leur subsistance, et tout ainsi qu'ils font présentement en cedict nostre royaume de France où ils sont establis, sans qu'ils soient tenus prendre de nous ni de nos successeurs aucunes lettres que cesdictes présentes; voulons en outre qu'à l'aduenir lesdicts commis et receueurs ou préposez à la recepte généralle de la traicte de la Nouuelle-France payent annuellement auxdicts pères jésuistes ou à leurs successeurs, conformément à l'arrest de nostre conseil dudict jour vingt-septiesme mars mil six cent quarante-sept, ladicte somme de cinq mille liures en la forme et manière contenue en icelluy, sans aucune diminuction quelconque, ny que lesdicts pères jésuistes soient obligez d'auoir auctres lettres, arrestz et déclaration que cesdictes présentes, et ce nonobstant tous les réglemens faictz et à faire par les gouuerneurs, leurs lieutenans et auctres officiers qui pourroient estre establis èsdicts lieux par nous ou noz successeurs, auxquels nous auons pour cet égard desrogé et desrogeons par cesdictes présentes. Sy

donnons en mandement à tous nos gouuerneurs, leurs lieutenans par nous establis èsdicts pays, et à tous noz officiers et subjetz de faire pleinement jouir et user lesdicts pères jésuistes et leurs successeurs du contenu en cesdictes présentes sans permettre qu'il y soit contrevenu, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens à ce contraire. Car tel est nostre plaisir; et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous auons faict mettre nostre scel à cesdictes présentes. Donné à Paris au mois de juillet l'an de grace mil six cent cinquante-ung, et de nostre reigne le neufiesme. *Signé* LOUIS: et sur le reply, par le Roy, la Royne régente sa mère présente, DE LOMENIE. Et scellé du grand-sceau de cire verte sur lacz de soye rouge et verte. A costé visa: SEGUIER. Registré, ouy le procureur général du Roy, pour estre executtéez selon leur forme et teneur. A Paris, en Parlement, ce unziesme auril mil six cent cinquante-huit. *Signé* : DU TILLET.

Collationné à l'original,

Signé : DU TILLET.

(ACTE N° 3.)

SECOND ÉDIT DE JUILLET 1651, *enregistré le* 11 *avril* 1658, *portant octroi aux sauvages convertis de la Nouvelle-France, de jouissance de terres près de Québec et des autres forts sur le fleuve Saint-Laurent.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Nauarre, à tous présens et aduenir, salut. La compagnie de la Nouuelle-France ayant donné, par ung acte du treiziesme jour de mars dernier, aux sauuages qui se retirent ordinairement proche de Québecq audict pays, une lieue de terre sur le grand fleuue de Saint-Laurent, borné d'une part du cap qui termine l'anse de Saint-Joseph ou de Sellery du costé de Québecq, et de l'autre de l'endroit ou limite où finit cette lieue, montant sur le grand fleuue sur quatre lieues de profondeur dans les bois ou dans les terres tirant au nord, auec tout droit de chasse et de pesche dans ladicte estendue et dans la partie du grand fleuue

Saint-Laurent et dans les autres fleuues, estangs et riuières qui seroient dans cette concession ou qui la toucheroient, le tout sans aucune deppendance, auec tous les droits de seigneurie, soubs la conduite et direction des pères de la compagnie de Jésus qui les ont conuertis à la foy de Jésus-Christ, et sans qu'aucun François puisse chasser ou pescher dans cette estendue, sinon par la permission du cappitaine chrestien de cette nouuelle église, soubs la conduite et direction et approbation desdits pères, et tout ainsi qu'il est plus amplement spécifié et déclaré par ladicte concession pour la validité et exécution de laquelle estant nécessaire d'y pouruoir, et désirant coopérer de nostre part tout aultant qu'il nous sera possible à la réduction de ces peuples, et considérant qu'il est très-raisonnable qu'ils ayent et qu'ils retiennent dans leurs pays l'estendue de terre qui leur sera nécessaire pour vivre en commung et mener une uie sédantaire auprès des François, de l'aduis de la Royne régente nostre très-honorée dame et mère, et de nostre conseil qui a veu ladicte concession dudict jour treiziesme mars dernier, cy attachée sous nostre contre-scel, nous auons, de nostre grâce spécialle, pleine puissance et auctorité royalle, en agréant et confirmant ladicte concession de ladicte Nouuelle-France, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main, une lieue sur le grand fleuue sur quatre lieues de profondeur dans les terres, non seullement à l'endroit contenu en ladicte concession, mais encore en tous les lieux et endroits où il y aura ung fort et une garnison françoise; et à cette fin, voulons et nous plaist que proche de ce fort lesdicts sauuages ayent une lieue sur le fleuue ou endroit où sera ce fort sur quatre lieues dans les terres avecq tous les droits de chasse ou de pesche et de tous aultres esmolumens qu'ils pourront retirer de ceste estendue de terre ou riuières adjacentes, sans aucune deppendance ni redebuance aucune, laquelle nous leur quittons, dellaissons et remettons, à la charge touttefois que lesdicts sauuages seront et demeureront tousjours soubs la conduitte, direction et protection des pères de la compagnie de Jésus, sans l'aduis et consen-

tement desquels ils ne pourront remettre, concedder, vendre ny alienner lesdictes terres que nous leur accordons, ny permettre la chasse et la pesche à aucuns particuliers que par la permission desdicts pères et des cappitaines chrestiens soubs le vu et consentement desdicts pères auxquels nous accordons la direction des affaires desdicts sauuages, sans néantmoins qu'ils soient tenus d'en rendre compte qu'à leurs suppérieurs. Voulons en outre que sy quelques Européans se trouuoient establis dans ces limites, qu'ils soient et demeurent deppendans des cappitaines chrestiens et direction desdicts pères, tout ainsi qu'ils estoient de ceux qui leur auroient accordé la portion de terre qu'ils posseddent, et qui doresnauant ne sera donnée terre dans ceste estendue que par l'ordre des cappitaines chrestiens et aduis et consentement desdicts pères leurs protecteurs, le tout au proffit de ces peuples pour les allecher par ces petitz esmolumens tirés de leurs propres païs à quitter leur vie errante et à mener une vie chrestienne soubz la conduite de leur cappitaine et desdictz pères qui les ont conuertis. Sy donnons en mandement à tous noz gouuerneurs, leurs lieutenans par nous establis audict pays et à tous noz officiers et subietz qu'il appartiendra, de faire pleinement jouir et user lesdicts sauuages et leurs successeurs du contenu en cesdictes présentes, sans permettre qu'il y soit aucunement contreuenu, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens à ce contraire; car tel est nostre plaisir: et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes. Donné à Paris, au mois de juillet l'an de grace mil six cent cinquante-ung, et de nostre reygne le neufiesme. *Signé* LOUIS; et sur le reply, par le Roi, la Royne régente sa mère présente, DE LOMENIE; et scellé du grand sceau de cire verte sur lacz de soye rouge et verte, et à costé, visa: SÉGUIER. Registré, ouy le procureur général du Roy, pour estre executtéez selon leur forme et teneur. A Paris, en Parlement, le unziesme auril mil six cent cinquante-huit. *Signé*, DU TILLET.

Collationné à l'original,

Signé: DU TILLET.

(Acte N° 4.)

Lettres-Patentes *du 26 juillet 1663, enregistrées le 7 septembre suivant, portant établissement du séminaire général des missions étrangères à Paris.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Depuis qu'il a plu à la bonté divine de nous donner la paix si nécessaire au culte de la religion et à la tranquillité publique, nos principales vues ont été, par la reconnoissance que nous devons aux soins de la Providence sur notre personne et sur notre maison royale, de réprimer autant qu'il nous a été possible le progrès de l'hérésie, que les misères du temps ont à notre grand regret fait tolérer dans ce royaume, empêcher le cours des erreurs naissantes et nouvelles sectes du jansénisme, et d'étendre la religion catholique au-delà de ses bornes ordinaires, pour en porter les lumières jusque dans les extrémités du monde. Pour cela nous avons procuré auprès de notre saint père le pape, d'envoyer des évêques dans la Nouvelle-France, en Perse, au Tunquin, à la Chine et Cochinchine, et contribué de nos libéralités royales aux fonds des voyages si hasardeux, et entreprises si chrétiennes et généreuses, pour la conversion des âmes. Mais comme l'on étoit en peine de chercher des personnes qui ayent toutes les qualités nécessaires pour les aller secourir, ou travailler sous leurs ordres en des emplois si apostoliques, et avoir pour cet effet quelque lieu de retraite et hospice charitable pour les accueillir, la Providence, qui ne manque jamais en ces occasions, a donné le mouvement à notre très-cher et féal Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, conseiller en nos conseils, qu'elle avoit appelé des premiers en cet emploi, d'en consommer généreusement le dessein; et d'autant que par les instances du défunt Roi, notre très-honoré seigneur et père, il auroit été ci-devant envoyé en Babylone et en Perse, pour travailler à la conversion des âmes, il a, depuis son retour, appliqué tous ses soins à bâtir un séminaire, pour loger, accueillir et entretenir

les ouvriers et missionnaires qui seroient destinés à cet emploi, au service de l'Église dans les missions étrangères, en sorte que les lieux étant en état de servir à un si pieux dessein, il auroit, par contrat du 16 mars dernier, ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, fait avec les sieurs de Morangis, conseiller en tous nos conseils, et directeur de nos finances, et de Garibal, président en notre grand conseil et maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, dont le zèle et la piété sont très-connus et nous sont très-agréables, donné par donation irrévocable et entre vifs, en faveur des missions étrangères, et par préférence de la Perse, et pour la conversion des infidèles, hérétiques et schismatiques desdits états et pays, lesdits sieurs de Morangis et Garibal et les notaires acceptant ladite donation, à l'effet de l'accomplissement d'icelle, tous les emplacemens, logemens et bâtimens à lui appartenans, situés au faubourg Saint-Germain de notre bonne ville de Paris, sur les rues du Bacq et de la Frênaye ou petite Grenelle, derrière les Incurables, tant ceux par lui occupés que donnés à loyers, et par lui acquis et bâtis de temps en temps des deniers de son épargne; ensemble sa bibliothèque, chapelle et meubles qui se trouveront lors de son décès; et encore les maisons et emplacemens situés en la ville d'Ispahan, capitale de Perse, à lui appartenans, et aussi acquis de ses deniers, bibliothèque et chapelle; à la charge de procurer, par les soins desdits sieurs de Morangis et de Garibal, dans lesdits logemens et emplacemens du faubourg Saint-Germain, l'établissement d'un séminaire de personnes ecclésiastiques, ou aspirans à l'ordre ecclésiastique, même de laïques qui seroient jugés capables et utiles au bien de l'œuvre; lesquels seront instruits aux études, sciences, langues et connoissances nécessaires pour lesdites missions, le tout à la charge de payer trois mille livres de pension viagère audit sieur évêque et mille livres après sa mort aux personnes y dénommées, et autres clauses et conditions portées par le contrat; lesquels sieurs de Morangis et Garibal auroient, par autre contrat du dix-huitième du même mois, aussi attaché sous notre contre-scel, *fait remise de tout le*

contenu audit contrat de donation, *aux sieurs Poitevin et Gazil, prêtres* et docteurs en théologie, *dont la vertu et les emplois pour les missions étrangères* nous sont très-connus, *lesquels, tant pour eux que pour leurs associés en un si bon œuvre*, se seroient obligés de satisfaire au contrat à leur décharge, ayant toutes les correspondances nécessaires avec les sieurs évêques de Pétrée, d'Héliopolis, de Bérithe et de Métellopolis, et étant leurs procureurs pour les affaires de leurs églises. Et parce qu'un établissement de cette qualité, si important au bien de la religion et à la subsistance et perpétuation des missions étrangères que nous avons procurées, ne se peut faire sans notre agrément et permission; ledit sieur évêque de Babylone, ensemble lesdits sieurs de Morangis et de Garibal, pour la décharge de leur obligation, et lesdits sieurs Poitevin et Gazil, pour les en acquitter, nous ont très-humblement supplié de leur accorder nos lettres nécessaires. A ces causes, après avoir fait examiner, en notre conseil, ledit contrat de donation et remise d'icelui auxdits sieurs Poitevin et Gazil, à l'effet dudit séminaire, et trouvé qu'il étoit très-avantageux pour le bien de la religion et le soutien des missions étrangères, et convenable au dessein que nous avons toujours eu de les procurer, de l'avis d'icelui, et de notre pleine puissance et autorité royale, nous avons confirmé et *confirmons par ces présentes ledit contrat* de donation, fait par ledit sieur évêque de Babylone auxdits sieurs de Morangis et de Garibal, en faveur dudit séminaire, ensemble le contrat de remise, par eux fait auxdits sieurs Poitevin et Gazil, à l'effet de l'exécution dudit séminaire, l'un et l'autre attachés à ces présentes sous notre contre-scel, et tout le contenu en iceux, *ensemble l'établissement dudit séminaire, en faveur desdits sieurs Poitevin et Gazil, et leurs associés pour les missions étrangères*, et par préférence de la Perse; et pour les distinguer des autres communautés et compagnies, qui s'appliquent très-utilement aux mêmes emplois, pour lesquels on ne sauroit avoir trop d'ouvriers, la moisson étant ouverte à tous; et suffisante pour tous; nous voulons qu'il soit appelé le *séminaire pour la conversion des infidèles dans*

les pays étrangers, et que l'inscription en soit mise sur la porte principale d'icelui ; avons amorti et amortissons lesdits emplacemens, logemens et acquisitions ci-dessus exprimés, à la charge de l'indemnité envers les seigneurs particuliers, si aucuns sont, les déchargeant et leur faisant don de ce qui se trouveroit relever de nous ; *nous leur avons permis d'accepter par ci-après, le cas y échéant, toutes sortes de donations et legs* de choses mobilières et fonds roturiers seulement, sans payer aucun amortissement, en nous baillant toutefois homme vivant et mourant, et payant au seigneur de qui lesdits biens releveront, les droits d'indemnité tels que de raison; *et d'agir, en tout ce qui regardera le bien de l'œuvre et dudit séminaire, ainsi que les autres communautés, et qu'ils aviseront pour le mieux*, à la charge de se pourvoir par-devers le sieur abbé dudit Saint-Germain, supérieur spirituel, *pour l'établissement dudit séminaire, en ce qui regarde le spirituel et réglement de la police de ladite maison*. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour du parlement, chambre de nos comptes, à Paris, que ces présentes ils fassent registrer pour être exécutées, gardées et observées de point en point, selon leur forme et teneur, et du contenu en icelles jouir et user les exposans, pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun trouble ni empêchement à ce contraire ; car tel est notre plaisir, nonobstant tous réglemens et lettres à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, sauf, en autres choses, notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de juillet, l'an de grâce mil six cent soixante-trois, et de notre règne le vingt et unième. *Signé* LOUIS. Registré, ouï le procureur général du Roi, pour être exécuté selon sa forme et teneur, à Paris, en parlement, le 7 septembre 1663.

Collationné en son original,

Signé Du Tillet.

(Acte N° 5.)

Lettres-patentes *d'avril* 1676, *enregistrées le* 10 *février* 1678, *portant union du séminaire de Québec au séminaire général des missions étrangères, à Saint-Germain des Prés, rue du Bac.*

François, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, premier euesque de Québecq, capitalle de la Nouuelle-France, en conséquence de l'érection qui a esté faicte dudict euesché par nostre saint père le pape Clément dix, le premier jour d'octobre mil six cent soixante-quatorze, des bulles apostoliques qui nous en ont esté expédiées le mesme jour, sur la nomination du Roy et du serment de fidélité par nous presté entre les mains de Sa Majesté, le vingt-troisiesme auril dernier, à tous présens et aduenir, salut. Considérant que le séminaire d'ecclésiastiques, par nous cy-deuant erigé en ladicte ville de Québecq pour les causes contenues dans nos lettres sur ce expédiées, lors qu'estant euesque de Petrée, vicaire apostolique dans ladicte Nouuelle-France, l'administration d'Église naissante dans ledict pays nous auoit esté confiée, authorisée depuis et confirmée par les lettres-patentes de Sa Majesté, données au mois d'auril mil six cent soixante-trois, enregistrées au conseil souuerain dudict Québecq, pouuoit espérer, s'il n'estoit uni à perpetuité à un corps stable en France, d'où l'on pût y enuoyer des sujets propres pour la direction dudict séminaire de Québecq, et connoissant qu'il auroit plu à Sa Majesté de consentir au contract de donnation faict par deffunct R^me^ père en Dieu Bernard de Saincte-Thérèze, euesque de Babilone, le seiziesme mars de ladicte année mil six cent soixante-trois, à l'effect de l'establissement d'un séminaire d'ecclésiastiques pour servir à la propagation de la foy dans les pays infidèles, et d'agréer et confirmer l'establissement dudict séminaire dans Paris à Sainct-Germain des Prez, rue du Bacq, par les lettres-patentes du mois de juillet de la mesme année mil six cent soixante-trois, registrées au parlement le septiesme septembre ensuivant, et qu'un des motifs de sa-

dicte Majesté, exprimé dans lesdictes lettres-patentes, auroit esté la correspondance que nous auions desjà avec les sieurs Poitevin et Gazil, prestres docteurs en théologie, soubs le nom desquels a esté faict l'establissement dudict séminaire des missions aux infidèles, et qu'ils sont mesme nos procureurs en France pour les affaires de ladicte Nouuelle-France dont nous auions l'administration, qu'ils estoient pareillement des euesques françois, vicaires apostoliques au royaume de la Chine, Tunquin et autres pays des Indes orientalles, et que d'ailleurs ledict séminaire de Paris nous auroit fourny bon nombre d'ecclésiastiques pour former ledict séminaire de Québecq et le remplir de personnes capables, les uns pour les diriger et gouuerner, les autres pour estre instruicts à la mission dudict pays et y estre employés par nos ordres ; nous auons estimé, à présent que nous sommes euesque en titre de ladicte ville de Québecq et Nouuelle-France, et que nous auons droit d'y exercer tous les pouvoirs d'euesque diocésain, ne pouvoir faire chose plus conforme aux intentions de sadicte Majesté ny plus solidement pourvoir à la conservation dudict séminaire de Québecq, dans le mesme esprit ecclésiastique et des missions, que de lui procurer la continuation du mesme gouuernement que nous auons desjà éprouvé sy utile en l'unissant et annexant audict séminaire de Paris que la Prouidence diuine y a estably pour les missions étrangères par lesdictes lettres-patentes de sadicte Majesté, d'où il a receu jusques à présent son principal secours par les bons subjects qui y ont esté enuoyez par ledict séminaire de Paris et qui y ont donné depuis douze ans des preuues continuelles de leur zèle, suffisance et piété.

A ces causes, et bien informé de la bonne direction dudict séminaire de Paris pour les missions étrangères, par la vertu, zèle et capacité d'iceux qui le gouuernent avec grand fruit et bénédiction, nous auons uni et annexé, unissons et annexons à perpetuité ledict séminaire de Québecq, ses maisons, bastimens, jardins, emplacemens, seigneuries, terres, possessions, reuenus généralement quelconques et autres dépendances d'iceluy présens et aduenir audict séminaire estably

à Paris pour la conuersion des infidèles; sans que ledict séminaire de Québecq ny ceux qui y sont demeurans en puissent distraire, vendre, ni aliéner aucune partye ny mesme les engager sans le consentement et permission des sieurs directeurs dudict séminaire de Paris, qui nommeront et choisiront tel supérieur que bon leur semblera pour régir et gouuerner, selon leurs constitutions, ledict séminaire de Québecq, lequel supérieur prendra nostre bénédiction et confirmation pour exercer sa charge. Luy donnant dès à present toute permission et pouuoir, comme aussy aux autres ecclésiastiques et missionnaires qui seront envoyez par ledict séminaire de Paris en celuy de Québecq soubz nostre approbation et de nos successeurs, d'enseigner les peuples qui nous sont commis par leurs prédications, catéchismes, administration des sacremens, conférences, retraictes spirituelles et autres exercices de piété, mesme d'aller en mission par nos ordres dans tous les lieux de nostre jurisdiction, à condition toutes fois d'estre soumis à nous et à nos successeurs euesques, en toutes les fonctions ecclésiastiques qui regardent l'assistance et l'instruction du prochain, et quant au reste, ils dépendront de leur supérieur et dudict séminaire de Paris. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous auons à ces présentes signées de nostre main et contresignées de nostre secrétaire, faict apposer le sceau de nos armes. Données à Paris le dix-neufiesme jour du mois de may, l'an de grâce mil six cent soixante-quinze. *Signé* FRANÇOIS, premier euesque de Québecq.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Nauarre, à tous presens et aduenir, salut. Le désir que nous auons tousjours eu de contribuer de tout nostre pouuoir à la propagation de l'éuangile, nous ayant cy-deuant porté à donner nos lettres-patentes du mois de juillet mil six cent soixante-trois, pour l'establissement d'un séminaire d'ecclésiastiques pour les missions étrangères, scis à Sainct-Germain des Prez, rue du Bacq, qui ont esté depuis registrées en notre parlement de Paris le septiesme septembre ensuiuant, nous aurions presque en mesme temps confirmé par nos lettres-patentes du

mois d'auril, audict an, l'establissement d'un séminaire aussy d'ecclésiastiques, érigé dans nostre ville de Québecq, capitalle de la Nouuelle-France, par nostre amé et féal conseiller en nos conseils le sieur François de Laual lors euesque de Petrée, vicaire apostolique dans la Nouuelle-France, qui a despuis entretenu une continuelle correspondance avec ledict séminaire des missions étrangères, estably à Paris, dont il a tiré de temps en temps plusieurs bons sujets et vertueux ecclésiastiques tant pour la conduite que pour les autres employs dudict séminaire de Québecq. Et d'autant que depuis qu'il a plu à nostre sainct père le pape Clément dix, d'ériger à nostre instante prière celuy de Québecq en euesché et d'en pouruoir sur nostre nomination ledict sieur François de Laual cy-deuant euesque de Petrée, et qu'estant à présent euesque titulaire dudict Québecq, il a jugé nécessaire, pour affermir le régime à la conduite de sondict séminaire à perpétuité, de l'unir au corps dudict séminaire de Paris, estably pour les missions estrangères, et dont il auroit faict expédier des lettres portant ladite union à perpetuité. Données à Paris le dix-neufiesme may mil six cent soixante-quinze, sur lesquelles il nous auroit supplié de vouloir accorder nos lettres d'agréement et de confirmation. A ces causes et autres, à ce nous mouvans de l'aduis de nostre conseil, nous auons, par ces présentes signées de nostre main, confirmé et agréé, confirmons et agréons ledict acte ou lettres-patentes dudict sieur euesque de Québecq, du dix-neufiesme may mil six cent soixante-quinze, cy attaché soubs le contre-scel de nostre chancellerie, portant union dudict séminaire de Québecq audict séminaire général estably à Paris pour les missions estrangères et la conversion des infidelles, au bas desquelles est l'acceptation qui est faicte par les sieurs Fermanel, Barat, Poitevin et Gazil, directeurs dudict séminaire de Paris, le contenu desquels actes en tant que nous voulons auoir lieu et à perpétuité suiuant le contenu en iceux. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement à Paris, et nostre chambre des comptes à Paris, que ces présentes ils fassent registrer pour estre exécu-

tées, gardées et observées selon leur forme et teneur et contenu d'icelles, jouir et user par lesdicts séminaires estrangers, unis paisiblement et perpétuellement sans souffrir qu'il leur soit donné aucun empeschement à ce contraire. Car tel est nostre plaisir; et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous auons fait mettre nostre scel à cesdictes présentes. Donné à Sainct-Germain en Laye, au mois d'auril l'an de grâce mil six cent soixante-seize, et de nostre règne le trente-troisiesme. *Signé* LOUIS. Et plus bas, par le Roy, COLBERT, visa DALIGRE, pour l'establissement d'un séminaire à Québecq. Registrées, ouy le procureur général du Roy, pour jouir par les impétrans et ceux qui leur succéderont de leur effect et contenu, et estre exécutées selon leur forme et teneur suiuant l'arrest de ce jour. A Paris, en parlement, le dixiesme feburier mil six cent soixante-dix-huit.

(ACTE N° 6.)

LETTRES-PATENTES *du mois de mai* 1775, *enregistrées le premier juin* 1775, *portant réglement pour le séminaire général des missions étrangères.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Nos très-chers et bien amés les évêques, vicaires apostoliques, et autres missionnaires françois répandus dans les pays orientaux, et les directeurs du séminaire des missions étrangères, établi à Paris, nous ont fait exposer qu'il se seroit élevé depuis plusieurs années, et à différentes reprises, des contestations entre eux, dont les suites pourroient devenir très-préjudiciables à l'œuvre sainte dont les uns et les autres se trouvent solidairement chargés; ces contestations, et les jugemens auxquels elles ont donné lieu, prennent leur source dans le double défaut d'établissement d'une administration suffisante pour les biens consacrés à l'œuvre des missions, et surtout d'approbation légale de la pieuse association qui, pour la même œuvre, fut formée vers le milieu du siècle dernier, sous les yeux et la protection du roi LOUIS XIV de glorieuse mémoire, entre plusieurs ec-

clésiastiques de notre royaume. La plupart de ces ecclésiastiques s'empressèrent de passer dans les pays orientaux, sans attendre que leur association fût légalement autorisée; et comme ils n'avoient alors d'autres fonds pour leur subsistance que les libéralités de ce prince, les aumônes passagères des personnes de piété, et leurs revenus personnels, ils ne pensèrent point à prendre de forme d'administration pour ces biens; ils se contentèrent de laisser en France cinq à six de leurs associés pour la correspondance indispensable, mais en les chargeant très-particulièrement, et par des procurations expresses, d'obtenir l'établissement d'une maison pour les missions, avec faculté d'acquérir et de posséder pour l'œuvre commune. Ces ecclésiastiques associés et restés à Paris obtinrent en effet, quelques années après, la permission d'y former un établissement, sous le nom de *séminaire des missions étrangères;* mais quoiqu'ils n'eussent agi et pu agir en cela qu'au nom de tout le corps de l'association, soit inattention, soit inexpérience, ils négligèrent de le faire déclarer assez expressément dans les lettres-patentes expédiées à ce sujet. Il est dit à la vérité que le roi permet l'établissement dudit séminaire en faveur des sieurs Poitevin et Gazil (deux des prêtres de l'association laissés à Paris) et leurs associés pour les missions étrangères, ce qui paroissoit marquer suffisamment que c'étoit pour le corps de l'association; mais quelques expressions qui se trouvent dans des actes postérieurs ont fait naître une sorte d'obscurité sur les droits respectifs des évêques, des missionnaires et des directeurs, relativement au séminaire et aux biens qui depuis y ont été réunis. Cette obscurité ne fut presque pas aperçue, tant que vécurent les premiers associés, trop instruits du véritable état des choses; mais à mesure qu'on s'éloigna de leur origine, cette obscurité s'augmenta; les évêques et missionnaires d'un côté, de l'autre les directeurs, étendirent leurs prétentions respectives; les contestations long-temps concentrées éclatèrent enfin, et furent portées devant les tribunaux. Le défaut d'association légale, expresse et apparente, fit déclarer les évêques et missionnaires non-recevables dans leurs demandes, par arrêts des années

mil sept cent cinquante-un et mil sept cent soixante-quatre. Des décisions si affligeantes pour les évêques et missionnaires, n'ont pu leur faire cependant regarder comme entièrement anéantie l'association réelle qui avoit existé entre les premiers missionnaires et les premiers directeurs, et qui s'étoit depuis toujours soutenue. Les directeurs eux-mêmes, malgré la faveur de ces jugemens, n'en reconnoissoient pas moins la réalité de cette ancienne association, l'utilité, la nécessité même qu'il y avoit de la maintenir, de la perfectionner, de la consolider; et souvent ils avoient protesté aux missionnaires qu'ils étoient disposés à tout faire pour y parvenir. Il ne s'agissoit que de convenir des points et des fondemens de cette association et union; c'est à quoi l'évêque de Ceram, coadjuteur du vicaire apostolique du Tunquin, l'évêque de Tabraca, vicaire apostolique de Siam, et un missionnaire, député de la Cochinchine, ont heureusement travaillé avec les directeurs du séminaire de Paris; et après plusieurs conférences, ils sont enfin parvenus, dans une délibération tenue, arrêtée et signée le vingt-deux février mil sept cent soixante et treize, à se concilier et s'accorder entièrement; et pour établir entre eux sur des fondemens solides et inébranlables la paix, l'union et la concorde, si nécessaires pour le progrès de leurs missions, que nos augustes prédécesseurs, Louis XIV, et le feu roi notre très-honoré seigneur et aïeul, ont toujours favorisées de leur protection et de leurs libéralités, et que nous sommes résolu de protéger de même, les exposans nous ont très-humblement fait supplier de vouloir bien, pour couper jusqu'à la racine tout ce qui pourroit à l'avenir faire revivre des divisions si funestes, fixer par notre autorité, suivant les vues de leur délibération, l'état et les droits respectifs des missionnaires et des directeurs, en donnant à leur association l'autorisation expresse et légale qui lui manquoit, et en établissant une forme d'administration stable pour ces biens.

A ces causes, de l'avis de notre conseil, qui a vu ladite délibération du vingt-deux février mil sept cent soixante-treize, dont expédition est ci-attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et

autorité royale, nous avons approuvé et confirmé, et par ces présentes, signées de notre main, approuvons et confirmons l'établissement du séminaire des missions étrangères, fait en notre bonne ville de Paris, en vertu des lettres-patentes données au mois de juillet mil six cent soixante-trois; et les expliquant et interprétant, même y ajoutant en tant que de besoin, nous approuvons et autorisons l'association qui existoit dès-lors entre les premiers missionnaires et les premiers directeurs, et qui n'a cessé d'exister entre leurs successeurs; ce faisant, érigeons et réunissons en un corps d'association pour les missions étrangères, tant les évêques, vicaires apostoliques et autres missionnaires françois, envoyés du séminaire dans les missions, que les directeurs dudit séminaire, et ceux qui succéderont aux uns et aux autres. Voulons que ledit corps d'association jouisse dans notre royaume de tous les droits civils et ordinaires, dont y jouissent les autres corps et communautés légalement établis, et ce sous les conditions suivantes, que nous voulons et entendons être invariablement observées.

Art. 1.er A ce corps d'association appartiendront indistinctement et indivisément tous les biens et revenus quelconques qui ont été donnés, légués, aumônés, unis, ou autrement acquis, soit pour lesdites missions, soit pour ledit séminaire, à quelque titre que ce puisse être, à la charge d'acquitter les fondations, si aucune y a; lesquels biens et revenus seront administrés et régis par le bureau d'administration, et en la forme qui sera ci-après établie.

Art. 2. Le séminaire de Paris, et chacune des quatre missions particulières de Chine, du Tunquin, de Cochinchine et de Siam, et autres pareilles, s'il s'en établit, seront autant de parties principales du corps d'association. La maison du séminaire en sera le chef-lieu, la maison commune et le siége immuable de l'administration des biens, revenus et affaires en Europe.

Art. 3. Il y aura dans le séminaire cinq, et au plus six directeurs perpétuels, et, comme en titre d'office, agrégés et reçus en la forme observée pour cet objet audit séminaire.

N'entendons par cette fixation rien changer en l'état actuel des directeurs, qui continueront d'en jouir leur vie durant; mais il ne pourra en être agrégé aucun autre, jusqu'à ce que, par la retraite ou le décès de quelques-uns d'entre eux, il soit nécessaire d'en recevoir pour remplir le nombre ci-dessus fixé.

Art. 4. Outre ces cinq ou six directeurs perpétuels, chacune des quatre missions susdites, et autres s'il s'en établit, auront droit d'envoyer au séminaire un missionnaire chargé de leur procuration; le missionnaire ainsi envoyé, et à ce seul titre, sera reçu au nombre des directeurs, en aura tous les droits, et en exercera toutes les fonctions; le choix de ce missionnaire se fera par le supérieur de la mission et par les missionnaires, à la pluralité des voix; on pourra le révoquer de même.

Art. 5. L'assemblée des directeurs, tant perpétuels que missionnaires chargés de procurations, aura la conduite intérieure et particulière du séminaire, et formera de plus le bureau de l'administration générale des biens, revenus et affaires du corps en Europe, lequel bureau nous autorisons à cet effet.

Art. 6. Les objets concernant l'administration générale seront traités dans des assemblées différentes de celles où il s'agira de la conduite intérieure du séminaire; le plus ancien des directeurs perpétuels ou missionnaires présidera aux premières où tout se réglera à la pluralité des voix; le supérieur du séminaire continuera de présider aux secondes. Les délibérations des unes et des autres seront inscrites sur des registres séparés.

Art. 7. S'il ne se trouve pas au séminaire le nombre des directeurs ci-dessus marqués, soit par défaut d'envoi de procureurs de la part des missions, soit par décès, absence ou empêchement d'autres directeurs, ceux qui se trouveront au séminaire tiendront le bureau d'administration, et les délibérations prises, et actes faits en ce cas, auront la même force que si tous les directeurs s'y étoient trouvés.

Art. 8. Les évêques des missions du corps de l'association qui se trouveront au séminaire, auront entrée et préséance

dans toutes les assemblées, avec voix délibérative et active, mais non passive pour les élections.

Art. 9. Le bureau d'administration nommera tous les deux ans, ou seulement tous les quatre, s'il le juge plus convenable, deux procureurs, pour faire l'un la recette, l'autre la dépense, dont ils rendront compte au bureau tous les six mois.

Art. 10. Le procureur chargé de la recette ne pourra faire aucune remise, ni celui chargé de la dépense aucune dépense extraordinaire, sans y être autorisés par délibération du bureau dont les assemblées se tiendront une fois chaque semaine, et plus souvent si le cas l'exige.

Art. 11. Le bureau nommera aussi les procureurs pour les maisons de correspondance établies dans les Indes, et ceux-ci enverront chaque année au bureau le compte des sommes qu'ils auront reçues, et des emplois qu'ils en auront faits.

Art. 12. Les nouveaux missionnaires seront reçus à l'ordinaire par les directeurs du séminaire. Il faudra au moins la moitié des voix ; ces nouveaux missionnaires, quoique reçus et envoyés dans les missions, ne seront agrégés au corps de l'association qu'après avoir travaillé dans les missions pendant deux ans, et sur l'attestation qu'enverront les supérieurs des missions, d'après laquelle ils seront inscrits sur les registres comme membres du corps.

Art. 13. On pourra être exclu du corps pour des causes graves, et les exclusions, lorsqu'il s'en présentera quelque cas, se feront, savoir, à l'égard des missionnaires, de la manière, pour les causes, et suivant l'usage observé jusqu'à présent dans les missions ; et à l'égard des directeurs du séminaire, de la manière, et suivant les usages observés à ce sujet dans le séminaire.

Art. 14. On cessera aussi d'être du corps et d'y avoir aucuns droits si on s'en retire soi-même, et on sera censé s'en être ainsi retiré ; savoir, pour les missionnaires, s'ils repassent en Europe sans des raisons approuvées par les supérieurs, et les missionnaires de la mission où ils sont employés, à la pluralité des voix ; et pareillement pour les évêques, s'ils repassent sans des raisons approuvées ou par le Saint-Siége, ou par

deux autres évêques du corps ; et à l'égard des directeurs du séminaire, s'ils sont absens pendant plus d'un an sans le consentement des autres directeurs, à la pluralité des voix.

Art. 15. Pourra le bureau d'administration arrêter lui-même d'autres articles, pour l'exécution et pour l'explication plus détaillée de ce qui est marqué ci-dessus.

Art. 16. N'entendons aucunement, par ces présentes, rien innover en ce qui regarde le spirituel, police et discipline, soit dudit séminaire, soit d'aucune des missions ; voulons au contraire qu'à cet égard la juridiction des supérieurs spirituels, tant celle de notre saint père le pape sur lesdites missions, que celle de l'archevêque de Paris sur ledit séminaire, demeure pleinement libre, telle que de droit.

Art. 17. Toutes les dispositions ci-dessus seront exécutées selon leur forme et teneur, nonobstant tous jugemens, arrêts et autres actes, auxquels nous avons dérogé et dérogeons en tant que de besoin, en tout ce qu'il pourroit y avoir de contraire au contenu en ces présentes. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user, tant les évêques, vicaires apostoliques, et autres missionnaires françois, envoyés du séminaire de Paris, que les directeurs dudit séminaire, ainsi que les successeurs des uns et des autres, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles, au mois de mai, l'an de grâce mil sept cent soixante-quinze, et de notre règne le deuxième. *Signé*, LOUIS. Et plus bas : Par le Roi, Phelypeaux.

Visa, Hue de Miromenil. Et scellé du grand sceau de cire verte, avec le contre-scel.

Registrées, ce consentant le procureur-général du roi, pour jouir par les impétrans de l'effet et contenu en icelles, et être exécutées selon leur forme et teneur ; à la charge que les

articles de réglement qu'il est permis, par l'article 15 desdites lettres-patentes, au bureau d'administration des missions étrangères, d'arrêter lui-même pour l'exécution et pour l'explication plus détaillée de ce qui est ordonné par lesdites lettres, ne pourront avoir d'exécution, qu'au préalable ils n'aient été dûment homologués, suivant l'arrêt de ce jour.

A Paris, en parlement, le 1er juin 1775.

Signé, DUFRANC.

(ACTE N° 7.)

DÉCRET *du 27 mai 1804 (7 plairial an 12.), portant rétablissement des missions étrangères.*

ART. 1er. Il y aura une association de prêtres séculiers, qui, sous le titre de prêtres des missions étrangères, seront chargés des missions hors de France.

ART. 2. Le directeur des missions étrangères sera nommé par l'empereur.

ART. 3. L'établissement et le séminaire seront placés à Paris, dans le bâtiment qui leur sera affecté.

ART. 4. L'église dépendante de ce bâtiment sera érigée en cure, sous l'invocation de saint Vincent de Paul, et desservie par le directeur de la mission, qui fera les fonctions curiales; les vicaires et prêtres desservans seront pris parmi les missionnaires.

ART. 5. Les vicaires resteront néanmoins à la disposition du directeur des missionnaires, qui pourra les faire passer dans les missions où il jugeroit utile de les envoyer.

ART. 6. Il pourra être admis dans la maison des missions des élèves qui y recevront les instructions relatives au but de cet établissement, et apprendront les langues étrangères. Le nombre de ces élèves ne pourra excéder celui qui sera fixé.

ART. 7. Le directeur des missionnaires pourra envoyer des missionnaires hors de France seulement, dans tous les lieux où il le jugera convenable, après avoir obtenu l'autorisation et les passe-ports nécessaires.

ART. 8. Le directeur des missionnaires recevra de l'arche-

vêque de Paris des lettres de vicaire-général pour les îles de France et de la Réunion ; et le chef de la mission de ces îles n'aura dorénavant que le titre de provicaire-général.

Art. 9. Il est accordé à l'établissement des missionnaires une somme annuelle de quinze mille francs, payable par quartiers, et par le trésor public, à compter du 1er germinal prochain.

Art. 10. Il sera pourvu par la suite au traitement de retraite des missionnaires âgés ou invalides.

(Acte N° 8.)

Décret *du* 23 *mars* 1805 (2 *germinal an* 13.), *portant restitution des biens des missions étrangères.*

Art. 1er. Les établissemens des missions connus sous les dénominations des missions étrangères et du séminaire du Saint-Esprit sont rétablis.

Art. 2. M. de Billière, supérieur du séminaire dit des missions étrangères, rue du Bac, est autorisé à accepter, des tiers acquéreurs, la donation de l'édifice autrefois consacré à ce séminaire, et les revenus et biens qui y étoient attachés. Il pourra, ainsi que ses successeurs, accepter toutes fondations et donations qui seront faites à cet établissement.

Art. 3. La maison de campagne située près la forêt d'Orléans et ses dépendances, provenant du séminaire du Saint-Esprit, lui seront rendues et sont mises à la disposition de M. Berthout, supérieur actuel dudit séminaire et de ses successeurs. Ils demeurent autorisés à recevoir les fondations et donations qui seroient faites pour l'œuvre des missions.

Art. 4. Les actes de fondations et de donations acceptées par les supérieurs des missions étrangères et du séminaire du Saint-Esprit seront soumis à la sanction de S. M. impériale.

(Acte N° 9.)

Décret *du* 28 *mars* 1805 (7 *germinal an* 13.), *portant attribution des biens des missions à la grande aumônerie.*

Les établissemens consacrés aux missions, sous quelque

dénomination que ce soit, sont sous la direction du grand aumônier de l'empire, sans préjudice des droits des évêques, dans tout ce qui intéresse la police et la discipline de leur diocèse, par rapport aux mêmes établissemens.

(Acte N° 10.)

Décret *du* 26 *septembre* 1809, *portant suppression de toutes les congrégations de missionnaires.*

Art. 1er. Les missions de l'intérieur sont défendues, et en conséquence nous révoquons tous décrets concernant lesdites missions, et notamment celui du deuxième jour complémentaire an 13, qui confirme les trois associations d'ecclésiastiques établies à Gênes, sous le nom de missionnaires urbains, d'ouvriers évangéliques et de missions de la campagne.

Art. 2. Nous révoquons aussi tous décrets, par nous précédemment rendus, portant établissement ou confirmation de congrégations de prêtres pour les missions étrangères, et notamment ceux du 7 prairial an 12, portant établissement d'une association de prêtres séculiers, qui, sous le titre de prêtres de missions étrangères, seroient chargés des missions hors de France, et du 2 germinal an 13, portant établissement des missions connues sous les dénominations des missions étrangères et de séminaire du Saint-Esprit;

Ainsi que tous les autres décrets rendus par suite et en exécution de ceux ci-dessus énoncés.

(Acte N° 11.)

Ordonnance *du* 2 *mars* 1815, *portant rétablissement des missions étrangères.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc.

Le décret du 26 septembre 1809 est rapporté en ce qui concerne la congrégation des missions étrangères, rue du Bac, à Paris, laquelle est rétablie sur le pied du décret du 23 mars 1805 (2 germinal an 13).

Signé, LOUIS.

(Acte N° 12.)

Ordonnance *du 3 février 1816, portant rétablissement des congrégations de Saint-Lazare et du Saint-Esprit.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc.

Vu notre ordonnance du 2 mars 1815, qui rapporte le décret du 26 novembre 1809, et rétablit conséquemment la congrégation des missions, rue du Bac;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre ordonnance du 2 mars 1815, en faveur des missions dites *missions étrangères,* rue du Bac, est applicable aux missions de Saint-Lazare et du Saint-Esprit.

Art. 2. La congrégation de Saint-Lazare est réintégrée dans son ancienne maison, rue du Vieux-Colombier.

La congrégation du Saint-Esprit est réintégrée dans ses anciennes maisons, rue des Postes, à la charge de se concerter avec l'université pour la translation de l'école normale dans un autre édifice.

Elle ne pourra requérir sa mise en possession qu'après que ladite translation aura été consentie et effectuée.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Signé LOUIS.

(Acte N° 13.)

Ordonnance *du 22 août 1823, portant autorisation d'un petit séminaire de la congrégation du Saint-Esprit.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc.

Vu la demande qu'en a faite le sieur abbé Berthout, supérieur-général des missions du Saint-Esprit, d'autoriser un

petit séminaire dans la maison chef-lieu de la congrégation, située à Paris;

Vu l'avis de l'archevêque et celui de l'université;

Vu l'article 6 de notre ordonnance du 5 octobre 1814 (1);

Le supérieur-général de la congrégation des missions du Saint-Esprit est autorisé à former un petit séminaire dans la maison chef-lieu de ladite congrégation, située à Paris, pour y recevoir et élever des jeunes gens dans la vocation de cet institut; à la charge de se conformer aux lois et ordonnances concernant le petit séminaire.

Signé LOUIS.

(Acte N° 14.)

Ordonnance *du* 15 *octobre* 1823, *portant confirmation du réglement contenu aux lettres patentes de mai* 1775.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc.

Vu notre ordonnance du 2 mars 1815, qui rétablit la congrégation des missions étrangères, rue du Bac, à Paris;

Les lettres-patentes du mois de mai 1775, concernant le séminaire des missions étrangères à Paris, avec le réglement y annexé, sont confirmés et approuvés.

Signé LOUIS.

---

(1) Cette ordonnance n'est point relative aux missions; son objet est d'autoriser l'établissement d'une école ecclésiastique par département.

MÉMOIRE (1)

POUR

LES ÉTUDES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

PAR M. L'ABBÉ DE FLEURY,

AUTEUR DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, ETC.

Il faut commencer par vous défaire de tous les préjugés que vous avez apportés d'Europe, et voir en chaque partie des études ce qu'il y a de naturel, d'essentiel et de vraiment utile, pour rejeter tout le reste. Au contraire il faut vous ap-

(1) Pour procéder avec méthode dans notre nouveau travail, nous avons cru devoir ajouter, aux divers morceaux *préliminaires* que renferme ce premier volume, le mode d'enseignement qu'avec Bossuet et le savant auteur de l'*Histoire Ecclésiastique*, les missionnaires ont jugé le plus propre à la propagation de la foi, et surtout à sa conservation, au milieu des peuples infidèles, par l'établissement d'un clergé indigène.

M. l'abbé de Fleury, en envoyant à M. l'évêque de Métellopolis, vicaire apostolique de Siam, le mémoire qu'il lui avait demandé pour les études des missions, lui écrivoit le 3 mars 1689 :

« J'ai communiqué ce mémoire à quelques-uns de mes meilleurs amis, et Mgr l'évêque de Meaux, le premier théologien de notre siècle, a bien voulu prendre la peine de l'examiner et me donner ses avis que je n'ai pas manqué de suivre. »

Quoi de plus propre à piquer la curiosité qu'un travail sur une matière d'un si haut intérêt, concerté entre les deux hommes sans contredit les plus compétens, même dans le grand siècle de Louis XIV, pour prononcer sur la meilleure méthode d'instruction auprès des infidèles ?

pliquer à connoître les préjugés de ceux que vous voulez instruire, afin d'en profiter autant qu'il sera possible, vous mettant dans leur place, et entrant dans leurs idées. Pour les amener à vous, vous devez faire plus de la moitié du chemin. Or, comme votre établissement à Siam n'a pas seulement pour but la conversion du peuple de Siam en particulier, mais celle des peuples voisins, de Pégu, de Laos, du Tunquin, de la Cochinchine et de la Chine même, et encore principalement et immédiatement l'instruction de ceux d'entre les nouveaux chrétiens que vous jugerez capables d'être ordonnés prêtres pour leur pays, vos vues doivent être fort étendues, et vous devez vous appliquer aux connoissances qui peuvent servir à la conversion de toutes ces nations différentes; ce qui sera d'autant plus facile, qu'elles ont, autant que je puis connoître, des principes communs entre elles.

GRAMMAIRE.

Distinguez l'art de la grammaire d'avec les langues. On peut apprendre la grammaire chacun dans sa langue naturelle, et apprendre les langues étrangères, par l'usage, sans aucune règle de grammaire. On dit que les Siamois apprennent ainsi par l'usage le chinois et les autres langues orientales, même leur bali. Continuez donc à leur enseigner de même le latin et les autres langues d'Europe. Je ne doute pas que ces langues orientales n'aient entre elles bien plus de conformité qu'avec les nôtres; mais cette différence ne va qu'à plus ou moins de travail.

Si l'on croit que l'art de la grammaire soit nécessaire, je voudrois commencer par la leur apprendre en leur langue; car, quelque éloignée qu'elle soit de notre génie, on peut la réduire à certaines règles. On peut distinguer les mots qui signifient des choses, et ceux qui signifient des actions, c'est-à-dire, les noms et les verbes; voir comment on exprime le pluriel, le genre, la personne qui parle ou à qui on parle, le temps et les autres circonstances de l'action. La *Grammaire générale*, imprimée à Paris, in-8°, peut y aider, quoi-

qu'à mon sens elle ne soit pas assez générale. Mais, pour bien faire, il faudroit différer cette étude après la logique, puisque les réflexions sur le langage supposent les réflexions sur les pensées et les opérations de l'esprit dont les paroles ne sont que les signes.

Quand les Indiens sauroient les principes de la grammaire par rapport à leur langue, on pourroit les appliquer à la langue latine, en leur en faisant voir la différence. Elle consistera, si je ne me trompe, à s'exprimer en plus ou moins de mots; à dire par un adverbe, ou par une préposition, ce que le latin exprime par la déclinaison, ou la conjugaison; et, d'un autre côté, ils auront des commodités de s'exprimer qui nous manquent. C'est un grand avantage, ce me semble, d'avoir affaire à une nation polie, et qui a l'usage des lettres; et s'il est vrai que le bali ait des cas et des inflexions, ceux qui le sauront auront plus de facilité pour le latin.

HUMANITÉS.

La lecture des poëtes latins me paroît inutile aux nouveaux chrétiens des Indes, puisqu'il n'est pas nécessaire qu'ils sachent la langue latine dans sa perfection, comme nous qui en avons besoin. Il en est de même des auteurs.

Pour bien entendre ces auteurs, il faut avoir une si grande connoissance des mœurs, des lois et de toute la manière de vivre des anciens, qu'il ne me semble pas à propos d'en charger des gens qui ont tant d'autres choses à apprendre. Il y a contre les poëtes des raisons particulières : les vices et les fables. Ce seroit scandaliser vos disciples, de leur faire voir que, nonobstant les infamies dont ces auteur sont pleins, vous les estimez encore assez pour les enseigner aux autres, sans compter les mauvaises impressions qu'eux-mêmes en prendroient. Les fables de l'ancienne idolâtrie y sont proposées sous des images agréables et dans un trop grand détail. Si nos nouveaux chrétiens doivent en connoître quelque chose, il faut qu'elles leur soient proposées de manière à leur en faire horreur; mais, plutôt que de leur

charger la mémoire de nouvelles fables, sans doute vous voudriez leur faire oublier celles de leur propre religion. Ainsi, de tous les auteurs profanes, je ne vois guère que les historiens qui soient à leur usage. Mais je crois qu'ils apprendront assez de latin dans les auteurs ecclésiastiques.

Le style de saint Cyprien et celui de saint Jérôme ne le cèdent guère aux meilleurs auteurs profanes. Les premiers ouvrages de saint Augustin, faits un peu après sa conversion, sont encore parfaitement bien écrits. Sévère Sulpice peut fournir en même temps le latin et l'histoire. Notre bible vulgate n'est pas à mépriser; ce qui y manque quelquefois pour l'élégance, est bien compensé par la clarté du style et par l'importance de la matière. Je voudrois toujours commencer par cette lecture, comme la plus facile. Après tout, de quoi servira un latin si élégant à des prêtres qui doivent passer leur vie à instruire des Indiens? Ne suffit-il pas qu'ils puissent entendre nos livres, et entretenir commerce avec nous? C'est beaucoup de les charger de cette langue si difficile pour eux; soulageons-les autant qu'il est possible. Le latin nous est nécessaire en Europe, pour la jurisprudence et pour la plupart des sciences; mais ils n'en ont besoin que pour la religion uniquement.

La rhétorique, au moins celle de nos écoles, est si peu utile, même pour nous, que je ne voudrois pas non plus les en embarrasser, puisqu'ils sont accoutumés à parler simplement et sans mouvement. Exercez-les dans cette manière de parler qui est sans doute la meilleure pour instruire. Nos prédicateurs s'échauffent souvent fort à contre-temps, en traitant de la scholastique la plus sèche. Je ne laisserois pas d'observer comment les Indiens parlent entre eux, quand ils traitent d'affaires importantes, quels effets font sur eux les passions; s'ils sont plus touchés de ce qui est dit avec mouvement, ou de ce qui est proposé simplement avec assurance et autorité; et de ces observations j'en ferois une rhétorique à leur usage. Mais nous ne pouvons la faire de si loin, nous qui ne connoissons point leur manière. Une partie du défaut de la rhétorique de nos écoles vient sans doute

de n'avoir pas assez étudié nos mœurs, et de nous appliquer mal à propos ce qui convenoit aux Grecs et aux Romains. Je crois toutefois que qui sauroit bien imiter Platon et Démosthène, persuaderoit par tout pays. Il semble que ce soit la raison même qui parle dans leurs écrits. Quant aux harangues de parade, il y a des gens sensés qui les regardent comme des fléaux de ces pays-ci, et je me garderois bien d'en donner l'idée à ceux qui sont assez heureux pour ne les pas connoître. La vraie rhétorique n'est que l'art de mettre la vérité dans son jour. Voyez ce qu'en dit saint Augustin dans la *Doctrine chrétienne* et contre Cresconius.

PHILOSOPHIE.

C'est déjà beaucoup, ce que vous reconnoissez, que les Indiens ne comprennent rien à la philosophie de nos écoles. Si l'on vouloit y prendre garde et parler de bonne foi, on verroit que les François n'y comprennent guère davantage, comme je l'ai ouï plusieurs fois avouer à plusieurs hommes de bon sens qui n'étoient pas accoutumés à ce jargon. Ceux mêmes qui y sont accoutumés s'imaginent souvent entendre ce qu'ils ont coutume de dire, ou sont honteux d'avouer qu'ils n'entendent pas ce qu'ils ont étudié long-temps.

L'expérience que l'on a déjà du succès de la géométrie chez les Indiens me paroît fort importante. C'est en effet la meilleure méthode pour accoutumer à raisonner juste; et l'imagination, étant soutenue par les figures, rend cet exercice plus facile. Cette étude fournit un moyen sûr pour éprouver la raison des Indiens, et voir s'il est vrai qu'elle soit d'une autre espèce, ou du moins tournée d'une autre manière que la nôtre. Ont-ils jamais trouvé dans les trois angles d'un triangle plus ou moins que la valeur de deux angles droits? Ont-ils le secret de diviser le nombre impair en deux nombres pairs? En un mot, y a-t-il quelque démonstration d'arithmétique ou de géométrie dans laquelle ils ne conviennent pas avec nous? Je ne le crois pas. Or, cette observation est très-importante; car on conviendroit

de même dans tout le reste, si on pouvoit convenir des principes, et poser nettement l'état des questions. Ainsi, quand on dit qu'ils ont une autre manière de raison, je crains que l'on ne confonde ce qui est de coutume et d'institution humaine avec ce qui est naturel et d'institution divine. Un homme accoutumé à mettre pour principe que la nature abhorre le vide; que les corps pesans tendent au centre du monde; que rien n'est dans l'entendement, qui n'ait passé par les sens, et tels autres axiomes de nos écoles; celui, dis-je, qui y est accoutumé, les prend pour des principes de lumière naturelle dont tout animal raisonnable doit convenir, et commence à douter de la raison de ceux qui les nient, au lieu qu'il faudroit douter de la vérité de l'axiome qui en effet n'est qu'un préjugé. Quand donc vous trouverez quelque principe dont les Indiens ne conviendront pas, défiez-vous du principe, et prenez garde s'il est parfaitement clair; car s'il l'étoit autant que ceux de géométrie, ils en conviendroient de même. Il ne faut donc compter avec eux pour principe de raisonnement que les vérités dont ils conviendront, et vous n'avez d'autre moyen de les en faire convenir que l'évidence ou l'habitude qu'ils auront de les croire comme nous. Voilà sur quoi je voudrois fonder une philosophie à leur usage, composant une bonne métaphysique de ces premiers principes que l'on auroit éprouvés avec eux. Plus les nations avec qui on les auroit éprouvés seroient éloignées, plus ils seroient sûrs, puisqu'il seroit plus difficile qu'elles se fussent accordées ensemble, ou qu'elles eussent donné dans les mêmes erreurs. Cette métaphysique me paroît la plus nécessaire pour les missions orientales; car, sans le don des miracles, je ne vois que le raisonnement pour persuader la véritable religion, et frayer le chemin à la foi et à la grâce. Or, si le raisonnement est foible, il est à craindre que la persuasion ne le soit; mais il sera solide, quand il sera établi sur des principes accordés, comme en géométrie. Je voudrois donc essayer de faire convenir des principes qui vont à prouver une première cause, comme, que rien ne se fait de rien; que le

corps ne peut se donner à soi-même le mouvement ; que le premier moteur n'est point corps, et les autres semblables. Il faut établir la distinction de la substance spirituelle et de la corporelle, l'idée d'un esprit parfait et la liaison nécessaire de tous ses attributs ; c'est-à-dire, qu'il ne peut être parfait sans être éternel, immense, sage, puissant, juste, bon ; d'où suit la Providence et la nécessité des peines et des récompenses. Pour l'établissement de ces vérités, on peut se servir utilement de Platon dans le dixième livre des *Lois*, et d'Aristote, dans le huitième de sa *Physique générale ;* et entre les modernes, des *Méditations* de Descartes et des six *Discours de la distinction du corps et de l'âme*, par M. Cordemoi. Quant à M. Bernier, il n'a fait qu'abréger la *Philosophie* de Gassendi, qui contient des erreurs grossières sur ces premiers principes, et particulièrement sur la nature de l'âme et de la substance spirituelle qu'il semble confondre avec la corporelle. Il est vrai que Bernier parle plus correctement que son maître de la distinction de l'âme et du corps, comme on voit dans sa lettre à Chapelle. Sa manière de raisonner est solide et tout-à-fait éloignée du galimatias de l'école. Si l'on veut des philosophes modernes, on pourra se servir plus utilement de Descartes, quoique sa doctrine contienne aussi quelques erreurs. Sa manière de raisonner aideroit vos disciples à ne rien dire sans l'entendre et à suivre des idées nettes. C'est particulièrement sa méthode et ses méditations qui serviroient pour cette première partie de la philosophie. Mais je voudrois que l'on s'en servît sans le nommer, puisque ce n'est pas son autorité que je propose de suivre, mais son style et ses raisonnemens. Son nom pourroit alarmer les Espagnols et les autres scholastiques. D'ailleurs on trouvera tous ces mêmes principes dans les livres de saint Augustin contre les académiciens, de l'ordre, de la quantité de l'âme, et dans les derniers, de la trinité, et on le pourra citer hardiment, s'il faut citer : mais que servent les citations dans les matières de pur raisonnement ? Vous avez encore besoin d'un autre genre de principes pour parvenir à l'établissement des faits et des vérités positives,

sans lesquelles vous ne ferez que des déistes, et non des chrétiens; je veux dire les prophéties et les miracles. Il faut donc convenir des règles sur lesquelles est fondée toute la créance humaine; voir ce qui peut obliger un homme de bon sens à croire les faits qu'il ne sait pas lui-même : sur quoi, par exemple, chacun croit être né de tels parens, avoir un tel âge; par où il sait qu'il y a dans le monde une telle ville qu'il n'a jamais vue; que tant de siècles avant lui, vivoit un tel homme qui a fait telle chose, et ainsi du reste, rendant tout cela sensible aux Indiens par l'exemple des pays voisins et des histoires de leur nation. De là suivra la distinction de l'histoire et de la fable. On tiendra pour histoire ce qui est raconté par des témoins oculaires, ou du moins contemporains, qui ne soient suspects ni d'extravagances, ni de crédulité trop grande, ni de malice, ni d'intérêt à tromper, principalement si les mêmes faits ont été crus par divers peuples dans une longue suite de siècles, sans aucune interruption, et s'ils ne contiennent rien que de vraisemblable; s'ils s'accordent avec les autres histoires véritables qui ont parlé des mêmes choses. Quant aux faits miraculeux, il faudra plus de précaution; qu'ils soient publics et attestés par un très-grand nombre de témoins; qu'ils aient été écrits dans le temps même, par ceux qui les ont vus; que ces écrits soient venus jusqu'à nous par une suite de traditions continuelles, sans que jamais leur autorité ait été révoquée en doute; que ces miracles aient produit dans le monde quelque grand changement dont nous voyons au moins des restes; que, hors le fait particulier qui est donné pour miraculeux, tout le reste de l'histoire soit naturel, suivi et semblable aux autres histoires.

Au contraire on tiendra pour des fables les faits qui n'ont aucune liaison avec les autres faits connus, et qui ne s'accordent ni avec la suite des temps, ni avec celle des lieux : si depuis hier je me suis imaginé avoir été à Montpellier et à la Rochelle, et y avoir vu deux de mes amis morts il y a quatre ans, je vois manifestement que j'ai rêvé, et c'est la principale marque pour distinguer les songes; c'est par-là

que je connois aussi que le roman d'*Amadis* est une fable, parce qu'aucune histoire connue pour vraie ne me parle des personnages qu'il nomme, et dans le temps où il les suppose, et que je vois dans le même temps des choses toutes différentes. Je tiendrai encore pour fable les faits merveilleux racontés sur une tradition incertaine, par des auteurs qui ont vécu long-temps après celui dans lequel on les suppose arrivés : ainsi, ni Ovide, ni les poëtes grecs qu'il a suivis, fût-ce Homère ou Hésiode, ne méritent aucune créance sur leurs métamorphoses, parce qu'aucun d'eux ne prétend avoir vu le changement de Daphné en laurier, ou d'Io en vache, ni l'avoir appris de ceux qui en avoient été témoins. Une autre marque de fable sont les faits monstrueux, et qui ressemblent aux chimères des songes, comme qu'un homme ait tranché une montagne d'un coup d'épée, qu'il ait avalé un fleuve, et d'autres imaginations grotesques, dont nous voyons remplies les histoires des mahométans et des Indiens. Il est aisé aux hommes de diminuer par l'imagination un fleuve et une montagne, et de grossir à l'infini la figure humaine, comme l'on fait en peinture ; mais, laissant les choses comme elles sont en effet, il n'est pas aisé de concevoir de tels prodiges, et d'ailleurs on ne voit pas quelle en auroit pu être l'utilité.

Une autre marque de fable est le vide considérable dans les histoires ; par exemple, on dira qu'il y avoit en tel lieu un roi d'un tel nom, qui fit bâtir il y a dix mille ans une grande ville. Puis on dira qu'il y en eut deux mille ans après un tel autre, ou plusieurs de suite ; puis après trois mille ans d'intervalle encore d'autres ; ou bien cette suite de temps sera remplie seulement d'une suite de noms sans aucuns faits, comme les dynasties des anciens rois d'Égypte que nous voyons dans la chronique d'Eusèbe. Tout cela rend les histoires fort suspectes.

Par ces moyens, employés avec discrétion, on pourroit réduire les Indiens à se défier de leurs traditions et de leurs histoires, et à goûter les nôtres. « Vous croyez, leur diroit-on, que Sommonocodam vivoit en tel temps, et qu'il a fait telle merveille. L'a-t-il écrit ou quelque autre de son temps? Com-

ment savez-vous que ces écrits sont d'eux? Y a-t-il des auteurs de siècle en siècle qui en aient parlé toujours depuis? Les avez-vous lus vous mêmes? Les exemplaires qu'on en a sont-ils fort anciens? Pour nous, nous avons tous ces avantages : sans parler de l'ancien Testament, nous lisons l'Évangile en grec, comme il a été écrit par saint Luc; nous en avons des manuscrits de treize cents ans; tous les auteurs de siècle en siècle l'ont cité et expliqué tel que nous l'avons. Les nestoriens et les jacobites, séparés de nous depuis douze cents ans, le lisent comme nous.

Pour la logique, l'expérience nous excite peu à l'étudier. On voit tant de gens qui raisonnent juste sans l'avoir apprise, et tant d'autres qui, après l'avoir apprise, raisonnent aussi mal ou pis que le commun, qu'il est difficile de croire qu'elle soit de grande utilité. En tout cas, elle doit se réduire à très-peu de règles, et consiste principalement, si je ne me trompe, à bien diviser et bien définir pour s'accoutumer à penser nettement et à s'expliquer de même, à ne rien dire qu'on ne l'entende parfaitement, à ne porter aucun jugement que sur des idées claires, à ne tirer de conséquences que sur des principes certains et à les tirer toujours droites : ce qui souvent se sent mieux par l'idée que nous avons naturellement d'une bonne conséquence, que par des réflexions et des préceptes. La géométrie peut servir de matière pour le raisonnement, et je crois que l'étude de la logique consiste moins en préceptes que dans un exercice continuel de ce que je viens de dire. Ce n'est pas qu'il ne soit bon de s'en servir, pour découvrir le vice d'un sophisme et convaincre un opiniâtre; mais l'usage en doit être rare, et on ne doit pas en attendre un grand effet. La logique servira encore, comme j'ai dit, à poser les fondemens de la grammaire, en accoutumant à réfléchir sur les pensées et à distinguer les opérations de l'esprit.

Au reste, l'inclination que l'on trouve dans les Indiens, à disputer et à chicaner sur ce qu'ils entendent, me paroît un défaut à corriger, et non pas une disposition que l'on doive cultiver en leur fournissant matière de dispute. On doit

craindre qu'il ne leur arrive de tomber dans le défaut commun aux Arabes, aux Espagnols, et aux autres peuples spirituels et paresseux. Il est bien plus commode, quand on y a une fois pris goût, de raisonner et de subtiliser sans fin, que de feuilleter des livres pour apprendre des langues et des faits. De là est venue la scholastique *chicaneuse*. Il faut donc réprimer la curiosité des Indiens, les accoutumer à se contenter des connoissances utiles, et à mépriser les questions vaines qui vont à l'infini, et profiter pour cet effet de leur disposition naturelle à la docilité, à la modestie et au silence.

Je voudrois surtout leur faire voir le rapport de toutes les études à la morale. Un homme de bien doit être prudent et sensé; il doit être sincère et ami de la vérité. Il ne doit donc jamais parler de ce qu'il n'entend pas, si ce n'est pour s'en instruire. Il ne doit jamais juger témérairement, c'est-à-dire affirmer ou nier ce qui ne lui est pas évident, mais suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il soit pleinement éclairci. Il ne doit ni croire légèrement, ni par complaisance affirmer ce qu'il ne croit pas, ni être opiniâtre et résister par fausse gloire à la vérité connue, parce que lui ou ceux qu'il estime, ne l'ont pas trouvée, ou parce qu'il est accoutumé à penser le contraire. On doit surtout éviter la paresse dans une affaire aussi importante qu'est le bon usage de la raison. C'est en quoi consiste essentiellement le péché d'infidélité, de n'avoir pas voulu user de la lumière naturelle pour connoître celui de qui on la tient, et de s'être plus occupé des affaires temporelles et des soins du corps, que du soin de perfectionner sa raison et de croire la vérité. Il ne suffit donc pas de ne faire tort à personne, et de vivre moralement bien, si d'ailleurs on demeure dans l'habitude d'un si grand crime, que de mal user de la raison, et de là s'ensuit que le premier devoir est de bien régler sa créance.

MORALE.

Peut-être ne faudroit-il pas d'autre étude de morale que celle de la loi de Dieu. Du moins il me semble que c'est celle

où la méthode des écoles est le moins utile. Savoir la morale, ce n'est pas en savoir discourir, qui est ce qu'Aristote nous apprend; mais c'est savoir bien vivre, qui est ce que nous apprenons dans les livres de Salomon et dans le reste de l'Écriture ; avoir de bonnes maximes, en être solidement persuadé, être fidèle à les pratiquer aux occasions, voilà la morale. Qu'importe en quel ordre on ait appris ces maximes? Toutefois, si l'on voit qu'elles entrent mieux dans l'esprit, étant présentées d'une manière plutôt que d'une autre, à la bonne heure ; mais il est important qu'elles y entrent agréablement, et c'est à quoi servent merveilleusement les comparaisons abrégées et les images ingénieuses des paraboles : le principal est que l'on en soit persuadé sérieusement, et pour cet effet, il est bon de les soutenir par le raisonnement, d'en montrer la liaison nécessaire, et de les ramener quelquefois jusqu'aux premiers principes, afin qu'elles aient des fondemens inébranlables ; autrement on court le hasard de suivre une conduite inégale et incertaine, comme la plupart des hommes, et de pratiquer le contraire de ce que l'on dit, ou même de ce que l'on fait dans d'autres rencontres. Or, pour ces raisonnemens de morale qui vont au fond et à la conviction, aucun des auteurs anciens n'est comparable à Platon. Sa doctrine est bien plus élevée que celle d'Aristote, qui va terre à terre et s'accoutume aux humeurs ordinaires des hommes. Platon vise à la perfection de la raison, et approche bien plus de la vérité de l'Évangile. La trop grande opinion qu'on a conçue d'Aristote dans ces derniers siècles, est une des sources du relâchement qui a passé en dogme dans la morale. Platon a de plus l'avantage de la méthode ; il ne se contente pas de décider et de proposer sèchement ses maximes. Il s'accommode à la portée de celui qu'il instruit, et fait tout le chemin nécessaire pour le tirer de ses erreurs, et l'amener pas à pas à la connoissance de la vérité, en sorte qu'il ne reste plus aucun doute, et que l'esprit est pleinement satisfait : du moins il le fait quelquefois, ce qui suffit pour en montrer le chemin. Si l'on en veut faire l'expérience, qu'on lise le *Gorgias*, le premier *Alcibiade*, le *Philèbe*, et surtout son

chef-d'œuvre qui est la *République*. Mais il faut le lire avec attention et patience, et d'ailleurs avec discernement; car il faut toujours user de précaution avec les auteurs païens. Au reste, il n'y a pas beaucoup de personnes capables de ces raisonnemens, et ils ne seront pas nécessaires, quand l'autorité divine sera une fois bien établie.

PHYSIQUE.

Ce qui commença à détromper les Grecs des fables du paganisme, ce fut la connoissance de la nature. L'étude des météores fit voir qu'il n'étoit point nécessaire que Jupiter fît forger les foudres par les Cyclopes, ni qu'il eût un aigle pour les porter. On vit que la terre pouvoit trembler sans le trident de Neptune, et que le soleil pouvait se lever et se coucher sans entrer dans l'Océan; car auparavant toutes ces fables étoient crues sérieusement. Il s'en trouve de semblables dans les Indes. Les talapoins enseignent que le soleil se cache toutes les nuits derrière une haute montagne qu'ils mettent au milieu de la terre, et autour de laquelle ils mettent une mer immense. Ils comptent jusqu'à dix-neuf cieux dont ils déterminent les espaces; et le reste, que vous savez mieux que nous, ils semblent l'avoir pris des Indiens; et la physique des Chinois n'est guère meilleure, à ce que j'en puis connoître.

Saint Augustin (*Confess.*, c. 3, 4) dit que la connoissance de l'astronomie commença à le dégoûter des manichéens, quand il vit l'absurdité des raisons qu'ils rendoient des éclipses et des phénomènes célestes. « Car, dit-il, encore que ces connoissances ne soient pas nécessaires pour la piété, il est nécessaire de ne point se vanter de savoir et d'enseigner aux autres ce qu'on ne sait pas. Dieu a permis que la plupart des imposteurs aient donné dans cette vanité, afin qu'il y eût un moyen facile et sensible de les convaincre. »

Il est donc très-important aux missionnaires orientaux de savoir la physique, pour ruiner par les fondemens les superstitions et les fables. Mais ce n'est pas la physique de

nos écoles, ni les raisonnemens généraux sur la matière et la forme, sur le lieu, le vide et l'infini; c'est la physique particulière, et principalement ce qu'elle a de positif, je veux dire l'histoire naturelle. Je comprends ici sous ce nom la cosmographie, la géographie, et même l'astronomie, y regardant seulement les faits qui passent pour constans entre les meilleurs astronomes, sans en examiner les preuves. J'y comprends aussi une connoissance médiocre de l'histoire des plantes et des animaux, et de l'anatomie du corps humain. Plus un missionnaire sera instruit de ces faits, plus il aura de moyens pour convaincre d'ignorance les talapoins et les autres docteurs idolâtres, et pour montrer la vanité de ce qui sert de fondement aux fausses religions.

Du reste, je voudrois peu raisonner en ces matières. Je ne voudrois point m'embarrasser dans les tourbillons de Descartes ni dans ses trois élémens, ses globules dont le mouvement fait la lumière, sa matière tournée en vis qui fait mouvoir l'aimant, ni tout ce qui est particulier à son système. Mais, après m'être assuré du fait, je résonnerois suivant les principes qui me paroîtroient les plus clairs et les plus simples. En l'un et l'autre genre de faits et de raisonnemens, je distinguerois soigneusement ce qui est certain et ce qui ne l'est pas. Il est certain que tous les nerfs viennent du cerveau; mais on n'est pas également assuré du principe qui les fait agir. Il est certain que le soleil est sans comparaison plus grand que la terre; mais on n'en sait précisément ni la grandeur ni la distance. Il n'est pas certain si c'est le soleil ou la terre qui tourne, si les animaux sont de pures machines ou non. Je commencerois toujours par les exemples les plus simples et les plus sensibles, et m'appliquerois surtout à ne rien dire que je n'entendisse bien, à ne pas prendre des mots pour des raisons, à ne pas brouiller les idées de l'esprit et de la matière, ni la morale avec la physique. Ainsi je rejeterois les termes d'appétit, d'instinct, de sympathie; du moins je prendrois grand soin de les expliquer, et je ne souffrirois point qu'on voulût, à force de subtiliser un corps, le faire passer en substance ou en qualité spirituelle : enfin, quelque principe

de philosophie que vous jugiez à propos de suivre, il est très-important d'en séparer toujours la religion, et de ne pas donner occasion à vos disciples de croire qu'elle dépende de la philosophie. Je crains que les premiers missionnaires n'aient quelquefois manqué en ce point, et qu'ils n'aient donné la doctrine des formes substantielles ou des accidens réellement séparables de la substance, comme des fondemens du christianisme. Il y avoit douze cents ans que l'on enseignoit l'Évangile, quand on s'est appliqué à ajouter les principes d'Aristote. Si l'on s'appuie trop sur la philosophie, il est à craindre que les disciples ne la trouvent foible en quelques endroits, et ne viennent à mépriser la religion même.

THÉOLOGIE.

Les missionnaires sont dans l'état où étoient les pères de l'Église dans les premiers siècles, excepté qu'ils ont de plus grands obstacles à surmonter. Les pères travailloient à établir la religion au milieu des infidèles; mais ils étoient dans leur pays, parlant leur langue naturelle, grecque ou latine. Ils avoient affaire à des gens de même nation, dont ils savoient parfaitement les mœurs et la doctrine : eux-mêmes avoient été païens pour la plupart; ils disputoient avec des esprits excellens philosophes pour la plupart, et exercés aux raisonnemens les plus subtils et les plus suivis. Cependant ils ne s'embarrassoient point des questions vaines et inutiles. Leur théologie consistoit à savoir parfaitement l'Écriture et à l'expliquer suivant la tradition encore vivante, à répondre aux objections des infidèles et des hérétiques, à détruire les fondemens de leurs erreurs. J'estime donc que quelques ouvrages des pères les plus anciens, ou plutôt des extraits que l'on en pourroit faire, seroient la meilleure théologie pour les séminaires d'Orient. Vous y verriez le traité de l'unité de Dieu que les Grecs appeloient la monarchie, pour combattre la pluralité des dieux, ou des principes, et établir la nécessité d'un être souverain; les preuves de la création, de la Providence, de la résurrection, des peines et des récom-

penses éternelles ; la réfutation de l'éternité du monde, de la métempsycose, du culte des intelligences et des démons ; les réponses aux principales objections contre la trinité et l'incarnation ; les preuves de la corruption de la nature, de la foiblesse du libre arbitre, de la nécessité de la grâce de Jésus-Christ. Quant au catalogue des anciennes hérésies, si on ne se contente pas de celui de saint Augustin, il y en a de reste dans saint Épiphane.

Quoique l'idolâtrie des Grecs fût très-différente de celle que vous avez à combattre, les traités que les pères ont faits contre eux ne laisseront pas de vous être utiles, si vous en observez bien la méthode. Ils étoient instruits à fond des erreurs qu'ils combattoient, en sorte qu'il y a bien des particularités, des fables et des mystères profanes du paganisme que nous ne connoissons que par eux. Voyez entre autres le petit traité de saint Clément Alexandrin et la *Cité de Dieu* de saint Augustin. On y voit une lecture prodigieuse des poëtes, des historiens et de tous les auteurs qui traitoient de la religion des païens. Pour réfuter les objections qu'ils faisoient de la nouveauté du christianisme, les chrétiens étudièrent à fond la chronologie et toute l'ancienne histoire ; et de là vint l'ouvrage d'Affricain, d'où Eusèbe a tiré sa Chronique, ce précieux trésor d'antiquités. En effet, il est impossible de combattre une doctrine qu'autant qu'on la connoît ; qui la connoîtra imparfaitement, ne la combattra qu'imparfaitement. Ce n'est pas convertir des gens que leur faire accroire qu'ils pensent comme nous, quand en effet ils pensent tout autrement. Quelques missionnaires ont prétendu avoir trouvé en la doctrine des bramines une trinité et plusieurs incarnations. Mais les voyageurs les plus exacts et les plus sensés ont avéré que ce ne sont que de légères convenances (1). Il ne faut donc rien dissimuler, mais avouer de bonne foi que les

(1) Ne pourroit-on pas dire que les voyageurs dont parle ici l'abbé de Fleury n'étoient pas aussi bons juges en cette matière que les missionnaires ?

idolâtres à qui vous avez affaire sont plus éloignés de nos principes que les anciens idolâtres, quoique dans le culte ils semblent se rapprocher. Vous pouvez vous servir des pères, principalement en imitant leur méthode, pour réfuter les fables par elles-mêmes et par les absurdités qu'elles renferment, quoique les fables que vous combattez soient différentes des anciennes. Mais je désire surtout qu'on les imite fidèlement dans leur discrétion ; que l'on n'explique les mystères qu'autant que les auditeurs en sont capables ; que l'on ne les expose jamais au mépris et à la risée des infidèles, puisque le précepte de l'Évangile y est exprès ; et que l'on ne prévienne jamais les objections, mais que l'on attende, pour les réfuter, qu'elles soient effectivement proposées, et que l'on se contente d'y répondre ce qui est précisément nécessaire pour les réfuter, sans jamais aller au-delà. Si cette règle de discrétion avoit été religieusement observée dans les derniers siècles, nous n'aurions pas tant de volumes remplis de questions inutiles contre le précepte de saint Paul. Je voudrois encore que l'on fît un point de conscience d'observer la défense que fait saint Paul de s'arrêter aux fables, et que l'on ne mêlât jamais à la doctrine chrétienne rien qui fût indigne de la majesté de l'Évangile. Je le dis, parce que je vois qu'en France les missionnaires et les catéchistes ne *craignent* point assez de débiter des histoires tirées du *Pédagogue chrétien*, et de la *Fleur des exemples ;* que l'on met entre les mains de tous les peuples des vies des saints la plupart apocryphes, et que nos histoires ecclésiastiques les plus sérieuses, je dis même celle de Baronius, ne sont pas assez correctes sur ce point. Vous ne pouvez donc y être trop réservés. Employez autant qu'il sera possible les histoires de l'Écriture-Sainte, et ensuite celles que vous croirez de bonne foi les plus authentiques ; car je sais bien que vous n'avez ni le loisir, ni la commodité de faire des discussions de critique ; mais surtout gardez-vous d'apprêter à rire aux Anglais et aux Hollandais : ils se sont bien moqués d'une *Histoire de Jésus-Christ*, écrite en persan par....., qui commence par saint Joachim, sainte Anne et la conception de la Vierge ; et, pour la faire connoître

à tout le monde, ils l'ont imprimée en Hollande. Je voudrois user de la même précaution pour les images, et je ne souffrirois point que l'on proposât le dragon de sainte Marguerite, ni celui de saint George, ni saint Christophe comme un géant, ni saint Jacques en habit de pélerin. Ici tout le peuple est accoutumé depuis long-temps à ces ouvrages, et il y est plus difficile de les abolir. Mais à quoi bon les porter à de nouveaux chrétiens qui n'en ont aucun besoin? On remarque aussi que la plupart des missionnaires sont trop crédules sur le point des sorciers, ou des apparitions d'esprits, ou des miracles. Plus vous trouverez de crédulité dans les néophytes, plus vous devez être scrupuleux à n'en pas abuser.

THÉOLOGIE — MORALE.

Mais en quoi les auteurs ecclésiastiques des premiers siècles peuvent être utiles, c'est pour la discipline. Car je ne vois rien qui empêche de la suivre en formant un christianisme tout neuf et dans des pays où on ne peut dire qu'il faille s'accommoder à la foiblesse qui reste d'une longue corruption. Je crois voir donc que l'on devroit étudier exactement le livre des *Constitutions apostoliques*, qui est au premier volume des *Conciles* et ailleurs. Quoiqu'il porte un titre incertain, il est toutefois constamment ancien et du temps des persécutions, et il n'y a qu'à le lire pour en connoître l'utilité. On y verra toute la morale et la discipline de l'Église; toutes les précautions avec lesquelles on éprouvoit les catéchumènes; la discrétion dont on usoit dans l'administration de la pénitence; quelles étoient les fonctions des diacres, l'ordre des assemblées ecclésiastiques, la règle des familles chrétiennes, et tout le reste que j'ai marqué succinctement dans les mœurs des chrétiens. Les apologies de saint Justin, d'Athénagore, de Tertullien; les lettres de saint Cyprien, les épîtres canoniques de saint Grégoire thaumaturge, de saint Denys et de saint Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie; en un mot, tout ce qui nous reste des trois premiers siècles semble avoir été conservé par une providence particulière pour être

les modèles sur lesquels on doit à jamais former les Églises naissantes et réformer les anciennes. Je sais que vous avez de grandes mesures à garder avec les religieux portugais, et d'autres qui, n'étant guère instruits dans l'antiquité, pourroient blâmer des pratiques très-saintes, et vous en faire des crimes à Rome ; mais je crois qu'il est toujours bon de vous proposer ces grands originaux, pour en approcher le plus qu'il sera possible. Cette connoissance de l'ancienne discipline suffira presque pour la théologie-morale ; car, dans les ouvrages que j'ai marqués, on verra la plupart des grands principes, et surtout on y apprendra à se servir de l'Écriture, et à l'appliquer pour décider les cas particuliers. On trouvera encore un grand nombre de principes solidement établis sur l'Écriture sainte, dans les œuvres morales de saint Basile, principalement dans ses petites règles. Or, il me semble que le meilleur en cette matière est d'avoir des principes, et non pas de vouloir descendre dans les cas particuliers, comme ont fait nos théologiens modernes. Leur méthode a plusieurs inconvéniens. Il est impossible de prévoir tous les cas. Il en arrive tous les jours de nouveaux qui embarrassent ceux qui ne les trouvent point dans leurs livres, et donnent occasion d'écrire et d'étudier à l'infini, et de ramasser un grand nombre de cas extraordinaires, qui ne sont plus en usage, sinon de salir les imaginations de ceux qui les étudient, les remplir d'idées affreuses, et les endurcir au mal. Enfin, cette application à des cas particuliers rétrécit l'esprit, comme la trop longue attention à de petits objets accourcit la vue, en sorte que l'on tombe dans des maximes trop humaines et dans des scrupules judaïques, fort éloignés de la noblesse de la loi de Dieu, que l'on perd de vue insensiblement. Les anciens avoient donc raison d'écrire très-peu sur cette matière, c'est-à-dire, seulement des canons pénitentiaux ; encore n'étoient-ils connus que des prêtres, et gardés sous un grand secret.

Je vois bien qu'il vous seroit plus commode de vous envoyer des traités tout faits ; un pour la théologie spéculative où les mystères fussent expliqués nettement, et appuyés des preuves

les plus solides de l'Écriture et des conciles, avec les réponses aux principales objections des hérétiques ; un autre, pour la théologie-morale, à peu près semblable ; mais de tels traités nous manquent jusqu'à présent ; les meilleurs évêques de France les demandent pour l'instruction de leurs séminaires. On en a fait la proposition à plusieurs docteurs, et aucun ne l'a encore exécutée. J'espère toutefois que Dieu procurera de notre temps ce secours à son Église.

HISTOIRE.

Une des connoissances les plus nécessaires aux missionnaires orientaux, est l'histoire tant des pays où ils travaillent que des nôtres, et non-seulement l'histoire des états, mais des sciences, des arts et de toutes nos traditions. Si le *Catéchisme historique* a quelque avantage au-dessus des autres, ce n'est pas qu'il contienne une doctrine singulière, il ne vaudroit rien : c'est qu'il met l'auditeur en état d'entendre mieux la doctrine. Je voudrois donc en faire de même à l'égard de toutes les études. Pour leur faire comprendre la nécessité du latin, je leur ferois l'histoire de nos langues ; je leur marquerois l'antiquité et l'étendue de l'empire romain ; qu'il étoit divisé en deux langues principales, le latin et le grec ; que le latin étoit la langue de tout l'Occident ; qu'il est encore la langue commune parmi les savans de l'Europe, et que l'italien, le françois et le portugais en sont venus. On pourrait, sur la poésie, leur apprendre sommairement ce que c'étoit que les poëtes des Grecs et des Romains, et de quelle sorte étoit leur idolâtrie, afin que ce qu'ils en verront dans les auteurs ecclésiastiques, et dans l'Écriture, leur soit moins nouveau. De même pour la philosophie, je leur en marquerois succinctement l'origine et les progrès ; qui étoit Pythagore, dont les dogmes se sont répandus si avant dans les Indes, et dont le nom même n'y est pas inconnu ; qui étoient Socrate, Platon, Aristote ; ce que c'étoit qu'académiciens, stoïciens, épicuriens ; ces derniers mêmes sont nommés dans l'Écriture.

Il faudroit, si je ne me trompe, commencer par un abrégé de

l'histoire générale, tel que le *Rationarium temporum* du père Pétau, ou quelque autre semblable, et y joindre la géographie, ayant toujours la carte devant vous et le livre en main, afin de montrer les pays, à mesure que vous les nommeriez. Les études sont bien difficiles, quand tout est nouveau. J'en ai fait l'expérience en étudiant l'histoire de la Chine dans l'abrégé du père Martini. Tous les noms me paraissoient semblables; je confondois les personnes avec les lieux; tout m'échappoit sitôt que je l'avois lu. Il faut bien du temps et de la patience avant que des idées toutes nouvelles aient fait une forte impression dans le cerveau. Mais aussi, quand la doctrine est liée à des faits qui frappent l'imagination, les idées sont bien plus durables. Des faits, pourvu qu'ils soient suivis, et qu'on en voie la liaison, sont bien plus agréables que des vérités abstraites.

La suite de l'histoire générale et la connoissance sommaire des pays qui nous sont le plus connus, servira encore à soutenir les raisonnemens métaphysiques sur les motifs de la crédibilité, en fournissant les exemples et les preuves particulières. Vous montrerez à vos néophytes que ce n'est point en l'air que nous comptons cinq ou six mille ans depuis la création du monde, mais sur une suite d'auteurs non-interrompue, dont les livres ne sont point secrets, mais répandus entre les mains de tout le monde; que nous connoissons chacun des historiens anciens, son nom, son pays, son temps; et que, bien que les langues dont ils se servoient soient mortes, nous avons plusieurs savans qui les entendent, et lisent ces auteurs en l'original. Vous leur montrerez notre bonne foi en ce que nous reconnoissons que les lettres, les sciences et la véritable religion n'ont pas commencé en France; que nous avouons avoir reçu les sciences des Grecs et des Romains qui ne subsistent plus, et que nous ne commençons notre histoire que depuis environ 2000 ans, au lieu que l'histoire romaine et la grecque remontent bien au-delà. Peut-être trouvera-t-on plus utile, au moins dans les commencemens, de leur proposer notre histoire en remontant, leur disant d'abord ce que nous savons du dernier siècle, puis du précédent, et

ainsi, en remontant toujours jusqu'au temps de Jésus-Christ et au-dessus, à proportion. Cette méthode est plus propre à persuader la vérité de nos histoires, parce qu'il est plus vraisemblable que l'on en ait de nouvelles que d'anciennes; mais il en faudra toujours revenir à l'autre méthode qui va en descendant, pour leur mettre en l'esprit l'ordre des temps.

Cette même suite d'histoire fournira des preuves de la nouveauté du monde, pour montrer non-seulement qu'il n'est pas éternel, mais encore qu'il est beaucoup moins ancien que ne le font les Indiens, et cela par le progrès visible des arts, des lettres, des sciences, que l'on voit commencer par les pays que l'Écriture nous marque pour les premiers habités; savoir : la Chaldée, l'Égypte et la Syrie, et de là s'étendre par tout le reste du monde. Que si dans notre chronologie vous vous trouvez embarrassé à cause des histoires de la Chine dont vos Indiens ont sans doute une grande opinion, vous pouvez suivre la chronologie des septantes, qui vous donnera sept ou huit cents ans de plus, et vous mettra fort au large. Elle a été depuis peu fort bien expliquée par le père Pezeron, de l'ordre de Cîteaux.

Quant à la théologie, l'exemple du catéchisme me fait voir combien l'histoire y peut être utile, puisque le catéchisme n'est que l'abrégé de la théologie. Le théologien doit donc savoir, plus exactement que le simple fidèle, l'histoire de la religion, tant sous l'ancien que sous le nouveau Testament. Quant à l'histoire de l'ancien Testament, il n'y a rien à chercher hors de l'Écriture. Tant de gros volumes sur ce sujet n'ont rien ajouté au texte de la Bible que des dissertations, des curiosités et des paroles.

Pour l'histoire ecclésiastique du nouveau Testament, il faut, en attendant mieux, vous contenter de ceux qui ont abrégé Baronius, du moins pour le septième siècle et les suivans : car, pour les six premiers, ce sera plus tôt fait de lire Eusèbe et les autres historiens originaux. Mais, de quelque auteur qu'on se serve, il me paroît nécessaire de connoître la fondation et la succession des principales Églises, la propagation de l'Évangile, les persécutions et même, en particulier, les

actes les plus authentiques des principaux martyrs, par où on peut juger des autres; les hérésies les plus fameuses et qui ont eu le plus de suite; les pères de l'Église les plus illustres, et dont nous avons les écrits; les conciles universels et particuliers les plus célèbres. Sans avoir une teinture au moins légère de ces faits, je ne vois pas qu'il soit possible de savoir ni théologie, ni discipline ecclésiastique. La plupart de ces faits nous sont familiers dès l'enfance. Il n'y a pas de femme qui n'ait ouï parler, dans toute sa vie, au moins au sermon, de saint Augustin, de saint Jérôme, de Jérusalem et d'Antioche; mais à un Indien ces noms sont aussi étrangers qu'à nous ceux de Bartrouhen et Padmanata. En général, j'estime que sur la plupart des hommes, la connoissance des faits, et la longue attention sur les mêmes objets, font plus d'effet que les raisonnemens subtils et suivis. Les Indiens, et particulièrement les Siamois, sur les relations que j'en ai vues, paraissent peu exercés à raisonner sur les matières abstraites et qui regardent la religion, et être plus attachés à leur créance par habitude de jeunesse que par une persuasion solide, en sorte que ce seroit beaucoup gagner que de les accoutumer à penser autrement; ce qui ne se peut faire qu'en leur remplissant la mémoire d'autres faits, et les en entretenant pendant un temps considérable. Je sais que la conviction par de bons raisonnemens seroit plus solide; mais quand on ne peut faire ce que l'on désireroit, il faut se réduire à ce que l'on peut.

Après avoir traité tous les points du mémoire qui m'a été envoyé, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de proposer quelques moyens de réfuter les principaux sophismes des idolâtres.

Si toutes les religions sont bonnes.

Il y a une apparence d'équité à ne condamner personne, et laisser à chacun la liberté de ses opinions. Dans le fond ce n'est que paresse d'examiner, et désespoir de trouver la vérité. On veut faire compensation d'erreurs, souffrir celles des autres, pour avoir droit de garder la sienne. Là revient

la tolérance mutuelle des protestans, et c'est le grand chemin du pyrrhonisme. Je ne crois pas que l'impudence et la stupidité puissent aller jusqu'à approuver toute sorte d'opinions sur la religion, puisqu'il faudroit en accorder de contradictoires. Si toutes les religions sont bonnes, celle qui condamne toutes les autres, comme le christianisme, ne sera pas bonne. Ceux qui n'ont aucune religion, comme les Cafres, et quelques peuples de l'Amérique, seront seuls dans l'erreur.

Il faut distinguer, dans les mœurs des hommes, ce qui est indifférent et ce qui ne l'est pas. Ce qui est de leur institution est indifférent, comme le langage, la forme des habits, des meubles, des bâtimens. Il a été libre aux hommes d'établir tels signes qu'il leur a plu, pour exprimer leurs pensées, de choisir telle couleur et telle figure de vêtemens qu'ils ont voulu. Encore, qui l'examineroit bien, trouveroit souvent qu'ils ont été déterminés par la qualité des pays chauds ou froids, par la nature des plantes et des animaux qui s'y trouvent, etc. Mais que tout cela soit indifférent, à la bonne heure; on peut mettre en ce rang les manières d'exprimer le respect, le deuil ou la joie publique, les formes de rendre la justice, les lois et le gouvernement. Mais ce qui regarde le fond des mœurs est le même chez tous les hommes. Tous conviennent qu'il faut tenir ce qu'on promet; qu'il faut dire la vérité; qu'il ne faut point faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'ils nous fassent; qu'il ne faut point faire de mal à qui ne nous en fait point, et être reconnaissant du bien que l'on nous fait; qu'il faut aider les autres dans leurs besoins; qu'un mari et une femme doivent s'aimer et se secourir; qu'ils doivent aimer leurs enfans, les nourrir et les élever tant qu'ils sont petits; que les enfans doivent les honorer et les servir. Ces maximes, et plusieurs autres que l'on pourroit rechercher, se trouveront dans le cœur de toutes les nations, avec celle qui en est une suite, que ceux qui ne les suivent pas sont méchans et méritent d'être punis. C'est sur ces règles qu'est fondé le commerce entre les nations les plus éloignées; ce qui prouve qu'elles ne se sont pas accordées pour les établir, mais que, chacune de leur côté, elles les

ont trouvées chez elles. En un mot, c'est la loi naturelle gravée dans le cœur de tous les hommes, et inséparable de la lumière de la raison.

Et il ne faut pas être troublé de ce que l'induction n'est pas absolument générale, et qu'il se trouve quelques nations particulières qui font profession de cruauté, de tromperie et de quelque autre vice; car il s'en trouve aussi qui sont accoutumées à manger la chair humaine, ou à pervertir l'ordre de la génération; ce que je ne crois pas qu'aucun homme sensé regarde comme indifférent. Comme il y a des hommes particuliers, extravagans ou méchans, l'extravagance ou la malice peuvent aussi gagner toute une famille ou toute une nation. Mais il faut voir de quoi conviennent la plupart des hommes, principalement quand ils jugent des autres, et qu'ils n'y ont point d'intérêt. Il faut ensuite prouver que la religion appartient à cette loi naturelle qui est la même en tous les hommes. La religion est une partie de la justice. S'il faut être reconnoissant d'un bienfait particulier, à plus forte raison de tous, et du fondement de tous, qui est l'être. Il faut donc revenir à prouver un Dieu créateur et conservateur de tout, un être souverainement parfait, tout-puissant, tout sage et tout bon, et l'on aura prouvé la nécessité de l'honorer et de lui obéir. C'est sur ce point d'un Dieu unique, indépendant, souverain, qu'il faut principalement insister. Car, encore que ces mots ne soient pas inconnus aux Indiens, il semble qu'ils n'en sentent pas la force, puisqu'ils parlent comme si nous avions notre Dieu et eux le leur, et qu'ils comptent plusieurs hommes devenus dieux successivement. Il y a apparence que le commerce avec les mahométans, les chrétiens et les juifs, les a accoutumés à parler d'un Dieu tout-puissant, quoiqu'ils n'aient sur la Divinité que des idées confuses. Ce qui montre que les Siamois n'ont pas d'idée claire de la Divinité, c'est qu'ils reconnoissent que ceux qu'ils nomment dieux commencent et finissent; que le Sommonokodam est né en un certain temps; qu'il est mort et anéanti, au moins réduit en un état ou il ne se mêle plus de rien, et n'agit plus sur les hommes et sur le reste du monde. Avant donc la naissance du

Sommonokodam, ou plutôt avant qu'il fût devenu Dieu, il n'y avoit point de Dieu. S'il y en avoit un autre, avoit-il commencé? On peut les pousser ainsi jusqu'à ce qu'ils reconnoissent un être éternel. Comme la religion de Siam est venue des Indes, il y a apparence que ce sont dans le fond les mêmes principes et les mêmes fables; du moins j'y vois une grande conformité.

Or, les bramines donnent un corps et une figure humaine à leur souverain Dieu, soit Vistnou, soit Esouara; ils lui donnent aussi une femme et des enfans, le font sujet à la colère et aux autres passions, à peu près comme les Grecs parloient de leur Jupiter qui étoit le souverain Dieu, qui toutefois ne pouvoit résister au destin, et avoit souvent querelle avec les autres dieux. Il ne faut donc pas s'arrêter aux termes généraux d'un grand Dieu souverain, tout-puissant; voyez quelle idée y répond, et si elle se soutient partout. J'admire entre autres le raisonnement des Siamois, qui veulent que la puissance de leur Dieu s'étende jusqu'à pouvoir s'anéantir lui-même.

Il semble plutôt que les Indiens et les Chinois ne connoissent point, à proprement parler, de Dieu; ils veulent que tout soit par nécessité; et que, comme il y a des lois nécessaires pour les mouvemens des corps, il y en ait aussi pour la punition ou la récompense des esprits suivant leur mérite, en sorte que le bon et le mauvais usage de la liberté attire par une suite nécessaire et une espèce de fatalité, le bonheur ou le malheur. Si cela est, il faut reprendre avec eux la religion dès les premiers fondemens.

Travaillez donc à montrer qu'il y a un Être nécessaire qui subsiste par lui-même, immuable et infini, qui est purement et simplement, sans aucune addition, sans différence de temps ni de lieu, puisque tout ce qui s'ajoute à l'idée de l'être marque un être borné; comme dire qu'il a été, qu'il sera ou qu'il ne sera plus, ou qu'il est étendu jusqu'à certains termes. Prenons garde que les mots ne nous trompent. Infini est un terme négatif, parce que nous ne sommes accoutumés à considérer que des choses finies; mais, à proprement parler, c'est le fini qui emporte négation de

durée, ou d'étendue, ou de vertu au-delà de son terme; et l'infini est le positif, qui est purement et simplement sans limitation. Cet être infini est corps ou esprit; nous n'avons d'idées que de ces deux substances. S'il est corps, il n'y a donc que des corps, ou plutôt qu'un seul corps, sans division et sans mouvement. Car d'où lui viendroit le mouvement, et comment se pourroit-il mouvoir, s'il étoit infini et remplissant tout? On ne pourroit dire aussi qu'il y eût plusieurs corps, puisque chacun seroit borné, du moins à l'égard de l'autre, et par conséquent aucun ne seroit infini contre la supposition. L'être infini est donc esprit, et c'est ce que nous soutenons. Or, nous convenons qu'un esprit infini peut mouvoir les corps, et même les faire de rien, puisque, étant infini, il doit avoir toutes les perfections, et par conséquent une puissance infinie. Si l'on dit qu'outre l'esprit infini, il y a aussi la matière qu'il peut mouvoir et arranger, quoiqu'il ne l'ait pas faite, je demanderai pourquoi cette matière n'est pas immense aussi bien qu'éternelle. Si on la suppose immense, on revient à la première supposition que j'ai détruite, en montrant qu'il n'y auroit qu'un seul corps, et qu'il seroit immobile. Si on la suppose bornée et divisée en plusieurs corps, comme l'expérience le fait voir, qui a pu lui donner ces bornes, si elle est indépendante quant à l'être et à la substance? Mais il y a grande apparence que ceux à qui vous avez affaire ne sont pas capables, pour la plupart, de ces raisonnemens métaphysiques. Revenons donc à des preuves plus sensibles d'une première cause. L'exemple d'un palais qui ne se bâtit pas tout seul; quand vous avez serré quelque chose dans un coffre, si vous ne la trouvez pas, vous êtes surpris; elle ne s'en est pas allée toute seule; nous cherchons la cause du moindre accident; faire observer la structure merveilleuse des corps naturels; cela s'est-il fait par hasard? est-ce un homme qui l'a fait?

A l'égard des Siamois, vous avez besoin particulièrement de distinguer les genres de causes, pour détruire l'équivoque de leur cause méritoire. Les hommes, disent-ils, sont punis et récompensés par leurs mérites, comme si le mérite étoit

une cause efficiente ou agissante ; et après cela ils ne cherchent plus de Dieu pour punir ou récompenser. Montrez-leur la différence de la cause efficiente et de la finale, dont le motif est une espèce. Un ouvrier bâtit une maison par l'espérance du gain ; direz-vous que c'est l'intérêt qui a bâti cette maison? En ferez-vous un personnage subsistant, qui puisse remuer du bois et des pierres? Ce criminel a été puni à cause de son crime ; est-ce son crime qui a pris son épée pour lui couper la tête? Ne voyez-vous pas que son crime a été le motif qui a porté le juge à le condamner et le bourreau à l'exécuter, comme le gain a été le motif qui a excité le maçon à bâtir? Travaillez à leur faire entendre la chose, sans vous mettre en peine de leur apprendre les noms de cause efficiente, finale ou matérielle. Si vous pouvez une fois établir l'idée d'un esprit infini et agissant, en un mot, d'un Dieu créateur, il ne sera pas difficile d'établir la nécessité d'une seule religion. Tout l'univers n'a qu'un seul maître ; il ne faut donc plus dire votre Dieu et le nôtre ; le maître doit être servi non au gré de ses esclaves, mais au sien. C'est à lui à leur faire la loi ; mais, dira-t-on, il est assez grand pour être servi par divers peuples en diverses manières ; il est à croire qu'il se plaît à cette diversité, puisqu'il la souffre, comme il se plaît à la diversité de leurs figures, de leurs couleurs, de leurs mœurs et de leurs langages. Tout cela n'est que des conjectures, et par ce principe de la tolérance, on concluroit que Dieu approuve tous les crimes ; car il pourroit absolument les empêcher. Il faut donc revenir aux preuves effectives de sa volonté, et il est question de savoir s'il a parlé aux hommes pour la leur apprendre, et de connoître sa parole. Je crois que tous les idolâtres ont des livres qu'ils estiment sacrés, et croient être la parole de Dieu, soit l'imitation de la vraie religion, ou autrement. Ils croient en aveugles tout ce qui est écrit dans ces livres. Ils se feroient grand scrupule d'en douter, ou de douter que ces livres fussent divins ; en un mot, ils opposent leur prétendue foi à tous les raisonnemens. Ce point mérite d'être examiné.

Il ne faut pas raisonner sur la religion.

Toutes les fausses religions imitent en ce point le langage de la véritable. Il faut croire, se soumettre, se défier de la raison, ne la point écouter. L'autorité divine l'emporte sur tous les raisonnemens. Ainsi les mahométans ne parlent que de foi : ainsi les anciens idolâtres, quand on les pressoit sur l'absurdité de leurs fables, avoient recours à l'antiquité. Nos pères l'ont cru ainsi, eux qui étoient plus sages que nous. Nos poëtes l'ont appris des dieux, les choses divines passant leur portée. Puis ils exaltoient l'élégance des poésies qui étoient leurs livres sacrés, comme les uns font valoir le style de leur Alcoran, les autres de leur Bali. Mais ni les anciens ni les nouveaux infidèles ne viennent point à examiner comment ils sont assurés que Dieu a parlé, et que leurs livres sont sa parole. Toutefois cet examen est nécessaire pour distinguer la crédulité téméraire d'avec la foi prudente. Car on ne peut nier qu'il n'y ait eu des imposteurs ; autrement il faudroit croire la doctrine du premier venu. Vous devriez donc, leur dirois-je, croire la nôtre; et ensuite s'il venoit un mahométan, vous devriez encore le croire, et ainsi à l'infini, sans jamais vous arrêter à aucune créance. Il faut donc revenir à des signes évidens de l'autorité de Dieu, qui soient comme des lettres de créance de ceux qui viennent de sa part, sans lesquelles ou ne doit pas seulement les écouter.

Ces signes ne peuvent être que des miracles. Car, pour montrer que l'on parle au nom de l'auteur de la nature, il faut faire quelque chose qui ne soit possible qu'à lui, c'est-à-dire, qui soit au-dessus des forces de la nature. Il semblera peut-être à quelqu'un qu'il seroit de la bonté de Dieu de se faire ainsi connoître à chaque homme en particulier, et de faire voir à chacun des miracles, pour l'assurer de la vraie religion, au moins une fois en sa vie. Mais si les miracles étoient si fréquens, ils ne seroient plus miracles. Il ne faut pas une moindre puissance, ni une moindre sagesse,

pour former un homme dans le ventre de sa mère, que pour ressusciter un mort. Rejoindre une âme à un corps encore entier, ou même rassembler les parties de ce corps déjà dissipées, n'est pas plus difficile que de le former la première fois, et y joindre la même âme. Il n'y a que l'habitude de voir naître tous les jours des hommes et des animaux, qui fait que nous n'admirons pas ces merveilles; et si la résurrection étoit aussi fréquente, nous l'admirerions aussi peu. D'ailleurs ce n'est pas à nous à donner des lois à Dieu, ni à lui prescrire quand il doit faire des miracles. Il suffit qu'il en ait fait de très-évidens, en présence d'un très-grand nombre de témoins, et que nous en ayons entre les mains des preuves incontestables. Tels sont les miracles de Moïse, ceux d'Élie, d'Élizée et des autres prophètes, ceux de Jésus-Christ et de ses disciples. Ils ont été faits en public pour la plupart; ils ont été reconnus dans le temps, écrits par ceux qui les avoient vus, dans des livres qui ont toujours subsisté depuis, et que nous avons encore. Nous voyons les effets de ces miracles; de ceux de Moïse en toute la nation des Juifs, qui subsiste depuis si long-temps dans tout le monde, dans un état si singulier; de ceux de Jésus-Christ, dans l'établissement de la religion chrétienne, si sublime et si au-dessus de la nature, et principalement dans la manière dont elle s'est établie, par la souffrance et le martyre pendant trois cents ans de persécution. Je ne m'étends point sur ces preuves qui ont été si bien traitées par les pères de l'Église, et principalement par saint Chrysostôme et saint Augustin.

Le seul miracle de la résurrection de Jésus-Christ suffit pour prouver tous les autres, et par conséquent tous ceux de Moïse à qui Jésus-Christ a rendu témoignage. C'est pourquoi les apôtres ont pris tant de soin de prouver invinciblement sa résurrection. Or, celui qui ne se rend pas à ces preuves seroit bien en danger de ne se pas rendre à la vue du miracle même. Car on ne peut refuser d'ajouter foi à un fait si bien prouvé que par une mauvaise disposition d'esprit, ou pour n'en pas admettre les conséquences, qui sont de suivre la doctrine de Jésus-Christ, renoncer au plaisir, et com-

battre ses passions ; ou simplement par orgueil, pour ne se pas confesser vaincu, pour se distinguer du commun, et faire l'esprit fort. Or, les mêmes dispositions feroient rejeter un miracle quand on l'auroit vu. Entre les Juifs qui furent présens à la résurrection du Lazare, il y en eut plusieurs qui ne crurent pas à Jésus-Christ plus qu'auparavant. Au contraire, ils furent plus irrités, et persistèrent dans le dessein de faire mourir Jésus-Christ. Ils y ajoutèrent le dessein de tuer le Lazare, afin de s'ôter de devant les yeux cette conviction manifeste de leur aveuglement. Tels sont les hommes passionnés ; plus on leur fait voir leur tort, plus on les irrite. S'il vous arrive de fermer la bouche aux talapoins, et de mettre en évidence leurs erreurs, ne vous attendez qu'à les avoir pour ennemis implacables. Comme notre âme est la principale partie de nous-mêmes, et la raison ce qui nous fait hommes essentiellement, rien ne nous est plus précieux. Nous attaquer en cet endroit, est, ce semble, nous vouloir anéantir et nous détruire. Or, on attaque notre raison toutes les fois que l'on entreprend de nous montrer notre tort. C'est la source de toutes les disputes ; et de là viennent ces mouvemens si violens, en contestant sur des maximes, et même sur des faits qui souvent ne nous importent en rien dans le fond. Tout ceci fait voir clairement la vérité de cette parole de Jésus-Christ (Luc, 16, ℣. 31), que ceux qui ne se rendent pas à l'autorité de l'Écriture ne croiroient pas un mort revenu de l'autre monde.

Il reste maintenant à examiner sur quelles preuves les Siamois ajoutent foi à leur Bali, les Indiens à leur Beth ou Védam, les musulmans à leur Alcoran. Je m'attache à ces derniers que je connois mieux. Ce que j'en dirai pourra s'appliquer aux autres. L'Alcoran, dit-on, est si bien écrit, et parle si dignement de Dieu, qu'il est clair que ce n'est pas l'ouvrage des hommes. Quant à la beauté du style, Homère le disputeroit et l'emporteroit de bien loin ; il est bien mieux suivi, et occupe l'esprit bien plus agréablement ; il plaît même dans des traductions fort imparfaites, au lieu que l'Alcoran, quoique bien traduit, est fort ennuyeux. Mais qui ne voit la

foiblesse de cette preuve? Comme si on ne voyoit pas tous les jours des méchans qui parlent bien, et disent de bonnes choses. Au contraire, un menteur et un charlatan prennent plus de soin de bien parler que celui qui dit la vérité; elle se soutient de soi-même. Le succès, disent les mahométans, a montré que notre prophète étoit envoyé de Dieu; autre signe très-équivoque. Combien de fois Dieu a-t-il permis, pour punir les crimes des hommes, que l'erreur ait prévalu! Les musulmans eux-mêmes ne nomment-ils pas temps d'ignorance tout ce qui a précédé leur prophète? Par la même raison, tous les hérésiarques, tous les auteurs des fausses religions, seroient envoyés de Dieu; et, sans sortir des Indes, un Brama, un Sommonokodam, seront des dieux. De plus, nous savons comment la doctrine de Mahomet s'est établie avec la domination temporelle et par la force des armes; en quoi il n'y a rien de surnaturel. Qui pourroit savoir comment la religion des Siamois, ou des autres Indiens, s'est introduite, y trouveroit aussi sans doute le contredit. Quant aux miracles, Mahomet marque souvent qu'on lui en demandoit, et il ne répond que par des discours généraux. Dieu, dit-il, en a assez fait par ses anciens prophètes, sans que le monde y ait cru. Pour moi, il ne m'a pas envoyé faire des miracles, mais prêcher les peines de l'enfer. Je sais que les musulmans racontent des miracles, et en attribuent quelques-uns à Mahomet; mais ils ont été écrits longtemps après, et ils n'ont point de témoignage certain, et sont en substance bien différens des vrais miracles, sans utilité, sans liaison avec les faits véritables et connus d'ailleurs. D'alléguer, pour preuve qu'un livre est divin, la longue possession où l'on est de le croire tel, ce seroit ne pas raisonner. On ne prescrit pas contre la vérité; il faut venir à la source, et voir si les premiers ont eu raison d'y croire; car si leur créance a été téméraire, elle ne peut assurer celle de leurs descendans. De dire : nous avons bonne opinion de nos ancêtres, et nous présumons qu'ils n'ont cru que sur de puissantes raisons, c'est revenir à autoriser toutes les religions; car tous les peuples peuvent en dire autant. Donc Dieu

aura enseigné également l'Évangile, l'Alcoran, le Beth, le Bali, quoique tous ces livres se contredisent et se détruisent l'un l'autre.

Mais outre que l'Alcoran n'a aucune preuve d'autorité divine, il a des preuves positives de supposition et de fausseté. Il se contredit en reconnoissant Moïse et Jésus-Christ comme envoyés de Dieu, et toutefois détournant les hommes de suivre leur loi. Il confond Marie, sœur de Moïse, avec Marie, mère de Jésus-Christ, qui ont vécu à deux mille ans l'une de l'autre. Il raconte des histoires impertinentes de Salomon, et de la huppe et de la fourmi qui lui parlèrent, et d'autres semblables. Ces contredits sont encore plus forts contre des livres qui contiennent des absurdités plus manifestes, contre des faits évidens par la simple expérience, ou par des démonstrations astronomiques, comme les rêveries des Indiens et des Siamois, touchant la grande montagne qui cause la nuit, touchant les éclipses et le reste. Il faut extrêmement insister sur ces argumens sensibles, et montrer que Dieu ne peut se contredire et nous dire dans un livre le contraire de ce qu'il nous dit dans la nature, par les sens et la raison que lui-même nous a donnés. Toutefois il ne faut pas outrer cet argument, ni faire la raison juge de la parole de Dieu, en sorte que, quand nous trouverons dans un livre quelque chose que nous ne pouvons accorder avec nos lumières naturelles, nous rejetions ce livre comme ne pouvant venir de Dieu qui nous a donné ces lumières. Ce seroit frapper par le fondement toute religion, et nous réduire à une pure philosophie humaine. Il ne faut donc pas commencer par cet examen, pour discerner si un livre est divin ou non. Comme notre raison est foible et obscurcie par les passions, nous pourrions nous y tromper. Je ne dirai pas d'abord, pour voir si ce livre est divin : Je veux l'examiner en lui-même, et juger s'il ne contient rien que de raisonnable et digne de Dieu. Mais je dirai : Voyons d'abord d'où il nous vient, et comment nous savons que c'est la parole de Dieu. S'il n'y en a pas de preuve, je n'ai rien à examiner davantage. Si l'on me prouve, en sorte que je n'en

puisse douter, que c'est la parole de Dieu, alors je la lirai avec respect et avec foi, disposé à y soumettre ma raison. Si j'y trouve des choses obscures, je jugerai qu'elles ne le seroient pas à un esprit plus éclairé, et je ne laisserai pas de les croire, quoique je ne les comprenne pas : et voilà la foi des mystères fondée sur l'autorité de la parole de Dieu. Mais, avant que de s'y soumettre, il faut être assuré d'ailleurs que ce soit sa parole. Si vous commencez par vous prévenir qu'un tel livre est divin, simplement parce que tout un peuple le dit, ou (ce qui est encore plus absurde) parce que vous vous imaginez y voir par vous-même un caractère de divinité, comme disent les protestans, vous vous exposez à croire toutes les fables imaginables; ou si vous croyez en savoir plus que le commun, vous vous exposez à ne rien croire. Nous devons nous rendre à l'autorité de Dieu, à proportion comme nous nous rendons à celle des hommes. Un malade, pour agir prudemment, ne doit pas se commettre au premier venu qui promet de le guérir, mais au meilleur médecin qu'il pourra trouver; et comment le connoîtra-t-il? Sera-ce en l'examinant à fond, ou en le faisant discourir de son art? Il faudroit que le malade fût plus savant en médecine que le médecin même. Il faut donc en venir aux préjugés extérieurs : Est-il médecin de la faculté? Passe-t-il pour savant, pour sage, pour expérimenté? Est-il fort employé? A-t-il fait grand nombre de belles cures? On s'engage sur la foi publique; on le fait venir; on lui explique le mal. Seroit-il raisonnable d'examiner ses raisonnemens sur les causes et les effets de la maladie, de disputer perpétuellement contre lui, de vouloir connoître la composition des remèdes? Non; le malade, y ayant une fois pris confiance, s'abandonne à sa conduite, souvent même contre ce que lui dit sa raison.

Il en est de même d'un avocat pour la conduite d'une affaire, d'un pilote pour la navigation; et toute la vie humaine roule sur cette confiance que l'on est obligé de prendre en ceux qui sont communément estimés habiles en quelques arts. Il n'y a point de science qui donne moins à

l'autorité que les mathématiques. Toutefois si le disciple vouloit contester à son maître, et, ne pouvant nier la vérité des axiomes et des définitions, du moins en disputer l'utilité qui ne paroît pas d'abord, il n'apprendroit jamais rien. Ce qu'on appelle docilité n'est autre chose que cette disposition modeste qui fait dire à un disciple : Cet homme en sait plus que moi; il faut donc le croire sur sa parole, jusqu'à ce qu'il m'ait mis en état d'entendre les raisons qu'il me dit, et de les voir par moi-même.

Au reste, il y a une grande différence entre les mystères que la vraie religion nous enseigne, et les absurdités que proposent les fausses religions. Que le soleil se cache tous les jours derrière une montagne; qu'il y ait des mers de lait, de crême, de sucre; que la terre soit soutenue par des éléphans, soutenue par une tortue, c'est ce qui s'appelle des contes de vieilles, dont on amuse les enfans; mais que l'esprit infini ne puisse être compris par les esprits qu'il a faits et qu'il a bornés, il n'y a rien en cela que de raisonnable. Si nous n'entendons pas nettement ce que nous sommes nous-mêmes; comment un corps et un esprit, deux natures si différentes, s'unissent en nous pour ne faire qu'une personne; comment c'est le même esprit qui veut et qui connoît, quoique connoître et vouloir soient des actions si distinctes; si, dis-je, nous-mêmes nous entendons si peu tout cela, devons-nous trouver étrange que nous n'entendions pas ce qu'il a plu à Dieu de nous découvrir de la trinité des personnes de la nature divine, ou en Jésus-Christ, l'unité de personne subsistant en deux natures? Il est vrai que l'eucharistie est un objet sensible et d'expérience journalière; mais le changement que nous y croyons n'est que dans la substance qui ne tombe pas sous les sens. La foi de ces mystères ne consiste pas à démentir la sensation, mais à redresser le jugement; elle ne me fait pas dire : Je ne vois rien de blanc ni de rond sur l'autel, mais seulement : Ce que je vois de blanc et de rond sur l'autel n'est pas du pain, mais le corps de Jésus-Christ. Nos jugemens suivent de si près nos sensations, que nous les confondons souvent.

Je dis que je vois un grand arbre à deux cents pas; je le vois en effet petit par rapport à moi; mais la distance et la comparaison des objets qui en sont proches me le fait juger grand. Je marche sur un pavé de marbre, et je dis que toutes les pièces en sont carrées, quoique celles qui s'éloignent de moi me paroissent en losange, et avec les angles plus inégaux, plus ils s'éloignent. Je dis le même de l'eucharistie; je vois un objet blanc et rond, que je juge en telles circonstances être le corps de Jésus-Christ, par la foi que j'ai à sa parole infaillible et toute-puissante.

Telles sont donc les bornes de la raison et de la foi. Il faut raisonner pour discerner la vraie autorité de la prévention téméraire. Ce qui fait naître tant d'opinions et d'erreurs parmi les hommes, c'est la facilité à croire au hasard, particulièrement dans la jeunesse, tout ce que leur disent ceux avec lesquels ils se rencontrent, soit pour les faits soit pour les règles de conduite, et de n'user pas assez de leur raison pour distinguer à qui il faut croire. Cet examen seroit difficile : c'est plus tôt fait de suivre le torrent; et ce qui les rend inexcusables d'en user ainsi à l'égard de la religion et de la morale, c'est qu'ils ne sont pas si crédules en ce qui regarde leur intérêt temporel. Ils examinent par eux-mêmes, et consultent ceux qu'ils estiment les plus habiles, marque assurée que ces intérêts leur tiennent plus à cœur que ceux de leur âme et de leur salut. Voilà le crime de la crédulité téméraire qui s'attache aux fausses religions, crime d'autant plus grand, que la matière est plus importante et la négligence plus affectée.

Mais, dira quelqu'un, la plupart des chrétiens n'agissent-ils pas sur ce point comme les infidèles? N'est-ce pas le bonheur de la naissance qui les détermine à la vraie religion? Pensent-ils seulement à l'examiner, et ne condamneroient-ils pas cet examen comme une dangereuse tentation, puisqu'il supposeroit le doute et par conséquent l'extinction, ou du moins l'affoiblissement de la foi? Je réponds que Dieu seul sait le secret qui se passe dans les cœurs; lui seul connoît l'effet de la foi qu'il répand dans l'âme des enfans à leur

baptême ; lui seul sait quand chacun d'eux commence à en produire des actes ; quels sont les objets et les occasions qui les y excitent ; comment l'habitude se fortifie, s'affoiblit ou se perd tout-à-fait ; qui sont ceux qui ont une véritable foi divine et surnaturelle, et ceux qui ne tiennent à la religion que par une foi humaine et une crédulité téméraire. Car comme il n'est que trop certain que la plupart des chrétiens perdent la charité, il est vraisemblable qu'il y en a plusieurs qui perdent la foi. Il y a des apostats. Or, on ne doit pas croire qu'ils ne perdent la foi qu'au moment qu'ils renoncent à la vraie religion. Elle étoit éteinte auparavant dans leur cœur : on peut juger le même des libertins et des impies ; elle est sans doute bien foible dans les grands pécheurs, et languissante dans le commun des chrétiens, qui prend si peu de soin de la fortifier par des actes et un exercice fréquent.

Toutefois il ne faut pas s'y tromper ; les simples et les ignorans font bien des raisonnemens et des réflexions sans s'en apercevoir, et il faut bien se garder de croire qu'ils ne pensent qu'à ce qu'ils sont capables de dire. L'homme le plus grossier, pourvu qu'il raisonne, exerce toutes les opérations de la logique, comme en marchant et en se remuant il pratique les règles de la mécanique, sans les savoir. Ainsi ne doutez pas que, touchant les objets de la foi, il ne soit frappé de tous les motifs de crédibilité qu'il peut entendre, et par la Providence divine il y en a de proportionnés à tous les esprits : ce sont des faits sensibles et évidens. Il est clair, au moins dans la partie du monde que nous habitons, depuis l'entrée de la Perse jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, qu'il y a toujours eu une société d'hommes faisant profession d'adorer un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre ; que, depuis la venue de Jésus-Christ, ce culte s'est étendu dans le monde de tous côtés, et que, pour la conduite de cette société qui est l'Église, il y a eu des pasteurs dont la suite n'a point été interrompue jusqu'à nous. C'est aux Indiens à montrer s'ils peuvent, de leur côté, quelque chose de semblable.

MÉTHODE D'INSTRUCTION.

Il faudroit être sur les lieux, et connoître la disposition des esprits auxquels vous avez affaire, pour vous donner sur ce point des règles certaines. Voici celles qui me paroissent les plus importantes, tant en général que pour les Indiens en particulier, suivant le peu de connoissance que j'ai de leurs mœurs et de leurs maximes.

On ne peut établir une religion qu'avec bien du temps, du travail et de la patience. L'expérience nous le fait voir dans toute l'histoire de l'Église. Dans les deux ou trois premiers siècles, où les miracles étoient si fréquens, le progrès fut plus prompt. Aussi y avoit-il d'ailleurs des dispositions que vous ne trouvez pas. Les apôtres s'adressoient d'abord aux Juifs déjà instruits du fond de la religion, à qui il ne falloit qu'expliquer les prophéties, et leur faire connoître ce Messie qu'ils attendoient, et dont ils savoient que le temps étoit venu. Les Grecs et les Romains étoient préparés par la philosophie qui les avoit déjà désabusés des fables de leurs poëtes, en sorte que les gens d'esprit étoient pour la plupart sans religion, et ne soutenoient l'idolâtrie que par politique pour le peuple. Cependant il fallut trois cents ans avant que la religion pût prendre le dessus sur l'idolâtrie, et même, sous les empereurs chrétiens, le paganisme se soutint encore plus de deux siècles, principalement dans le menu peuple. La vaste étendue de l'empire romain donnoit une grande commodité pour le progrès de la religion; mais nous ne voyons guère qu'elle ait subsisté au-delà. Les traditions touchant la prédication des apôtres sont très-obscures. Il y eut à la vérité de grandes Églises dans les terres des Parthes et des nouveaux Perses, mais toujours persécutées, et les Sarrasins musulmans achevèrent de les ruiner. Quant à la mission de saint Thomas dans les Indes, l'histoire en est incertaine (1). On ne sait ce que c'est que cette Calamine où le

(1) Bossuet sur ce point historique ne partageoit pas l'incertitude de

martyrologe romain marque sa sépulture ; et quant au sépulcre qui étoit honoré à Méliapour, quand les Portugais y arrivèrent, les savans ont vérifié que c'étoit le sépulcre de Mar-Thoma, ou seigneur Thomas, marchand nestorien, qui y avoit prêché l'Évangile à sa mode. Mais je ne vous conseille pas d'entrer sur ce point en dispute avec les Portugais. Dans cette partie de l'Europe que nous connoissons distinctement, nous voyons que les barbares, c'est-à-dire ceux qui étoient hors de l'empire romain, se sont convertis fort tard. La Flandre et les pays voisins ne reçurent l'Évangile que vers le milieu du septième siècle, par les travaux de saint Éloy ; la Germanie, un siècle après, par les prédications de saint Boniface qui y souffrit le martyre. Encore ne fut-ce que depuis les conquêtes de Charlemagne que la religion y fut établie à demeure, c'est-à-dire dans le neuvième siècle Elle entra alors dans la Suède et le Danemarck ; en Bohême et dans les autres pays des Slaves, dans le dixième siècle ; en Hongrie, dans le même temps ; en Pologne, dans le onzième siècle. Est-ce que saint Germain d'Auxerre, saint Loup de Troyes, saint Remy n'auroient pu prêcher aux Allemands dont ils étoient si voisins ? Ils ne manquoient pas de zèle ; mais ils attendoient les dispositions favorables.

Je sais que ces peuples étoient brutaux et farouches, et que vos Indiens sont doux et polis ; mais leur douceur les rend paresseux et indifférens. Nous avons ouï parler de l'orgueil des Chinois et de l'opinion qu'ils ont de leurs connoissances. Du moins nos barbares d'Occident se reconnoissoient ignorans, et respectoient les Romains. Ce qui est toujours commun aux nations fort éloignées, c'est d'avoir des coutumes et des opinions très-difficiles à vaincre. Ce qui vient d'un autre bout du monde nous paroît à peine sérieux. Le roi de Siam et même le roi de la Chine semblent presque être des

---

l'abbé de Fleury car nous lisons dans son *Discours sur l'histoire universelle* : « Une tradition constante nous apprend que saint Thomas porta l'Évangile aux Indes, etc. »

rois de théâtre. Le premier mouvement porte à rire, quand on voit des hommes d'une couleur et d'une figure si différentes. Nous devons être aussi extraordinaires aux Indiens que les Indiens le sont ici. Des hommes vêtus de longs habits, à qui on ne voit que le visage fort blanc, doivent y paroître des spectres, et je ne m'étonne pas si les Siamois s'enfuient d'abord à l'approche des missionnaires. Mais quand des gens si extraordinaires viennent vous dire que vous êtes tous dans l'erreur, que tous vos ancêtres sont damnés, et que vous le serez comme eux, ce n'est pas le moyen d'être bien reçus.

Il faut donc prendre un long détour, et user de grandes précautions; leur inspirer le goût de la vérité dans les matières indifférentes, comme les mathématiques et la physique, afin de les accoutumer peu à peu à raisonner plus juste qu'ils n'ont fait jusqu'ici; leur raconter des histoires véritables, principalement de celles qui n'ont rien que de naturel, pour leur faire sentir, sans le leur dire, la différence des fables; travailler en même temps à poser les principes de la métaphysique que j'ai marqués, sans en faire encore l'application. Après avoir ainsi préparé un esprit, et l'avoir long-temps fortifié par une bonne nourriture, vous pouvez commencer à lui faire apercevoir les erreurs dans lesquelles il a été élevé, s'il ne les aperçoit déjà lui-même; car s'il a compris les principes, et s'il en est persuadé, pour peu qu'il ait de pénétration, il les appliquera aux objets qui lui sont familiers.

Quand vous aurez une fois excité du doute dans leurs esprits, il faut encore travailler à leur ôter diverses préventions qui viennent du cœur plus que de l'esprit; le respect pour leurs docteurs, l'affection pour leurs parens et amis, l'attachement à leurs coutumes. Je n'y vois point de meilleur remède que l'amour de la vérité. S'ils l'ont une fois goûtée, ils verront que rien ne doit lui être préféré; mais il faut avouer qu'il n'y a que le temps qui puisse guérir de ces passions, comme de toutes les autres. Ce même amour de la vérité doit surmonter l'indifférence d'opinions, et principalement des religions. Il faut souffrir en patience l'erreur des

autres, quand nous ne pouvons les en guérir; mais nous sommes coupables si nous y demeurons un moment à notre escient. On peut pardonner à un homme de se tromper; mais d'assurer hardiment ce qu'il ne sait point, et des fables inventées à plaisir, et le persuader aux autres, c'est ce qui n'est point excusable.

De là on peut venir à donner du mépris et de l'aversion des faux docteurs et des faux prophètes, après avoir bien convaincu leur doctrine de fausseté. Tous les imposteurs et faux témoins sont haïssables, mais principalement ceux qui mentent en matière très-importante, et qui séduisent des peuples entiers. De tous les faux témoins, les pires sont ceux qui portent faux témoignage contre Dieu même, ou disent qu'ils sont envoyés par lui, ou se mettent à sa place, en se faisant rendre les honneurs qui sont dus à lui seulement. Après avoir levé ces obstacles extérieurs qui viennent de l'attachement à leurs préjugés, ou de la négligence à s'appliquer, ou de l'autorité de leurs docteurs, il faut attaquer les opinions qui résistent le plus à notre doctrine; l'éternité du monde, la multitude des dieux, ou tous ensemble, ou successivement; que tout soit corporel; que les âmes des bêtes soient immortelles, ou qu'elles passent de corps en corps, et surtout que le bonheur ou le malheur suive le mérite par une nécessité fatale et indispensable. Avant que d'avoir effacé ce préjugé, si vous leur parlez de la croix de Jésus-Christ, ce sera pour eux un scandale : ils concluront, suivant leur principe, qu'il avoit mérité dans une autre vie ce qu'il a souffert depuis sa naissance, et ils feront le même jugement des martyrs. C'est peut-être par cette raison que les jésuites ne se sont pas pressés de parler aux Chinois de Jésus-Christ crucifié. Mais sitôt qu'on y verra les catéchumènes disposés, on ne doit pas différer à les instruire d'un dogme si capital au christianisme. Tous ces préliminaires semblent nécessaires avant que de venir à l'explication de la doctrine chrétienne, si ce n'est que l'expérience vous ait appris que la proposition simple et solide de la vérité suffise pour faire évanouir les erreurs contraires, comme le soleil dissipe les nuages. Si je n'écri-

vois pour des personnes d'une vertu consommée, je les avertirois de se précautionner contre la tentation de faire paroître un grand fruit de leur mission. Il est triste à la nature d'avoir fait inutilement un si grand voyage, d'avoir tant souffert, et de demeurer dans cet exil volontaire. On veut, à quelque prix que ce soit, faire des chrétiens ; l'amour-propre se déguise en zèle. Regardez toujours les exemples des premiers siècles. On éprouvoit les catéchumènes pendant deux ou trois ans, et on ne donnoit ensuite le baptême qu'à ceux qui le demandoient instamment, et dont les mœurs paroissoient solidement corrigées. A cette épreuve servoient tant d'exorcismes et de scrutins pendant le carême, dont la pratique pourroit être rétablie très-utilement dans les nouvelles Églises. Je ne vois pas non plus que dans ces premiers siècles la conversion des princes fût regardée comme le moyen le plus propre à établir la religion. A la vérité, quand l'occasion s'en présenta, les saints évêques l'embrassèrent avec zèle, et en rendirent grâces à Dieu, comme d'un miracle. Mais auparavant ils la regardoient comme humainement impossible, par l'extrême difficulté qu'il y a d'accorder le souverain pouvoir, les honneurs et le luxe de la cour, avec l'humilité, la tempérance et les autres vertus chrétiennes. L'on dit que l'autorité des princes est le moyen le plus court pour amener les peuples au changement de religion, surtout en Orient, où les rois sont regardés comme une divinité ; mais je doute fort que cette autorité produisît une conviction intérieure. Je crains qu'elle ne fît seulement un changement dans le culte par une basse complaisance, et que de tels chrétiens ne fussent prêts à retourner à leurs idoles, au premier changement de souverain. Je craindrois encore que les missionnaires ne fussent tentés d'avoir des complaisances excessives pour un prince qui se seroit déclaré chrétien, et qu'ils ne crussent être obligés, pour le bien commun, à relâcher beaucoup de la sévérité de leur discipline. Je crois du moins qu'il faudroit, avant que de lui donner le baptême, l'éprouver bien plus que les particuliers. L'exemple de Constantin est remarquable. Il a été pendant trente ans le pro-

tecteur de la religion chrétienne, sans être baptisé; car il est certain qu'il ne le fut qu'à la mort.

Les biens et les maux suivent le mérite.

C'est ici, si je ne me trompe, l'objection capitale pour la morale; elle a une apparence de raison et de justice; c'est, dira-t-on, l'ordre des choses; le bonheur est dû au bon usage de la liberté, le malheur au mauvais usage; donc tout méchant est malheureux, et tout malheureux est méchant; et comme l'expérience est contraire, il y aura d'autres vies devant et après; devant, pour avoir mérité les biens et les maux de cette vie; après, pour recevoir la peine et la récompense de ce qu'on y a mérité : et voilà la métempsycose. De là suivra que jamais l'état des esprits ne sera fixe; car si tout dépend de leur volonté libre, ceux qui sont malheureux pourront, s'ils se convertissent, devenir heureux, et les plus heureux pourront tomber et devenir misérables. C'est le fond des erreurs d'Origène, qui les avoit prises de Platon et de Pythagore, et, à remonter plus haut, des Égyptiens, de qui les Indiens peuvent les avoir autrefois reçues. Il y a encore d'autres suites de ce principe. S'il n'y a que le mérite qui distingue les esprits, tous sont égaux naturellement, ou du moins de même nature; le même sera ange, homme, démon, selon notre manière de parler. Il pourra même arriver à devenir dieu, selon que les Indiens entendent que l'est Sommonokodam, et les autres qui l'ont été et le seront. Donc c'est par accident que les esprits deviennent âmes, et sont unis à des corps, pour peine ou pour récompense de leurs œuvres. Donc il n'y a que l'âme à considérer; c'est l'âme seule qui est l'homme; le corps n'est que le vêtement ou la prison. Je ne vois pas que les Indiens disent que les corps n'aient été faits que pour punir les esprits. Au contraire, je vois qu'ils comptent pour récompense d'animer des corps célestes, comme le soleil, les astres, le premier ciel, d'où vient le Xangti des Chinois, qui est comme le souverain esprit. Je vois encore que les Indiens comptent pour récom-

pense de devenir rois ou rayas, et même de passer en de certains animaux, comme des éléphans. Mais le fond du principe est toujours le même : un certain nombre d'esprits qui, selon leurs mérites ou démérites, deviennent heureux ou malheureux, et, après avoir expié leurs crimes par de longs tourmens, peuvent devenir heureux. Je ne vois pas qu'ils disent que ceux qui sont arrivés au souverain degré de bonheur puissent tomber.

Ou l'on prétend fonder cette doctrine de la métempsycose sur le raisonnement, ou sur l'expérience. D'expérience, on ne peut en alléguer de certaine. Tout homme sincère avouera qu'il ne se souvient de rien avant cette vie, et qu'il ne se souvient pas même du commencement de cette vie; et c'est ce qui avoit fait inventer aux anciens le fleuve Léthé, dont on faisoit boire aux âmes avant que de les renvoyer dans des corps. Quand donc Pythagore, ou Sommonokodam, ou qui on voudra, ont dit qu'ils avoient été autrefois un tel homme et un tel animal, ils n'ont pas dû être crus sur leur parole, et il étoit juste de leur en demander des preuves. Et pourquoi quelques particuliers seulement s'en seroient-ils souvenus? Et si la loi de la métempsycose étoit générale pour tous les hommes, la réminiscence devroit être aussi générale; d'autant plus que l'on prétend que les âmes sont envoyées en d'autres corps, pour être punies ou récompensées. Or, la punition est inutile, si le coupable ne sait pourquoi il souffre. On ne se venge qu'à demi, si on ne le fait connoître. Il en est de même de la récompense. Que si, pour prouver la réminiscence, on a recours aux notions qui sont en nous des principes de toutes les sciences, comme Platon prétend s'en servir dans le *Ménon*, en ce cas il faudra revenir à ce qui a été dit, que tous les hommes ont à la vérité ces principes, et que c'est en quoi consiste le fond de la raison. Mais il n'est pas nécessaire qu'ils les aient appris dans une autre vie, puisque l'on demanderoit par quels moyens ils les auroient appris, et ainsi à l'infini. Il n'y a non plus aucune expérience qui nous oblige à attacher des esprits aux astres, ni aux cieux. Nous voyons bien que leurs mouvemens ont été réglés par quelque esprit

très-sage et très-puissant ; mais que chacun ait le sien qui y soit attaché, c'est ce que nous ne voyons point. Leurs mouvemens ressemblent bien plus à ceux des horloges et des autres machines artificielles, toujours uniformes, suivant l'impression qui leur est donnée, qu'à ces mouvemens des animaux si irréguliers, suivant les objets qui les attirent ou les repoussent. Quant aux bêtes, loin d'être obligés d'avouer qu'elles ont des âmes semblables aux nôtres, nous sommes forcés d'avouer qu'elles n'en ont pas de telles, et que, s'il y a en elles autre chose que le corps, du moins il n'y a ni raison, ni intelligence ; ce qui mérite d'être examiné à part. Il faut donc convenir qu'il n'y a point d'expérience certaine sur laquelle on puisse appuyer l'opinion du passage des âmes de corps en corps. Il n'y en a point non plus de raisonnement démonstratif. Les hommes, dit-on, souffrent dès qu'ils entrent en cette vie ; donc ils ont péché auparavant. C'est une conjecture, non une preuve ; comme s'il ne pouvoit y avoir d'autre cause de ces souffrances. Tous les hommes reconnoissent que l'on punit les pères en la personne de leurs enfans. Pourquoi donc n'en sera-t-il pas de même pour tout le genre humain, ce qui est en effet notre doctrine du péché originel ? De plus je nie qu'il soit toujours injuste de faire souffrir celui qui n'a point péché, pourvu qu'on le récompense ensuite de sa souffrance. Tous les hommes travaillent, c'est-à-dire, souffrent du bien et du mal dans l'espérance d'un bien à venir. Le laboureur qui a souffert le froid et le chaud, la faim, la soif et la lassitude, n'a point regret de son travail, quand il recueille une grande moisson. Moins on a mérité de souffrir, plus il y a de vertu ; et je ne crois pas qu'aucun homme de bon sens puisse mettre au même rang un criminel qui souffre le supplice dû à son crime, et un homme de bien qui veut bien souffrir des peines aussi rigoureuses. Nous louons encore celui qui paie pour un autre, et qui souffre pour un autre ; c'est une espèce d'excellente vertu. Ainsi le principe n'est pas vrai en général, que la peine suive toujours le mérite comme par une nécessité fatale, et que tout malheureux soit méchant.

Il faut encore démêler l'équivoque de bien et de mal. Le vrai bien de chaque chose est ce qui la rend meilleure ; son mal est ce qui la rend pire. Donc le bien essentiel d'un esprit est l'amour de la vérité et de la droiture : son mal est de s'en éloigner. D'être attaché à un corps, à l'occasion duquel l'esprit sente de la douleur, est bien une espèce de mal pour l'esprit, puisque c'est un sentiment fâcheux ; mais ce mal, loin de le rendre mauvais, est une preuve et un exercice de vertu, c'est-à-dire, qu'il est l'occasion d'un vrai bien ; car celui qui souffre doit se conformer à son état présent qu'il ne peut changer, l'agréer et céder à cette nécessité. S'il le fait, il sera louable. Personne ne dit qu'un homme soit méchant et haïssable, parce qu'il est malade et qu'il souffre de cruelles douleurs ; on le plaint seulement comme malheureux ; on le loue même, s'il est patient ; et si l'on veut deviner une vie précédente où il ait mérité ce qu'il souffre, ce n'est plus un sentiment ordinaire ; c'est un détour recherché et un raffinement propre à éteindre toute estime de la patience, toute compassion et tout sentiment d'humanité. Que si le vrai bien de l'homme sur la terre n'est que la connoissance de la vérité et l'exercice de la vertu, il est facile de montrer combien est grossière l'imagination des bramines qui passent plusieurs années sans changer de postures, et souffrent volontairement de cruels tourmens pour devenir rois ou grands seigneurs dans une autre vie, en même temps qu'ils font profession de mépriser les richesses et les honneurs de la terre ; c'est-à-dire que dès à présent ils se rendent malheureux, afin de devenir un jour malheureux d'une autre manière, et même méchans ; car la vertu est bien plus difficile dans la grande fortune que dans la médiocre.... On ne voit rien de semblable dans l'ancien paganisme ; il y avoit peu de ces tristes et affreuses superstitions : ce n'étoit que pompe, spectacles et plaisirs.

Des âmes des bêtes.

La question des âmes des bêtes n'est pas seulement de

physique à l'égard des Indiens, mais de théologie, puisqu'il est de la foi chrétienne que l'homme est d'une autre nature que les bêtes, fait à l'image de Dieu qui les lui a soumises, et lui a permis de s'en servir à toutes sortes d'usages, même de les tuer pour s'en nourrir. Il est donc nécessaire de leur persuader qu'elles n'ont pas d'âmes raisonnables et immortelles, et de ruiner ainsi la métempsycose par le fondement.

Ce seroit sans doute le plus court de montrer qu'il n'y a dans les bêtes que le corps, et que tous leurs mouvemens les plus merveilleux se peuvent expliquer par des raisons mécaniques. Du moins quand il y auroit quelqu'un de leurs mouvemens que nous ne pourrions pas expliquer, il faudroit avouer simplement notre ignorance, plutôt que de nous payer de mots que nous n'entendons pas. Or, qui peut dire qu'il entend bien ce que c'est qu'une âme matérielle, qui n'est ni esprit ni corps, mais partie d'un corps, une substance incomplète, une forme substantielle? Qui peut résoudre nettement les objections que l'on fait sur les formes partielles, la forme cadavérique, les deux ou trois âmes subordonnées en un même sujet, et toutes les autres suites de cette doctrine? Pour moi, j'aimerois mieux reconnoître de bonne foi que je ne connois pas tout ce qui se passe dans les bêtes; mais cette ignorance ne me fera jamais assurer ce que je ne comprends pas, encore moins admettre en elles une âme semblable à la mienne, puisque je n'y vois aucun des signes qui me la font reconnoître dans les autres hommes; ce seroit donc le chemin le plus court de réduire les Indiens à cette négative. Je n'ai aucune raison de croire que les bêtes aient des âmes plutôt que les horloges et les autres machines artificielles; mais cela n'est pas à espérer. Leurs anciennes préventions les éloignent trop de cette pensée. Ils sont trop ignorans de l'anatomie pour comprendre les ressorts qui peuvent faire tant de mouvemens si différens; il est impossible de les instruire qu'en tuant des bêtes, au moins si l'on veut venir jusqu'à voir le chemin du chyle et la circulation du sang; c'est-à-dire, qu'il faudroit les avoir persuadés avant que de pouvoir commencer la preuve. Je ne crois pas toute-

fois que les missionnaires doivent négliger de s'instruire de l'anatomie autant qu'il leur sera possible : ce n'est pas à leur égard une simple curiosité, puisque de là dépend la résolution de cette question de l'âme des bêtes, si importante dans les Indes. Mais quand on viendra à en tirer les conséquences, ils doivent prendre garde à ne pas paroître trop entêtés de la nouvelle philosophie, à cause des Espagnols et autres Européens, à qui elle pourroit être suspecte, faute de l'entendre.

Je crois donc qu'il faut se contenter d'établir solidement la distinction de l'homme et de la bête, qui suffit pour votre dessein ; et voici comme j'y voudrois procéder : nous ne devons raisonner que suivant ce que nous connoissons, et nous connoissons mieux ce qui est en nous que ce qui est dehors. Je sens en moi des pensées, des connoissances, des volontés. Je reconnois aussi que j'ai un corps étendu, figuré et capable de mouvement. Je vois autour de moi d'autres corps entièrement semblables au mien. J'en vois d'entièrement différens, comme les astres, les fleuves, les pierres. J'en vois partie semblables, partie différens, comme ceux des bêtes. Quant aux animaux dont les corps sont tout-à-fait semblables au mien, je vois qu'en leur parlant, ils me répondent à propos, c'est-à-dire qu'ils me font entendre des pensées semblables aux miennes, et liées avec les miennes, et cela par des signes qui n'ont aucun rapport naturel avec nos pensées, et qui par conséquent doivent avoir été inventés ou concertés par ces animaux semblables à nous, que nous appelons *hommes*. Je vois de plus que ces hommes apprennent et exercent des arts qu'aucun d'eux ne sait naturellement ; comme de bâtir des maisons, faire des tissus et des étoffes, forger des métaux, écrire, peindre, et que dans ces arts ils inventent tous les jours, et se perfectionnent de plus en plus. Je vois qu'ils se souviennent des choses passées il y a long-temps, qu'ils prévoient celles qui doivent arriver long-temps après, jusqu'à prédire des éclipses long-temps auparavant. Je vois qu'ils sont violemment agités par des objets qui ne regardent point le corps, comme

l'opinion des autres hommes, qui produit la gloire ou l'infamie, d'où viennent l'ambition, la honte et les autres passions semblables. Je sens en moi tous ces mouvemens et toutes ces propriétés que je vois dans les autres hommes ; d'où je conclus avec raison qu'ils ont tout ce que j'ai au dedans comme au dehors, c'est-à-dire, non-seulement un corps de la même figure, mais une âme de la même espèce.

Quand je viens aux autres animaux, j'y vois à la vérité quelque ressemblance : ils se nourrissent comme moi, ils marchent, ils font divers mouvemens, ils en font même que je ne puis faire, comme de voler ; mais tout cela appartient au corps, et, sans examiner tout le reste qui pourroit être équivoque, je n'y vois aucun des signes auxquels j'ai dit que je reconnois les hommes. Ils ne parlent point, ou, s'il y en a qui prononcent quelques paroles, comme les perroquets, elles n'ont point de suite, ne répondent point à propos, en un mot, ne nous apprennent point que ces animaux aient des pensées. De dire que les animaux de chaque espèce, et principalement les oiseaux, ont un langage entre eux, par lequel ils se communiquent leurs pensées, mais que nous ne l'entendons pas, on le dit sans preuve, et on peut le nier ; de même nous voyons bien dans tous les animaux des voix naturelles semblables à celles qui expriment nos passions ; mais nous n'y voyons aucun signe d'institution semblable à notre parole.

En général, les animaux n'inventent rien. Ils font à la vérité des ouvrages dont nous admirons l'artifice, comme les nids de tous les oiseaux et des hirondelles en particulier, les toiles des araignées, les loges des mouches à miel, les coques des vers à soie ; mais ils les font toujours de même, dans tous les pays, dans tous les temps : ils ne s'instruisent point les uns les autres. Or, en nous-mêmes il se fait de grandes merveilles auxquelles notre raison n'a point de part. Ce n'est point par son secours que notre nourriture se digère et se distribue ; que toutes les parties de notre corps, même celles que nous ne connaissons pas, se conservent et s'augmentent : ce n'est point par la raison que nous prenons en

marchant un équilibre si juste, et que nous étendons si à propos un bras, quand il y a péril de tomber. Enfin, la mère des sept martyrs avait raison de leur dire : « Je ne sais comment vous vous êtes trouvés dans mon sein ; ce n'est point moi qui vous ai donné l'esprit, l'âme et la vie, ni qui ai formé vos membres. » Nous n'attribuons à l'homme que les ouvrages qu'il fait avec dessein, connoissance et réflexion.

Mais, dira-t-on, les animaux sont capables d'instruction : on dresse des chevaux et des chiens ; on les accoutume à quantité de mouvemens qu'ils ne feroient pas d'eux-mêmes, et ils obéissent à la seule voix. Prenez garde comment se fait cette instruction : suffit-il de parler à un animal ? Ne faut-il pas joindre à la voix le bâton, ou quelque appât de viande, ou quelque chose de semblable qui s'applique immédiatement à son corps, ou du moins qui frappe fortement ses sens ? Ensuite la voix qui accompagne ces impressions, venant à le frapper encore, peut bien faire toute seule le même effet. Après cela il est inutile d'alléguer une infinité d'exemples de l'industrie des chiens, des ruses des lièvres, de la docilité des éléphans, et toutes ces histoires vraies ou fausses, par lesquelles finissent ordinairement les disputes en cette matière. Tout ce que l'on pourra conter prouvera bien que les animaux sont conduits par une raison très-sage, mais non pas que cette raison soit en eux, puisqu'il demeurera constant que tous les animaux de même espèce font toujours les mêmes choses dans les mêmes circonstances ; que l'expérience des siècles passés ne leur a rien appris ; qu'ils se logent et se nourrissent, comme ils ont toujours fait ; que les poissons sont aussi faciles à prendre, les chevaux aussi faciles à dompter qu'ils l'ont toujours été, ou plutôt que toutes ces facilités ont augmenté, parce que les hommes y ajoutent toujours quelque chose. Enfin, que l'on prenne l'homme le plus ignorant et le plus grossier, un imbécile même, si l'on veut, ou un insensé, on y remarquera une infinité d'actions qui lui seront singulières, et qui marqueront en lui un principe intérieur de pensées et de volontés semblables aux nôtres.

Au reste, en rabaissant l'âme des bêtes, quand on iroit jusqu'à la nier, il ne faut pas craindre de mettre la nôtre en péril, ni d'affoiblir les preuves de l'immortalité de l'âme. Elles ne dépendent point de ce qui est hors de nous, mais de ce que nous sentons en nous-mêmes; soit que dans les bêtes il n'y ait que la machine des corps, soit qu'il y ait quelque chose de plus, cela ne fait rien pour nous. Nous sommes assurés que nous pensons et que nous voulons; c'est la première connoissance dont nous avons de la certitude; et si l'on veut pousser le raisonnement jusqu'à la dernière exactitude, on trouvera que, s'il y avoit en nous quelque partie dont nous pussions douter, ce seroit plutôt de notre corps que de notre âme, par laquelle nous connoissons le corps. Or, que ce soient deux parties, c'est-à-dire, deux substances différentes, on le reconnoîtra clairement, en attribuant à chacune ce qui lui convient: en mettant d'un côté les pensées, les connoissances, perceptions, sentimens, volontés, doutes, désirs et actions semblables; et de l'autre, étendue, figure, couleur, mouvement, mollesse, dureté, solidité, on verra que ce qui convient à l'un ne peut jamais convenir à l'autre que par des manières figurées et abusives. D'où il s'ensuit que nous devons tenir pour des substances différentes les sujets auxquels conviennent des attributs si différens. Or, si l'âme est spirituelle, elle est indivisible et incorruptible, par conséquent immortelle, à moins qu'il ne plût à Dieu de l'anéantir; ce qu'aucune raison naturelle ne nous donne sujet de craindre. Mais, en relevant la dignité de l'âme raisonnable, il faut montrer l'absurdité de ceux qui veulent la relever jusqu'à l'excès, et la faire une portion de Dieu même. Aucun esprit n'a des parties divisibles, moins encore l'esprit souverain, qui est immense sans étendue, et éternel sans durée. Il ne peut être lui-même son propre ouvrage, lui-même être bon par une de ses parties, et mauvais par l'autre, être ignorant et savant, sage et insensé, ami et ennemi de lui-même, heureux et malheureux; ce sont des contradictions trop manifestes.

Il faut dire un mot des plantes, puisque les Siamois y

étendent leur métempsycose, du moins jusqu'à certains arbres. Il est bien plus facile, à l'égard des plantes qu'à l'égard des animaux, de montrer que ce ne sont que de simples machines, et que, sans y admettre aucun principe intérieur qui attire la nourriture (ce qui est plus aisé à dire qu'à concevoir), il suffit de supposer que la chaleur du soleil, ou quelque autre cause agitant les sucs qui sont dans la terre, ils entrent dans les pores des graines, ou des racines qui sont propres à les recevoir, et qu'y étant une fois engagés, ils se poussent toujours, et font augmenter la plante. Il me semble que cette opinion devient assez commune, et qu'il n'y a plus guère de philosophes qui s'intéressent à la conservation des âmes végétatives. Mais quand on voudroit en reconnoître, on pourroit se servir de tout ce que je viens de dire de la différence de l'homme et de la bête, et bien plus fortement; et je ne crois pas qu'il y ait d'Indien assez stupide pour défendre l'âme des plantes, après avoir abandonné celle des animaux. Seulement à l'égard des plantes, je voudrois insister davantage sur ce que la preuve est générale. S'il y a une âme dans un éléphant, il y en a aussi dans une mouche, dans une huître. S'il y en a une dans un chêne ou un cèdre, il y en a aussi dans une épine, dans une ortie, dans la moindre herbe. On ne peut alléguer de raison pour l'un que je n'applique à l'autre. Donc, s'il n'est pas permis de couper les arbres, de peur de les tuer, il ne sera pas permis de cueillir un brin d'herbe, ni un grain de blé ou de riz, de peur d'en chasser des âmes; et je ne vois plus de quoi les hommes ni les animaux se nourriront. Cette absurdité bien poussée peut servir à réveiller les Indiens, et les tirer de leurs préjugés.

Destinée, liberté.

Sur cette matière il y a deux erreurs opposées qui se trouvent souvent dans les mêmes personnes, suivant leurs dispositions en des occasions différentes. L'idée confuse d'une destinée, ou d'une nécessité fatale, leur paroît commode pour se dispenser d'examiner l'avenir, et pour abréger les délibé-

rations, et encore plus pour s'excuser, quand ils ont failli. D'ailleurs ils sentent leur liberté par une expérience continuelle, et elle flatte leur orgueil en leur faisant croire qu'ils sont la cause unique du bien qu'ils font, et qu'il y a en eux un principe d'actions entièrement indépendant. L'imagination d'une destinée et d'une nécessité invincible est fondée sur l'expérience du cours réglé de la nature : on a vu le soleil et les astres rouler toujours par les mêmes routes, les corps légers ou pesans tendre toujours au même lieu, et ainsi du reste. On a donné à cet ordre invariable le nom de *nécessité*, sans faire assez d'attention à la cause de cet ordre, qui est la volonté du Créateur. Au contraire les anciens philosophes ont cru que l'esprit souverain qui avoit formé l'univers s'étoit assujetti à cette nécessité, comme les ouvriers vulgaires. C'est pourquoi Timée, que Platon a suivi, établit d'abord ces trois principes, l'intelligence, la matière et la nécessité. On a passé plus loin, et voyant combien est courte la prudence humaine, et que les hommes, malgré leurs précautions, tombent souvent dans les maux qu'ils craignent le plus, on a voulu croire qu'il y avoit même dans les actions des hommes une nécessité inévitable, et les méchans ont cherché par-là à s'autoriser dans leurs crimes.

Si vous trouvez des infidèles dans ces erreurs, appliquez-vous à leur faire entendre que nous ne jugeons des choses nécessaires que par rapport à nous, c'est-à-dire, en tant qu'elles ne dépendent point de notre volonté. Ainsi ce qui est nécessaire à l'égard de l'un est volontaire et arbitraire à l'égard de l'autre. La volonté du maître devient une nécessité pour son esclave. Le caprice du prince est comme un puissant ressort qui remue, et souvent renverse toute la machine de l'état. Ainsi cet ordre merveilleux de la nature, si nécessaire à notre égard, n'est que l'effet de la volonté de Dieu. Il peut se dispenser, quand il lui plaît, des lois de la mécanique et des autres règles que lui-même a établies, puisqu'il peut faire des miracles.

Quant à l'imagination d'une nécessité fatale dans les choses humaines, vous la détruirez par les exemples des lois, des

peines, des récompenses, des délibérations, des préparatifs et des provisions qu'on fait pour l'avenir, en un mot, par les mêmes preuves qui montrent le libre arbitre. Seulement après avoir établi l'idée de l'être nécessaire, de l'esprit créateur, vous montrerez qu'il doit être le maître des créatures intelligentes, aussi bien que des autres, et de les conduire toutes par des voies convenables à chacune, pour accomplir ses desseins. Que si nous ne pouvons concilier aisément avec notre liberté les règles infaillibles de la Providence, il faut nous en prendre à notre foiblesse plutôt que de nier ce qui est évident. Car si nous voulons détruire l'une de ces vérités par l'autre, que nous sommes libres, ou que nous dépendons absolument de celui qui nous a faits et qui nous conserve, laquelle abandonnerions-nous la première?

D'ailleurs, pour ôter l'idée que notre liberté soit entière, et pour abaisser l'orgueil humain, faites-leur remarquer la foiblesse de leurs bons désirs et de leurs bonnes résolutions; combien il y a de différence entre l'esprit et le cœur; combien il est facile d'apercevoir ce qui est juste, et combien il est difficile de le pratiquer; la distance entre connoître et vouloir, et entre vouloir imparfaitement et efficacement; la rebellion du corps et la violence des passions; la tyrannie des mauvaises habitudes; en un mot toutes les preuves que nous avons par notre propre expérience que la nature n'est pas entière, et que l'homme n'est pas tel que sa raison lui fait voir qu'il devroit être: ici servira tout ce que saint Augustin a dit contre les pélagiens, tiré de la raison naturelle. Par cette doctrine du libre arbitre, vous poserez les fondemens du péché originel et du besoin d'un réparateur.

CHOIX

DES

LETTRES ÉDIFIANTES,

ÉCRITES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,

PRÉCÉDÉ

DE TABLEAUX DES PAYS DE MISSION.

MISSIONS DE LA CHINE.

CHINE (1).

Au premier coup d'œil tout semble extraordinaire, et tenir presque du merveilleux, dès qu'on vient à parcourir cette longue galerie de tableaux tracés par les auteurs qui ont écrit sur la Chine. Ses origines et ses antiquités; les révolutions qu'elle a subies; la forme de son gouvernement; ses lois civiles et politiques; ses mœurs, ses usages et ses coutumes; les productions de son sol et les honneurs

(1) Dans la première édition de cet ouvrage, les divers tableaux de la Chine sont précédés de ceux du Tunquin, de la Cochinchine, de Siam et de la Tartarie. D'après le plan que nous avons adopté pour cette seconde édition, nous commençons par la Chine et nous donnons d'abord tout ce qui concerne cet empire: tableaux, lettres, etc. Nos tableaux et les lettres de chacune des autres contrées, comprises dans la grande division des *Missions de la Chine*, viendront se placer à la suite, et formeront autant de parties distinctes. Nos lecteurs apprécieront le mérite de cette nouvelle classification.

accordés à l'agriculture; sa population prodigieuse et sa manière de pourvoir à la subsistance de ses habitans; son corps de mandarins, de lettrés et de censeurs; sa religion et ses superstitions; son tribunal des rites; sa langue et les caractères de son écriture; ses sciences, ses arts, ses poëtes, ses historiens, ses philosophes célèbres, et ses législateurs plus fameux encore; enfin ses monumens anciens et modernes, tout excite la curiosité. Aussi la Chine a-t-elle occupé le loisir et l'attention d'un si grand nombre d'écrivains, qu'il faut s'armer de courage pour démêler la vérité au milieu de notions souvent obscures et quelquefois opposées. Nous avons eu recours pour y parvenir aux relations les plus récentes et les plus estimées. Puissent nos tableaux, par leur exactitude, faire reconnoître les succès de nos efforts!

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE
DE LA CHINE.

L'EMPIRE de la Chine, que l'on dit presque aussi grand que l'Europe, et qui la surpasse en population, est renfermé entre les 20e et 42e degrés de latitude N., et les 95e et 120e degrés de longitude. Ce vaste pays est borné par la Mongolie, la mer Jaune, la mer de la Chine, et le canal Formosa; par le Tunquin, le Thibet et le Sifan. La Chine est séparée du pays des Mantchoux par cette fameuse muraille qui se prolonge dans une étendue de cinq cents lieues, jusque dans les plaines et les vallées les plus profondes. Cet empire se divise en quinze provinces, qui, par leur étendue et leur population, pourroient passer pour autant de royaumes. Il est coupé par cinq ou six chaines de montagnes, qui toutes ensemble ne sont que des prolongemens du grand plateau central de l'Asie et des alpes thibétaises et mongoliennes.

Une multitude de fleuves, de rivières et de lacs qui traversent la Chine, procurent à l'agriculture et à la navigation intérieure des avantages incalculables, augmentés encore par des canaux que l'industrie de ses habitans a creusés. Il y en a plusieurs qui s'étendent jusqu'à trois cents lieues. Le plus célèbre communique de Pékin à Canton. Il a environ six cents lieues de cours. Il a été construit vers la fin du treizième siècle, par le fils de Gengiskan. Il résulte de la vaste étendue de cet empire des différences très-variées dans le climat. On y éprouve ici, des chaleurs excessives; là, le froid s'y fait sentir plus fortement que dans aucune des contrées de l'Europe, qui

sont situées sous les mêmes latitudes. L'élévation du sol dans les régions septentrionales et occidentales de la Chine, la nature du terrain qui est imprégné de nitre, les neiges qui couvrent, pendant une grande partie de l'année, les montagnes centrales de l'Asie, sont les principales causes de cette diversité de température. D'un autre côté, la proximité d'un immense océan modifie d'une manière particulière le climat et les saisons des provinces maritimes.

A Pékin, les extrêmes du froid et de la chaleur sont beaucoup plus grands qu'à Madrid, quoique la latitude soit à peu près la même. Les gelées commencent à Pékin dès le mois de novembre, et continuent, presque sans interruption, jusqu'à la fin de mars. Le froid est promptement suivi d'une chaleur excessive. Il n'y a proprement à Pékin que deux saisons, l'hiver et l'été. Dans l'hiver, il ne tombe que de la neige et en petite quantité; l'été, aux mois de juillet et d'août, les pluies sont très-abondantes. Les trombes qui se montrent d'une manière si terrible, dans le golfe de Tunquin, sont communes aux parages de la Chine. On y éprouve des ouragans qui souvent y causent de grands ravages. Au printemps et à l'automne, les vents soufflent avec violence au lever du soleil, et cessent notablement à son coucher. Ils apportent souvent une poussière jaune et très-abondante, qui ressemble à une pluie de soufre; on a lieu de croire que cette pluie se compose des étamines des fleurs de pins et de sapins qui se trouvent dans le voisinage de Pékin. On aperçoit souvent des aurores boréales et des phénomènes lumineux. Pendant le jour même, ils sont quelquefois visibles; mais ils n'en sont pas moins de la même nature que ceux qui s'aperçoivent la nuit.

Montesquieu avoit adopté le système de l'influence des climats sur les vertus et les passions des peuples, système

imaginé par Charron dans son livre *de la Sagesse,* ouvrage semé tout à la fois de vérités utiles et de paradoxes qui le déparent. Il peut être intéressant de savoir ce que pensent les Chinois de cette doctrine. « Sans doute, dit l'empereur Kang-Hi, les causes physiques influent sur le caractère; mais il faut pour cela qu'elles soient combinées avec les causes morales. Quand la cour étoit dans les provinces méridionales, les richesses qu'elle y attiroit y avoient porté un luxe, une mollesse et une corruption de mœurs qui avoient presque changé les hommes en femmes, tant ils étoient devenus mous, délicats et esclaves du bien-être et des commodités de la vie. Maintenant que la cour est dans les provinces du nord, ils sont devenus plus fermes, plus agissans et plus réglés. Ceux du nord, au contraire, s'amollissent et se corrompent insensiblement. Nos naturalistes et nos astrologues se trompent, lorsqu'ils veulent juger le caractère des hommes, leur génie et leurs mœurs d'après le climat et les étoiles. Je suis sur le trône depuis trente ans; j'ai vu, j'ai employé des hommes de tous les climats de mon empire. Les gens de bien de tous les pays se ressemblent. L'histoire particulière de chaque province compte des guerriers, des savans, des littérateurs, des artistes, des grands hommes et des monstres. L'homme est homme partout, et dans la même ville, il y a plus de différence de tel homme à tel homme, que des peuples du nord à ceux du midi. Le poëte Lieou-Tchi a dit très-finement : *Aucun climat n'adoucit le tigre, ni ne donne du courage au lapin.* »

« Ce n'est pas, dit aussi l'empereur Chang-Tsu-Hoang-Ti, que je veuille admettre pour beaucoup l'influence des climats. J'ai visité les provinces méridionales, et j'ai trouvé que par-delà le fleuve Kiang, le climat portoit à la mollesse; que les habitans étoient foibles, et mangeoient peu. En deçà, le climat est très-bon : les hommes y sont

forts et robustes, parce que les alimens et les boissons y sont fort nourrissans. Tout cela est vrai; mais quand il faut rapporter ce caractère et ces mœurs à leurs véritables causes, c'est une erreur de les faire dépendre principalement du climat et de la température. Quand les tempéramens s'altèrent et se vicient par l'influence du climat, il est d'une sage politique de la part du souverain de combattre cette influence par l'éducation et les lois. »

Le système des climats souffriroit donc de grandes difficultés à la Chine. L'activité, par exemple, et l'industrie caractérisent bien plus les Chinois des provinces du midi que ceux des provinces septentrionales. Leurs anciennes et nouvelles révoltes prouvent qu'ils sont aussi jaloux de leur liberté que les Spartiates, qui n'habitoient pas davantage le nord de la Grèce. Il seroit curieux de comparer, pour juger de la doctrine des climats, les mœurs européennes avec celles de la Chine. Au reste, c'est témérité et perte de temps que de vouloir toujours arracher à la nature son secret. Elle nous laisse observer les résultats, mais elle nous interdit la connoissance des premières causes et des principes qui dirigent sa marche. « *L'homme, qui mesure le ciel et la terre,* dit Lieou-Tchi, *ne sait pas mesurer la capacité de son cerveau; la réflexion et la science ont beau l'étendre, l'univers ne peut y entrer.* »

Les Chinois sont de moyenne taille; ils ont le visage large, les yeux noirs et petits, le nez plus court que long. Les idées qu'ils ont sur la beauté leur sont toutes particulières; ils arrachent avec des pinces les poils de la partie inférieure du visage, et n'en laissent qu'un petit nombre épars en forme de barbettes. Leurs princes tartares les obligent, dit-on, de se couper les cheveux; du moins est-il certain que, semblables en cela aux mahométans, ils ne portent qu'un petit bouquet de cheveux sur le haut de la tête. L'homme qui a le plus d'embonpoint est à leurs

yeux le plus beau. Le teint est clair dans les provinces du nord, et basané vers le midi. Les gens de qualité et les savans, moins exposés au soleil, ont le teint délicat. Les gens de lettres, par un raffinement de vanité, laissent croître leurs ongles pour montrer qu'ils ne s'occupent d'aucun travail manuel.

Les femmes ont les yeux petits, les lèvres arrondies et vermeilles, la chevelure noire, les traits réguliers, le teint délicat et fleuri. Une Chinoise n'est belle qu'autant qu'elle a les pieds d'une petitesse extrême; c'est la beauté par excellence. Le soin qu'on prend de leur donner cette perfection fait le tourment et le supplice de la jeunesse. Il faut emmailloter les pieds et les tenir étroitement serrés. Aussi, dans un âge plus avancé, elles semblent chanceler plutôt que marcher.

L'habillement varie suivant la distinction des rangs et la diversité des saisons. Comme il y a fort peu de laines à la Chine, on supplée aux draps par les pelleteries, et à nos autres étoffes par celles qu'on y fait, en employant le coton, le chanvre, le lin, et différentes racines; surtout par cette prodigieuse quantité de soieries dont les Chinois ont varié les espèces selon les saisons, et qu'ils ont eu la sagesse de mettre au niveau de tous les états. La loi, qui règle tout à la Chine, a déterminé la nature et la forme des habillemens, et jusqu'à la couleur qui distingue les rangs, les états et les professions. L'empereur et les princes du sang ont seuls le droit de porter le jaune. Les mandarins se vêtissent d'un satin fond rouge, mais seulement dans les jours de cérémonie. Les autres jours ils s'habillent en noir, bleu ou violet.

La classe ordinaire du peuple ne porte que le noir ou le bleu, et l'habit est toujours de coton uni. Les hommes ont des chapeaux en forme de cloche; les personnes de distinction les garnissent de pierreries et de bijoux. Le reste

du vêtement est aisé, large, et consiste en une veste avec une ceinture, un habit ou robe par-dessus, des bottines de soie piquées en coton, et une paire de caleçons. Le peuple ne porte que des souliers.

La mode et le caprice n'ont aucun empire sur la forme de l'habillement. Les femmes mêmes, dont le costume diffère peu de celui des hommes, sont assujetties à cette loi d'uniformité, et elles ne peuvent se permettre de nouvelles modes, si ce n'est dans l'arrangement des fleurs et des autres ornemens qu'elles mettent sur la tête. Elles ont en général un réseau de soie qui leur tient lieu de chemise, et par-dessus elles portent une veste et de grands caleçons de soie, qui dans l'hiver sont garnis de fourrures. Elles mettent de plus, par-dessus cette veste, une longue robe de satin, rassemblée avec grâce autour du corps, et nouée avec une ceinture. Les couleurs sont différentes; le goût consiste dans leur choix et leur contraste. Les femmes laissent croître leurs ongles, et ne conservent de leurs sourcils qu'une ligne arquée et très-mince; tandis que chez les hommes, l'embonpoint est un des caractères de la beauté; chez les femmes, elle consiste dans la finesse et la délicatesse de la taille. Elles ne négligent aucun moyen d'atteindre à cette perfection, et de la conserver.

Le cotonnier, arbre, et le cotonnier, herbacé, sont aujourd'hui la grande ressource du peuple pour les vêtemens.

Les Chinois aiment la modestie et la simplicité dans la manière de se vêtir : il en faut excepter les jours de cérémonies, où l'on fait paroître de la magnificence, mais sans jamais se permettre d'outre-passer la loi, qui a tout réglé. La cour a fait imprimer un livre où tout est expliqué et gravé en planches, qui représentent chaque costume. C'est une précaution de prudence pour qu'il ne soit rien innové à cet égard, ni à la ville, ni dans les provinces. Les habits d'apparat de l'empereur varient selon les cérémonies re-

ligieuses, politiques ou domestiques pour lesquelles il les prend. Les ornemens distinctifs des habits sont tellement combinés, qu'ils vont toujours en diminuant depuis l'empereur jusqu'aux mandarins du neuvième ordre; et la gradation est si sensible, qu'on distingue au premier coup d'œil le grade et le rang de tous les hommes publics : en outre, cette gradation est si bien ménagée pour l'économie, qu'elle arrête le luxe des riches, et se proportionne aux facultés des gens peu fortunés. L'impératrice mère a dans son costume un degré de magnificence au-dessus de l'empereur : l'impératrice épouse se tient en égalité avec celui de l'empereur, ainsi que font les princes et les grands. Dans les fêtes de famille, les enfans prennent leur habit de cérémonie : par exemple, une mère a-t-elle atteint sa soixantième année, c'est un jour de fête, et le mandarin son fils vient en habit de cérémonie, avec son épouse et ses enfans, pour se prosterner devant elle.

On se doute bien que l'habit militaire aura fixé principalement les regards de la loi; aussi a-t-elle déterminé les uniformes et leurs ornemens particuliers pour tous les grades, depuis le simple soldat jusqu'aux officiers supérieurs, en observant pour chaque grade des différences variées et distinctives.

Les Chinois sont en général très-sobres. La nourriture du peuple est toujours la même : du riz bouilli, du millet, des légumes, des navets coupés par morceaux et frits dans l'huile. Les jours de régal, on assaisonne avec des épiceries. La boisson ordinaire est une infusion de feuilles de thé, que l'on boit sans sucre. Les Chinois font aussi beaucoup d'usage des fruits, tels que les pommes, les poires, les abricots, fruit fort recherché parmi eux, les concombres et les melons d'eau. Il y a des préparations propres à faciliter la digestion de tous ces fruits. Ils ont aussi des moyens de faire du gland un aliment très-sain, et d'accommoder,

pour les manger, les premiers bourgeons et les jeunes tiges du frêne odorant, les jeunes rejetons de bambou, la graine, la fleur et la racine du nénuphar, etc., etc.

Les Chinois font quatre repas. Ils se piquent peu de grande propreté dans la cuisine, et de délicatesse dans le choix des viandes, dont ils ne mangent guère que les jours de fêtes et de réjouissances. Leur table n'est pas élevée de plus d'un pied; on s'assied autour sur le plancher. Le vaisseau qui contient le riz étant placé sur la table, chacun en remplit son petit bassin, et le mange avec des végétaux frits, à l'aide de deux petits bâtons pointus. La préparation des viandes se fait en les coupant par petits morceaux, et en les faisant frire dans l'huile avec des racines et des herbes; on y ajoute force vinaigre, qui tient lieu de sauce.

Il n'est aucun point de critique sur lequel les savans, tant françois qu'étrangers, soient aussi partagés qu'à l'égard de la population de la Chine. C'est assez pour l'objet qui nous occupe que de rendre compte des diverses opinions; il est des voyageurs qui la portent au-delà de trois cents millions. Les élémens du calcul sur lesquels ils se fondent sont suspects d'exagération. On prétend que les gazettes anglaises annoncent que, d'après les nouvelles reçues de la société savante établie à Calcutta, et très à portée, par sa proximité de cet empire et ses relations, de donner les renseignemens les plus sûrs, le dénombrement envoyé de la Chine, et fait en 1802, n'évaluoit sa population qu'à cinquante-cinq millions d'individus. On a répondu que tout portoit à croire que ce recensement ne contenoit que les mâles, et tout au plus les contribuables; et on en appelle à l'autorité du père Alerstain, jésuite missionnaire, et président du tribunal des mathématiques de Pékin, qui avoit tiré son dénombrement du tribunal des subsides pour l'année 1761. La population y est évaluée à un nombre très-approchant de deux cents millions,

en redressant toutefois une erreur qui s'étoit glissée dans le total des additions partielles. C'est aussi l'opinion du père Amyot. M. de Guignes ayant élevé des doutes sur l'exactitude de ce calcul, ce savant missionnaire envoya de la Chine même les détails et toutes les preuves qui viennent à l'appui de son assertion. Enfin les rédacteurs des mémoires de la Chine, publiés en 1780, sous le ministère de M. Bertin, pour démontrer la nécessité de se rendre à l'autorité du père Amyot, produisent une pièce originale de son dénombrement, reçue cette même année de la Chine, et tirée du tribunal des fermes. Il faut sans doute autre chose que des raisonnemens et des conjectures, pour détruire des faits aussi précis et aussi authentiques. On les trouvera au tome VI, pages 292 et suivantes, des mémoires cités ci-dessus. Observons encore qu'il ne s'agit ici que de la Chine proprement dite ; il faudroit encore y ajouter près de soixante millions, si on y faisoit entrer la population des états voisins de cet empire, et qui sont sous sa dépendance.

Il y a dans le même volume un mémoire très-curieux sur le montant des revenus en numéraire, qui entrent chaque année dans le trésor public de l'empereur. Le revenu fixe et invariable est évalué au moins à deux cent cinquante-cinq millions et plus, qui proviennent de l'impôt sur les terres. Les autres branches de la recette publique se composent du revenu des domaines particuliers du souverain, des haras, d'où il sort chaque année une multitude de chevaux, de la pêche des perles dans le Hetong-Kian, des produits des douanes qui sont considérables et des confiscations qu'elles opèrent en fort grand nombre, des droits sur les vaisseaux de l'Europe qui abordent à Canton, des revenus en nature qui lui sont fournis en abondance, tels que le riz, la soie, et beaucoup d'autres marchandises ; enfin de la vente exclusive du *jen-cheng*,

dont il se fait une consommation si forte dans tout l'empire. Le poids du jen-cheng se paie au moins cinquante fois plus cher que le poids de l'or. Un objet qui doit entrer pour beaucoup en ligne de compte dans la recette générale, consiste dans tout ce que l'empereur reçoit à titre de présens, et à des occasions qui se renouvellent fréquemment, tant des grands officiers des provinces et de tous les mandarins, que des douaniers et des fermiers préposés à l'administration des finances. On ne pourra, en lisant les détails et les preuves qui les confirment, s'empêcher de convenir que si, à raison de l'immensité du territoire, les impositions sont modiques, il en résulte un total qui place l'empereur de la Chine au premier rang parmi les princes les plus riches de l'univers.

Il seroit trop long d'entrer dans l'énumération des richesses territoriales et des productions de la Chine. Ce vaste empire possède à peu près, et en abondance, tout ce que l'on trouve dans les autres parties du monde, et il y a beaucoup d'objets qui lui sont particuliers. La plupart des légumes viennent spontanément, ou par une culture très-légère, dans un grand nombre de ses provinces. Les légumes font, avec le riz et les fruits, la partie la plus ordinaire et la plus essentielle de la nourriture des Chinois. Le thé, devenu une denrée de première nécessité pour les nations européennes, procure à la Chine des profits immenses. Les vernis de Chine si estimés, et qui font une branche de commerce considérable, sont faits avec la gomme qu'on tire par incision d'un arbre appelé tchi-shu.

L'arbre d'*aloé*, de la hauteur et de la figure d'un olivier, renferme sous son écorce trois sortes de bois; le premier, appelé bois de l'aigle, est noir, compacte et pesant; le second, nommé le calambour, est léger comme le bois pourri; le troisième, qui est vers le cœur de l'arbre, s'appelle le calumba; il se vend dans l'Inde au poids de l'or. Son odeur

est exquise ; c'est un excellent cordial dans l'épuisement ou la paralysie. On se sert des feuilles de cet arbre pour couvrir les maisons : on leur donne aussi la forme de plats et d'assiettes. Les fibres des feuilles donnent une espèce de chanvre dont on fait de la filasse. Les pointes qu'on trouve sur les branches servent à faire des clous, des dards et des alènes. En arrachant les boutons de l'arbre, il en sort une liqueur vineuse et sucrée, qui se change quelquefois en excellent vinaigre. Le bois des branches est bon à manger, et il a le goût d'un citron confit.

Il se trouve des forêts immenses dans les parties occidentales de la Chine.

Outre les animaux domestiques connus dans tous les autres états, on trouve à la Chine des chameaux, des éléphans, qui sont très-communs dans le midi ; le rhinocéros, le sanglier, le tigre, plusieurs espèces de singes, le gibbon aux longs bras, le magot à face hideuse, le pithèque, qui imite les gestes et jusqu'au rire de l'homme.

Le règne minéral n'est ni moins riche ni moins abondant en productions. Bornons-nous à nommer les produits des mines : l'argent, le cuivre jaune, le plomb et l'étain, l'arsenic sulfuré, le lazulite, le jaspe, le cristal de roche, l'aimant, le granit, le porphyre, et différentes espèces de marbres ; enfin, dans quelques provinces, le charbon de terre est abondant.

Les dépôts de sel gemme et de salpêtre sont inépuisables dans le nord et à l'ouest de la Chine.

Le bambou, le plus grand des roseaux, est, à raison de la légèreté de ses tiges, employé à une multitude d'usages. Jeunes, on les coupe et on en fait des nattes et un papier grossier ; vieilles, elles deviennent d'une dureté qui égale celle du bois de construction le plus fort.

Le commerce extérieur n'est pas très-considérable à la Chine ; mais le commerce intérieur est en grande activité.

L'immensité du territoire de cet empire lui ouvre des sources de richesses commerciales assez considérables pour que les Chinois cherchent les moyens d'établir de grandes relations de commerce avec les étrangers.

Pour peu que l'on considère, d'un côté, la vie sobre, active, laborieuse, la simplicité des mœurs et l'éloignement de tout faste et de tout luxe du peuple chinois, et que de l'autre on réfléchisse sur l'abondance du sol en tout genre, sur l'extrême facilité de la culture, le génie industrieux des Chinois, et l'art de convertir en aliment et en boisson un grand nombre de productions végétales dont on ne sait tirer aucun parti chez les autres peuples, on sera peu surpris de la population prodigieuse de ce pays, sur laquelle s'accordent la plupart des voyageurs et des écrivains. La vraisemblance est bien près de se changer en certitude, si on pense surtout à l'état florissant de l'agriculture dans toutes les provinces, et à l'esprit public qui en recommande les travaux à tous les ordres de l'état, aux militaires mêmes, comme étant la source de la richesse d'un empire, et la profession la plus digne de l'homme et la plus honorable.

DES PROVINCES CHINOISES ET DES PRINCIPALES VILLES DE L'EMPIRE.

Les quinze provinces dont se compose l'empire chinois sont divisées en quatre classes : six provinces maritimes, trois provinces centrales, deux situées au nord-ouest, et quatre au sud-ouest.

Pet-tchéli est la première des provinces chinoises. Elle est située sur un golfe du même nom, au sud de la grande muraille. Sa température est froide. La rareté du bois y a fait substituer l'usage du charbon de terre, que fournissent abondamment deux de ses montagnes. La glace qui se forme dans l'hiver est si compacte et fond si difficilement,

qu'on la transporte sans précautions, même pendant les plus grandes chaleurs. Dans certains cantons, la campagne paroît tous les matins couverte de nitre, que l'on ramasse et dont on tire un sel qui tient lieu de sel usuel. Cette excessive quantité de nitre est peu favorable aux productions végétales; mais par l'industrie de la culture, et à force de travail, les terres deviennent fertiles. Cette province est divisée en neuf *fou*, ou villes du premier ordre.

Pékin est la capitale de cette province et de tout l'empire chinois; c'est la résidence ordinaire de l'empereur. Elle est située à vingt lieues de la grande muraille, dans une plaine très-fertile, à la latitude N. de 39° 34′ 4″, et à 114° 7′ 30″ de longitude E., comptée de Paris, dont elle est distante de 2,311 lieues. Pékin forme un carré long, et se divise en deux villes. Les Tartares, qui ont conquis la Chine et se sont rendus maîtres de Pékin, n'ont pas permis aux Chinois d'habiter avec eux et dans la même partie de la ville; ils les ont par-là obligés de se construire une ville nouvelle hors des murs, et ils ont donné à la partie dont ils se sont emparés, le nom de ville tartare. Un circuit de six lieues, qui renferme l'ancienne et la nouvelle ville, forme leur enceinte. Les murs et les portes de Pékin ont soixante et quinze pieds de hauteur; leur largeur est assez considérable pour y placer des sentinelles à cheval. Les arcades des portes sont construites en marbre, et le reste en larges briques cimentées d'un excellent mortier.

La ville de Pékin est un spectacle intéressant et bien nouveau pour un Européen. S'il voit en philosophe cette grande ville, la plus belle de l'Asie, la plus peuplée de l'univers, il ne se lasse pas d'admirer que, dans une si prodigieuse population réunie sur un seul point, tous les individus y soient régentés par la police, comme des écoliers par leurs maîtres, avec moins de facilité encore pour échapper à la surveillance et oser s'émanciper. La plupart des

rues sont plus larges que celle qui est en face du Luxembourg à Paris : plusieurs de ces rues ont cent vingt pieds de largeur et une lieue de long ; toutes sont remplies d'habitans allant et venant en foule sans se presser les uns les autres, ceux-ci à pied, ceux-là en charrettes, d'autres à cheval, grand nombre portant des fardeaux ou criant les denrées qu'ils vendent; la foule est prodigieuse, et la tranquillité est partout. Les Chinoises aiment la vie retirée; les mœurs du pays les y condamnent. Soit filles, soit femmes, peu se montrent dans les rues.

Ce n'est pas aux piétons à être sur leurs gardes; un grand craindroit de heurter un vendeur d'allumettes ou de l'éclabousser. Au moindre cri, les soldats du corps-de-garde voisin accourent, terminent le différend avec quelques menaces, ou avec des coups de fouet, quand on n'obéit pas sur-le-champ. La nuit venue, les barrières des petites rues se ferment; chacun est retiré chez soi; on n'entend plus que le bruit des soldats qui battent les veilles; on ne rencontreroit que le guet qui fait sa ronde pour veiller à la sûreté publique : aussi ne parle-t-on jamais de vols ni d'assassinats. Au moindre signal d'incendie, les pompes, les soldats, les ouvriers, et à leur tête les mandarins, les grands et les princes mêmes arrivent de tous côtés.

Les rues, la plupart tirées au cordeau et fort spacieuses, sont arrosées plusieurs fois le jour, pour abattre la poussière. En été, il y a d'espace en espace de petites halles, où l'on donne au peuple de l'eau à la glace; partout on trouve des rafraîchissemens, du fruit, du thé, des maisons où l'on donne à manger.

Chaque denrée a ses jours et ses endroits pour être exposée en vente. Les passans rencontrent partout des amusemens variés ; on écoute ou on lit des histoires, on joue de petites comédies; les faiseurs de tours et de curiosités déploient leurs talens.

Dans les temps de calamité, l'empereur fait distribuer du riz et des habits aux pauvres. Dans les temps de réjouissances, toutes sortes d'amusemens contribuent à mettre le peuple en gaîté. On aborde en cette ville de toutes les provinces de l'empire ; on y voit des Tartares d'au-delà de la grande muraille, des nations nouvellement subjuguées, des peuples tributaires : personne ne veut mourir sans avoir vu Pékin.

La police, active et toujours surveillante, sait tout ce qui se passe jusque dans l'intérieur du palais des princes ; elle est informée de tous ceux qui arrivent ou qui s'en vont ; elle tient des catalogues exacts de toutes les personnes de chaque maison. Chargée de l'approvisionnement et de procurer l'abondance des denrées, elle fait faire à temps les réparations que demandent la commodité, la propreté, la sûreté. Princes et mandarins, citoyens et étrangers, soldats et courtisans, bonzes et lamas, tout est soumis à son tribunal. Sans arrêts, sans coups de rigueur, sans paroître presque se mêler de rien, elle contient tout le monde dans l'ordre et le devoir.

Il y a à Pékin un nombre étonnant de chaises à porteurs pour les dames. En visite, une dame est quelquefois suivie de vingt chaises à porteurs, et d'autant de domestiques. Des draperies, des rubans, des ornemens de diverses couleurs, parent ces chaises : c'est le grand luxe à Pékin.

Les boutiques, où se vendent les soieries et les autres marchandises de la Chine, occupent ordinairement toute la rue, et présentent un spectacle agréable ; les maisons n'ont pour la plupart que le rez-de-chaussée, et tout au plus un étage ; mais on y voit beaucoup de galeries et de balcons. Les rues sont larges, mais sans pavé ; les arrosemens fréquens n'empêchent pas qu'il ne s'y élève souvent une poussière incommode. On voit des maisons dont le toit est couvert d'un vernis jaune et brillant.

La ville tartare de Pékin a quatre lieues de tour, et elle avait neuf portes qui aujourd'hui sont réduites à sept : c'est de là, sans doute, que le gouverneur de Pékin se nomme le *gouverneur des neuf portes*.

Ses temples n'offrent rien de magnifique. La religion particulière de l'empereur n'est point celle des Chinois, et les cérémonies de la religion du prince sont pratiquées à Pékin avec moins de pompe qu'en Tartarie. Les mandarins, les lettrés, les magistrats de l'empire se rassemblent à des jours fixes pour honorer la mémoire de Confucius, dans des édifices très-propres, mais d'une construction simple. On compte à Pékin deux églises du rit grec pour les Russes, et un plus grand nombre d'églises catholiques.

L'architecture opère dans cet empire sur d'autres plans qu'en Europe; ses règles appartiennent à un autre ordre d'idées et de principes; la magnificence n'est point de la même nature, et le goût est tout différent. Cependant l'Européen, malgré ses préjugés, est forcé de se livrer souvent à l'admiration, surtout à la vue du palais impérial, qui annonce par lui-même la grandeur et la puissance du souverain qui l'occupe, et rassemble les principaux mandarins et les grands de sa cour. Ce palais a plus d'une lieue de circonférence : le Louvre seroit au large dans une de ses cours, et on en compte un bon nombre, depuis la première entrée jusqu'à l'appartement le plus reculé des empereurs, sans préjudice des cours latérales. Si les différentes parties dont ce palais est composé ne charment pas la vue comme les grands morceaux d'architecture de l'Europe, leur ensemble offre un spectacle auquel rien de ce qu'on a pu voir jusque-là n'a préparé. L'immensité, la symétrie, l'élévation, la régularité, l'éclat, la magnificence, le grandiose enfin des nombreux bâtimens qui le composent, tout s'y trouve réuni, et produit un effet qu'il est difficile de bien exprimer. Les tableaux et les peintures n'entrent point

dans la décoration des grands appartemens impériaux; la majesté du trône n'y admet que des ornemens simples, nobles et augustes comme elle : les peintures sont reléguées dans les cabinets, les galeries et les salles des jardins. C'est un reste de goût antique qu'on ne se charge point de justifier, mais que peut-être on ne doit pas légèrement condamner.

Les péristyles des bâtimens intérieurs du palais sont bâtis sur une plate-forme de marbre blanc, au-dessus de laquelle ils ne sont élevés que de quelques marches. Cette plate-forme est ouverte par trois grands escaliers de marbre, un grand au milieu, et deux latéraux, séparés les uns des autres par des balustrades de marbre en rampe, entre lesquelles sont des gradins qui portent de grands vases de bronze et des figures symboliques. Les couleurs d'or et le vernis dont sont peints ces bâtimens, leur donnent un éclat qui peut-être nous paroîtra contraire aux vraies règles du goût. Ce défaut, si c'en est un, est bien racheté par la variété des formes et la noble simplicité des proportions. Tout est gradué et s'embellit à mesure que l'on approche de la salle du trône et des appartemens de l'empereur.

Le palais n'est pas seulement destiné à l'habitation de l'empereur; ses murs renferment dans leur enceinte une ville entière où habitent les officiers de la cour, et une multitude d'artisans attachés à son service. Les jardins du palais occupent un vaste terrain, où s'élèvent, à des distances convenables, des montagnes artificielles de vingt à vingt-cinq pieds, et séparées les unes des autres par de petites vallées arrosées de canaux. Toutes ces eaux, en se réunissant, forment des lacs que sillonnent des barques magnifiques; les bords sont ornés d'une suite de bâtimens, dont la diversité produit le plus charmant effet. Dans chaque vallée se voit une maison de plaisance; la vaste enceinte des jardins en contient plus de deux cents; le cèdre dont elles

sont construites ne se trouve qu'à cinq cents lieues de Pékin. Plusieurs de ces maisons seroient assez vastes pour loger un des plus grands seigneurs de l'Europe avec toute sa suite. Dans l'enceinte des jardins, se trouve un lac, qui a plus d'une demi-lieue de diamètre, et au milieu du lac une île de rochers, sur laquelle on a construit un superbe palais qui a plus de cent appartemens. Il a pour ornement principal quatre façades, toutes d'une structure élégante et magnifique. Les montagnes et les collines sont chargées d'arbres qui produisent de belles fleurs aromatiques. Les canaux sont bordés de rochers qui donnent au site un aspect sauvage : le tout tient de l'enchantement. Le sommet des plus hautes collines est couronné par de grands arbres, qui dessinent l'enceinte des pavillons et des kiosques, faits pour servir de retraite, et destinés aux divers amusemens qui accompagnent les fêtes.

Terminons cet article par rendre compte des diverses opinions sur la population de cette grande ville. Les Russes prétendent qu'elle n'excède que de bien peu la population de Moscow, qui est de trois cent mille âmes. Le P. Amyot porte celle de Pékin à deux millions. Écoutons le missionnaire, M. Bourgeois, qui a été fort à portée de s'assurer de la vérité, dans le séjour qu'il y a fait. « La ville tartare de Pékin, nous dit-il, a quatre lieues de circuit, et on lui donne assez constamment un million et un tiers d'habitans. Toutes les objections tirées de la largeur des rues, de la vaste étendue du palais, et du peu d'élévation des bâtimens, perdent bien de leur force, quand on en vient à examiner avec attention la manière de vivre des Chinois, et la simplicité de leurs mœurs. » On peut appliquer ici ce que M. Bourgeois nous dit de Nankin, dont on vouloit aussi réduire la population bien au-dessous du nombre qu'il lui assignoit. Il n'en est pas de Pékin comme de Paris et des grandes villes de l'Europe. Les Chinois

n'ont point de salles à manger, point d'appartemens séparés pour le maître et la maîtresse de la maison, point de cabinets, de cuisine, de remises et même d'écuries. Il y a dans le fond de la chambre une estrade haute de deux pieds, qui s'avance au devant de la maison, qui est tout en fenêtres. Là couchent père et mère, frères et sœurs, etc. Là se fait la cuisine, parce que devant l'estrade il y a un fourneau qu'on chauffe avec du charbon de terre. De ce fourneau, la chaleur se répand sous l'estrade, par des canaux; et voilà ce qui tient lieu de feu en hiver. Une famille tout entière se loge dans une seule chambre, profonde de dix à douze pieds, et large à peu près d'autant. Ce sont là les faits sur lesquels il faut appuyer ces calculs; et on peut juger, sans prendre la peine de faire de longues opérations arithmétiques, s'il n'est pas possible qu'une ville chinoise, même sans occuper un vaste emplacement, soit extrêmement peuplée.

Les habitans de Pékin, pour se défendre de la rigueur du froid en hiver, se couvrent de fourrures et de toiles de coton piquées. On se passe de feu. Il n'y a d'autres cheminées que celles qui sont dans les cuisines des grands hôtels. On se sert de poêles, qui sont chauffés, en dehors des appartemens, avec le charbon de terre. En été, les chaleurs sont souvent excessives.

Il y a encore dans la province de Pet-tchéli deux villes considérables, Pao-tingfou et Suen-hoafou : la première est la résidence du vice-roi. Le lac qui est à peu de distance, au midi de cette ville, est renommé par la quantité du nénuphar qu'on y recueille. Ses fleurs violettes, blanches, ou mêlées de rouge et de blanc, s'élèvent au-dessus de l'eau. Au moyen d'une certaine préparation, on les convertit en une nourriture que les Chinois aiment beaucoup. Suen-hoafou est célèbre par le beau cristal, le marbre et le porphyre qu'on tire de ses montagnes.

La seconde province de la Chine est Schanton, province vénérée des Chinois pour l'honneur d'avoir été la *patrie de leur philosophe-législateur Confucius;* pays très-fertile, abondant en charbon. On y voit ces cinq masses énormes de rochers, que les Chinois appellent les cinq têtes de cheval; Yeu-tcheou-fou, ville grande, bien peuplée et commerçante. Cette ville renferme plusieurs monumens élevés en l'honneur de Confucius. Tsi-nan-fou, capitale de la province, se distingue par ses soies très-belles et d'une blancheur éclatante.

La troisième ville est Ling-schin-fou; c'est là que commence le fameux canal impérial, qui a soixante-douze écluses, toutes construites en granit. Les droits que l'on perçoit sur les passagers et leurs marchandises, au nom de l'empereur, sont considérables. Ce canal est éclairé la nuit par une grande quantité de lanternes : c'est la communication, si utile au commerce et si fréquentée, entre les villes de Pékin et de Canton.

Kian-nan est la province la mieux située et la plus riche de tout l'empire, soit par ses productions, soit par son commerce. Elle renferme les villes les plus peuplées et les plus marchandes de la Chine. Le pays est bien coupé par des lacs, des rivières, des canaux creusés par la nature, ou dus au travail et à l'industrie des Chinois ; ils communiquent tous avec le grand fleuve Iang-tse-kiang, qui traverse la province. La capitale est Nankin; elle l'étoit de tout l'empire, avant que les empereurs en eussent transporté le siége à Pékin, pour se rapprocher de la Tartarie.

L'emplacement de Nankin est immense. Les voyageurs nous en parlent souvent comme de la plus grande ville du monde. Cette réputation a pu être méritée dans le temps où Nankin étoit le siége de l'empire; mais aujourd'hui elle ne montre guère que des monumens qui sont tombés en ruine. Son faubourg a une lieue de long, et l'enceinte

de la ville a de trois à quatre lieues de circonférence; mais une partie de ses quartiers est ou mal peuplée ou déserte. Son palais a été brûlé en 1645 par les Tartares qui sont venus soumettre la Chine à leur domination. On trouve encore sur pied, mais un peu délabrée, sa fameuse tour qui est d'une élévation prodigieuse, et revêtue partout de briques vernissées; ce qui a fait dire qu'elle est de porcelaine. Cette ville n'a plus d'édifices marquans que ses portes, qui sont d'une hauteur et d'une beauté extraordinaires.

Les habitans de cette ville se ressentent de l'ancien séjour de la cour, par leur politesse et leur amour pour les sciences. Les bibliothèques y sont en plus grand nombre que dans aucune autre ville. Les médecins de la Chine y ont leurs principales académies.

Nankin l'emporte sur Pékin, par le commerce que facilitent beaucoup sa situation et la commodité de son port. On y fabrique des satins unis et à fleurs, qui passent pour les meilleurs de la Chine.

La ville de Sou-tcheou-fou se trouve à deux journées de marche de la mer, au trente-unième degré de latitude. La beauté de cette ville et sa situation enchanteresse, au milieu de la campagne la plus riante et la plus fertile, ont passé en proverbe: *Le paradis est dans les cieux*, disent les Chinois, *Sou-thceou-fou est sur la terre.* C'est le séjour des plus riches marchands, l'école des plus grands artistes, des savans les plus célèbres, le rendez-vous des Chinois riches, oisifs et voluptueux. On doit juger de ses mœurs par ce tableau, qui n'est que trop fidèle; il s'y fait un commerce très-lucratif en livres de littérature et de poésie, en brochures, feuilles littéraires et romans.

La maison de campagne de Yan-tcheou occupe plus de terrain que la ville de Rennes en France. C'est un amas de monticules et de rochers qu'on a élevés à la main; on y voit des vallons, des canaux, tantôt larges, tantôt étroits, tan-

tôt bordés de pierres de taille, tantôt de roches rustiques semées au hasard; et une foule de bâtimens tout différens les uns des autres; des salles, des cours, des galeries couvertes et fermées, des jardins, des parterres, des cascades, des ponts, des pavillons, des bosquets, des arcs de triomphe. Ce monument est une nouvelle preuve de la magnificence et des richesses immenses des empereurs de la Chine.

Long-hiang-fou, bâtie dans l'eau, est renommée par la quantité extraordinaire de coton et de toiles de toutes les sortes, dont elle fournit l'empire et les pays étrangers.

La ville de Tchin-kiang-fou est une des clefs de l'empire, du côté de la mer. Près de là se trouve une île appelée la *Montagne d'or*. L'art et la nature se sont réunis pour lui donner une perspective enchanteresse. Elle est bordée de temples, d'idoles et de maisons de bonzes; c'est une propriété de la couronne. L'empereur y a fait bâtir un beau palais, des temples et plusieurs pagodes.

Ngan-king-fou a un vice-roi particulier; son commerce est considérable. Hoei-tcheou est une des plus riches villes de l'empire : près de là sont des montagnes qui renferment des mines d'or, d'argent et de cuivre. On prétend que le thé qui croît dans la campagne où cette ville est située, est le meilleur de la Chine.

Fou-yang-fou, patrie du premier empereur de la dynastie précédente, est entièrement déchue de son ancienne splendeur; elle n'est plus guère qu'un simple village. On donne deux cent mille âmes de population à la ville et aux faubourgs de Yang-tcheou. Son commerce est en sel, et il est très-considérable.

La province de Tche-tkien, qui a pour bornes le Fo-tkien, la mer, le Hian-nan, ne le cède guère en richesses, ni pour le commerce, aux autres provinces chinoises. Elle a pour villes principales Han-tcheu-fou, Ning-po-fou et Chao-king-fou. Des montagnes entières, des collines cou-

vertes de verdure, des lacs, des rivières qui la traversent, tout annonce la fertilité du sol et l'abondance des productions. Ning-po-fou est une ville du premier ordre, avec un très-bon port sur la mer orientale, vis-à-vis le Japon. Les marchands chinois de Siam et de Batavia, ceux des provinces chinoises, y viennent tous les ans pour acheter les soies qu'on y fabrique, et qui sont les plus belles de l'empire. Cette ville fait un très-grand commerce avec le Japon : son port est ouvert aux étrangers.

La province de Fo-tkien, une des moindres de l'empire pour l'étendue, en est une des plus riches. Elle fait un commerce très-lucratif au Japon, aux Philippines, à l'île de Formose, à Java, à Siam, au Camboge. On trouve dans cette province du musc, des pierres précieuses, des mines de fer et d'étain, du vif-argent. Il y a aussi un grand nombre de riches manufactures en soieries, en étoffes et en toiles. Elle renferme neuf villes, dont Fou-tcheou-fou est la plus considérable.

Canton ou Quan-ton, bordée au nord-est par le Fo-theni, au nord par le Kian-si et par la mer, est sous tous les rapports la plus considérable des provinces méridionales de la Chine. Son commerce est très-florissant. On y trouve des mines d'or, des pierres précieuses, des perles, de l'étain, de l'ivoire, et des bois odoriférans dont on fait toutes sortes d'ouvrages ; et enfin un arbre dont on fait des tables, des chaises et autres meubles semblables. Les Portugais ont appelé cet arbre *bois de fer,* parce qu'en effet il imite le fer par sa couleur, sa dureté, sa pesanteur, qui est telle qu'il ne peut flotter sur l'eau.

Canton, autrement Quan-lon-fou, est la capitale de cette belle province. L'immensité de son commerce, l'affluence des étrangers, ses manufactures, ses objets d'importation et d'exportation, la beauté et la sûreté de son port, tout contribue à lui assurer le rang le plus distingué

parmi les villes du premier ordre de la Chine. Des murs dont la circonférence est de près de deux lieues; des forts qui dominent et sur la ville et sur des campagnes agréables et fertiles; pour points de perspective, des montagnes et des collines couvertes de la plus riante verdure, et entrecoupées par des vallées qu'arrosent délicieusement des lacs, des canaux, les branches et les ramifications de la rivière Ta, ce qui offre le beau spectacle d'une multitude de bateaux et de jonques abordant de toutes parts, se croisant, et qui viennent ou retournent par diverses routes vers les points les plus riches du pays; enfin de grands et beaux édifices, des temples richement ornés de statues; de nombreux marchés, où l'on apporte des comestibles de toutes les espèces, qui se vendent à bon compte; ajoutez à ce spectacle la propreté recherchée et la magnifique apparence des boutiques, où s'étalent les plus belles soieries, une circulation continuelle, et, dans les rues, une si grande foule de peuple allant et venant, qu'il faut de l'adresse pour n'être pas souvent arrêté dans sa course; tel est Canton, d'après le tableau fidèle que nous en ont tracé tous les voyageurs.

Ces voyageurs se divisent sur la population de cette ville; les uns la veulent de cent cinquante mille, les autres de deux cent mille habitans; les voyageurs anglais, de deux cent cinquante mille. Le père Lecomte la porte à un million et demi; Duhalde la réduit à un million. M. Sonnerat, qui semble prendre à tâche dans son ouvrage de contredire, presque en tout, les relations qui ont précédé celle de son voyage aux Indes, traite tous ces calculs d'exagération ridicule, et lui accorde à peine soixante-quinze mille habitans. Le plus sûr moyen d'approcher de la vérité, ce serait, peut-être, de s'en tenir à un terme moyen.

Le port de Canton est le seul qui soit fréquenté par les Européens; et on assure que par la loi de l'empire, il est défendu à tout étranger de passer outre, et de pénétrer

dans l'intérieur de la Chine, sans la permission expresse du gouvernement. Cette ville est la résidence d'un vice-roi; et c'est dans son port que s'arment la plupart des jonques que l'on expédie pour le Japon, Manille, la Cochinchine, Batavia, et les autres contrées voisines.

On compte encore, entre les villes les plus fréquentées dans cette province, Nan-quan, Thao-king-fou, et Lien-tcheou-fou qui a un port fort spacieux au confluent de trois canaux, dont l'un conduit à Canton. Sur ses bords vers l'orient, on voit une belle tour à neuf étages, d'où l'on aperçoit, aux deux côtés de la rivière, un grand nombre de gros villages si près les uns des autres, qu'ils semblent n'en faire qu'un. C'est près de cette province que se trouve située la ville de Macao, établissement qui appartient aux Portugais, autrefois très-considérable, aujourd'hui réduit à très-peu de chose pour cette nation. Macao est bâtie à l'extrémité méridionale d'une grande île qui n'est séparée du continent de la Chine que par des rivières qui l'environnent du côté du sud. Les Chinois ont élevé une muraille qui sert de borne au territoire des Portugais. Il est rarement permis à un Portugais de passer au-delà, pour entrer dans l'intérieur de la Chine. Le nombre des habitans de Macao s'élève à douze mille, dont plus de la moitié sont Chinois. Ce sont eux qui exercent à Macao les arts utiles; les Portugais, pour la plupart, y vivent dans la misère que produit leur dégoût pour tout travail tant soit peu fatigant.

Un groupe de rochers, situé un peu au-dessous d'une des plus hautes éminences de la ville, forme une grotte appelée *grotte du Camoëns :* parce que, suivant la tradition du pays, il y a composé son fameux poëme de *la Lusiade,* dont on vient d'annoncer avec éloge une nouvelle traduction en françois (1).

---

(1) Par M. Millié, chef de division au ministère des finances.

A l'époque du voyage de Macartney, un préfet apostolique françois résidoit dans cette ville, et il y étoit entretenu par la maison des missions étrangères de Paris. C'est là aussi que le collége romain de la Propagande a placé un commissaire nommé *procurateur*, chargé de pourvoir aux besoins des missionnaires répandus dans les différentes provinces de la Chine, et de faire passer en Italie les néophytes chinois qui doivent y être élevés. Ce commissaire apostolique exerce une juridiction sur les missionnaires; et c'est à lui qu'il appartient de leur assigner les places qu'ils doivent occuper, selon leurs talens et les besoins des chrétientés auxquelles il les envoie.

Kian-si est la première des provinces centrales de la Chine. Les montagnes qu'elle a au midi sont presque inaccessibles. Les vallées sont bien cultivées et abondantes. Cette province se trouve si peuplée, que, malgré sa fertilité, elle peut à peine suffire à la subsistance de ses habitans. La sobriété est pour eux une vertu commandée par leur position, et souvent elle dégénère en parcimonie qui ressemble fort à l'avarice. On y fabrique de très-belles étoffes; et cette province est riche en mines d'or, d'argent, de plomb, de fer et d'étain : elle est surtout renommée par cette belle porcelaine qui se travaille à King-té-tching, bourg immense, dont plusieurs voyageurs ont porté la population à près d'un million d'habitans.

Nan-tchang-fou en est la capitale. Les autres villes remarquables sont Hoang-sin-fou et Nang-ngan-fou. Les lacs qui y abondent la rendent très-commerçante. On y voit une montagne très-escarpée, que l'on a rendue praticable en la taillant en forme d'escalier. Le sommet, qui étoit un roc de quarante pieds de profondeur, a été coupé pour continuer la route.

Le Hou-quan, huitième province, compte plusieurs grandes villes et renferme des mines de fer et d'autres mé-

taux. L'abondance de ses productions l'a fait appeler le grenier de l'empire. Vou-chang-fou est sa capitale. On peut en comparer l'enceinte à celle de Paris. Ses montagnes fournissent le plus beau cristal. Le débit du papier de bambou qui s'y fabrique est prodigieux. Hong-yang-fou rend ses habitans très-riches par les avantages de sa situation pour le commerce. On peut lui comparer la ville de Siang-yang-fou. On dit de Kin-tcheou-fou, à raison de sa situation et de son importance, que quand une fois on s'en est emparé, on tient la clef de la Chine. Enfin Tchang-te-fou est également renommée par la richesse de son commerce, qui continue d'être dans un état très-florissant.

La douceur du climat et l'abondance des productions font appeler la province de Honan la contrée délicieuse et le jardin de la Chine. Ses principales villes sont Cai-song-fou, Ho-nan-fou, Nan-yang-fou et Hon-an-fou, qui est placée au milieu des montagnes et entre trois rivières. Si on s'en rapporte aux voyageurs, les Chinois étoient autrefois assez crédules pour s'imaginer qu'elle est le centre de la terre, parce qu'elle étoit alors au milieu de leur empire.

Schon-si est nommée la première entre les provinces du nord-ouest. La grande muraille la sépare du Pet-tchéli, au nord, du côté de la Starie. On y trouve du musc, ainsi que des mines de fer, très-abondantes; des lacs salés, du marbre et du jaspe de différentes couleurs, et une pierre bleue qui sert à colorer les porcelaines. Ses villes sont Pin-yang-fou, qui n'offre rien de remarquable; et Tay-yuen sa capitale, autrefois habitée par les princes de la famille impériale Tai-nung-tchao. Cette ville ne montre plus guère que des ruines. La principale branche de son commerce consiste dans la fabrication de tapis qui imitent ceux de Turquie, et qui sont de toutes grandeurs.

Schen-si est incontestablement la plus grande province de la Chine. Elle confine à la Mangolie, aux Kalmouks,

aux Sifans. Ses habitans sont braves, robustes, d'une belle taille, et fournissent une milice qui a toujours été préférable aux autres troupes chinoises. Si-gnan-fou est sa capitale ; c'est, après Pékin, une des plus grandes villes de l'empire. Ses murs forment un carré long, et ont quatre lieues de tour. Cette ville a été long-temps la résidence des empereurs. On y voit encore un vieux palais, dont les ruines annoncent son ancienne magnificence.

En 1685, en creusant les fondations d'une maison, on trouva près de cette ville une table de marbre portant une inscription en caractères chinois, avec des mots syriaques, et une croix gravée au haut de cette table. La date chinoise de l'érection de cette pierre répond à l'an 782 de l'ère chrétienne. L'écriture contient soixante-deux signes en caractères chinois, et distingués en vingt-neuf colonnes. Elles renferment les principaux articles de notre foi, et on y trouve les noms des empereurs ou rois qui ont favorisé la prédication du christianisme, que l'on place à l'an 366 de J.-C. ; et on prétend qu'elle a eu pour premiers apôtres, à la Chine, des missionnaires venus de Perse ou de Syrie.

Il y a dans cette province une autre ville sur la rivière de Han. Elle se nomme Han-tchoug-fou. Le chemin que l'on a ouvert autrefois à travers les montagnes voisines, a quelque chose de surprenant. Cent mille hommes y ont été employés. Ils aplanirent ou égalisèrent les montagnes. Puis on jeta des ponts d'une montagne à l'autre, qui sont soutenus par des piliers, quand la largeur des vallées l'a exigé. Quatre cavaliers peuvent y passer de front. Des deux côtés sont des gardes-fous, et des hôtelleries de distance en distance.

La province de Sé-tchuen ne le cède guère à aucune autre par la richesse de ses productions, l'abondance de ses fruits, son ambre, ses cannes à sucre, ses mines de fer, d'étain, de plomb, de mercure, ses excellentes pierres d'ai-

mant, et ses pierres d'azur, qui, étant d'un très-beau bleu, sont très-recherchées. Ses villes remarquables sont Tching-tou-fou, Tchou-king-fou et Tong-nyan-fou. Cette dernière a toujours passé, par sa position sur les frontières de la Tartarie, pour une des plus importantes de la province dont elle est la clef.

La province de Koei-tcheou, très-peu étendue, et encore moins peuplée, a des montagnes où se trouvent aussi des mines d'or, d'argent, d'étain, de cuivre et de mercure. Le cuivre qu'on en tire fournit la petite monnoie que l'on frappe pour tout l'empire. Elle compte parmi ses villes Koei-yang-fou, Sé-tchou-fou, Tong-gin-fou et Ngan-chan-fou.

Quan-si est une province située entre celles de Canton, de Hou-quan, et d'Yu-nan. Elle renferme des mines d'or, d'argent et de toutes sortes de minéraux. Elle est abondante en riz, au point d'en fournir pour six mois de l'année à la ville de Canton, qui sans ce secours ne pourroit pourvoir à la subsistance de ses habitans. Elle a pour villes considérables Quei-ting-fou, sa capitale, Sin-tcheou-fou, et Tai-ping-fou, dont le terroir est le mieux cultivé et le plus productif de tout ce pays.

La quinzième et dernière province de la Chine se nomme Yun-nan, bornée par les provinces de Sé-tchuen et Quang-si, par les terres du Thibet et les royaumes de Pégu, d'Ava, de Lassa et de Tunquin. Cette province est toute coupée de rivières, et renferme plusieurs lacs qui contribuent à sa fertilité. Elle possède des mines de toutes les espèces de métaux, des pierreries, et surtout des rubis. On y voit un marbre qui a cette singularité qu'il est peint naturellement de diverses couleurs, dont les unes figurent des montagnes, les autres des fleurs, des arbres et d'autres objets. Comme on le travaille facilement, on en fait des tables et divers meubles et ornemens. Les habitans

sont forts, robustes, doux, affables, et montrent de l'aptitude pour les sciences.

La nation qui dominoit autrefois dans cette province se nommoit Lo-lo. Après diverses guerres entreprises pour la soumettre, les Chinois prirent le parti de l'unir à eux, et ils conférèrent aux seigneurs Lo-los les honneurs du mandarinat. Ces Lo-los ont encore un langage différent du chinois. Leur religion et leur écriture ressemblent à celles des bonzes du Pégu et d'Ava; les seigneurs s'attribuent une autorité absolue sur leurs sujets, et les bonzes ont bâti, au nord de l'Yun-nan, de vastes temples qui diffèrent de ceux des Chinois.

Le commerce des métaux y est plus grand que dans aucune autre province. On y fabrique les meilleurs tapis de la Chine. Ses villes principales sont Yu-nan-fou, capitale, bâtie sur les bords d'un lac large et profond; Tchen-kiang-fou, dont le plus fort commerce consiste dans la vente de tapis fort estimés, et Von-ting-fou, où l'on tient une forte garnison pour défendre la contrée des incursions que font de temps en temps les montagnards du voisinage. Les montagnes qu'ils habitent sont roides et fort escarpées : aussi en temps de guerre les habitans de cette province s'y réfugient-ils comme dans un asile inaccessible.

Les îles les plus voisines de la Chine sont Haynan, sur la côte occidentale. Ses habitans sont en général très-laids, d'une fort petite taille et d'une couleur rougeâtre. Sur la côte orientale de Quang-long, se trouve l'île de Cheng-tchuen ou de Samions, célèbre par le *tombeau de saint François Xavier,* que l'on y voit encore; il est placé sur une colline au pied d'une montagne. Cette île est fort petite et presque déserte; enfin près de là est l'île de Formose.

TABLEAU POLITIQUE
DE LA CHINE.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE (1).

Avant la formation des sociétés politiques, le gouvernement étoit patriarcal, le chef de chaque famille en étoit le souverain. De la réunion des familles se composèrent ces diverses peuplades qui, pour mieux se soutenir, se rangèrent sous l'obéissance d'un chef commun. Ces peuplades, venant à se multiplier, formèrent un grand peuple, une nation. De là vint la nécessité d'établir des lois générales auxquelles chaque peuplade, ainsi que son souverain particulier, furent tenus de se soumettre; comme aussi d'établir en même temps un chef suprême, avec l'autorité suffisante pour veiller à l'exécution de ces lois générales, et garantir les sujets contre les abus et l'ambition de cha-

(1) Nous plaçons en tête du Tableau politique de la Chine, le chapitre qui traite du gouvernement de cet empire. Dans la première édition, ce chapitre étoit précédé de plusieurs autres qui vont le suivre, mais qui seront eux-mêmes rangés dans un ordre différent. Nous avons fort abrégé ce chapitre du *Gouvernement de la Chine*, par la suppression de dissertations théoriques, étrangères au sujet.

Voulant faire entrer dans cette seconde édition, restée comme la première dans le cadre de 8 volumes, un plus grand nombre de lettres des missionnaires et de nouveaux documens, soit géographiques, soit historiques, nous avons dû, *ainsi que le Prospectus du libraire-éditeur l'a annoncé*, retrancher de la première édition toutes les digressions superflues.

que souverain particulier. Telle fut l'origine du régime féodal, dont il est si souvent parlé dans l'histoire des anciens peuples.

Ce gouvernement étoit en pleine vigueur à la Chine du temps de Confucius. L'empereur ne gouvernoit immédiatement par lui-même que le *Ki-tcheou*. Tout le reste de l'empire étoit divisé en grands fiefs, qui avoient chacun un prince avec les droits de la souveraineté. Ces princes étoient dans la dépendance de l'empereur, et ils le reconnoissoient pour leur seigneur et maître. Ils lui devoient foi et hommage, et lui payoient des tributs. C'est de lui qu'ils recevoient leur investiture. Ils pouvoient être cités et jugés à son tribunal suprême dans toutes les causes qui étoient de sa compétence. A cela près, souverains dans leurs petits états, ils gouvernoient par eux-mêmes, nommoient presque à toutes les charges, et portoient telles lois qu'ils jugeoient leur convenir, pourvu qu'elles ne fussent ni tyranniques ni contraires aux lois générales et communes à tout l'empire. Ce n'est que vers deux cent quarante-huit ans avant l'ère chrétienne que la constitution chinoise devint pleinement monarchique ; cette nation avoit appris par ses malheurs et par ses discordes à la préférer à tout autre gouvernement.

Depuis ce temps en Chine, c'est sur le trône que réside toute l'autorité, c'est du trône qu'elle dérive. Tout s'exécute par l'action de six grands tribunaux, dont la création tient à la constitution de l'état. Ce sont les tribunaux des mandarins, des finances, des rites ou cérémonies, de la guerre, des crimes, et des ouvrages publics ; ils forment comme les six grandes branches de l'autorité monarchique. C'est par eux, disent les Chinois, que le prince voit, entend et agit. Ces branches se divisent en autant de rameaux qu'il y a de provinces, mais d'une manière différente, suivant les parties d'administration qui

leur sont confiées. Ces rameaux se divisent et se subdivisent à leur tour en de plus petits, en sorte que l'autorité des grands mandarins s'exerce dans sa plénitude par les petits mandarins, qui connoissent de toutes les affaires, et cela d'une manière subordonnée, et dépendante de leurs divers supérieurs. Mais, dans cette multitude de divisions, il n'y a pas un seul officier public qui ne dépende de l'empereur. Les charges qui ont chacune leurs attributions propres, quoique liées par les lois fondamentales de l'état à la constitution de l'empire, ne sont, à proprement parler, que des commissions émanées du trône, et que l'empereur ôte quand il veut. Sa volonté crée, et sa volonté destitue.

Les grades de mandarins de robe et d'épée, leurs droits, leurs revenus, leur autorité et leurs préséances respectives, sont tellement circonscrits et déterminés, que rien ne peut troubler ni la concordance des diverses autorités, ni l'harmonie de la subordination, ni la responsabilité pleine et entière de chaque officier public envers l'empereur. Tous les rayons de ces autorités partielles sont sans cesse ramenés vers le trône, où réside le centre d'unité de tout pouvoir. C'est par les tribunaux que l'empereur gouverne l'intérieur de l'empire; c'est par les vice-rois et les gouverneurs des provinces et des villes qu'il règne sur les peuples. L'empereur a le droit d'abroger les anciennes lois, et d'en faire de nouvelles; avec un pouvoir sans bornes pour les faire observer après la promulgation, il possède essentiellement la suprême judicature. Le trône est le vrai tribunal de cassation. Le prince a le droit de suspendre l'exécution des jugemens du tribunal des crimes, de faire grâce ou de commuer la peine. Il est essentiel de remarquer que le tribunal des ministres n'est pas distingué de l'empereur, dont il est le conseil et l'organe. Les vice-rois et les gouverneurs le représentent d'une manière limitée,

et subordonnée aux grands tribunaux. Comme, en vertu de cette constitution, la Chine entière n'a qu'une seule et même administration, l'autorité agit toujours avec force et avec succès. Rien ne peut arrêter son activité ni troubler sa direction, parce que aucune autorité intermédiaire ne peut ni limiter ni entraver l'autorité suprême.

C'est cette plénitude d'autorité qui fournit à l'empereur de la Chine les moyens propres et efficaces d'environner les peuples de sa puissance protectrice. Comme cette autorité n'agit que d'après les lois, et par les ministres publics à qui il en confie le dépôt, elle est d'autant plus douce qu'elle descend jusqu'au peuple par plus de degrés; d'autant plus efficace que l'action du premier mobile est communiquée avec plus de force et de promptitude; d'autant plus salutaire que la responsabilité des officiers délégués est plus sévère et plus continue; d'autant plus utile, qu'embrassant tout l'empire, elle concilie mieux les intérêts de chaque province, et assure plus prochainement la paix publique et le bien de tous.

La discipline militaire est littérale et sévère. Les gens de guerre sont les plus occupés, les plus dépendans et les plus tranquilles des citoyens. Le moindre danger que courent les commandans de la force armée, en s'oubliant, c'est d'être cassés, et les Tartares surtout n'ont jamais de grâce à espérer.

De leur côté les mandarins, fussent-ils élevés aux plus hauts emplois, ne peuvent jamais s'en faire un rempart pour s'assurer l'impunité. Ils sont responsables de la conduite et des fautes de leurs inférieurs, sur lesquels ils doivent veiller. Ces fautes leur sont imputées, et ils en sont punis personnellement, s'ils ne sont pas prompts à les dénoncer et à les réparer. Les plus grandes fautes, et pour lesquelles le souverain est le plus inexorable, sont celles qui regardent le peuple, et dont il auroit été vic-

time. Le glaive de la responsabilité est toujours suspendu sur leurs têtes. Un grand mandarin, qui monte au palais avec l'appareil d'un des premiers seigneurs de l'empire, en sort sur une accusation, cassé de ses emplois, dépouillé de ses biens, chargé de chaînes pour subir des interrogatoires devant un tribunal que l'empereur préside, et d'après lesquels il porte son jugement. Ce sont des coups de foudre qui partent avec l'éclair et qui consument tout en un clin d'œil. Les premiers mandarins des provinces ne sont pas plus épargnés. Le mérite éprouvé, les services rendus, l'éclat des récompenses qui en ont été le prix, rien ne met à l'abri du châtiment qui est prononcé par la loi contre les prévarications. L'opprobre et la mort se présentent également à tous dans les sentiers tortueux où ils seroient tentés de s'égarer. Les mandarins coupables forment toujours le plus grand nombre des criminels qu'on exécute dans la capitale à la fin de l'automne.

Les princes tartares, en soumettant l'empire à leur domination, ont eu la sage politique de laisser le fond du gouvernement tel qu'ils l'ont trouvé. Ils n'ont fait que corriger quelques abus, et partager l'autorité, en doublant les emplois dans les grands tribunaux, dont ils ont affecté la moitié aux Tartares qui les ont servis dans leur conquête. Les Tartares ont continué d'être les esclaves de l'empereur, et ils en prennent le nom dans tous les placets qu'ils lui présentent. Ces esclaves sont le nerf principal de l'autorité exécutive qui rend le souverain si fort. Les grandes familles qui ont passé en Chine avec les conquérans, ont été conservées dans les titres et les prérogatives qui étoient attachés dans leur pays à la haute noblesse; mais la politique des empereurs ne les tient pour cela même que plus soumises et plus dépendantes, et à proportion encore que les charges et les dignités auxquelles ils les élèvent leur donnent plus de crédit et d'autorité. Pour y réussir encore

mieux, les empereurs ont forcé les grands d'acquérir des connoissances, et de s'appliquer aux affaires, en faisant dépendre l'élévation aux places du mérite personnel, et en le préférant même dans leurs promotions à l'illustration et aux titres de la naissance. En général, autant ils ont montré de douceur et de clémence envers les mandarins chinois, autant ils ont affecté d'être sévères et inexorables envers les Tartares.

Il n'y a que les princes titrés qui ne peuvent être dépossédés, sans qu'on leur fasse leur procès ; et il faut encore leur nommer un successeur dans leur maison, à moins qu'ils ne soient dans le cas excepté par la loi. Mais à leur égard le droit public est si rigoureux et les lois si sévères, que si l'empereur les fait mettre en état d'accusation, il leur est presque impossible d'échapper à une condamnation d'après laquelle le souverain devient maître de leur sort.

Il est difficile sans doute de concevoir une autorité plus grande que celle des souverains de la Chine; mais il y a bien loin de ce degré si éminent de force à un gouvernement despotique; et en effet, cette autorité si puissante est en même temps paternelle et sacrée.

Dans ce qu'elle a d'essentiel, on pourroit réduire la constitution chinoise à ce peu de mots que l'on trouve dans le *Chou-king*, le livre qui a le mieux décrit les lois fondamentales du gouvernement politique de cette nation : « Les rapports intimes de père et de fils nous offrent la première idée de ceux de prince et de sujets. Ces rapports sont éternels, immuables, parce que le *Tien* (Dieu) en est le principe et la source. »

Un père est souverain naturel de son fils, et le fils sujet naturel de son père. Qu'on remonte par le raisonnement, tant qu'on voudra, jusqu'à la première origine de la souveraineté, si on veut parler d'une manière plausible et satisfaisante, il faut la chercher dans les droits naturels

d'un père sur son fils. Le premier souverain fut un père qui régnoit sur ses enfans, puis sur ses fils et petits-fils, et arrière-petits-fils. Après sa mort, la paternité, quoique divisée entre les enfans, porta à chacun les mêmes droits de souveraineté, et ils régnèrent chacun sur leur famille dont ils étoient devenus les chefs. Quand l'intérêt commun de ces familles demanda qu'un seul les gouvernât toutes, les chefs le choisirent comme on le voit dans le *Chou-king,* au sujet de *Chun,* dont le mérite réunit tous les suffrages. Les annales de la Chine ne nous laissent aucun lieu de douter que, dans la haute antiquité, le trône ne fût électif. Le mode d'élection entraîna tant de difficultés et de semences de divisions intestines à chaque mutation de règne, qu'on finit par laisser le souverain pouvoir dans la même famille, et il passa, de génération en génération, du père au fils. Mais comme le pouvoir suprême touchoit alors à sa première origine, il n'avoit lieu que pour les affaires communes et le bien général, qui étoit le but de son institution. Les chefs de familles restoient souverains immédiats pour tout ce qui regardoit leur famille en particulier. L'empereur, comme chef universel, alloit faire la visite des districts, et veilloit à ce qu'on y observât les lois du pacte social. Ces chefs à leur tour venoient à la cour pour rendre compte de leur administration, apporter des subsides pour les dépenses générales, et délibérer sur les affaires communes. L'empereur étoit comme l'aîné des princes, et partageoit avec eux le gouvernement de la grande famille de l'empire. Ce régime féodal a fait le bonheur de la Chine, tant que les mœurs patriarcales y conservèrent leur pureté et leur influence. Mais les mœurs de l'âge d'or sont de courte durée : sitôt qu'elles commencèrent à changer et à se corrompre, on s'aperçut que le seul moyen de contenir les passions humaines, est d'établir dans le gouvernement un centre d'unité suprême ; et

que toute souveraineté partagée est un foyer permanent de troubles et de divisions intestines. Il fallut enfin en venir à instituer le gouvernement monarchique, qui, à mesure qu'il approche plus de sa vraie nature et de sa perfection, offre aux souverains plus de ressources pour rendre les peuples heureux.

La réunion du pouvoir suprême sur une seule tête, loin d'altérer les rapports essentiels de prince et de sujet, ne fait qu'en resserrer plus étroitement les liens, et rapprocher davantage la souveraineté de sa nature immuable et de sa première origine. Tous les siècles se sont plu à le répéter, et c'est le cri de tous les cœurs; le véritable nom, le titre le plus auguste des empereurs et des rois, est celui de *père de la patrie*. Les rois ne seront grands et les peuples heureux qu'autant que les sujets auront pour le prince l'amour et l'obéissance d'un enfant, et que le prince aura pour tous le cœur et l'affection d'un père. Telle est l'idée que nous donnent encore aujourd'hui des souverains de la Chine, toutes les institutions de ce peuple, le plus ancien sans contredit des peuples de la terre, et la nation qui a retenu le plus de choses de sa première origine. Son gouvernement dérive plus qu'aucun autre des lois de la nature. Le peuple de la Chine est une famille immense dont l'empereur est le père; c'est la reconnoissance de ce titre auguste de *père* et de *mère de l'empire*, qui est le principal objet de presque toutes les fêtes nationales; et c'est encore pour graver de plus en plus dans le cœur du souverain et des sujets les sentimens d'amour attachés à ce titre, que dans ces grandes solennités on ne manque jamais de proclamer Confucius le maître de la grande science et le législateur du peuple chinois.

« Le souverain, dit Confucius dans ses leçons sur la grande science, doit gouverner ses états comme sa propre famille, ne voir dans ses sujets que des enfans que le ciel

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

lui a donnés. Princes, aimez vos peuples comme une tendre mère aime ses enfans qu'elle nourrit de son lait et de sa propre substance. Peuples, aimez votre prince comme un père pour qui Dieu vous demande toutes vos affections. Voilà le principe de l'obéissance et de l'amour d'un sujet fidèle; et votre père et l'empereur viennent du même principe de toutes choses, de Dieu, qui s'est proposé la même fin en vous donnant l'un et l'autre. Le souverain doit aimer et instruire; le sujet doit aimer et obéir. Le souverain est réputé fils du ciel; les sujets sont réputés fils adoptifs du souverain. Si le premier se comporte en père tendre, et si les seconds se montrent fils respectueux et obéissans, alors, sous un gouvernement sage et bien réglé, la paix et la prospérité régneront dans l'empire. »

Tous les livres chinois sont pleins de ces maximes, et y rapportent tout ce qu'on peut dire sur le gouvernement politique. L'empereur, disent-ils, n'est appelé le fils du ciel qu'afin qu'il sache bien que tous ses devoirs se réduisent à le prendre en tout pour modèle dans sa vie publique et privée.

Le Chou-king, qui est (dit M. de Guignes, page 4) la base du gouvernement chinois, prescrit partout l'attachement et l'obéissance au souverain, comme à une personne sacrée mise sur le trône par le ciel dont elle tient la place sur la terre. Écoutons les conséquences qu'en tire le dernier empereur dans une déclaration qu'il fit publier dans toutes les provinces : « Je sais qu'une attention continuelle sur moi-même, qu'un respect constant pour le ciel, et un zèle sincère pour le culte religieux, qu'une union intime avec mes frères, qu'un amour sans bornes pour les peuples, sont les seuls moyens d'imiter mes ancêtres, de plaire au seigneur du ciel et de la terre, et que je ne puis me le rendre favorable qu'autant que je gouvernerai sagement ma famille et mon empire, et que je

procurerai à mes sujets la joie, l'abondance et tous les avantages que je puis désirer pour moi-même. »

Aux titres et aux droits de père commun et de fils du ciel, l'empereur joint le titre et les droits de grand sacrificateur de la nation, nouvelle qualité qui rend sa personne et son autorité sacrés aux yeux des peuples. Il est constant qu'à partir des siècles les plus reculés, le sacerdoce n'a jamais été séparé de l'autorité suprême. Le souverain est, exclusivement à tous autres, le grand-prêtre de l'empire. Il a seul le droit de sacrifier publiquement au ciel; et depuis Fou-Hi, qui régnoit il y a plus de trente siècles, jusqu'à l'empereur actuel (Kien-Long), nul n'a jamais tenté de lui enlever cette prérogative, qu'il n'ait auparavant cherché à lui enlever l'empire. Les Chinois ont toujours été si intimement convaincus que la grande sacrificature appartient au seul souverain, qu'ils ne peuvent pas même comprendre que la chose puisse être autrement. Si l'on a besoin des bienfaits du ciel, c'est l'empereur seul qui les demande solennellement par des sacrifices propitiatoires. En un mot, rien n'est plus simple que les principes du gouvernement et de la religion des Chinois. Ce qu'un père doit à ses enfans, et ce que des enfans doivent à leur père, voilà sur quoi est appuyée toute la constitution : le culte du ciel (Dieu), des esprits et des ancêtres, voilà en quoi consiste toute la religion d'une nation la plus invariable dans les maximes qu'elle a une fois adoptées, et la plus constante qui soit dans l'univers.

Après ce tableau fidèlement tracé, on ne sauroit confondre la constitution monarchique de la Chine avec un gouvernement arbitraire et despotique. Dans un état despotique, tout plie sous la volonté du souverain, et le souverain ne donne pour loi suprême que sa volonté. A la Chine, au contraire, tout plie sous la loi, et la volonté du souverain n'a de force qu'autant qu'elle est conforme

à la loi. Un despote dit : Je veux ; et on obéit, tout se fait. Qu'un empereur de la Chine dise de même : Je le veux ; si ce qu'il veut n'est pas juste, s'il est contraire à la loi, ou même à un usage national consacré par l'antiquité, rien ne se fait, à moins qu'il n'use de violence, et dans ce cas on le regarde comme un tyran. Les censeurs, les grands tribunaux, les mandarins, dont nous nous entretiendrons bientôt particulièrement, et tous ceux qui ont droit de représentation, ne manquent pas, dans ces cas d'atteintes portées aux lois, d'adresser leurs requêtes, et d'appuyer les placets qu'ils présentent de tous les motifs propres à forcer l'empereur à rétracter sa volonté égarée ou arbitraire.

L'empereur refuse-t-il de se rendre, on revient à la charge autant de fois qu'on le juge nécessaire pour faire redresser les griefs et obtenir justice, et pour que l'empereur rentre sous le joug des lois de l'empire. Pour que les magistrats et les grands de l'empire se réduisent au silence, il faudroit un ordre impératif dont il y a bien peu d'exemples, parce qu'une défense de ce genre seroit odieuse, contraire à la saine politique, et qu'il seroit dangereux de vouloir étouffer des réclamations faites au nom de la loi, d'aigrir les esprits, et de soulever les murmures qui gagneroient bientôt de province en province, dans un empire, qui n'est guère moins attaché aux droits et aux prérogatives de ses grands tribunaux, qu'aux droits sacrés et inviolables de la couronne.

Loin donc que la forme du gouvernement autorise le despotisme, tout ce qui peut opposer la plus forte digue contre ses attentats fait partie intégrante et nécessaire de la constitution chinoise. Les dogmes et les maximes de la religion, les rapports nécessaires qui lient le souverain aux tribunaux de l'empire, les formes judiciaires, soit au civil, soit au criminel, les fêtes religieuses et nationales, l'espèce

de culte rendu à la mémoire des ancêtres, les livres classiques de l'éducation, soit privée, soit politique, enfin l'instruction du peuple confiée aux mandarins, dont le premier devoir est de veiller à l'exécution des lois, toutes ces institutions sont constitutionnelles. Aucun peuple n'a mieux connu que la nation chinoise les vraies bases de l'organisation sociale et politique, l'art de combiner et d'unir entre elles sept choses qui, de leur nature, devroient toujours être inséparables : la religion, la morale, la politique, l'opinion, les mœurs, les fêtes nationales et l'éducation publique. Comment soutiendroit-on, après cela, que la constitution de ce peuple le tient opprimé et avili sous la verge du despotisme ?

A la Chine on ne voit presque jamais le souverain que dans les grandes solennités du culte religieux; et le souverain n'y paroît environné de tout l'éclat de sa majesté, soit en présence des autels, soit devant les représentations des ancêtres, que pour protester, à la face de tout l'empire, qu'il ne veut régner que par la religion et par les lois : il n'y paroît que pour reconnoître sa responsabilité envers l'Être suprême, de qui il tient sa puissance, et s'accuser en secret, et prosterné à ses pieds, des erreurs et des fautes dont il se seroit rendu coupable, soit contre ses décrets éternels, soit contre les lois de l'empire.

Confucius, dans les leçons de morale politique qu'il adresse à l'empereur qui s'étoit fait son disciple, renferme tout en ce peu de paroles : « Soyez toujours à vos yeux le fils du ciel et le père commun de l'empire; appuyez toujours votre autorité sur la religion et sur la piété filiale qui en dérive, vous aurez toutes les vertus d'un grand empereur, et toute l'autorité nécessaire pour rendre votre trône inébranlable et vos sujets heureux. »

C'est encore le moyen le plus sûr de rendre la personne du chef de l'empire sacrée et inviolable. Un prince

toujours aimé est toujours inviolable; et quel sujet ne feroit pas un rempart de tout son corps, pour défendre la vie d'un souverain qu'il révère comme l'image de l'Être suprême, et dans lequel il voit sans cesse un père à qui Dieu a remis tous ses droits sur son respect, son obéissance et son amour? Toutes les institutions chinoises se réunissent pour graver ces sentimens dans l'âme de tous les sujets, depuis les premiers rangs jusqu'aux dernières classes du peuple. Il ne faut pour s'en convaincre que jeter un coup d'œil sur le cérémonial prescrit par les lois, et observé scrupuleusement à l'égard de l'empereur.

Le prince ne paroît jamais qu'environné d'un appareil de grandeur et de majesté qui frappe la multitude. Tout ce qui lui appartient, qui est à son usage et qui regarde sa personne, annonce sa prééminence suprême. Conduits au pied du trône, les princes, les grands du royaume, les mandarins, tout tombe à ses genoux. Les personnages les plus élevés dans l'empire sont ceux qui se distinguent le plus dans les hommages profonds qu'ils lui rendent. Tout paroît petit en sa présence. Le cérémonial a fixé un langage particulier pour parler à l'empereur, lui répondre, lui demander des grâces, le remercier de ses dons, nommer tout ce qui lui appartient.

C'est surtout dans les placets adressés à l'empereur pour lui faire des représentations, lui donner des conseils et des avis, lui dénoncer à lui-même les fautes qui lui seroient échappées, que l'on voit avec quel respect profond les mandarins et les censeurs s'expriment, chaque fois que l'honneur leur impose la loi de remplir cet important devoir. Tout ce cérémonial et toutes les formules qu'il prescrit se rapportent au même objet, de rappeler à l'empereur, à la face de la nation chinoise, que son titre de souverain et son autorité souveraine émanent

de sa double qualité de *fils du ciel*, et de *père et mère de tout l'empire*.

De leur côté, les empereurs de la Chine réduisent tous les devoirs de la souveraineté à se montrer en tout *le père et la mère du peuple*. Ils président à l'éducation de la jeunesse, et couronnent ses succès; les travaux des colons attirent leurs regards et leurs récompenses. Les découvertes des artistes sont honorées de leurs suffrages et encouragées par leurs libéralités. Des honneurs sont décernés aux vertus privées et domestiques, comme aux vertus qui brillent avec le plus d'éclat dans les emplois et les dignités; les orphelins, les veuves et les vieillards sans enfans sont respectés, honorés, soulagés; on les appelle par distinction le *peuple du ciel*. La loi donne aux pauvres le droit de glaner à la suite des moissonneurs, leur assigne des provisions sur les deniers publics, charge les magistrats de leur rendre des soins continuels.

« Le ciel, dit Confucius, d'après les livres sacrés, n'a confié aux empereurs une portion de sa puissance que pour adoucir aux hommes les misères de la vie, et les conduire à la vertu par les leçons et l'exemple de l'amour paternel. Il en est de la souveraineté comme de la paternité. Que sont et la pompe majestueuse du trône, et les jouissances des sens, comparées aux plaisirs que goûte un bon prince à consoler son peuple, à le soulager, à le conduire à la vérité, à s'entendre appeler le père de ses sujets, et à mériter ce nom auguste par ses vertus et ses bienfaits? » En observant l'appareil du cérémonial, les prosternations, les titres imposans, le culte politique rendu à l'empereur, quelques écrivains françois ont été jusqu'à dire que les Chinois le regardoient comme une divinité. C'est une erreur démentie par tous les monumens de la Chine. Loin de le regarder comme un dieu, les livres sacrés s'appliquent à l'effrayer du poids dont il est chargé,

et de son immense responsabilité envers l'Être suprême, qu'ils appellent le seigneur du ciel et le premier empereur de la nation; ils lui répètent, dans les leçons qu'ils lui adressent, qu'à l'égard de Dieu, un prince n'est *qu'un homme* comme le dernier de ses sujets, et que c'est moins à sa personne qu'à sa qualité de mandataire et de représentant de Dieu, que s'adressent les hommages qu'on lui rend.

C'est surtout la doctrine uniforme des divers corps de l'état et de tous les tribunaux. Partant de ce principe, proclamé par l'empereur lui-même dans toutes les cérémonies nationales, principe qui est la base du droit public dans toutes les nations, savoir que *l'empire suprême appartient à Dieu*, et que toute sentence rendue par un magistrat se rend au nom de Dieu, qu'ainsi elle doit être par lui ratifiée dans la conscience du magistrat; ils ont toujours un moyen légitime de se refuser à exécuter des ordres ou à rendre des sentences qui seroient contraires à la justice, à la loi religieuse ou au droit public de l'empire. Là, toute distinction entre l'homme privé et le magistrat, entre l'officier public et l'homme religieux, seroit repoussée comme scandaleuse et impie; tout acte qui est contraire à la religion ne peut jamais être permis par la loi du prince et celle de l'état, parce que, s'il s'agit de prononcer sur le juste et l'injuste, l'homme de l'état est toujours l'homme de Dieu, comme premier supérieur et chef suprême de l'empire.

Cent quarante ans avant l'ère chrétienne, *Han-Ouls*, en montant sur le trône de l'empire, invita, par des ordres réitérés, les sages et tous les gens éclairés de sa nation, à lui communiquer leur avis sur la meilleure forme de gouvernement. *Tong-Tchong* publia un mémoire dont nous allons extraire quelques pensées qui se rapprochent le plus de notre objet.

« Un empereur par sa dignité, dit *Tong-Tchong*, est au-dessus de tous les hommes et tient la place du ciel; sa puissance n'est comparable à aucune autre. S'il en use en père, il est digne de régner; mais s'il se livre à ses passions, s'il souffre que son peuple vive dans le désordre, s'il cherche ses intérêts propres autre part que dans le bien général de l'état, il est comme un torrent que rien ne peut arrêter; son exemple corrompra les mœurs publiques, et il s'ôte tous les moyens d'opposer une digue aux passions, il creuse la perte de son peuple et sa propre ruine.

» Lorsqu'un prince vertueux est assis sur le trône, son exemple se communique aux magistrats, et des magistrats il passe au peuple. La vertu d'un monarque est comme une chaîne qui embrasse ses états, et dont les chaînons se prêtent une force mutuelle.

» Un prince sage, qui arrive au trône dans un temps de désordre, doit commencer par réformer les abus, pour en venir à faire exécuter le plan d'administration qu'il aura arrêté. Pour y parvenir, il faut des institutions nationales, établir une éducation publique, la confier à des sages; et, sans base religieuse, il ne peut exister ni vrais sages, ni organisation sociale, ni éducation, soit politique, soit civile. Confucius a recueilli toute la doctrine des anciens; c'est la seule qu'on doive suivre, et non pas celle de nos faiseurs de systèmes, et des docteurs de nos jours qui ne cherchent qu'à innover. C'est la seule ressource qui nous reste pour revenir aux anciennes mœurs, soumettre les esprits inquiets et turbulens, et rasseoir l'ordre social et politique sur ses véritables fondemens ».

DES MANDARINS.

Les mandarins sont des magistrats établis par le prince pour le soulager d'une partie du poids de son gouverne-

ment. Les dignités et les places qui y sont attachées dépendent de la faveur ou de la volonté absolue de l'empereur, et elles sont de leur nature amovibles; aucune n'est héréditaire. Les mandarins sont choisis dans toutes les classes des sujets de l'empire, et la plupart sont tirés des classes inférieures. Il n'est d'autre moyen de parvenir au mandarinat que le mérite et les services rendus à l'état.

Les Chinois se divisent en sept classes : les mandarins, les gens de guerre, les lettrés, les bonzes, les laboureurs, les ouvriers, les marchands. On voit que les mandarins forment la première classe ; le père Amyot en fait monter le nombre dans tout l'empire à quatre cent quatre-vingt-treize mille environ. C'est improprement que les écrivains d'Europe les appellent le premier ordre de l'empire. Il y a diverses classes de citoyens à la Chine, ou, pour parler plus exactement, de sujets ; mais il n'y a point d'ordre de l'état, comme il n'y a point de fiefs, de terres seigneuriales, de titres, de domaines héréditaires ; les princes du sang eux-mêmes n'ont point de terres qui soient attachées à leur rang; ils n'ont que des revenus affectés sur l'état. On ne peut pas dire que les mandarins forment un corps dans l'état, et la dénomination de tribunal des mandarins n'est pas plus exacte. Ils ne s'assemblent pas collectivement, et ne font aucun acte comme corps de mandarins ; mais chacun d'eux est attaché à un tribunal chargé d'une administration particulière.

On compte, ainsi que nous l'avons déjà dit, six tribunaux de mandarins : le tribunal des rites, des cérémonies religieuses, et de tout ce qui a rapport au culte et aux sacrifices; ceux des finances, de la guerre, et de toutes les affaires militaires; celui de la police et de tout ce qui concerne la surveillance sur la conduite des particuliers et le bon ordre à établir dans les familles ; le tribunal chargé de l'inspection de tout ce qui regarde le commerce et l'éco-

nomie : ce tribunal connoît de tout ce qui a rapport aux ouvrages et aux édifices publics. Outre ces six tribunaux, il y en a deux qui ont un rapport plus direct encore avec la personne de l'empereur; le premier est le tribunal de la maison de l'empereur et de la famille impériale; et le second, le tribunal des censeurs publics ou en titre d'office.

On distingue ordinairement les mandarins en deux classes principales : les mandarins civils ou de robe, les mandarins militaires ou d'épée. On divise aussi les uns et les autres en grands mandarins, et simples mandarins ou subalternes.

Les grands mandarins sont les gouverneurs généraux des provinces, au nombre de vingt-six; les dix-neuf trésoriers généraux, les lieutenans-généraux du tribunal des crimes, les inspecteurs-juges de ce qui concerne les lettres; les commissaires impériaux, chargés de veiller sur la conduite des gouverneurs particuliers des villes. Après ces officiers, qui ont une inspection générale sur toutes les provinces, viennent les gouverneurs des villes du premier, du second et du troisième ordre. Tous ces mandarins ont sous eux une multitude de mandarins chargés de l'exécution des lois relatives à chaque administration. Le total des mandarins nommés par l'empereur, pour l'administration des affaires dans les différentes provinces, se monte à huit mille neuf cent soixante-cinq, dont les noms se trouvent dans l'almanach politique. En comptant les mandarins subalternes, qui sont à la nomination des grands mandarins, le nombre total est évalué à quatre-vingt-neuf mille et au-delà; encore n'y comprend-on pas ceux du tribunal des mathématiques, ceux de la surintendance des écoles et de l'instruction publique, qui se confondent avec les membres du tribunal des rites.

Tout, dans l'histoire de la Chine, porte jusqu'à l'âme la

vénération et le respect que l'on doit à l'antiquité. L'institution des tribunaux de mandarins remonte au-delà de onze cents ans avant l'ère chrétienne; elle est due à *Tcheou-Kong,* premier ministre et régent de l'empire pour son frère Ou-Ouang. Ce prince régent est compté parmi les plus grands hommes de la Chine; il passe pour avoir composé le *li-ki* ou livre des rites. Il étoit astronome et géomètre, et versé dans les connoissances les plus étonnantes, eu égard au siècle où il vivoit. Plus célèbre encore par les qualités de son cœur et ses grandes vertus, toute sa science et ses talens furent consacrés au bien public. Il s'appliqua sans relâche à asseoir le gouvernement de l'empire sur ses véritables bases, et à organiser les différentes branches de l'administration. Le code des lois, appelé alors le cérémonial de l'empire, est divisé en six parties, qui répondent chacune à un des six tribunaux qu'il institua. La première partie est adressée aux *vénérables présidens des affaires qui regardent le ciel.* L'emploi de ce premier ordre de mandarins étoit de prendre soin de tout ce qui avoit rapport aux sacrifices du culte, avec les distinctions propres au Tien, aux esprits, aux ancêtres; c'étoit encore à eux à déterminer ce qu'il falloit observer, selon les anciens usages de l'empire, lorsque le *fils du ciel* (l'empereur) donnoit des audiences à ses vassaux et aux ambassadeurs des princes étrangers, et le cérémonial prescrit pour les festins publics d'apparat, et pendant toute la durée des grands deuils. Ce premier ordre de mandarins étoit encore chargé de tout ce qui concernoit la personne de l'empereur; de régler ce qui devoit se pratiquer dans l'intérieur du palais, par les officiers qui le servoient; de veiller à l'éducation des fils des princes et des grands; enfin de la surintendance de la musique de l'empire. Les législateurs de la Chine, ainsi que l'histoire nous l'apprend de la Grèce, étoient dès-lors persuadés que la musique,

et en général tous les arts de l'imagination, ont une grande influence sur les mœurs publiques; et que, sans une surveillance entière de la part des magistrats, ces arts deviennent bientôt des sources funestes de corruption pour la morale publique et le culte religieux.

Le second ordre des mandarins étoit composé *des officiers absolus des affaires de la terre*. Les montagnes, les rivières, les forêts, les campagnes, les jardins, les revenus du prince, l'imposition des taxes, l'échange des denrées avec les signes de convention, enfin, tout ce qui concerne en général le commerce étoit de leur ressort.

Après ces deux juridictions générales, venoit celle des *mandarins du printemps*, chargés de veiller spécialement sur la conduite et les biens des personnes, et sur tout ce qui appartenoit à la parenté de l'empereur. La quatrième juridiction, composée des *mandarins de l'été*, avoit dans ses attributions tout ce qui avoit rapport au militaire et à la guerre. La cinquième, instituée pour établir le bon ordre et maintenir la concorde parmi les citoyens, connoissoit des crimes, et de tout ce qui portoit atteinte à la morale et à la tranquillité publiques. On appeloit ces magistrats les *mandarins d'automne*.

Enfin, on appeloit *mandarins d'hiver*, les officiers qui avoient l'inspection de tout ce qui concernoit les édifices et les ouvrages publics. On remarque toujours avec une nouvelle surprise d'admiration, que ces six juridictions principales, les officiers qu'on y employoit, les affaires dont elles connoissoient, les règles qui leur étoient prescrites il y a plus de trois mille ans, dans l'exercice de leurs fonctions, ne sont au fond, et pour tout ce qu'il y a d'essentiel, que tout ce que sont encore aujourd'hui les six grands tribunaux de l'empire, et qu'il n'y a guère que les noms de changés. On pourroit même dire que cette organisation primitive date encore de plus haut que la dynastie des

Tcheou, puisque le prince Tcheou-Kong, celui de leurs descendans qui composa ce code des usages, les avoit choisis parmi ceux des premiers temps de la monarchie, et en particulier parmi ceux que ses ancêtres avoient pratiqués dans la principauté de *Tcheou*, qu'ils possédoient, à titre d'apanage, avant l'empire.

Les mandarins jouissent de plusieurs prérogatives affectées à leur ordre. Ils sont exempts des taxes et des contributions qui pèsent sur les autres Chinois; ils sont reçus à emprunter juridiquement sur le trésor public des sommes proportionnées à leur grade, et il est rare que le gouvernement ne leur fasse pas remise des intérêts. L'état paie six mois d'avance tous les mandarins de robe et d'épée sur les appointemens de leur charge. Il fait défrayer sur la route ceux que la cour envoie en commission. Il loge tous ceux qui sont d'un tribunal; et on a tellement déterminé leurs habits, soit du grand, soit du petit cérémonial, tellement fixé les différences qui distinguent les grades, et borné les jours et les circonstances où ils doivent les porter, que leur vanité ne peut pas entamer leur économie sur cet article; ce qui tient à leur représentation est également déterminé; le nombre de leurs domestiques, le train de leur maison, leurs festins et tout ce qui a rapport à leurs dépenses.

Le gouvernement permet aux mandarins d'accepter en présent, de leurs inférieurs, des choses usuelles; et cette coutume, qui n'est ni à charge au public, ni dangereuse pour leur probité, est un secours assorti à leur rang. A la mort de leur père, de leur mère, de leur épouse, il leur assigne, selon leur grade, une certaine somme pour les dépenses funéraires.

Les mandarins ont exclusivement le droit de porter des habits brochés d'or, et ils ne peuvent en porter que de conformes à leur grade, et seulement à certains jours mar-

qués. C'est une disposition des lois somptuaires, publiées pour empêcher les dépenses de luxe et de fantaisie. Un bourgeois, un négociant, seroient riches à millions, est-il dit dans le préambule de la loi, que leurs habits ne pourroient pas avoir un fil d'or. Nous laissons aux sages, ajoute le législateur, à examiner combien cette étiquette politique est utile à l'état. Elle regarde pareillement les femmes, et délivre leurs maris des ruineuses chimères de leur vanité. Le grade des maris décide du rang des femmes, et les fixe à leur place, soit vis-à-vis des femmes de mandarins, soit vis-à-vis de celles dont les maris n'ont ni charge ni titres. Elles ne peuvent pas se mesurer avec leurs supérieures; elles sont au niveau de leurs égales, et elles n'ont besoin de rien pour éclipser leurs inférieures.

Tous les mandarins qui se distinguent dans leurs emplois, obtiennent de l'empereur la faveur de pouvoir faire refluer leur gloire sur leurs ancêtres, c'est-à-dire, de leur donner des titres, de leur faire des cérémonies annuelles, d'orner leur sépulture, et de faire peindre leurs portraits avec le costume de grands mandarins, n'eussent-ils été pendant leur vie que de simples artisans ou cultivateurs; mais ces grâces sont toujours proportionnées au grade du mandarin à qui elles sont accordées. Ajoutons que les fautes des mandarins refluent aussi sur les ancêtres, et qu'on dégrade les sépultures des ancêtres des mandarins qui se sont avilis par quelque bassesse ou rendus coupables de certains crimes.

Les mandarins de robe, jusqu'au quatrième degré pour la capitale, et jusqu'au troisième pour les provinces, comme aussi les mandarins d'armes du second ordre, ont la faculté d'envoyer un de leurs enfans au collége impérial. Après trois ans d'études et d'exercices, s'ils se sont bien comportés, ils entrent dans la carrière des petits emplois, ou attendent avec des appointemens s'il n'y a pas de places vacantes. Enfin les épouses légitimes des mandarins

de tous les ordres, reçoivent aussi des titres proportionnés au grade de leurs époux. Quand l'épouse d'un mandarin a un fils élevé à cette dignité, on ajoute le mot *tai*, (*très*), *par excellence*, à ses noms et titres.

Ainsi toujours, dans les mœurs de ce peuple, la piété filiale et la vertu des parens sont la source des récompenses ou des punitions, de l'élévation ou de l'abaissement, de la gloire ou de l'opprobre des familles.

Heureuses les nations où le talent, toujours inséparable de la vertu, et un mérite long-temps éprouvé sont la meilleure recommandation pour s'ouvrir la porte aux emplois du gouvernement, aux dignités et aux illustrations sociales! Du choix que font les princes dépend leur gloire, et le plus souvent la destinée des empires. Ce fut la première qualité de Louis XIV, et c'est par elle qu'il s'est fait un si grand nom dans nos annales : ç'a été dans tous les temps la sage politique et la vertu par excellence des empereurs de la Chine. Que de précautions et de recherches sont nécessaires avant que de présenter un candidat à l'empereur pour la dignité de mandarin! Les sages maximes de Confucius ont passé dans les mœurs publiques sur ce point important. C'est encore d'après leur esprit que le gouvernement se décide dans presque toutes ses promotions. La nomination est toujours précédée d'une information rigoureuse et secrète. Elle s'étend à tout, à la conduite, aux mœurs, à l'estime dont le candidat doit jouir dans sa patrie, à la bonne renommée des parens, au mérite des bonnes actions qu'il auroit faites, à la nature des fautes qui lui seroient échappées, à la douceur de son caractère ou à l'impétuosité de son zèle, à la fermeté de son âme ou à la mollesse de ses inclinations. Cette information parcourt les différens âges de sa vie, les places qu'il a successivement occupées ; elle remonte jusqu'à son enfance, à l'inquiétude ou aux espérances qu'il a données dans sa

première éducation. Ce tableau de toute sa vie, et pour ainsi dire de tout son être, mis sous les yeux de l'empereur, le décide, ou pour accorder, ou pour suspendre, ou pour refuser.

Le gouvernement chinois ne perd jamais de vue ceux qu'il a promus à une dignité ou chargés de quelque partie de l'administration. Tous les mandarins, de quelque ordre qu'ils soient, Tartares et Chinois, d'armes et de lettres, sont obligés de donner, tous les ans, une confession par écrit des fautes qu'ils auroient à se reprocher dans l'exercice de leurs fonctions. Outre qu'ils sont soumis à la surveillance des censeurs qui, chaque année, remettent leurs notes à l'empereur, et leurs procès-verbaux de visites dans les provinces, on fait examiner à la cour la conduite des mandarins des quatre premiers ordres; et dans les tribunaux des gouverneurs de provinces, celle des autres classes. L'examen et les informations roulent principalement sur les articles suivans : l'application aux affaires qui sont de leur ressort; leur fidélité à observer les lois et à les faire exécuter; leur âge, leurs talens, leur capacité, leur caractère, leurs mœurs publiques et privées. Après un examen détaillé et appuyé des pièces probantes qu'on s'est procurées, le bien et le mal sont mis dans la balance. On distingue en trois classes tous les mandarins; ceux à qui on donne des points de diligence, ou qu'on élève à des emplois plus considérables; ceux qui ont mérité de mauvaises notes et que l'on admoneste; ceux que l'on suspend pour quelque temps ou que l'on destitue.

Les grands mandarins sont responsables de toutes les fautes de leurs inférieurs, et de tous les délits commis par ceux qu'ils emploient, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont fait toutes leurs diligences et usé de tous les moyens qui sont à leur disposition pour informer, les citer à leur tribunal, et les punir.

Les mandarins répondent encore, sous peine de perdre leur emploi, du moindre désordre qui règne dans la province ou dans la ville où ils commandent. La cour de Pékin les tient sans cesse en haleine par des visiteurs, des censeurs, des inspecteurs, qui sont revêtus de toute l'autorité du souverain. Quelquefois, au temps où l'on s'y attend le moins, l'empereur sort de sa capitale pour voyager dans les provinces, et recevoir en personne les plaintes du peuple contre les gouverneurs et les vice-rois.

L'instruction du peuple est un des principaux devoirs des mandarins. Ils l'assemblent régulièrement tous les quinze jours, et lui adressent des discours dans lesquels ils entrent dans tous les détails sur les devoirs de père, d'époux, d'homme moral et de citoyen. C'est une loi de l'empire dont ils ne peuvent se dispenser; et, pour s'assurer qu'elle sera exécutée suivant les intentions du gouvernement, l'empereur lui-même règle souvent les matières qu'ils doivent traiter.

Enfin il est encore un moyen très-propre à contenir les mandarins dans l'ordre de leurs devoirs, et à les tenir sans cesse sous les regards de la nation. La cour fait imprimer à Pékin une gazette qui se répand dans toutes les provinces de l'empire. Elle ne renferme que les nouvelles qui se rapportent au gouvernement. On y trouve les noms des mandarins qui ont été récompensés ou punis, élevés à de nouveaux grades ou dépouillés de leurs emplois. On ne manque pas de rendre compte des motifs ou des raisons qui leur ont attiré ou les faveurs ou la disgrâce du souverain. Cet ouvrage est périodique, et il contient une notice exacte sur les affaires criminelles, les arrêts qui ont prononcé des sentences de mort, les malheurs qui sont arrivés dans les provinces, les secours que l'empereur y a fait passer, les grâces du prince, l'ouverture des labours et les fêtes de l'agriculture, les lois et les dé-

clarations nouvelles. On voit que si le mandarinat est une émanation de la puissance impériale, et que s'il porte aux honneurs, aux brillans emplois faits pour flatter l'ambition et porter un simple sujet à tous les grades où la passion de s'élever et de s'illustrer puisse prétendre, il est bien capable aussi d'effrayer par l'étendue des devoirs qu'il commande, et par la perspective des dangers auxquels il expose.

Mais telle est la nature de l'homme, qu'il ne croit jamais acheter trop cher l'avantage d'acquérir du pouvoir et de se placer au-dessus de ses semblables. Et, il faut l'avouer, la politique chinoise concourt efficacement à cet égard, pour séduire l'amour-propre et jeter dans l'ivresse de la vanité. Sur tout le reste, attentive à encourager la simplicité des mœurs et à réprimer le luxe, cette politique accorde aux grandes places de l'empire des distinctions, des préséances, des honneurs, toutes les décorations faites, d'un côté, pour stimuler l'ambition, et de l'autre, pour éblouir, frapper la multitude, et lui en imposer, afin de la plier plus sûrement sous le joug de l'obéissance et de la surbordination : vues sages et profondes, qui, cachant sous cet appareil le simple particulier pour ne laisser voir que l'homme public et un grand de l'empire, le force lui-même à s'observer, à se contenir, à se respecter. Imaginez de quelles émotions doit être agitée l'âme d'un mandarin qui, sorti des dernières classes de la société, reçoit, au jour de sa promotion, les félicitations de sa famille, de ses proches, de ses concitoyens, sur lesquels il lui semble voir se réfléchir l'éclat de sa nouvelle dignité ; ou lorsque, faisant son entrée solennelle dans la province qu'il va commander, il voit tous les ordres de l'état accourir en foule, s'abaisser devant lui, et lui rendre le même respect, les mêmes honneurs que l'on rend dans l'empire au souverain qu'il représente ; alors

vous ne serez plus surpris que son ambition satisfaite ne s'effraie ni du sacrifice de sa liberté, ni des dangers inséparables de la responsabilité.

DES LETTRÉS.

Depuis près de deux mille ans, la classe des lettrés a tenu constamment le premier rang dans le vaste empire chinois; ils y sont regardés comme l'âme qui donne la vie au corps social. C'est de cette classe, qui jouit des honneurs et de toutes les prérogatives de la primauté, que les autres parties de la nation reçoivent leur existence morale, et tout leur être politique et civil. C'est l'ordre des lettrés qui, seul, fournit des maîtres pour l'instruction du peuple, des ministres pour l'administration des affaires et le gouvernement de l'état, des magistrats pour gouverner les peuples et les contenir dans les bornes du devoir. En un mot, les lettres sont à la Chine la seule voie qui conduit aux emplois et aux honneurs. Tout lettré est censé noble, et son nom ne paroît jamais dans la liste des contribuables.

L'esprit national à la Chine est de ne priser la science et de n'estimer les savans qu'autant que le bien public et l'utilité de l'état sont leur unique objet. C'est aussi le seul but que s'est proposé la politique du gouvernement dans la législation qui concerne les lettrés. Il faut que toutes les études des écoles, tous les examens qui conduisent aux différens degrés, toutes les récompenses qui encouragent et illustrent les talens, se rapportent essentiellement à cette fin. C'est en conséquence de cet esprit, qui préside à toutes les lois, que les petites villes ne peuvent admettre qu'un certain nombre d'étudians au premier degré de la littérature. Les capitales des provinces ont seules le droit d'accorder le second degré à un assez petit nombre de bacheliers, et il n'appartient qu'à la capitale de l'empire d'élever au doctorat. Autant le gouvernement s'applique à aplanir et à

semer de récompenses le chemin qui conduit aux connoissances utiles, autant il laisse croître les épines pour les sciences qu'il dédaigne ou qu'il rejette. Les gens de lettres, dont il a besoin pour la chose publique, et les plus beaux génies n'attirent ses regards qu'autant qu'ils concourent à l'objet qui est son point de perspective. Tandis qu'il fait nommer dans les gazettes un simple soldat qui a reçu des blessures à la guerre, il ne permet pas à ces gazettes de dire un mot sur les faiseurs de systèmes. Le savoir et le talent ne comptent nullement dans sa politique, si l'état n'a rien à en retirer pour conserver dans l'empire la pureté de l'enseignement public, pour maintenir les règles de la morale, pour fixer et agrandir les découvertes des arts nécessaires et les sciences utiles, pour élever la jeunesse dans la connoissance et la pratique de ses devoirs; enfin, pour l'aider à distinguer dans la foule ceux qui montrent de la capacité et des talens propres aux affaires, et laisser à eux-mêmes ou à l'exercice d'autres professions, ceux qui ne montrent que de l'esprit.

C'est à quoi le gouvernement a pourvu avec sagesse, en fixant dans chaque ville du premier, du second et du troisième ordre, le nombre des élèves qui doivent être promus au premier grade de la littérature. Tous ceux que les examinateurs impériaux ne jugent pas à propos d'y admettre, rentrent dans la sphère où ils sont nés; une boutique, un atelier ou la charrue les attendent, et les livres se ferment pour eux. Les élèves obtiennent-ils le degré de maître-ès-arts, un examen, qui revient tous les ans, les oblige à continuer de lire, de composer sur les parties de la science à laquelle ils ont été jugés les plus propres. Pour prétendre aux grandes places de l'état et être employé par le gouvernement, il faut arriver au doctorat. Ce grade n'est accordé qu'au concours; on ne l'obtient que par un talent distingué pour l'éloquence, une grande justesse dans l'esprit, et

une connoissance profonde des lois et du gouvernement.

L'empereur choisit parmi les nouveaux docteurs ceux que la supériorité de leurs talens et de leurs connoissances distingue dans la foule, et les envoie dans son collége impérial pour s'y former aux emplois littéraires de la cour, du ministère et des provinces. Les autres sont destinés à l'administration publique, et élevés aux charges selon leur rang; c'est à leur capacité, à leur application aux affaires et à leur intégrité à décider de leur fortune. Point d'exception aux lois qu'impose cette admirable politique. Les petits-fils d'un ministre d'état, ou d'un général d'armée, rentrent à la Chine dans la foule obscure, si leur mérite personnel ne leur ouvre pas la carrière des grands emplois.

Le plan des études chinoises est tellement combiné, qu'il épuise pendant trente ans toute l'application de la jeunesse, et absorbe toutes les années où l'imagination la plus fougueuse s'allume avec le plus de danger. Les esprits du premier ordre, les gens de génie sont forcés à des études sérieuses, où la facilité et le brillant de l'imagination ne peuvent suppléer ni la science ni la méditation; leur jeunesse ne peut dérober que quelques momens pour les plaisirs, les caprices, et les lectures de fantaisie et de curiosité.

Le collége impérial est composé des plus beaux esprits, des plus grands génies et des plus savans hommes de tout l'empire. Une partie est chargée de l'enseignement public dans les grandes écoles qui sont aux quatre portes du palais; les autres habitent un hôtel magnifique, où, loin du bruit et de la dissipation, chacun est occupé, selon son génie et son talent, aux différens ouvrages dont ce corps de savans est chargé par l'empereur. Il a sous sa main tous les trésors littéraires de l'empire, et est environné de toutes les aisances et de toutes les facilités qui adoucissent le travail. Enfin, une partie de ces grands lettrés est ap-

pelée et s'occupe à remplir les fonctions de secrétaires, et à tenir le pinceau pour le prince ou pour le ministère.

Les *Han-Lin*, c'est le nom des docteurs du collége impérial, sont tous examinés et solennellement choisis par l'empereur, entre tous les autres docteurs de l'empire. C'est, à la Chine, ce qu'est en France l'Institut, le poste éminent de la littérature. Savans laborieux, zélés citoyens, ils se dévouent au bien public, et se consacrent aux emplois supérieurs de la cour; ou bien ils travaillent, soit à composer les ouvrages dont l'empereur les charge, ou à préparer des éditions nouvelles des chefs-d'œuvre des anciens. Les Han-Lin préparoient, il y a quelques années, une édition corrigée et augmentée d'un des meilleurs ouvrages chinois, en plus de cent cinquante volumes; c'est là que sont discutés les plus intéressans points d'histoire, de chronologie, de géographie, d'histoire naturelle, de police et de jurisprudence.

Il est rare que l'empereur ne décore pas d'une préface de sa composition les grands ouvrages qui sortent du collége des Han-Lin. La beauté des caractères et du papier, la magnificence des reliures, tout le luxe typographique se réunissent pour annoncer la grandeur du monarque, et ajouter au prix des ouvrages. On les imprime aux frais de la cour. Toute l'édition appartient à l'empereur, qui la distribue en présens aux princes, aux ministres, aux présidens des tribunaux, aux gouverneurs des provinces, aux plus célèbres lettrés. C'est encore du collége des Han-Lin que sont tirés les mandarins de lettres qui sont employés à l'éducation des fils de l'empereur et de ceux des princes de la famille impériale. Ils ne font rien que sous la direction de l'empereur; car à la Chine, les souverains, jaloux de la gloire de donner l'exemple à leurs sujets, et de remplir les fonctions les plus essentielles de la paternité, sont les premiers instituteurs de la famille impériale;

ils assistent souvent aux exercices, et à la fin de chaque année ils président aux examens, prennent des notes sur les progrès et donnent des prix d'émulation.

De même que l'on compose et qu'on réimprime sans cesse en France de petits livres de piété, il se passe peu d'années où l'on ne distribue dans l'empire chinois de petits livres de religion et de morale. L'empereur prend sur ses occupations et ses loisirs, pour instruire ses peuples par des discours émanés du trône, ou à l'aide de livres qu'il fait répandre dans les provinces. A l'exemple du chef de l'empire, les plus célèbres lettrés, soit par eux-mêmes, soit par leurs subalternes, adressent des instructions au peuple. Ils s'appliquent alors à simplifier leur style; ils abaissent leur génie pour se mettre au niveau de la multitude. Le gouvernement a fait composer des ouvrages propres à toutes les classes et à tous les âges; mandarins, chefs de famille, enfans, domestiques, chacun peut lire et méditer ses devoirs dans des ouvrages écrits dans un langage proportionné à la position et à la capacité de tous ceux à qui ils sont destinés.

L'origine des instructions publiques remonte aux temps les plus anciens. La loi de l'empire avoit pourvu à ce qu'il y eût un temple dans chaque village pour honorer le *Tien*, et pour assister aux exhortations faites au peuple. Dans les villes, c'étoit le mandarin qui portoit la parole; dans les simples bourgs, c'étoit un lettré, et, à son défaut, un vieillard. Quelques jours avant l'assemblée, les censeurs et les surveillans du district avertissoient l'orateur des fautes et des abus qu'ils avoient remarqués. L'instruction se faisoit à trois reprises. Pendant les intervalles on chantoit des hymnes, on faisoit des offrandes et des prosternations. Les anciens délibéroient sur les moyens de prévenir ou d'arrêter les désordres naissans, de soulager les pauvres, et ils proposoient ce qui leur paroissoit utile à la communauté. En certains cas, on députoit vers le mandarin

pour faire intervenir son autorité. Les anciens, choisis par le peuple et préposés par les mandarins, exerçoient un ministère de surveillance et de conciliation. La plupart des différends se terminoient à l'amiable, et les anciens remplissoient à peu près les mêmes fonctions que nous voyons exercées chez nous par les juges de paix.

Il y a une école de mathématiques à Pékin. On n'est admis à la qualité d'assesseur du tribunal de mathématiques qu'après avoir fait preuve de capacité, et subi plusieurs examens. Ce sont les Chinois et les Tartares de ce tribunal qui font tous les calculs pour le calendrier, les éclipses et les autres opérations astronomiques. Les Européens ne font que les revoir, les vérifier et en constater l'exactitude, avant qu'ils soient publiés par les ordres de l'empereur. On voit que les Chinois ont fait peu de progrès dans cette science. C'est elle qui a fait accueillir à la cour les mathématiciens de l'Europe, et depuis long-temps c'est presque toujours un missionnaire qui est nommé président du tribunal des mathématiques.

Les arts de pur agrément sont à peu près nuls à la Chine, et ceux de la peinture, de la sculpture, de la musique, ne sont guère sortis de l'état d'enfance où les ont trouvés les Européens.

La politique du gouvernement comprima plutôt qu'elle n'encouragea les progrès dans l'astronomie, parce qu'il s'aperçut que cette science nourrissoit dans l'esprit du peuple les idées superstitieuses et les chimères de l'astrologie. Il faut peu d'astronomes dans un état où on ne leur demande que les connoissances nécessaires pour régler le calendrier public sur les mouvemens du soleil et de la lune, prédire les éclipses, et rendre raison des phénomènes célestes, à l'occasion desquels l'ignorance et la superstition pourroient égarer les pensées de la multitude d'une manière fatale au repos individuel et à la tranquillité publique.

La loi de l'empire portoit deux dispositions : la première exigeoit que tous les princes eussent des observatoires et des astronomes pour tenir registre, jour par jour, des vents, des pluies, des degrés du chaud et du froid, et de tous les phénomènes de l'atmosphère qui pourroient éclairer l'agriculture, la médecine et le gouvernement, sur les différences et les variations des années et des températures. Par la seconde disposition de la loi, il étoit défendu aux simples princes d'avoir chez eux ni observatoires, ni astronomes, ni calendriers particuliers.

Les disputes littéraires des Chinois sont plus modérées et plus philosophiques que dans les états de l'Europe. Le tribunal des censeurs assujettit les lettrés aux règles les plus austères de la décence, du respect et de l'honnêteté. L'épidémie du philosophisme fit beaucoup de ravages à la Chine, sous la grande dynastie des *Song*. Les annales chinoises nous apprennent en grand détail l'histoire des symptômes et des développemens, des causes et des effets, des crises et des ravages de cette contagion. Les Song, dit *Lin-Tché*, faute de prévoir que la liberté de penser et d'écrire entraîne toujours la liberté d'oser et d'agir, ne furent plus à temps de remédier à la confusion d'idées et à l'horrible corruption des mœurs qu'avoient produites le plébicisme littéraire, et le fanatisme des opinions, qui finit toujours par haïr et secouer le joug de toute espèce d'autorité. Tous les ressorts politiques étoient brisés, ou avoient perdu leur force, quand ils songèrent à sauver l'état. Cette liberté sans frein renversa toute règle de vérité. Le peuple, à qui l'on avoit persuadé qu'il ne devoit reconnoître que sa raison privée pour tribunal suprême de ses opinions, et que sa conscience lui suffisoit pour distinguer la vérité de l'erreur, le juste de l'injuste, pour juger de tout ce qui lui étoit utile, et pour régler ses mœurs, en vint à ne plus croire à l'autorité, et à secouer le joug des lois. C'est, ajoute

notre lettré, l'expérience de vingt-cinq siècles à la Chine; les vérités capitales, les vérités relatives aux besoins physiques sont les seules qui soient à la portée de la multitude. On a voulu initier le peuple à des connoissances plus relevées, et dès-lors la tranquillité publique a été en péril; de là ces crises, ces déchiremens dans l'ordre social, ces convulsions de révolte qui ont produit dans le peuple le désespoir, l'extinction du patriotisme, tous les désordres, tous les crimes qui ont ouvert la Chine aux Mongoux.

Croyons-en le témoignage des lettrés les plus célèbres, et qui ont le mieux écrit sur les bases de l'organisation sociale, et remonté jusqu'aux premières causes de nos malheurs; les révolutions, les secousses les plus violentes que la Chine a subies dans une longue suite de siècles, n'ont pas été aussi funestes à la vérité et à la saine doctrine de nos ancêtres, que les spéculations des *Song*. Jamais on n'a rêvé tant de chimères et d'absurdités, débité tant de mensonges, cru tant de fables et de contradictions, que dans le temps où l'on prétendoit tout savoir, et que sous le règne de cette prétendue liberté de penser. Plus on s'avançoit vers les connoissances frivoles et superflues, en s'abandonnant à l'esprit de systèmes, plus on portoit atteinte aux vérités nécessaires, et aux principes fondamentaux de la raison et de la morale publique. Au prix des anciens, nos orateurs, nos poëtes, nos historiens, n'ont plus été, sous les derniers temps des Song, que des écumeurs de pensées et des niveleurs de phrases. L'intempérance et le raffinement sont aussi funestes dans les sciences que dans les alimens. Il faut dans un état bien constitué qu'il y ait des lettrés, comme il faut qu'il y ait des colons, des soldats et des marchands; mais ceux-ci ne doivent pas plus se mêler de sciences spéculatives, que ceux-là de labourer, de trafiquer et de se battre. Voyez *Sin-Ouen*, liv. III, art. 2.

De la manie de raisonner sur tout, naît bientôt l'esprit

de dispute. La liberté de penser, sans être assujettie à une règle de vérité infaillible, à un tribunal suprême de controverses, rompt l'unité de doctrine, enfante la confusion des idées et multiplie les sectaires. C'est ce qui est arrivé à la Chine comme en Europe, et dans tous les empires de l'univers, où, dans l'enseignement du peuple, on a substitué la voie de l'examen, des discussions et du sens privé, à la voie de soumission et à l'autorité du tribunal établi pour prononcer sur la doctrine et sur la diversité d'opinions.

La secte de *Foé*, qui entra en Chine sous la dynastie des *Han*, en divisant les lettrés, ne lui apporta que des scandales et des troubles. Les uns abandonnèrent la doctrine de Confucius pour celle de Foé ; les autres, en restant attachés à Confucius, poussèrent jusqu'au fanatisme la haine dont ils poursuivoient les disciples de ce nouveau maître. Les sectateurs de Foé s'introduisirent à la cour ; leur doctrine devint contagieuse, et la séduction s'étendit jusqu'au trône. Les empereurs s'en déclarèrent les protecteurs, et en vinrent au point de se faire bonzes et tao-sée. On vit alors les lettrés monter et descendre avec les événemens, aller flottant çà et là, au gré du vent, de la faveur et de la mode. Les plus savans hommes de ces temps malheureux furent forcés de garder un honteux silence, et même de se cacher dans les cavernes des montagnes et dans la solitude des bois. Les sanglantes horreurs des guerres étrangères et civiles, des séditions et des révoltes, couvrirent les sciences de nuages épais, dont elles ne sortirent que sous la grande dynastie des Song.

Le fondateur de cette illustre dynastie entra dans le temple des sciences, et mit la garde des lois à la porte, pour qu'il ne fût plus ouvert indiscrètement à la multitude qui n'y entre guère que pour le profaner ; les regards du gouvernement se tournèrent vers la savante antiquité ; l'étude des grands modèles ressuscita le bon goût, la critique et la

philosophie. Mais qu'est-ce que la philosophie sans une règle de vérité qui la dirige, et qui soumette le génie inquiet des philosophes, qui ne veulent de guides et de règle suprême que leur raison privée dans l'interprétation de la doctrine? La manie des systèmes s'empara de nouveau des esprits, et la vérité fut recouverte de nuages. Le philosophisme, le bel esprit, l'incrédulité, le libertinage la firent oublier; on releva le trône de la liberté de penser, on l'étendit jusqu'au peuple, et on en vint à tout nier ou à tout croire sur l'autorité des chefs de secte. Le flot des circonstances élevoit et abaissoit tour à tour les opinions qui partageoient les lettrés. La chute de la dynastie des Song ensevelit la bonne littérature sous ses ruines. Les *Yuen* qui leur succédèrent étoient des étrangers, sans lettres, et nourris dans la barbarie; ils ne visèrent qu'à assurer leur conquête, et à se maintenir par la force des armes.

Il étoit réservé à la dynastie des *Ming* de voir les sciences avec les yeux d'une politique sage et éclairée, et de retenir les savans par la chaîne des lois, pour leur éviter la honte de donner dans des écarts, qui tant de fois avoient été funestes à la tranquillité de l'empire. De la même main dont le gouvernement excitoit l'émulation par l'appât des récompenses, il resserra les sentiers qui conduisoient aux grades et aux emplois. En même temps qu'il rassembloit autour du trône les plus grands génies, et les savans qui ne font cas que de la science qui conduit à la vertu, il étendit sur les lettrés le joug des lois, et ne leur montra que des précipices au-delà des limites qu'il leur traçoit. C'est à cette excellente politique que la Chine doit cette tempérance de savoir qui a mis fin aux disputes. Les Tartares qui règnent aujourd'hui l'ont adoptée, et la république des lettres est en paix. Ce plébicisme littéraire, qui a été sagement réprimé, est aussi inconnu à Pékin que dans les provinces.

Les sciences ont à la Chine une atmosphère beaucoup plus resserrée qu'en Europe; et le corps de la nation ne s'intéresse guère à ce qui se passe dans la république des savans. Point de journaux littéraires, point de papiers publics qui annoncent les ouvrages scientifiques, et exercent leur censure sur les auteurs. La gazette de la cour se borne à faire connoître les livres nouveaux qui ont été composés par les lettrés du collége impérial. Les femmes vivent retirées dans leurs appartemens, ne voient guère que leurs époux, leurs enfans, et parfois quelques amies. Elles sont aussi peu curieuses de littérature et d'histoire que les femmes de l'Europe des disputes de morale et des problèmes d'algèbre et de géométrie. Leur domestique compose leur univers. Elles ne sont heureuses et estimées qu'à proportion qu'elles aiment à s'y renfermer, et qu'elles s'occupent à le bien gouverner. Pour leur ôter l'envie de se rendre ridicules par une affectation de science, on ne leur apprend pas même à lire. Ce n'est pas qu'elles manquent d'instruction pour les choses utiles; mais elles ne la reçoivent que de la bouche des parens et des maîtres qui forment leur éducation, ou que de leurs époux qui s'appliquent à éclairer leur esprit pour s'assurer de leur cœur et régler leur conduite. Deux fois par mois, les mandarins assemblent le peuple, et les exhortations publiques suppléent à ce qui pourroit manquer à l'instruction domestique.

Il en est de même des marchands, des artisans, des domestiques et de tous ceux qui ne sont pas lettrés et dans les emplois. On feroit vingt journées de chemin dans les plus belles provinces de la Chine, sans trouver un homme du peuple qui sût raisonner sur les plans d'éducation, sur la politique et l'administration des finances, et qui sût parler philosophie. L'expérience n'a que trop appris aux Chinois que l'esprit raisonneur, et la rivalité des ta-

lens, n'ont guère d'autres résultats que d'ouvrir la porte à mille erreurs, à corrompre la vraie morale, à jeter des semences d'orgueil et d'insubordination, en changeant en problèmes les vérités les plus utiles et les devoirs les plus essentiels.

Le nom de lettré chinois est cher à nos modernes philosophes, ils en font de pompeux éloges; mais, pour louer à leur manière les lettrés, ils commencent par les calomnier. A les entendre, ils seroient des sceptiques, des matérialistes, des athées ou des déistes, qui ne croient qu'à leur raison, et ne reconnoissent d'autre règle des devoirs que la loi naturelle. Rien ne ressemble moins à un lettré chinois que ce tableau peint d'imagination. Le corps des lettrés fonde son enseignement sur la doctrine des livres sacrés. Ils les ont étudiés pendant tout le cours de leur éducation, qui ne finit qu'à l'âge de trente ans pour les docteurs. Ils pratiquent toutes les cérémonies de la religion nationale, et ils l'enseignent aux peuples dont ils sont les instituteurs et les prédicateurs nés; c'est une de leurs obligations les plus essentielles. On cite partout, dans les annales de la Chine, une multitude d'exemples qui prouvent que souvent les lettrés se sont montrés plus superstitieux que le peuple même. Tant qu'ils restent en place, ils sont à la tête du culte, et ils ne peuvent avoir d'autre religion que celle du gouvernement. La loi a toujours l'œil ouvert sur leur conduite; s'ils s'en écartoient, ou s'ils négligeoient les devoirs que la religion et le gouvernement leur imposent, ils ne manqueroient pas d'être notés et dénoncés par les censeurs au chef de l'empire; le sceptre des lois suit les talens et le génie dans leurs plus brillans efforts, et le glaive de la justice se lève sur eux, au moindre écart.

Comment se figurer que l'ordre des lettrés de la Chine, qui, répandu dans toutes les provinces de l'empire, compte plus de quatre cent mille savans, est un corps de philo-

sophes, de sages, qui, tout en suivant de point en point la religion nationale, se disent entre eux, tout bas et à l'oreille, qu'ils n'y croient pas plus qu'aux contes de bonne vieille, ni qu'aux absurdités dont sont remplies les histoires de l'antiquité fabuleuse des Chinois? Et qui d'entre eux a donc révélé à nos philosophes d'Europe ce fatal secret qui, seulement soupçonné en Chine, leur auroit coûté leur fortune et le plus souvent la vie? Après tout, que gagneroit-on à nous proposer pour maîtres et pour modèles des hommes dont la philosophie elle-même seroit forcée de rougir? S'ils étoient tels qu'on veut nous le faire croire, que pourroit-on y voir que des lâches, des hypocrites et de vils imposteurs?

Sans doute l'histoire chinoise nous montre parmi les lettrés des athées, des matérialistes, des philosophes affichés; mais elle ne nous les montre que dans des temps de troubles, de révolutions et d'anarchie. Sans doute encore il paroît presque impossible que des gens dont les sciences et l'étude composent presque toute la vie, croient bien fermement aux superstitions chinoises; mais que suit-il de là? sinon qu'il faut juger d'eux comme de certains philosophes grecs, romains, égyptiens, indiens et autres que nous devons plaindre ou mépriser, et dont il seroit honteux et ridicule de nous proposer la sagesse et la conduite pour règle de nos opinions et de nos devoirs, soit comme hommes privés, soit comme hommes publics.

Il est plus facile de disculper les lettrés chinois d'impiété, et surtout d'athéisme, que du vice de l'orgueil et de la présomption. Un lettré ne peut soutenir l'idée qu'un barbare de l'Occident ose vouloir apprendre quelque chose à un disciple de Confucius. Pleins de mépris et de dédain pour les autres peuples, chez lesquels ils reconnoissent tout au plus la faculté de penser, ils ne prisent que les sciences où ils montrent quelque supériorité,

et plus le peuple chez eux est ignorant, plus ils lui répètent que les Chinois sont la nation la plus ancienne et la plus éclairée de l'univers. On ne peut nier encore que la profession de lettré ne soit en plusieurs points déchue de cette haute considération dont elle a joui pendant tant de siècles. Que peut-on reprocher aux jeunes lettrés d'aujourd'hui? demande un des auteurs critiques fort estimés à la Chine. De farder la vérité, répond-il, de colorer le mensonge, de vanter les anciens et de s'attacher aux modernes, de proposer des doutes sur ce qu'ils savent et de prononcer sur ce qu'ils ignorent, de raisonner, à perte de vue, sur le système du monde, et de n'entendre rien à gouverner leur raison.

Les honneurs dont sont environnés les lettrés, et les distinctions sociales dont ils jouissent, ne contribuent pas peu à cette enflure d'orgueil qu'on leur reproche. Les trois jours qui suivent leur promotion au doctorat sont de véritables jours de fêtes pour le docteur, pour sa parenté et pour ses amis; ils ne se passent qu'en festins et en félicitations les plus flatteuses. On finit par dire au récipiendaire, en l'installant: «Portez la fleur d'or à chaque côté de votre bonnet; allez vous montrer au public avec un cortége nombreux pendant trois jours; parez-vous de votre brillant costume, non pour tirer vanité de la science qu'il suppose en vous, mais pour faire honneur à un usage sagement établi, aux grands hommes qui l'ont introduit, et aux souverains qui, zélés amateurs des lettres, ont permis et ordonné cette coutume, afin de jeter dans les âmes le respect pour la grande science, et la noble émulation pour la vertu éclairée, dirigée par les lumières de la sagesse.

DES CENSEURS DE L'EMPIRE.

L'INSTITUTION des censeurs de l'empire, qui remonte à la Chine jusqu'au berceau de la monarchie, et qui pendant une longue durée de siècles a toujours survécu aux orages et à toutes les secousses des révolutions, suffiroit seule pour préparer l'esprit aux plus hautes idées sur le gouvernement politique des Chinois, et acquérir à ce peuple, déjà si vénérable par son antiquité, la gloire d'être proposé, sous un si grand nombre de rapports, pour modèle à toutes les nations de l'univers.

Les magistrats qui composent ce tribunal sont tous des lettrés du premier ordre, d'un mérite supérieur et d'une fidélité reconnue. Rien n'est plus délicat et en même temps plus imposant que les fonctions que l'honneur les force à remplir. Institués pour être les censeurs de tous les hommes publics, soit de robe soit d'épée, ces administrateurs des citoyens de tous les ordres, ces défenseurs continuels des lois, ces protecteurs nés de tout ce qui obéit et peut être opprimé, ces magistrats étendent leur surveillance sur la cour, sur les grands qui approchent le plus près du prince, et, pour m'exprimer ainsi, leur juridiction morale sur l'empereur lui-même.

Placés tour à tour entre le ciel et le prince, entre le prince et les mandarins, entre les mandarins et le peuple, entre le peuple et les familles, entre les familles et les membres qui les composent, les censeurs sont chargés, au nom de la patrie, de défendre la vérité, l'innocence et la justice contre la malice et la corruption de leur siècle, contre la crise et la fatalité des conjonctures, contre toute innovation ou toute négligence. Leurs regards ne sont pas tellement fixés sur les classes supérieures, qu'ils négligent de surveiller la conduite du peuple. Leur attention embrasse tout l'empire ; un abus qui gagne dans un village,

un relâchement des usages qui doivent être observés dans les obsèques, attirent leur animadversion, et la règle est rétablie dans sa pureté. L'âge, le mérite, les talens, les faveurs du prince, les services éclatans ne les dérobent point à leur censure. Fût-ce un mandarin, s'il manque à quelque devoir public, il est mis en accusation, et, suivant le code criminel, dégradé et puni.

En toute autre matière que ce qui a trait à la piété filiale, chaque censeur a son district; mais quand il s'agit des devoirs qu'impose cette vertu, la juridiction du censeur s'étend sur toutes les provinces à la fois. Un censeur est caution de la fidélité et de la vigilance des autres censeurs. On est réputé complice de tout crime impuni qu'on a pu connoître et qu'on a négligé ou craint de dénoncer. Le censeur ne fait acception de personne; le premier prince du sang n'est plus que citoyen lorsqu'il est accusé. Les censeurs ont leurs officiers et leurs correspondans dans tout l'empire. Par leur entremise, ils sont instruits de tout, et ces officiers font en leur nom toutes les recherches et toutes les informations qui sont jugées nécessaires.

Le dernier artisan, le simple laboureur ont droit de réclamer le zèle et le ministère des censeurs. C'est à eux à veiller, dans les calamités publiques, à ce que le peuple soit secouru promptement, à ce qu'en tout temps les pauvres, les vieillards, les veuves, les orphelins soient assistés et protégés.

La meilleure manière de faire connoître jusqu'où doit s'étendre le zèle et le courage des censeurs, pour ne pas rester au-dessous de la dignité de leurs fonctions, et mollir dans l'exercice de leur ministère, est de mettre sous les yeux quelques-uns des placets qui ont été présentés à l'empereur dans les circonstances où il étoit le plus difficile de concilier le respect dû au chef de l'empire avec la fidé-

lité aux devoirs de leur charge, et la nécessité où ils sont quelquefois de donner des conseils aux souverains, de les avertir des fautes qu'ils commettent, de les rappeler aux devoirs de la royauté dont ils paroissent s'écarter, de défendre contre le prince lui-même la pureté des principes de la piété filiale, ou les droits sacrés de la religion et des lois de l'empire.

Placet présenté à l'empereur Kouang-Stong par son premier ministre.

« Votre humble sujet, seigneur, avec tous les grands de votre cour, n'a fait que pleurer et gémir pendant plusieurs jours; et le cinquième jour, il a conduit, avec un appareil et une pompe dignes de la piété filiale de l'empire, l'auguste impératrice, mère de votre majesté, dans ce lieu de silence éternel qui l'a dérobée pour jamais aux regards de dix mille royaumes, auxquels son souvenir sera toujours cher. Vous qui êtes son fils, seigneur, comment n'avez-vous pas assisté à ses funérailles? comment n'avez-vous pas paru lorsqu'on l'a enfermée dans son cercueil? comment n'êtes-vous pas venu faire éclater votre désolation par vos soupirs et vos larmes? Le mécontentement est général dans le palais et dans toute la ville. Dix mille bouches n'ont qu'un cri et qu'une voix pour dire : Il commença par manquer à la piété filiale, en passant devant le palais de sa mère sans s'arrêter; il ne s'est pas démenti à sa mort, et il a osé se dispenser de lui rendre ses derniers devoirs. La loi du *Tien* est anéantie pour lui; il l'a abjurée. La maladie que votre majesté a prétextée est une excuse frivole; les amusemens qu'elle s'est permis empêchent qu'elle n'en puisse imposer à la crédulité du peuple.

» Si un père étoit mort dans une famille de vos sujets,

soit parmi les grands, soit parmi le peuple, et que son fils se fût dispensé de paroître aux cérémonies des funérailles, la colère sacrée de votre majesté éclateroit contre lui. Comment est-il possible, seigneur, qu'étant empereur, vous vous soyez dispensé d'un si grand devoir? Comment, après vous être rendu coupable de cette faute si griève, votre majesté ne donne-t-elle aucune preuve de son repentir, aucune espérance d'amendement? Le *Tien* s'est vengé et nous menace. Un signe effrayant a paru au nord sur la moitié du ciel; les sages disent que c'est un signe de guerre; la consternation est générale. Votre humble sujet, et tous les grands, votre peuple et vos soldats, ne savent plus à quelle espèce de mort ils doivent s'attendre. »

Autre placet.

« Votre humble sujet, seigneur, ne sauroit se taire plus long-temps. Depuis que votre majesté est sur le trône, le cours des saisons est dérangé, les astres paroissent prendre une nouvelle route, et les campagnes désolées se refusent à nos besoins les plus pressans : les magistrats ne sont plus ni les pères du peuple, ni les défenseurs de l'innocence, et les méchans enhardis se liguent pour former des complots contre la tranquillité publique. La vraie et unique cause de tout cela, c'est que votre majesté a détourné ses regards de dessus ses augustes ancêtres, qu'elle s'éloigne de la route que lui ont tracée leurs grands exemples, et qu'elle s'en écarte chaque jour de plus en plus. Ce sont eux, seigneur, qui ont élevé le trône où vous êtes assis; c'est le *Tien* qui vous y a fait monter; ce n'est que par vos vertus que vous pouvez l'affermir et en soutenir la gloire. Habiter un palais, y être environné de grandeur et de

magnificence, n'est rien. Votre majesté n'aime pas même qu'on y vienne lui faire entendre les vérités les plus nécessaires ; elle éloigne ceux qui sont le plus sincèrement attachés à son service. Vos soldats, assemblés à si grands frais, se débandent, encore plus désolés qu'effrayés ; et des hommes, objet du mépris et de l'exécration de votre peuple, peu touchés des calamités publiques, environnent votre majesté, et cherchent à l'enivrer de plaisirs frivoles, tandis que la nation n'a plus assez de larmes pour pleurer sa misère et les maux de la patrie. Est-ce là régner? est-ce là marcher sur les augustes traces des ancêtres de votre majesté ? »

Le reste du placet parcourt ainsi, article par article, tout ce qui paroît conforme aux règles d'un bon gouvernement : savoir, le respect pour les sages, le choix des ministres vertueux, et la confiance dans leurs lumières ; le bon exemple et le zèle des mœurs ; l'économie dans les dépenses, et l'horreur du luxe ; le soin de maintenir le bon ordre ; l'observation des usages et du cérémonial de l'empire dans les fêtes, les cérémonies religieuses et civiles ; l'amour des laboureurs et l'encouragement de l'agriculture ; la générosité pour les pauvres et la compassion pour les malheureux ; la juste distribution des peines et des récompenses ; l'examen de la conduite des mandarins, et les recherches à faire sur leur vie privée et publique ; le maintien des lois et des règles pour l'administration de la justice ; la dignité des magistrats et l'honneur des tribunaux ; l'affection pour les gens de guerre, soit officiers, soit soldats ; la bonne discipline, l'efficacité des exemples du prince, propres à échauffer tous les cœurs de la noble émulation pour la gloire, et les vertus de chaque état et de chaque profession.

« Si mes représentations, dit-il en finissant, méritent de fixer les regards de votre majesté, je la supplie de les

faire déposer dans la salle de son conseil ; si votre humble sujet n'a avancé que des mots vides et sans fondement, qu'elle me cite au pied de son trône, et me juge selon la rigueur des lois ; mais je conjure à genoux votre majesté de lire avec attention. »

C'étoit pour chaque censeur une indispensable obligation que d'avoir à la tête de sa bibliothèque, et de méditer souvent, les livres sacrés et ceux de Confucius, où se trouvent développés les devoirs de la royauté. Si vous en retranchez les idées superstitieuses et des usages que la succession des siècles a dû abroger, ces ouvrages méritent, à beaucoup de titres, d'être appelés le bréviaire des souverains. C'est assez pour notre objet que d'en rapporter les principaux traits que voici :

« Honorez vos parens et vos ancêtres. Craignez, servez et adorez le Chaug-Ti, comme père et mère de tous les hommes. Veillez avec soin sur l'enseignement, c'est le premier besoin du peuple et la première dette du gouvernement. Conservez les traditions et augmentez le dépôt de la doctrine. Assurez-vous du mérite des mandarins. Faites honneur aux grands. Lisez et méditez souvent les trois King et les cinq Ki. L'empereur est le fils du *Tien* suprême ; c'est de lui qu'il reçoit l'empire et un pouvoir souverain sur les peuples, pour les instruire et les gouverner, les récompenser et les punir.

» Honorez les gens de bien, et flétrissez les méchans. Pourvoyez à l'entretien de votre maison et à l'abondance publique. Épurez, réformez, créez par vos exemples, et perfectionnez les mœurs publiques. Ne témoignez ni considération ni estime pour les arts frivoles de goût et de mode, d'imagination et de caprice. Favorisez avec éclat les arts utiles, pour leur assurer une supériorité et une estime générales qui les rendent également honorables et lucratifs. Vous ne pouvez bannir tous les vices

de la société ; mais vous devez écarter et dérober au public la vue de tout ce qui peut l'entraîner dans le désordre et l'oubli des vertus. La police, plus indulgente que la loi, ferme les yeux sur bien des abus ; mais la politique doit empêcher qu'ils ne deviennent une séduction, et pour cela, attacher l'ignominie au vice et l'honneur à la vertu. Ne souffrez pas que les riches, par leur mollesse, leur luxe et leurs plaisirs bruyans, insultent à la vie pénible et laborieuse du peuple. Pourvoyez à ce que les pauvres ne se laissent pas entraîner, par leur indigence, dans les désordres d'une vie errante et oisive.

» Regardez comme avertissemens du *Tien* les conseils des mandarins, et profitez des représentations et du zèle courageux des censeurs. »

L'empereur de la Chine est apparemment le seul dans l'univers qui ait des censeurs d'office. Trois mille ans d'expérience ont fait sentir de plus en plus les avantages de cette précieuse et sublime institution. De sept censeurs qu'ils étoient dans les premiers temps, on les a portés jusqu'à quarante. Tout ce qui regarde la personne de l'empereur, sa vie domestique et publique, sa gloire et les vertus dont il doit fournir le modèle pour tout l'empire ; tout ce qui intéresse les lois, la doctrine, les mœurs, la prospérité de la nation, est du ressort de cette magistrature. Elle doit sans cesse s'armer de zèle et de courage, pour connoître les fautes de l'empereur, les lui dénoncer, et lui donner des conseils, avec tous les motifs de persuasion propres à le corriger de ses défauts et à l'éclairer sur les moyens de rendre son peuple heureux. Comme un emploi si important demande une grande supériorité de vue, de pénétration, de dextérité, de connoissances et de sagesse, on n'y appelle jamais que les premiers lettrés de l'empire.

Outre les censeurs en titre d'office, tous les grands mandarins et les présidens des tribunaux ont le droit d'adresser des représentations sur tout ce qui est de la sphère de leur charge, ou qui a de grandes conséquences pour tout l'empire. Pasteur des peuples, sublime empereur, disent les livres sacrés, vous le devez à votre gloire, à la mémoire de vos ancêtres, à toute la nation, à l'honneur de représenter sur la terre l'auteur de toutes choses : le *Tièn*, père et mère de tous les hommes ; maintenez l'usage sacré des représentations, et conservez la magistrature des censeurs avec tous ses droits. Recevez avec reconnoissance et affection les placets qu'on vous présente, et hâtez-vous d'en profiter ; excitez, encouragez les censeurs et les mandarins à s'acquitter de ce devoir avec une fidélité qui les rende dignes de vous, de votre trône, de vos ancêtres et de la nation chinoise.

On ne peut s'étonner assez qu'une magistrature qui demande une si grande force d'âme et de vertu, et impose des devoirs si rigoureux, compte, depuis son institution, une durée de près de trois mille ans sans interruption. La même loi de l'empire qui ouvre une si vaste carrière au zèle des censeurs, lève le glaive sur leur tête, et les dévoue à la mort et à un opprobre éternel s'ils ont la témérité de se permettre une expression, un procédé qui porte atteinte au respect sans bornes qui est dû au chef suprême, au père commun de l'empire. La loi leur défend, sous peine de la vie, de révéler même à leurs collègues ce qu'ils ont représenté à l'empereur. S'ils s'oublioient tant soit peu, il suffiroit que l'empereur divulguât leur indiscrétion ou leur manque de respect, pour soulever toute la nation contre eux ; les princes, les grands, les députés de tous les tribunaux viendroient solennellement en faire des excuses au père commun de la patrie ; les provinces enverroient leurs premiers mandarins pour s'unir à eux,

et venger la majesté du prince; l'empire retentiroit des malédictions qui sortiroient de toutes les bouches contre le coupable; il faudroit accorder sa mort aux cris des peuples affligés. Le grand crime d'un censeur qui sortiroit des bornes du respect le plus profond, c'est qu'il auroit manqué au *père commun* de l'empire, et fermé tout à la fois et son oreille et son cœur à des vérités qui intéressent le bonheur de son peuple.

Il est encore un moyen de surveillance établi par la loi, et en lui-même si extraordinaire, que le fait seroit incroyable, s'il n'étoit attesté par une foule de témoignages qu'il est impossible de suspecter de fausseté ou d'exagération. Non-seulement tous les grands officiers et les magistrats des premiers tribunaux sont obligés de rendre, tous les cinq ans, un compte circonstancié par écrit de leur administration; mais, en vertu d'une loi qui est encore aujourd'hui en vigueur, les magistrats des différens tribunaux sont tenus de faire au souverain lui-même une espèce de confession dans laquelle ils s'accusent de toutes les fautes qu'ils ont commises dans l'emploi dont ils sont chargés. L'empereur, après l'avoir vue et examinée avec réflexion, donne une pénitence proportionnée à la gravité des fautes que ces magistrats lui ont révélées. Les uns sont admonestés, les autres sont ou cassés, ou seulement abaissés de quelques degrés. Comme il ne s'agit dans cette confession que de fautes extérieures, les magistrats qui se sentent coupables n'oseroient ni les pallier, ni les excuser, parce qu'ils ont tout lieu de croire que le prince est instruit d'avance de ce qui les concerne, par les censeurs de l'empire.

Il y a encore dans cet empire une institution qui procure les plus grands avantages pour le maintien des mœurs publiques, et qui remonte à une haute antiquité. Chaque famille forme dans son sein un tribunal de censure domes-

tique, auquel tous ceux qui la composent sont responsables. Il se tient chaque mois deux assemblées ; rien n'est aussi sage et d'une prévoyance aussi étendue que les réglemens qui ont été dressés, pour ces réunions, par un ministre de l'empire, et que la loi a sanctionnés. L'assemblée s'ouvre par une lecture des livres les plus propres à fournir des instructions solides sur la religion et la morale. Ensuite le président prend des informations sur l'état de la famille, sur les moyens de subvenir aux besoins des parens qui seroient malades ou dans l'indigence, sur les secours à accorder aux veuves, aux infirmes et aux vieillards.

Le ministre *Ouang*, qui a fait rédiger ce code domestique, entre dans tous les détails nécessaires. Si quelque calamité publique ou des malheurs particuliers ont réduit quelques parens à l'impossibilité de payer les impôts, on avise aux moyens de les aider et de les sauver des poursuites qui pourroient être faites contre eux. L'éducation des enfans est toujours l'article sur lequel on insiste davantage. Les familles vertueuses sont le soutien de l'empire ; et que peut-on espérer quand l'instruction des enfans est négligée? S'il survient quelques différends, quelques procès, quelque sujet de haine ou de mécontentement entre les parens, on n'oublie rien pour ramener la paix et la concorde, pour concilier les esprits, éteindre les divisions domestiques, ménager des accommodemens. Si le procès étoit avec des étrangers, les anciens s'en font instruire avec détails ; et, soit qu'il s'agisse de mariage, de terres, de redevances, d'injures ou de querelles, ils font les démarches convenables auprès des parens et amis de la partie adverse, pour parvenir aux moyens de terminer à l'amiable, et d'empêcher que l'affaire ne soit portée au tribunal du mandarin.

L'honneur et la bonne réputation d'une famille forment son plus précieux héritage ; la mauvaise conduite des par-

ticuliers blesse l'honneur de tous, et porte atteinte à la considération dont chacun doit se montrer jaloux. On s'informe en conséquence des bonnes actions qu'auroient faites quelques membres de la famille ; on en rend compte à l'assemblée, et on en fait une mention honorable dans le registre domestique qui reste entre les mains du président. Si quelqu'un de la famille s'est écarté des règles d'une bonne conduite, on lui fait les représentations nécessaires, et on n'oublie aucun des motifs propres à le faire rentrer en lui-même. En fait de mauvaises mœurs, d'inconduite scandaleuse ou de délit punissable par les lois, les parens sont solidaires et responsables s'ils ne prouvent pas qu'ils ont fait ce qui dépendoit d'eux pour surveiller leur parent, et l'obliger à réparer le désordre de sa conduite ou les torts dont il s'est rendu coupable envers des étrangers. Aussi la loi de l'empire accorde-t-elle une certaine autorité aux chefs de familles. Ils peuvent citer devant eux le coupable, et même assembler la famille, former des plaintes, sommer le parent qui a mérité des reproches de s'amender et de faire les réparations convenables. Si cette voie de persuasion ne produit pas l'effet qu'on a droit d'en attendre, on le menace de le dénoncer au magistrat. Cette menace est nécessaire, parce que si le coupable est accusé par un étranger, les parens sont pris à partie, faute de n'avoir pas employé leur zèle et leur autorité pour faire cesser la mauvaise conduite, ou, en cas de refus de se corriger, de ne l'avoir pas dénoncée les premiers au magistrat.

Les remontrances des censeurs exigent une énergie, une précision, qu'il est difficile d'atteindre. « Pour écrire dix caractères d'une remontrance, méditez-les jour et nuit, dit *Ly-T'sé*, et effacez-en six. La foudre part de tous les endroits du trône ; une syllabe peut l'allumer, et elle iroit porter la mort jusqu'au fond de l'empire. » C'est ici que l'é-

loquence est la lumière de l'esprit, *ingenii ipsius lumen ;* mais lumière d'un esprit clair, vaste, précis, qui possède l'histoire, les mœurs et la doctrine des anciens. Comme à Rome et à Athènes, elle est la force du gouvernement, mais d'une manière différente ; ce n'est ni un peuple volage qu'il faut attendrir sur les malheurs de la patrie, ou effrayer sur ses propres périls, pour le déterminer à la défendre, ni un sénat divisé dont il faut obtenir, fixer et réunir les suffrages par un discours d'apparat, où l'orateur appuie ses raisons de toute sa renommée, et échauffe les esprits par une déclamation pénétrante et animée ; l'éloquence d'état est ici dépourvue de ces grands secours. Si elle parle au chef de l'empire et à ses ministres, c'est par des écrits, où elle doit instruire, réfuter, reprendre, émouvoir et persuader en peu de lignes et dans une seule lecture. Aucun mot ne doit être oisif, aucune expression foible, aucune citation ambiguë, aucun raisonnement entortillé, aucune preuve équivoque, aucun ornement recherché, déplacé, etc.

L'Europe, qui a donné à la Chine de si bonnes leçons sur les sciences abstraites et de curiosité, pourroit en recevoir d'elle à son tour sur le respect, la modestie, le courage, la force, la solidité, l'exactitude, la précision, le pathétique qui conviennent à cette sorte d'éloquence. Les déclarations, les édits, les dépêches même de la cour, ne sont pas moins admirables par leur énergique précision, ni faits avec moins de soin ; ils n'attirent pas moins l'attention de l'empire comme modèles dans l'art d'écrire que comme lois de l'état. On voit, par ce qui est émané du trône dans ces derniers temps, que l'éloquence d'état conserve à la Chine sa force et toute sa majesté.

L'empereur *Kang-Hi*, qui régnoit en 1660, a fait publier une collection de remontrances, à laquelle les remarques de ce prince ajoutent un grand prix, et où l'on

voit rassemblé ce que chaque siècle a produit de plus parfait en ce genre. C'est là que se montre dans toute sa dignité cette éloquence des hommes d'état, faite pour servir de modèle aux autres nations. Comme à la Chine les grands magistrats sont tous des mandarins de lettres, exercés dès leur jeunesse à méditer et approfondir tout ce qui a trait au gouvernement, ce genre d'écrire doit avoir dans ce pays une supériorité qu'on ne peut retrouver que bien rarement chez les Européens, où ces grands sujets ne sont le plus souvent traités que par des littérateurs et des savans, étrangers au maniement des affaires politiques et au style des matières d'état.

« Si l'on a placé si haut le trône de l'empereur, dit *Lieou-Tchi*, c'est pour qu'il puisse étendre ses regards sur tout l'empire, et pour le forcer d'être vertueux en le donnant en spectacle à tous ses sujets. Malheur à lui, quelque perçans que soient ses regards, s'il avoit la présomption de ne croire qu'à ses yeux, ou si, séduit par de vaines louanges que la flatterie fait retentir à ses oreilles, il méconnoissoit ses fautes, et si, pour n'être pas obligé de les réparer, il étoit sourd aux représentations des censeurs de l'empire. Son trône tout entier s'écrouleroit bientôt sous lui, et plus il est élevé, plus il seroit profondément enseveli sous ses ruines... Un prince doit semer de fleurs toutes les avenues par où les sages viennent lui apprendre à éviter des fautes, et à reconnoître celles qu'il a faites. »

Plus on remonte dans les antiquités chinoises, plus on est frappé de la fermeté et du courage des censeurs de l'empire. La perte de leurs dignités, la confiscation de leurs biens, les supplices mêmes et la mort n'intimidoient pas leur zèle. On en a vu faire porter leur bière à la porte du palais, bien persuadés que leurs représentations leur coûteroient la vie; d'autres, déchirés de plaies, écrivoient

avec leur sang, sur la terre, ce qu'ils n'avoient plus la force de dire. L'intrépidité des uns, l'éloquence des autres, l'adresse et l'habileté de plusieurs, ont souvent sauvé l'empire. Les *Philippiques* de Démosthènes, malgré toute leur véhémence et leur impétuosité, ne soutiendroient pas la comparaison avec les raisons accumulées et le ton pathétique de la plupart des remontrances qu'on a présentées aux empereurs de toutes les dynasties.

Un orateur d'au-delà des mers, disent nos missionnaires, y verroit avec surprise jusqu'où l'art et la science peuvent aider et féconder le génie; un savant y trouveroit ce qu'a de plus curieux l'histoire des mœurs et des lois de cette grande nation; un philosophe y apprendroit ce patriotisme du cœur, qui respecte l'autorité, plie sous la force, mais ne cède jamais à la violence, et tient encore ses vainqueurs sous le joug des lois.

Un fameux ministre, n'ayant pu dissuader l'empereur de prendre un certain *breuvage d'immortalité*, œuvre du charlatanisme des bonzes, épia le moment où on devoit le lui présenter, et l'avala. *Perfide, qu'as-tu fait?* lui dit le prince en fureur, *je vais te faire ôter la vie.* — *Alors, seigneur,* répondit ce sage en souriant, *vous verrez qu'on vous trompoit.* Les plus grands empereurs de Chine ont avoué qu'ils devoient leur sagesse et leur gloire à leurs censeurs. Ils étoient les premiers à exciter leur zèle par des récompenses et par un prompt amendement. *Va,* disoit Tsuen-Song à un de ses ministres, *ménage mes sujets et non pas ma sensibilité. Il vaut mieux que je rougisse cent fois que de faire couler une seule larme.* Il se lavoit les mains, et faisoit parfumer les avis de ses censeurs avant de les lire, *parce que*, disoit-il, *on n'aime pas à s'entendre dire certaines vérités; il faut s'y préparer.*

Je ne puis me défendre de rapporter, du moins en extrait, le discours de l'empereur *Cao-Tsong* à un ministre

dont le nom n'est jamais prononcé qu'avec attendrissement et vénération par les Chinois. « Venez, *Yue*, dit le prince, j'ai étudié les lettres dans mon enfance sous Nan-Pan; mais le changement de séjour et les voyages m'ont empêché de profiter de ses leçons; je me mets aujourd'hui sous votre conduite. Soyez pour moi ce qu'est le ferment pour le vin nouveau, le sel pour les alimens; ornez, embellissez mon âme, et ne vous rebutez pas; je vous réponds de ma docilité. » « Prince, répondit Yue, qui consulte beaucoup écoute beaucoup; qui étudie et imite les anciens, réussira dans ses entreprises; mais qui interroge et ne croit que soi, je n'ai pas ouï dire qu'il fût long-temps heureux. Pour apprendre, il ne faut ni présumer ni se dégoûter. La sagesse entre dans l'âme par la porte qu'on lui ouvre. Voulez-vous être éclairé? vous deviendrez sage.

» Les connoissances ne sont qu'une partie de la sagesse. Appliquez-vous à apprendre; mais que vos connoissances descendent dans votre cœur, qu'elles y fassent germer les vertus. Qui ne pratique pas, ne sait rien. Imitez votre auguste prédécesseur, vous serez irréprochable. Je ferai de mon mieux pour seconder vos efforts, et je chercherai des hommes d'un mérite éprouvé pour remplir les emplois. » Le prince dit : « Si mes sujets applaudissent jamais à ma vertu, je le devrai à vos soins. O Yue! voilà le sort d'un prince; les talens de son ministre le laissent ce qu'il est né, ses vertus en font un sage. Pao-Keng, comme vous sage conseil d'un de mes ancêtres, disoit en son temps : Si je ne réussis pas à rendre mon maître grand et vertueux, j'en rougirai comme si j'avois été flétri par la main d'un bourreau; si quelqu'un se plaint de lui, je m'en imputerai la faute. C'est par-là que mon aïeul arriva au comble de la gloire. Rendez-moi le même service, et que je trouve Pao-Keng en vous. Un

monarque a besoin d'un sage pour régner, et le sage a besoin d'un monarque pour déployer sa sagesse; soyez ce sage pour moi, apprenez à votre prince à marcher sur les traces de ses plus dignes prédécesseurs; et que le peuple soit votre ouvrage. »

Parcourez ce recueil précieux des remontrances présentées en différens siècles par les censeurs; si vous admirez l'énergie des pensées, la chaleur du vrai patriotisme, la force étonnante de l'expression, vous ne serez pas moins frappé du ton de candeur, de modestie, de respect profond pour les princes à qui elles sont adressées; c'est que les censeurs se sont toujours souvenu, dans la manière de s'acquitter de ce devoir sacré, qu'ils n'étoient que des sujets qui parlent à leur souverain, que des enfans qui versent leur âme dans le sein du *père commun*. Dans la doctrine chinoise, le chef de l'empire est le fils du ciel; il est l'image du Dieu de l'univers, qui se rend visible dans celui qu'il a investi de son pouvoir suprême; même en lui découvrant ses fautes, et lui donnant des conseils, ils n'avoient garde d'oublier qu'un prince, pour être sujet à l'erreur et aux foiblesses de l'homme, ne cesse pas pour cela d'être l'objet d'un respect religieux; et qu'il ne perd jamais aucun des droits que lui assure la majesté du trône, ni son titre sublime et inviolable de ministre de la divinité dont il est le représentant sur la terre. La mission des censeurs chinois étoit avouée par le souverain et par la nation; et pour le fond des choses et les expressions, quelle différence entre eux et nos philosophes modernes qui s'affichent pour être les précepteurs et les censeurs des rois! Voulons-nous trouver parmi nous les vrais modèles de la manière dont on doit parler aux souverains de leurs devoirs, nous avons l'*Institution d'un prince*, par Duguet; la *Politique sacrée*, de Bossuet, et l'immortel ouvrage de

Fénélon pour la *direction d'un prince;* c'est là que nous verrons ce que peut le génie quand il écrit sous la dictée de la vertu et de l'amour pour la gloire des rois et le bonheur des peuples.

DES ÉTABLISSEMENS POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'INSPECTION sur les colléges, les écoles, et en général sur l'éducation soit publique, soit privée et faite dans l'intérieur des familles, a toujours été à la Chine le premier devoir des mandarins. On peut même dire qu'à cet égard, l'empereur est le premier mandarin de son royaume. Non-seulement il préside à l'éducation des princes de son sang; mais, toutes les institutions de la Chine lui rappelant sans cesse que son titre fondamental est celui de père et mère de l'empire, il s'honore du titre qui lui a été transmis par ses ancêtres, de *premier instituteur* des enfans de ses sujets. La loi lui en prescrit expressément l'obligation; et sa tendre sollicitude pour donner aux peuples des villes et des provinces l'exemple de la fidélité à le remplir dans toute son étendue, le fait souvent descendre dans des détails qui nous paroîtront peut-être au-dessous de la majesté du trône; mais la qualité de père commun excuse et ennoblit tout aux yeux des Chinois.

Des fonds sont assurés dans tout l'empire pour l'entretien des écoles du peuple, soit des villes, soit des campagnes. On prend dans les colléges des villes principales, à la suite du cours des études, les mêmes degrés qui sont en usage dans nos universités, ceux de maître ès arts, de bachelier, de licencié et de docteur. C'est quelquefois l'empereur, souvent un ministre d'état, et toujours un grand mandarin qui préside aux examens.

On ne peut mieux faire connoître l'esprit de la législation chinoise sur l'éducation, qu'en présentant l'extrait des ordonnances impériales et des sages réglemens qui ont

été rédigés pour le rétablissement des colléges, dont un grand nombre avoient été détruits ou dégradés pendant les révolutions qui ont bouleversé l'empire. A la prière des lettrés, et sur les représentations des mandarins, l'ordre fut donné non-seulement de rétablir les colléges dans toutes les villes où ils avoient été ruinés, mais d'en fonder dans les villes qui avoient été privées de ce secours, et qui le réclameroient de la bonté de l'empereur.

Les gouverneurs et autres principaux mandarins furent chargés d'en confier l'inspection immédiate à des mandarins subalternes, et, à défaut d'un nombre suffisant de mandarins résidant dans les lieux, d'y appeler de vieux lettrés et des docteurs émérites, propres à remplir ces importans emplois. De bonnes mœurs, dit l'empereur, et à tous autres égards, une réputation saine, doivent obtenir la préférence sur ceux qui n'auroient que le mérite de la science, et dont la religion et les mœurs seroient équivoques.

Chaque année, à la suite d'un examen général, on fixera le choix de ceux qui doivent être admis aux études. Un autre examen sera subi cent jours après la réception, et on forcera de se retirer ceux qui auroient négligé de faire des progrès ou qui seroient jugés peu propres à s'avancer dans les lettres, ou dont les mœurs, la conduite, des vices reconnus, le caractère indocile, leur auroient attiré des reproches mérités, sans espoir de les ramener au bon ordre et à la vertu.

On ouvrira chaque année un concours sur l'éloquence, la doctrine religieuse et morale et la poésie. Les noms de ceux qui auront été admis, en conséquence des éloges que méritera leur composition, seront inscrits sur une tablette qui sera exposée aux yeux du public. On accordera des améliorations et des priviléges aux colléges, à proportion de leur utilité et de leur importance, faites pour fixer les regards du gouvernement.

Il falloit encore rendre aux études du collége impérial l'éclat dont elles avoient joui avant les troubles de l'état. Ce beau monument renfermoit deux cent quarante corps de logis, dix-huit cents chambres, sans y comprendre les salles d'études et plusieurs autres appartemens communs. Tout fut réparé, et même de beaucoup augmenté. « Que n'attend-on pas de la munificence de votre majesté, est-il dit dans le placet qui fut présenté à l'empereur, pour un établissement national qui doit redevenir, tel que l'ont vu nos ancêtres, le foyer où se réunissent tous les rayons scientifiques de l'empire, le brillant miroir fait pour réfléchir toutes les lumières propres à éclairer l'univers? »

Un second emplacement très-vaste, situé près du collége impérial, lui fut ajouté et donné, pour augmenter encore le nombre des élèves; l'édit du prince porte qu'il y sera élevé deux nouvelles salles, dont l'une sera uniquement destinée aux lettrés, qui expliqueront la doctrine sacrée et les King; l'autre à rendre, dans les fêtes solennelles, les honneurs dus à Confucius, que les lettrés et la nation chinoise vénèrent comme le maître de la science et de tout l'empire.

L'empereur vint faire lui-même l'inauguration de ce glorieux monument, et ne dédaigna pas de se prosterner devant la représentation du philosophe chinois, avec autant de respect que le moindre des étudians. De là, il visita tout le collége, et jusqu'aux chambres des étudians; il se transporta ensuite à la salle des King, et assista pendant quelque temps à la leçon que le professeur faisoit sur ces livres sacrés.

C'est une coutume encore respectée et toujours en vigueur que, chaque année, l'empereur, accompagné des cinq ordres de princes, et des grands de sa cour, aille faire la visite du collége impérial. On lui rend compte de l'état des études, du progrès des élèves; et c'est un gage certain de la protection du prince que l'honneur de pouvoir mon-

trer son nom inscrit parmi ceux des élèves qui se sont distingués. L'empereur assiste aux fêtes qui s'y donnent, et surtout au discours prononcé par un grand mandarin de lettres, et dont le sujet ordinaire roule sur la piété filiale, les devoirs des pères et des enfans, du prince et du sujet, et sur la gloire qu'on acquiert par la vertu qui s'unit à la science dans l'esprit et le cœur d'un citoyen fidèle à Dieu (le Tien). Honorer ses ancêtres, c'est servir le prince et la patrie.

Les plans d'éducation que l'on suit encore à la Chine, datent de la plus haute antiquité. Sous les trois premières dynasties, il y avoit des écoles dans les bourgs, des classes dans les villes, des colléges dans les capitales des provinces, et, dans la capitale de l'empire, le grand collége impérial, où l'on élevoit ceux des fils des grands mandarins de la cour qui montroient des talens distingués. L'enseignement des colléges se divisoit en trois parties principales : tout ce qui a rapport au culte religieux, le cérémonial de l'état, et les devoirs de la vie civile. La morale y tenoit un des premiers rangs ; elle renferme les devoirs de la piété filiale, ceux de l'amitié, qui étoit comptée parmi les vertus, la déférence, la modestie, l'amour de la patrie et la compassion pour les malheureux. Dès les premières années, on établissoit la morale sur la religion, et on en déduisoit toutes les vertus ; la prudence, la bienfaisance, la droiture, la concorde et la justice, qui renferme tous les devoirs de l'homme social. On faisoit subir, chaque année, des examens aux élèves, et le dernier, qui terminoit la septième année, étoit décisif. On choisissoit ceux dont le caractère, les talens, les vertus, donnoient de grandes espérances; on les envoyoit dans le *Tahio,* ou grande école, pour y étudier la philosophie, les lois, l'histoire et tous les principes de la politique et du gouvernement. Les autres étoient renvoyés dans leurs familles pour y suivre la profession de leurs parens, ou, s'ils étoient fils de mandarins, pour y prendre l'état que

leurs pères jugeroient à propos de leur donner. Ceux qui étoient reçus à la grande école, y étudioient jusqu'à environ l'âge de trente ans. L'administration des colléges étoit confiée à des mandarins lettrés. Voici littéralement le texte de la loi pour le collége impérial : « L'empereur vient admonester par lui-même les élèves de ce collége qui lui sont dénoncés. S'ils ne se corrigent pas, on les exile dans les pays éloignés et sauvages. Le grand mandarin prend les noms des écoliers du collége impérial qui se distinguent le plus, et les présente à l'empereur. Le *Se-ma* les propose pour divers emplois, selon leurs talens, leurs vertus et leur capacité. »

Les règles de l'éducation, à commencer par la première éducation de l'enfance jusqu'aux dernières années qui complètent l'instruction, les qualités que l'on exige des maîtres et les formes de l'enseignement sont décrites dans les plus grands détails, et tout contribue à donner la plus haute idée du gouvernement chinois. Je me borne à la manière dont il s'explique sur la nécessité et les avantages de l'éducation.

« La science, y est-il dit, est le flambeau de la vérité, le bouclier de la vertu, et le premier germe de la félicité publique. Veiller sur les études de la jeunesse, est donc un des premiers devoirs du prince. Une pierre précieuse n'a d'éclat qu'autant qu'elle est bien taillée ; le mérite ne brille de toute sa lumière que par le savoir. Si vous n'étudiez pas, comment sentirez-vous les charmes de la sagesse et les attraits de la vertu ? Tous les devoirs découlent de la religion, de l'humanité, de la justice. Commencez et finissez votre carrière dans les bras de l'étude. Réprimez de bonne heure les passions de votre élève ; en étudiant ses inclinations, mettez-vous au niveau de sa capacité, n'exigez de lui que ce qu'il peut faire sans effort ; ne lui faites voir que des exemples de vertu : ces quatre points renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'éducation de la jeunesse. »

TABLEAU RELIGIEUX
DE LA CHINE.

DE CONFUCIUS.

Confucius fut l'étonnement de son siècle, et depuis plus de deux mille ans, il est regardé comme le plus grand des philosophes qu'aît jamais eu l'Asie : c'est le Socrate de la Chine. Il surpasse même de beaucoup le philosophe grec, par la pureté et la sublimité de sa morale.

Le vrai nom de Confucius est *Kong-Tsé* ou *Cong-Fou-Tsé*. Il est né dans la ville de *Tscou-ye*, au royaume de *Lou*, vers l'an 551 avant J.-C., et il a vécu soixante-treize ans. Il paroît que ses descendans n'ont pas quitté la ville de *Kio-Feou*, berceau de sa famille; et depuis lui jusqu'à nos jours, leur filiation, bien prouvée et jamais interrompue, compte près de deux mille trois cent soixante ans.

Confucius eut trois mille disciples, qui appartenoient à tous les rangs de la société. Les souverains le recherchoient, l'appeloient près de leur trône, pour apprendre de lui l'art de régner. Mais, né sans ambition et voulant vivre simplement, il refusa les emplois et les richesses qu'on lui offrit. Cependant l'obéissance le força de prendre successivement les charges que son souverain lui conféra, et il fut élevé jusqu'au titre de ministre d'état. Les succès qui l'accompagnèrent dans les postes éminens qu'il remplit, ne servirent pas peu à faire concevoir la plus haute opinion de sa doctrine. Les rois recevoient ses leçons comme des oracles, et se glorifioient devant toute leur cour de la

qualité de son disciple, qu'ils ajoutoient aux titres de leur couronne.

Confucius eut des ennemis et des persécuteurs, jaloux de sa réputation et envieux de sa gloire; il ne fut l'ennemi de personne, et il s'attacha toujours à faire valoir le mérite et les talens de ceux même dont il avoit à se plaindre.

Confucius eut à combattre les philosophes de son temps. Ennemi de l'esprit de controverse et de la manie des systèmes, qui n'aboutissent si souvent qu'à obscurcir la vérité et à diviser les cœurs, il n'eut besoin, pour les vaincre, que d'opposer à leurs sophismes et aux astucieuses subtilités de leur métaphysique, l'autorité des anciennes traditions et celle des sages qui l'avoient précédé. C'est dans cet esprit qu'animé d'un zèle ardent pour l'ancienne doctrine, il parcourut un grand nombre de royaumes et de provinces, afin de recueillir ces monumens, et d'en constater l'authenticité et la véracité. Il défia constamment les philosophes et les sectaires de montrer dans sa doctrine aucun dogme, aucun principe de morale qu'il eût avancé de lui-même; et dans la dispute, il se bornoit à prouver que, sur la règle des devoirs et les rapports essentiels qui unissent ensemble Dieu, l'homme et l'univers, on ne peut rien dire de nouveau, ajouter ou retrancher aux anciens monumens, une fois démontrés authentiques, sans tomber dans l'erreur et dans de vains systèmes, qui jettent des nuages sur la vérité, et corrompent les sources de la vraie morale.

Confucius étoit homme; il tomba dans plusieurs erreurs, dont quelques-unes, par l'abus que l'on en feroit, pourroient affaiblir les dogmes fondamentaux de la morale naturelle; elles sont des conséquences tirées des premiers principes qu'il avoit témérairement adoptés, d'après les anciennes traditions. Il est très-important de remarquer que ce philosophe ne se trompa guère que lorsque, se fiant

à ses propres lumières, il mit sa raison à la place de l'autorité, ou lorsqu'il se reposa sur des monumens moins authentiques, sur ceux encore dont la primitive tradition avoit été altérée. Pour éviter l'erreur, il faut avoir une règle suprême d'interprétation, et un tribunal infaillible qui prononce avec autorité sur les différends qui s'élèvent quant au véritable sens de la doctrine, et ce secours manquoit à Confucius et au siècle où il vivoit.

Toute la Chine est remplie de la gloire attachée au grand nom de Confucius ; la durée de plus de vingt-trois siècles n'a fait que l'accroître. A l'époque même de sa mort, la patrie reconnoissante, et les souverains ses admirateurs, lui décernèrent les plus grands honneurs qu'il soit possible de rendre à un homme. On érigea un temple destiné à rappeler, d'année en année et d'âge en âge, le souvenir de sa sagesse et de ses bienfaits. Son portrait, ses livres, ses vêtemens, ses instrumens de musique, tout ce qui lui avoit appartenu y fut placé pour être un objet de vénération. L'empereur voulut être le premier qui donnât l'exemple à ses sujets de cette espèce d'adoration. Il se transporta au temple avec les grands de sa cour, les plus illustres lettrés, et le plus grand nombre des disciples de Confucius. Ce prince, environné de toute la pompe qui relève l'éclat des fêtes les plus solennelles, s'approcha de l'image du sage, le reconnut, le proclama son maître et celui de l'empire, dans la morale, les sciences et l'art de gouverner. Il lui rendit et lui fit rendre, en cette qualité, les plus profonds hommages au nom de la nation. Les disciples du philosophe renouvelèrent l'engagement qu'ils avaient déjà pris entre eux de venir tant qu'ils vivroient, au moins une fois chaque année, s'acquitter des mêmes devoirs. Les plus célèbres lettrés qui leur survécurent ont continué cet usage que le temps a consacré, et qui fait en quelque sorte partie du culte national ; et comme on sentit bientôt combien il

seroit difficile que les lettrés répandus dans les diverses provinces de l'empire fissent annuellement un voyage au lieu de sa sépulture, on a élevé dans chaque ville un *miao* où ils vont faire les mêmes cérémonies que celles qui se pratiquent dans le premier temple, par les lettrés qui sont à portée de s'y rendre.

Environ trois cents ans après cette époque, *Kao-Tsou,* qui a mérité le surnom de grand empereur, et qui a fondé sa dynastie sur les débris de celle des Tsin, voulant gouverner en sage, réformer les mœurs, et remédier aux désordres qu'entraînent les révolutions, assembla auprès de son trône les grands de sa cour et les lettrés, pour recevoir leurs avis et leurs conseils sur les mesures les plus efficaces à prendre dans ces circonstances.

Les grands et toute l'assemblée se réunirent, et représentèrent à l'empereur que pour diriger vers ce grand objet l'esprit national, il n'y avoit rien de mieux à faire que de ranimer le zèle des lettrés, et d'exciter la vénération du peuple pour la mémoire du philosophe de *Lou,* qui avoit été pendant toute sa vie l'exact imitateur des anciens par sa conduite et ses mœurs, le fidèle interprète de leur doctrine dans ses discours et ses écrits. « Le tombeau de Kong-Tsé subsiste encore, lui dirent-ils; les descendans de ce grand homme et plusieurs de ses disciples ont fixé leur demeure près de ce glorieux monument; ils cultivent en paix la sagesse, en marchant sur les traces de leur illustre maître; daignez vous transporter sur les lieux; et, honorés de votre visite, ils redeviendront pour l'empire ce qu'ils étoient au siècle des Tcheou; alors l'émulation de la vertu se réchauffera dans les âmes de vos sujets, et la gloire en rejaillira sur votre majesté dans les siècles les plus reculés. »

Kao-Tsou se rendit à cet avis unanime, et fit publier dans tout l'empire le dessein qu'il avoit conçu de reconnoître

solennellement le philosophe de Lou pour son maître et celui de toute la nation. Il donna des ordres pour lui élever un *miao* plus magnifique sur l'ancien emplacement; et, l'ouvrage achevé, l'empereur se rendit sur les lieux et s'acquitta de tous les devoirs observés par ses prédécesseurs; ce qu'il ne manqua pas de faire avec toute la pompe et tout l'appareil de sa dignité suprême. Le temps consacra de nouveau ces honneurs offerts à Confucius, qui continuèrent, pour ne plus cesser, à faire partie du culte public, et chaque règne croit ajouter à sa gloire, en signalant sa vénération par de nouveaux monumens. On conféra à perpétuité aux descendans de ce philosophe, en ligne directe, le titre de comtes de l'empire. Dans la suite, une loi solennelle a statué qu'à l'avenir aucun gradué ne seroit admis aux grades de la littérature, et qu'aucun mandarin préposé pour l'administration de la justice et pour gouverner le peuple, n'entreroit en exercice de sa charge, qu'après avoir fait publiquement les cérémonies respectueuses, dans quelques-uns des miao érigés à Confucius.

En 952 de Jésus-Christ, l'empereur *Taï-Tsong*, renchérissant encore sur les honneurs rendus au philosophe, y ajouta le cérémonial des prosternations qui se font en frappant le front contre terre. « C'est avilir la majesté impériale, dirent à cette occasion plusieurs des grands de sa cour; Kong-Tsé n'étoit qu'un sujet. C'est excéder les bornes du respect qui lui est dû, que de s'abaisser jusqu'à terre devant sa représentation. » «Vous vous trompez, leur répondit Taï-Tsong : c'est au contraire relever la gloire du trône que d'honorer la vertu, en honorant la source d'où elle est venue jusqu'à nous. Kong-Tsé est le philosophe par excellence, mon maître et celui de tous les empereurs qui régneront après moi; je me suis déclaré son disciple, et je lui dois, à lui, tous les hommages qu'il nous a appris à

rendre aux ancêtres des empereurs, qui tous ont été les pères communs de la nation. »

Dans la suite des temps l'usage passa en loi, et il fut décidé qu'on observeroit, dans les hommages offerts à Confucius, le même cérémonial qui se pratique lorsque, le premier jour de l'an, les grands et les présidens des tribunaux viennent, au nom de tout l'empire, saluer son chef suprême et se prosterner devant lui. Enfin, en 1476, c'est-à-dire plus de dix-huit siècles après la mort de Confucius, on ajouta encore un nouvel éclat aux honneurs qui devoient éterniser la reconnoissance de la nation chinoise. Confucius fut élevé au titre suprême de prince; et il fut ordonné que dans les cérémonies observées à son égard, on suivroit le rit impérial, et que sa statue seroit décorée d'un bonnet et d'un habit tels que l'empereur les porte aux jours solennels.

Venons maintenant à ce qui se pratique encore aujourd'hui dans toute la nation. Chaque année, les grands lettrés dans le collége impérial de Pékin, les lettrés des provinces et les mandarins dans les villes capitales des districts, les familles particulières dans l'intérieur de leurs maisons, et dans la salle des ancêtres; les empereurs, au nom de toute la nation, dans leur palais, ou dans le miao érigé en son honneur au collége impérial, observent dans les hommages qui sont offerts à Confucius, à des jours déterminés par la loi, toutes les cérémonies qu'elle a ordonnées, et suivent le rit impérial que l'usage immémorial et les décrets des souverains ont prescrit, d'après l'avis et les représentations des tribunaux de l'empire.

Voilà sans doute un genre d'apothéose unique dans son espèce, et il serait difficile de rien imaginer qui pût ajouter à son éclat. N'oublions pas d'observer, ce qui est ici le plus important, que tous ces hommages multipliés à l'égard de Confucius se rapportent à la doctrine des

anciens, que Confucius étoit censé n'avoir fait que transmettre dans toute sa pureté; et que ce culte, rendu à l'homme, imprimoit à la doctrine un caractère plus authentique et plus sacré. Dans les livres qui renferment cette doctrine, on retrouve tous les titres augustes donnés à Confucius : de prince de l'éloquence, de maître de la grande science, de philosophe par excellence, de précepteur des chefs de l'empire et de tous ceux qu'ils associent à leur gouvernement; enfin de maître et de législateur de la nation chinoise; noms magnifiques et imposans, qui sont non-seulement proclamés dans ces livres sacrés de la nation, mais qui sont encore répétés par les lettrés, dans les écrits qu'ils composent sur la doctrine ancienne et perpétuelle du peuple chinois; répétés encore par les mandarins chargés de l'instruction publique, dans les discours et les exhortations qu'ils font au peuple, une ou deux fois par mois, et surtout par le tribunal des rites dans ses représentations, et par les empereurs dans les déclarations qu'ils font publier de temps en temps dans leur empire. Ces usages subsistent dans leur intégrité; on en trouvera beaucoup d'exemples très-récens dans les derniers mémoires arrivés de la Chine. C'est là un des plus grands ressorts de la politique chinoise, pour dominer les esprits, arrêter les innovations, et réformer les abus. En effet, un gouvernement est bien fort quand il peut dire à toute une nation : Nous ne vous enseignons rien que la doctrine de vos ancêtres, en remontant de siècle en siècle, jusqu'à la plus haute antiquité; nous ne vous prescrivons rien que ce que vos ancêtres ont constamment pratiqué, et que vous et vos enfans vous avez, à leur exemple, juré d'observer fidèlement.

Tous ces faits sont à l'abri de la critique, et fournissent une réponse péremptoire aux objections qu'on seroit tenté de faire contre l'exactitude et la véracité de nos mission-

naires. Leurs derniers mémoires, surtout, sont des extraits fidèles tirés des archives et des monumens publics. On comprend sans peine qu'à l'aide de ces moyens, que la politique et l'enseignement national renouvellent si souvent, un grand peuple a pu et dû se perpétuer dans la plupart de ses antiques usages, et qu'en ce qui concerne le fond et les points essentiels, il lui a été facile de conserver sa doctrine et sa croyance primitives.

Avant que de donner des détails sur la doctrine de Confucius, nous croyons devoir mettre sous les yeux son portrait tel qu'il a été présenté au roi *Tchuo-Ouang* par un disciple de Confucius, d'après le désir que ce prince lui montroit d'attirer ce philosophe à sa cour, et de le voir s'établir dans la capitale de ses états, pour se servir de ses lumières, et lui confier les emplois les plus importans. « Faites-lui savoir mes intentions, dit l'empereur; je lui confierai les emplois les plus honorables; il recevra dans ma cour tout le respect et tous les avantages qu'il peut espérer; dès ce moment, je donne mes ordres pour qu'on prépare la maison et l'équipage que je lui destine. Je veux que votre maître jouisse ici de tout ce qui pourra faire connoître à mes sujets la haute opinion que j'ai conçue de son mérite ».

« Seigneur, lui répondit *Tsaî-Yu*, vous ne rendez pas justice à mon maître, si vous croyez l'attirer par l'appât des honneurs et des richesses. Il méprise les richesses et n'ambitionne pas les honneurs. Si quelquefois il a été dans l'abondance, s'il a exercé des emplois élevés, ç'a été sans intrigues, comme sans dédain. Il ne se regardoit que comme le dépositaire des biens dont il jouissoit; il n'envisageoit les dignités auxquelles il étoit parvenu, que comme des fardeaux qu'il étoit chargé de porter pour le soulagement des autres. Toute son ambition se borne à répandre la saine doctrine des anciens, et à faire pratiquer

les salutaires maximes qu'elle enseigne. Je n'ai pas entendu de lui une seule maxime qui ne tendît à inspirer la sagesse, l'amour des hommes, la justice et la vertu. Le nécessaire lui suffit; et si le nécessaire vient à lui manquer, ce qui lui est arrivé plus d'une fois, il s'en dédommage, en jouissant de sa résignation, de sa patience et de sa vertu.

» Lorsqu'il a exercé des emplois honorables, il ne vouloit des revenus et des appointemens qui y étoient attachés, que ce qu'il lui en falloit pour vivre dans la décence de son état; il a plutôt amoindri que grossi son patrimoine; mais il est très-riche, parce qu'il ne désire rien. Il partage son temps entre l'étude, l'instruction et les voyages.

» Il a mis sous le joug du devoir les passions qui asservissent la plupart des hommes; son égalité dans les différens accidens de la vie prouve jusqu'à quel point il possède son âme, et a su régler son intérieur. Pour ce qui est de sa conduite extérieure, les témoins ordinaires de ses actions, ceux qui l'ont vu de plus près, n'en parlent qu'avec admiration. Son domestique n'est pas moins réglé que sa personne; son épouse n'oseroit porter des habits brillans, tels qu'en ont les autres femmes de sa condition; sa concubine n'en porte que de toile; l'une et l'autre sont toujours très-modestement vêtues. Ses équipages, ses ameublemens, tout chez lui est de la plus grande simplicité. Sa table est frugale sans parcimonie, et cette frugalité s'étend sur ceux dont l'entretien est à sa charge, et jusqu'à ses animaux domestiques. Du reste, qu'on ne se méprenne point sur le motif de cette sobriété et de cette tempérance qui président à toute sa vie; une sordide épargne est loin de son caractère; il ne se réduit au simple nécessaire que parce qu'il y trouve de quoi enrichir les autres, et que l'économie chez lui est la source

de la générosité. Fidèle à faire passer dans toute sa conduite la pure doctrine et la morale des anciens, il n'enseigne rien qu'il n'ait commencé par mettre en pratique. On peut assurer que sa bouche, ses oreilles et ses yeux n'ont jamais été souillés par rien de déshonnête. »

« Je vous ai entendu avec plaisir, répondit le roi; je sais maintenant à quoi m'en tenir sur la conduite que je dois garder avec votre maître; annoncez-lui, de ma part, que je le laisserai jouir de toutes les satisfactions qui seront de son goût. »

Système de doctrine et de morale du philosophe Confucius.

Le premier conseil que nous donnent le simple bon sens et le sentiment de notre propre foiblesse, est de ne pas raisonner, sur quelque matière que ce soit, sans avoir une règle de vérité fixe et assurée. Le bon sens et l'expérience nous apprennent encore qu'il n'est que deux moyens d'arriver à la vérité : par l'évidence de la raison, ou par l'autorité d'un témoignage infaillible; par la voie d'examen et de discussion, ou par la voie d'acquiescement à une autorité qui ait le droit de soumettre notre raison, et de citer notre conscience à son tribunal suprême; qu'enfin ce second moyen est le seul qu'il convienne d'employer, le seul praticable quand il s'agit de faire adopter une règle de devoirs, de jeter les fondemens d'un système de morale, d'arrêter ou de déterminer un symbole de croyance commune, et d'organiser l'ordre social et politique.

C'est ici un principe universel de décision pour tous les siècles, et reconnu de tous les peuples. Nos philosophes modernes, à qui tout ce qui a été croyance devient suspect, et tout ce qui a été fait semble un abus, ont tenté de l'ébranler; mais à quoi ont abouti leurs efforts impuis-

sans, qu'à décréditer la philosophie elle-même? Leur *oui* et leur *non*, leurs louanges et leurs blâmes, leurs approbations et leurs censures, qui se heurtent, se croisent, se renversent les uns par les autres, ont révélé aux moins pénétrans ce que pouvoit la raison laissée à ses seules ressources. Les plus célèbres rentrent à cet égard dans la foule des plus minces écrivains. Cela devoit être ainsi; quand on fonde ses jugemens et qu'on veut élever un système sur les foibles avances de quelques lectures, ou qu'on discute sans principes et sans règles, on ne tient bientôt plus dans sa main qu'un fil qui se casse et se rompt à chaque pas que l'on fait dans la ténébreuse carrière des paradoxes. Les écrits d'un seul de ces messieurs eussent été dangereux pour le peuple des lecteurs; l'ensemble de leurs écrits porte son contre-poison dans les contradictions innombrables dont ils fourmillent.

L'épidémie du philosophisme commençoit à faire beaucoup de ravages à la Chine, du temps de Confucius. Il opposa aux sophistes de son siècle sa vie, ses vertus, les charmes de son éloquence, et son respect pour les monumens et la doctrine de l'antiquité; et bientôt il attira à lui un grand nombre de disciples dont il se servit pour répandre les lumières de la vérité, et remettre en honneur les anciennes traditions partout où les sectaires cherchoient à séduire les esprits et à corrompre les cœurs.

« La doctrine que j'annonce, disoit notre philosophe, est celle que nos anciens ont enseignée et qu'ils nous ont transmise; je n'y ai rien ajouté, et je n'en ôte rien. Je la transmets à mon tour, autant que je puis, dans sa pureté primitive. C'est le ciel, c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur; elle est immuable comme lui. Je ne suis, par rapport à elle, que ce qu'est un agriculteur par rapport à la semence qu'il confie à la terre. Il ne dépend pas de lui de donner à la semence une forme différente de celle qu'elle a

reçue de son premier principe, de la faire germer, croître et fructifier; il la met en terre telle qu'elle est; il lui donne ses soins, il l'arrose; le reste n'est pas en son pouvoir.

» Depuis Yao et Chun, la saine doctrine a coulé sans interruption jusqu'à nous; faisons-la couler à notre tour, pour la transmettre à ceux qui viendront après nous. Eux, à notre exemple, la transmettront à leurs descendans, et de générations en générations, elle répandra sa lumière et ses influences sur la terre, jusqu'à ce qu'elle remonte au ciel où elle a pris sa source. Attachons-nous au tronc; plutôt mourir que de nous en séparer. »

Rien n'est si intéressant que le tableau de l'état des sciences et des mœurs à l'époque de la naissance de Confucius. Alors la Chine étoit menacée de retomber dans la barbarie d'où la dynastie des Tcheou l'avoit fait sortir. L'amour de la nouveauté, le faux éclat des systèmes, le goût du merveilleux, de la frivolité et du raffinement, avoient changé le caractère national, séduit la multitude et égaré les sages eux-mêmes. Les grands principes devinrent problématiques; la morale perdit son autorité; les mœurs se corrompirent; la vérité, à demi éclipsée, ne répandit plus que de fausses lueurs.

Lao-Tsé, qui vivoit dans ce temps-là, s'étoit fait un grand nom par sa sagesse et ses vastes connoissances; mais, désespérant de rétablir la doctrine de l'antiquité, il avoit quitté sa patrie, et s'étoit retiré chez les peuples d'Occident. C'est alors que parut Confucius. Il étoit aussi savant, et il se montra plus courageux. Les erreurs et les déréglemens de son siècle enflammèrent son zèle. Il commença à les combattre par ses exemples, pour se donner le droit de les attaquer par ses discours. Son génie méditatif et sublime vit les charmes de la vérité à travers les nuages, dont la corruption des mœurs et la doctrine des faux sages l'obscurcissoient. Le fil des traditions anciennes le conduisit

vers ses sources primitives. Il fit une étude assidue des livres sacrés, tombés alors dans l'oubli ou rejetés avec dédain, et il y puisa des armes victorieuses contre les illusions du mensonge et les paradoxes du philosophisme. En vain la jalousie, la malice et la fureur se liguèrent contre lui; il brava leurs menaces, jeta les fondemens de son immortelle doctrine de la piété filiale ou de la *grande science;* et il ne se déroba ensuite à la rage insensée des ennemis de sa doctrine que pour méditer plus à son aise les moyens de la faire triompher. Exilé volontaire de sa patrie, il vit des disciples de tous les états accourir en foule à lui, changer sa fuite en triomphe, consacrer sa doctrine par leur conduite, entrer avec intrépidité dans les vues de son zèle, et propager ses enseignemens jusque dans les campagnes.

L'esprit du philosophisme est essentiellement un esprit de révolution. En révolution, on va toujours plus loin qu'on ne veut; consultons notre propre histoire. Nos prétendus sages s'étoient annoncés pour n'en vouloir qu'aux religions révélées, et, ne sachant plus où s'arrêter, ils ont fini par ébranler les fondemens de la religion naturelle. Qu'ils nous produisent un symbole de morale naturelle dont ils soient convenus entre eux; qu'ils nous prouvent que ce symbole a force de loi dans leur république; que seulement ils nous montrent deux philosophes qui soient d'accord sur les points capitaux, et alors nous commencerons à croire qu'il est possible de constituer un peuple de philosophes, et d'organiser l'ordre moral sans le secours d'une religion crue révélée. Nous leur portons avec confiance ce défi formel; mais nous sommes assurés d'avance qu'il ne se trouvera parmi eux aucun philosophe qui ose jamais l'accepter.

Tel étoit l'état du philosophisme à la Chine, lorsque Confucius parut pour le combattre. Les nouveaux docteurs, voulant mettre leur raison à la place de l'autorité des an-

ciennes traditions, et substituer un système bizarre d'opinions superstitieuses à la pureté de la religion primitive, en étoient venus jusqu'à renverser les principes, et corrompre les vraies sources de la morale. Leur doctrine étendit jusqu'au peuple la liberté de penser, et bientôt la licence d'agir. L'anarchie de principes enfanta la discorde, et rompit les liens de la subordination. De là, ce qui arrive toujours, la paix intérieure fut troublée; sous le prétexte de réformer les abus introduits dans le gouvernement politique, on détruisit toutes les institutions conservatrices de l'état; comme après s'être affranchi du frein salutaire de la religion de ses ancêtres, on porta la hache révolutionnaire sur les trônes des légitimes souverains, regardés jusque-là comme sacrés.

L'excès du mal montra à Confucius le seul remède qu'il falloit y apporter. Il se servit des dissensions intestines qui régnoient entre les sectaires, pour les combattre les uns par les autres. Il montra l'insuffisance de la raison privée, pour contenir la multitude, et la soumettre à l'obéissance. Il opposa aux innovations et à l'esprit de système l'autorité des livres réputés sacrés, et qui remontoient à une haute antiquité. En rétablissant les autels de la religion primitive, Confucius parvint à pacifier les troubles, et à rasseoir la morale naturelle et politique sur ses véritables bases.

Aucun philosophe ne connut mieux que Confucius de quels élémens doit nécessairement se composer l'ordre politique et social. Il lui faut un symbole de croyance commune, qui renferme les dogmes fondamentaux de la morale; l'existence d'un Dieu et de sa providence; la responsabilité de l'homme envers cet Être suprême, reconnu pour rémunérateur de la fidélité à la loi, et vengeur de tous les crimes qui y portent atteinte; la croyance aux récompenses et aux punitions de la vie à venir; la nécessité d'un culte, soit intérieur, soit extérieur et public,

dont les rites soient l'expression fidèle des dogmes que contiennent le symbole et la profession de la doctrine religieuse. Il faut en outre à toute nation civilisée un corps d'interprètes de la loi, et un tribunal suprême qui commande à la conscience de l'homme moral, et qui ait le droit de prononcer définitivement dans les controverses qui s'élèvent entre les citoyens sur la doctrine du symbole de croyance commune.

Une nation civilisée ne peut pas se passer davantage d'un plan d'éducation morale, et d'un corps d'instituteurs chargés de l'enseignement du peuple, et de former le cœur des jeunes citoyens. Enfin, et par-dessus tout, il lui faut un gouvernement suprême et protecteur, qui reconnoisse la nécessité de faire reposer la règle des devoirs et sa propre autorité, sur l'union et l'harmonie qui doivent toujours subsister entre la religion, la morale et la politique.

Remontez si haut que vous voudrez, et, partant ensuite du premier anneau de la chaîne, pour redescendre d'âge en âge jusqu'à nous, nommez dans la durée des siècles un seul peuple qui n'ait pas adopté ces vérités fondamentales, et qui ne puisse attribuer la prospérité dont il a joui à sa fidélité à s'y tenir fermement attaché; et ses malheurs, à l'imprudence et à la témérité qu'il a eu de s'y soustraire : tel est le plan d'attaque et de défense que Confucius a suivi toute sa vie, contre les sectaires et les philosophes de son siècle.

Venons à la preuve, en rapportant un certain nombre de maximes et de sentences tirées de ce philosophe, ou des livres dans lesquels il les a puisées. Les monumens de l'histoire chinoise, d'où elles sont tirées, ne permettent pas de jeter aucun doute sur l'authenticité de cette doctrine.

Commençons par cette définition si claire, et en même

temps si sublime, que les livres les plus respectés parmi les Chinois nous donnent de l'Être suprême.

« Dieu est la vérité par essence, la souveraine sagesse, la raison éternelle et immuable qui est en tout et par tout, qui subsiste en elle-même et par elle-même, qui donne à tous les êtres intelligens et l'excellence de leur nature et la sublimité de leurs connoissances.

» Dieu est le premier principe par lequel existe tout ce qui existe, le principe nécessaire qui fait que toutes les choses sont ce qu'elles sont. Il a donné au ciel, à l'homme, à la terre, et l'existence et leur manière propre d'exister; il leur donne encore et la puissance dont ils sont doués, et le pouvoir de réduire cette même puissance en actes, en les soumettant à des lois générales.

» Dieu, principe de tout ce qui est, voit tout, sait tout, récompense les bons, punit les méchans; il associe à son bonheur suprême les bons esprits des différens ordres, et les hommes vertueux après qu'ils ont quitté leurs dépouilles mortelles.

» Les hommes vertueux sont les favoris du suprême empereur (Dieu), avec lequel et dans lequel ils jouissent de la glorieuse immortalité, pour prix de leurs mérites et de leurs vertus.

» Comme suprême empereur et père commun de tous les hommes, Dieu donne l'empire à certaines races pour le bonheur des peuples, et il les fait ensuite descendre du trône, quand elles ne sauroient plus l'occuper dignement, ou quand elles ont comblé la mesure de leurs crimes, ou quand elles cessent de concourir à l'exécution du dessein qu'il a eu en leur mettant le sceptre en main, ou enfin pour punir les peuples, quand ils ne sont plus dignes de les avoir pour maîtres et pour arbitres de leurs destinées.

» Toutes les fois que le ciel s'offrira à vos regards,

élevez votre esprit jusqu'à ce ciel suprême dont celui que nous voyons n'est qu'un foible symbole. Le ciel dont je parle ne peut être vu que par les yeux de l'esprit. Que dis-je! notre foible intelligence ne sauroit le concevoir tel qu'il est. Nous ne le connoissons bien clairement que par ses œuvres. Il existe nécessairement et par lui-même; il n'a ni commencement ni fin; et c'est par lui que tout commence, s'accroît et se perfectionne.

» Par ce foible et très-imparfait symbole (le ciel matériel) tâchez de vous former l'idée de l'Être suprême : contemplez-le Tien (Dieu) dans son unité et son identité d'essence, de substance et de nature; il est indivisible, infini, spirituel et tout-puissant.

» La religion est l'âme de la vertu du sage; ses leçons sont sa lumière ; de dix mille paroles que prononce le vrai philosophe, il n'en est pas une qui ne se rapporte à la religion, ou qui ne soit inspirée par elle. La religion est comme la racine et la source de tout bien. Parler de la religion de Yao, c'est peindre toutes ses vertus d'un seul trait.

» Le but de la religion est de mettre l'homme en union intime et en société continuelle avec Dieu ; société de pensées, de désirs, d'affections, de volonté ; ne voir que Dieu, et le voir en toutes choses, c'est être dans l'unité avec l'Être suprême. Les instructions du prince Yao à sa fille commençoient et finissoient toutes par ce peu de mots : « Pensez et vivez sous l'inspection de la religion et de votre conscience. Que la religion guide vos pas, dit-il à sa fille en la donnant en mariage au prince Chun, et votre union bénie du ciel fera le bonheur de l'époux et de l'épouse. » Chun lui-même, en nommant aux différens emplois de l'empire, et traçant le tableau des devoirs qu'imposent l'honneur et la conscience, le finissoit ordinairement par ces paroles : « Écoutez sans cesse la voix de la

religion ; qu'elle dirige en tout votre zèle, et que chaque moment augmente vos mérites dans tout ce que vous faites pour l'Être suprême. »

Les anciens, voulant faire l'éloge de la musique, l'appeloient l'écho de la sagesse, la maîtresse et la mère de la vertu, le héraut des volontés du Tien, la voix du Tien dans les douces émotions de l'âme. C'est que la musique étoit destinée à chanter les louanges du Chang-Ti (Dieu) dans les fêtes religieuses et dans les sacrifices. On choisissoit, pour composer les chœurs et pour les exécuter, les musiciens qu'on savoit être les plus vertueux. Mettre les louanges du Tien sur des lèvres profanes, eût semblé une sorte de sacrilége. C'est pour cela que de tout temps à la Chine, et encore aujourd'hui, le premier livre qu'on met entre les mains des enfans est un recueil de petits vers techniques qu'ils apprennent en les chantant, et qui sont comme le précis de l'histoire, de la religion et de la morale.

L'empereur, comme le représentant et l'image sensible du Tien, et son grand sacrificateur, en qualité de père commun de tous ses sujets, doit être à la tête du culte que l'on rend au Seigneur du ciel et de la terre ; il faut donc que son cœur soit pur et serein, qu'aucun désir terrestre ne le souille, qu'il puisse se mettre, par sa sagesse, en communication avec l'esprit suprême; autrement, il ne serait pas digne de présider aux cérémonies religieuses.

Voici comme le *Chou-king*, un des livres reputés sacrés par les Chinois, fait parler le grand *Yao* au prince Chun. «Que de vertus exige le rang suprême, et quelle étendue de devoirs il impose ! Il faut veiller sans cesse sur soi-même, pour conserver la paix du cœur, pour se tenir toujours dans les bornes de la loi, pour ne s'égarer jamais dans les sentiers perdus de l'oisiveté, pour ne pas se laisser souiller par des plaisirs coupables, pour nommer aux

emplois sans acception des personnes, pour frapper sur les abus sans hésitation et sans délais, suspendre ses résolutions dans les affaires douteuses, préférer le bien de l'état aux vains applaudissemens de la multitude; pour éviter le double écueil de l'indolence qui laisse tout perdre, et de la précipitation qui perd tout. Mais comment atteindre à tant de vertus, et où puiser les lumières et la force de s'élever à tant de perfection? Dans la religion, ajoute ce grand prince. Si votre cœur en est pénétré, elle vous élevera au-dessus de la foiblesse humaine; si elle vous manque, vous resterez toujours au-dessous de vos devoirs. »

Le grand Yu avoit fait autrefois de semblables questions à *Kao-Yao;* et voici la réponse de se philosophe.

« Veillez sur vous, veillez sur vos mandarins; ils sont plus les officiers du *Tien* que les vôtres. C'est le Tien qui a chargé les hommes du joug des lois, et c'est le Tien qui a établi des distinctions de rang et de conditions. Les lois sont un trésor sans prix, et les distinctions sont utiles à la société; mais ce n'est qu'autant que l'amour de la religion pousse tout le monde vers le bien. Le Tien est sagesse et vérité, mais pour ceux qui se rendent dignes d'entendre sa voix au fond de leur cœur. Le Tien a le crime en horreur. Il est terrible dans ses vengeances, et c'est souvent par les mains du peuple qu'il punit les princes : que la religion vous guide, et votre trône sera inébranlable. Montrez-vous digne du choix de Chang-Ti, et le Tien, à son tour, soutiendra son choix par ses faveurs. » (Chou-king, et Kao-you.)

C'est surtout dans deux ouvrages qui ont pour titres : *la Grande Science* et *le Juste Milieu*, que l'on trouve les principes et les maximes de la doctrine de Confucius, son esprit et sa profonde sagesse. Nous devons ces deux livres au petit-fils de ce philosophe, qui les a composés sur les

mémoires et les renseignemens de ses premiers disciples. Après plus de vingt siècles, la Chine continue à les étudier et à les admirer. C'est dans la morale qu'ils enseignent, dans les vertus qu'ils commandent, et dans les sages règles de politique qu'ils tracent, que nos philosophes européens auroient dû chercher la solution du problème de la durée de l'empire chinois, plutôt que dans la force des préjugés et dans la différence des climats, causes également fantastiques aux yeux de l'expérience et de la raison. Malgré les changemens de dynasties, les révolutions du goût, le bouleversement arrivé dans l'empire par la conquête des nations étrangères qui l'ont asservi à leur domination, la doctrine de Confucius n'a pas cessé d'être la doctrine nationale. Les Tartares mantchoux, qui ont fait la conquête de la Chine vers le milieu du dix-septième siècle, n'ont cru pouvoir rien faire de mieux pour affermir leur domination, et se concilier le respect et l'amour des peuples vaincus, que de s'associer à leur enthousiasme et à leur admiration pour notre philosophe: ce trait de sage politique leur réussit merveilleusement. Les empereurs mantchoux proclamèrent de nouveau Confucius législateur et maître de tout l'empire; et, en se déclarant hautement ses disciples, ils se servirent de sa doctrine pour réformer les abus, et réparer les désordres qui leur avoient ouvert le chemin au trône.

Ces deux petits ouvrages se lisent avec le plus grand intérêt à la fin du premier volume des mémoires de la Chine. Nous nous bornons à en extraire un certain nombre de passages qui ont un rapport plus direct à l'objet que nous nous sommes proposé. Pour abréger, nous saisissons l'esprit sans nous astreindre toujours servilement à la lettre.

Le Tien (Dieu) a gravé sa loi dans nos cœurs; c'est dans le sanctuaire de la conscience qu'il faut l'étudier. La nature nous la révèle; les règles des mœurs sont fondées sur

les enseignemens de cette loi céleste. La règle des devoirs est immuable; elle ne seroit plus elle-même, si elle pouvoit changer. Éclairez votre esprit de sa lumière; purifiez votre cœur en méditant ses leçons; aimez les hommes, et, pour en être aimé, faites-leur goûter les charmes de la vertu. Dominez vos passions; ne vous attachez qu'au souverain bien; surmontez, franchissez avec courage tous les obstacles qui vous empêchent de vous unir au *Tien* suprême. C'est en cela que consiste la vraie sagesse; c'est la grande science.

Nulle différence à cet égard entre un empereur et le moindre de ses sujets. La sagesse est la racine de tout bien; la cultiver est le premier devoir de l'homme. Si on la néglige, les désordres du cœur passent dans la conduite, la raison s'obscurcit, et l'on ne bâtit que sur des ruines.

O sagesse, divine sagesse! tu étois la lumière éclatante de la haute antiquité. Un prince qui vouloit conquérir tout l'empire à l'innocence et à la vérité, commençoit par méditer profondément sur l'origine et la fin de toutes les créatures. Cette vue claire et distincte fixoit ses pensées, affermissoit ses résolutions, l'aidoit à rectifier ses inclinations, le soutenoit dans sa conduite personnelle, dans le gouvernement de sa maison et l'administration de ses états; l'amour constant de l'ordre lui ouvroit toutes les sources de la sagesse; et par sa bienfaisance, maître de tous les cœurs, il donnoit le ton à tout l'empire, et y faisoit fleurir la vertu. C'est l'exemple des princes qui nous apprend ce que nous devons à la dignité de notre âme, et où il faut puiser les rayons de la sagesse et de la vraie gloire.

Le sage a toujours les yeux ouverts sur sa conscience; il écoute sans cesse la voix du *Tien* qui lui parle au fond de son âme. Le Tien a donné la vie aux peuples, et il les gouverne : c'est lui qui préside à l'harmonie du monde. Tremblez, soyez pénétré de crainte, les pensées du Tien

sont profondes. Il faut être sûr de sa vertu pour être certain de conserver toujours ses faveurs. Gardez-vous de dire : Le Tien ne me voit pas ; il est trop élevé au-dessus de nos têtes : ses yeux sont toujours ouverts sur vous ; il observe et voit tout ce que vous faites. Aucune bonne action, aucune faute n'échappe à ses regards. Il punira les méchans quand le temps de sa patience sera passé. S'il ne les punit pas encore, ne l'attribuez pas à une molle indulgence qui arrête son bras ; c'est que le jour marqué par sa sagesse à sa justice n'est pas encore venu ; que le coupable tremble, il viendra au moment peut-être où il s'y attendra le moins.

Le Tien est comme le soleil, il arrive partout avec toute sa lumière. On séduit les hommes par ses brillans défauts, mais on ne les gagne que par ses vertus. Qui a la doctrine des anciens pour boussole, et sa conscience pour gouvernail, ne trouve point de tempêtes, ou il n'arrive pas moins au port. Les sages sont les étoiles du monde moral ; la régularité de leurs mouvemens dirige tous les calculs. Le corbeau peut faire taire le rossignol, mais personne ne l'écoute.... Avec des talens, on a encore besoin de prôneurs ; avec de la vertu, on perdroit à en avoir. (Kou-yu.)

O bienfaisance ! ô vertu des grands cœurs ! qui pourroit troubler tes joies ? l'ingratitude même en aiguise le sentiment. (Ma-lin.)

Qui a offensé le Tien, n'a plus de protecteur.... La doctrine que j'enseigne n'est pas de moi ; je ne suis que l'écho de l'antiquité que j'aime et que je révère.....

Les richesses et les honneurs dont la probité rougit sont, pour le sage, comme ces nuages sans eau que les vents promènent tour à tour dans les airs.... Il n'y a pas de royaume trop vaste pour un roi vigilant, loyal, et ennemi du luxe corrupteur, mais qui se fait aimer du soldat, et qui aime le peuple.... Qui choisit mal ses amis, ne sera

pas long-temps sage. Qui gémit de ses fautes, et ne se corrige pas, ne le sera jamais. Un homme faux est un char sans timon; comment l'atteler? De quoi servent le baume et le parfum auprès d'un cadavre? il ne les sent pas. C'est ainsi qu'il en est des cérémonies religieuses et de la musique sacrée pour qui n'a pas de piété. Les poisons deviennent des antidotes entre les mains d'un habile médecin; il en est de même des mauvais exemples pour le sage.... Qui que ce soit que j'outrage, j'offense le Tien, et il se charge de venger celui que je crois offenser impunément.

Étudiez l'homme dans l'homme, si vous voulez le corriger de ses défauts. Le bucheron prend sur l'arbre même de quoi armer le fer dont il se servira pour l'abattre. Le sage fait de même; il trouve dans les hommes la manière de les conduire. S'ils l'écoutent et se corrigent, il a frappé au but.

Corriger ses défauts, c'est remplir un abîme; acquérir des vertus, c'est se faire une montagne pour s'élever vers le Tien. Que de pas à faire dans les voies les plus communes de la vertu, avant que d'arriver à la perfection de la sagesse! C'est d'effort en effort, de vertu en vertu, et sans jamais se décourager de ses fautes, que l'on y peut parvenir. Heureux qui porte une vigilance continuelle dans ses actions de tous les jours, et sur ses paroles de tous les momens! Commençons par ce qui est plus près de nous. L'attention aux petites choses est l'économie de la vertu. Qui cueille des fleurs, en respire le parfum; qui amasse des épines, en sent les pointes.

La sage sait être ce qu'il est, et n'ambitionne rien au-delà. Riche et en place, il dépense avec noblesse, et représente avec dignité; dans l'indigence et l'obscurité, il vit en pauvre, et ne cherche point à se donner en spectacle. Est-il éprouvé par l'affliction et le malheur, il sait être affligé et malheureux. En quelque situation qu'il se trouve,

il est lui-même, et toujours content de son sort. Placé au plus haut rang, il en soutient l'éclat par sa bienfaisance et sa bonté; dans le plus bas, il ne s'avilit jamais jusqu'à ramper devant les titres ni encenser la stupidité. Toutes ses vues, ses désirs et ses efforts ne tendent qu'à perfectionner sa vertu. S'il échoue dans ses plus louables projets, il ne s'en prend qu'à lui-même. Aussi jamais l'indignation n'aigrit son cœur, jamais le murmure ne souille ses lèvres. Quoi qu'il arrive, les décrets du Tien sont justes à ses yeux, et même il ne se plaint jamais des hommes. Tous les obstacles s'aplanissent devant le sage; les voies où il marche sont droites et faciles, parce que, toujours lui-même, il ne cherche qu'à remplir sa destinée. L'aigle prend son vol, et s'élève au-dessus des nues; le dauphin plonge avec rapidité, et va au fond de la mer : voilà le sage. Soit qu'il s'élève ou qu'il s'abaisse, sa vertu le suit et brille de toute sa lumière; il touchera au terme de ses désirs. Que le sort de l'insensé est différent! Tel qui se vante avec le plus d'assurance d'être sage, ne voit pas le piége qui est tendu devant lui; il y tombe et ne peut s'en tirer. Il veut jouir des charmes de la vertu sans en avoir acheté la possession par les sacrifices dont elle est le prix. Les épines croissent sous les pas de l'insensé, et il se jette dans mille périls pour moissonner ce qu'il n'a pas semé.

Un homme opulent orne et embellit sa demeure; tout y annonce ses richesses; il en est de même de la vertu. Le corps où elle habite en reçoit une impression de grandeur et de sérénité qui annonce aux yeux qu'elle déploie toute l'âme, et qu'elle y répand la joie et les délices de la paix. Tel est, selon le *Lun-yu*, le portrait de notre philosophe. Confucius étoit toujours gracieux et affable, mais sans rien perdre de sa modestie ni de sa gravité. Sa politesse ne dégénéroit jamais en bassesse, ni en fadeur; et l'air d'autorité qu'il savoit se donner n'avoit rien qui

pût blesser l'orgueil le plus délicat, parce que la sérénité de son front, qui découloit de celle de son âme, enchaînoit ses passions et révéloit ses vertus.

Ce n'est que par la droiture du cœur qu'on se corrige de ses défauts, et qu'on acquiert les qualités contraires. Mais, pour acquérir cette précieuse perfection de l'âme, il faut savoir résister au choc impétueux des passions. Les éclats fougueux de la colère la renversent, les frissons glaçans de la crainte la font plier, les tressaillemens subits de la joie l'ébranlent, et la pâle tristesse l'éteint dans les larmes.

C'est en vain qu'on espère mettre le bon ordre dans sa maison, si on n'a pas eu soin de régler sa propre conduite. Comment exiger des autres ce qu'on n'a pu obtenir de soi? On suit comme nécessairement la pente oblique de ses défauts. Au lieu d'amollir les cœurs par la tendresse, de les retenir par la crainte, de les gagner par la bonté, de les charmer par les égards, on se prodigue et on s'oublie, on se compromet et on s'expose, on va trop loin et on recule, on s'aveugle et on se hasarde, on se rapetisse et on s'avilit: cela doit être; le cœur mène où il va. Oh! qu'il en est peu qui voient les défauts de ceux qu'ils aiment, et les bonnes qualités de ceux qu'ils haïssent! Un père, dit le proverbe, ne connoît ni les défauts de son fils, ni la bonté de son champ. Que la vertu règne donc dans votre âme, si vous voulez la faire régner dans votre maison.

Il n'y a ni vide ni repos dans la vie de l'homme vertueux. L'action est le soutien et l'aliment de sa vertu; et sa vertu, toujours en haleine, va se couronnant sans cesse de nouveaux rayons. De là, son crédit, son autorité et sa réputation. Sa bienfaisance est aussi inépuisable que la fécondité de la terre; et toutes ses œuvres, marquées au sceau de l'éternité, désignent déjà sa place près de celui qui fait les destinées de l'univers.

La véritable vertu n'a pas ce brillant qui attire les re-

gards, cet éclat qui éblouit; elle est si naturelle qu'elle semble négligée; mais on lui découvre sans cesse mille nouveaux attraits; elle paroît ne devoir inspirer que de l'indifférence, et les cœurs les plus froids ne peuvent résister à ses amabilités. Le sage n'est environné d'aucun éclat; il n'a que sa vertu, et les princes mettent leur gloire à l'imiter.

Les montagnes épaississent les vapeurs, assemblent les nuages, irritent les vents et allument la foudre; qui les voit de loin croit qu'elles sont d'azur et qu'elles touchent au ciel; de près, ce ne sont que des rochers entassés et couverts de forêts peuplées de tigres et de bêtes voraces; c'est l'image de la cour lorsque la jalousie entre dans le cœur des ministres. On a vu quelquefois les hommes d'état se piquer d'une noble émulation, pour procurer la gloire de leur maître et faire réussir tous ses projets; mais on ne les a vus qu'au temps de *Yao* et de *Chun*, repousser les honneurs, reculer devant les distinctions, et parler les uns des autres devant le prince, comme des frères qui s'aiment et qui parlent devant leur père. Aussi n'a-t-on vu que sous Yao et Chun, l'empire tout entier ne faire qu'une famille. Si un ministre est jaloux du mérite des autres, plus il a de génie, de pénétration et d'expérience, plus il ôte de ressources à son maître, et creuse de précipices autour de lui.

O vous! que le ciel a placés sur nos têtes, rois et monarques qui gouvernez le monde, que pourront espérer les peuples de votre sagesse, si vous n'en avez pas assez pour la faire régner dans votre cœur, et en faire germer la noble émulation dans le cœur de ceux qui doivent faire réfléchir votre image sur tout l'empire par les vertus dont ils doivent être les modèles? La vertu est le soleil du gouvernement. Un grand prince donne le ton à tout son royaume, du fond de son palais. Les vertus qu'il fait

éclore et fleurir autour de lui attirent tous les regards, et portent au loin la persuasion du devoir et l'estime des bonnes mœurs. Les grands sont les créateurs des vertus du peuple, par l'influence de leurs bons ou de leurs mauvais exemples. La paix la moins glorieuse est quelquefois préférable aux plus éclatans succès de la guerre; la victoire la plus brillante n'est que la lueur d'un incendie; qui se pare avec ostentation de ses lauriers, aime le sang et le carnage; il mérite d'être effacé du nombre des hommes. Les ancêtres disoient : Ne rendez aux ambitieux conquérans que des honneurs funèbres; accueillez-les avec des pleurs et des cris, en mémoire des homicides qu'ils ont faits, et que les monumens de leurs victoires soient environnés de tombeaux. Un bon prince porte tous les hommes dans son cœur, et il se dit : Ceux que j'ai laissés morts sur le champ de bataille étoient mes frères. (Too-le-King.)

Les plaisirs du sage, dit Confucius, sont de donner l'essor à son âme, de s'élever jusqu'à la sphère des esprits, et de contempler la sublimité de leurs opérations. Les esprits sont invisibles, et pourtant le sage les voit; ils ne parlent pas, et pourtant il les entend. Les liens qui l'unissent à eux n'ont rien de terrestre; union céleste qui épure les lumières de l'esprit, embellit l'innocence du cœur, tient le corps dans une posture d'adoration, et consacre les sacrifices que l'on offre au *Chang-Ti!* O chœurs innombrables d'esprits! vous êtes sans cesse au pied de son trône éternel; votre amour pour nous vous en fait sans cesse descendre; par la protection puissante dont vous nous environnez, obtenez-nous vos vertus, afin de nous rendre dignes de vos bienfaits.

L'homme n'est élevé à la dignité d'être pensant que par l'union de la substance intellectuelle dont le Tien le gratifie, pour le rendre capable de comprendre, de réfléchir, d'associer ses idées, de les comparer, de juger. La mort

n'est pas pour l'homme une destruction proprement dite; ce n'est qu'une décomposition qui remet chaque substance dans son état naturel. Alors la substance intellectuelle remonte au ciel d'où elle étoit sortie.

L'homme, disent nos anciens sages, est un être favorisé du ciel, qui réunit en lui les qualités de tous les autres êtres. Il est doué d'intelligence, de liberté, de perfectibilité, de sociabilité; il est capable de discerner, d'agir pour une fin, et de prendre les moyens nécessaires pour y parvenir. Il se perfectionne ou se dépravе, selon le bon ou le mauvais usage qu'il fait de sa liberté; il connoît la différence essentielle entre la vertu ou le vice, et il sent qu'il a des devoirs à remplir envers le Tien, envers soi-même, et envers ses semblables. S'acquitte-t-il de ces différens devoirs, il est vertueux et il sera récompensé; les néglige-t-il, il est coupable et il recevra le châtiment?

Faites le bien, mais pour lui-même, et sans aucun motif d'intérêt propre; alors vous vivrez en unité avec Dieu; c'est par-là qu'on parvient à la sagesse. Le titre d'homme vertueux n'appartient qu'au sage, qui se conduit par ce motif noble et désintéressé.

(Éloge de Confucius dans le *Lun-yu.*) O Kong-Tsé! c'est dans la vaste sphère des cieux, où le Tien habite, qu'il faut chercher l'image de ta haute sagesse et de tes sublimes vertus. Les cieux, quoique entraînés par un mouvement uniforme, ramènent sans cesse la succession continuelle des saisons; et les astres qui nagent dans leur sein, s'entre-succèdent pour nous éclairer de leurs rayons. Ainsi ce sage par excellence, sans sortir jamais des rayons élevés de la vérité, savoit varier ses enseignemens, et proportionner ses leçons aux besoins des peuples. Évitant de traiter des sujets qui surpassent les forces de l'homme, et de se perdre en raisonnemens sur la nature et les opérations des esprits célestes, il enseignoit la doctrine de l'antiquité, la prati-

que des devoirs, la pureté d'intention et la droiture du cœur. Sa grande âme, aussi vaste que le ciel, aussi riche que la terre, portoit tous les peuples dans son sein, les éclairoit de ses lumières, et les enrichissoit de ses bienfaits.

De la religion nationale des Chinois.

Fidèles à la loi de l'empire et à un usage qui remonte à la plus haute antiquité, tous les ordres de l'état, les lettrés, les mandarins, les présidens des tribunaux, le peuple, et l'empereur lui-même environné de toute sa gloire, et dans la pompe la plus solennelle, proclament et reconnoissent Confucius pour le philosophe par excellence, le législateur de la Chine, et le maître de la grande science, par où l'on entend la science de la religion et des mœurs. Cette cérémonie se renouvelle plusieurs fois chaque année, aux fêtes nationales.

La religion de Confucius doit donc être réputée la religion de l'empire chinois. C'est un fait notoire, et sur lequel on tenteroit en vain de jeter les nuages du doute ; il est à l'abri de toute critique raisonnable.

Pour embrasser tout l'ensemble de ce système religieux, il faut examiner ses dogmes et son symbole de croyance, son culte et ses sacrifices, les devoirs de ses ministres et leurs fonctions, leur tribunal et ses attributions ; le culte et les honneurs rendus, soit aux esprits, soit aux ancêtres ; les rapports de la religion avec l'éducation publique, avec la constitution de l'empire, et l'accord de sa morale avec la politique : accord nécessaire, et sans lequel il ne peut exister de vertus publiques, parce que sans cette harmonie, il n'y a ni règle suprême de vérité, ni règle de devoirs qui réunisse toutes les volontés et les dirige vers la gloire de Dieu et le bien de l'état.

Exposition du système religieux de l'empire chinois; ses dogmes fondamentaux.

Il existe, et de toute éternité il a existé un Être suprême, de qui tout ce qui existe a tiré son existence et sa vie; principe nécessaire, fin dernière de tous les êtres, racine de tout bien, et source de toutes les jouissances qui font le bonheur de l'homme. Dieu (le Tien), par qui tout commence, s'accroît et se perfectionne, existe donc nécessairement et par lui-même. Un dans son essence, spirituel, indivisible, tout-puissant, infini, et par-là au-dessus de toute intelligence humaine, il est incompréhensible, et ne se manifeste que par ses œuvres et sa providence qui embrasse l'univers, et s'étend sur tous les êtres et sur chacun des êtres dont se compose cet univers qui nage dans son immensité.

Vérité par essence, souveraine sagesse, raison éternelle et immuable, premier principe de qui le ciel, l'homme et le terre reçoivent leur existence et leur manière propre d'exister, de qui les êtres intelligens reçoivent toutes leurs facultés, et le pouvoir d'agir, Dieu, présent à tout, voit tout et sait tout; il est l'empereur de tous les empires, l'arbitre de toutes les destinées, le père commun de tous les hommes; il pèse toutes les actions et jusqu'à nos pensées dans la balance de sa justice. Magnifique dans ses récompenses, bon envers les bons, il est terrible dans ses vengeances contre les prévaricateurs de sa loi.

L'homme, doué d'intelligence et de liberté, se perfectionne ou se déprave suivant le bon ou le mauvais usage qu'il en fait. C'est Dieu qui élève l'homme à la dignité d'être pensant, par l'union de la substance spirituelle qui le rend capable de comprendre, de réfléchir, d'associer ses idées, de les comparer, de former des jugemens, et de les enchaîner par l'art du raisonnement.

Ainsi que nous venons de le rapporter d'après Confucius, la mort n'est pas pour l'homme une destruction proprement dite; ce n'est qu'une décomposition qui remet chaque substance dans son état naturel; alors la substance intellectuelle remonte au ciel d'où elle étoit sortie. Pour prix de ses mérites et de ses vertus, l'homme vertueux se réunit au père commun des esprits et des hommes, et il jouit avec lui, et dans son sein, de sa glorieuse immortalité.

Parler de la religion et de la fidélité à ses devoirs, c'est peindre toutes les vertus d'un seul trait. Le but de la religion est de mettre l'homme en union intime et en société continuelle avec Dieu qui a gravé sa loi dans nos cœurs. C'est dans notre conscience qu'il a placé son sanctuaire; aussi la voix de notre conscience est-elle celle de Dieu, qui parle ainsi à l'homme du fond le plus intime de son âme. La loi fondamentale des devoirs de l'homme envers l'auteur suprême de son être, est sa responsabilité dans l'exercice libre et volontaire de ses organes et de ses facultés. Nulle différence, à cet égard, entre l'empereur et le dernier de ses sujets. La responsabilité de l'homme s'étend à tout, jusqu'aux pensées et aux actions les plus secrètes. Dieu, père commun de tous les hommes, est l'empereur suprême de tous les rois; toute autorité vient de lui et doit se rapporter à lui. L'empereur est l'image et le représentant de Dieu, à qui seul le pouvoir appartient en propre. Les magistrats sont les officiers de Dieu, par cela même qu'ils sont les officiers de l'empereur. C'est Dieu qui, le premier, a établi les distinctions de rang et de conditions. Premier auteur de la société, il est le lien, l'appui, le protecteur et le vengeur de l'ordre moral et social. Dieu a donné la vie aux peuples, et du haut de son trône, il les gouverne par ses lois; il préside à l'harmonie du monde; il élève et abaisse les trônes. Aucune

bonne action, aucune faute n'échappe à ses regards. N'attribuez point son silence à l'indulgence molle qui arrête son bras. S'il se tait sur nos prévarications, c'est que le jour marqué par sa sagesse à sa justice n'est pas encore venu : il viendra infailliblement.

Chaque père dans sa famille, les souverains et les rois dans leur empire, sont les images et les représentans de Dieu, comme père commun de tous les hommes, et leur maître suprême. Il faut donc rendre au chef de la famille et au chef suprême de l'empire les hommages, la fidélité, l'obéissance que commande l'ordre de Dieu, dont ils sont les représentans et les images. C'est sous ces rapports sublimes que tout ce qui a autorité dans l'empire, mandarins, censeurs publics, magistrats, doivent considérer leur dignité et les devoirs qu'elle leur impose.

Il ne peut y avoir de volonté générale sans une règle suprême de vérité, sans une règle de devoirs qui soit commune et à tout ce qui commande et à tout ce qui obéit : loi éternelle, immuable, universelle, elle ne peut donc venir que de Dieu. Elle étoit la lumière éclatante de l'antiquité; c'est de là que, d'âge en âge, elle est descendue jusqu'à nous. Voilà ce qui faisoit répéter sans cesse à Confucius : « Je ne suis que l'écho de l'antiquité; ma doctrine est la doctrine primitive; c'est Dieu qui en est l'auteur; nos premiers ancêtres nous l'ont transmise. Il faut donc faire remonter notre symbole de croyance jusqu'à la haute antiquité, pour que nous soyons sûrs qu'elle nous vient de Dieu. »

Tels sont les dogmes capitaux de la religion chinoise. Nous allons les retrouver dans le culte public et dans toutes les institutions nationales.

Le Tien suprême, disent les livres sacrés, a droit à nos adorations et à nos hommages. Toute religion doit prescrire un culte, et les sacrifices en sont une partie

essentielle. Le sacrifice a été, dès la plus haute antiquité, un devoir de religion, et toujours pratiqué par les empereurs avant que d'entreprendre rien d'important; ils ne manquoient jamais de commencer par cet acte solennel la visite de leur empire. Outre les sacrifices de chaque semaine, qui s'offroient le septième jour, il y en avoit pour chaque saison; les uns au premier jour de l'année, pour la commencer sous les regards propices de Dieu; les autres, pour la prospérité des saisons, pour rendre grâces de la récolte, et en offrir les prémices. Les victimes immolées étoient ordinairement le taureau, l'agneau et le cochon.

L'empereur *Hoang-Ti*, en déterminant le cérémonial religieux, avoit assigné pour les sacrifices solennels quatre principales montagnes aux quatre côtés de ses états : il n'y avoit point alors de temples consacrés à ces actes religieux. Quelque part que se trouvât la cour, il fallait qu'aux quatre saisons, le souverain se transportât sur la montagne désignée pour chacune d'elles. La fatigue, les embarras, les inconvéniens qui résultoient de ces voyages, firent prendre, dans la suite, le parti de consacrer des lieux assignés aux environs du palais, et on finit par élever des temples pour offrir les sacrifices. On leur donna différens noms, suivant les cérémonies qui s'y pratiquoient, l'objet auquel ils se rapportoient, et le lieu où on les offroit.

La succession des temps y a apporté des modifications et quelques changemens; mais on n'a rien invové qui soit contraire à l'esprit et aux parties essentielles du culte. On en peut juger par ce qui s'observe encore aujourd'hui.

L'empereur est le grand-prêtre et le sacrificateur par excellence, vu sa qualité de fils du ciel, de père commun de la nation, et de chef de la grande famille de l'empire.

Dans l'intérieur de sa maison, le père, ou, en cas de mort ou d'absence, l'aîné de la famille peut rendre ses

adorations et ses hommages, et même offrir des sacrifices particuliers, mais seulement en son nom et au nom de ses parens. La prérogative auguste de sacrifier au nom de l'empire ne peut être exercée que par l'empereur; elle lui est exclusivement réservée. L'empereur, les mandarins, et ceux qui y remplissent quelque fonction, ainsi que toute la cour qui y assiste, s'y préparent par le jeûne, par la continence et la retraite. Ce jour-là, les tribunaux sont fermés, et l'empereur ne donne point d'audience. Tout homme qui auroit été noté, et même les mandarins du tribunal des crimes, ne peuvent paroître dans aucune fonction qui appartienne à ces grandes cérémonies. Les mariages, les funérailles, les réjouissances, les festins, et toutes les fêtes, sont défendus. Tout ce qui sert aux sacrifices est d'une richesse et d'une beauté où rien n'a été épargné. La musique y est nombreuse, et on ne fait choix que des musiciens réputés les plus vertueux. Jamais l'empereur ne paroît environné d'autant de grandeur, d'éclat, de pompe, de magnificence et de gloire, que lorsqu'il va remplir la fonction auguste de grand sacrificateur; et il n'est jamais si abaissé, et pour ainsi dire aussi éclipsé pour ce qui le regarde personnellement, que quand, prosterné au pied des autels, et battant la terre de son front, il offre le sacrifice national.

On voit que chez les Chinois, pour tout ce qui regarde le culte national, il n'y a point d'ordre de ministres consacrés spécialement à l'exercice de la religion et à l'offrande des sacrifices. Ce sont les chefs de famille dans l'intérieur de leurs maisons, les mandarins, chacun dans leur district, et toujours l'empereur à la tête de la nation, représentée par les grands officiers et toute sa cour, qui remplissent l'office de prêtres et de sacrificateurs.

Nous ne pouvons mieux faire connaître l'état actuel du cérémonial des sacrifices, qu'en rapportant l'extrait d'un

placet présenté à ce sujet par le tribunal des rites à l'empereur Kien-Long, qui étoit encore sur le trône en 1780 :

« Pendant que votre majesté s'avancera vers l'autel sur lequel est placée la tablette qui représente l'auguste ciel (l'empereur suprême), il paroît convenable que les deux princes ses fils, ou tels autres princes qu'il lui plaira de nommer pour partager avec elle les fonctions du sacrifice, se tiennent modestement debout, l'un à l'orient et l'autre à l'occident. Dans cette posture, ils attendront que votre majesté ait fait les prosternations prescrites, et qu'elle ait brûlé les parfums.

» Après cette première cérémonie, elle prendra le *yu-pé* (mémoire) sur lequel elle aura écrit le détail de ce dont elle doit rendre compte à l'Être suprême; elle le déposera au bas de la tablette qui représente ce *ciel* auguste, et après l'avoir déposé, elle placera à côté le vase qui contient le vin pour la libation : dans le même temps, les princes ses fils doivent déposer au bas de la tablette qui représente les ancêtres un autre yu-pé tout semblable au premier, et sur lequel sera écrit, comme sur le premier, le détail de tout ce dont sa majesté doit rendre compte au Tien. Ils doivent aussi placer tout à côté un autre vase dans lequel sera contenu le vin pour la libation. »

Le *yu-pé* est une pièce de satin sur laquelle l'empereur a écrit, avec les principaux événemens de l'année qui vient de s'écouler, le détail de ses actions, bonnes ou mauvaises. Il lit cet écrit à voix basse, ou des yeux seulement; il fait des actes de repentir sur ce qu'il reconnoît avoir été mal, se propose de mieux faire à l'avenir, et prie le ciel, juge suprême des actions humaines, de lui accorder son secours et sa protection pour y réussir. Il le remercie de tout le bien qu'il croit en avoir reçu dans tout le cours de cette année; des victoires, s'il en a remportées; des récoltes abondantes; de la tranquillité qui règne parmi ses vassaux,

dans sa propre famille, et dans la grande famille du peuple. Il le supplie de continuer à le favoriser, et il lui fait les demandes particulières qui concernent sa personne.

« Lorsque votre majesté, continue le placet, faisoit elle-même toutes ces cérémonies, après ces premiers actes de religion, elle se mettoit à deux genoux, faisoit sa prière, après laquelle elle se relevoit pour aller placer un autre yu-pé et un autre vase de vin au bas de la tablette qui représente les ancêtres, et elle faisoit les autres cérémonies accoutumées. Désormais, comme les princes vos fils la suppléeront dans celle-ci, il paroît à propos qu'ils reviennent ensuite sur les côtés, et s'y tiennent dans la même posture qu'auparava nt, pendant qu'après la prière faite à deux genoux, votre majesté, étant relevée, versera le vin dans la cuvette, lira à Dieu le compte de ses actions, déposera le yu-pé dans une cuvette particulière, y mettra le feu pour le consumer et le réduire en cendres; et elle fera ensuite tout le reste comme à l'ordinaire. »

Réponse de l'empereur. « Tout ce que vous proposez est bien : que tout se fasse en conformité. Les princes me suppléeront pour les autres cérémonies que je ne pourrois, malgré tout mon zèle, remplir par moi-même qu'avec une fatigue à laquelle la prudence ne permet pas que je m'expose. »

Pour se faire une juste idée de tout ce que cet acte solennel de religion a d'auguste tout à la fois et d'imposant, que l'on se figure qu'il se fait par le chef de l'empire, en présence des grands de sa cour, de ses mandarins et des censeurs publics, qui, pour la plupart, y ont un intérêt personnel, à cause du droit de représentations et de remontrances dont ils ont pu et dû user pendant le cours de l'année à l'égard de l'empereur même. Ils sont les *conservateurs* des lois religieuses et politiques de l'empire; ils jettent leurs regards sur la vie publique du souverain, et

jusque dans l'intérieur de son palais. S'il lui étoit échappé quelques fautes, ou s'il avoit porté atteinte à quelques-unes de ces lois, c'est à eux à en avertir sa conscience. C'est en partie des mémoires qu'ils lui ont adressés qu'il compose cette confession secrète de ses fautes, qu'il vient déposer au pied de l'autel du sacrifice. Cette institution est unique dans l'univers. Si le premier des biens pour un prince est de se voir environné d'hommes courageux qui soient forcés de lui dire la vérité, on conçoit que de tous les rois de la terre l'empereur de la Chine est le plus heureux.

Cette belle doctrine sur l'union de la politique avec la religion n'étonnera en Europe, dit le savant missionnaire Amyot, que ceux qui n'ont que des idées confuses des livres sacrés de la Chine. Le *Tien* (Dieu) est appelé, dans le *Chi-king*, le roi, le père et la mère des peuples. Il les gouverne, les protége et les favorise, ajoute le *Chou-king;* les soins de sa sagesse embrassent tout ce qui se trouve entre les quatre mers (l'empire chinois). C'est sur le secours de sa bonté que s'appuie la confiance de l'empereur. C'est au Tien que les empereurs demandent la fertilité des campagnes; c'est au Tien qu'ils s'adressent dans les calamités publiques, pour apaiser sa colère; c'est le Tien qu'ils consultent dans toutes les choses douteuses pour découvrir sa volonté.

Les fondateurs des deux dynasties, celle de Chang et celle de Tcheou, se dirent suscités par le Tien, pour délivrer les peuples de l'oppression tyrannique des souverains qui les opprimoient, et les punir de leurs crimes.

Selon les king, la vie et la mort, les richesses et la pauvreté, les succès et les revers viennent du Tien. Pour nous convaincre que cette doctrine n'a point varié à la Chine, consultons celle des docteurs du collége impérial dans leur explication et leurs commentaires sur les livres sacrés.

« Le Tien, ont dit ces docteurs à une époque très-moderne, en fixant ses regards sur les peuples, pour régler leur bonheur ou leur malheur, n'a égard qu'à l'état de leurs mœurs, à la justice ou à l'injustice de leur conduite. S'ils pratiquent la justice, les années que le Tien leur accorde se multiplient; mais si le peuple devient injuste et impie, la justice immuable abrége sa durée. Le Tien envoie des fléaux et des calamités pour réveiller les méchans de leur assoupissement. Il se laisse apaiser par les larmes du repentir, mais il foudroie sans pitié ceux qui bravent sa colère.

» Il faut recourir au Tien, et même on ne peut recourir qu'à lui, pour expliquer comment les projets les plus sagement combinés échouent au moment du succès, tandis que ceux qui sont comme des pièces assemblées par le hasard, réussissent par les moyens qui paroissent les plus opposés. Quand Dieu veut punir, il frappe d'aveuglement. Lorsqu'une dynastie tombe en décadence, tout semble s'accorder pour précipiter sa chute; la valeur des héros, la politique des sages, les événemens qui font le plus de bruit sur la scène du monde, n'ont aucune suite et se dissipent en fumée, tandis que des événemens à peine apparens entraînent rapidement à leur suite des révolutions générales dans les mœurs, dans les lois, dans les sciences, dans les finances, et dans toutes les parties de l'administration publique. »

On reconnoît à cette doctrine les principes de la religion chrétienne, présentée avec tant d'éloquence par le sublime Bossuet : « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puis-

sance aux princes, soit qu'il la retire à lui-même, et ne leur laisse que leur propre foiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui. Car, en leur donnant sa puissance, il leur commande d'en user comme il le fait lui-même pour le bien du monde; et il leur fait voir, en la leur retirant, que toute leur majesté est empruntée, et que pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main, et sous son autorité suprême. C'est ainsi qu'il instruit les princes, non-seulement par des discours et par des paroles, mais encore par des effets et par des exemples. » (Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*)

Du culte rendu aux esprits et aux ancêtres.

L'espèce de culte rendu aux esprits et aux ancêtres fait une partie considérable de la religion chinoise.

Les esprits, suivant la doctrine commune, président aux villes, aux rivières, aux montagnes, à l'ordre militaire, aux armées. On leur fait des offrandes et des sacrifices; mais on croit que les esprits sont en tout inférieurs à la divinité; que leur puissance est un écoulement de celle de Dieu; qu'ils ne sont que les protecteurs de l'homme et les exécuteurs des ordres de l'Être suprême. Le culte des esprits est donc un culte subordonné et qui se rapporte à Dieu; donc les esprits ne sont que les médiateurs entre Dieu et l'homme.

Il faut, pour être parfait, dit le livre de la grande science, vivre en unité avec Dieu, et pour cela ne voir en tout que son pouvoir radical. C'est Dieu qu'on honore dans les hommages rendus aux esprits célestes, comme c'est l'empereur lui-même qui est honoré dans les officiers qu'il associe à son gouvernement et à sa gloire : telle est la doctrine chinoise.

Confucius semble placé sous l'impression d'un saint enthousiasme, lorsqu'il nous trace le tableau des devoirs de la piété filiale, et des honneurs que le respect, la reconnoissance et l'amour doivent rendre à la mémoire des ancêtres d'où dérive le culte des esprits.

La piété filiale, dit-il, est la loi éternelle du ciel, la justice suprême de la terre, le préservatif contre les vices, la racine de toutes les vertus, la mesure invariable de tout mérite. Ce qui lui est essentiel fait la loi du prince comme celle du peuple qui lui est soumis; elle forme la constitution sacrée de toute organisation sociale et politique. Donnez au chef de l'état le cœur d'un père, à tous les sujets de l'empire la piété filiale pour le chef de la grande famille de l'empire; tout sera dans l'ordre, et de l'ordre naîtront la prospérité et le bonheur. Que tout ce qui commande ne voie dans ses subordonnés que les enfans du père commun de l'univers, et qu'il aime ses subordonnés comme ses propres enfans. Que tout ce qui obéit voie, aime et honore dans ses chefs les images et les représentans de Dieu, père commun de tous les hommes; c'est la vraie religion, c'est le lien de la société, la garantie de la fidélité aux lois, de la liberté du peuple et de la stabilité des trônes. Qui dit piété filiale, dit un sentiment puisé dans le cœur de Dieu même. Sans religion il ne peut exister d'organisation sociale : c'est la doctrine de tous les siècles et de tous les peuples.

Remontons à l'antiquité : toute la politique des anciens princes sembloit se réduire à la piété filiale mise en action, et à exceller sur leurs sujets en tendresse, en respect pour leurs parens.

Les grands imitoient le prince dans le secret de leur intérieur. Nos parens nous ont donné la vie; voilà le titre imprescriptible de l'autorité que Dieu leur a transmise sur tout notre être, et voilà le fondement inébranlable des sentimens et des devoirs réciproques qui unissent ensemble

les pères et les enfans, et par eux tous les membres de la société. Qui aime ses parens et les honore comme il le doit, ne sait ni haïr ni mépriser personne; l'univers n'est plus pour lui qu'une seule famille, un peuple de frères. « Pénétré de respect et d'amour pour les auteurs de votre vie, dit le *Chi-king,* vous prendrez les mêmes sentimens pour le prince; vous le servirez par piété filiale et vous serez un sujet fidèle; plein de déférence pour ceux qui sont au-dessus de vous, par respect filial, vous serez un citoyen soumis. Êtes-vous placé au-dessus des autres, vous verrez dans vos subordonnés les enfans de votre père commun, et vous aurez pour eux le zèle et la tendresse d'un frère : c'est la loi des empereurs eux-mêmes. Le plus auguste de leurs titres est celui de fils du ciel; ce titre leur rappelle sans cesse que, tous les hommes étant sortis de la même tige, ils ne doivent voir que des frères dans les sujets de leur empire. Le second titre qu'ils portent est celui de père de l'empire, pour leur apprendre à aimer leurs sujets comme leurs enfans. »

Celui qui peut sans attendrissement jeter ses regards sur le tableau des mœurs du monde primitif, a cessé d'être homme. Chez les anciens Chinois, au premier chant du coq, tous les enfans et toutes les brus entroient respectueusement dans la chambre du père et de la mère pour les aider à s'habiller et les servir. Chacun avoit son emploi; les plus petits étoient admis à leur rendre les services enfantins et aimables qui étoient de leur âge. Les livres sacrés, qui nous ont conservé ces détails précieux, avertissent les brus de composer leur maintien, d'adoucir le ton de leur voix, et d'ajouter à leurs empressemens un air gai, respectueux, modeste, attentif, qui les rendent agréables. Ils prescrivent aux fils déjà en dignités de venir saluer leurs parens avec respect, et de donner les ordres afin que l'on prépare le dîner selon leur goût. Toute la famille doit en-

vironner le père et la mère pendant leurs repas, et le soin de les servir de plus près forme, pour les enfans, une distinction honorable. Dans le cours de la journée, les cadets doivent céder à leur frère aîné la touchante satisfaction de leur offrir ce qu'ils demandent. Le grand privilége des brus est d'être toujours préférées en cela à leurs propres filles. Le soir, chacun avoit aussi son emploi lorsque les parens alloient se coucher. Un lettré, un mandarin, un grand de l'empire, mettoit sa gloire à donner à toute sa famille l'exemple de la fidélité et du plaisir à remplir tous les devoirs de la piété filiale; c'étoit leur satisfaction la plus douce; elle jetoit dans leur âme la noble émulation de la vertu. Chacun, dans la carrière des honneurs, s'efforçoit d'immortaliser son nom, afin d'assurer une gloire durable à l'auteur de ses jours.

Ce détail étoit nécessaire, pour mieux saisir l'esprit des lois politiques qui ont institué à la Chine le cérémonial qui prescrit les honneurs et l'espèce de culte qui sont consacrés aux esprits ou plutôt à la mémoire des ancêtres.

Comme la piété filiale étoit l'âme du gouvernement de l'antiquité, on avoit pris le parti de graduer les honneurs qu'on rendoit aux morts dans les familles, pour en faire une distinction qui allât toujours en montant depuis le simple citoyen jusqu'à l'empereur. On faisoit refluer sur le père, le grand-père et l'aïeul, la gloire et l'élévation d'un grand, en leur permettant de leur élever une *salle sacrée*, dite *des ancêtres*, dans leur maison, et d'y faire les cérémonies proportionnées à leur rang. S'il mouroit dans le lit d'honneur, cette salle restoit à la famille, et étoit pour elle un monument de gloire; s'il étoit déposé honteusement, il étoit rare qu'on ne l'obligeât pas à abattre la salle de ses ancêtres; ce qui devenoit une flétrissure et une désolation encore plus accablante que la perte de ses dignités.

Nous n'entrerons pas dans les détails des cérémonies qui

s'observent à la Chine dans le culte des esprits ou des ancêtres ; ils ne seroient que la répétition de celles qui se pratiquent à l'égard de l'empereur lui-même, et cette remarque suffit pour en faire comprendre l'intention et le but. Les Chinois regardent comme leurs parens vertueux des protecteurs auprès du Dieu du ciel et de la terre, qui les fait jouir du bonheur d'une glorieuse immortalité. Ces honneurs rendus aux ancêtres, cette espèce de culte des esprits n'a donc rien en lui-même qui ne soit louable, et ne puisse élever l'homme jusqu'à Dieu même, et s'accorder avec les principes et les dogmes religieux.

Mais des idées superstitieuses qui se sont mêlées à ce culte dans la succession des temps en ont souillé la pureté ; en sorte que ce mélange de superstitions n'est tout au plus que toléré. Les lettrés et les mandarins chargés de l'instruction publique, et le tribunal des rites, l'ont toujours condamné ouvertement. On ne peut donc pas le considérer, sous aucun rapport essentiel, comme faisant partie de la religion du gouvernement chinois.

L'éducation morale et religieuse est le premier besoin de l'homme, et la première dette du gouvernement envers le peuple. Aussi l'empereur, en vertu de son titre de père commun, est-il chargé par la loi de présider à l'éducation de la jeunesse, par lui-même et par ses officiers ; il le fait par lui-même dans la famille impériale. Aucun père ne suit d'aussi près l'éducation et les études de ses enfans, que l'empereur celles des princes, ses fils et petits-fils.

L'empereur étend sa surveillance sur les écoles de l'empire et sur les mandarins auxquels il confie cette partie capitale de l'administration. Il leur impose, comme un des premiers devoirs de leur charge, de défendre et de propager la doctrine des livres sacrés, en rendant hommage à l'excellence de leur enseignement, et en n'en confiant l'explication qu'à des maîtres éclairés et vertueux. Une res-

ponsabilité sévère les tient sans cesse en haleine, et les oblige de veiller à ce que les principes religieux, les règles de la morale et les traditions de l'antiquité, soient garantis contre toute altération qui porteroit atteinte à leur pureté et à leur intégrité : le tribunal des rites en est spécialement chargé. Pour assurer le succès de ces mesures politiques, les mandarins de l'instruction publique regardent comme le premier de leurs devoirs l'obligation de faire passer dans leurs exhortations au peuple la doctrine du philosophe chinois, et d'empêcher qu'on n'introduise dans les écoles aucune innovation qui y soit contraire. C'est le principal but de ces fêtes nationales si souvent renouvelées, et où l'on ne manque jamais, dans ces hommages rendus à Confucius, de le reconnoître et de le proclamer *le maître de la grande science, le législateur, le philosophe et le théologien de la nation.* On ne peut douter, d'après ces faits incontestables, que le système religieux de Confucius ne soit la base essentielle de l'éducation morale chez les Chinois.

Du tribunal des rites.

La fidélité à observer scrupuleusement les anciens rites est regardée à la Chine comme un devoir des plus sacrés. L'empire a pour cet objet un tribunal établi presque depuis son origine. Il se nomme *tribunal du Lipou*; l'ancienne doctrine des Chinois y a trouvé dans tous les temps et y compte encore de nos jours un grand nombre de défenseurs zélés. Par une inconséquence qui n'est que trop ordinaire à la foiblesse humaine, on voit les mandarins qui composent ce tribunal se mêler avec le peuple à de certaines cérémonies religieuses, et pratiquer en leur particulier de certaines superstitions qui tiennent de l'idolatrie ; mais sont-elles dénoncées et portées à leur jugement, ils ne manquent jamais de les condamner.

L'article des cérémonies ou des rites est immense dans la législation chinoise. Les lois humaines ne pouvant atteindre l'intérieur, et, comme le remarque Montesquieu, expirant sur le seuil de la porte du citoyen, les législateurs ont cherché à atteindre les passions, et à trouver des moyens de les réprimer, en réglant l'extérieur, les démarches, le langage et tout ce qui tient aux formes sociales.

Les lois qui fixent le cérémonial forment seules un code volumineux. Ce code embrasse tout ce qui doit s'observer dans les cérémonies religieuses, politiques, civiles et domestiques, jusqu'au plus petit détail. Chacune de ces quatre grandes branches se divise et se subdivise en une infinité de petits rameaux : tout ce qui a trait aux cérémonies religieuses de l'empire, les sacrifices au Chang-Ty, les prières pour les biens de la terre, la cérémonie du labourage, les vœux pour la pluie, les actions de grâces pour les moissons, tout le culte rendu à l'Être suprême ; la musique de ces solennités, les fêtes de la cour, les réjouissances du palais, les honneurs et l'espèce de culte rendus aux ancêtres; les cérémonies qui s'observent dans les salles consacrées aux empereurs de toutes les dynasties, dans celles de Confucius, et aux sépultures de la race régnante. Observons en passant que la famille régnante a, comme Tartare, des cérémonies sacrées particulières, et qui sont étrangères à celles de l'empire. Dans celles-ci, il n'y a rien pour *Fo;* sa religion est étrangère à la religion nationale. Tout, en ce genre, est soumis au ressort de ce tribunal des rites. La cour même, son étiquette, ses usages, son cérémonial intérieur et public, tout ce qui a trait à l'empereur, à l'impératrice, aux princes, aux enfans de la famille impériale ; les meubles, habits, chars, chaises ; les honneurs qui sont dus au chef de l'empire, aux grands, aux princes des différens ordres, aux mandarins, vice-rois, gouverneurs et magistrats ; les divers ornemens de

leurs habits, de ceux de leurs épouses; le nombre des personnes qu'ils doivent avoir à leur suite; le cérémonial que chacun doit observer lorsqu'il est admis à paroître en présence de l'empereur et de l'impératrice; ce que leurs inférieurs doivent leur rendre, et ce qu'ils se doivent respectivement les uns aux autres, tout cela fait partie des attributions de ce tribunal. Il connoît encore de tout ce qui regarde la police, l'administration, les examens, les réglemens des colléges et des écoles de l'empire, ce qui se pratique quand les lettrés sont admis aux grades, les repas des villes à leur réception, et à celle des mandarins qui entrent en charge, et de plus l'exécution des lois sur la manière de fournir à la subsistance des vieillards et des infirmes, de venir au secours des veuves et des orphelins, de pourvoir à la sépulture des pauvres.

On s'attend bien qu'on n'aura pas oublié d'y comprendre ce qui concerne la réception et les audiences accordées aux ambassadeurs des princes étrangers, qui viennent rendre hommage ou apporter les tributs; les festins qu'on leur donne à la cour, ce qui est assigné à chacun d'eux selon leur rang, ou les diverses circonstances qui les amènent, pour les frais de leur voyage.

C'est encore à ce tribunal à maintenir et à faire exécuter les lois de l'empire sur la manière de recevoir les édits, déclarations et ordonnances de l'empereur; sur les formalités des sceaux et des patentes, et celles à observer dans les occasions où l'on présente des mémoires, des requêtes, des remercîmens, ou lorsqu'on adresse des avis, des remontrances, que l'on porte des plaintes, et que l'on intente des accusations.

Nous n'avons pas craint d'exposer cette multiplicité d'attributions, parce qu'elle sert à faire connoître et la prodigieuse influence que doit avoir ce tribunal, et surtout le génie, les mœurs, l'esprit de la nation chinoise.

On nous saura certainement gré de faire remarquer que, dans cette législation du cérémonial chinois, la plus grande partie est employée à consacrer les devoirs de la piété filiale. C'est elle que ces lois ont eu principalement en vue; elle en est comme le tronc et la racine commune. Pour dédommager de la sécheresse des détails où nous sommes entrés, nous citerons des exemples qui ne peuvent manquer d'intéresser les cœurs honnêtes et sensibles.

Voyons d'abord ce que prescrivent l'étiquette et le cérémonial pour les mariages des particuliers. Les plus grands seigneurs y sont soumis; la loi n'admet aucune exception. Le jour des fiançailles, le gendre est d'abord reçu comme un hôte chez son beau-père. On le conduit ensuite en cérémonie dans une salle où, arrivé en présence de son beau-père et de sa belle-mère qui sont assis sur une estrade, il s'approche et se prosterne à plusieurs reprises devant eux; relevé et présenté aux oncles, aux tantes et aux autres proches parens de sa future épouse, il leur rend le même hommage.

Après cette première cérémonie, il retourne chez lui; il remercie son père et sa mère en faisant également trois prosternations, qu'il répète devant les autres proches parens qui ont été invités à cette touchante cérémonie. De chez lui, le jeune époux se rend chez tous ces mêmes parens qu'il avoit trouvés près de ses père et mère et chez les amis de sa famille; il donne à chacun des marques de respect et s'acquite de tous les devoirs sur lesquels il ne peut pas se tromper, parce qu'ils sont tous indiqués par la loi, qui règle le cérémonial à observer dans ces sortes de circonstances.

Le jour du mariage, l'époux va chercher son épouse avec un grand appareil: mêmes prosternations et mêmes hommages rendus de nouveau aux parens. L'épouse, en faisant ses adieux à son père et à sa mère, fait aussi les

trois prosternations. L'un et l'autre se mettent en marche vers la maison paternelle; l'époux se place à côté de la chaise sur laquelle la mariée est portée. Arrivé près de la maison, il devance son épouse pour l'attendre à la porte, et la conduire à son père et à sa mère; les deux époux se réunissent alors pour se prosterner à trois reprises devant eux, et un instant après devant les plus proches parens.

Tous les Chinois d'un certain rang ont dans leurs maisons, ainsi que nous l'avons déjà dit, une salle destinée à rendre, à certains jours de l'année, des honneurs aux ancêtres de la famille. Cette salle, qui s'appelle pour cela *la salle des ancêtres*, est regardée comme un lieu sacré; on la visite souvent. C'est pour les Chinois un temple où ils n'entrent jamais qu'avec un respect et un frémissement religieux. Le jour du mariage, les deux époux y sont introduits avec les cérémonies prescrites; en rendant le respect et les honneurs dus à la mémoire des ancêtres, ils font les trois prosternations ordinaires : c'est tout à la fois un tribut d'amour, de reconnoissance et de religion.

Un mois après la célébration des noces, la nouvelle mariée revient chez ses parens, conduite par son époux, qui l'y laisse quatre ou cinq semaines. Pendant tout ce temps, elle est traitée en fille de la maison; elle sert ses parens, et reprend les mêmes occupations dont elle étoit chargée dans le ménage lorsqu'elle étoit encore fille.

Un autre exemple va prouver jusqu'à quel point les droits de la piété filiale sont sacrés. Quoique les fils de l'empereur ne puissent épouser que des filles tartares, qui sont leurs esclaves, ils observent un cérémonial de respect envers leur beau-père et leur belle-mère. Ils vont les visiter avant la cérémonie des fiançailles; le jour du mariage ils s'y rendent de nouveau; ils conduisent ensuite la mariée au palais impérial; près d'y arriver, ils s'en séparent pour aller la recevoir à la porte et l'introduire. Le père, les oncles,

les proches parens de la jeune épouse, qui l'accompagnent, sont admis à boire du vin et à prendre du thé en présence de l'empereur, qui assiste à la cérémonie des fiançailles, et admet tous les membres de cette nouvelle famille à titre d'alliés. La mère, la tante et les proches parens reçoivent, au même titre, les mêmes honneurs chez l'impératrice. Le même cérémonial s'observe au mariage des princesses, filles de l'empereur, lorsqu'il leur fait épouser les fils de quelque grand de l'empire.

Le premier jour de l'an est une des fêtes du premier ordre à la Chine. Ce jour est un de ceux où l'empereur ne manque jamais d'aller rendre ses devoirs à l'impératrice sa mère; et rien n'est si solennel et si magnifique que cette cérémonie.

Au moment où le soleil commence à paroître sur l'horizon, les mandarins de tous les tribunaux, en grands habits de cérémonies, se rangent, selon leur dignité, dans la cour extérieure qui est entre la salle du trône et la porte intérieure du palais; les princes de tous les ordres, les comtes de la famille impériale, tous en grand costume, sont placés selon leur rang, dans la cour de l'intérieur du palais, et également sur deux lignes.

Alors l'empereur sort de son appartement, porté dans sa chaise de cérémonie, pour se rendre chez sa mère. La cloche du palais sonne pour annoncer la sortie de l'empereur, et doit se faire entendre pendant tout le temps que dure la cérémonie. La marche de l'empereur est accompagnée de tous ceux qui portent les *insignes* ou attributs de la dignité impériale, les masses, les piques, les drapeaux, les étendards, etc. Arrivés dans la première cour de l'impératrice mère, ces officiers se rangent sur deux lignes; les mandarins se placent aussi sur deux lignes dans la seconde cour; les princes et les comtes de l'empire sont rangés de même dans la troisième cour, qui

est vis-à-vis la salle du trône de l'impératrice mère. L'empereur, parvenu au vestibule de cette cour, descend de sa chaise et traverse la cour à pied. Le président du tribunal des rites s'avance vers l'empereur, se met à genoux, reçoit un placet de sa main, le remet à l'eunuque mandarin, qui va le présenter, à genoux, à l'impératrice mère. L'objet de ce placet est de la prier de monter sur son trône, pour y recevoir les humbles prosternations de son fils.

L'impératrice mère, en habit de cérémonie, sort de son appartement, suivie de toute sa cour, avec un appareil qu'il seroit trop long de décrire, et elle monte sur son trône. L'eunuque mandarin en avertit le mandarin du tribunal des rites; c'est ordinairement le président. Il s'avance vers l'empereur, se prosterne, et lui adresse, étant à genoux, un court discours où il lui rappelle la loi de l'empire, et prie sa majesté, sur laquelle le ciel et la terre et toute la nation chinoise ont leurs regards fixés, de donner un grand exemple de religion et de vertu à tous les sujets de l'empire, en rendant à sa très-auguste mère les devoirs que commandent à tous les enfans la religion et les droits sacrés de la nature.

L'empereur s'avance sous la galerie vis-à-vis le trône de sa mère; il se tient debout, les manches abattues et les bras pendans. Les princes, les grands de l'empire, les mandarins sont au fond de la cour; et, les regards tournés vers le trône, ils prennent la même attitude que l'empereur, les manches abattues et les bras pendans, avec tous les signes du plus profond respect. Pendant ce préparatif, les musiciens de l'empereur et ceux de l'impératrice, réunis, exécutent l'air *ping*, composé pour cette cérémonie; cet air national porte les plus tendres émotions dans les âmes, déjà préparées par la solennité aux impressions de la sensibilité.

Un mandarin crie à haute voix : *Mettez-vous à genoux;*

dans l'instant, l'empereur, les mandarins, les princes tombent à genoux; un moment après : *Prosternez-vous;* tout le monde se prosterne la face contre terre; *Redressez-vous;* tout le monde se redresse à sa voix, et à la fin de la troisième prosternation, le mandarin crie : *Relevez-vous;* l'empereur, les mandarins, les princes et les grands se remettent dans la posture où ils étoient d'abord, puis tombent à genoux, font trois prosternations nouvelles, se relèvent encore, retombent à genoux et en font trois autres, exécutant tous ces mouvemens au cri du mandarin, grand maître des cérémonies.

Les neuf prosternations faites, le président du tribunal des rites se met à genoux, et présente un second placet de l'empereur, dont l'objet est d'inviter l'impératrice mère à retourner dans son appartement. Le placet est porté par l'eunuque mandarin. La musique de l'impératrice annonce son départ; la musique de l'empereur lui répond; puis la musique se tait. Le mandarin du tribunal des rites, prosterné devant l'empereur, annonce que la cérémonie est finie, et il invite à genoux sa majesté à retourner dans son palais. La musique de l'empereur recommence et joue une fanfare. L'empereur redescend par l'escalier de l'orient, traverse la cour à pied, arrive au vestibule; il se met dans sa chaise, et retourne dans son appartement dans le même ordre qu'il en étoit venu. Alors la musique, la cloche qui avoit sonné pendant toute la cérémonie, cessent de se faire entendre.

Au même jour et peu de temps après, l'impératrice épouse, suivie de toutes les reines et princesses de la famille impériale, et de toutes les dames du palais et de la cour, vont rendre leur hommage à l'impératrice mère, et lui font les prosternations prescrites par un cérémonial qui n'est guère moins pompeux que celui qui est prescrit pour les hommages rendus à l'empereur.

Ce même hommage filial se répète à plusieurs autres fêtes de l'année, et dans toutes les circonstances importantes.

Dès que l'empereur a été reconnu et proclamé, son premier devoir est d'aller se prosterner devant sa mère, et il ne reçoit les honneurs et les hommages des grands de sa cour et de l'empire qu'après avoir rempli ce devoir sacré. S'agit-il de nommer une impératrice épouse, de donner une principauté à un des fils de l'empereur, d'accorder au peuple quelque soulagement, de rendre un édit favorable, l'usage est de faire intervenir un ordre de l'impératrice mère. L'empereur proteste, dans la déclaration qu'il y joint, que son édit n'est qu'un acte de l'obéissance qu'il doit à son auguste mère. La loi de l'empire veut qu'elle soit regardée comme la source de toutes les grâces, la protectrice du peuple et de l'empire ; et les termes dans lesquels s'explique l'empereur à la tête de ses édits, feroient croire que sa mère est la première en autorité dans tout l'empire, et que son fils ne se réserve que la gloire d'être fidèle à exécuter ses intentions et ses volontés, qu'il respecte comme celles du ciel.

C'est ici surtout que l'exemple du souverain donne la loi à tous les sujets de l'empire. Le même jour, dans toute la Chine, dans les provinces comme à la capitale, dans les villages comme dans les villes, les mêmes cérémonies s'exécutent. Les classes inférieures, selon la manière que la loi le prescrit, imitent les classes supérieures. Les grands, les mandarins, les chefs de l'empire et des tribunaux, chacun, sans exception, s'y conforme dans l'intérieur de sa famille ; les enfans se prosternent devant leurs parens, les cadets devant leurs aînés, les gendres devant leur beau-père, les inférieurs devant leurs supérieurs, les disciples, fussent-ils même fils de l'empereur, devant leurs maîtres. Les femmes s'acquittent des mêmes devoirs à l'égard de leurs parentes et des femmes qui sont au-dessus d'elles.

Ces hommages, ces prosternations, dont il vaut mieux interpréter l'esprit que de critiquer les formes et la multiplicité, sont d'étiquette et de devoir dans toutes les fêtes civiles et domestiques du premier ordre ; mais l'empereur est le seul qui fasse et reçoive les neuf prosternations. Le nombre est limité pour chaque particulier, suivant le rang qu'il occupe dans la société.

Les Tartares, en soumettant la Chine à leur domination, et en s'en rendant maîtres par droit de conquête, en 1644, ont eu le bon esprit d'adopter les usages et presque toutes les maximes touchant la piété filiale des Chinois ; et ils poussent encore plus loin qu'eux le respect pour leurs ancêtres, et pour les chefs de leur famille. L'empereur ne leur en donne pas simplement l'exemple ; il regarde comme un de ses premiers devoirs de veiller de près à cet égard sur tous les princes du sang ; il se montre inexorable pour toutes les fautes qui se commettent contre le respect et l'obéissance filiale que la nature et la loi prescrivent à tous les hommes.

La doctrine de la Chine sur la piété filiale est plus pure et plus lumineuse, à mesure qu'on remonte vers sa première source. Les livres sacrés des *King* et leurs plus anciens commentaires nous en fournissent la preuve. Les livres qui ont été faits en Chine depuis deux mille ans sur la piété filiale, suffiroient seuls pour former une grande bibliothèque. On en sera moins surpris, quand on voudra entrer dans les détails sur l'étendue des devoirs qui sont autant de conséquences des maximes que les Chinois ont adoptées, et dont quelques-unes vont jusqu'à la superstition. Elles sont la base de l'éducation morale de la jeunesse dans toutes les écoles. Confucius, depuis plus de deux mille ans, resté l'objet d'une vénération outrée et souvent superstitieuse, est regardé comme l'apôtre et le conservateur de cette doctrine ancienne et primitive ; il n'en parle jamais,

ainsi qu'on l'a vu, que comme du premier enseignement de la morale, soit politique, soit particulière; partout il la présente comme la racine de toutes les vertus et la première source de la prospérité publique. C'est moins, au reste, à ce grand philosophe qu'à ses commentateurs fanatiques, qu'il faut imputer les abus et les excès qui ont déshonoré la pratique d'une vertu si pure et si sublime dans ses véritables principes. Confucius distingue, dans la pratique de cette vertu, l'ouvrage de la nature, l'ouvrage de la raison, l'ouvrage des institutions sociales et de l'éducation.

Le père Amyot, aussi célèbre par ses connoissances que par ses travaux apostoliques, nous a fait connoître par ses savans extraits les meilleurs ouvrages des auteurs chinois sur la piété filiale. Contentons-nous des maximes que renferme le chapitre *Tien-li* du livre intitulé *Li-ki*, ouvrage qui jouit de la plus grande réputation à la Chine.

« Enfans chéris du ciel et qui voulez suivre les lois saintes de la nature, dit cet auteur aux enfans, quels que soit votre rang, votre âge et votre sexe, honorez vos père et mère; et, s'il le faut, jetez-vous un voile sur les yeux, plutôt que de leur manquer à cause des défauts et des vices qu'ils pourroient avoir; allez au devant de tout ce qui pourroit leur faire plaisir, même dans les plus petites choses; ne parlez point de vieillesse ni d'âge avancé devant eux; sont-ils malades, renoncez à la musique et à toute parure; sont-ils morts, observez de point en point les lois sur les funérailles et le deuil; toute votre vie, le jour anniversaire de leur mort, abstenez-vous de toute espèce d'amusement. A la mort de vos père et mère, ayez soin de vous démettre de tous vos emplois, pour ne les reprendre que quand l'obéissance due à ceux qui les remplacent dans leur autorité, vous en imposera la loi.

» Quant aux devoirs et au respect à leur rendre dans

l'intérieur de la famille, venez chaque jour, au chant du coq, présenter aux auteurs de votre vie de l'eau pour laver leurs mains; venez leur donner leurs habits et prendre leurs ordres. Toutes les fois qu'ils vous feront quelque commandement, écoutez-les respectueusement, et qu'à tout votre unique réponse soit toujours : *j'obéis.* Marchez-vous en la compagnie de votre père, souvenez-vous qu'un fils bien respectueux marche à une distance de quelques pas, derrière son père. Jouer des instrumens ou participer à des réjouissances et à des fêtes, vous amuser pendant que votre père porte le deuil, ce seroit une marque d'insensibilité et une indécence coupable. Ne vous écartez en rien des usages auxquels votre père paroît attaché; marquez votre respect et votre déférence en vous y conformant; même après sa mort, soyez au moins trois ans sans apporter aucun changement à ce qu'il avoit fait ou réglé.

La loi vous donne le droit de faire des remontrances à votre père; s'il s'écarte en quelque chose d'une conduite sage, il vous donne en cela des exemples que la loi ou la raison vous défendent d'imiter; mais votre père est homme, il peut devenir fautif; dans ces circonstances délicates, embarrassantes et pénibles pour votre cœur, ayez soin de ne rien dire ni de rien faire qui puisse blesser la piété filiale; que dans les avis et les remontrances auxquels votre devoir, et l'intérêt que vous portez à votre père, vous obligent, tout paroisse prendre sa source dans l'amour que vous lui devez, et soit accompagné des égards et du respect dont aucune considération ne vous autorise à vous écarter en quoi que ce soit. Faites-vous un point de religion de célébrer les fêtes instituées pour honorer les ancêtres. Votre fidélité à vous acquitter de ce devoir sacré consolera la vieillesse de votre père et de votre mère. Ils se diront avec attendrissement : Si la mort vient trancher

la trame de nos jours, nous ne mourrons pas tout entiers; nous survivrons à nous-mêmes dans le cœur de nos enfans. »

Confucius est surtout admirable dans les peintures qu'il nous fait des devoirs de la piété filiale. Il n'en parle qu'avec une sorte d'enthousiasme sacré. « Un fils, nous dit-il, est la chair de la chair, les os des os de ses parens; il est une portion de leur substance; c'est leur sang qui coule dans ses veines. Les droits d'un père sur ses enfans dérivent de leur existence même, et, tenant à tout leur être, ne peuvent jamais ni cesser, ni s'affoiblir. Un père est le souverain naturel de son fils, et le fils le sujet naturel de son père.

» La piété filiale est une vertu du cœur, mais elle ne s'y borne pas. Semblable au feu qui répand sa chaleur et sa lumière sur tout ce qui l'environne, la piété filiale se manifeste au-dehors et sur tous les actes extérieurs, dans le maintien, dans les paroles, dans les actions et dans toute la conduite. Plus un enfant bien né aime, et plus il fait éclater son respect. Un fils respectueux est encore plus attentif sur soi-même que ne l'est un courtisan honoré de la familiarité de son prince. Quelque amitié qu'un père et une mère lui témoignent, quelque confiance et quelque liberté qu'ils lui accordent, il ne se permettra pas un geste, une posture, une façon de se tenir et de s'asseoir en leur présence, dont il pût rougir devant un étranger. Nos ancêtres, que nous ne pouvons bien honorer qu'en nous les proposant pour modèles, étoient bien éloignés de s'émanciper et de se donner des libertés dans le secret de la maison domestique. Lors même qu'ils n'étoient pas vus, ils respectoient jusqu'aux meubles de leurs parens, et ils n'auroient pas osé, étant seuls dans la cour, passer par le chemin du milieu, honneur qui étoit réservé au chef de la famille.

» Devoir de reconnoissance et d'amour : la nature

même apprend la piété filiale aux enfans, avant que la raison leur parle. Ils s'observent, ils se contraignent, ils se gênent pour écarter ce qui déplaît à leurs père et mère, et pourroit les chagriner, leur causer quelque inquiétude. Mais l'amour d'un enfant ira-t-il jamais aussi loin que la tendresse des parens? Que peut faire le fils le plus tendre, qui soit comparable à ce qu'ont fait pour lui les auteurs de sa vie? Que de peines et de sacrifices n'a-t-il pas coûté à sa mère, même avant que de naître! C'étoit pour lui qu'elle avoit soin d'elle-même. L'espérance de le conserver anime son courage au milieu des douleurs de l'enfantement; il lui déchire les entrailles, il l'environne des horreurs de la mort; elle s'oublie pour ne s'occuper que de son péril. Les soins qu'exige l'enfance continuent de l'assujettir à des devoirs pénibles et de tous les momens; l'amour maternel les change en jouissances. Les cris de son enfant ne blessent point son oreille; ses importunités sollicitent son cœur, et jamais ne lassent sa patience. S'il pleure, sa main caressante essuie ses larmes, ses baisers le consolent. S'il a faim, elle le nourrit de son lait, sa substance la plus pure. A-t-il froid, elle l'échauffe dans son sein. Le besoin du sommeil se fait-il sentir, elle le berce et l'endort. Est-il éveillé, elle l'amuse; elle quitte tout, jour et nuit, pour voler auprès de lui. Quelque pauvres que soient un père et une mère, ils vont jusqu'à se priver du nécessaire, à endurer la rigueur des saisons pour procurer des vêtemens commodes à leurs enfans. Ils se nourrissent, eux, d'alimens grossiers, quelquefois ils sont réduits à souffrir la faim; et leur amour est ingénieux à trouver des ressources pour leur fournir une nourriture saine et agréable. Combien de fruits et de douceurs n'arrivent dans la maison que pour eux!

» Un père qui arrive le soir, fatigué du travail de la journée, songe d'abord à son enfant. Ses caresses le délas-

sent de ses fatigues; il le porte dans ses bras, et il ne le quitte que pour le remettre dans les bras de sa mère, qui souffre de s'en voir séparée. Est-il malade, que d'inquiétudes il cause à l'un et à l'autre! Ils souffrent plus que lui; ils ne sont jamais assez pauvres pour qu'ils ne trouvent pas dans leurs privations de quoi lui procurer les remèdes dont il a besoin. Ils acheteront, s'il le faut, sa guérison aux dépens de leur propre vie. Ajoutez encore les peines que coûte la première éducation de l'homme. Il faut lui apprendre tout : à marcher, à parler, à se soigner lui-même. Il faut se saisir des premiers rayons de son intelligence, former son esprit, développer, diriger sa raison, jeter dans son cœur les principes de la vertu, les semences de la sagesse, le préparer au rang qu'il doit occuper dans la société; et, pour en faire un homme, un vrai citoyen, il faut être son premier instituteur. Pour y réussir, les pères et les mères prennent sur leur tranquillité, sur leur fortune, sur leurs habitudes, sur leur santé, sur leurs autres affections, sur leur vie même; ils se sacrifient de mille manières pour rendre leurs enfans heureux.

» Un ancien l'a dit, dans un excellent ouvrage que les pères eux-mêmes mettent entre les mains de leurs enfans, pour former leur esprit et leur cœur : Les vertus des parens ne sont pour la plupart que l'expression et l'effet du désir qu'ils montrent de donner à la société des enfans dignes d'eux, et qui les fassent honorer par leurs qualités sociales et vertueuses. Que de modestie, de douceur, d'affabilité et de générosité n'inspire pas à un père l'envie de faire des protecteurs, des amis à ses enfans, et de leur gagner la bienveillance du public! Les passions même les plus ardentes, les plus impérieuses, ne tiennent pas à cet égard contre les sollicitations de l'amour paternel. L'empereur Chang-Y avait la bonne foi de le confesser : La crainte de

nuire à mon fils m'a corrigé du jeu et du vin, et m'a sauvé mille fois des susceptibilités de ma vanité et des vivacités de ma colère; je lui dois ma réputation et mes amis, et bien plus encore, je lui dois ma vertu.

» Or, un fils bien né, un fils pour qui le crime et la honte de l'ingratitude seroient l'opprobre et le tourment de sa vie, a toutes les vertus filiales en lui; la nature les a gravées dans son cœur en caractères ineffaçables. En lisant les saintes maximes du *Tien-li* au fond de sa conscience, il y lit sans cesse les devoirs de la piété filiale; il met sa gloire et son bonheur à s'en acquitter envers ses parens. Sa reconnoissance a toute la sensibilité, toute la délicatesse, tous les empressemens de l'amour. Plus la vieillesse les approche des misères, des besoins, des infirmités, des caprices, des humeurs, des oublis, des absences d'esprit, plus son cœur en est touché et attendri; il les sert, les soulage, les soigne, les console, les égaie et les amuse, les supporte sans jamais se dégoûter ni se lasser; toujours plein du souvenir de ce qu'ils ont été pour lui, il s'applique à leur rendre tout ce qu'il a reçu d'eux. Sa fortune, ses soins, sa vie sont leur inaliénable propriété. Le bienfait de la naissance, fût-il leur seul bienfait, ce serait encore un titre suffisant pour leur accorder des droits auxquels l'ingratitude seule pourroit mettre des bornes. C'est par eux qu'il existe, c'est pour eux qu'il doit vivre. La mort elle-même, qui bientôt viendra trancher leurs jours, ne leur fera rien perdre de leurs droits sur sa reconnoissance. Il rendra à leur mémoire les honneurs et le respect qu'il ne peut plus rendre à leur personne. »

La religion, chez les Chinois, vient encore au secours de la nature; elle en resserre les liens, elle en consacre les droits. Dans la doctrine des livres sacrés, Dieu, qu'ils désignent sous des images symboliques, et les dénominations de *Tien* ou *Chang-Ty*, est le principe, le milieu et la fin

de toutes les choses, l'œil de l'univers, le soleil de l'éternité. Les Chinois, dans leurs prières et leurs sacrifices particuliers, ou dans les cérémonies publiques, et les ministres de la religion dans les discours qu'ils adressent au peuple, le nomment ordinairement *le père et la mère* de tous les hommes, l'arbitre suprême des destinées, l'Être éternel d'où tout ce qui existe est sorti, la source de toutes les faveurs que la vertu peut attirer sur les justes, le vengeur sévère de l'infraction des lois, et dont la colère contre les méchans n'est jamais plus terrible après leur mort, que parce que sa justice a été plus patiente à leur égard pendant leur vie.

Dieu, principe et source de tout ce qui a vie, est en même temps l'auteur, le chef suprême, le législateur, le premier souverain de la société civile et politique. Ces titres augustes dérivent tous, dans la créance des Chinois, de sa qualité de *père* et de *mère* de tous les hommes. Il est sur la terre, par sa puissance infinie, tout ce qu'il est dans le ciel, où il a placé son trône et le siége de son empire sur tout l'univers.

L'action de Dieu dans le gouvernement du monde ne se repose jamais ; mais la main qui imprime le mouvement et distribue la vie à toute la nature, est cachée aux yeux de l'homme. Pour rendre en quelque sorte son action et sa puissance visibles, Dieu a créé l'autorité paternelle ; il a confié ses droits, l'exercice de son autorité suprême et tous ses pouvoirs à chaque chef de famille. Lisez les livres sacrés des Chinois : chaque famille est une petite monarchie ; le père règne sur tous les membres qui la composent ; il est roi dans l'enceinte de la maison domestique. Son autorité est sacrée ; elle vient de Dieu, ou plutôt c'est l'autorité de Dieu même qui commande. L'autorité du père est le pouvoir suprême ; l'obéissance qu'on lui rend est un acte de religion ; elle se rapporte à Dieu qui, à proprement par-

ler, est le seul maître, le seul souverain de l'univers. De cette doctrine dérivent les titres augustes que les livres sacrés donnent au chef de famille. Il est l'image et le représentant de la Divinité, l'œil de sa providence, le ministre de sa justice et de sa bonté, l'interprète de ses volontés, le canal par où arrivent aux siens les faveurs du ciel. A la qualité de maître et de supérieur sur ses enfans, Dieu a voulu ajouter la qualité de pontife. C'est en effet au chef de la famille, au père, et après sa mort au fils aîné qu'appartient exclusivement le droit de présenter à Dieu les vœux de la famille réunie, et d'offrir des sacrifices dans l'intérieur de la maison domestique. Toutes les conséquences de cette doctrine ancienne et primitive des Chinois s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit.

Résister aux volontés d'un père c'est résister à Dieu même ; lui manquer de respect, est un outrage fait à la Divinité. Toutes les fautes contre les devoirs de la piété filiale sont une espèce de sacrilége. Les faveurs et les bénédictions du ciel sont le prix de l'obéissance et de la fidélité ; et la malédiction ne manque jamais d'atteindre l'enfant ingrat ou rebelle, et de venger les droits sacrés de l'autorité paternelle, quelquefois même pendant une longue suite de générations.

Il n'est point de peuple qui soit plus attaché à sa religion, plus fidèle à ses traditions anciennes, en général plus superstitieux que le peuple chinois; mais dans cet empire, les idées superstitieuses, les opinions du fanatisme religieux, tout semble fait de manière à tourner au profit de l'autorité que le père exerce sur les enfans, les serviteurs, les esclaves et sur tous les membres de la famille. Tout encore dans l'éducation, soit privée, soit publique, se rapporte à ce grand objet. C'est la première leçon que donne la mère à ses enfans, et qu'elle enseigne plus efficacement encore, par ses exemples. Les maîtres dans l'enseignement des éco-

les, les docteurs de la loi dans leurs livres, les mandarins chargés de l'instruction du peuple, dans les discours qu'ils lui font aux jours que le tribunal des rites a fixés, prennent toujours pour leur texte principal les droits de la paternité et les devoirs de piété filiale. Ils répètent sans cesse que toutes les vertus sont en péril, quand la piété filiale s'affoiblit dans le cœur d'un enfant; et que tout ce qui porte atteinte à la piété filiale est une calamité publique; ils vont jusqu'à dire qu'il vaut mieux faire pleurer cent fois sa femme que de faire soupirer une seule fois sa mère; et enfin qu'on ne jouit complètement de son cœur que par la piété filiale.

Cette doctrine est la seule qui puisse fixer les vrais principes du gouvernement d'un empire. Si on l'abandonne, les lois portent à faux, l'autorité chancelle, l'état est près de sa ruine. « Le *Tien* (Dieu) ne verse ses bienfaits que sur les fils reconnoissans et dociles. Un fils tendre et vertueux n'a ni goût ni sentiment à lui. Ce qui plaît à ses parens lui plaît; ce qui les afflige l'afflige. Son cœur n'est que l'écho du cœur de ses parens. Un souverain n'est grand et ne se couvre de gloire qu'autant qu'il surpasse ses sujets en piété filiale. C'est elle qui le fait aimer de ses sujets, et qui lui donne le sceptre de tous les cœurs. Qui n'aime pas ses parens, haïra l'empereur. L'amour de la patrie expire des plaies qu'a reçues la piété filiale. Elle est le point d'appui de toutes les lois sociales et politiques. Malédiction sur la tête du fils ingrat ou indocile! Les menaces d'un père sont le tonnerre des familles, elles effraient l'innocence même; l'indocilité qui les brave est si abominable, qu'elle en inspire encore une plus grande frayeur. »

Nous nous bornons à ce petit nombre de sentences. On en pourroit composer un volume, si on vouloit copier les auteurs des livres sacrés et leurs commentateurs. Le recueil qui les renferme a été publié par l'empereur Kang-

Hi, contemporain de Louis XIV, pour les assemblées du peuple, de chaque mois, soit dans les villes, soit dans les campagnes, assemblées auxquelles président les mandarins ou les anciens, et qui sont instituées depuis une époque très-ancienne, pour servir à l'instruction publique. Ces leçons ne manquent jamais d'être accompagnées du récit des faits miraculeux, des prodiges merveilleux et surnaturels opérés par la Divinité, ou pour exciter la fidélité aux devoirs de la piété filiale, ou pour jeter la terreur dans les âmes de ceux qui seroient tentés de secouer le joug du pouvoir paternel, ou de violer quelques-uns de ses droits sacrés. « Si vous échappez, dit l'empereur Kang-Hi, à la justice des lois, sachez que vous n'échapperez pas à la vengeance du Tien. » Cet empereur rapporte des exemples de punitions les plus épouvantables. « C'est ainsi, poursuit-il, que seront punis les ingrats qui manquent à la piété filiale : la sévérité de la justice du Tien s'étend aussi loin que son pouvoir. La promptitude de ses châtimens est effrayante. Oserez-vous désormais nourrir dans votre cœur une seule pensée contre les devoirs que sa loi vous prescrit envers vos pères et vos mères? Ici le peuple assemblé doit répondre tout d'une voix : *Pou-kan,* qui veut dire, *nous ne l'oserons pas.* Oserez-vous désormais faire rien qui lui soit contraire? Même réponse de l'assemblée : *Pou-kan, nous ne l'oserons pas.* »

Le recueil des *édits, ordonnances et instructions* publiées par *Kang-Hi*, est divisé en soixante livres. Il y traite de vertu, de science, de politique, d'adoration du *Tien,* de l'imitation des ancêtres, des belles-lettres, des moyens de soulager le peuple, de faire un choix parmi les mandarins destinés aux emplois de l'empire, etc.; et tous ces sujets longuement discutés sont tous rangés sous le titre général : *de l'autorité des chefs de famille et de la piété filiale.* Partout l'empereur ne se considère que sous les rapports qu'il

a comme père de son empire, et il en déduit tous les devoirs de la royauté.

L'impératrice, sa mère, tomba malade. Nous regrettons que les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer nous interdisent de transcrire la longue relation de sa conduite envers elle, des soins qu'il lui rendit, jusqu'à descendre à toutes les fonctions de garde-malade; des vœux qu'il fit offrir dans toutes les provinces, pendant sa maladie; des actes de religion, et des sacrifices solennels qui les accompagnèrent à sa convalescence. Nous ne citerons que ces paroles attendrissantes : « Les inquiétudes de mon amour ne me quittent ni jour ni nuit; le sommeil et la nourriture ne sont plus rien pour moi; toute ma consolation est de tourner humblement mes pensées vers le Tien suprême; les yeux noyés dans mes larmes, je me suis prosterné la face contre terre, et j'ai profondément médité sur tout ce qui pourroit me mériter son assistance divine; j'ai songé que le plus sûr moyen de fléchir sa colère et d'obtenir les effets de sa clémence et de sa bonté, seroit de me montrer moi-même clément et miséricordieux; que c'étoit à ce seul prix que le Tien se laisseroit toucher à la vue de mon extrême douleur, et qu'il m'accorderoit la prolongation d'une vie que je n'acheterois pas trop cher aux dépens de ma propre vie. » En conséquence, Kang-Hi se détermina à faire grâce à tous les criminels qui ne sont pas exceptés par la loi des grands pardons. L'empereur finit par dire : *Je prie le Tien de bénir mes vœux.*

Aux sentimens et aux droits de la nature, à l'empire sacré de la religion, ajoutons les lois de l'empire et les édits de ses souverains. On diroit que la législation chinoise n'est, à proprement parler, qu'un code de famille. Les lois de la Chine ne reconnoissent presque point de bornes à l'étendue de l'autorité des pères sur la famille. Hors le droit de vie et de mort, il n'en est point, de tous ceux qu'un

homme peut avoir sur un autre homme, que la loi ne reconnoisse dans l'autorité naturelle d'un chef de famille. Un père peut engager et vendre son fils. Maître absolu de ses biens propres, soit de ceux qu'il a acquis, soit de ceux qu'il a hérités de ses ancêtres, un père a également le droit d'engager, de vendre, de dissiper les biens que son fils a acquis; bien plus, quelque dette qu'ait contractée le père, à moins que ce ne soit au jeu, parce que dans les mœurs chinoises le jeu lucratif est défendu et ne peut donner aucun droit, un fils est la caution nécessaire de son père; il est tenu d'acquitter toutes les créances tirées sur lui.

Une bru n'a rien en propre, n'a aucun meuble qui lui soit personnellement affecté; elle ne peut rien donner, rien prêter de son chef. Lui fait-on un présent en habits, en soieries, en sachets d'odeurs, ou de quelque nature que ce soit, elle peut le recevoir; mais elle va aussitôt le présenter à son beau-père et à sa belle-mère; s'ils l'acceptent, elle s'en réjouit, comme si on lui en faisoit présent une seconde fois; s'ils le lui rendent, d'abord elle doit s'excuser d'accepter; s'ils lui en donnent l'ordre, elle les en remercie, et le garde pour le temps où ils pourroient en avoir besoin. Un fils, du vivant de son père ou de sa mère, n'oseroit disposer de lui-même, ni du char, ni des chevaux dont auroit pu le gratifier le prince.

Tout mariage est nul sans le consentement du père, à quelque âge que soit parvenu le fils. Tout mariage contracté pendant le temps du deuil de la mort d'un père, est nul de plein droit; ou même, lorsque les parens au premier degré sont condamnés à mort, quoique la sentence ne doive pas être exécutée de long-temps. Quelque tendresse et quelque affection qu'ait un fils pour son épouse, il doit la répudier, la chasser de la maison paternelle et de la sienne, si elle a le malheur de déplaire à son père et à sa mère. N'eût-il au contraire que de la froideur et

de l'antipathie pour elle, si son père et sa mère lui disent: Votre épouse nous sert bien, nous en sommes contens, il doit la traiter en épouse chérie et la garder jusqu'à la mort.

Les testamens des pères sont sacrés; aucun défaut de formalités n'est admis pour les faire casser, pourvu qu'ils soient authentiques et qu'ils n'aient pas été rétractés.

Les lois criminelles en Chine sont d'une rigueur extrême contre les enfans qui violent les devoirs de la piété filiale. Après le crime de rebellion et de lèse-majesté, il n'en est point qui soit réputé plus atroce que celui de manquer à ses parens. S'il arrive, ce qui est presque sans exemple ou très-rare, qu'un enfant outrage son père, lui dise des injures, lève la main sur lui pour le frapper, si surtout il lui ôte la vie, alors tout l'empire est en mouvement; l'empereur devient juge du coupable. On dépose tous les mandarins de la province, et surtout ceux de la ville où un enfant dénaturé et parricide a été si mal instruit et si mal surveillé. On châtie sévèrement ses proches pour avoir négligé de le corriger, et pour n'avoir pas averti les magistrats de ses mauvaises inclinations. Le coupable est mis en pièces; on le brûle; on détruit sa maison jusqu'aux fondemens; celle de ses voisins est rasée; on dresse partout des monumens pour transmettre la mémoire de cet horrible attentat.

Il ne peut entrer dans l'esprit d'un Chinois qu'un père puisse étouffer le cri de la nature et soit cruel envers ses enfans, au point de les maltraiter, de les punir grièvement sans qu'ils l'aient mérité; un père qui accuse son fils, au tribunal d'un mandarin, de manque de respect ou de désobéissance, n'est point obligé d'en apporter de preuves; le fils passe nécessairement pour coupable; l'accusation du père suffit pour faire prononcer contre lui les peines de la loi. Au contraire, la loi va jusqu'à défendre aux mandarins de recevoir les accusations d'un fils contre son père.

Si le fils se plaint de son père, il est regardé comme un monstre. Il est cependant quelques genres de plaintes qui peuvent être écoutées lorsqu'elles sont signées par le grand-père ; mais s'il se trouve quelque fausseté dans le moindre article, le fils est puni de mort. C'est le devoir d'un fils, disent les Chinois, d'obéir et de prendre patience. Eh ! de qui souffrira-t-il, s'il ne peut souffrir de son père ?

Un mandarin sacrifie sa vie pour la défense du peuple, un lettré pour celle des lois, et un fils pour venger son père. Comment doit se comporter un fils vis-à-vis l'ennemi de son père ? « Un fils qui connoît la nature et ses devoirs, répond Confucius, se couche en habits de deuil ; il n'a d'autre chevet que ses armes ; il n'accepte aucun emploi ; il ne souffre point que cet homme, ennemi de son père, reste sur la terre. S'il le rencontre, soit dans le marché, soit au palais, il ne retourne point chez lui pour prendre ses armes, il l'attaque sur-le-champ ; l'ennemi de votre père ne doit pas rester sous le même ciel avec vous ; mettrez-vous bas les armes sans avoir vengé sa mort, et pouvez-vous habiter un même royaume avec le meurtrier de l'auteur de votre vie ? »

Quel conseil atroce ! quel devoir barbare ! dites-vous : Parmi les maximes et les lois qui viennent d'être rapportées, il en est quelques-unes qui sont contraires à la nature, à la saine morale, et au repos de la société ! Aussi n'avons nous point la pensée de nous faire en tout les apologistes de la législation et des mœurs chinoises, et nous ne nous occupons dans ce moment que d'en tracer le tableau. Il nous semble d'ailleurs qu'il est sage de différer de les soumettre à l'examen et à la censure jusqu'à ce que nous en ayons assez développé les différentes branches, pour mettre chacun en état d'apprécier sainement la véritable cause des abus et des excès qui nous doivent surprendre et choquer à la première vue.

La piété filiale a toujours été regardée à la Chine comme le point d'appui des lois sociales, et la source de la félicité publique. Parcourez la chaîne des siècles, remontez à la plus haute antiquité; examinez l'état actuel de la morale publique et de la législation; lisez le recueil volumineux des lois et des déclarations émanées du trône; vous verrez que les empereurs de toutes les dynasties, que celle des Tartares, qui depuis un siècle et demi règne sur la Chine, ont toujours mis à la tête des devoirs du souverain l'obligation de maintenir les principes et la doctrine de la piété filiale, soit par des faveurs et des récompenses accordées à ceux qui s'y sont montrés fidèles, soit par la sévérité des châtimens contre la violation de ses lois. Les gouverneurs et les chefs des tribunaux, les censeurs de l'empire, les présidens du tribunal des rites, les mandarins préposés à l'instruction publique sont obligés, dans les visites qu'ils font tous les ans dans les provinces ou districts soumis à leur surveillance et à leur juridiction, de prendre, sur ce point capital de leur mission, des informations précises, d'en tenir registre et de les transmettre au tribunal des rites, qui en fait son rapport à l'empereur, en y joignant des instructions particulières et des projets de loi, soit pour réformer les abus qui se seroient introduits, soit pour ranimer le zèle et l'émulation dans le cœur de tous les sujets. Toute la nation sait que le souverain est instruit de tout, et dans les plus grands détails; que le compte fidèle qui lui est rendu lui sert de règle dans les diverses promotions aux emplois et aux grandes places de l'empire.

Les empereurs ne manquent jamais de profiter de ce concours de lumières pour publier de nouvelles ordonnances ou rappeler les anciennes, toutes les fois qu'ils le jugent nécessaire. Le vice, qui scandalise par ses excès, reste rarement impuni; et les exemples éclatans de vertu et de piété filiale, en fixant les regards du chef de l'em-

pire, éprouvent presque toujours les effets de sa satisfaction. Souvent il publie des déclarations ou adresses des instructions aux provinces, dans lesquels il expose avec force et dignité les principes et les devoirs de l'homme moral, du magistrat et du citoyen. S'il paroît quelque ouvrage excellent sur des points importans de la morale publique, l'empereur a soin de le faire imprimer, et d'en faire distribuer des exemplaires en grand nombre dans les provinces de son empire.

La piété filiale est à la Chine, depuis près de trente-cinq siècles, ce que fut à Lacédémone l'amour de la liberté, et à Rome l'amour de la patrie. C'est la piété filiale qui a perpétué, de génération en génération, dans ce grand empire, ce respect universel pour l'antiquité, cette beauté de morale, cet ascendant irrésistible de l'autorité légitime, cet esprit public, cette noblesse dans l'administration, enfin ces vertus sociales qui l'ont conservé au milieu des ruines de tous les autres empires. Voilà sans doute, ajoute un de nos savans missionnaires, ce que l'on n'avoit pas soupçonné au-delà des mers. Peut-être même nous accusera-t-on d'exagération, si nous avançons que la piété filiale est encore aujourd'hui à la Chine la vertu de tous les rangs et de tous les états, de tous les sexes et de tous les âges, de l'empereur comme du dernier citoyen ; qu'elle voit le trône à ses pieds, qu'elle préside au conseil et dirige les tribunaux, qu'elle règne dans le temple des sciences, qu'elle triomphe dans les cérémonies religieuses et civiles ; qu'elle donne le ton à la cour, tient le sceptre dans les familles, fait plier toutes les idées, subjugue toutes les passions à la ville comme à la campagne, parce qu'elle tient à tout, qu'elle influe et prévaut sur tout. Un mot qui l'attaqueroit seroit un cri de guerre, souleveroit tous les murmures, seroit un signal d'insurrection : tout l'empire s'éleveroit pour la venger ; le sexe même le plus foible et les enfans affronteroient la mort pour sa querelle.

Les Tartares, vainqueurs et conquérans de la Chine, pour asseoir leur domination et s'assurer leur conquête, ont été forcés de changer leurs mœurs, de se soumettre aux lois de la piété filiale, d'en adopter les maximes, d'en sanctionner l'autorité et la législation, de la prendre pour règle suprême de leur conduite civile et politique. En un mot, la piété filiale est la vertu nationale des Chinois; elle est cette force entraînante de l'opinion publique, à laquelle rien ne peut résister; c'est par elle que la nouvelle dynastie des Tartares mantchoux règne depuis plus d'un siècle, en paix et avec gloire, sur les vastes provinces de leur empire.

Après Confucius, celui des philosophes qui jouit à la Chine de la plus grande réputation, est le célèbre *Té-Sieou*. Il a eu la modestie de ne se donner que comme le commentateur du *Tahio*, mais il s'est frayé une route toute nouvelle; il n'a rien dit que d'après les King, mais il a si bien choisi les textes dont il s'appuie, et les a rangés avec tant d'ordre, il les a assortis si naturellement, développés, liés les uns aux autres avec tant d'art, de clarté et d'énergie, qu'il entraîne partout le lecteur et le persuade.

Partout il fonde l'art de régner sur des règles prises dans la nature de l'homme, dans la fin de son être, dans ses devoirs, ses besoins et ses passions. Philosophe profond, il entre dans le cœur de l'homme pour y trouver sa conscience et cette lumière inextinguible qui lui montre le bien et le mal. Il la lui fait voir dans ces instans calmes, où elle parle dans le silence des passions, et répète les mêmes choses à tous les hommes; il la lui fait entendre encore dans les remords et la confusion qui suivent le crime, et dans le respect et l'amour qu'inspire la vraie vertu; partout il la voit comme la règle suprême de l'homme. Ce philosophe discute, examine, compare, arrange les enseignemens instinctifs de la conscience, les pèse au poids de la raison, et les réduit à la piété filiale, à la fidélité au sou-

verain, à l'amour fraternel, à l'union conjugale et à la tendre amitié. Puis il développe les devoirs respectifs des pères et des enfans, du prince et des sujets, des frères, des époux, des amis. Il dit des choses admirables sur la nature, les qualités, l'excellence de la vertu, et il prouve qu'elle ne peut subsister que dans les principes de la religion, ni reposer que sur un symbole de croyance qui présente une règle de vérité fondée sur les témoignages de la haute antiquité; d'où il prend occasion d'attaquer l'idolâtrie et le philosophisme, en faisant voir qu'ils sont également fatals à la tranquillité publique, à l'innocence des mœurs et aux progrès des sciences.

Rien n'est si beau, si intéressant que tout ce que Té-Sicou dit, d'après l'antiquité, sur la religion du cœur, le culte qu'il faut rendre au souverain maître, les vœux que le prince doit lui offrir dans les calamités publiques. Tout ce qu'il enseigne à l'empereur sur la fuite des plaisirs, le sommeil de l'indolence, l'ivresse de la volupté, les profusions du luxe, n'est pas moins admirable. Il montre la nécessité pour le souverain d'étendre ses soins paternels à tous ses sujets, de leur donner une attention continuelle, mais surtout aux grands de son empire et à ses officiers, pour veiller sur eux et les tenir incessamment occupés de leurs devoirs. Jamais les Socrate, les Platon, les Sénèque n'ont parlé si éloquemment sur ces grands sujets.

Pour peu qu'on ait le cœur sensible aux douces émotions de l'amour filial, on ne pourra refuser un juste tribut d'éloges et d'admiration au gouvernement politique d'un peuple immense, qui, sous toutes les dynasties, et depuis plus de trois mille ans, n'a cessé d'attribuer à la pratique de cette vertu les grandes destinées de ses empereurs, le succès de leur administration, la gloire de leur règne et la prospérité publique.

« Les premiers empereurs de la dynastie des *Han*, dit

Lu-Chi, avoient tout à la fois à consoler les peuples de la perte de l'ancien droit public qu'il étoit impossible de rétablir, à cicatriser les plaies douloureuses et sanglantes d'une longue anarchie, à faire adopter un nouveau corps de lois qui conciliât tous les intérêts, ceux de la nation et ceux de leur trône; à faire revivre les principes de politique, de morale, de discipline, de probité, d'économie et d'administration; à ranimer l'agriculture, le commerce, les arts, les ressources pour la guerre; à élever enfin un nouvel empire sur les ruines dispersées et fumantes de l'ancien; et tout cela avec une autorité disputée, chancelante, qui, de tous côtés, avoit une foule d'obstacles à surmonter. Quelle position plus délicate, plus critique, plus périlleuse! L'ascendant de la piété filiale, prise pour point d'appui, pour moyen de régénérer les mœurs publiques, d'étouffer les discordes, d'anéantir tous les obstacles, affermit tellement l'autorité des empereurs, qu'ils exécutèrent avec succès tout ce qu'ils entreprirent. »

De tout temps les Chinois ont adoré le *Tien* (Dieu) sous le nom, si cher à toutes les âmes sensibles, de *père* et de *mère* de tous les hommes; et les empereurs prenoient à la tête de leurs titres les noms de fils du ciel et de père commun de l'empire. *Ou-Ty,* un des premiers fondateurs de l'illustre dynastie des Han, fit graver ces deux noms augustes sur son sceptre, et publier dans ses vastes états que, n'ayant d'autre vue et d'autre ambition, en montant sur le trône, que de faire respecter les lois sacrées du ciel et de remplir les devoirs d'un père affectionné pour ses enfans, il rendoit à tous les censeurs de l'empire la plénitude de leurs droits et l'exercice entier de leurs fonctions, avec le pouvoir illimité de seconder ses intentions paternelles par le concours de leurs avis, de leurs lumières et de leur patriotisme; comme aussi de lui adresser tous les avis qu'ils jugeroient nécessaires à sa gloire et au bien de l'état.

Sa conduite répondit en tout à l'engagement solennel qu'il prenoit avec le ciel, les censeurs et les peuples de son empire. Il commença par donner à ses sujets l'exemple si touchant et si beau de la piété filiale, par le respect et l'amour qu'il montra pour ses parens, et par les honneurs qu'il décerna à la mémoire de ses ancêtres. Forte de ses propres vertus, sa puissance ne rencontra plus d'obstacles; les lois de la religion furent remises en vigueur; l'autorité des parens sur leurs enfans fit de chaque famille particulière une petite monarchie; l'éducation nationale prit la législation paternelle pour base principale de toutes ses instructions; des distinctions honorables furent accordées aux vieillards; des secours furent assurés aux pauvres, aux malades, aux orphelins et aux veuves; l'agriculture fut honorée et proclamée le premier des arts, celui qui méritoit le plus la protection de l'empire, et elle fut presque mise au premier rang des vertus nationales. Bientôt l'empire offrit le beau spectacle d'une grande famille qui sembloit n'obéir qu'au sceptre paternel, et la Chine devint plus florissante et plus redoutable aux étrangers qu'elle ne l'avoit jamais été.

Ou-Ty eut, dans la suite des siècles, pour imitateurs tous les grands princes qui illustrèrent le trône de ce vaste empire. La piété filiale est encore aujourd'hui la vertu par excellence des Chinois, le principe et la source des mœurs publiques, de la stabilité du trône, de la grandeur et de la prospérité nationales.

DES SECTES RELIGIEUSES A LA CHINE.

Des Bonzes et des Lamas.

Pour peu que l'on pénètre dans la Chine, on se voit presqu'à chaque pas arrêté par les contrastes les plus frap-

pans. Les écoles retentissent des leçons de la plus sublime morale, et on observe dans le culte religieux de ce peuple, si sage sous tant d'autres rapports, le délire de la plus extravagante superstition. Pour expliquer une contradiction si choquante, il faut interroger l'histoire même de la Chine, et l'expérience de tous les siècles. Elles nous apprendront que la raison laissée à elle-même est insuffisante, et que pour se diriger dans sa route et éviter les écarts, il lui faut le secours de la révélation, et une règle suprême de vérité qui soit fondée sur la parole et l'autorité de Dieu même. Considérés sous ce point de vue, les mémoires de nos missionnaires sur les bonzes et les lamas offriront un véritable intérêt.

C'est une chose digne de remarque, que l'idolâtrie, chez les nations polies et savantes, a toujours été plus absurde, plus bizarre et plus scandaleuse que celle des peuples barbares. C'est sans doute qu'elle n'a pu s'y établir que par l'esprit de système, qui finit presque toujours par brouiller les idées les plus claires, et par le renversement même de la raison. Les Chinois nous en fournissent la preuve. L'empereur assis sur le trône de la Chine en 1780 étoit savant; il avoit beaucoup d'esprit et de pénétration; cependant il est certain qu'il se prosternoit dans l'intérieur de son palais devant les idoles, en bonne femme de village. Les princes, les ministres d'état, les présidens de tribunaux, imitoient son exemple chez eux; ils offroient des sacrifices à leurs idoles, et leur bâtissoient des temples. Tous, et l'empereur et les lettrés eux-mêmes, agissoient en insensés, après avoir parlé en sages et en vrais philosophes, dans les ouvrages et les ordonnances qu'ils publioient.

Comment concilier une conduite si stupide avec les vues sublimes de la politique et du génie? La réponse se trouve dans l'histoire de l'esprit et du cœur de l'homme. Com-

ment concilier la délicatesse sur la réputation, avec les foiblesses des passions; les excès de l'intempérance, avec le désir si vif de la santé et de la vie; la passion de plaire, avec les écarts et les ridicules de l'orgueil? Les lettrés chinois, disciples ardens de Confucius, méprisent les bonzes, et ils se prosternent devant leurs idoles; les philosophes chinois ressemblent à ceux de tous les autres peuples; aux Aristote, aux Platon, aux Démosthènes chez les Grecs; aux César, aux Cicéron chez les Romains. On découvre dans leurs écrits des notions sublimes de la Divinité, et dans leur conduite, le culte de la plus grossière idolâtrie.

Du moins les Phidias et les Praxitèle divinisoient en quelque sorte les idoles de la Grèce par la sublimité de leur art; au lieu qu'à la Chine, les idoles sont mimiques, effroyables, monstrueuses et gigantesques. On en voit qui ont des figures ridicules, d'autres des difformités bizarres; toutes semblent faites exprès pour se mettre au niveau de la folie de leurs adorateurs. L'imagination originale du célèbre Callot n'est jamais allée aussi loin dans ses inventions grotesques, que les sculpteurs chinois dans les figures qu'ils donnent à leurs idoles. Il y a cinquante ans, tout Paris avoit la manie des magots; plus ils étoient bizarres et ridicules, plus ils étoient préférés. Le plus court auroit été de copier les figures d'un *miao* (c'est ainsi que s'appelle un temple d'idoles à la Chine); on y eût trouvé de quoi choisir amplement pour la garniture des cheminées. On s'étonne de la folie des Chinois, ce peuple si vanté pour sa sagesse; mais le Chinois qui est assez abruti pour se prosterner devant un morceau de bois, ne songe guère à examiner quelle en est la figure.

La doctrine et les mœurs religieuses sont à la Chine, comme chez beaucoup d'autres peuples, deux choses bien différentes, et souvent opposées. Malgré les cris de la dé-

cence et de la pudeur, malgré les menaces même de la loi, on expose à la vue, dans certains miao, des idoles infâmes, dont la figure annonce la débauche, ou même la représente. Le même lettré qui jeteroit feu et flamme, si sa femme ou sa fille laissoit paroître le bout de leur soulier, les conduit gravement dans un miao, et se prosterne à côté des bonzes ou des lamas, ministres de cette monstrueuse idolâtrie, devant des figures de divinités représentées au naturel, comme Mars et Vénus dans les fêtes païennes. Nous craindrions de blesser nous-mêmes la pudeur, et d'être accusés de calomnier la nature humaine, si nous entrions dans de plus grands détails.

La raison se perd, et l'étonnement redouble quand on pense, soit à la multitude des miao élevés dans la capitale et dans les provinces, soit à la richesse des dotations consacrées à l'entretien des bonzes, dont plusieurs cependant sont pauvres et misérables, parce que leur nombre prodigieux empêche qu'on ne fournisse aux besoins de tous.

On compte plus de six mille bonzeries dans la ville et la banlieue de Pékin. Il n'y a point de palais de l'empereur où l'on ne voie quelque *oh-cheun*, ou monastère, de bonzes ou de lamas; et dans les grands palais, il s'en entretient jusqu'à sept et huit. Plusieurs de ces bonzeries sont plus magnifiquement bâties et plus richement dotées que les plus grandes abbayes de notre Europe. Un incendie a détruit il y a peu d'années, à une petite distance de Pékin, un miao qui avoit coûté plus de vingt millions de France; par une bizarrerie qui ne doit plus nous surprendre, les sectes idolâtriques à la Chine ne sont que tolérées par les lois, et les ministres des idoles, tout compensé, sont les mieux dotés. On compte plus de bonzes et de lamas à Pékin, que l'on ne comptoit de religieux et d'ecclésiastiques à Paris, avant la révolution. La même proportion se retrouve dans les provinces. Ces établissemens ont des

fonds inaliénables en terres et en maisons; le gouvernement se charge de l'entretien et des réparations. Tous les districts ont des sommes assignées pour la dépense de ce culte idolàtrique. La Chine ne seroit aujourd'hui qu'une bonzerie, si les diverses invasions n'y avoient détruit ou laissé tomber en ruine une multitude de *miao*.

Les bonzeries sont d'une grande ressource pour les lettrés. Outre celles que le gouvernement choisit pour être les dépositaires des manuscrits les plus rares, et des collections très-volumineuses, il y en a plusieurs qui renferment d'immenses bibliothèques qu'on ouvre aux gens de lettres, et où ils trouvent les livres anciens et modernes. Cependant nous ne voyons guère dans les provinces que ceux qui ont de grands emplois littéraires, ou quelques mandarins disgraciés ou dégoûtés du tumulte des affaires, qui trouvent les secours nécessaires pour s'occuper des recherches savantes et des discussions critiques. Ceux qui ont du crédit à la cour vont offrir leurs ouvrages à l'empereur, et si les lettrés du collége impérial en rendent un témoignage très-favorable, le souverain fait les frais de l'impression. Quant aux autres lettrés qui n'ont pas cette ressource, si, après bien des années d'étude et d'application, ils parviennent à composer un ouvrage sur un sujet intéressant, il faut qu'ils se chargent de le faire imprimer à leurs risques et périls.

Cependant la bibliographie est assez florissante dans quelques provinces du midi. Sou-tcheou est peuplé d'imprimeurs. Ils se chargent de publier les ouvrages qui, devant piquer la curiosité publique, leur ouvrent des spéculations lucratives. Le commerce des livres y est considérable. Mais de quels livres? des poésies, des brochures, des romans, des feuilles faites pour amuser le peuple d'oisifs qui ne lisent que pour se soulager du poids de l'ennui, et varier ses plaisirs. A l'égard des ouvrages d'érudition et

de critique, il faut qu'ils soient réduits à quelques feuilles et écrits d'un style léger ; sinon, ils ne peuvent obtenir les honneurs de l'impression, ou ils ne sortent de dessous la presse que pour être dédaignés des lecteurs et ruiner les libraires. Pourtant les ouvrages frivoles ne sont que tolérés; car la loi défend les romans et tout ce qui tend à altérer et à corrompre le goût et les mœurs; mais dans ce pays comme ailleurs, la verge de la loi se repose souvent, et la licence profite de son inaction pour semer ses poisons.

Outre les bonzeries établies pour les hommes, il y a pour les femmes des monastères de bonzesses, qui sont sous la direction des bonzes, et dont le nombre est assez considérable. Le gouvernement ne se dissimule pas que ces institutions, si prodigieusement multipliées, sont une plaie pour l'empire; mais que feroit-on de cette multitude d'hommes, qui se vouent à cette espèce de sacerdoce, si on venoit à leur ôter leur emploi? D'ailleurs, le peuple portant pour eux le respect jusqu'à la superstition la plus outrée, leur suppression pourroit être fatale à la tranquillité de l'empire, et à la sûreté même des empereurs, qui ne les tolèrent ainsi et même les traitent aussi bien que parce qu'ils les craignent.

Les lamas ne vivent pas tous en communauté; plusieurs ont leurs biens à part, et s'assemblent seulement dans leurs pagodes pour l'exercice de leur culte. Leurs habits de cérémonie consistent en un manteau jaune ou rouge, qui leur couvre tout le corps, depuis le cou jusqu'aux pieds, et une demi-mitre de drap jaune, avec une frange de laine sur la couture. Le principal lama réside dans le temple, pour veiller sur le culte religieux, et pouvoir se présenter à tous ceux qui viennent lui demander ses conseils.

De la secte de Fo ou Foé.

Pour se procurer des notions distinctes sur les bonzes,

il faut remonter jusqu'à *Fo* ou *Foé* dont ils sont les disciples, les adorateurs et les ministres.

La secte du dieu *Fo* ou *Foé* est la religion dominante du peuple. L'an 65 de l'ère chrétienne, l'empereur *Illing-Ti* eut un songe, où Confucius se présenta à son imagination, et lui rappela ce qu'il avoit consigné dans ses écrits : que *le saint devoit paroître en Occident.* Ce prince envoya en conséquence des ambassadeurs aux Indes, pour découvrir quel pouvoit être ce *saint*. Les lamas des Indes ne manquèrent pas de le montrer dans l'idole qui représente leur dieu *Fo* ou *Foé*. Les députés l'apportèrent à la Chine, et amenèrent avec eux une colonie des prêtres attachés à son culte; on les appelle *ho-chang* en chinois, et *lamas* dans la langue des Tartares.

Fo avait dit quelque part qu'il reconnoissoit un maître plus grand que lui. Son nom est *O-Mito ;* de là vient que les Chinois de cette secte ont continuellement dans la bouche ce mot sacré : *O-Mito*. Qui le prononce avec confiance et en esprit d'adoration, se rachète de ses crimes ; il peut s'abandonner ensuite à ses passions, parce que l'assurance qu'il a d'être lavé de toutes ses taches à ce prix, lui promet l'impunité.

Cependant les bonzes enseignent qu'après la mort il y a des punitions pour le crime, et des récompenses pour la vertu. C'est au dieu Fo qu'ils doivent dans ce monde l'expiation de leurs fautes, et qu'ils devront dans l'autre vie la nouvelle naissance ou la régénération à laquelle les vrais croyans sont destinés.

Cinq préceptes fondamentaux et indispensables forment la loi des bonzes : ne jamais mentir, ne pas prendre le bien d'autrui, éviter l'impureté, ne tuer aucune créature vivante, et s'abstenir du vin.

La secte de Fo n'admet, pour principe de toute chose, que le néant et le vide. Suivant cette doctrine, les prin-

cipales vertus de l'homme sont l'amour et la piété, qui lui font épargner les animaux de toute espèce. Quand les hommes ou les animaux meurent, leur âme va animer un autre corps, suivant qu'ils ont bien ou mal usé de leur existence. Vivre conformément à sa nature est le grand secret pour parvenir à être *Foé*, c'est-à-dire esprit immortel et parfaitement heureux. Le système de la transmigration ou de la circulation des âmes dans le corps des animaux, doctrine aujourd'hui si universellement répandue dans la haute Asie sous le nom de métempsycose, n'avoit point encore franchi les bornes du Gange, et étoit inconnue à la Chine avant l'époque qui répond au premier siècle du christianisme. Ce fut sous le règne de *Han-ming-Ti* qu'on éleva la première statue à *Foé*.

On offre des sacrifices à Foé. Pour lui rendre ce culte, on fait peindre son image, on l'expose sur l'autel à la vénération du peuple, et on la brûle après que le sacrifice est fini. Les dévots à cette divinité prennent dans leurs mains un chapelet dont ils parcourent les grains en récitant des prières. On appelle cet acte de religion la récitation du *chapelet de Foé*. C'est un sûr moyen, disent ces fanatiques, de faire descendre sur soi les bénédictions du ciel.

Cette secte s'étoit prodigieusement répandue dans la Chine, au septième siècle de l'ère chrétienne. Un savant lettré présenta alors un placet à l'empereur, pour l'engager à mettre fin aux désordres dont cette secte étoit la principale cause. Ce placet est rapporté en entier dans les annales de la Chine, et il entre dans des détails bien propres à nous faire connoître la doctrine de cette secte, et les maux qui en sont le résultat nécessaire.

« *Foé* étoit originaire de *Si-yu*, dit *Fou-Hi*, auteur du placet; il est sorti d'une contrée fort éloignée de cet empire. Sa doctrine est remplie d'extravagances et d'erreurs pernicieuses. On s'est bien gardé de traduire littéralement

ses ouvrages; ils eussent révolté les esprits les plus stupides. Avant que la dynastie des *Han* eût introduit en Chine la secte de *Foé,* tout étoit dans l'ordre; les princes étoient éclairés, les peuples soumis, et l'harmonie régnoit dans tous les ordres de l'empire. Depuis que cette secte a fanatisé les esprits, nos voisins n'ont cessé d'insulter nos frontières; les souverains, protecteurs et dupes de cette secte, se sont écartés du chemin de la vertu; leurs sujets, ne voulant plus se soumettre qu'aux volontés de *Foé,* de qui seul ils attendent le bonheur et une félicité chimériques, ont nourri des pensées de révolte, et par cela même l'autorité, devenue sévère, a foulé la nation. Les peuples, sans règle fixe, et livrés à la confusion de leurs idées, rejetant la doctrine et l'autorité des anciens, n'ont su à quelle opinion s'arrêter. Tant de désordres, et les maux qu'ils ont enfantés, ne peuvent être attribués qu'aux sectateurs insensés de la doctrine de *Foé.*

» Et que veulent-ils donc nous apprendre de si merveilleux et de si utile pour la société, par leur système extravagant des *six chemins?* Quel a été le résultat de leurs rêveries sur le ciel, l'homme, les démons, l'enfer, le commerce avec les esprits, la doctrine sur les bêtes, et leurs breuvages qui donnent l'immortalité? ils n'ont réussi qu'à égarer la multitude, et à lui inspirer du mépris pour les lois et les sages institutions de nos anciens. Cette maladie épidémique de l'esprit humain a fait des progrès qui effraient. Cette secte compte aujourd'hui plus de cent mille bonzes et autant de bonzesses; tous vivent dans le célibat. Forcez-les de se marier; l'état y gagnera cent mille familles, qui concourront au bien général, et les bonzes ne lui enlèveront plus des bras qui devroient être employés à sa défense. Maintenant les bonzes sont inutiles à la société; bien plus, ils lui sont à charge et nuisibles; ils ne songent qu'à entretenir leur oisiveté aux dépens de la société commune. Ils

se font de leurs rêveries et de leur système absurde autant de titres pour canoniser leur vie fainéante, et se soustraire aux charges publiques. Tout, jusqu'à la singularité de leur habit, leur sert de prétexte pour refuser d'acquitter la dette du citoyen. »

Ces représentations ne produisirent aucun effet salutaire. L'empereur étoit trop foible pour attaquer une secte qui se voyoit forte du grand nombre de ses adeptes, et du fanatisme qu'elle avoit su inspirer. Deux siècles après cette époque, le fanatisme de cette secte causa de nouvelles alarmes à l'état et aux bons citoyens. Les lettrés, presque tous disciples zélés de Confucius, firent des représentations au gouvernement, et ils n'eurent besoin, pour motiver leurs remontrances, que de faire parler les faits. Dans l'année 819 de l'ère chrétienne, Han-Yu, assesseur du tribunal des crimes, ne put retenir sa plume, quelque danger qui le menaçât, lui et sa famille. Voici ce qui donna occasion au placet qu'il présenta à l'empereur. Un mandarin dévoué à cette secte avoit rappelé à ce prince que l'on conservoit dans un de ses temples un *doigt de Foé;* que ce doigt s'ouvroit tous les trente ans, et que c'étoit alors un signe que le peuple alloit jouir de la paix et de l'abondance. Il avertit que l'année à laquelle on touchoit étoit la trentième, et celle où ce doigt devoit s'ouvrir. Il demandoit, par sa supplique, que l'empereur envoyât chercher cette précieuse relique pour la transporter à la cour. L'empereur, qui étoit fort adonné à cette secte, saisit cette occasion pour faire parade de son zèle. Il envoie chercher le doigt de Foé, le fait placer d'abord dans son palais, où il le garda trois jours; il le fait porter ensuite dans tous les miao ou temples d'idoles. Le fanatisme des rois est toujours sûr d'avoir des imitateurs. Le concours des princes de tous les ordres, des grands, des mandarins et du peuple, fut prodigieux.

C'est en ce moment que l'indignation redoubla encore

le courage de Han-Yu ; il osa s'élever contre ce culte superstitieux. « Qu'est-ce donc, dit-il dans son placet, que l'idole de Foé qui nous est arrivée des pays occidentaux de la Chine ? Ses adorateurs fanatiques promettent à l'empereur, pour prix des honneurs qu'on lui rendra, une longue vie, l'affranchissement de la loi qui condamne tous les hommes à mourir ; et on promet au peuple, au même prix, un règne heureux et paisible. Qui ne sait pas que Foé n'est qu'un homme originaire d'un pays barbare, et qu'il est mort depuis long-temps ? C'est sous les Song, et à une époque voisine de notre temps, que sa secte a commencé à s'étendre dans l'empire. Que n'a pas fait Leang-Outi, un des princes de cette dynastie, pour obtenir de Foé la paix et la félicité ? Il s'est vendu jusqu'à trois fois, et s'est fait esclave dans un de ses temples. Quelle récompense en a-t-il reçu ? Il n'en a été que plus malheureux, et il a fini par mourir misérablement de faim, après avoir lutté vainement contre la tyrannie du rebelle Heou-King. Depuis plusieurs siècles, tous les malheurs de la patrie ont pris leur source dans la criminelle témérité qui a fait abandonner la grande science et la doctrine de Confucius. Sur la fin des Han, les sectateurs de Foé vinrent augmenter le désordre ; ils ne firent cependant que peu de prosélytes ; mais de notre temps les princes, le peuple, tout le monde donne dans leurs rêveries. Les ignorans tremblent de se voir frappés des peines dont cette secte les menace. Ceux qui se piquent de savoir consument leurs veilles et leur esprit à pénétrer *la doctrine du vide et de l'être*, deux points principaux de son système extravagant et inintelligible. L'exemple de votre majesté achèveroit de faire tourner toutes les têtes. Votre majesté auroit-elle dû recevoir un os desséché dans son palais, et lui faire rendre un culte dans les temples de la Chine ? J'ose lui demander de faire remettre cette relique bizarre, cet os

desséché, entre les mains des censeurs de l'empire, afin que, le faisant passer par l'eau et le feu, on abolisse ce culte pernicieux qui déshonore la raison. Si Foé est tel qu'on le dit, je consens que tous les maux qui pourroient en arriver tombent sur moi. Je me dévoue à sa vengeance, tant je suis persuadé de la nullité de son pouvoir. »

A la lecture de ce placet, le superstitieux empereur entra dans un violent accès de colère. Il ordonna sur-le-champ que l'auteur fût livré au tribunal des crimes, pour y être jugé dans toute la rigueur des lois, comme un sujet qui a manqué essentiellement au fils du ciel, à son prince. Mais ses ministres parvinrent à lui faire entendre que si Han-Yu avait peu ménagé ses paroles, tout ce qu'il disoit ne partoit que d'un cœur fidèle à la saine doctrine. Le courageux lettré en fut quitte toutefois pour être exilé de la cour, et envoyé à Tchao-tcheou, en qualité de gouverneur.

Les Tartares, plus adonnés encore que les Chinois à la secte de Foé, donnent le nom de *lamas* aux prêtres idolâtres de cette religion. Par la loi de l'empire, elle n'est que tolérée; mais soit politique, soit superstition, les empereurs de la dynastie de Man-tcheou s'en déclarent ouvertement les zélés protecteurs. Les Mongous, en conquérant la Chine, y amenèrent avec eux leurs lamas dont l'orgueil, la licence et le trop grand crédit furent les principales causes de la chute de cette dynastie. Les prêtres de cette secte, connus en Chine sous le nom de *ho-chang*, et sous celui de lamas dans toute la Tartarie, forment une espèce de hiérarchie qui ne reconnoît qu'un seul chef, appelé *dalaï-lama*, auquel tous les autres obéissent. Cette dignité est suprême; il y en a de subordonnées, telles que celles de hou-touk-tou, de ti-rong, de tai-lama, de schortse et de sertsi. Les lamas, pour la plupart, vivent en communauté comme les ho-chang. Ils sont

d'accord avec eux sur les principaux dogmes de la secte et sur la métempsycose; ils en diffèrent quant à plusieurs points de doctrine, et à la manière de vivre et de s'habiller. Les vêtemens des lamas sont faits d'une étoffe de soie jaune ou rouge.

La secte des *bonzes-lamas* est très-nombreuse, et répandue dans tout l'empire. C'est elle qui possède les temples les plus magnifiques et les plus richement ornés. Il y en a sur de petites élévations, d'autres dans la plaine. Les plus beaux sont placés sur le sommet des plus hautes montagnes, et l'on ne peut y arriver que par des escaliers taillés dans le roc, et très-difficiles à monter. L'un de ces temples ne contient pas moins de cinq cents statues dorées, un peu plus grandes que nature, et représentant des lamas morts avec une réputation de sainteté. Quelques-uns de ces personnages étoient dans des attitudes contraintes et pénibles, celles-là même que, par une dévotion extraordinaire et par un secret désir de se faire admirer, ils affectoient de tenir pendant toute leur vie.

Le plus considérable des temples que l'empereur fit construire dans le siècle dernier, est le *pou-ta-la*, ou grand temple de *Foé*. Il consiste dans un vaste édifice et dans un grand nombre de plus petits. Le principal est d'une forme carrée, et il a deux cents pieds sur chaque face. Il diffère de tous les autres édifices chinois, et ses dehors ressemblent beaucoup à la façade d'un édifice européen.

Ce temple est très-élevé. On y compte onze rangs de fenêtres, ce qui annonce un pareil nombre d'étages. La façade est très-belle et bien finie, mais simple et uniforme. L'édifice a dans le milieu un carré au centre duquel est la chapelle dorée, qu'on appelle ainsi d'après l'or qui y abonde, du moins en apparence. Un vaste corridor en bas, et des galeries ouvertes en haut, communiquent aux appartemens du carré. Dans le milieu de la chapelle, il y a

une estrade entourée d'une balustrade. Là sont trois autels magnifiquement ornés, sur lesquels on voit les statues colossales de Foé, de sa femme et de son fils. Derrière l'autel, et dans un endroit obscur, est placé une sorte de sanctuaire qu'une lampe solitaire éclaire foiblement, comme si on voulait par-là inspirer une religieuse terreur. Au moment où nos voyageurs s'en approchèrent, dit le lord Macartney de qui nous tirons cette description, le rideau, qui étoit entr'ouvert, fut fermé, pour dérober aux regards curieux des profanes les reliques que contient ce lieu.

Les Anglais montèrent aussitôt jusqu'au haut de la chapelle, afin d'examiner le toit et l'avancement couvert de plaques, qui, comme les statues placées en bas sur les autels, sont, s'il faut en croire les Chinois, d'or massif.

L'empereur semble n'avoir rien épargné pour la construction et l'ornement de ce temple. Huit cents lamas sont attachés au service du pou-ta-la.

Sum-la-Zhin et les Anglois en trouvèrent plusieurs assis sur le pavé, par rangs, les jambes croisées, chantant lentement, et tenant à la main des papiers, où il y avoit quelques lignes d'écriture tartare très-propre. Quelques-uns de ces prêtres sont consacrés au temple depuis leur enfance. Tous sont employés à pratiquer les cérémonies extérieures de leur religion, et contribuent sans doute à sa magnificence; mais on dit qu'il en est peu auxquels une éducation distinguée, ou des mœurs bien pures, aient acquis sur la multitude cette influence qui pourroit contribuer à maintenir la paix et le bon ordre de la société, et, par-là atteindre le but civil et temporel et le bonheur social auxquels doivent tendre les institutions vraiment religieuses.

Il est encore un grand nombre d'autres temples qui ne prouvent pas moins l'attachement du peuple chinois à ses antiques superstitions, et qui ne manquent jamais d'exciter,

par leur magnificence et leurs richesses, la curiosité des voyageurs. On trouve la description des plus considérables dans la relation de l'ambassade de la compagnie des Indes orientales hollandoises, vers l'empereur de la Chine, en 1794 et 1795 : ce voyage a été publié en françois, il y a une vingtaine d'années, par feu Moreau de Saint-Méry.

Rien ne prouve mieux la faveur et la considération dont jouit cette secte auprès des empereurs, que l'entrevue de *Tchang-Hien*, en 1691, avec le *grand lama*. Le père Gerbillon, qui étoit du voyage, nous en fait une relation dont il est impossible de suspecter la fidélité et l'exactitude. Elle est d'autant plus intéressante, qu'elle nous donne des détails très-curieux sur la pompe et la magnificence qui accompagnent toujours les souverains de la Chine dans les cérémonies publiques.

Le jour marqué pour recevoir les hommages des *Kalkas*, tous les mandarins et les officiers civils et militaires parurent dès le matin, en habits de cérémonie, et se rendirent chacun au poste qui lui étoit assigné. Les soldats furent rangés sous les armes, avec leurs étendards, dans l'ordre suivant.

Au dehors des trois enceintes intérieures du quartier impérial, et à dix pas de la porte la plus extérieure, on avoit tendu un grand pavillon jaune d'environ quatre toises de large sur trois de longueur, et un autre plus petit derrière le grand. Sous le premier, il y avoit une estrade haute d'environ deux pieds, couverte de deux tapis de feutre, l'un de laine blanche, et l'autre à fond rouge avec des dragons jaunes; au milieu étoit placé un coussin de satin jaune, brodé en fleurs et en feuillages, avec les armoiries de l'empire en or, pour servir de siége à l'empereur; la terre étoit couverte de feutre, et par-dessus des nattes du Tunquin. Un peu plus loin, on dressa deux autres grands pavillons de simple toile; sur le devant, et vis-

à-vis de celui de l'empereur, on en éleva un plus petit, sous lequel on plaça une table chargée de vases et de coupes d'or, à l'entour de laquelle on voyoit beaucoup d'autres garnies de viandes. Tout l'espace qui se trouvoit depuis l'enceinte des tentes de l'empereur jusqu'au quartier de l'avant-garde, étoit occupé par les soldats rangés en double haie, et armés de leurs arcs et de leurs carquois, avec les enseignes déployées. Les officiers paroissoient à la tête, vêtus du grand uniforme, et de leurs habits de cérémonie, qui sont les mêmes que ceux des mandarins. Entre les rangs de cette milice, on avoit mis les trompettes, les hautbois, les tambours. Toutes les marques de la dignité royale étoient portées par des hommes vêtus d'une grande robe de taffetas rouge, semé de cercles à taches blanches; elles étoient précédées par quatre éléphans qu'on avoit amenés exprès de Pékin, et dont les harnois étoient magnifiques; on voyoit aussi plusieurs chevaux de main de l'empereur superbement équipés.

Toutes ces dispositions étant achevées, les grands de la cour, les officiers de la maison impériale et ceux des tribunaux se placèrent à leur rang; les régules et les princes du sang, Mantchoux et Mongous, se rangèrent à gauche de l'empereur; la droite fut réservée pour les Han et les princes kalkas.

On conduisit alors à l'audience le grand lama *Houtouk-tou* et son frère *Touch-tou-Han*, le principal des trois Han-kalkas.

Le lama étoit vêtu d'une grande robe de satin jaune, avec une bordure de martre; il portoit par-dessus une écharpe couleur de sang de bœuf, relevée par-dessus l'épaule; il avoit la tête et la barbe rasées. Son bonnet étoit une espèce de mitre de satin jaune, avec quatre coins retroussés et garnis de zibeline très-noire et très-fine; ses bottines, dont le pied alloit en pointe, étoient de satin rouge,

avec un petit galon jaune sur les coutures. Deux seuls lamas entrèrent avec lui dans l'enceinte intérieure, et il fut introduit par le président du tribunal de Mongous. Son frère, qui marchoit après lui, portoit une grande veste de brocard d'or et de soie, et il avoit la tête couverte d'un bonnet de fourrures, moins belles que celles du lama. Un des premiers officiers de la garde impériale lui servit d'introducteur.

L'empereur reçut debout les deux princes, sous le grand pavillon qui étoit immédiatement devant sa tente, et il ne souffrit pas qu'ils se missent à genoux; il les prit par la main pour les relever, au moment qu'ils alloient s'agenouiller. Ce monarque étoit revêtu de ses habits de cérémonie, qui consistoient en une veste longue de brocard à fond jaune, chargée de dragons en broderies d'or et de soie, et par-dessus une robe à fond de satin violet, sur laquelle paroissoient quatre grands cercles, chacun d'un pied de diamètre, remplis de deux dragons en broderie d'or; un des cercles étoit immédiatement sur l'estomac, un second au milieu du dos, et les deux autres sur les manches. Son bonnet étoit garni d'une grosse perle placée sur le devant. Il portoit au cou une espèce de chapelet à gros grains, d'une sorte d'agathe mêlée de corail; les deux princes ses fils et les régules étoient à peu près vêtus de même, mais moins richement.

Au sortir de l'audience, on conduisit les deux princes proche le grand pavillon, préparé hors du troisième parc. L'empereur s'y rendit aussi, et s'assit, à la manière des Orientaux, sur une estrade. Les princes du sang se rangèrent sur deux lignes, à sa gauche; vis-à-vis d'eux, et à la droite de l'empereur, se mirent les trois princes kalkas, qui avoient le titre de Han, avec le grand lama à leur tête. Il est lui-même un des principaux souverains, ou *Han du Thibet*. Ce grand-prêtre occupa toujours la première place, et il reçut les honneurs avant les trois *Han*.

A l'arrivée de l'empereur, toute l'assemblée se tint debout. Aussitôt que l'empereur se fut placé sur son siége, un officier du tribunal des cérémonies dit en tartare : Mettez-vous à genoux ; les trois princes kalkas s'y mirent à l'instant : Battez de la tête contre terre ; aussitôt ils battirent trois fois de la tête : Levez-vous ; aussitôt ils se relevèrent. Ce cérémonial fut répété trois fois, et les princes, pour rendre le salut à l'empereur, firent trois génuflexions et neuf prosternations. Les lamas furent dispensés de ce cérémonial, parce qu'ils ne l'observent jamais à l'égard d'un séculier. Le grand lama et son frère, qui avoient eu leur audience particulière, ne rendirent point l'hommage ; mais ils demeurèrent debout.

L'empereur fit ensuite servir un grand repas, où le grand lama reçut encore des distinctions particulières. Les princes furent appelés pour recevoir les présens qui leur étoient destinés. L'empereur donna au grand lama mille taëls en argent ; ensuite à chacun des princes quinze pièces de satin, avec quelques grands vases d'argent pour le thé. Tous reçurent des habits à la mantchou, dont ils se vêtirent à l'instant. Le grand lama lui-même ne conserva de son ancien habillement que son écharpe rouge et ses bottines.

Le festin fut entremêlé de divertissemens, exécutés par des danseurs de corde qui firent divers tours de souplesse. Il y eut aussi des marionnettes, qui jouèrent à peu près comme en Europe. Ce spectacle étoit accompagné d'une musique, où l'on fit entendre les divers instrumens en usage à la Chine. Le grand lama parut insensible à ces frivolités ; il fut le seul qui conserva un air grave, et il demeura, tout le temps, les yeux baissés avec une contenance sérieuse. La fête fut terminée par la visite que l'empereur reçut des femmes et des filles des princes kalkas. Il leur fit servir une collation, et les régala de musique et

du jeu des marionnettes. Ces princesses avoient à leur suite des filles qui ne se marient point, et qui sont sous la direction des lamas.

L'empereur visita lui-même le grand lama ; et le jour marqué pour le départ, il lui donna une audience, après laquelle il fit lever le camp, et reprit, en chassant, la route de Pékin. Le prince héritier, en habits de cérémonie, vint au devant de lui à deux lieues de cette capitale, où l'empereur entra, suivant Gerbillon, qui avoit été de ce voyage, à cinq heures et demie du matin, pour éviter la chaleur.

Cet exemple, auquel on pourroit ajouter beaucoup d'autres faits tous semblables, prouve assez jusqu'à quel point les empereurs tartares honorent et favorisent la secte des lamas. La doctrine de cette secte diffère peu de celle des *ho-chang* et de tous les autres disciples de *Foé* : seulement elle porte encore plus loin l'esprit de fanatisme et les idées superstitieuses qui en forment le principal caractère. Le grand lama est honoré par tous les sectaires comme un être extraordinaire, presque divin. Comme ses connoissances, par le moyen de sa correspondance avec ses lamas, sont très-étendues, il y trouve un moyen facile d'en imposer au vulgaire ; on lui donne dans ses titres celui de *kou-touch-tou,* qui signifie *homme inspiré,* qui connoît les choses passées, présentes et à venir.

On le regarde encore comme un homme immortel. S'il meurt en apparence, il ne fait que changer de corps ; il ne fait que quitter sa dépouille mortelle, pour passer immédiatement dans un corps plus jeune, que le conseil des lamas reconnoît à certaines marques, pour être animé par l'âme du kou-touch-tou. D'après cette reconnoissance, il n'est plus permis de douter que cet individu ne soit le grand prêtre.

L'affaire des lamas est de découvrir, aussitôt après sa mort, dans quelle partie du monde il lui plaira de renai-

tre. La découverte exige peu d'embarras et de voyages, parce que tout est arrangé d'avance entre les principaux d'entre eux; il ne s'agit que de faire choix d'un jeune garçon, qui ait de l'ambition, de l'esprit et des talens. On le soumet à plusieurs épreuves, et on lui fait grand nombre de questions relatives aux événemens arrivés pendant le cours de sa première vie, et surtout aux sciences religieuses, dont un grand prêtre doit être instruit; et il ne manque pas de répondre à tout avec une supériorité qui jette les spectateurs dans l'admiration et l'enthousiasme. Sur cela, on se prosterne, on le proclame, et il est conduit avec pompe dans le palais du grand prêtre.

Malgré la certitude que l'empereur Kang-Hi avoit de la mort du dalaï-lama, le Tipa, partisan du Kaldan avec lequel cet empereur étoit en guerre ouverte, prenoit toutes les mesures possibles pour la tenir cachée à ce monarque. Kang-Hi lui en avoit déjà fait faire les plus vifs reproches. Le Tipa intimidé fit parler Nimatang, un des principaux hou-touk-tous du pou-ta-la, pour justifier sa conduite.

Cet envoyé fut reçu par Kang-Hi avec plus d'honneur qu'on n'en avoit jamais fait aux princes étrangers, selon ce qu'en écrit le père Gerbillon, qui en fut témoin. Le monarque alla au devant de lui jusqu'à la porte de la seconde cour du palais. Pressé de répondre, il avoua que le vieux dalaï-lama étoit mort en effet depuis seize ans; mais qu'avant de mourir, il avoit assuré les lamas de sa cour qu'il ressusciteroit l'année suivante, et qu'il leur avoit marqué le lieu ou il devroit renaître; que, pour dernier ordre, il leur avoit remis entre les mains un petit paquet contenant une lettre pour l'empereur, avec un portrait de *Foé*, ou plutôt sa propre personne, car il se qualifie de *Foé vivant* en leur imposant la loi d'envoyer cette lettre à sa destination, dans la dixième lune de la seizième année après sa mort. L'envoyé ajouta que, conformément aux

instructions de dalaï-lama, il supplioit sa majesté de garder le secret jusqu'à cette lune, et de n'ouvrir qu'alors le paquet qu'il lui remettoit. L'empereur s'y engagea; mais deux jours après cette entrevue, l'empereur, ayant été averti par une autre voie de la mort du grand lama et de sa prétendue renaissance, surpris de ce qu'on lui faisoit un grand mystère de ce qu'on publioit ailleurs, fit rappeler Nimatang, et ouvrit ce paquet mystérieux en présence de tous les princes mongous qui étoient à sa suite. En l'ouvrant, la tête de la *statue* de *Foé* tomba par terre, et le reste du corps demeura dans les mains de celui qui tenoit le paquet. La confusion du lama fut extrême; mais il ne paroît pas que l'empereur ait cherché à tirer aucune vengeance de l'imposture.

On voit par les *instructions sublimes données à ses fils*, ouvrage en vénération et comblé d'éloges par les Chinois, que *Kang-Hi* savoit à quoi s'en tenir sur le charlatanisme des lamas; mais, sachant que les Tartares étoient adonnés jusqu'au fanatisme à la secte de Foé, et se voyant dans l'impossibilité de substituer un autre système religieux, il crut qu'il valoit mieux leur laisser leurs absurdes opinions, et qu'il étoit même d'une sage politique de continuer à s'en déclarer le protecteur, plutôt que de punir les impostures de ses prêtres, et livrer par-là au mépris public la seule religion pour laquelle les Tartares montrent du zèle et de l'attachement.

De la secte de Tao-Tsée.

De toutes les sectes, la plus enthousiaste, et celle qui a le plus défiguré les anciennes traditions et obscurci la religion primitive des Chinois, est la secte des bonzes *Tao-Tsée*. Chez un peuple naturellement superstitieux, elle a dû être la plus accréditée et la plus nombreuse, et elle

l'est en effet. Cette secte doit sa naissance à *Tao-Kiun*, qui vivoit encore lorsque Confucius forma des disciples et publia sa doctrine, plus de cinq cents ans avant Jésus-Christ. Les disciples de *Tao-Kiun* ou *Tao-Tsée* racontent quantité d'extravagances ; par exemple, qu'il resta, avant que de naître, quatre-vingts ans dans le ventre de sa mère, et qu'il s'ouvrit un passage par le côté gauche. On a encore ses livres, mais fort défigurés par ses disciples. On y trouve cependant, à travers mille absurdités, des maximes dignes d'un philosophe, sur les vertus, sur la fuite des honneurs, sur le mépris des richesses, et sur la grandeur d'une âme qui s'élève au-dessus d'elle-même pour s'unir à la raison suprême. Le *Tao*, qui signifie la *raison*, a produit *un*, puis *un* a produit *deux*, puis *deux* ont produit *trois*, et *trois* ont produit toutes choses. Voilà bien qui ressemble fort au *martinisme*, et aux chiffres symboliques du livre des erreurs et de la vérité. La morale de ce chef de secte est assez approchante de celle d'Épicure. Elle consiste à écarter les passions capables de troubler la paix et la tranquillité de l'âme, à éviter tous les soins et les désirs violens, et à s'affranchir des terreurs de la mort.

Tao-Tsée, nommé autrement *Tao-Kiun* ou *Tao-Jan*, est né dans le royaume de *Tcheou*, six cent quarante ans avant Jésus-Christ, sous le règne de Ting-Ouang, vingt-unième empereur de la dynastie des *Tcheou*. Cet homme jouit d'une grande réputation parmi les savans et les lettrés du premier rang. Pour s'en former une juste idée, il faut remonter à la doctrine du *Tao* ou de la grande science, dont il fut le disciple le plus ardent.

Selon les principes de cette doctrine, l'âme humaine n'est pas un être purement spirituel, de la manière dont nous l'entendons; elle est un composé de ce qu'il y a de plus subtil dans la matière. On distingue deux parties dans ce composé, le *ling*, qui est la partie la plus noble ;

elle est supérieure à la seconde partie qu'on nomme *houen*, parce que le *ling* est plus épuré, et plus propre par-là aux opérations intellectuelles. De ce *ling* et de ce *houen* réunis dans un corps organisé, se forme un être mixte, également capable des actes intellectuels, et des fonctions qui n'ont que la matière pour objet. C'est l'homme, le chef-d'œuvre de la nature. Il y a donc trois élémens dans l'homme, le *corps*, le *ling* et le *houen*.

A la mort de l'homme, le corps perd ses formes organiques, sans cependant cesser d'exister; le *ling* et le *houen* restent unis, et font alors un être à part, qui prend différentes dénominations, suivant le rang que le *Tien* (Dieu) lui assigne dans la classe générale des êtres, et cela en récompense ou en punition de l'usage que l'homme a fait de ses facultés pendant le temps qu'il vivoit.

Si l'homme a été juste et bon, et s'est conduit suivant les lumières de la raison, il est élevé au rang des *hien*, monte au ciel, et jouit auprès de Dieu d'une glorieuse immortalité et d'un bonheur sans fin.

Si l'homme meurt avec des fautes qui n'ont pas été expiées, il est mis au nombre des *chen*; et s'il est mort souillé de crimes, il est relégué parmi les *kouei*.

Les *hien*, dans l'opinion de ces sectaires, sont heureux par la contemplation et la société de Dieu. Ils s'intéressent auprès de lui en faveur de ceux qui les invoquent, et ils versent sur eux les bienfaits du ciel.

Les *chen*, qui sont inférieurs aux *hien*, tiennent le milieu entre les hommes qui sont encore dans la voie, sur la terre, et les hommes qui ont mérité d'être élevés au rang des *hien*, et placés dans le ciel. Ces *chen* sont sujets aux passions; ils peuvent mériter ou démériter, et par conséquent espérer d'être élevés un jour à la classe des *hien*, et craindre d'être rabaissés dans celle des *kouei*.

Toutes les espèces d'êtres qui sont inférieurs à la classe

des êtres dans l'ordre de la nature, sont soumises à l'ordre des *chen*. Ceux-ci veillent sur les hommes et sur le monde entier. Ainsi le soleil, la lune, les étoiles, les jours, les nuits, les heures mêmes, tout cela est présidé par les *chen*, et doit être dirigé par eux en faveur des hommes. Ces *chen* forment entre eux un peuple, un empire organisé, qui a ses lois, sa constitution, ses magistrats. Si ceux-ci s'acquittent mal de leurs devoirs, ils sont cassés, dégradés, et leurs emplois passent à d'autres qui doivent s'en montrer plus dignes.

L'empereur de la Chine a pour principal titre celui de *souverain des souverains*. Son empire, disent les Chinois, n'a de bornes que les quatre mers; c'est l'empire de tout ce qui est sous le ciel visible. Il a donc le droit d'étendre son autorité absolue sur toute la terre. Il tient ce pouvoir sans bornes de son auguste titre de fils du ciel, et de là lui vient le droit de casser, de dégrader et de punir les *chen* réfractaires et négligens; il exerce cette souveraine juridiction, soit par lui-même, en sa qualité de *fils du ciel* (Dieu), et de *père et mère* de son peuple, soit par les mandarins et les présidens des tribunaux, comme représentant l'empereur dans la partie du gouvernement. C'est le *Tien* (Dieu), premier et suprême empereur de la Chine et de l'univers, qui lui a confié cet immense pouvoir.

Les *kouei* sont des êtres naturellement méchans; ils font tout le mal qu'ils peuvent. On peut les envisager comme tenant un milieu entre l'homme et la brute; ils participent aux facultés de l'un et de l'autre; ils ont tous les vices des hommes sans en avoir les vertus. Notre globe leur est assigné pour demeure. Condamnés à ne pouvoir s'élever au-dessus de notre atmosphère, ils voltigent autour des tombeaux, sur la surface des marais et des lieux infects, pour s'abreuver des vapeurs qui s'en exhalent, et s'en nourrir.

Les *kouei* aiment de préférence tout ce qui sort des cadavres humains; ils en font leurs délices, et tâchent surtout de se revêtir des débris de ces mêmes cadavres, pour se former des corps fantastiques, au moyen desquels ils puissent reparoître parmi les hommes. Trop souvent ils réussissent, et alors se montrent à la terre pour la punir et la déshonorer. Ainsi les enfans voluptueux, les hommes perdus d'honneur et chargés de crimes, les scélérats; les empereurs qui écrasent le peuple en foulant aux pieds les devoirs attachés à la qualité de père de la nation et de fils du ciel, les tyrans féroces qui souillent le trône par leurs monstrueux excès, sont des *kouei* transformés en hommes par une sorte de métempsycose.

L'occupation des *kouei* et le but de leurs efforts sont d'abrutir les hommes pour les empêcher d'être, après leur mort, mis au rang des *chen*, d'où ces êtres malfaisans savent bien qu'ils sont exclus pour toujours. Ils croient que le moyen le plus sûr est d'inspirer à l'homme le dégoût pour l'étude et la science, et de les replonger dans l'état d'ignorance et d'aveuglement dont l'étude de la grande science et les instructions des sages les auroient tirés. Voilà bien le caractère des démons dont parle le christianisme. On reconnoît partout dans l'histoire ancienne de la Chine, comme dans celle de l'Inde et de l'Égypte, les traditions altérées et défigurées de la religion primitive; et il est une multitude de termes de comparaison avec la doctrine de nos livres sacrés, sur lesquels il n'est pas temps encore d'appeler l'attention du lecteur. On les trouvera exposés dans le cours de cet abrégé.

Cette doctrine des *chen* et des *kouei* est précisément celle qu'enseignent à leurs disciples les sectateurs de *Tao*. Sans doute elle est à un point d'extravagance qui rend presque invraisemblables les faits qu'on en raconte. Mais les témoignages qui attestent que ces absurdités forment

l'enseignement de leurs écoles, sont à l'abri de toute critique. On peut s'en assurer encore par l'inspection de la partie d'astrologie judiciaire du calendrier chinois, qui se publie chaque année. On y voit d'abord le nom du *chen*, dominateur général de l'année, et ensuite les noms des *chen*, dominateurs particuliers de chaque mois, de chaque jour, et des heures du jour qui leur sont assignées, pour remplir leurs fonctions respectives. On y met de plus les noms des *chen*, qui, durant le cours de cette année, auront l'inspection générale des parties du monde situées aux huit rumbs de vent. L'art de cette grande science est de bien connoître les jours et les temps où les chen, qui président à l'entreprise que vous méditez, à la nature des demandes et des grâces que vous devez solliciter, ou des projets que vous formez, seront disposés à venir au secours de ceux qui les invoquent; il faut savoir en même temps les jours où ces mêmes chen seront occupés à des fonctions au loin, et qui ne leur permettent pas de veiller sur vous et de vous protéger. C'est ce discernement des jours que l'on voit noté dans cette partie du calendrier chinois.

Les chen sont en général amis des hommes, et ils se plaisent à les servir; quelquefois même ils se rendent à leurs ordres, quand ils en sont requis. C'est en quoi consiste la science des évocations. Elle a ses formules, ses cérémonies, sans lesquelles on les appeleroit en vain. Ce sont surtout les *Tao-Tsée* qui ont la grande vogue dans cet art magique. Voilà ce qui les met si fort en crédit parmi le peuple; et, à cet égard, les lettrés, les savans, les grands de la cour, presque tous sont peuple à la Chine.

Les bonzes les plus renommés sont ceux qui se retirent dans les montagnes, et y mènent une vie qui étonne, par les tours de force qu'ils font, l'austérité des jeûnes qu'ils s'imposent, la cruauté des mortifications qu'ils semblent exercer sur eux. De temps en temps ils descendent

de leur retraite dans les villages et les villes, pour y faire preuve du talent dont ils se vantent, de pouvoir évoquer les chen et chasser les kouei. Ils trouvent des hommes crédules qui s'extasient à la vue de leurs prestiges, et des curieux qui leur donnent un accès facile; de temps en temps ils initient à leurs mystères quelques personnes en place, qui leur gagnent des prosélytes parmi les personnes du plus haut rang, et ils en ont eu parmi plusieurs empereurs.

Tao-Tsée, considéré comme un des premiers fondateurs de cette secte, avoit persuadé à ses disciples les plus affidés qu'il avoit été du nombre des chen, il y avoit quelques milliers d'années; et que, dans le dessein de remonter au ciel et d'être placé au rang des kien, il avoit parcouru plusieurs échelons de l'échelle des êtres, et le cercle de la vie humaine. Ses disciples ne doutèrent pas qu'après sa mort, la dernière de celles qu'il éprouva, il n'ait été élevé au rang sublime des hien. L'admiration allant toujours croissant, ils finirent par le mettre à leur tête. Ils n'en firent pas un dieu, mais un génie tout-puissant de qui les dévots de sa religion pouvoient tout attendre. Le degré transcendant de la grande science consiste à se mettre en pouvoir de l'évoquer, et d'entrer dans un commerce intime avec ce chef auguste des esprits célestes.

Les disciples de Tao-Tsée s'adonnèrent à la chimie, et se vantèrent d'avoir trouvé un breuvage qui rend immortel. Plusieurs empereurs en ont fait l'essai, et ils en sont morts. Cette fatale expérience bien constatée n'a pu, malgré ses funestes effets, guérir de cet extravagant fanatisme. Ce que les Tao-Tsée n'ont pu découvrir dans l'étude de la physique, ils se sont mis à le chercher dans l'étude de l'astrologie et de la magie; aussi ont-ils eu recours aux prestiges, aux évocations, et à des pratiques bizarres, qui, par leurs bizarreries mêmes, et étant variées en mille manié-

res, réussirent à en imposer aux peuples. Par ces moyens, et surtout par la promesse d'une immortalité chimérique, ils gagnèrent les mandarins, les personnes illustres, quelquefois même les empereurs et leurs femmes, qui se firent leurs disciples dans l'art de la magie. La secte des tireurs d'horoscope, des Cagliostro, et de nos illuminés européens, n'en est encore qu'à l'alphabet de la science, en comparaison des progrès dont se vante la secte des bonzes Tao-Tsée. Pour parvenir à se mettre en communication avec les esprits, les soumettre à leurs évocations et à leur volonté, ils commencent par leur sacrifier trois sortes de victimes, un cochon, un poisson, et une volaille, etc.

Si l'on étoit curieux en Europe de se procurer de nouveaux mémoires sur la foiblesse de l'esprit humain, l'empressement des sectaires, les fureurs de l'esprit de parti, les délires de la crédulité, les ridicules de la prévention, l'alliage inconcevable de la sagesse et de la folie, de la vertu et du vice, on trouveroit un répertoire très-abondant en ce genre, dans l'histoire d'une secte qui se soutient depuis près de deux mille ans dans un empire aussi vaste que celui de la Chine. Les Tao-Tsée sont les quakers de l'idolâtrie; ils ne sont devenus idolâtres que peu à peu. Leur doctrine et leurs mœurs touchent à la fois au sublime et à la démence, à l'héroïsme des vertus et aux vices les plus abjects.

On a voulu nous persuader qu'il n'est point de science et point d'art utiles à la société, qui n'aient été inventés à la Chine plusieurs siècles avant que les Européens y eussent seulement pensé. Ce qui est du moins facile à prouver, c'est que la découverte du magnétisme animal leur appartient, que cet art remonte chez eux à une assez haute antiquité, et qu'aujourd'hui encore les bonzes Tao-Tsée s'y montrent bien supérieurs aux mesméristes et à tous nos magnétiseurs et somnambulistes, soit dans la théorie, soit

dans la pratique. Là, comme ici, on distingue le magnétisme en deux classes principales, le physique et l'intellectuel, le magnétisme fondé sur les lois de la nature, et le magnétisme surnaturel. Là, comme ici, le magnétisme a ses saltimbanques, ses somnambules, ses prophètes et ses thaumaturges. C'est principalement par les prestiges de cet art, tantôt naturel, tantôt magique, que les bonzes soutiennent leur empire sur la multitude, toujours avide de l'extraordinaire et du merveilleux. Les derniers mémoires arrivés de la Chine quelques années avant notre révolution, et publiés sous le ministère de M. Bertin, à qui ils étoient adressés, peuvent fournir amplement de quoi perfectionner la science des baquets mesmériens.

Ce que l'on appelle *magnétisme* en France se nomme *cong-fou* à la Chine. La médecine du cong-fou, ainsi que celle du magnétisme, s'étend à toutes les maladies. Elle est un remède qui ne manque son effet que quand le cong-fou est mal administré, ou n'exerce son pouvoir que sur des incrédules. La foi du malade doit aider la puissance de l'opérateur. Appliqué sur un vrai croyant, il sert à entretenir la santé, à dissiper les vertiges et les éblouissemens, à égayer l'humeur mélancolique, à rendre la chaleur naturelle et le mouvement aux membres paralysés, à dégager la poitrine, tempérer l'ardeur du sang, assouplir les organes, resserrer ou relâcher les entrailles. Il n'est pas moins efficace contre les maladies de l'esprit, pour rendre la gaîté de l'âme par les idées agréables qu'il y fait naître, pour chasser les fantômes et les illusions de la nuit, y substituer des songes qui reposent l'âme dans le sommeil, la délassent et la préparent à exercer avec facilité, à son réveil, et à mettre en activité ses facultés intellectuelles et morales. Je ne pousserai pas plus loin cette énumération; on la trouvera divisée en un grand nombre de chapitres dans les mémoires que nous avons cités.

L'art du cong-fou, qui tient tout à la fois de la religion et de la médecine, consiste à soumettre à sa volonté la volonté, l'esprit et les facultés de l'âme du malade, pour agir ensuite sur ses organes et ses facultés physiques. Il y a trois parties essentielles dans le cong-fou, la posture qu'on donne au corps, l'art d'en varier les attitudes, et la manière dont on s'y prend pour accélérer, retarder et modifier la respiration et la circulation des esprits vitaux.

Ne croyez-vous pas assister à une représentation du magnétisme, quand vous voyez le bonze du cong-fou opérer sur ses malades, ou leur ordonner les attitudes propres au genre de maladie qu'il veut guérir ? coucher son malade sur l'échine, sur le ventre, sur le côté; le courber sur le devant ou le replier comme en boule ? prendre ensuite un autre malade, et essayer les différentes manières de roidir, de plier, d'élever et d'abaisser, d'éloigner et de rapprocher les bras, de les tirer en avant ou en arrière, d'appliquer enfin, suivant les besoins du malade et les progrès de la maladie, tous les procédés des maîtres de l'art ? Au commandement des magnétiseurs chinois, la transpiration est excitée ou arrêtée; le froid succède au chaud; le pouls prend tous les caractères dont il est susceptible; les yeux se ferment, s'ouvrent, tournent, se fixent ou clignotent. Il seroit injuste de demander une ressemblance parfaite entre les magnétiseurs de la Chine et ceux de la France. Doit-on exiger que des bonzes qui opèrent à une distance si prodigieuse de nous, s'y prennent en tout de la même manière que nos magnétiseurs d'Europe ? C'est assez qu'au fond on trouve entre le cong-fou et le magnétisme des traits de rapprochemens qui nous autorisent à les assimiler entre eux. Les bonzes se sont fait un langage à eux dans l'exercice de leur art, et en cela nos magnétiseurs se rapprochent beaucoup d'eux.

Le grand art est de se mettre en rapport avec l'âme du

magnétisé, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de la surnaturaliser. Les bonzes Tao-Tsée prétendent que, quand le maître du cong-fou place ses magnétisés de manière qu'ils soient tournés l'un vers l'autre, alors si le bonze regarde, en récitant certaines paroles, la racine du nez de son magnétisé, ce procédé suspend le torrent des pensées, met l'âme dans un calme profond, et la prépare à cet état d'aliénation qui est le prélude et l'exorde de la communication avec les esprits; le somnambulisme, qui semble vouloir succéder au mesmérisme, dont il est effectivement le fils, ressemble en ceci plus particulièrement au cong-fou.

Comme le cong-fou a réellement opéré des guérisons et soulagé bien des infirmités, le peuple se laisse prendre à ces apparences, et écoute comme des oracles les bonzes, qui saisissent ces momens d'admiration stupide pour lui enseigner leur doctrine, et le faire croire à toutes les rêveries qu'ils débitent; c'est par-là qu'ils l'entretiennent dans le fanatisme de leur religion. Voilà encore un trait de ressemblance avec nos visionnaires, dont il est inutile ici d'apporter des preuves; on sait assez que l'illuminisme de nos jours a su tirer parti de l'art magnétique, pour augmenter le nombre de ses prosélytes.

On composeroit des volumes, disent les auteurs des mémoires sur la Chine, si on vouloit faire un recueil des fables, des rêveries et des tours de charlatanerie dont les bonzes repaissent la crédulité du peuple. La majesté du trône n'a pas toujours préservé les empereurs de la stupidité d'y croire. Les lettrés ont beau s'égayer à montrer le ridicule des grands mots dont les bonzes ont composé leur langage magique, on s'amuse des plaisanteries dont on les accable, on applaudit à la solidité des raisonnemens qu'on leur oppose, mais on continue à fréquenter leurs écoles, et à donner, par sa conduite, tout sujet de faire croire au peuple qu'on ajoute foi aux chimères qu'ils débitent.

Le nombre des miao est prodigieux. Dans chacun de ces temples il y a des bonzes des deux sectes, celle de *Fo* et celle de *Tao-Tsée*. Ces sectaires sont assez d'accord entre eux sur les principaux dogmes de la religion naturelle. Pour ne pas se rendre odieux aux lettrés, ils se rapprochent de la doctrine de Confucius, mais en la défigurant par les opinions et les superstitions les plus absurdes. Pour s'en convaincre, il ne faut que parcourir un ouvrage célèbre qui a pour titre : *Instructions sublimes et familières, adressées à ses enfans, par l'empereur Kang-Hi.* Ce prince vivoit dans le dernier siècle, et a régné soixante ans. Il fut un des plus grands et des plus vertueux monarques, et peut-être le plus savant des lettrés de son temps. On a de lui plusieurs ouvrages sur la religion, la morale, la piété filiale, l'art de régner, et beaucoup de dissertations et d'observations sur les calculs, la physique et l'histoire naturelle. Ses *Instructions sublimes et familières,* juste sujet d'admiration pour les savans lettrés, par la sagesse qui les a dictées, la simplicité jointe à la beauté du style et à l'élévation des pensées, ont été publiées comme un des plus beaux monumens érigés à sa gloire par l'empereur *Kien-Long,* son fils et son successeur, qui vivoit encore en 1783. C'est là que l'on trouvera des notions exactes sur les opinions chinoises, relativement aux esprits, au culte qu'on leur rend, au pouvoir qu'on leur attribue, et sur la divination, la magie et l'astrologie.

« L'école du *Tze-ping*, du *Lu-gen*, du *Tzi-men*, et autres semblables, dit cet empereur, sont des écoles que leur établissement assez moderne doit déjà rendre suspectes. Selon ces écoles, les cinq élémens se produisent et se vainquent réciproquement. Les adeptes joignent élément à élément; ils raisonnent, font des observations, tirent des conséquences qui se réduisent à de vraies charlataneries. On nomme les esprits qui président aux élémens; les uns

sont bons, les autres mauvais; ils sont établis pour les hommes, et on raconte mille autres choses sans fondement ni preuve! Qu'il est difficile, pour peu qu'on interroge la droite raison, d'ajouter foi à ce qu'on enseigne dans ces écoles! Les gens du monde, qui pensent rarement d'après eux-mêmes, n'en sont que plus attachés à leurs préjugés. S'ils prennent parti pour une science, ils y mettent ordinairement de la passion; et s'ils la disent profonde et difficile à comprendre, c'est afin de donner plus de prix à leur savoir. J'ai examiné le principe et le fondement de cette doctrine, et, après l'avoir étudiée à fond, je me suis convaincu de sa fausseté. Combien n'est-il pas plus raisonnable de s'en tenir à la sublime doctrine qui nous a été transmise par les sages de l'antiquité!

» En tournant le *Ho-tou* (le carré magique) dans le sens naturel, les élémens se forment l'un de l'autre. En le tournant dans le sens contraire, les élémens se vainquent l'un et l'autre. Ces maîtres enseignent comment on doit régler, pour l'usage de l'homme, l'eau, le feu, la terre, le métal, le bois, et l'ordre selon lequel ces cinq élémens se vainquent réciproquement par leur nature. Si par hasard les élémens sont disposés de manière que l'un soit vaincu naturellement par l'autre, les devins prédisent de grandes richesses, et aux lettrés, les grandes charges du mandarinat. S'il s'entremet un élément qui empêche les autres de vaincre réciproquement, les devins emploient leur industrie à chasser cet élément contraire, qui rendoit stérile le précédent. Voilà à peu près à quoi se réduit la science de cette école.

» Quoique la vie et les actions des hommes aient été précédemment déterminées par le ciel, la destinée cependant a sa source dans le cœur; c'est où l'on doit chercher le bonheur. Ces prédictions, que plusieurs prétendent pouvoir faire moyennant les huit lettres des *Tchi-kan*, ou

moyennant les cinq planètes, par rapport au bonheur ou au malheur, aux richesses, aux femmes, aux enfans, sont presque toujours démenties par l'expérience. Si le devin vous disoit que dans l'avenir vous serez puissant et considéré, feriez-vous bien d'abandonner l'étude des livres, persuadé que, sans vous donner de peine, vous obtiendrez ces avantages? S'il vous prédisoit des richesses, feriez-vous sagement de rester oisif, de quitter votre commerce ou votre métier? S'il vous annonçoit que vous serez exempt de toutes maladies dans le cours de votre vie, seriez-vous assez fou pour vous livrer à des passions effrénées, sur le dire de l'astrologue qui vous assureroit votre vie et votre santé? Quant à moi, je pense que l'homme qui fera constamment le bien sera heureux, quand même son étoile seroit maligne; et qu'au contraire il arrivera malheur à celui qui fera constamment le mal, quel que soit le bonheur que lui promette sa destinée. C'est par cette raison que Confucius a fort peu parlé de la destinée, et qu'il s'est rarement servi de ce terme.

» Nous autres vieillards pouvons être difficilement trompés, parce que notre expérience nous sert de préservatif. On voit des Tao-Tsée se vanter avec effronterie d'avoir un secret pour jouir d'une vie longue et heureuse; attendez quelque temps, et vous les verrez subir le sort des autres hommes; leurs dents tombent, leurs cheveux blanchissent, leurs forces diminuent de jour en jour. Concluez de là que ceux qui se vantent de pareils secrets n'ont que le projet de tromper. En quel lieu les vrais esprits, les vrais immortels, daignent-ils descendre sur la terre? Il y a d'autres imposteurs (les bonzes) qui se tiennent debout plusieurs années de suite; d'autres qui, dans des chambres basses, peuvent demeurer toujours assis. Leur prétendu talent n'est que pure forfanterie; j'en ai souvent fait l'épreuve, et je connois toutes leurs impostures.

» Lorsqu'on me rapporte des faits qui paroissent surprenans, je me dis : Dans quelques jours je les verrai, je les examinerai. Pendant plus de cinquante ans que j'ai traité les affaires de l'empire, il m'en a passé sous les yeux de toute espèce. Beaucoup de charlatans ont paru d'abord faire des choses extraordinaires; mais leurs honteux artifices ont été ensuite reconnus. Je ne publie point leurs impostures, avec le temps elles se découvrent d'elles-mêmes. En vérité, il n'y a aucun avantage à tromper pour un moment.

» Voyez cependant jusqu'où s'étend, selon Confucius, la puissance des esprits sur les hommes! Ils les soumettent, pour en être honorés d'un culte pur et méritoire, à se purifier, à jeûner, à se revêtir d'ornemens, à leur offrir des dons et des sacrifices. Ceux qui honorent ainsi les esprits les supposent tantôt au-dessus d'eux, tantôt à leur droite ou à leur gauche. Voilà ce que dit ce philosophe : « Si je ne me trompe, le culte et la musique étant des choses visibles, et les âmes de nos ancêtres étant invisibles, l'intention de ceux qui les révèrent ne doit pas être d'obtenir des prospérités ou d'éviter des malheurs, mais seulement de conformer leur vie aux exemples qu'ils nous ont laissés de leur justice et de leur droiture. Ouen-Ouang, ayant servi avec respect et soumission l'Éternel, a mérité par-là de jouir dans le ciel d'une félicité parfaite.

» Le jeûne, de quelque façon qu'on entende ce mot, est véritablement une bonne œuvre; mais je ne sais si les jeûneurs de nos jours y joignent l'intention sérieuse de réformer leur cœur, comme faisoient les anciens. Celui dont l'intention est droite peut être assuré d'être protégé par le ciel. Nous qui, chaque jour, prenons en nos mains le *chapelet de Fo,* et en parcourons les grains en priant, nous joignons à cette action l'intention de bien faire; si

nous n'avions cette résolution, à quoi nous serviroit-il de prendre le chapelet de Fo ?

» Il est indispensable de choisir un temps et un jour propices pour faire le cérémonial dans les cinq occasions que voici : lorsqu'il s'agit d'annoncer quelque sujet de joie, quelque sujet de peine, de faire prendre les armes aux soldats, de recevoir des hôtes, et de donner un festin. Il est dit dans le Chou-king : le bon jour est le jaune ; à présent, c'est celui qui porte le signe du cheval blanc. Le Li-ki dit : S'agit-il des affaires du dehors, choisissez les jours dominés par l'Yang : et pour les affaires domestiques, les jours qui appartiennent à l'In. Il y a quatre espèces de jours ; *cou, sou, ouang, chang*. En se servant de la méthode par laquelle les élémens se produisent et se détruisent réciproquement entre eux, on détermine le contraste et l'opposition, l'union et l'accord des *tchi* et *can* entre eux. La tradition de toutes les écoles apprend que le livre Y-king est le seul fondement sur lequel on doit s'appuyer pour trouver l'heureux ou le malheureux. Puisque, comme empereur, je suis la première personne de l'état, il est nécessaire que toutes les fois qu'il me faut changer de demeure, faire un voyage, ou autre chose semblable, on fasse les observations préalables, et que l'on choisisse le jour et l'heure propices ; il convient même de choisir l'heure avec plus de soin encore. Un bon jour, dit l'école, n'équivaut pas au mérite du bon moment. »

Voici quelques éclaircissemens donnés par un Chinois très-instruit et pourtant très-superstitieux sur le livre Y-king.

Ce qu'il faut entendre par *malheureux* est la mort d'un père, d'une mère, ou de quelque proche parent. Les Chinois désignent les années, les mois, les jours et les heures par les caractères *tchi* et *can*. De la combinaison de ces signes, il résulte quatre jours qui dénotent que dans

tel jour, on ne doit entreprendre aucune affaire, quelque juste ou facile qu'elle soit; si on l'entreprenoit, on ne trouveroit personne qui voulût y donner appui ou protection. Le second caractère signifie vide, ce qui annonce que rien ne réussira de ce qu'on entreprendra dans ce jour; le troisième caractère veut dire élévation, ou d'un empereur sur le trône, ou d'une nouvelle dynastie, ou de quelque personne aux grandes charges; le quatrième caractère désigne le jour où plusieurs personnes se réuniront pour se soutenir et s'élever.

Rien sans doute de plus ridicule, de plus absurde que ces idées superstitieuses; l'expérience d'être toujours trompé dans les pronostics devroit en guérir. Cependant l'empereur Kang-Hi, qui a composé les *Instructions sublimes*, s'est laissé abuser comme tant d'autres, et tout le monde croit : la cour et le peuple, les lettrés comme les ignorans. Dans la seconde partie de l'almanach que l'on publie chaque année à Pékin, les quatre bons jours sont marqués en jaune, les mauvais le sont en noir. Les deux supérieurement bons se nomment *Tcheng-cae;* les supérieurement mauvais s'appellent *po-pi*.

Il y a aussi nombre de choses qui sont de mauvais augure pour les Tartares; et Kang-Hi donne sur cela, pour avis aux enfans, qu'ils doivent s'abstenir d'en parler devant leurs parens, si ces augures les concernent.

Ces trois écoles dont parle Kang-Hi sont des écoles de divination et de superstition. Dans Tze-ping, les devins demandent à celui qui les consulte l'année, le mois, le jour, l'heure de sa naissance. Ces époques se désignent en Chine par deux caractères, avec un *tchi* et un *can*, de sorte qu'il en résulte huit caractères, quatre *tchi* et quatre *can*, qui sont appelés *pa-tzu*. Les devins observent auquel des cinq élémens chacun correspond; mais comme il n'y a que cinq élémens, et qu'il y a huit caractères, ils

reprennent de nouveau les trois qui restent. Les confrontant de rechef avec les élémens, ils connoissent l'élément qui est le plus dominant dans l'homme. Si les élémens suivent leur ordre naturel, c'est-à-dire, que l'un naisse de l'autre, ils prédisent un grand bonheur et de grandes richesses. Lorsqu'il arrive (et cela arrive très-souvent) qu'un élément, se mettant entre ceux qui doivent se suivre, les empêche par-là de produire leur effet, les devins disent que l'esprit qui préside à tel ou tel élément, est méchant ou puissant, et qu'il y a d'autres moyens de trouver un autre ordre, un autre caractère, ou *koua* correspondant à un autre élément opposé, et qui puisse le vaincre et le chasser.

Par exemple, si l'élément qui s'oppose à la bonne fortune est le feu, on se servira de l'eau pour détruire le feu, et l'esprit du feu sera vaincu par l'esprit de l'eau.

Dans l'école de Lu-gen, ils prennent un tuyau de *bambou*, et mettent dedans trois monnoies de cuivre sur lesquelles sont gravées d'un côté quelques lettres chinoises, et de l'autre, des lettres tartares. Les devins les remuent beaucoup, et, les jetant sur une table, répètent six fois de suite cette opération. Ils observent si les lettres des monnoies qui paroissent sont en nombre pair ou impair; si elles sont toutes chinoises ou toutes tartares; combien il y en a de chinoises, et combien de tartares; ils cherchent après cela, à quel koua, pair ou impair, elles correspondent; et si, dans l'Y-kin, ce koua est d'heureux ou de mauvais augure, ils assignent, sans autre fondement que leur caprice, le bonheur ou le malheur à la longueur ou à la briéveté du koua, et ils prononcent sentence définitive.

Dans l'école dite Tzi-men, c'est-à-dire, doctrine admirable, on enseigne le moyen de se rendre invisible; de pénétrer dans les corps les plus durs, les pierres, les métaux; les secrets de la pierre philosophale, l'art de changer

les pierres en or, et semblables autres extravagances. On consulte principalement cette troisième école, lorsqu'on envoie des troupes à quelque expédition. La doctrine secrète de cette école n'est révélée qu'à un petit nombre d'adeptes, et avec des précautions inouïes, pour les forcer au secret. Si ce qu'on en dit est vrai, toute cette science se réduit aux moyens d'entrer en commerce avec les esprits invisibles, et à recourir, pour se mettre en rapport avec eux, à des prestiges et à des pactes d'abandon à leur puissance.

Le Chinois par qui tous ces détails ont été donnés, interrogé sur ce qu'entendaient les anciens livres chinois par le mot de *destinée*, répondit que pour en savoir le vrai sens, il falloit s'en rapporter aux lettrés qui croient qu'à la naissance de l'homme, le ciel détermine ses actions futures, bonnes ou mauvaises; c'est ce qu'on appelle *ming* ou la *destinée*. Quand on leur objecte que d'après cette doctrine, il seroit inutile de persuader aux méchans de préférer en tout la vertu, ils répondent que l'homme, en se roidissant contre le vice, et en réunissant toutes ses forces, peut parvenir à vaincre la destinée, et à la transformer de mauvaise qu'elle étoit en une bonne. Ainsi, tantôt ils vous disent que la destinée de l'homme est irrésistible; tantôt qu'avec le secours et aidé de la puissance des esprits, avec lesquels ils vous enseignent l'art de communiquer, on peut la vaincre et la soumettre aux efforts de l'homme uni à ces esprits invisibles.

Tout est ici absurdité et contradiction. Ce qui doit le plus étonner, c'est que ce système extravagant et superstitieux sur les prestiges, les augures, la divination des jours heureux et malheureux, ait été cru, adopté, professé par un génie de la profondeur et de la trempe de l'empereur Kang-Hi; tant il est vrai que les connoissances les plus étendues, et l'esprit le plus subtil et le plus exercé, sont

de peu de ressource pour nous préserver de l'erreur, quand on manque du secours d'une règle suprême de vérité, et qu'on en est réduit aux seules lumières de sa raison, ou à des traditions confuses, altérées et équivoques.

Ces détails sont précieux; ils nous donnent la vraie clef de la doctrine la plus répandue à la Chine. Avec cette clef, on peut presque tout expliquer.

Premièrement, la croyance des Chinois aux esprits invisibles, à leur pouvoir sur l'homme et sur les élémens de l'univers physique, intellectuel, moral et politique, la distinction essentielle de ces esprits en bons et mauvais, mène tout droit au manichéisme, et de là au scepticisme sur la nature de Dieu et de ses perfections.

En second lieu, cette doctrine, fondée sur la croyance d'une destinée éternelle et irrésistible, qui prédestine les uns à être vertueux, les autres à être vicieux, est le pur fatalisme. Si l'on ne peut éviter sa destinée, si elle est le principe du bien et du mal, il n'y a plus de liberté ni de distinction essentielle entre le vice et la vertu. On nous dit bien que l'homme, aidé de la puissance des esprits célestes, peut changer sa destinée mauvaise; par-là on cherche à jeter un voile sur les conséquences perverses et odieuses de ce système qui favorise le libertinage et absout de tous les crimes; mais ce palliatif est insuffisant et absurde. La contradiction est ici sensible et palpable; il faut admettre les conséquences, ou renoncer au principe fondamental de cette doctrine.

Troisièmement, autant Confucius, ce grand maître de la vraie science chez les Chinois, se montre sublime dans sa morale et dans les idées qu'il nous donne de l'éternité de Dieu, de sa providence, de son pouvoir invincible, de son immensité, de sa justice et de la responsabilité de l'homme envers lui; autant ce philosophe est-il obscur et même inintelligible dans tout ce qu'il nous dit de la nature

de l'Être suprême et de l'homme, des peines réservées au méchant après cette vie, et de l'immortalité glorieuse dont l'homme vertueux doit jouir dans le sein de Dieu. Il est facile d'abuser des expressions de Confucius, et même de s'en appuyer pour se jeter dans l'illuminisme et dans tous les rêves chimériques qui composent le fond de la doctrine des sectes chinoises.

Que l'on y regarde de près, on verra que toute la théologie de Confucius se réduit à ce peu de principes : 1° Dieu est l'être des êtres, le principe universel, la source et la tige de tout ce qui existe, c'est la grande âme de l'univers, il préside à l'harmonie du monde. Les esprits invisibles sont les ministres de son gouvernement, de sa providence, les dépositaires de sa puissance ; c'est par eux qu'il influe, agit sur l'homme, et régit le ciel et la terre. 2° L'âme humaine et ses facultés intellectuelles sont un écoulement, une portion de la grande âme ou âme universelle ; elle est la raison par essence, la souveraine sagesse, la puissance radicale, immense et infinie. 3° La mort est une séparation, une décomposition des deux substances que Dieu a unies dans l'homme. La substance matérielle retombe dans la masse des êtres physiques ; la substance spirituelle, l'âme, remonte au ciel d'où elle étoit descendue du sein de Dieu, et se réunit au grand Être, à la grande âme d'où elle étoit sortie pour animer, vivifier le corps humain. C'est dans cette réunion que consiste le souverain bonheur, la glorieuse immortalité dont jouit le juste, pour prix de ses vertus et du bon usage qu'il a fait de son existence sur la terre.

Mais que devient l'âme du méchant, de l'homme qui a abusé des dons du ciel, de son existence, l'âme du scélérat et de l'impie? Sur ce point essentiel, Confucius se tait ou se jette dans le vague, et n'enseigne rien qui donne la solution de cette question si essentielle à la morale. Seule-

ment il nous dit qu'aucun crime ne restera sans être puni, ni aucune vertu sans récompense. L'éternité des récompenses est clairement énoncée; mais pas un mot sur la nature et l'éternité des peines. Si l'on prend même à la lettre et dans son universalité l'expression de Confucius, qui veut qu'à la mort la substance intellectuelle remonte au ciel, et qu'elle se réunit à Dieu, source de toutes les intelligences, il n'est point d'homme vicieux qui ne puisse croire que la vie est le terme des maux et des punitions réservés aux méchans et aux plus grands crimes. Cette observation est péremptoire; elle suffit pour renverser la doctrine de tous les illuminés tant anciens que modernes.

Pour se tirer de cet embarras, et établir les principes de la justice distributive dans l'Être suprême, les philosophes, les fondateurs d'écoles, dans presque toutes les nations, en remontant à la plus haute antiquité, ont inventé la *métempsycose*, et la doctrine de la grande âme de l'univers, dont toutes les intelligences limitées ne sont que l'écoulement, et une portion plus ou moins considérable. Suivant l'opinion qui admet la métempsycose, cette transmigration successive des âmes dans différens corps, est destinée à purifier les âmes qui ne peuvent pas, à cause des souillures qu'elles ont contractées ici-bas, remonter au ciel d'où elles sont descendues, ni se réunir à la substance universelle, dont elles ont été séparées; aussi, dans cette opinion, les âmes qui sont entièrement purifiées ne subissent plus la métempsycose. L'état de l'âme est ainsi fixé pour toute l'éternité, lorsqu'elle est devenue assez forte, assez parfaite pour pénétrer dans les hautes régions. Selon cette doctrine, les différentes régions de la terre ont été confiées à la conduite et au gouvernement de certains génies qui tiennent le milieu entre l'Être suprême et les hommes; mais lorsque l'âme humaine est dégagée du

corps et pleinement purifiée, elle cesse d'être soumise à l'influence des démons.

Pour peu que l'on soit initié dans les mystères de l'ancienne philosophie, on s'aperçoit bientôt que cette doctrine, plus ou moins obscure, ou développée et présentée sous des formes plus ou moins variées, étoit une doctrine commune à la plupart des écoles qui ont joui de la plus grande célébrité. L'Inde, la Perse, l'Égypte, toute la haute Asie l'ont transmise aux Grecs et aux Romains. Les sentimens des quatre grandes sectes des philosophes sont à peu près uniformes sur les dogmes capitaux de cette doctrine. Platon appelle souvent l'âme sans aucun détour, *Dieu, une partie de Dieu.* Sextus Empiricus, Plutarque et Épictète, Pythagore, Empédocle, Platon, et après eux toute l'école italique, croyoient que nos âmes sont de la même nature que celles des dieux; qu'il n'y a qu'un seul esprit, infus dans l'univers; que c'est de cet esprit universel que dérivent les âmes, et qu'à la mort, ces âmes particulières, s'élançant dans l'âme universelle, retournoient à leur première origine.

Marc-Antonin, et, avant lui, Cicéron lui-même, se servent de ces principes pour combattre la crainte de la mort. Les premiers auteurs chrétiens, Arnobe, saint Justin, saint Irénée, saint Augustin, sentirent bien que ce principe philosophique, qui faisoit l'immortalité de l'âme de la même nature que l'immortalité de Dieu, attaquoit directement le dogme des peines et des châtimens d'une autre vie. Aussi ont-ils réuni toutes leurs forces pour guérir cette maladie de l'esprit. Il ne fallut pour cela que donner, d'un côté, des notions claires et distinctes de la nature même de l'infini en tous sens; la seule idée que l'on puisse se faire raisonnablement d'un Être suprême qui existe nécessairement par lui-même, et par sa propre essence; et de l'autre côté, démontrer qu'il n'est point de doctrine plus absurde, plus

contradictoire que de diviser l'infini, de le morceler en petites particules, et de faire sortir d'une substance infinie des êtres finis et susceptibles d'affections, de passions qui sont incompatibles avec l'idée qu'on doit se former de Dieu, et de tout ce qui peut, de près ou de loin, appartenir à Dieu. Dire que ces êtres finis ne sont point précisément des êtres substantiels, mais de simples modifications, c'est un nouvel abîme où la raison se perd, c'est ne combattre une absurdité que par une idée tout au moins aussi extravagante.

Les philosophes qui croyoient comme les Indiens, les Perses, les Égyptiens, qu'il y avoit deux principes, l'un bon, et l'autre mauvais, enseignoient que l'âme étoit tirée, partie de l'un et partie de l'autre ; ce n'étoit guère qu'en cela qu'ils différoient des autres écoles.

Il n'est qu'un moyen d'expliquer comment des philosophes anciens, dont on admire le génie et l'étendue des connoissances, ont pu donner tête baissée dans des écarts aussi humilians pour l'esprit humain ; c'est que, privés du bienfait de la révélation, et ne pouvant s'appuyer que sur des traditions confuses et défigurées en mille et mille manières, ils manquoient de la règle suprême de vérité, sans laquelle plus on a l'esprit méditatif et subtil, plus on fait souvent de chemin dans les routes de l'erreur. Mais qu'après une expérience de trois mille ans, et en Europe, où le flambeau de la révélation brille de tout son éclat pour ceux que les passions n'ont point aveuglés, on voie ces mêmes opinions fantastiques, ces mêmes rêves de bonnes vieilles ressuscités parmi nous, ces mêmes opinions devenues épidémiques, enseignées à l'oreille de gens qui se flattent d'avoir secoué le joug des préjugés, et de s'être élevés au grade d'esprits forts ; qu'ils aient des écoles fréquentées et des adeptes qui les croient, les répandent et portent la crédulité jusqu'au fanatisme, voilà, ce me sem-

ble, un phénomène inexplicable, à moins qu'on n'en cherche la vraie cause dans ce que saint Paul a dit des anciens philosophes : qu'en punition de leur obstination à fermer leur âme à la vérité qui leur parloit au fond de leur conscience, Dieu leur a ôté la raison dont ils abusoient, et les a livrés à leurs sens réprouvés.

Faites, si vous en avez le temps et la curiosité, un nouveau cours d'histoire ; presque à chaque grande époque, vous rencontrerez quelque secte d'astrologues, de devins, d'illuminés, qui vous vantera ses visions extatiques, ses prophéties, ses guérisons, ses prodiges. Le temps même des apôtres ne fut pas exempt de ce fléau. Vous trouverez la secte des gnomiens, puissante en tout genre de séductions, se faisant une multitude d'admirateurs, et les tenant sous le joug du fanatisme et de la superstition. Les illuminés de nos jours, qui se donnent pour les inventeurs d'une science sublime et merveilleuse, savent-ils qu'ils ont été précédés dans cette abominable carrière, par les Simon, les Ménandre, les Ébion, les Cérynthe ; qu'ils ne font que se traîner à la suite, et à une grande distance de ces imposteurs, dont les noms obscurs et détestés sont à peine parvenus jusqu'à nous.

Parmi ces *illuminés*, nos contemporains, citons plus particulièrement *Gasner*, né à Bras dans la Suisse en 1727, prêtre catholique en 1750, et huit ans après curé de Klorstern, qui compta long-temps dans toute l'Allemagne des princes souverains, des évêques pour protecteurs, et parmi ses admirateurs, des hommes de toutes les classes. Son presbytère devint bientôt une piscine de Bethsaïde, où se rendaient en foule, dans le cours de chaque année, souvent quatre à cinq cents malades de tous les pays et de toutes les espèces. Sa réputation ne fit que s'accroître par la multitude des faits merveilleux qui se succédaient avec rapidité les uns aux autres.

A cette époque il quitta sa paroisse, se mit à parcourir différens pays, se fixa ensuite à Étrange, et après un long séjour, il alla se montrer à Ratisbonne même, où il fut appelé par le prince évêque de cette capitale. Ce prince électeur usa de toute sa sagesse pour ne point se compromettre par une indiscrète protection. Il nomma une commission; des hommes de confiance assistoient aux séances du thaumaturge, et dressoient des procès-verbaux de tout ce qui s'y passoit. Plusieurs de ces mémoires sont revêtus de la signature et du sceau des personnes les plus marquantes dans l'Église et dans l'État. Rien ne se faisoit en secret. Gasner n'excluoit de ses séances aucun spectateur; il opéroit sous les yeux des médecins qui s'y présentoient, se soumettoit à toutes les épreuves de la critique, et recevoit indistinctement les malades qu'on lui amenoit; presque tous lui étoient inconnus, et il ne songeoit pas à faire un choix de ceux qui lui auroient paru les plus disposés, par leur constitution physique, ou par le genre de leurs maladies, à faciliter les succès de ses opérations.

Gasner eut des ennemis et des contradicteurs; les opinions se partagèrent sur son compte. Il en résulta des disputes et des querelles assez vives, et nombre d'écrits furent publiés pour et contre; mais on ne songea guère à lui contester les faits merveilleux. Toute la controverse se réduisoit à savoir si on devoit les admettre pour de simples prestiges, ou les reconnoître pour de vrais miracles.

La secte des illuminés commençoit à troubler le Nord. Des imposteurs se répandoient dans l'Allemagne, et faisoient chaque jour des prosélytes; ils gagnèrent des gens du peuple qui jouèrent le rôle de possédés du démon. Des ecclésiastiques se laissèrent trop facilement abuser, et recoururent aux exorcismes. L'impératrice Marie-Thérèse ordonna que la faculté de médecine de Vienne seroit con-

sultée. Le docteur *Haen*, qui jouissoit d'un grand nom dans sa compagnie, en étoit alors le président. Pour répondre à la confiance de sa souveraine, il se mit à composer sur la magie, matière délicate et difficile à bien traiter, un ouvrage qui lui a acquis beaucoup de réputation parmi les savans et les théologiens. On y trouve réuni, avec cet heureux tact du génie, les principes de la plus sage critique, puisés pour la plupart dans l'immortel ouvrage de Benoît XIV.

La controverse au sujet de Gasner multiplioit les écrits à proportion de l'impression que produisoient les faits extraordinaires qu'on racontoit de lui. Le docteur Haen avoit posé d'avance sur cette matière les vrais principes dans son savant ouvrage sur la magie. Il se décida à un examen sérieux du gasnérisme. De son côté, le prince électeur s'empressa de lui envoyer des copies authentiques des procès-verbaux, qui se montoient alors à plus de cinquante. Le docteur Haen ne se borna point à ces matériaux déjà si précieux ; il ne négligea rien pour se procurer des renseignemens par plusieurs personnes instruites, que la curiosité avoit attirées de plusieurs endroits à Ratisbonne, et qui avoient suivi pendant des semaines entières, avec une assiduité non interrompue, les procédés et les opérations de Gasner. L'ouvrage du docteur Haen a été imprimé à Paris, et il est entre les mains de beaucoup de savans en état de le juger.

Gasner, étendant le pouvoir des démons, au gré de son imagination, se mit à distinguer, en trois classes, toutes les maladies qui peuvent affliger l'humanité ; celles qui viennent du dérangement de l'économie animale, et qu'on ne doit attribuer qu'à des causes purement naturelles ; les maladies qu'il nomme surnaturelles et diaboliques, parce qu'elles sont l'effet du pouvoir que le démon exerce sur les corps ; et enfin les maladies mixtes, produites en partie

par des causes naturelles, et en partie par l'intervention malfaisante du démon.

Les ministres de la religion, dit Gasner, reçoivent dans l'ordre d'exorciste une puissance illimitée sur les démons; au nom de Jésus, tout doit fléchir le genou, au ciel, sur la terre et dans les enfers. L'exorciste qui prononce, avec les dispositions requises, ce nom adorable, a le pouvoir non-seulement de chasser les démons des corps qu'il possède, mais encore de le soumettre à toutes les volontés, et de le forcer de répondre à ses interrogations, d'obéir à tous ses commandemens.

De son côté, le démon a un pouvoir très-réel sur la matière et sur les organes de l'homme. Soumis aux volontés de l'exorciste, le démon deviendra l'instrument, l'agent invisible de toutes les opérations qu'il causera sur les malades. Mais l'efficacité des moyens qu'emploie l'exorciste dépend de sa foi, de sa confiance pleine et entière dans l'invocation du nom de Jésus. Sans cette foi vive, il ne réussit à rien; avec elle tout lui est possible. Il est encore nécessaire que cette confiance soit réciproque de la part du malade; son incrédulité met obstacle à l'activité du pouvoir de l'exorciste. L'adroit Gasner se ménageoit ainsi un moyen de sauver l'honneur de son art, pour toutes les occasions où il se trouvoit en défaut; il en rejetoit le peu de succès sur le manque de confiance et de foi dans son malade.

Gasner paroissoit devant les malades qu'on lui amenoit, revêtu d'une étole, assis ou debout, et toujours à côté d'un crucifix. Le premier objet de son exorcisme étoit d'obliger le démon de lui faire connoître, par des signes sensibles, la cause des souffrances, et l'espèce de la maladie dont le malade, sans qu'on s'en aperçût au dehors, renfermoit en lui le germe et le principe. Pour mieux s'en assurer, il ordonnoit au démon d'agir sur les organes et les

viscères du malade, de produire les symptômes et les divers accidens qui caractérisoient la nature de la maladie. Il en résultoit quelquefois des phénomènes portés à une telle violence, qu'ils faisoient craindre pour la vie du malade. C'est alors qu'il commandoit au démon de faire cesser ces symptômes, de détruire la cause du mal, de ramener l'état de santé, et il en étoit obéi.

Quelquefois Gasner opéroit, dans la même séance, et presque en même temps, sur plusieurs des personnes qu'on lui présentoit, de quelque sexe et de quelque âge qu'elles fussent; et alors il donnoit à la fois le spectacle de plusieurs maladies. Il commandoit au démon de produire sur chacun des malades les symptômes et les accidens qui étoient propres à chaque maladie; quelquefois aussi ces scènes effrayantes se répétoient sur la même personne, et il la faisoit passer successivement par ces différens états. On avoit fini par n'en être plus effrayé, parce que l'expérience avoit appris qu'au premier ordre de Gasner ces accidens cesseroient, et que la santé seroit rétablie, après que le malade auroit passé par les diverses crises auxquelles il devoit être soumis.

Rarement Gasner obtenoit la guérison dans la même séance. Il lui falloit souvent répéter à diverses reprises le même traitement; il duroit des heures entières, et quelquefois pendant plusieurs jours. Il est important de remarquer qu'entre les guérisons qui ont été publiées, il s'en est trouvé qui n'ont été ni constantes ni durables, et plusieurs évidemment imparfaites. Ce sont là autant de préjugés légitimes contre l'opinion qui s'étoit d'abord répandue dans l'Allemagne, que ces faits merveilleux et extraordinaires présentoient les caractères de vrais miracles, et de prodiges dont Dieu seroit l'auteur.

Il est un autre genre de merveilleux qu'il n'est pas plus facile d'expliquer par la force des moyens naturels, mais

qui étoit toujours accompagné de circonstances capables de déterminer une juste opinion sur le caractère de ces sortes de prodiges.

C'étoient souvent des crises effrayantes et hideuses, et tout à la fois ridicules et bizarres. D'après les ordres que Gasner intimoit au démon, on voyoit des hommes, des femmes, et surtout de jeunes personnes entrer dans des convulsions et des agitations de tous leurs membres, ou donner des scènes les plus extravagantes. On remarquoit dans tous l'aliénation des sens et de la raison.

Les uns, dans leurs accès de folie, s'agitoient et se tourmentoient en tous sens, faisoient des sauts, et s'élevoient en l'air, de manière à effrayer les spectateurs du danger qu'ils sembloient courir. Les autres entroient tout à coup dans des rires convulsifs, jouant toutes les scènes de bouffonneries et d'extravagances que l'on ne voit que dans des maniaques et des insensés; tandis que l'on apercevoit, à côté de ces énergumènes, d'autres malheureux tomber dans des accès d'une noire mélancolie, tantôt versant des pleurs abondans, tantôt poussant des gémissemens et des cris de désespoir, donnant tous les signes d'une douleur profonde.

Les phénomènes de l'aliénation de l'esprit n'étoient pas moins variés. Pour prouver l'influence du démon sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme, Gasner ordonnoit à cet esprit infernal d'exciter tour à tour dans l'âme de ses malades les différentes passions dont l'homme n'est que trop souvent tourmenté, la colère, la haine, la jalousie, l'ambition, l'envie, et même cette funeste passion qui a tant versé de maux sur l'univers, et dont le nom seul blesse la pudeur délicate. Le malade, privé de l'usage de sa liberté et de sa raison, et purement passif sous l'empire de l'esprit qui l'agitoit, manifestoit par des mouvemens extraordinaires, par ses gestes et ses discours, chacune des passions dont il se trouvoit obsédé.

D'abord on étoit indigné, révolté contre ces phénomènes diaboliques; mais bientôt une sorte d'admiration et de stupeur succédoit à ces sentimens d'horreur, lorsqu'on voyoit un autre phénomène, peut-être le plus étonnant de tous, les malades passer subitement, et au premier commandement de Gasner, de ces accès frénétiques à un état de calme et de tranquillité parfaite; ces malheureux recouvroient, avec la raison et leur caractère naturel, un état de santé qui faisoit espérer leur guérison.

Le duc de Wirtemberg, oncle du roi régnant, voulut vérifier par lui-même ces faits merveilleux, qui agitoient les esprits et partageoient l'opinion publique dans toute l'Allemagne. Il fit prévenir Gasner qu'il se rendroit à une de ses séances; le thaumaturge répondit, dans les termes les plus soumis et les plus respectueux, qu'il le supplioit d'exécuter son projet, et, pour bannir jusqu'à l'ombre du soupçon de charlatanisme, de nommer les médecins qui devoient l'accompagner, et de produire lui-même les malades sur lesquels il auroit à opérer, ainsi que les témoins qu'il jugeroit à propos d'admettre au nombre des spectateurs. Toutes ces précautions furent observées; Gasner fit en présence du duc et de l'assemblée, composée des personnes dont il avoit fait choix, les diverses expériences qu'on lui demanda.

Gasner ouvrit la séance par inviter les médecins à se partager entre eux les malades, afin de suivre plus exactement, sur chacun d'eux, le traitement dont ils alloient être les témoins et les juges. Un des médecins prend le bras de son malade; Gasner annonce qu'il va faire passer successivement au pouls du malade tous les caractères et les espèces de pulsations qui différencient l'état de santé d'avec l'état de maladie, et ensuite chacune des maladies entre elles. L'expérience fut complète: suivant les demandes successives du médecin, et à la parole de Gasner, le pouls passa par toutes

les variations dont il peut être susceptible; tantôt calme, tantôt agité, tantôt développé ou concentré, continu ou intermittent, battant avec vitesse et violence, ou à peine sensible et annonçant l'état de la défaillance du malade. C'étoit alternativement le pouls qui annonce les mouvemens fébriles du frisson, ou l'état du pouls vers la fin de l'accès de la fièvre; le pouls d'un épileptique ou d'une maladie inflammatoire; celui d'un homme travaillé par la pierre et la goutte, ou celui d'un malade dans l'état d'apoplexie ou d'une fluxion de poitrine; celui d'un homme dans le calme du sang-froid, ou celui de l'agitation d'une passion violente.

Le procès-verbal, dressé par les ordres du duc de Wirtemberg, fut muni de la signature des médecins, ainsi que de la signature et du sceau des témoins les plus considérables par leur état, qui formoient la séance. Le prince le signa et y fit également apposer son sceau. Vers 1777, le prince fit un voyage à Paris, parla à plusieurs personnes des phénomènes du gasnérisme, et leur en fit lire le procès-verbal authentique, avec les principaux écrits qui avoient été publiés en Allemagne sur la matière. Nous avons eu communication de ces ouvrages et du procès-verbal, par la personne même à qui le duc de Wirtemberg les remit quelques jours avant son retour dans ses états. Ces pièces justificatives, dont l'autorité est imposante, viennent à l'appui de l'ouvrage du docteur *Haen*, qui fut imprimé en 1777 à Paris.

Cette ville renfermoit, à cette époque, plus de quatre mille disciples de la grande science de l'illuminisme, et en France on comptoit plusieurs écoles, parmi lesquelles celles de Lyon et d'Avignon tenoient les premiers rangs. Que de honte pour l'esprit humain! Que de mystères affreux révélés dans les mémoires qui, depuis peu d'années, ont été publiés successivement sur les diverses sectes d'illuminés, qui, trompeurs ou trompés, fanatiques ou im-

posteurs, copistes plus ou moins maladroits les uns des autres, sont parvenus à réduire en système leurs fascinations et leurs impostures! Le nombre et l'espèce des hommes qui sont tombés dans le piége de la séduction, sont une nouvelle preuve que la raison laissée à elle-même, et sans l'appui d'une autorité divine, est trop foible pour résister au penchant invincible de notre esprit pour l'extraordinaire et le merveilleux. Les ouvrages qui ont dénoncé l'illuminisme comme une véritable conjuration contre la religion et les souverains, sont entre les mains de tout le monde; il y auroit plus de scandale que d'utilité à entrer dans des détails sur la doctrine et l'organisation de ces effrayantes associations, différentes entre elles par leurs opinions, et leurs sectes plus ou moins pernicieuses et absurdes, mais qui toutes se rallient aux mêmes bases essentielles, et tendent à peu près à des résultats tout semblables.

Le magnétisme appelé *intellectuel* et *transcendant* est un pur charlatanisme. L'histoire de l'illuminisme, et en particulier celle du thaumaturge Gasner, dont on vient d'esquisser quelques traits, offrent des phénomènes et des résultats bien capables de fixer notre attention sur les dangers de laisser échauffer les imaginations, et de favoriser tout ce qui tend à les monter au ton du merveilleux et de l'extraordinaire. Il n'y a qu'un pas du fanatisme à l'incrédulité. Après avoir trop cru aux merveilles fantastiques, la honte qu'on a de son extravagante crédulité mène à ne rien croire, et à jeter des nuages sur l'évidence même. C'est un fait trop bien connu que plusieurs illuminés désabusés ont fini par être impies ou athées-pratiques, ou que ceux qui continuent de s'entêter de leurs doctrines sont agités, tremblans, crédules et superstitieux à l'excès.

Sous le rapport non de la doctrine, mais des prestiges et des faits du genre merveilleux, que de termes de com-

paraison vous découvrirez dans ces derniers temps et presque sous vos yeux ! En Angleterre et en Pensylvanie, vous rencontrerez, dans la secte des *quakers* ou *trembleurs*, les aînés de nos *illuminés* ; en Suède, *Swedenborg*, ses visions, son commerce prétendu habituel avec les anges, ses prédictions, son art de pénétrer les pensées les plus secrètes et sa divination ; dans l'Allemagne, outre Gasner, les *Schrœpffer*, les *Lavater*, les *Massons*, dont les systèmes monstrueux et les visions imaginaires ont fait tourner la tête à tant d'adeptes ; en France, *Cagliostro*, ses évocations, ses guérisons vantées comme des prodiges, ses assemblées secrètes, celles surtout du conseil appelé le comité des dix-neuf grands adeptes, où tant de fois cet illuminé a, par ses prestiges, fasciné les yeux d'un grand nombre de mystifiés, que leur rang, leur caractère et leurs connoissances sembloient devoir mettre à l'abri de l'imposture et des illusions ; tous fanatiques qui troublèrent la société chrétienne par les idées bizarres qu'ils enfantoient, par le mélange impie qu'ils faisoient de leur doctrine avec la vérité de la foi, par l'esprit de vertige dont ils étoient agités, et qu'ils communiquoient à leurs disciples ; tous supposant une foule d'êtres imaginaires entre Dieu et l'homme. C'est à ces êtres fantastiques qu'ils attribuoient le gouvernement du monde, les phénomènes de la nature et les faits miraculeux.

Toutes ces sectes se vantent aussi de l'art de se mettre en rapport et en commerce avec des puissances invisibles, d'en recevoir le don de prédire et d'opérer des guérisons, et le pouvoir de transmettre ce don à leurs initiés. Voilà bien nos *Tao-Tsée* de la Chine, qui, par les prestiges dont ils appuyoient leur doctrine, frappoient vivement les imaginations échauffées, et ne manquoient pas de se faire passer dans l'opinion de leurs prosélytes pour des hommes extraordinaires et presque divins.

Mais, avant que de revenir à l'histoire du fanatisme des Chinois, parcourons un moment l'histoire des *anabaptistes;* celle des *visionnaires*, celle des *camisarts* des Cévennes, et enfin les annales du *convulsionisme*, dont le principal et le plus dégoûtant théâtre, *le cimetière de Saint-Médard*, étoit sous nos yeux, nous y trouverons d'ailleurs bien des traits de ressemblance avec les superstitions de la Chine.

Tous ces enthousiastes ouvroient au peuple, qui s'extàsioit de surprise, le spectacle des convulsions. On voyoit tout à coup les adeptes changer de visage, trembler de tout le corps, comme si leurs os eussent été disloqués; tomber ensuite avec violence par terre, y demeurer comme morts, roides et insensibles : c'étoit le moment de l'inspiration; et alors, ravis en extase, ils racontoient leurs visions, et jouoient le rôle de prophètes. Dans leurs rêves apocalyptiques, ils prêchoient un règne intermédiaire de Jésus-Christ sur la terre, le renversement de la puissance du pape, le renouvellement de l'Église chrétienne, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, la glorieuse destinée des disciples de leur secte, la proximité des temps où Jésus-Christ devoit venir briser les sceptres, et régner visiblement sur tous les peuples de l'univers.

Phénomènes d'épreuves meurtrières. On a vu plusieurs de ces inspirés tomber de la hauteur de dix à douze pieds sur des rochers, sans se blesser; d'autres se frapper avec violence d'un couteau très-affilé, sans que le couteau pénétrât dans les chairs; d'autres être à l'épreuve des armes à feu, ou demeurer dans les flammes sans s'y brûler.

Phénomènes d'esprit prophétique. On cite des prédictions dont l'accomplissement, impossible à prévoir, a été constaté. Les uns annonçoient ce qui se passoit dans des pays étrangers, à une distance et dans des momens qui mettoient hors de doute que ces annonces n'auroient pu

être transmises par des moyens naturels. Quelquefois ils prédisoient à leurs confrères les inspirations qu'ils éprouveroient à une époque qu'ils déterminoient ; à d'autres, le jour, l'espèce et les circonstances de leur mort ; à d'autres, ils découvroient leurs dispositions, leurs peines intérieures, leurs pensées, et leurs péchés les plus secrets.

Phénomènes de science et de sagesse. Grand nombre de ces inspirés, sans aucune instruction, sans lumières, sans éducation ; de jeunes paysannes, des enfans de l'âge le plus tendre, sitôt qu'ils entroient dans leur état extatique, disoient des choses sublimes, s'énonçoient en termes éloquens, citoient à propos les saintes Écritures, en donnoient des interprétations qui étonnoient les plus savans commentateurs. Leur âme paroissoit, dans le temps de cette crise d'inspiration, absorbée et au pouvoir d'une force invisible. Ils ne connoissoient rien de ce qui se passoit en eux, soit qu'ils parlassent diverses langues, soit qu'ils fissent des prédictions.

Dans cette œuvre de délire, la profanation sacrilége de ce qu'il y a de plus sacré et de plus auguste dans la religion, étoit portée souvent jusqu'à souffrir que des femmes, de jeunes filles, suspectes dans leurs mœurs, avilies par leur état ou leur conduite, représentassent les souffrances des martyrs, le crucifiement de Jésus-Christ, les cérémonies, les mystères adorables de la religion, prononçassent les paroles sacrées du sacrifice redoutable de nos autels, et imposassent les mains pour communiquer le Saint-Esprit, et manquant aux égards de la bienséance, elles tutoyoient des prêtres, et, les tenant à leurs pieds, leur adressoient des avis et des reproches, les instruisoient, les bénissoient, etc., etc.

Lisez sur ces abominations l'ouvrage qui a pour titre : *Mystère d'iniquité dévoilé par l'exposition fidèle de ce qui se passe dans l'œuvre du convulsionisme, depuis son*

origine jusque aujourd'hui (1788), le tout tiré des manuscrits multipliés des convulsionistes, et refuté par les principes de la foi catholique. L'auteur est *appelant*, disciple zélé du P. Quesnel, et il invoque le témoignage des écrivains les plus célèbres dans le parti : les Duguet, d'Alsfeld, Petitpié, de Bonnaire, de la Tour, la Boissière, etc., etc. C'est sur des pièces probantes, dont on n'oseroit attaquer l'authenticité, que ces écrivains nous font une peinture hideuse du *convulsionisme* dans lequel ils voient eux-mêmes abus sacrilége des oracles divins, prophéties et visions mensongères, propos scandaleux, la pudeur violée par des indécences révoltantes, discours mêlés de blasphêmes, et exhalant la révolte, le schisme, l'hérésie ; enfin une école de visionnaires, de séditieux, de fanatiques et d'imposteurs. Ce sont des appelans, des témoins non suspects, qui traitent ainsi les scènes si souvent reproduites sur les différens théâtres des convulsionnaires et des autres sectaires de la même espèce (1).

A cet humiliant tableau des foiblesses de l'esprit humain, que sera-ce encore si nous ajoutons les rêves délirans du *philosophisme moderne?* A-t-on droit de vanter si fort ses triomphes sur la superstition, quand on ne cherche, en voulant renverser les autels de la religion, qu'à élever sur ses ruines des systèmes mille fois plus funestes à la société,

---

(1) Voyez aussi l'ouvrage qui a pour titre : *De la règle suprême de vérité*. On y trouve le tableau abrégé, mais suffisant, de la doctrine du *convulsionisme* ; et l'auteur ne laisse rien à désirer pour faire connoître complètement celle de Gasner ; son histoire est peu connue en France. On ne peut rien ajouter à son authenticité, et elle offre un grand intérêt par la nature des faits qui y sont rapportés. On trouvera cet ouvrage chez *Grimbert, libraire-éditeur du Choix de lettres édifiantes*, brochure in-8° de 11 feuilles. Prix, 2 francs 50 centimes.

des systèmes qui tendent à ruiner de fond en comble tout l'édifice de la morale? Que devons-nous penser de la sagesse et du patriotisme des nouveaux Lucrèces, qui ne voient dans l'univers que le jeu du hasard, que des combinaisons nécessaires; dans la morale revélée, qu'un amas confus de règles gênantes et inutiles; dans la loi naturelle même, que les préjugés de l'enfance, ou le résultat des conventions humaines; dans les souverains, que des usurpateurs placés sur le trône par la ruse ou la violence, et que la force a droit aussi d'en faire descendre; dans les sujets, que des esclaves opprimés, qui doivent s'affranchir et secouer le joug, dès qu'ils le peuvent impunément?

Système odieux, qui brise d'un seul coup tous les liens de l'ordre social; qui ne laisse à l'autorité la plus légitime que la force et le pouvoir de nuire; qui n'offre à l'obéissance des peuples d'autre motif que l'intérêt et la terreur; qui, après avoir rompu la plus forte des barrières contre les caprices et les fureurs du pouvoir arbitraire, contre l'audace et les attentats de l'anarchie, ouvre la porte aux troubles et aux dissensions, et prépare les voies à tous les crimes du fanatisme de la liberté de penser et d'agir.

La morale publique n'a point d'ennemis plus dangereux que les nouveaux apôtres de la raison, qui ont secoué le joug de la foi et déclaré la guerre au christianisme. Qu'on lève le voile dont ils couvrent leurs vrais sentimens, on verra clairement que sous des dehors simulés, et de vaines protestations de respect pour la religion nationale et le gouvernement politique, l'incrédulité cherche à faire prévaloir les monstrueux systèmes du matérialisme, la morale honteuse des épicuriens, le dogme abject de l'égoïsme; on verra que l'hommage qu'elle rend au droit naturel n'est pour elle qu'un mot vague et variable, dont elle se sert pour couvrir ses desseins et tromper les simples.

Sans doute c'est la raison qui nous sert de guide pour découvrir la source de nos devoirs et la règle des mœurs. Mais gardons-nous bien d'en conclure que la raison se suffit à elle-même, pour former un système moral qui soumette les consciences, et oppose une digue salutaire à l'impétuosité de nos passions. Ce n'est que lorsqu'elle est éclairée par la lumière supérieure de la révélation, et rassurée par son autorité, que la raison est capable de s'élever jusqu'aux premiers principes de la législation naturelle et politique, de saisir les divers rapports de l'homme, de développer les obligations qui en résultent.

Mais que peut la raison laissée à elle-même, et sans l'appui d'une doctrine révélée? Elle ne forme que des doutes qui la tourmentent, par l'impuissance où elle est de les résoudre. La manie de raisonner sur tout n'enfante le plus souvent que des opinions fausses, contradictoires, quelquefois honteuses et impies, toujours incertaines et inutiles; l'histoire du genre humain ne nous en fournit que trop de preuves. A mesure que les nations se multiplièrent, elles perdirent de vue leur première origine; elles laissèrent corrompre le dépôt commun des traditions générales. L'idée d'un premier Être, et des rapports entre Dieu et l'homme; le dogme de la Providence, de la création du monde, de la corruption du genre humain, s'altérèrent peu à peu dans la mémoire des hommes. C'étoient des ruisseaux qui, en s'éloignant de la source commune, se remplissoient d'eaux étrangères et corrompues. Des erreurs de toute espèce, enfantées par les passions ou par la manie des systèmes, inondèrent la terre; tout fut couvert de nuages et d'incertitudes par le mélange des superstitions et des fables.

Enfin, au milieu des ténèbres qui couvrent presque le monde entier, la philosophie paroît. Elle s'annonce avec pompe, elle se vante d'ouvrir une voie sûre et aisée pour

arriver à la sagesse et à la félicité : mais que l'effet a mal répondu à ses fastueuses promesses! Elle ne nous offre que des hypothèses sans nombre, des disputes interminables, des écoles rivales et jalouses, plus touchées de leur propre gloire que des intérêts de la vérité, détruisant sans cesse, et n'édifiant jamais rien. Au milieu de ces combats insensés, dont l'orgueil est le principe et la fin, les dogmes les plus importans, ceux mêmes qui servent de fondement au droit naturel et à l'ordre politique, ne sont plus que des opinions indifférentes et arbitraires. Les vices, profitant de cette anarchie, se débordent sans obstacles et sans mesure; et les passions, affranchies, viennent à leur tour ébranler la règle des devoirs et répandre des doutes sur tous les principes. Il est au moins constaté, par l'expérience de tous les siècles et de tous les peuples, que la philosophie, avec toute son ostentation, ne put dans aucun siècle former ni un symbole de croyance, ni un corps complet de morale. Tous ses efforts pour y réussir n'ont servi qu'à mettre en évidence la foiblesse et l'impuissance de la raison, et le besoin qu'elle a d'une lumière supérieure et d'un secours plus puissant, pour instruire l'homme, fixer ses incertitudes, éclairer sa conscience, et mettre un frein à ses passions. La nécessité de la révélation est donc démontrée contre le philosophisme ancien et moderne.

L'impossibilité de faire arriver les peuples à la vérité, par la voie de l'examen et de la discussion en matière de doctrine, la multiplicité des sectes opposées entre elles, et avec l'Église romaine dont elles se sont séparées, l'histoire affligeante des dissensions et des guerres religieuses, ne démontrent pas moins rigoureusement la nécessité d'une règle d'interprétation pour fixer le vrai sens de la doctrine révélée, et la nécessité d'un tribunal suprême qui tienne de Dieu même, auteur de la révélation, l'autorité et l'in-

faillibilité nécessaires pour prononcer en dernier ressort sur le caractère des vrais miracles, ainsi que sur tous les différends et sur toutes les questions dogmatiques qui peuvent s'élever au sein de la véritable religion. Dépourvus de ce tribunal suprême, les chrétiens dissidens, du moment où ils en secouèrent l'autorité, n'ont plus aperçu dans le sacré dépôt de la révélation que des desseins proportionnés à leurs foibles vues, que des idées conformes à leurs passions ; on mit des bornes à l'obéissance, des barrières à la puissance, des conditions à la royauté ; le livre de vie fut changé en un tableau de proscription. La liberté d'interpréter enfanta la licence de penser et d'agir. Le droit accordé à chacun de juger du sens des Écritures avoit ouvert la porte au fanatisme ; ce monstre l'ouvrit à son tour à tous les excès ; les mains s'armèrent, les trônes tremblèrent, les lois plièrent, et l'hérésie s'établit sur la ruine des souverains et des constitutions politiques qu'elle étoit parvenue à renverser. Voilà des faits sur lesquels on ne s'avisera pas de disputer. Le premier ne peut souffrir de contradiction, puisqu'il est avoué ; ni d'altération, parce qu'il est la base fondamentale de l'hérésie ; ni s'excuser, parce qu'il est le germe de tous les maux que nous déplorons.

De son côté, le philosophisme a érigé la raison privée de chacun de ses disciples en tribunal suprême. Il se met par-là dans l'impuissance d'offrir aux peuples, pour le soutien de l'ordre social, ni symbole commun de croyance, ni règle commune des devoirs ; le philosophisme n'est donc qu'une école de scepticisme, et l'inépuisable variété de ses systèmes doit avoir pour résultat nécessaire d'obscurcir les vérités les plus capitales, d'enhardir les passions qui tendent toujours à l'indépendance, de réduire la morale publique en problème, et l'anarchie en principes. Ce n'est point là qu'il faut chercher la vérité.

D'un autre côté, toute loi a besoin d'être interprétée. *L'Écriture sainte est une loi; donc il lui faut un corps d'interprètes pour en fixer le vrai sens, et un corps de magistrats pour la faire exécuter :* mille volumes de controverse se réduisent à ce peu de lignes. Ouvrons les annales du christianisme, parcourons l'histoire des sociétés chrétiennes qui se sont séparées de l'Église catholique, et encore celle des chrétiens réfractaires aux décisions de son autorité suprême, et que ses anathèmes ont retranchés de la communion intérieure avec le vicaire de Jésus-Christ et de l'épiscopat; partout, et dans tous les siècles, vous verrez les sectaires nier l'existence d'un tribunal suprême et infaillible dans l'Église; ou appeler de l'enseignement des pasteurs à leur jugement privé sur le vrai sens de la doctrine; ou enfin, se vantant d'une inspiration particulière, et la mettant à la place de l'autorité, tomber dans l'aveuglement et les excès du fanatisme.

Le moyen le plus sûr de convaincre d'obstination, d'ignorance ou de mauvaise foi, l'hérétique et le schismatique qui a rompu de communion avec l'Église enseignante, ou même tout réfractaire qui appelle de ses décisions et de ses anathèmes, c'est de les prier, avant toute dispute sur le fond de la doctrine, de s'expliquer nettement, et de vous déclarer quelle est leur règle de croyance, à quel tribunal visible et suprême ils appellent des censures et des anathèmes dont ils sont frappés ? Par cette seule question, ou vous les réduirez au silence, ou vous n'aurez besoin que de leurs réponses pour vous convaincre qu'il n'existe parmi eux ni centre d'unité, ni règle commune de vérité, ni tribunal visible qui ait le droit de soumettre les consciences, ni règle suprême d'interprétation, pour fixer le vrai sens de l'Écriture et des oracles de la tradition.

Depuis les novateurs de notre siècle jusqu'aux hérétiques des temps apostoliques, le premier pas que les sec-

taires ont fait dans la carrière du schisme et de l'hérésie, lorsqu'ils ont voulu se maintenir dans leur révolte, les a toujours conduits à innover dans la règle catholique; c'est le crime de tous, sans exception d'aucun, crime en quelque sorte nécessaire, et dont on ne peut effacer la flétrissure qu'en rentrant sous le joug de l'autorité. Toujours l'hérétique attaquera la règle de croyance commune; et toujours le catholique, en opposant la méthode facile et péremptoire de l'autorité à la méthode de l'examen impraticable pour l'immense majorité des enfans de l'Église, pourra confondre l'orgueil du sectaire, et arracher à l'erreur le masque dont elle cherche à se couvrir pour séduire la multitude ou s'aveugler elle-même. C'est la méthode des apôtres et de toute l'antiquité catholique. C'est à elle que, dans ces derniers temps, les Arnaud, les Nicole, les Papin, Fénélon et le grand Bossuet, ont dû leurs triomphes sur l'erreur et l'incrédulité.

Revenons maintenant à la Chine dont nous pourrions être accusés de nous être trop écartés, si les sujets que nous avons traités étoient moins graves et d'un intérêt social moins grand. Là, ce sont, ainsi que nous l'avons déjà dit, les sectaires de *Foé*, et surtout ceux de *Tao-Tsée*, qui ont corrompu la religion enseignée par Confucius. Les disciples de ce sage s'élèvent sans cesse contre ces sectaires, mais toujours avec assez peu de succès.

Pour détruire une fausse doctrine, il faut pouvoir mettre à sa place une doctrine appuyée sur des motifs de crédibilité d'une évidence à laquelle une saine raison ne puisse résister, et il s'en faut bien que la doctrine de Confucius puisse prétendre à cet avantage.

Les disciples les plus ardens de ce philosophe fondent toutes leurs opinions, soit théologiques, soit philosophiques, sur l'autorité des livres classiques ou des *cinq King*. Mais comment parvenir à en constater l'authenticité, la

véracité, et surtout l'intégrité? Ces livres sacrés des Chinois sont d'ailleurs d'une obscurité qui les rend inintelligibles à la plupart des savans; à plus forte raison sont-ils au-dessus de la portée du peuple. Comment donc pourroient-ils servir de symbole de croyance et de règle commune? La prodigieuse quantité de commentaires qui ont paru, et qui les expliquent, dans les points même les plus essentiels, d'une manière tout opposée, ont produit presque autant d'opinions différentes que de commentateurs qui se sont appliqués à en deviner le vrai sens. Les sectateurs de Tao-Tsée se réunissent avec ceux de Confucius pour en faire un pompeux éloge; tantôt ils s'appuient de leur témoignage, et tantôt ils leur opposent des livres qui remontent encore à une plus haute antiquité. Jamais ils ne manquent, quand on les tourne en preuves contre leur doctrine, de rejeter l'interprétation que leur donnent les disciples de Confucius, pour y substituer un sens qu'ils appuient de raisonnemens ou de sophismes, auxquels leurs adversaires ne peuvent répondre, et qui suffisent du moins pour faire illusion à la multitude. Que faire encore une fois d'un symbole de croyance, sans une règle suprême d'interprétation; et d'un code de préceptes et de lois proposé à une nation entière, sans un tribunal toujours subsistant, qui ait droit de soumettre les esprits, de parler à la conscience, et de prononcer définitivement sur les controverses qui lèvent sur la doctrine?

Les disciples de Confucius combattent la secte de Fo par l'antiquité; mais les sectateurs de Fo se prétendent les aînés. Ils citent les monumens et les traditions de l'Inde, d'où leur doctrine est sortie, et qui remontent encore plus haut. Il est difficile aux Chinois de leur disputer la priorité, et ils se vantent, avec assez de fondement, que cette vénérable antiquité, ses dogmes, sa religion et sa morale, ont leur source primitive dans l'Inde; que c'est de là que la

doctrine sur les rapports de l'homme avec Dieu a été portée à la Chine. C'est ainsi qu'il fut, dans tous les temps, facile à nos missionnaires de détruire les sectes chinoises les unes par les autres, et de préparer le chemin à la vérité dans les cœurs que le préjugé, l'intérêt ou les passions n'ont point fermés à la lumière.

Le désir inquiet de connoître sa destinée est des plus dangereux; il a ses racines naturelles dans la corruption de l'esprit humain. L'homme, voyant cette nuit profonde de l'avenir, dans laquelle son esprit ne voit qu'obscurité, fait tous ses efforts pour en percer les ténèbres impénétrables; il n'y a point de folie qu'il n'entasse, plutôt que de demeurer dans cette humble ignorance à laquelle Dieu l'a voulu assujettir. Les imaginations exaltées sont contagieuses. Le fanatisme s'accroît de l'absurdité même de la doctrine; c'est souvent le moyen le plus sûr d'attirer à soi les esprits de la multitude. C'est aussi celui qui réussit le mieux à *Hoang-Ty,* qui fit monter la secte de *Tao-Tsée* au faîte de la gloire et des honneurs, et qui la plaça sur le trône à ses côtés. Voulant ôter à la postérité jusqu'au souvenir des lettrés, des anciens, et de la doctrine qu'ils professoient, ce prince substitua les maîtres du *Tao* aux savans, le merveilleux des *chen* aux vérités de l'histoire, et les absurdités des sciences occultes à la noble simplicité de l'ancienne doctrine.

La dynastie des Han rétablit l'honneur des lettres, et la doctrine ancienne et primitive reprit ses droits dans les écoles nationales. Dans cette époque, qui dura environ deux siècles, les sciences occultes du Tao furent méprisées, et on ne les enseignoit plus qu'en secret et avec de grandes précautions. Alors parut la secte de Fo qui acheva de ruiner les sectateurs de Tao-Tsée. Fo, mis en parallèle avec son concurrent, l'emporta dans l'esprit du peuple qui le regarda comme un dieu, tandis que Tao-Tsée n'étoit qu'un hien,

c'est-à-dire, un immortel bien au-dessous de cette nouvelle divinité.

Cependant ces deux sectes ont sur la nature du Dieu suprême et sur l'autorité divine une doctrine qui s'accorde avec celle de Confucius. C'est sur cette ressemblance que les lamas et les Tao-Tsée se fondent, pour faire croire à la multitude que leur système religieux est substantiellement le même que celui de la primitive antiquité, et que celui de Confucius, qui l'a pris pour guide et pour règle de sa croyance. Ils s'efforcent d'accréditer ce paradoxe, en érigeant en axiome, et en répétant sans cesse dans leurs écoles, comme vérité incontestable, ce prétendu adage : *trois religions sont une religion.* Les lettrés sont bien éloignés de vouloir s'unir à ces sectaires; ils sont convenus de n'admettre aux grades littéraires aucun de ceux qui se déclareroient pour la doctrine de Tao ou de Fo, ou qui soutiendroient quelques-uns des points contraires à la doctrine des anciens, telle qu'elle a été transmise par Confucius à la postérité; ainsi, par cette exclusion, les lettrés ôtent aux sectaires tout espoir de monter aux grands emplois. De leur côté, les censeurs de l'empire, les mandarins, et nommément le tribunal des rites, se réunissent pour empêcher que les pratiques religieuses en usage chez ces sectaires ne s'introduisent, sous aucun prétexte, dans les cérémonies des fêtes nationales, ni dans aucun acte solennel, où le souverain figure en sa qualité de fils du ciel et de grand sacrificateur. Aussi ces sectes ne sont-elles que tolérées. Mais ces oppositions, toujours subsistantes, n'empêchent pas que l'empereur, comme simple particulier, ne se prosterne devant la représentation de Fo, ne brûle des parfums, et ne fasse des libations en son honneur. Comme prince tartare, il est adorateur de Fo, et il en pratique le culte; comme fils du ciel et chef suprême de l'empire, il proclame la doctrine de Confucius, se déclare solennellement son dis-

ciple, et c'est au Tien seul qu'il adresse ses vœux et ses adorations publiques; comme si un souverain jouissoit du privilége de concilier les extrêmes opposés, d'avoir deux sortes de religion et deux consciences....

Il faut convenir cependant que cet absurde axiome : *trois religions ne sont qu'une religion*, ne se vérifie que trop dans la Chine moderne. La religion de la plupart des Chinois d'aujourd'hui n'est, à bien prendre, qu'un monstre à trois têtes, dont le corps et les membres, formés de l'alliage bizarre du bien et du mal, d'une doctrine raisonnable et d'un mélange d'erreurs grossières et extravagantes, se meuvent indifféremment par l'impulsion de l'une ou de l'autre de ces trois têtes. La raison et les plus sages lettrés réclament ouvertement dans toutes les occasions; mais que peuvent la raison et les sages contre le pouvoir de l'exemple donné par un souverain et les grands de sa cour?

Outre les deux sectes de Fo et de Tao-Tsée tolérées à la Chine, on y trouve encore un certain nombre de *mahométans* et de *juifs*. Le mahométisme s'y introduisit par les Tartares, qui professoient cette religion. La première époque de son établissement est sous le règne de Gengis-Kan; et celle de sa destruction, lorsque la dynastie chinoise des Ming remonta sur le trône et chassa les Tartares occidentaux de cet empire. Les mahométans sont aujourd'hui tolérés à la Chine, parce qu'ils sont tranquilles et qu'ils ne se donnent aucun mouvement pour répandre leur doctrine. On n'en compte que cinq à six familles, gens sans considération, et que la politique du gouvernement n'a aucun intérêt de surveiller.

On voit dans la province de *Houan*, au centre de l'empire, des familles juives. Elles ont une synagogue assez considérable, la seule qu'il y ait à la Chine. On y conserve précieusement des rouleaux, écrits en hébreu, d'un ca-

ractère très-net et très-distinct, avec quelques prophètes et les livres de Josué, des Juges, de Samuel et des Rois.

Les juifs donnent à Dieu, comme les Chinois, le nom de *Tien*, et ils l'adorent comme eux sous le nom de *Chang-Tien* ou *Chang-Ti*. Ils ont aussi parmi eux des lettrés, des gradués, et ils rendent à Confucius et aux ancêtres les mêmes honneurs que les autres lettrés.

C'est chez eux une ancienne tradition, que leur établissement en Chine remonte à l'an 206 avant Jésus-Christ. Bossuet, ainsi que plusieurs autres écrivains, ont observé que les dix tribus emmenées captives à Ninive par Salmanasar, l'an 721 avant l'ère chrétienne, furent dispersées parmi les gentils. Si ceux de la Chine n'y ont pénétré que cinq cents ans après cette dispersion, c'est qu'ayant formé sur la route plusieurs autres établissemens, de proche en proche, il leur a fallu plusieurs siècles pour en fonder un qui fût solide, dans un aussi grand éloignement que celui de la Chaldée à cet empire.

Ajoutons en passant une réflexion, qui ne sera pas sans un grand intérêt pour ceux qui aiment à étudier la marche de la Providence, dans l'établissement et la propagation du christianisme. « Dieu, dit Bossuet, a trouvé un moyen dont il n'y a dans le monde que ce seul exemple, de conserver les Juifs hors de leur pays, et dans leur ruine, plus long-temps même que les peuples qui les ont vaincus. On ne voit plus aucun reste ni des anciens Assyriens, ni des anciens Mèdes, ni des anciens Grecs, ni même des Romains; la trace s'en est perdue, et ils se sont confondus avec d'autres peuples. Les Juifs, qui ont été la proie de ces anciennes nations si célèbres dans les histoires, leur ont survécu; errans et fugitifs, disséminés sur toute la surface de la terre, toujours courbés sous un joug étranger, se mêlant avec tous les peuples, sans s'unir à aucun. A quoi attribuer ce phénomène inexplicable dans le

peuple juif, si on n'en cherche pas la raison dans un ordre surnaturel de la Providence en faveur de la religion de Jésus-Christ? Dieu se sert de la dispersion des Juifs, de leur endurcissement même, pour authentiquer les divines Écritures, en nous les montrant dans des mains non suspectes, et même ennemies. Les Juifs sont toujours ce que Jésus-Christ nous a prédit qu'ils seroient aux yeux de l'univers, en punition de leur ingratitude et de leur infidélité. Malheur à ceux qui les imitent, et qui ne voient qu'avec des yeux distraits ou fermés à l'évidence un mystère si merveilleux, et, depuis près de deux mille ans, si utile à l'instruction du genre humain !

TABLEAU LITTÉRAIRE
DE LA CHINE.

DE L'HISTOIRE EN PARTICULIER.

Parmi les différentes parties des arts et des sciences qui ont été cultivées à la Chine, l'étude de l'histoire a toujours occupé le premier rang. Cette sage monarchie est peut-être la seule où le soin de transmettre à la postérité le souvenir des événemens publics ait été regardé comme une fonction de l'état. Ce zèle pour la conservation des monumens historiques a produit chez ce peuple un nombre prodigieux d'écrivains; mais, dans cette multitude d'ouvrages qu'ils ont publiés, les Chinois distinguent leurs *grandes Annales*, dépôt général où sont consignés, par ordre des temps, tous les faits qui intéressent la monarchie; histoire authentique, rédigée de siècle en siècle, et dont l'autorité est irréfragable à la Chine. Les lettrés de cet empire témoignent pour cette collection précieuse une estime qui tient de la vénération. Instruits des mesures scrupuleuses qui ont été prises sous chaque dynastie pour la confection de cette grande histoire, comme du mérite des savans les plus célèbres qui l'ont successivement continuée; à portée d'ailleurs de connoître la critique sévère qui dirige le tribunal de l'histoire dans l'examen de tout ce qu'il approuve, ces lettrés croiroient insulter à la raison, et se voir forcés de rejeter tout principe de certitude historique, s'ils formoient quelques doutes sur la véracité de ces Annales. (*Voyez* M. l'abbé Grosier, discours préliminaire, pag. 22.)

Pour donner à ces historiographes de l'empire les moyens de remplir avec fidélité les obligations de leur emploi, on les a divisés en deux classes. L'une est chargée d'écrire ce qui concerne les événemens publics; l'autre a soin de recueillir ce qui se dit dans l'intérieur du palais, les actions et les discours de l'empereur, de ses ministres et de ses officiers. Ces historiographes écrivent sur une feuille volante qu'ils jettent dans un bureau, par une ouverture faite exprès; et, afin que la crainte et l'espérance n'y influent en rien, ce bureau ne s'ouvre que quand la famille régnante perd le trône, et qu'une autre famille lui succède. Jusque-là le secret est inviolable, et on ne pourroit y manquer sans s'exposer au danger de perdre la vie.

Un empereur de la dynastie des Tang demanda au président du tribunal de l'histoire s'il lui étoit permis de voir ce qu'il avoit écrit de lui dans ses mémoires.

« Prince, répondit le président, on écrit les bonnes et les mauvaises actions des princes, jusqu'à leurs paroles louables ou répréhensibles. Cette sévérité courageuse est l'attribut essentiel de l'histoire. C'est par-là qu'elle peut servir de frein aux passions des princes et des grands. Aucun empereur, jusqu'ici, n'a jamais vu ce qu'on écrivoit de lui. »

« Eh quoi! dit l'empereur, si je venois à commettre quelque mauvaise action, est-ce que vous l'écririez aussi? » « Prince, répond le président, j'en serois pénétré de douleur, mais jamais je n'oserois y manquer. »

« Si Tchou-Soui-Léang, tout président qu'il est du tribunal, étoit capable de dissimuler la vérité, dit alors un des membres qui étoit présent, ses collègues s'éleveroient avec l'intrépidité du courage contre sa prévarication. » « Bien plus, ajouta le président lui-même, la question que m'a faite votre majesté, et la conversation que je viens

d'avoir avec elle, seront infailliblement consignées dans nos mémoires. »

Pourroit-on, sans une sévérité de critique ridicule, refuser aux mémoires des écrivains de cette trempe le plus haut degré d'authenticité ? (*Voyez* M. Deshauterayes, préface, pag. 6.)

Des divers genres de littérature.

La Chine, n'ayant pu profiter des chefs-d'œuvre des autres nations, ne s'est point asservie à leurs méthodes, et elle a conservé dans sa littérature un ton et un goût qui lui sont propres. Avant qu'il y eût des Pindare et des Horace, on avoit déja dans le *Chi-King* des élégies, des odes, des satires, assez bien faits pour plaire aux Européens les plus délicats.

L'Europe nomma les siècles d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV, comme les plus glorieux aux lettres; la Chine nomme les dynasties des *Tcheou*, des *Han*, des *Tang*, des *Song* et des *Ming;* celle des Tcheou lui a donné les plus célèbres écrivains, et la brillante école de Confucius. Les Han ont recueilli et commenté tout ce qui avoit échappé à la persécution des Tsing-chi-hoang. La dynastie des Tang a ouvert la carrière des beaux-arts, et porté la poésie au plus haut degré où elle puisse parvenir. Celle des Song a répandu sur tout un goût de système, qui a substitué la physique spéculative à celle des faits et des observations, obscurci l'histoire, maniéré l'éloquence, fondé le style; mais elle a appris à approfondir les choses, à les analyser, à les apprécier, à voir les conséquences dans leurs principes, et à demander plus de raisons que de raisonnemens. Les Ming, plus sages, ont pris les anciens pour modèles et les ont presque égalés; ils ont profité des fautes des Song pour les éviter, et de

leur méthode pour perfectionner les sciences et la littérature. L'érudition la plus exquise, la critique, le bon goût et la pureté du style, caractérisent la plupart des grands ouvrages qu'ils ont laissé. Les *Tsing*, qui sont aujourd'hui sur le trône, ont eu la politique de faire faire de magnifiques éditions des ouvrages les plus estimés, et la sagesse d'y insérer à propos des additions et des corrections, sans toucher au texte original.

Il suffit à la Chine que le plan d'un ouvrage soit intéressant et bien entendu, pour assurer la réputation de son auteur. Chaque génération se fait gloire d'en perfectionner l'exécution. On ne compte pas les années pour ces sortes d'entreprises littéraires, et tous les savans s'empressent d'y contribuer. Peut-être n'avons-nous en Europe aucun ouvrage d'érudition, de science et de critique, aussi complet en son genre, et où il règne tant de modestie et d'impartialité que dans la plupart de ceux qui ont paru sous cette dynastie. Il est facile d'en trouver la vraie cause. Tous ceux qui travaillent à ces sortes d'ouvrages, le font par ordre de l'empereur. Les auteurs sont caution les uns pour les autres; il seroit honteux et dangereux même de se tromper en travaillant sous de tels auspices. Ajoutez que, pour l'ordinaire, les écrivains qui sont choisis par la cour sont les premiers lettrés de l'empire, qu'ils sont en assez grand nombre pour faire des recherches, et à portée de donner à leur travail la perfection dont il est susceptible, puisque toutes les bibliothèques de la cour leur sont ouvertes, et qu'en ne les gênant pas pour le temps, il leur est aisé de ne laisser rien passer que la balance de la critique à la main.

Dès la dynastie des Leang, on comptoit trois cent soixante et dix mille volumes dans la bibliothèque impériale. Il s'est perdu bien des livres depuis; mais combien d'autres ont été faits ! Ceux de la dynastie des Song formeroient seuls

une bibliothèque immense. Une seule collection, imprimée en planches de cuivre sous le règne précédent, contient plus de six mille volumes. Comme dans les grandes révolutions, la capitale et les palais des empereurs sont les plus exposés à la licence des guerres, on a eu de tout temps la sage politique de déposer des exemplaires des livres les plus rares, dans les monastères des bonzes, bâtis dans la solitude des montagnes.

Les Chinois ont leur Pline, leur Linnée, leur Lacépède, leur Jussieu, leur Buffon. Le grand Herbier attribué à *Chin-Noug*, et surtout le *Chan-Hai-King*, qui traite de l'histoire naturelle, va presque de pair avec les King pour le style; ses descriptions sont d'un vrai, d'un naturel et d'un pittoresque qui enchante. Quel dommage qu'un grand nombre de ces descriptions roulent sur des singularités, et quelques-unes sur des monstres faits presque d'imagination, et qui n'offrent aucune utilité pour l'histoire de la véritable nature ! Ce qu'on ne verroit pas sans un grand intérêt en Europe, ce seroit la suite historique des phénomènes, comètes, tremblemens de terre, sécheresses, grandes pluies, chaleurs extrêmes, froids excessifs, maladies épidémiques, etc., que l'on trouve dans les grandes annales, pour plus de deux mille ans.

Combien d'observations curieuses et utiles ne pourroit-on pas faire sur les vertus qu'on attribue, à la Chine, aux plantes qui lui sont communes avec l'Europe ! Le grand Herbier, en deux cent soixante volumes, est rempli de détails et d'observations sur les trois règnes de la nature, qui appelleroient l'attention des physiciens et des médecins. On y découvriroit les moyens de faire usage des remèdes simples et d'une préparation facile que le Créateur a placés autour de nous, et d'aider la nature d'une manière plus salutaire et moins dispendieuse.

Les Chinois étendent les règles de l'éloquence à tous les

genres d'écrire. Les préceptes de leur rhétorique sur tous les ouvrages qui tiennent à la littérature et au gouvernement, sont clairs, précis, naturels, assortis et de fort bon goût. Ils enseignent le ton, le style et la diction qui conviennent à un commentaire, à un dialogue, à des pensées détachées, à un mémoire, à une préface, à des raisonnemens philosophiques, à une dissertation, etc.; les préceptes sont toujours accompagnés de remarques critiques et d'exemples tirés des chefs-d'œuvre et des grands maîtres de l'art.

Tout ce qui a trait à la diction, les cinq parties du discours, les lieux oratoires, y sont traités d'après des idées qui pourroient au moins étendre les nôtres. Le laconisme, ou l'art de dire beaucoup de choses en peu de mots, est le caractère particulier des écrivains chinois. L'esprit d'analyse s'y fait sentir dans toute sa force, et il s'y montre en tout sans sécheresse, et sans nuire à l'élévation des pensées et au pathétique du sentiment. C'est l'art de l'analyse, disent les philosophes chinois, qui prépare les conceptions du génie, lui ouvre la carrière de l'éloquence, lui découvre des vues nouvelles, lui fait pressentir les grandes idées; et lorsqu'il s'agit de les mettre en œuvre, c'est l'analyse qui, sans cesse à ses côtés, le guide, le dirige, arrête sa fougue trop impétueuse, le ramène au vrai et au ton de la nature, qui n'est jamais plus sublime dans ses pensées que quand elle est plus réservée et plus simple dans ses expressions.

C'est dans l'art d'analyser ses idées que consiste la philosophie de l'éloquence. Celui qui le possède saura comment il faut s'y prendre pour entamer un sujet, en saisir le vrai point de vue, y assortir les raisonnemens et les preuves, manier avec avantage les citations et les autorités, les exemples, les comparaisons, les figures de l'éloquence, et la vivacité, la netteté, la précision du dialogue; il ap-

prend à établir dans l'ensemble du discours des centres d'unité, à y ramener souvent les idées principales et accessoires, à les rapprocher, les lier, les serrer, les étendre et les développer, selon la fin que l'orateur doit se proposer.

Au talent de l'analyse joignez le sentiment du beau et du vrai; c'est le tact du génie, la source du goût dans tous les genres de littérature; on l'acquiert et on le perfectionne par l'étude et l'imitation de la belle nature. Il vous apprendra à éviter, à rejeter, à haïr tout ce qui est populaire et trivial, grossier et négligé, foible et lâche, vide et mal digéré, décousu et détaché, disparate et mal assorti, mignard et affecté, insipide et froid, obscur, équivoque, embrouillé, trop tiré enfin et trop alambiqué. Le goût, puisé dans ses véritables sources, vous apprendra pardessus tout à connoître et à observer scrupuleusement les égards et les convenances qu'on ne blesse jamais sans faire tort à la vérité et à soi-même.

Craignez presque autant de plaire à la multitude que de déplaire à un petit nombre de savans honnêtes et vertueux, les seuls dont vous deviez rechercher les suffrages, si vous entendez bien les intérêts de votre propre gloire. Rarement la réputation d'un ouvrage qui attaque les mœurs, les gouvernemens, la religion nationale, les opinions anciennes et respectées, survit à son auteur. Presque toujours le ton de la satire et de la causticité prouve autant un esprit faux qu'un mauvais cœur. Voulez-vous faire impression et persuader, cherchez à revêtir la vérité de tout ce qui peut la rendre attrayante; pour qu'elle soit goûtée, il faut se faire estimer et aimer de ceux à qui on la dit. Ce n'en est pas le moyen que de la proposer sous une forme choquante et odieuse; on passe aisément de la haine contre le censeur à l'aversion et au dégoût contre la vérité même. C'est surtout à la Chine que la réputation d'homme honnête, délicat

et vertueux, est regardée comme la première qualité d'un écrivain, et la preuve qu'il a le goût de la belle littérature.

Il seroit trop long d'entrer dans les détails sur les règles de l'art oratoire. C'est assez pour notre objet que de présenter une légère notice des principales espèces de la vraie et de la fausse éloquence, dont parlent les auteurs chinois qui ont écrit sur la rhétorique. Voici d'abord la peinture des vices que l'on n'a pas moins à reprocher à une certaine classe de nos écrivains d'Europe qu'aux rhéteurs chinois.

Éloquence foible et languissante, qui succombe sous le poids de son sujet, et ne fait que de vains efforts pour en soutenir la majesté. Éloquence creuse et vide, qui supplée aux choses par les saillies de l'esprit et les éclairs éblouissans de la diction; squelette magnifiquement paré, que des ressorts étrangers font mouvoir. Éloquence d'illusion et d'artifice, qui donne le change, en détournant l'attention et en séduisant le cœur par un pathétique attendrissant. Éloquence de singularité et d'étonnement, qui contredit les idées reçues, et séduit par l'appât de découvertes inattendues. Éloquence de métaphysique et de subtilité, qui se tient toujours dans les nues, et en impose aux simples à force de leur dire des choses inintelligibles. Éloquence superficielle et éblouissante; elle paroît revêtue de lumière et n'éclaire pas; c'est une vaine perspective qui trompe les premiers regards, et n'est faite que pour l'illusion de la surprise; ou bien volage et folâtre, elle erre négligemment sur la surface des objets, et cherche plus à amuser l'imagination qu'à convaincre l'esprit; ou bien encore ingénieuse et pétillante, elle fatigue l'attention à force de saillies amusantes, de jolies réflexions, de pensées fines, de raisonnemens subtils, de maximes épigrammatiques et de phrases perlées; quelquefois aussi, éloquence mystérieuse et raffinée, qui s'enveloppe d'une gaze légère, ne se laisse voir qu'à demi, attire et plaît à force de piquer la curiosité, et

d'exercer agréablement la sagacité de l'esprit ; enfin, éloquence molle et délicate, légère et badine ; on reconnoît à ces traits celle des lettrés oisifs, qui s'égaient à traiter des sujets frivoles, et à les embellir de tout ce que les pensées, la diction et l'harmonie ont de plus brillant, de plus spirituel et de plus délicat ; c'est l'onde claire d'un ruisseau qui serpente au milieu des fleurs ; c'est un bijou de peu d'importance, mais d'un travail exquis.

Ce portrait rappelle à l'esprit celui que nous a tracé de la comédie du *Méchant* l'auteur des *cinq Années littéraires*. « Je ne me rappelle pas, dit le critique, avoir jamais vu ni lu de pièce plus élégamment, plus continuement mieux écrite, plus ornée de jolis portraits, d'épigrammes, de saillies, d'éclairs d'imagination, et de toute l'artillerie légère de l'esprit de détail ; et quels vers ! quelle aisance ! quelle douceur ! quelle précision ! quelle tournure et quelle abondance d'heureux tours ! Ovide ne me paroît point plus riche ni plus varié. Mais, en bonne foi, est-ce là une comédie ? » Question qui, sous le rapport de l'éloquence, s'applique d'elle-même au sujet des caractères que l'auteur chinois donne aux diverses sortes d'éloquence que nous venons de décrire d'après lui. On s'attend bien qu'il ne sera pas moins fécond et moins précis, pour nous tracer la peinture de la vraie et solide éloquence. Laissons-le parler lui-même :

« Pleine de grandeur et de majesté, et rivale des King, nos livres sacrés, nous dit cet habile critique, la vraie éloquence s'élève jusqu'à leur sublime par la force du génie, et les égale sans les copier. Éloquence de profondeur et d'énergie, qui commande et appelle les réflexions, par l'étendue, l'intérêt, la force et la majesté des vérités qu'elle montre moins qu'elle ne les fait découvrir ; vivacité et coloris des images, douceur des sentimens, brillant des figures, délicatesse des termes, formes simples et toujours

naturelles, elle met tout à profit pour se parer avec goût, et gagner tous les suffrages à la vérité.

» Abondante et rapide dans son cours, cette éloquence étale ses raisons, multiplie ses autorités, accumule ses preuves, prodigue les sentimens avec une espèce de luxe et de profusion qui subjugue le cœur : c'est l'éloquence consacrée au culte de la religion; c'est encore celle des hommes d'état. Sérieuse, grave, décente, naturelle et modeste, elle ne court point après le vain appareil de l'art; elle emploie des raisons lumineuses, des argumens pressans qu'elle tire des sentimens patriotiques. Les réflexions des sages, les lois de l'état, les prévoyances fondées sur les causes et la liaison des événemens, le zèle du bien public, le désir de la vraie gloire, la fidélité aux souverains, la beauté de la morale, les rapports de l'homme avec l'Être suprême, l'amour et l'héroïsme de la vertu; voilà les grands ressorts qu'elle fait mouvoir : elle les manie avec tant d'habileté qu'elle calme, assoupit et enchaîne les passions, qu'elle dissipe les préjugés qui obscurcissent la raison, réveille l'indolence, décide la timidité, entraîne les suffrages, dicte les résolutions; c'est la véhémence et la rapidité d'un torrent qui pousse ses flots contre tout ce qui lui fait obstacle, jusqu'à ce qu'il l'ait franchi ou renversé. »

De la rhétorique passons à l'art poétique. La poésie chinoise, sans le secours de la mythologie qu'elle ignore, n'en arrive pas moins au grand et au sublime, au tendre et au pathétique, au gracieux et au délicat, selon que le sujet l'y appelle; elle supplée aux machines et aux décorations de la fable, par l'élévation des pensées, l'impétuosité de l'enthousiasme, la pompe des expressions, l'harmonie de la cadence, la régularité des rimes, l'éclat et la continuité des images. Les poëtes chinois trouvent dans le génie de leur langue un fonds de beauté et de richesses qu'on chercheroit en vain dans nos langues d'Europe.

Tout peut être chez eux métaphore, image et allégorie : citons quelques exemples. L'aigle se nomme l'hôte des nues ; la tête, le sanctuaire de la raison ; l'envie, l'ivresse du cœur ; l'estomac, le laboratoire des alimens ; les yeux, les perles brillantes et animées ; un époux et une épouse, l'unité d'âme dans deux corps différens ; le peuple de Dieu, pour dire les veuves, les orphelins, les pauvres, etc.

La langue chinoise a des mots caractéristiques pour chaque chose, et pour exprimer les diverses modifications et les manières d'être sous lesquelles elle peut s'offrir à l'esprit. Elle donne à tout ce qu'elle énonce un nom approprié, qui en présente l'image et le caractère distinctif. Quand la pensée veut s'élever aux objets intellectuels, par exemple, aux modifications de notre âme, telles que les gradations des sentimens, les crises des passions, leur caractère moral, les impressions de la haine, de l'envie, de l'amour, celles que produit la beauté de la vertu, la tendre compassion, la bienfaisante pitié, l'humanité généreuse, ou les vices opposés, le Chinois étonne par la variété de ses expressions ; la métaphysique du cœur la plus déliée n'a ni précisions, ni restrictions, ni distractions, qu'il ne rende par un monosyllabe, avec clarté et sans effort.

Comme les mots chinois sont tous monosyllabiques, les phrases sont plus courtes, proportion gardée, que celles du français et du latin ; cependant il faut ménager des repos et des transitions. C'est un grand art pour les Chinois que d'arranger les mots de manière que l'harmonie ne prenne rien sur la clarté ; harmonie si nécessaire, que sans elle on ne peut rien dire ni entendre qu'avec le plus grand dégoût. Dans la poésie, on pousse la délicatesse encore plus loin ; il faut que tous les mots donnent des sons cadencés, pleins et harmonieux. Quand le sujet le permet, il faut viser à l'harmonie imitative. Les vers n'admettent

que les mots dont les caractères sont plus énergiques, plus pittoresques et plus sonores. Chaque vers ne peut avoir qu'un certain nombre de mots, qui tous doivent être rangés selon les règles de la quantité, et terminés par une rime. Les strophes sont composées de plus ou moins de vers; mais elles doivent se correspondre dans l'arrangement des rimes, et dans le développement du sujet.

Quant à ce qui fait l'essence et la beauté de la poésie, il seroit facile de rapprocher la poétique chinoise de celles d'Horace et de Boileau. Pour qu'un poëme atteigne le point de beauté dont il est susceptible, dit le livre *Ming-tchong*, il faut que le sujet en soit intéressant, que le ton du génie y domine, et s'y soutienne par les grâces, le brillant et le sublime de la diction. Le poëte doit parcourir d'un vol rapide la plus haute sphère de la philosophie, sans s'écarter jamais des sentiers étroits de la vérité, ni s'y arrêter pesamment. Il faut débuter avec noblesse, peindre tout ce qu'on dit, laisser entrevoir ce qu'on néglige, ramener tout au but, et y arriver en volant.

La poésie parle le langage des passions, du sentiment, de la raison; mais, en prêtant sa voix aux hommes, elle doit prendre le ton de l'âge, du rang, du sexe, et toujours se transformer, s'identifier dans son sujet, à condition toutefois qu'en devenant l'organe des personnages qu'elle met en scène, elle ne représentera jamais la vertu que sous les couleurs qui peuvent lui gagner les cœurs, et le vice sous les traits qui le rendent haïssable et odieux. Un prince, grand oncle de l'empereur régnant, avoit écrit des vers un peu trop libres sur un éventail; l'empereur son neveu le sut, vit les vers, et ordonna qu'on en fît lecture aux princes de son sang, toutes les fois qu'ils seroient assemblés au palais, et qu'on leur dît qu'ils avoient été faits par son oncle. Ce ne fut qu'après bien des lectures qu'il fit grâce au prince de cette humiliante leçon.

Venons aux citations; c'est le moyen le plus sûr de faire concevoir une juste idée de la littérature des Chinois.

MORCEAUX CHOISIS DE POÉSIE CHINOISE.

Plaintes d'une épouse légitime répudiée.

Semblables à deux nuages qui se sont unis au haut des airs, et que les plus violens orages ne sauroient séparer, nous étions liés l'un à l'autre par un éternel hymen, nous ne devions plus faire qu'un cœur. La moindre pensée de colère et de dégoût eût été un crime; et toi, tel que celui qui arrache les herbes et laisse la racine, tu me bannis de ta maison, comme si, infidèle à ma gloire et à ma vertu, je n'étois plus digne d'être ton épouse, et pouvois cesser de l'être. Regarde le ciel, et juge-toi. Hélas! que je m'éloigne avec peine! Mon cœur m'entraîne vers la maison que j'ai quittée. L'ingrat! il ne m'a accompagnée que quelques pas, il m'a laissée à la porte; il trouvoit doux de me quitter.

Tu adores donc le nouvel objet de tes feux adultères, et vous êtes déjà comme un frère et une sœur qui se sont vus dès leur enfance! Va! ton infidélité souillera un jour ton nouvel hymen, et en empoisonnera les douceurs. O ciel! cet hymen, tu le célèbres avec joie. Je suis devenue vile à tes yeux, tu ne veux plus de moi; et moi, je ne voudrai plus de tes repentirs. Quelles ne furent pas mes peines sur le fleuve rapide où je voguois avec toi! A quels travaux ne me suis-je pas dévouée pour les intérêts de ta maison! Je me sacrifiois pour te rendre heureux. Tous les cœurs qui sont venus vers toi, c'est moi qui les ai attirés; et tu ne peux plus m'aimer, tu me hais même, tu me méprises, et tu m'oublies! Ainsi donc, c'est la fortune que tu aimois dans ton épouse, et j'ai perdu tous mes charmes dès que

je t'ai rendu heureux. Que de douceurs et de félicités je préparois à notre vieillesse ! Une autre t'en dédommagera, et je languirai dans l'opprobre et la douleur. Hélas ! que tes derniers regards étoient terribles ! ils ne respiroient que la haine et la fureur. Mes maux sont sans remède ; il s'offense de ma tendresse, et rougit de mes bienfaits.

La jeune veuve.

Une barque lancée à l'eau ne remonte plus sur le rivage. Mes cheveux, autrefois flottans sur mon front, furent coupés ou relevés sur ma tête ; j'appartiens à l'époux qui reçut ma foi ; je la lui garderai jusqu'au tombeau. O ma mère ! ma mère ! pourquoi prétendre vous prévaloir de vos droits ? Mon cœur les révère, et compare vos bienfaits à ceux du Tien ; mais ce cœur est incapable d'une lâche infidélité.

Une barque lancée à l'eau ne remonte plus vers le rivage. Mes sermens m'ont donnée à mon époux, je lui serai fidèle jusqu'à ma mort. O ma mère ! ma mère ! pourquoi vous prévaloir de vos droits ? Mon cœur en est touché, et compare vos bienfaits à ceux du Tien ; mais ce cœur ne se souillera jamais d'un parjure.

Sur une calamité publique.

Ainsi donc le roi du ciel n'écoute plus sa clémence ; il désole la terre par la famine et la peste ; la pâle mort remplit tout l'empire de deuil et de larmes. O colère ! ô vengeance terrible ! le ciel ne choisit plus ses victimes, il frappe partout à coups redoublés. On ne voit que des morts, on n'entend que des mourans. Il est juste, il est juste ; point de miséricorde pour des coupables ; qu'ils périssent. Mais les innocens auront-ils le même sort ? Les enfans, pendus à la mamelle desséchée de leurs mères languis-

santes, expireront-ils de douleur ? Pleurons, soupirons, gémissons ; que tout retentisse des cris de notre repentir. O père ! ô père ! notre ingratitude et notre malice ont vaincu ta miséricorde et ta bonté ! Mais, que vois-je ! le sang coule de toutes parts ; on assassine ceux que la famine a épargnés ; époux, parens, enfans, amis, tout le monde se craint et s'évite. On passe à travers les cadavres pour courir à des festins. Tremblez, impies, tremblez ! la mort entre dans votre sein avec l'air que vous respirez. Ces yeux, pleins d'adultères et d'incestes, vont se fermer pour jamais. Déjà, etc.

Le fils affligé.

Semblable aux tiges brillantes qui font la gloire et la conservation de la racine qui les a produites, je serai, me disois-je, la joie et le soutien de mes parens. Vaines espérances d'un cœur sensible et reconnoissant ! je ne suis plus que comme ces rejetons stériles qui épuisent la racine qui les a nourris, et lui donnent la mort en se séchant. Mon père et ma mère sont dans le besoin, et je ne puis les aider d'aucun secours. Hélas ! leur vieillesse affligée ne recueillera donc aucun fruit des peines et des travaux que j'ai coûtés à leur amour !... Plus une urne est précieuse et sculptée avec art, plus le vase informe et grossier qui figure avec elle dépare sa beauté. La honte d'un fils est l'opprobre de ses parens. Hélas ! les âmes les moins nobles préfèrent la mort à une vie sans honneur.

Comment ne succomberois-je pas, moi, à l'accablante pensée que je suis comme sans père et sans mère, puisqu'ils ne peuvent pas même penser à leur fils sans rougir ? S'il est affreux de m'abandonner à mon désespoir, il l'est encore plus de lutter contre lui.

O mon père ! vous êtes le cher auteur de mes jours. O ma mère ! ce sont vos tendres soins qui me les ont conser-

vés. Vos bras furent mon premier berceau; j'y trouvois vos mamelles pour m'allaiter, vos vêtemens pour me couvrir, votre sein pour m'échauffer, vos baisers pour me consoler, et vos caresses pour me réjouir; vous ne m'en tiriez que pour me reprendre avec plus d'empressement. O mon père! ô ma mère! vos bienfaits surpassent en nombre celui des étoiles; ils sont plus immenses que les cieux, et toute l'impétuosité de ma reconnoissance ne sert qu'à m'accabler du sentiment de ma misère...

La grande montagne de *Nanchan* élève jusqu'aux cieux son sommet superbe; un zéphir continuel y porte la fraîcheur et l'abondance; tout le monde y regorge de biens. Pourquoi suis-je le seul à être accablé d'un déluge de maux? Pourquoi suis-je le seul à me noyer dans mes larmes? Leur source ne tarira-t-elle jamais?... O montagne de *Nanchan!* que ta vue irrite ma douleur et aigrit mon désespoir! Ton élévation étonne mes regards; chaque saison te prodigue de nouveaux agrémens et te comble de richesses; tous ceux qui t'habitent jouissent à leur gré des douceurs de la vie. Pourquoi faut-il que nul espoir ne suspendent mes soupirs? Hélas! je suis le seul fils dans l'univers qui ne puisse rendre aucun soin à la vieillesse de ses parens.

Le Frère.

Aucun arbre ne peut être comparé au *Tchang-Ti*, que le printemps a couronné de mille fleurs. Aucun homme ne peut être comparé à un frère. Un frère pleure la mort de son frère avec les larmes d'une vraie douleur. Son corps fût-il suspendu sur un abîme, à la pointe d'un rocher, ou enfoncé dans l'eau infectée d'un gouffre, il lui procurera un tombeau. La tourterelle gémit seule dans le silence des bois; mais moi, dans mon affliction, j'ai un frère qui la partage; l'ami le plus tendre ne cherche qu'à con-

soler ma peine; mon frère la sent comme moi, c'est la sienne. Le frémissement de la colère peut bien se glisser dans notre demeure, et flétrir mon cœur de son souffle empoisonné; mais sitôt que le péril en approche, mon frère me fait un abri de son corps. Quelle joie pour lui de me voir délivré! Quel plaisir de me voir heureux!

On partage son bonheur avec ses parens, la présence d'un frère l'augmente; les fêtes les plus agréables sont celles où je vois le mien; le festin le plus délicieux est celui où il est assis à mes côtés; sa présence épanouit mon âme, je la verse tout entière dans son sein. L'amitié fraternelle a toutes les tendresses de l'amour. Une épouse aimable et vertueuse vous comble des douceurs de l'hymen; des enfans dignes de vous comblent vos désirs; voulez-vous assurer votre bonheur, que l'amitié fraternelle le cimente; elle est dans les familles comme le *kin* et le *ché* dans les concerts, où ils soutiennent et embellissent toutes les voix. O amitié fraternelle! heureuses les familles où tu règnes! tes charmes y attirent toutes les vertus, et en éloignent tous les vices.

Une nation se peint dans tout. La Chine a plus de pièces de poésie sur la piété filiale, l'amour conjugal et l'amitié fraternelle, l'union des familles, les malheurs de la patrie, etc., que toutes les nations savantes d'au-delà des mers.

Vaudeville sur l'appartement des femmes.

En vain l'appartement des femmes est inaccessible aux regards du public; si le désordre y entre, le bruit s'en répand au loin avec rapidité; c'est un incendie; ceux qui ne sont pas à portée de voir la flamme en aperçoivent la fumée.

Le travail est le gardien de l'innocence des femmes. Ne leur laissez pas le temps d'être oisives; qu'elles soient toute

l'année les premières vêtues, et les dernières à se déshabiller.

Une fille doit être aussi près de sa mère que son ombre. Les soins raffinés de la parure, le goût des nouvelles et les lectures frivoles, sont d'autant plus funestes à la jeunesse, qu'elle s'y livre avec plus d'ardeur.

La modestie et le silence, la douceur et la timidité, sont la vraie parure de la beauté d'une jeune femme; la docilité et la patience, l'amour du travail et de la solitude, son respect pour ses parens, et son amitié pour ses frères, décident de sa réputation.

Les roses de ses lèvres et les lis de son teint ont beau effacer l'éclat de l'aurore et du printemps; si le feu de la colère monte dans ses yeux et les allume, il n'en reste plus rien; et ses paroles eussent-elles la douceur du miel, la jalousie aigrira jusqu'au son de sa voix.

Que de combats et d'assauts ne livre pas l'amour-propre à une jeune femme, lorsqu'il s'agit de courber la tête sous une belle-mère, ou de céder le pas à une belle-sœur! mais qu'il est doux, qu'il est flatteur de se voir aimée de tout le monde!

Rien n'est vil dans l'intérieur du domestique pour une femme sage; la navette et l'aiguille n'occupent que ses loisirs; la propreté de la maison est l'ouvrage de ses soins, et elle se fait gloire soit de servir un malade, soit de préparer le repas.

Elle ne se refuse à rien, elle se prête à tout. Autant elle aime à demander conseil, autant elle est timide à en donner. Sa bouche est toujours fermée pour tout ce qui diminue la gloire des autres, comme sur ce qui peut augmenter la sienne.

Son front sait s'épanouir, elle sourit et s'égaie à propos; mais, lors même qu'elle est le plus livrée à la joie, sa voix fait peu de bruit. Celle d'une jeune fille doit encore

en faire moins. Parler trop haut, ce seroit mal parler pour elle.

Les perles et les pierreries, la soie et l'or dont elle se pare avec tant d'étude, sont un vernis transparent qui fait mieux paroître tous ses défauts. Tous les siècles l'ont dit au nôtre : la sagesse et la vertu sont la plus touchante parure du sexe.

On devine ce que sera une fille dans la maison de son époux, en voyant ce qu'elle est dans celle de ses parens. Aimer ses belles-sœurs, et s'en faire aimer, est sa grande louange ; si elle ne la mérite pas, on ne peut lui en donner aucune.

Un regard fier et impérieux décèle un grand orgueil dans une jeune personne. Plus elle veut montrer d'esprit, en relevant les défauts et les torts des autres, plus elle révèle le secret de son mauvais cœur.

Le bel espoir pour une famille, qu'une jeune fille qui a des lèvres de carmin et des joues de fard ! Plus elle ressemble à une idole, moins elle aura d'adorateurs.

Si elle rit avant de parler, si elle marche mollement, si elle se donne des airs étudiés, qu'elle se destine au théâtre ; qui en voudroit pour servir la vieillesse d'un père et d'une mère ? etc.

Les plus belles fleurs sont dans les parterres, et les plantes les plus utiles dans les champs. On a la pompe et le cérémonial de la piété filiale à la cour ; mais c'est chez les particuliers qu'on en trouve les soins et les sentimens. Les joies de la piété filiale sont les seules qui ne s'usent pas ; on ne jouit bien de son cœur que par le plaisir que l'on sent à en remplir les devoirs.

Le laboureur.

Ce n'est point chez le laboureur qu'on entend les sou-

pirs et les larmes de la douleur. L'aimable innocence, le travail et la modération assurent la tranquillité de sa vie ; les songes mêmes n'oseroient inquiéter son sommeil par des images lugubres. Sa maison rustique n'est bâtie que de briques cuites au soleil ; des branches d'arbre et le chaume en forment le toit ; les portes en ferment mal, mais la douce paix n'en sort jamais et lui prodigue ses biens. Favori de la nature, il jouit, d'un solstice à l'autre, du spectacle de toutes ses beautés.

C'est pour lui que le printemps se couronne de fleurs et pare les campagnes. Les oiseaux des bois lui donnent des concerts, et l'aurore récrée sa vue par des tableaux que le courtisan n'a jamais vus. L'été mûrit ses moissons et ses fruits ; l'automne remplit ses greniers ; et l'hiver, avec ses frimas et ses neiges, n'a ni rhumes ni catarrhes pour lui. Que ses plaisirs sont aimables et tranquilles !

A table avec ses enfans et leurs épouses, il s'amuse de leurs disputes folâtres, et chante avec eux à pleine voix. On ne voit point sur sa table de vin parfumé des rives du *Kiang*, mais celui qu'il boit flatte son palais. C'est son épouse qui a cuit les mets qui sont devant lui ; son appétit et sa santé les assaisonnent. Le fumet du gibier de Tartarie vaut-il la joie de manger en père au milieu de ses enfans, et d'encourager leur jeunesse au travail, en vantant les succès de leurs soins ? L'un a pêché les poissons à la ligne ; l'autre a pris les oiseaux dans les filets. C'est sa fille qui a conservé les prunes qu'on lui présente, et qu'il partage à ses petits-fils. Heureux époux ! heureux père ! son univers est dans sa maison ; il est aimé, il aime ; on lui fait des caresses, et il les rend.

Tous ses regards trouvent des yeux contens. Son cœur, toujours épanoui, croît en sensibilité et en tendresse, avec le nombre des enfans dont ses brus l'environnent. Les plaisirs de la paternité renaissent pour lui. Il s'égaie avec

ses petits-fils, il les porte entre ses bras; il essuie leurs larmes avec ses baisers, et les premiers fruits qu'il cueille sont pour eux.

Qui se contente de peu est riche; le champ qu'il cultive lui suffit. Tandis qu'il laboure et sème avec ses fils, sa femme et ses brus filent le chanvre, le coton, la soie, et lui préparent des habits. Le dos de son bœuf lui sert de bateau pour passer la rivière, et sa solitude le délivre des importuns.

Lui vient-il un ami, il l'embrasse, cause avec lui, et l'invite à un frugal repas; son marché est dans sa cour, quelques volailles font le régal; toute la famille en est. Celui qui arrive le dernier trouve encore du vin et augmente la joie; on se sépare, en se promettant de se revoir. « Jusqu'où êtes-vous allés, dit le père à ses fils, qui l'ont reconduit par honneur? vous ne sauriez trop lui témoigner votre respect et votre estime; c'est un bon ami. Il pouvoit se pousser par les lettres, et entrer dans les emplois; il a mieux aimé vivre en sage au village; écoutez ses conseils, après ma mort, et honorez-le comme moi. » Le reste de la soirée se passe à parler de cet hôte. La nuit arrive, on brûle des odeurs pour honorer le *Tien* : chacun se retire, et va dormir tranquillement sous la sauvegarde des chiens. Chaque jour se ressemble et ne prend rien sur le suivant.

Le piété filiale et l'amour paternel sont en Chine le contre-poids de l'inégalité des conditions. Elle naît dans l'homme avec l'homme, le couronne de fleurs dans son berceau, et le conduit à l'héroïsme avant qu'il puisse le connoître ou même le nommer. Sa lumière est si vive, et son impulsion si forte, qu'on a vu des enfans faire des actions comparables à celles des plus grands hommes. Un bon fils aspire aux premiers emplois pour illustrer la

vieillesse de ses parens, et il les quitte pour ne s'occuper plus que du soin de les servir.

La tranquillité.

Un jour amène un jour, une année suit l'autre; prenons le temps comme il vient; cent ans de plaisirs bruyans ne valent pas un jour de tranquillité. La source des plaisirs est dans le cœur; qui les cherche ailleurs outrage le *Tien*.

Mes projets, mes désirs, mes espérances ne sortent pas de moi. Les rivières arrivent, en courant, à la mer, et y entrent sans la troubler; mon cœur est de même; tous les événemens du monde ne me coûtent pas un souci; la vérité est ma boussole, et la modération, mon gouvernail.

Les nuages s'élèvent, les nuages tombent en pluie, sans que je m'en inquiète. L'hirondelle qui est dans son nid voit d'un œil tranquille les batailles des vautours; quel que soit le vainqueur, il ne viendra pas à elle, et les moucherons ni les vermisseaux ne lui manqueront pas. Mes habits sont de toile, et mes alimens grossiers; mais que me serviroit demain d'avoir été vêtu de soie aujourd'hui, et d'avoir digéré des mets exquis?

Les toits dorés ne chassent ni les insomnies, ni les soucis. Mon patrimoine est au bout de mes bras, et chaque jour me donne sa moisson. Quand il fait chaud, je prends le frais à l'ombre d'un saule; et quand il fait froid, mon travail me réchauffe. La vieillesse vient; mais mes enfans sont jeunes, ils me rendront ce que je leur ai prêté; ils auront soin de moi. Le ciel et les campagnes sont les seuls livres où je leur ai appris à lire; ils seront toujours assez savans, s'ils savent être heureux.

Quelque tempête qui s'élève, la tranquillité est un port

toujours ouvert pour un cœur innocent. O tranquillité de l'âme! ô école de la sagesse et doux charme de la vie! les rois vendroient leur couronne pour t'acheter, s'ils connoissoient ton prix. Mets le comble à tes bienfaits; tu m'as aidé à bien vivre, aide-moi à bien mourir!

On attribue cette petite pièce au célèbre docteur Lean.

Adieu aux livres.

Adieu aux livres, adieu pour jamais. L'état n'a pas besoin de ma science, et la paix de mon cœur a besoin du travail de mes bras. Je rougis d'être entretenu plus long-temps par le travail d'un père déjà vieux et cassé. Qu'aurois-je gagné à mes études, si je n'étois qu'un fils ingrat et dénaturé?

Encore un an, et le chemin de la fortune s'ouvroit pour moi; mais un arbre ébranlé tombe au premier choc. La moindre maladie peut m'enlever mon père du soir au matin, ou du moins le clouer sur un lit par la défaillance et de vives douleurs; quels remords j'éprouverois, et que devenir alors, moi qui lui acheterois un jour de santé aux dépens de toute ma vie?

O mensonge! ô illusion! ô erreur de ma jeunesse! quand je serois en charge, qu'y gagneroit ma piété filiale? Ne faudroit-il pas, pour veiller sur mon district et exercer mon emploi, quitter mon bon père? mon épouse et mes enfans ne sauroient m'y suivre, et je cesserois d'être homme, en commençant à être mandarin.

Assez d'autres fourniront à l'envi cette éblouissante carrière; la province regorge de lettrés, et mon vieux père n'a que moi. La piété filiale commande, le soc de ma charrue m'attend; adieu mes livres, adieu pour jamais.

Le silence du cabinet éclaire l'esprit, mais il amollit le

corps ; la méditation refroidit l'âme, et engourdit son énergie. C'est dans un champ que les *Yu*, les *Chun* devinrent de grands hommes. La sueur qui tant de fois avoit mouillé leur front les rendit plus sensibles aux peines du colon, et plus zélés pour les soulager. Il faut avoir été soldat pour commander à la guerre, et colon pour bien gouverner le peuple. Les colléges ne donnent que des docteurs ; c'est la solitude du village qui mûrit les hommes d'état.

Quoi qu'il en soit, j'aurai vécu en homme qui doit mourir, et qui craint le Tien. Qui quitte les livres, pour ôter la charrue des mains tremblantes d'un père vieux et épuisé, a fait de bonnes études ; il est bon fils et bon citoyen. Adieu mes livres, adieu pour jamais.

Le vin.

Le vin porte la joie dans l'âme et l'épanouit ; il est aussi bon dans une tasse de verre que dans la coupe de Yu. L'empereur, pour être sur son trône, ne trouve pas le vin meilleur que moi ; si l'innocence a quitté son cœur, il a beau boire le vin le plus exquis, cent rasades ne lui ôteront pas un remords.

Les riches boivent pour charmer leurs ennuis ; moi, pour étancher ma soif. Buvons, chers amis ; la joie de nos festins innocens n'a jamais coûté un soupir à la vertu. L'amitié et la sagesse sont assises à nos côtés ; la tasse à la main, écoutons leurs leçons.

Buvons comme le fils du ciel (l'empereur) ; l'amitié et la sagesse nous couronneront comme lui. Les vains projets d'aujourd'hui seront des songes demain. Les rêves de l'ambitieux tourmentent toutes ses pensées, flétrissent son cœur, glacent ses sens, et il meurt sans avoir vécu.

Soyons chaque jour ce que nous aurons voulu être quand le Tien nous redemandera notre vie. Soyons aujour-

d'hui ce qu'il nous faut être toujours ; différer de le devenir, c'est s'exposer à ne l'être jamais. Un instant fait évanouir tous les rêves de la vie.

Je cherche des yeux ceux qui marchoient devant moi avec le plus de fracas ; ils ont disparu ; un peu de terre élevée indique leur tombeau, et des herbes sauvages, que personne ne se met en peine d'arracher, le dérobent déjà à nos regards. Mais ces idées attristent l'âme ; revenons à la sagesse et à la modération ; continuons les fêtes de l'amitié. Buvons, mes chers amis ; l'amitié et la sagesse sont assises à nos côtés. Buvons comme le fils du ciel ; elles nous couronneront comme lui.

L'ancien ministre.

Voyez-vous cette feuille qui nage sur la surface de l'eau, qui va où le vent la pousse, monte sur les flots qui s'élèvent, s'abaisse avec eux, et, toujours errante, vogue çà et là, jusqu'à ce qu'elle soit submergée ? c'est l'image de ma vie. Que gagnerois-je aujourd'hui à rêver de nouveaux projets ? Puisque le Tien me veut pauvre, je courrois en vain après des richesses qu'il éloigne de moi.

Le Tien est mon roi, il est mon père. Qu'il règle ma destinée à son gré ; je reconnois sa bonté dans les biens que m'a procurés ma disgrâce. S'il afflige ma vieillesse par de nouveaux revers, je ne lui demande que du courage et de la patience.

L'univers est dans sa main ; elle renverse les trônes d'un souffle. La famine, la guerre et la peste accourent aux ordres de sa justice vengeresse ; la terre tremble, la mer mugit, le tonnerre gronde sous ses pas, et l'affreuse mort, qui marche devant elle, change les villes en déserts.

J'ai vu les faux sages confondus, et leur artificieuse politique écrasée sous les plus affreux revers. Les fondemens

de la monarchie s'ébranlent, disoient-ils ; soutenons-les par nos conseils, opprimons les riches par la fraude, et que la multitude des soldats fasse trembler les grands. Insensés ! un moucheron vous harcèle impunément, et vous prétendez fixer les destinées de l'état !

J'ai perdu mon rang et ma fortune, mais j'ai recouvré ma liberté. La foule qui m'environnoit a fui ; mais mon épouse et mes enfans m'ont suivi ; une cabane de roseaux est notre demeure commune ; et, plus heureux que dans notre ancien palais, où nous lioit la contrainte, nous pouvons sans cesse nous voir, nous aimer, nous le dire, et jouir de tous nos sentimens. Hélas ! dans les grandes places, a-t-on le temps d'être époux et d'être père ? O Tien, je te bénis ; tu ne m'as ôté que mes illusions et mes peines, et tu m'as donné le repos et la sagesse.

Placé ici sur le rivage, je contemple sans crainte la mer orageuse où j'ai vogué tant d'années ; ses flots encore émus, et les débris dont elle est couverte, m'apprennent d'où est venu le vent qui a causé une si affreuse tempête, et les naufrages innombrables dont elle a été suivie.

Hélas! quoique éclairée de la doctrine de nos livres sacrés, toute la Chine étoit plongée dans les stupides ténèbres de mille sectes étrangères ; l'herbe croissoit sur l'autel de *Chang-Ti*, oublié du peuple et outragé par nos lettrés ; les mœurs publiques étoient corrompues dans leur source ; il falloit que des hommes sans frein et sans lois vinssent nous punir, et nous guérir, par leurs excès mêmes, de notre aveuglement et de notre impiété.

A quoi a-t-il tenu qu'ils n'aient massacré toute la nation, et fait de nos différentes provinces le théâtre de la plus atroce barbarie ? Mais les fleuves de sang et de larmes qu'ils avoient fait couler avoient lavé nos crimes ; le Tien nous a rendu la paix ; puissent l'innocence et la vertu la rendre durable !

O vous ! mes chers enfans, la consolation de mes douleurs, et le refuge de ma vieillesse, apprenez à craindre celui qui ne considère que les vices ou les vertus dans les souverains. Le tombeau va s'ouvrir pour votre père ; que vos vertus lui obtiennent la seule gloire qu'il désire ; mes fautes seules me coûtent encore quelquefois des larmes et des soupirs.

Tous les hommes sont dans mon cœur comme des frères, et toutes leurs affaires sont loin de moi. Les uns boivent du poison pour abréger leur vie ; d'autres (les *Tao-Tsée*) cherchent le breuvage de l'immortalité pour l'alonger sans fin. Pour moi, je ne songe plus qu'à bien user du peu de vie qui me reste ; si j'y réussis aujourd'hui, je mourrai content demain.

Mes chers enfans, honorez à l'envi votre mère, et aimez-moi les uns dans les autres. Je vous charge de ma reconnoissance pour les paysans de ces campagnes : puissiez-vous en aimer la solitude pour ne la quitter jamais !

L'ancienne tradition des lettrés attribue cette pièce au docteur Lean-Ting, qui vivoit sous la dynastie des Ming.

HYMNE

EN L'HONNEUR DES ANCÊTRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Lorsque je pense à vous, ô mes sages aïeux !
Je me sens élevé jusqu'au plus haut des cieux.
Là, dans l'immensité des sources éternelles
De la solide gloire et du constant bonheur,
Je vois avec transport vos âmes immortelles,
Pour prix de leurs vertus, pour prix de leur valeur,
De délices toujours nouvelles
Goûter l'ineffable douceur.

Si, malgré mes défauts et mon insuffisance,
Les décrets de la Providence
M'ont placé sur la terre au plus sublime rang,
C'est parce que je suis de votre auguste sang.
Je ne saurois marcher sur vos brillantes traces;
Mais mes soins assidus, mon respect, mes efforts,
Prouveront aux futures races
Qu'au moins j'ai mérité de vivre sans remords.

C'est au nom de l'empereur que les musiciens chantent cet hymne. Cette première partie finie, l'empereur se prosterne à trois reprises différentes, frappe à chaque reprise trois fois la terre du front, fait les libations et les offrandes qui consistent en viandes et en parfums que l'on brûle. Pendant les cérémonies de ce triple sacrifice, les musiciens chantent la seconde partie que voici.

SECONDE PARTIE.

Je vous dois tout, j'en fais l'aveu sans peine;
Votre propre substance a composé mon corps;
Je respire de votre haleine,
Je n'agis que par vos ressorts.
Quand, pour donner carrière à ma reconnoissance,
Conduit par le devoir, je me rends en ces lieux,
J'y jouis de votre présence.
Vous descendez pour moi du séjour glorieux;
Oui, vous êtes présens; votre auguste figure
Fixe par son éclat mes timides regards;
Le son de votre voix, de la douce nature,
Réveille dans mon cœur les plus tendres égards.
Humblement prosterné, je vous rends mes hommages,
O vous dont j'ai reçu le jour;
Daignez les accepter comme des témoignages
Du plus profond respect, du plus sincère amour.

On croit que les ancêtres descendent du ciel pour recevoir ces hommages, et qu'ils sont présens à cette grande

solennité que l'on célèbre en leur honneur. Après les oblations et les prosternations répétées, l'empereur se relève et se tient debout, dans la même attitude que pendant le chant de la seconde partie. Alors les musiciens entonnant la troisième partie, les ancêtres sont réputés quitter à ce moment la terre, et remonter vers le ciel.

TROISIÈME PARTIE.

Je viens de retracer dans ma foible mémoire
Les vertus, les travaux, les mérites sans prix
De ces sages mortels, qui, parmi les esprits,
Sont placés dans le ciel au faîte de la gloire.
Ils tiennent à mon cœur par les plus forts liens;
Ils m'ont donné le jour, je possède leurs biens,
Et plus encor.... j'ai honte de le dire.
Moi chétif,
(ces deux mots à demi-voix, et d'un ton presque tremblant)
Après eux je gouverne l'empire;
Le poids d'un si pesant fardeau
Me feroit vaciller sans cesse,
Si le ciel ne daignoit soutenir ma foiblesse
Par un secours toujours nouveau.
Je fais ce que je peux, quand le devoir commande;
Mais comment reconnoître, hélas! tant de bienfaits?
Trois fois avec respect j'ai fait ma triple offrande;
Ne pouvant rien de plus, mes vœux sont satisfaits.

L'hymne fini, l'empereur se retire dans le même ordre que lorsqu'il est entré dans la salle des anciens. Des danseurs, avec une gravité imposante, imitent par leurs attitudes, leurs gestes et leurs pas compassés, toutes les paroles chantées par les musiciens. Ce chant est accompagné d'un grand nombre de différens instrumens. Cet hymne, dans le chinois, n'est composé que de vingt-quatre vers, de quatre monosyllabes chacun. A peine faudroit-il trois à quatre minutes pour la lecture; et dans la musique, il ne

se trouve qu'une seule note pour chaque monosyllabe. Quant à l'exécution, telle est la lenteur avec laquelle le chant procède avec les figures de danses qui l'accompagnent, qu'elle dure près d'une heure et demie. Voici les notes des deux premiers vers : *Fa, ut, la, fa, la, ut, re, ut.* Ces notes reparoissent souvent dans le chant. On voit que tout se réduit à un simple plain-chant assez monotone, et sans harmonie marquée. Nous transcrivons ici l'*hymne chinois*, pour donner une idée de la langue aux lecteurs qui désireroient d'en avoir un modèle sous les yeux.

PREMIÈRE PARTIE.

1 Sée hoang sien Tsou,
2 Yo ling yu Tien
3 Yuen yen tsing Tieou
4 Yeou kao ray hiuen.
5 Hiuen sun cheou ming,
6 Tchoui yuen ki sien,
7 Ming yn ché Tsoung,
8 Y ouan sée nien.

SECONDE PARTIE.

1 Toui yué tché tsing
2 Yen jan jou cheng.
3 Ki ki tchao ming
4 Kan ko tsai ting,
5 Jou kien hi hing,
6 Jou ouen ki cheng,
7 Ngei eulh king tché
8 Fa hou Tchoung tsing.

TROISIÈME PARTIE.

1 Ouei tsien jin koung
2 Tê Tchao yng Tien

3 Ty yuen ki yu
Sao tsée, 4 Yuen cheou fang koue,
5 Yu pao ki tê,
6 Hao Tien ouangki.
7 Yn tsin sen hien
8 Ouo sin yué y.

Pensées tirées du testament de Yang-Tchi à ses enfans.

Si le cœur conserve la loi du Tien et la justice, tout ce qu'on fait est bien. Est-il subjugué par les convoitises des sens et par l'amour-propre, on a beau se proposer de bien faire, on finit mal ce qu'on avoit commencé; l'arbre sèche quand la racine est attaquée; veillez donc à la garde de votre cœur.

Ce sont nos pensées qui guident notre cœur. Soit que vous soyez dans la solitude ou le silence de la nuit, se présente-t-il une pensée à votre esprit, si elle est bonne, faites-la passer dans votre conduite; si elle est mauvaise, hâtez-vous de l'étouffer. Avant que d'entreprendre une chose, voyez si elle s'accorde avec la loi du Tien. Si votre cœur ne voit que la vérité, le Tien suprême vous favorisera, et les esprits vous seront propices. Si vous fermez l'oreille à la voix de votre conscience, elle se vengera par ses remords; le ciel et la terre, ainsi que les esprits, seront contre vous.

Choisissez pour amis des gens d'honneur et de probité, qui aiment les sciences, la patrie et les hommes; ayez confiance en eux, ils vous parleront à cœur ouvert. Préférez la société des gens d'un sens droit et profond, à celle de ceux qui n'ont que de la science et de l'esprit. On perd son temps avec ces esprits superficiels qui glissent sur la surface des choses, et qui ne sont occupés, comme le papillon, qu'à déployer leurs ailes; qui parlent de tout

comme les crieurs d'encan, et ne savent rien apprécier.

Les filles, passé dix ans, ne doivent plus sortir de l'intérieur, ni les garçons y pénétrer. Le moindre inconvénient qui résulte d'un flux éternel de visites, c'est de donner occasion à des confidences et à des plaintes, à des médisances et à des rapports, qui finissent toujours par des tracasseries, et brouillent tout un ménage.

Si vous m'en croyez, vos habillemens seront simples, vos appartemens peu ornés, et votre table frugale. Il faut être vêtu selon son état, et rien de plus. Méprisez les modes bizarres et ruineuses. Que la richesse et le luxe des habits ne vous donnent pas imprudemment dans les yeux. Invités à un grand festin, détournez vos regards des mets qui ne font qu'irriter la sensualité.

Apportez dans le commerce de la société beaucoup de probité, de modestie et de complaisance. Cédez le plus beau chemin à ceux avec qui vous marchez, la meilleure place à ceux à côté de qui vous prenez votre sommeil. J'aime mieux faire une politesse, montrer de la déférence, témoigner des égards que de les recevoir; souffrir cent bouffées de mauvaise humeur que de m'en permettre une seule. Si l'on me rend service, je m'en souviens toute ma vie; si on m'offense, je l'oublie dans le moment. Je raconte avec effusion de cœur le bien que je vois faire; je n'ai ni langue ni mémoire pour le mal que j'entends.

Les cœurs des époux doivent être l'écho l'un de l'autre; un mari doit à son épouse tous les sentimens qu'il en exige, et son bonheur dépend encore plus de ce qu'il est pour elle que de ce qu'elle est pour lui. Un mari a beau vouloir se justifier à soi-même ses manquemens d'égards, son mépris et son indifférence pour sa femme, sa conscience lui reproche sans ménagement tous ses mauvais procédés; les regards mécontens du public l'inquiètent, les murmures de ses parens le poursuivent partout; les

soupirs, les larmes de ses enfans le tourmentent ou l'attendrissent; la consternation silencieuse de son épouse lui perce le cœur; tout est morne, triste et gémissant autour de lui..... Vos fautes dussent-elles ne point éprouver le châtiment du mauvais cœur qui vous les a fait commettre, le Tien et les esprits ne vous les pardonneront pas.

Montrez à votre mère ces instructions, dernier gage de la tendresse d'un père, et puis déposez-le, couvert d'enveloppe, au fond de ma tablette. Le premier et le quinzième de chaque lune toute la famille s'assemblera, et vous en ferez une lecture publique après les honneurs rendus aux ancêtres. C'est un père qui l'ordonne; prenez garde d'y manquer jamais.

Nous avons abrégé ce testament. *Yang-Tchi* étoit docteur du premier ordre et homme d'état. Son style est simple, et il est bien loin de viser à l'esprit et de prendre le ton de savant et de philosophe. Tous les testamens des Chinois, même ceux des empereurs, se ressemblent et sont écrits dans ce goût. Dans un acte si sérieux et si solennel, les Chinois ne font jamais parler que le bon sens.

Chant funèbre d'un sage.

On entre dans la vie les yeux mouillés de larmes; on en sort le cœur glacé par les frissons et les défaillances de l'agonie.... Qui est né, mourra sûrement plus tôt ou plus tard. Le cadavre pourrit dans le cèdre comme le sapin; les ossemens tombent en poussière. Il ne reste ni gloire, ni déshonneur après mille printemps; tous les noms sont oubliés; l'unique chose qu'il importe de savoir de la vie, c'est qu'elle est toujours trop courte pour faire le bien.

Tao-Tsang l'a su; aussi profita-t-il de la brièveté de la vie pour devenir meilleur, bon fils, bon frère, père ten-

dre et fidèle époux; il aima tous ceux qu'il devoit aimer. Ses oreilles entendent-elles nos soupirs, ses yeux voient-ils nos larmes? Son âme est-elle assez loin pour les ignorer? Ame aimable! âme chérie! puisses-tu entrer dans la lumière des esprits! puisses-tu briller de tout leur éclat!

L'onde d'un clair ruisseau ne revient plus dans les champs qu'elle a fertilisés et embellis; tous les hommes subissent le même sort; il ne faut ni s'en étonner ni s'en plaindre.

Chant funèbre d'une fille.

Hélas! hélas! le tendre nom de mère n'est plus pour moi qu'un nom de douleur. O ma mère! ma tendre mère! vous n'êtes plus (c'est le refrain de chaque couplet). Je vous dois la vie et tout ce que je suis. C'est vous qui m'avez élevée; c'est vous qui avez soigné ma première enfance; c'est vous qui avez soutenu mes premiers pas. O ma mère! un de mes sourires adoucissoit tous les soins que vous coûtoit mon instruction. O soins! ô tendresse! soins continuels et charmans! O ma mère! vous n'êtes plus.

Heureux le temps où je ne portois de parures que celles que vous m'aviez choisies! orner ma tête étoit votre plus doux amusement. L'hymen me conduisit loin de vous; mais quelle joie quand je revenois vous voir! quelles caresses! quels charmans entretiens! votre cœur se versoit tout entier dans le mien. Avec quelle adresse et quelle sensibilité vous m'enseigniez les maximes de sagesse et de vertu qui ont réglé toute votre vie! Qui sera désormais mon conseil, ma consolation et mon appui? Que sera désormais la vie pour moi? O ma mère! ma tendre mère! où êtes-vous?

Je ne vous trouve plus qu'au fond de mon cœur. Hélas! ce fut vous qui lui apprîtes à aimer. Il étoit tout à vous; voyez mes larmes et ma douleur. Père, frères, sœurs, pa-

rens, amis, voisins, tous sont en deuil, tous versent des pleurs; je n'entends que des soupirs; tout ce que je vois me perce et me déchire le cœur. O ma mère! ma tendre mère! où êtes-vous?

C'en est donc fait : ce n'est donc plus que par des soupirs, des larmes et des sanglots que je puis vous témoigner ma tendresse, mon respect et ma reconnoissance. Encore, puissiez-vous les voir et m'entendre! O ma mère! où êtes-vous? ma mère! ma tendre mère!

Les plaintes d'une femme.

La triste condition que celle d'une femme! son sort est dans les mains de l'époux à qui on la donne. A peine est-elle unie à lui par des liens que rien ne peut plus rompre, qu'il faut qu'elle le suive comme un esclave suit son maître. En entrant dans sa famille, elle perd la sienne. Elle reçoit les derniers adieux de sa mère sans les entendre, et personne ne la plaint. Ses frères mêmes et ses sœurs ne lui rendent aucun de ses soupirs; des instrumens d'allégresse étouffent les cris de sa douleur.

Elle part; son front est orné de pierreries et de fleurs, ses oreilles sont chargées de perles; l'or et la broderie relèvent l'éclat de ses habits. L'entrée de la maison de son mari est parée de banderolles de soie, de guirlandes de fleurs, de devises. N'auroit-on pas dit alors que j'entrois au palais du bonheur? Que les perfides apparences m'ont cruellement trompée!

Un beau-père infirme, une belle-mère acariâtre, mirent d'abord toute leur sagesse à me faire sentir que j'étois venue pour les servir; ils avoient une fille. Tandis qu'assise comme un hôte respecté, elle passoit le jour à préparer sa parure et à se parer, les plus vils soins du ménage faisoient couler la sueur de mon front. Il me faut devancer

l'aurore pour y fournir. La nuit a déjà étendu ses voiles, que le temps du repos n'est pas encore venu pour moi.

Encore si j'avois eu quelqu'un à qui j'eusse pu conter ma peine! Je mouillois mon lit de mes larmes, et je n'avois pas la force d'affliger mon époux; je les dévorois en silence. Qu'il m'en fit répandre d'amères, lorsque, rassasié de ses livres et de moi, il voulut tenter la fortune et arriver aux richesses par les honneurs! c'étoit moi, disoit sa mère, qui avois éveillé l'ambition dans son cœur; moi qui, au mépris des devoirs sacrés de la piété filiale, l'envoyois à la cour, oublier ses parens et travailler au triomphe de ma vanité. Un nouveau malheur vint m'accabler; la sécheresse et la grêle ont fait périr nos moissons, et les infirmités de la vieillesse de ses parens, augmentant leurs besoins, et ayant affoibli leur raison, tous les jours furent pour moi des jours de persécution et de désespoir. Mon époux, ruiné par ce malheur, n'eut plus ni parens, ni amis; je fus l'unique ressource de son père et de sa mère languissans; plus j'usois mes forces pour les nourrir par mon travail, plus ils m'accabloient de plaintes et de reproches.

J'étois devenue mère; ce fut un nouveau poids ajouté au joug de fer qui pesoit sur moi. Mes enfans augmentoient ma peine; ils étoient gelés de froid, et je n'avois pas de quoi les couvrir; ils me demandoient du pain; ils se disputoient mon sein, et ils ne trouvoient point de lait. O mes enfans! qu'il m'en coûta peu de couper mes longs cheveux et de les vendre, pour subvenir à vos plus pressans besoins! je me serois vendue moi-même, si je l'avois pu. Toutes les saisons étoient un cruel hiver pour moi, et la nuit ne m'apportoit que des craintes et des veilles. Mais, ô tendres enfans! vos moindres caresses tarissoient mes larmes. Un baiser, que vous me dérobiez en vous jouant, dissipoit les nuages de tristesse assemblés sur mon visage, y faisoit éclore un doux sourire. Vous m'aimiez; quand votre

bouche innocente me le disoit, je me croyois heureuse.

Le Tien a pris enfin pitié de mes maux; nos champs sont redevenus fertiles; les moissons ont rempli nos greniers, et nos arbres sont courbés sous l'abondance du fruit qu'ils nous promettent. Je serois tranquille, si je pouvois du moins partager mes jours entre mes parens et ceux de mon époux. O mon père! ô ma mère! c'est vous que je respecte et que je sers dans ses parens. Puisse l'épouse de mon frère environner votre vieillesse de tous les soins que je leur rends! Jamais ma bouche ne s'est ouverte aux murmures et à la plainte; quelque traitement qu'en éprouve votre fille, son respect pour eux est toujours celui qu'elle a pour vous, et mes soins se pressent auprès d'eux, quand les infirmités irritent leurs plaintes. Que leur fils ne les aime-t-il autant que je les aime! ah! sans doute de nouvelles amours ont effacé de son cœur et ses parens, et l'épouse de sa jeunesse.

Mon époux oublie mes douleurs au sein des plaisirs, et sa bouche parjure donne à une autre tous les noms qu'il me doit. Ses parens, confus de son silence, ne s'en plaignent plus que par leurs soupirs. Ingrat! ce sont mes soins qui leur ont conservé la vie, et ton mauvais cœur leur donnera la mort. Est-ce là le fruit de ton brillant savoir? Savoir trompeur, qui émousse les sentimens, rétrécit le cœur, et jette honteusement dans les vices qu'il enseigne à détester! Va, de quelques rayons qu'il t'environne, ton mauvais cœur les obscurcit. Les plus brillans honneurs viennent-ils au devant de toi, l'outrage que tu fais à la nature en effacera l'éclat; il ne te restera que l'opprobre dont tu le couvres. La première gloire de l'homme est d'avoir les vertus que le Tien lui commande, et la piété filiale en est le germe.

Que de sermens, ô ciel! accompagnèrent les perfides adieux de mon infidèle époux! Que de larmes hypocrites et de soupirs imposteurs en imposèrent à mon imprudente

crédulité! Je connois ton cœur, ô chère épouse! me dit-il en me serrant entre ses bras; mon père et ma mère trouveront en toi, pendant mon absence, mon respect et mes soins, accrus de tout ton amour pour moi. Je revolerai vers toi par mes souvenirs; tous les jours de notre séparation seront des années pour moi. Quelles années! ô ciel! il ne m'a écrit qu'une fois en quatre hivers. Mon amour n'a plus d'excuses pour un si long silence. Mais si la tendresse de son épouse n'a plus de charmes ni d'attraits pour lui, qu'il songe du moins que son fils, dont je nourris le cœur de l'amour filial qu'il lui doit, sait déjà prononcer le doux nom de père, et qu'il l'attend pour lui faire partager les transports de sa tendresse. Quel plaisir auroit mon époux de recevoir les innocentes caresses de son enfant, et quelle douce émotion il porteroit dans le cœur de sa fille suspendue à son cou, bégayant sa joie et lui rendant tous ses baisers! Les empereurs descendent du trône pour rechercher ces délicieux plaisirs; tous les hommages des princes et des peuples, toutes les acclamations des victoires, toute la pompe des triomphes n'ont jamais excité dans leur cœur une joie aussi pure et aussi vive que les sourires caressans de l'enfant qu'ils doivent à un hymen qui a commencé leur bonheur.

O mon époux, écoute-moi! les gémissemens de ton père et de ta mère infirmes sont ouïs du Tien; crains qu'il ne se serve un jour de tes enfans pour te punir. Mais, ô infortunée! quelle affreuse pensée! Dois-je craindre encore que mes enfans ne ressemblent un jour à mon époux? Ne suis-je pas coupable moi-même d'être si ingénieuse à m'affliger? Pourquoi ne dois-je pas plutôt craindre que des idées de désespoir, toujours présentes à mon esprit, ne flétrissent et n'éteignent ce reste de beauté que les larmes m'ont laissé. Si la renommée a publié que mon époux nous a oubliés, elle a dit aussi que, fidèle à la vraie gloire, il a refusé des

honneurs qu'on devoit à ses talens, parce qu'on exigeoit de lui qu'il rompît les liens que l'hymen a formés entre nous. Hélas! peut-être je suis injuste à son égard. Quelle joie, si le ciel a pitié de mes larmes, quelle joie de le recevoir! Qu'il revienne avec sa vertu! qu'ai-je besoin, s'il m'est rendu, de richesses et d'honneurs? Il est temps de suspendre mes éternels gémissemens; la nuit est déjà bien avancée, et je veille encore pour être prête à voler, au moindre cri, au chevet de ses parens. Mais je n'entends plus rien; les deux vieillards sont endormis; hâtons-nous de prendre quelque repos, pour être en état de prévenir demain leur réveil.

On ne doit pas être surpris que la piété filiale compose presque tout le fond des pièces de poésie que nous avons rapportées. C'est la vertu par excellence des Chinois; il faut en saisir le ton quand on veut plaire à ce peuple. On le retrouve jusque dans le genre de poésie le plus léger et le plus frivole. Nous n'en citerons qu'un exemple.

La Bergère.

O Tchong-Tsée! je t'en prie, ne viens pas dans notre hameau; ne romps plus les branches de nos saules. Je n'oserois t'aimer; la crainte de mon père et de ma mère me retient.

Mon cœur pourroit se tourner vers toi; mais puis-je oublier ce que m'ont dit mon père et ma mère?.....

O Tchong-Tsée! je t'en conjure, ne monte pas sur notre muraille; ne romps plus les branches de nos mûriers. Je n'oserois t'aimer; la crainte de mes frères me retient.

Mon cœur pourroit se tourner vers toi; mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes frères?.....

O Tchong-Tsée! je t'en supplie, n'entre pas dans notre jardin; ne romps pas les branches de nos arbres de sandal.

Je n'oserois t'aimer ; la crainte de mes parens me retient.

Mon cœur pourroit se tourner vers toi ; mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes parens?

Le Tigre.

Que mes frères quittent leurs livres et leurs jeux ; que ma sœur suspende son ouvrage et vienne se ranger avec eux auprès de moi. Je vais chanter la plus tendre et la plus courageuse des mères ; tout l'empire l'admire, et la postérité inscrira son nom en caractères d'or dans ses fastes glorieux.....

Déjà la fertile plaine de Chun étoit parée de toutes les beautés du printemps ; les moissons prêtes à monter en épis étoient pleines de laboureurs légèrement habillés ; et les jeunes filles, qui cueilloient les feuilles des mûriers, mêloient leurs voix aux tendres ramages des oiseaux....

Tels que ces tonnerres subits qui fendent tout à coup la nue avec l'éclair, et font retentir les vallées d'horribles et longs mugissemens, tel paroît dans le lointain un tigre énorme que les chasseurs avoient blessé.

Ses yeux étincelans, sa gueule ensanglantée, sa démarche intrépide annoncent partout le carnage et la mort.....

Mille voix réunies ne font qu'un cri ; la terreur et l'épouvante le répètent : l'animal homicide s'en irrite et s'avance avec plus de fureur ; tout fuit et se cache.

L'œil suit à peine la rapidité de sa course ; fossés ni haies, rien ne l'arrête, et il est déjà à l'entrée du petit village de Lou....

Les chiens aboient à grands cris, s'attroupent et ferment le passage au féroce animal. Foible barrière ! son rugissement seul les écarte, et il déchire ceux qui lui résistent, comme un vautour affamé déchire la colombe qu'il a surprise dans les plaines de l'air.

Un enfant de six ans jouoit avec son moineau sur le seuil d'une porte; le tigre s'élance pour le dévorer : c'est au moment même où la mère, accourue au bruit, se courbe pour l'emporter. Seule, sans armes et glacée d'effroi, que peut-elle faire pour sauver l'enfant?....

O miracle de l'amour maternel! cette intrépide mère se jette sur le tigre, comme un loup sur un agneau, embarrasse sa tête dans sa robe, et le tient étendu à terre, malgré ses griffes qui la déchirent et font ruisseler son sang.

Des gens armés accourent de toutes parts, et le tigre est sans vie. La pauvre mère en croit à peine ses yeux; elle oublie ses blessures, pour prendre son enfant entre ses bras.

L'enfant, ivre de tendresse, se colle à ses joues.... Tous les yeux se mouillent de larmes, toutes les bouches s'ouvrent à des cris de ravissement et de joie....

O Lienou-Song, Lienou-Song, la gloire de ton sexe, et l'honneur de notre âge! ta beauté avoit des rivales, ta vertu des émules; mais ton amour maternel et ton courage te laissent au premier rang.

Quelle vallée dans tout l'empire ne retentit pas du nom de Lienou-Song? Les campagnes n'eurent pas assez de fleurs pour les guirlandes dont on orna sa porte; les pauvres furent riches pour lui faire des présens; toute la province lui donna une fête; et l'inscription que le fils du ciel (l'empereur) a écrite lui-même, apprendra à tous les siècles combien elle a illustré le nôtre.

(Sens moral.) Les tigres ne viennent pas dans nos villes. Jamais les mères n'y pourront signaler leur tendresse comme Lienou-Song. Hélas! des vices encore plus redoutables que ces animaux sanguinaires menacent sans cesse les enfans, et leur ôtent l'innocence, plus précieuse que la vie. O mères! ô mères! défendez-les de ces monstres. S'il faut plus de tendresse et de courage que pour

terrasser les tigres, la gloire aussi en est plus grande et le triomphe éternel.

Louanges de Ouen-Ouang.

Ouen-Ouang est au ciel. Que les rayons dont brille sa gloire sont resplendissans! Le *Chang-Ti* (Dieu) a mis le comble à ses bienfaits..... Comment pourroit jamais s'affoiblir l'éclat de son nom? Sa religion et sa sagesse se multiplieront dans une infinité de grands hommes qui seront ses descendans et la gloire de son trône. Leur vertu le rendra inébranlable. O privilége unique de la piété et de la religion de Ouen-Ouang!... Quelque nombreuse que fût la postérité de Tching-Lang, le Chang-Ti a détourné ses regards de dessus elle, et elle est tombée pour jamais. Ne perdez jamais de vue que c'est le Chang-Ti qui a détruit cette dynastie. O sublimité ineffable du Tien suprême! l'œil ne sauroit le voir, ni l'oreille l'entendre. Servez-le comme a fait Ouen-Ouang, et dix mille royaumes vous seront soumis.

Avertissement de l'empereur Kang à son frère, en lui donnant l'investiture d'une principauté.

« O jeune et aimable *Fong!* ô mon cher et tendre frère! combien la vertu de notre auguste père Ou-Ouang a été pure et sublime! Oh! qu'il montra de sagesse dans la manière dont il fit servir la terreur des supplices! Jamais il ne fit couler les larmes de la veuve et de l'orphelin. Sous son règne, aucun talent ne fut oisif, aucune vertu sans récompense, aucun vice impuni. L'univers le vit et l'admira, et c'est cette admiration qui le porta sur le trône.

Il n'y eut d'abord que quelques princes qui s'unirent à lui, charmés de sa sagesse et de sa probité; les peuples

de l'Occident employèrent ensuite son secours. Le ciel (Chang-Ti) cependant le considéroit et le combloit de ses dons. Enfin il lui ordonna de détruire la dynastie des Chang, et de régner sur toute la Chine ; Ou-Ouang obéit.

Les princes de l'empire et les peuples s'empressèrent de se mettre à l'ombre protectrice de son trône, et ils eurent la joie de le voir surpasser encore leurs espérances. Le ciel m'appela à fixer cette grande révolution.

Voilà, cher Fong, par quels degrés vous êtes parvenu à la principauté de l'Occident ; ne le perdez jamais de vue. Vous allez régner, régnez comme notre auguste père ; rappelez-vous les maximes sublimes de sagesse et de vertu que vous avez entendues de sa bouche ; instruisez-en vos nouveaux sujets, et que votre exemple le répète sans cesse.

Faites plus ; remontez de règne en règne, de dynastie en dynastie, jusqu'à ces grands et saints empereurs qui ont excellé dans l'art de régner ; consultez les savans sur leur histoire, méditez leur vie, et apprenez d'eux à rendre vos sujets heureux.

Le Tien bénira votre zèle ; sa lumière descendra dans votre cœur, et y fera germer toutes les vertus ; alors votre trône sera inébranlable.

O mon cher Fong! ayez des entrailles pour le peuple ; que ses infortunes soient des plaies pour votre cœur. La religion nous montre le Tien infiniment redoutable ; mais elle nous apprend aussi qu'il aime et protége l'innocence.

Qui peut se flatter de connoître le génie d'un peuple ? Comment fixer son inconstance et prévenir ses caprices ? Fuyez la mollesse et la volupté ; vous n'y réussirez que par une activité et une application de tous les instans. Ce n'est ni la grande importance des affaires, ni les petits intérêts qui allument la révolte ; c'est l'injustice ou la négligence.

Mon frère, soutenez votre rang avec dignité ; faites-

vous aimer de vos sujets, soyez-en le père ; aidez-moi à gouverner les états immenses que le Tien m'a confiés, aidez-moi à y faire fleurir la vertu.

Le glaive de la justice est dans vos mains ; mais tremblez de vous en servir, et que la sagesse dirige tous vos coups. Les fautes les plus légères ne méritent point de grâce lorsque la réflexion, la malice et l'opiniâtreté les aggravent ; les plus grands crimes, au contraire, peuvent être dignes d'indulgence, quand la réflexion les désavoue, quand le repentir les efface, et que c'est plutôt l'imprudence que la noirceur qui les a commis. Je vous en conjure, soyez timide à punir.

Usez des supplices comme un sage médecin use des remèdes, comme une tendre mère use des châtimens ; vous serez avoué de tous les cœurs, vous en serez aimé ; ils se plieront d'eux-mêmes à leurs devoirs, et la tranquillité publique en sera le fruit. Puissiez-vous ne vous servir jamais de votre autorité que d'après ces grands principes !

Les lois ont prononcé sur les désordres et sur les troubles qui peuvent s'élever dans vos états ; tenez-vous-en à leurs oracles, et que vos officiers ne puissent pas en affoiblir la force. Observez toutes les formalités des lois dans vos arrêts ; appuyez-vous de leur autorité, et tenez-vous-en aux supplices qu'elles déterminent.

Sur toutes choses, que la passion n'influe jamais sur vos jugemens ; qu'on y voie toujours que la justice et la modération les ont dictés. Méritez que le public vous en loue, et reprochez-vous encore d'avoir à peine rempli votre devoir.

O mon cher Fong ! je vous rends cette justice, vous avez l'âme grande, sensible et généreuse ; n'ayez que de l'horreur pour ces âmes noires et sanguinaires qui commettent le crime de sang froid, oppriment l'innocence,

trompent la candeur et la simplicité, ravissent le bien du pauvre, trempent leurs mains dans le sang, et le répandent, sans que ni les remords ni la crainte des châtimens puissent les arrêter ni les corriger. Ce sont des monstres qu'il faut se hâter d'étouffer.

Pour ceux qui violent les lois de la piété filiale et de l'amitié; pour ces fils dénaturés qui plongent le poignard dans le cœur d'un père, par leur ingratitude et leur indocilité; pour ces pères barbares qui n'ont point d'entrailles pour leurs enfans; pour ces frères sans sentiment qui foulent aux pieds la loi du Tien, qui refusent leurs respects à leurs aînés, ou qui, malgré le cri du sang et de la nature, n'ont point d'amour pour leurs cadets; souvenez-vous que ce seroit ouvrir la porte à tous les crimes et irriter le ciel contre vous que de les laisser impunis. Frappez donc, frappez sur eux sans miséricorde, et condamnez-les à tous les supplices que *Ouen-Ouang* a marqués.

Si la justice vous commande des rigueurs pour punir les crimes du peuple, avec quelle sévérité ne devez-vous pas punir les censeurs publics, les chefs de magistrature, et tous ceux que leur place élève au-dessus du peuple, dès qu'ils répandent des maximes contraires au gouvernement, briguent les applaudissemens de la multitude, aux dépens de leur devoir, contredisent les sages commandemens du prince et aplanissent la voie du crime; que votre âme tout entière se remplisse d'indignation contre eux, et qu'un prompt châtiment efface jusqu'au souvenir de leur crime.

Mon cher Fong, vous allez régner. Appliquez-vous surtout à veiller sur vos ministres, à régler votre maison, à contenir vos officiers dans le devoir. Mais craignez le nom odieux de tyran et d'homme inexorable; bientôt vous ne seriez plus obéi.

Si vous avez des mœurs et de la religion, vous aurez de la droiture, et vos sujets seront ce que vous voudrez. Jusqu'où Ouen-Ouang n'a-t-il pas porté la piété et la sagesse, et avec quel succès il rendit ses sujets vertueux! oh! quel plaisir pour moi, si la voix publique se plaît à me l'apprendre, et si j'entends dire par vous-même : Je l'ai pris pour modèle, et toute ma vie je travaillerai à l'imiter!

Que vos peuples doivent à vos soins de connoître les charmes de la vertu, de l'aimer, de la cultiver, et d'en goûter les innocentes délices. La voie est toute frayée; vous n'avez qu'à suivre les maximes et les exemples de tant de vertueux empereurs, dont nos annales consacrent la mémoire. Ils ont réussi à persuader l'amour du devoir, vous y réussirez aussi aisément. Si vous le négligez, votre trône s'écroulera sous vous.

Vos nouveaux sujets ne sont pas encore paisibles; les cœurs sont émus et indécis malgré tous mes soins, mon frère; c'est moi que le Tien punit et châtie; je le mérite, quand même je ne serois coupable à ses yeux que des plus légers désordres de mes sujets. Je ne puis me dissimuler qu'il se commet encore bien dans mes états des crimes que j'aurois dû prévenir et empêcher.

Arrêtez-vous tout court dès que l'équité vous opposera quelque barrière. Sur toutes choses, possédez-vous vous-même; cultivez la vertu sans relâche; que la paix de l'état soit une suite de celle de votre cœur, et que ma tendresse même n'ait rien à vous reprocher.

Les dignités que le ciel confère ne sont pas éternelles comme lui; moi-même je puis être forcé à vous ôter la principauté dont je vous décore. Appliquez-vous sans relâche à connoître l'étendue de vos devoirs. Que votre vertu vous élève au-dessus de votre rang, et fasse le bonheur de vos vassaux.

Oh! combien grande désormais ne doit pas être votre

piété, mon cher Fong! Partez, cher prince, allez régner. Puissent la sagesse et l'équité monter sur le trône avec vous! puissent vos vertus l'illustrer à jamais, et en assurer l'héritage à vos neveux! » (*Tiré des livres King, chapitre Kang-cao du Chou-king.*)

Les savans et les antiquaires placent les premiers chapitres du *Chou-ching* sous le règne de Yao, ou au plus tard sous celui de Yu. Les annales chinoises en ont tiré plusieurs chansons du temps de ces bons princes, dont voici la traduction.

Dialogue entre un vieillard et l'empereur Yao, faisant la visite de l'empire.

Le Vieillard. Que le ciel, ô grand monarque! prolonge vos jours bien des années; qu'il vous accorde une nombreuse postérité, et vous rende le maître de tous les trésors du monde.

L'Empereur. Bon vieillard, vous vous trompez dans vos souhaits; de grandes richesses entraînent beaucoup de soins; une nombreuse postérité cause bien des chagrins, et une longue vie souvent se flétrit elle-même.

Le Vieillard. Avoir de grandes richesses et les verser dans le sein des malheureux, est une source de plaisir; si le ciel accorde une postérité vertueuse et innocente, plus elle est nombreuse, plus il est doux d'être père; si la vertu règne dans le monde, on n'a jamais assez vécu avec ceux qui la pratiquent; si elle est négligée, on va la cultiver dans la solitude, et on s'élève ensuite sur un nuage de lumière jusqu'au trône de l'Être éternel.

L'indépendance.

Quand le soleil commence sa course, je me mets au travail; et quand il descend sur l'horizon, je me laisse tomber dans les bras du sommeil. Je bois l'eau de mon puits, je me nourris des fruits de mon champ; qu'ai-je à gagner ou à perdre à la puissance de l'empereur?

A un empereur.

Fais le bonheur de tout ton peuple, c'est là ta grande affaire. Ton peuple est sans expérience et sans lumières; ton devoir est de l'instruire par tes lois et tes exemples; le sien est de t'obéir.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt les dernières paroles de *Tay-Tsoung*, près de mourir, au prince qui étoit appelé à lui succéder. Tay-Tsoung régnoit au septième siècle de l'ère chrétienne, et il fut un des plus grands princes de sa dynastie.

Dernières paroles d'un empereur à son successeur.

« Mon fils, soyez juste, mais soyez bon. Régnez sur vous-même; vous régnerez sans peine sur les cœurs de vos sujets. Vos exemples, mieux que vos ordres les plus rigoureux, commanderont le devoir et l'obéissance. Ne renvoyez jamais au lendemain une grâce que vous pouvez accorder le jour même; différez au contraire les châtimens jusqu'à ce que vous soyez assuré par vous-même qu'ils sont justement mérités. Choisissez-vous un modèle parmi les grands empereurs qui ont régné avant vous; mais n'en choisissez qu'un, afin de l'avoir toujours

présent à votre pensée. Gardez-vous bien de vouloir m'imiter; la renommée dont je jouis ne doit pas vous faire illusion. J'ai mis l'empire dans votre famille; j'ai dompté les rebelles; j'ai mis les Tartares sous le joug; j'ai rendu à l'état tout son lustre; c'est en faveur de tout cela qu'on a bien voulu ne pas faire attention à mes défauts. Il n'en seroit pas de même à votre égard; ne pouvant pas vous rendre recommandable par les mêmes actions, puisque tout est déjà fait, vous ne devez pas espérer la même indulgence.

Les maux qui affligent les peuples ont leur source dans la manière dont ils sont gouvernés. Les sujets de *Yao* et de *Chun* étoient heureux, parce que ces bons princes étoient les pères plutôt que les souverains de ceux qui leur étoient soumis. Les hommes sont tous bons à quelque chose; l'art de régner consiste à connoître leurs talens et à savoir les employer.

Traitons les hommes en hommes, et nous les forcerons à nous respecter; compatissons à leurs maux, ayons de l'indulgence pour leur foiblesse, et nous les rendrons reconnoissans. Gouvernez avec douceur, et on vous obéira avec plaisir. S'il se trouve des indociles, des ingrats et des perfides, vous aurez assez de force pour les châtier. Les hommes ne sont pas des bêtes féroces; ils sont capables des plus grandes vertus, quand on sait les leur inspirer. C'est à acquérir cet art sublime qu'un prince doit s'appliquer par tous les moyens qui sont en lui. Le premier de tous est de se défaire de ses défauts; ils y opposeroient un invincible obstacle. Mon fils, vous avez toujours rempli à mon égard les devoirs d'un fils respectueux; ce m'est une assurance certaine que vous remplirez tous ceux d'un père tendre envers vos sujets. »

Tay-Tsoung avoit fait appeler ses deux ministres à cette scène touchante. « Ils ont été, dit-il au prince, les

compagnons de mes travaux et l'âme de mon gouvernement, par le courage qu'ils ont eu de me dire la vérité. Si vous voulez régner avec gloire, vous aimerez toujours à l'entendre de leur bouche. Un prince est près de sa ruine quand il commence à craindre la vérité. » L'empereur avoit appris par sa propre expérience à regarder ce dernier avis comme un des plus importans qu'il pût donner à son fils. Il n'avoit garde de l'oublier, d'après une anecdote de sa vie que les annales ont conservée et que voici :

Un de ses ministres s'étoit élevé hautement contre une loi que lui-même avoit rédigée et proposée à son conseil, de manière à laisser entrevoir toute l'importance qu'il y attachoit. Ce ministre, qui craignoit moins de déplaire à son souverain que de trahir ses intérêts par une lâche complaisance, s'étoit expliqué avec une fermeté qui surprit tout le monde. L'empereur se sentit vivement piqué ; mais il fut assez maître de lui pour dissimuler. Après le conseil il se rendit chez l'impératrice, ayant l'esprit tout agité et occupé du projet qu'il méditoit, et il lui échappa de dire en entrant dans l'appartement : « Oui, il n'y a pas d'autre moyen ; il faut que je l'éloigne. » L'impératrice entendit ces mots, prononcés d'ailleurs avec une altération de visage qu'il auroit voulu cacher en vain. « Quel est donc, lui dit l'impératrice, le sujet d'inquiétude dont je vous vois agité? C'est ce misérable *Ouei-Tcheng*, répond l'empereur, qui a pris à tâche de me contrarier en tout. Il me suffit de proposer une chose pour que j'éprouve son humeur contrariante et sa hardiesse à la désapprouver sans aucune sorte de ménagement. Mon parti est pris, il va rentrer dans la poussière dont je l'ai tiré. »

L'impératrice ne cherche point à le dissuader par une réponse directe ; mais elle donne ordre à une de ses suivantes de lui faire apporter son habit de cérémonie. « Eh ! qu'en voulez-vous faire? dit l'empereur surpris. » « Vous

adresser, lui dit-elle, mes félicitations dans tout l'appareil du cérémonial; vous féliciter du bonheur que vous avez de posséder le trésor le plus rare pour un souverain, un courtisan qui ose vous résister en face, un ministre assez généreux pour n'être pas de votre avis, au risque de perdre sa place, et qui vous aime mieux que lui-même. Est-il pour vous un bien désirable au prix de celui-là? je dois vous en féliciter avec une pompe et un cérémonial au-dessus de ceux que je prendrois pour célébrer avec vous la plus éclatante victoire. »

« Je vous remercie, reprit Tay-Tsoung en souriant, vous m'ouvrez les yeux; sans vous, j'eusse peut-être fait une faute irréparable; voilà à quoi on s'expose quand on ne sait pas assez régner sur soi-même. Je connois tout le zèle de Ouei-Tcheng, je lui rends mon amitié. Que désormais il puisse me contredire en toute sûreté, je l'en aimerai et l'en estimerai davantage. »

Il ne faut point oublier de faire connoître les sentimens religieux de ce prince. Ces sortes de traits sont nécessaires pour fixer son opinion sur l'état où se trouvoit la religion de la Chine, à une époque si rapprochée du christianisme.

Une sécheresse excessive menaçoit l'empire d'une calamité publique, et déjà toute espérance de récolte paroissoit perdue pour cette année. « Le ciel est irrité, dit l'empereur; il faut tâcher de l'apaiser par la réforme de nos mœurs. C'est à moi à en donner l'exemple. Je rends la liberté à une foule de personnes que je n'entretiens dans mon palais que pour le luxe; je les renvoie à leurs parens; qu'ils en disposent comme ils le jugeront à propos. Que chacun fasse de son côté ce qui convient, et en revienne à la pureté, à la simplicité des mœurs anciennes, et bientôt le cours ordinaire de la nature sera rétabli. »

Ce trait de l'histoire de ce grand prince en rappelle deux

autres tout semblables, arrivés sous les empereurs qui ont fondé la troisième dynastie : on les trouve dans les mémoires du père Lecomte.

Maladie et mort de l'empereur Vou-Vam.

Vou-Vam avoit à peine achevé le sacrifice solennel qu'il offroit selon la coutume et le cérémonial pratiqués de temps immémorial par les empereurs, en qualité de fils du ciel et de père commun de l'empire, qu'il se vit attaqué d'une maladie qui le menaçoit d'une mort inévitable. Son frère, profondément affligé de son état, adressa au ciel une prière qui se lit dans les monumens les plus authentiques de la Chine. « C'est vous, Seigneur, dit ce prince religieux, qui avez donné Vou-Vam aux peuples qui vous adorent comme l'arbitre suprême de leurs destinées. Vou-Vam est notre maître, c'est notre père. Si nous nous sommes écartés des vrais sentiers de la vertu, qui mieux que lui peut nous y ramener? Et si nous avons été dociles aux leçons de vertu qu'il n'a cessé de nous donner, pourquoi nous punir en l'enlevant à notre amour? Pour moi, Seigneur, je suis peu utile en ce monde : s'il vous faut une victime, prenez ma vie, je vous l'offre en sacrifice; mais conservez-nous mon maître, mon roi et mon frère. »

Si l'on en croit l'histoire de ce temps, qui répond au huitième siècle de l'ère chrétienne, la prière fut exaucée, et le ciel rendit l'empereur aux vœux de la nation et au pieux dévouement de ce prince.

Vou-Vam eut pour successeur un fils qui fut l'héritier de ses vertus et de sa piété. Ce prince tomba malade vers la cinquantième année de sa vie; se voyant près de mourir, il appela près de lui tous les grands de sa cour, et son fils qu'il désigna pour son successeur.

« Ma fin prochaine s'annonce par des signes qui ne me

paroissent pas douteux, dit ce prince. Le ciel ordonne ma mort, je me soumets à ses décrets. J'ai succédé à de grands empereurs, sans égaler leur mérite : c'est pour cela sans doute que le ciel abrége le temps de mon règne. J'ai eu toute ma vie à cœur les leçons et les exemples de mes ancêtres sur ce que je dois au ciel et à mon peuple. Si ma vie a eu quelque éclat, je le dois à cette docilité, et je lui dois les faveurs que j'ai reçues du souverain maître de l'univers.

» Soyez, mon fils, l'héritier de la vertu de vos ancêtres, plutôt que de ma puissance et de mon empire. Ma mort va peut-être vous remettre mon sceptre entre les mains; mais je n'attends pas ce moment pour vous en laisser jouir. Dès cet instant, je vous désigne pour mon successeur, je vous fais roi; c'est tout ce que vous pouvez attendre de moi. Soyez un roi sage et vertueux, fidèle à marcher sur les traces de vos ancêtres; c'est ce que le ciel et un père mourant vous ordonnent, et ce que tout l'empire a droit d'attendre de vous. »

Ce prince, content d'avoir remis sa couronne à son fils, mourut quelques jours après, digne des regrets d'un peuple qu'il avoit rendu heureux pendant le cours de son règne.

On disoit, dès le temps d'Yao et de Chun, qu'on jugeoit des mœurs du peuple par les chansons qui avoient le plus de cours. Les anciens empereurs *Chun* et *Yu*, le prince *Ouen-Ouang*, et *Tcheou-Kong* son fils, avoient fait de petites chansons pour les labours, les semailles, les moissons et les autres travaux des gens de la campagne. Le respect qu'on a montré à la Chine pour tout ce qui est consacré par la haute antiquité, en a perpétué l'usage. Les plus grands empereurs en ont rimé de très-jolies, et les plus célèbres lettrés de toutes les dynasties ont été jaloux de se distinguer dans ce genre de poésie; aussi les recueils qu'on en a sont immenses. Les colons, les jardiniers, les soldats, les matelots,

les bergers, les artistes, les marchands, les femmes et les filles, les pères et les enfans, jusqu'aux manœuvres, aux pousseurs de brouettes et aux gardeurs de cannes, chacun a de quoi choisir, selon son goût et sa profession. Mais les chansons d'un règne sont oubliées sous le règne suivant, et même plus tôt : comme on en fait sans cesse de nouvelles, la dernière faite a la vogue et se chante partout.

Les livrets pour les enfans et pour les campagnes sont pleins de petites chansons morales, historiques, allégoriques et philosophiques, pour les ménages, les ateliers, les boutiques, les foires. Les lettrés savent que c'est un moyen de plaire au gouvernement que d'étendre l'instruction sous ces formes agréables, et toujours saisies avidement par le peuple.

Des chanteurs, des comédiens et des théâtres.

On voit dans le recueil des mémoires de la Chine, envoyés sous le ministère de M. Bertin, qu'en 1785 ou 1786, le tribunal qui a l'inspection générale sur la police de l'empire, avertit l'empereur de quelques abus qui s'étoient introduits à Pékin, par un peu trop d'indulgence de la part de ceux qui sont préposés au détail du gouvernement. Un des objets des représentations du tribunal regardoit les comédiens et les chanteurs publics, qui inondoient la ville et ses faubourgs; les premiers, pour y jouer des farces et des comédies qui favorisent la corruption des mœurs; et les autres pour débiter en chansons des maximes contraires à la saine morale, et dans lesquelles les lois mêmes de la décence et de la pudeur étoient peu respectées. Ces chanteurs et ces comédiens, est-il dit dans le *placet*, sont des hommes sans aveu, qui se sont rendus à Pékin des différentes provinces de l'empire, pour y exercer, aux dépens des mœurs publiques, des talens qui ne leur eussent été

d'aucune utilité dans le pays qui les a vus naître. Il conclut à ce qu'ils soient chassés de la capitale comme des pestes qui ne peuvent qu'y répandre et entretenir la corruption.

L'empereur, après avoir pris l'avis des principaux magistrats des grands tribunaux, donne dans sa réponse de justes éloges au tribunal de la police pour son zèle à réprimer tout ce qui seroit contraire au bon ordre et aux mœurs publiques, et à surveiller des hommes qui, n'ayant point été élevés, dit l'empereur, pour exercer quelque profession honnête, ont pris le seul parti qui convient au talent qu'ils ont d'amuser et de divertir le peuple, et de le mettre à profit pour leur propre subsistance en se faisant comédiens ou chanteurs; mais ce prince ne crut pas devoir adopter entièrement les mesures de précautions qui lui étoient proposées, et porter la sévérité jusqu'à chasser ces sortes de gens de la capitale de son empire, ni priver le peuple d'un amusement qui pourroit être utile, pour lui faire oublier en quelque manière ses fatigues et les peines d'une vie laborieuse, à laquelle l'indigence en condamne un si grand nombre; en conséquence, il fit publier la résolution suivante :

« On laissera aux chanteurs et aux comédiens la liberté dont ils jouissoient ci-devant de jouer et de chanter dans les carrefours et les places publiques, mais à condition qu'ils respecteront strictement la décence et les bonnes mœurs. Pour empêcher que ces gens-là ne s'émancipent, l'empereur ordonne aux magistrats qui ont l'inspection sur la police de les surveiller de près, d'avoir sans cesse les yeux sur eux, de punir sévèrement tous ceux qu'ils trouveront en faute; et il est également prescrit à tous les officiers de police de tenir la main à ce qu'on ne s'écarte en rien de ce qui est prescrit par cette résolution impériale. »

L'empereur, en usant de cette modération, étoit bien loin de la pensée de faire sortir la classe des comédiens de l'avilissement sous lequel l'opinion publique la tient à la Chine. Sur les représentations d'un censeur, le gouvernement chinois a flétri cette profession jusqu'à demander trois générations pour en effacer la tache, et pouvoir obtenir les grades littéraires ; la déclaration du dernier empereur est d'une date très-récente, et elle a été enregistrée dans les tribunaux de l'empire.

Faut-il des spectacles chez un peuple qui a perdu ses mœurs pures et primitives ? L'opinion publique à la Chine est qu'il faut laisser à la politique de décider s'ils doivent être tolérés, mais qu'un homme grave ne peut jamais louer ces sortes de divertissemens sans scandale, encore moins mettre la profession de comédien au rang de celles qui puissent être exercées par un homme jaloux de l'estime publique, et qui prétend à la qualité de citoyen.

Malgré cette réprobation, déjà depuis plusieurs siècles les spectacles sont entrés dans les amusemens domestiques et dans les fêtes de la cour ; mais aussi les grands lettrés n'en ont parlé que pour faire des observations philosophiques sur les dangers du théâtre, et ses funestes effets par rapport aux vertus sociales et aux mœurs publiques. Voyez comme s'en explique un lettré qui jouit d'une grande réputation dans l'empire. « Les spectacles, dit-il, sont des espèces de feux d'artifice d'esprit, qu'on ne peut voir que dans la nuit du désœuvrement ; ils avilissent et exposent ceux qui les tirent, fatiguent les yeux délicats du sage, occupent dangereusement les âmes oisives, exposent les femmes et les enfans qui les voient de trop près, donnent plus de fumée et de mauvaise odeur que de lumière, ne laissent qu'un dangereux éblouissement, et causent souvent de funestes incendies. »

Cette façon de juger est si ancienne, que la première

fois qu'il est parlé de pièces de théâtre dans l'histoire, c'est pour louer un empereur de la dynastie des Chang, d'avoir proscrit ce plaisir dangereux; et la seconde, pour rapporter les représentations qu'on fit à un prince de la dynastie des Tcheou, et empêcher que l'exemple de la cour n'accréditât des amusemens funestes à la pureté des mœurs. Cette opinion est si universelle, que, quoique la plupart des tragédies et des comédies chinoises semblent faites pour montrer la honte du vice et les charmes de la vertu, elles ont acquis très-peu de gloire à leurs auteurs. L'histoire note un empereur qui a été privé des honneurs funéraires pour avoir donné trop de temps aux spectacles et fréquenté les comédiens. C'est sans doute la vraie raison qui fait qu'on ne joue que les pièces des Tang, et qu'on ne se met pas en peine d'en faire de nouvelles. Les Chinois sont si peu avancés à cet égard, qu'ils relèguent dans les faubourgs les théâtres publics, et qu'ils y sont moins permis que tolérés. Tandis qu'on raconte au long dans les papiers publics les faits de bravoure d'un simple soldat qui est mort pour la patrie, on n'y lira jamais un mot des talens de l'acteur *divin* qui joue supérieurement les rôles les plus difficiles.

C'est surtout au caractère de la nation qu'il faut attribuer le peu de goût qu'on y montre pour le théâtre. Le peuple est étranger à ces sortes de divertissemens; il ne pourroit les rechercher sans perdre ses habitudes, et changer toute sa manière de vivre. Les riches et les grands ne vont point à la comédie; s'il leur arrive quelquefois de se donner ce plaisir, dans les festins de cérémonie, ils le font venir chez eux. Lorsque les convives ont pris chacun leur place, et que le repas est commencé, on fait entrer quatre à cinq acteurs. Tout leur commande le respect; leur salut en entrant est une prosternation profonde; ils frappent la terre de leurs fronts, ils se relèvent, et le chef de la petite

troupe présente son répertoire. On choisit une des petites comédies, puis on étend un tapis sur le plancher qui tient lieu de théâtre. La représentation est précédée d'un concert, ou plutôt, comme nous dirions en Europe, d'une espèce de charivari, dans lequel on entend, pour tous instrumens, des bassins de cuivre ou d'acier, des tambours faits de peau de buffle, des flûtes, des fifres et des trompettes. Ce concert et ces musiciens ne valent guère mieux que les acteurs et la pièce. La décence ne permettroit pas aux femmes de se mêler parmi les spectateurs; tout ce qu'on leur accorde est de se tenir dans une chambre à côté de la salle du festin, et, sans qu'on puisse les voir, de regarder ce qui se passe à travers une jalousie de bambous doublée d'une gaze de soie.

On auroit bien de la peine à façonner les Chinois aux mœurs de notre Europe. Il n'est point de femme, même du peuple, qui osât assister à un spectacle public; si elle étoit assez peu jalouse de sa réputation pour oser y paroître, elle en seroit éconduite ignominieusement. On ne rencontre les femmes hors de chez elles et dans les rues que rarement, et toujours voilées. C'est une espèce de crime à la Chine pour un homme que de regarder la femme d'un autre. Les femmes sont renfermées dans leurs appartemens, où elles ne voient que leur époux, leurs enfans, et tout au plus quelques amies; et alors, leur appartement est fermé à tout autre homme, même à leur mari. Eussent-elles le goût des divertissemens publics, leurs occupations leur ôteroient le temps nécessaire pour s'y livrer. La première éducation des enfans leur appartient. Les filles ne quittent jamais la compagnie de leurs mères; aux savantes lectures on substitue les travaux de l'aiguille et les soins du ménage; les mères tiennent lieu de maîtresses à leurs filles; elles sont chargées de la surveillance sur les domestiques; elles ne sont estimées et heureuses qu'autant qu'elles s'acquittent

bien du gouvernement de leur maison, et leur premier devoir est, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, de servir assiduement leur beau-père et leur belle-mère. Tant que subsistera cette austérité de mœurs, les théâtres seront proscrits en Chine.

Les fêtes de la cour sont presque toujours accompagnées de concerts et de jeux scéniques ; mais la plupart des spectacles et des amusemens chinois sont d'un genre si puéril, si grossier et si commun, que les faiseurs de tours et les joueurs de marionnettes qu'on voit aux foires de nos villes d'Europe sont infiniment plus habiles, plus curieux et plus dignes d'amuser des hommes raisonnables. En fait d'escamotage, de tours de force, de danse sur la corde, d'équitation et de palestre, les Chinois sont fort inférieurs aux Européens ; mais ils reprennent la supériorité dans la beauté et la variété des feux d'artifice. A tout autre égard, les amusemens de la cour et de la capitale sont d'un genre bas et frivole ; ils n'ont rien qui ne contraste avec la gravité chinoise, et avec cet état de civilisation où cette nation est parvenue depuis un si grand nombre de siècles.

Il faut entendre sur cela M. *Van Braam*, dans la relation qu'il publia du voyage de l'ambassade hollandoise en 1795, ambassade dont il faisoit partie. «Un peu avant l'arrivée de l'empereur, nous dit-il, on nous a fait asseoir sur des coussins mis sur des tapis à terre, pour voir le feu d'artifice. Quelques lutteurs, des faiseurs de tours, des musiciens et un misérable danseur de corde, ont ouvert la scène, et amusé le vieux monarque de leurs ennuyeuses facéties ; tout cela étoit d'un genre pitoyable et peu fait pour des spectateurs européens. On nous fit entendre de la musique moresque, cochinchinoise, et à la manière du Thibet, le tout exécuté par trois orchestres dont les musiciens étoient habillés dans un costume analogue à chaque genre de musique. Vinrent ensuite des pièces de théâtre

qui n'étoient pas d'un goût plus délicat et plus raffiné.

» Le principal acteur des pièces comiques des Chinois est toujours un bouffon, qui par ses gestes, ses jeux de mots et ses grossières plaisanteries, amuse beaucoup les spectateurs et en obtient de grands applaudissemens. Dans les pièces comiques aussi bien que dans les tragédies, la déclamation des acteurs est une espèce de récitatif monotone, dans lequel ils élèvent ou baissent la voix de quelques tons, pour exprimer la colère ou la douleur. En récitant un couplet, l'acteur est interrompu de temps en temps par une musique cadencée, presque toujours composée d'instrumens à vent; et les pauses entre les interlocuteurs sont remplies par le bruit de tous ces instrumens, auxquels on joint le *gong* étourdissant, et quelquefois des timbales. Une chanson suit ordinairement ce fatras de musique, qui parfois ressemble fort à un charivari. Les Chinois s'efforcent d'exprimer dans leurs chansons théâtrales la joie, la tristesse, la fureur, la rage, le désespoir.

» La durée de l'action n'est assujettie à aucune règle. Une pièce chinoise comprend quelquefois des événemens d'un siècle entier, et même tout le temps qu'une dynastie a occupé le trône. L'unité de lieu n'y est pas plus rigoureusement observée; la scène est toujours la même, malgré les divers changemens de lieu. Pour aider à l'imagination, on a recours à un moyen très-bizarre. Si dans une pièce il est nécessaire qu'un général parte pour une expédition éloignée, l'acteur monte à cheval sur un bâton, prend un fouet, le remue en l'air, fait deux ou trois fois le tour du théâtre, et chante un air; ensuite il s'arrête; son voyage est censé achevé, et il recommence son récitatif. » (*Voyez le voyage de sir Barrow*, tome I. p. 366.)

Il paroît, d'après le lord Macartney, qu'à la Cochinchine, le théâtre n'est pas aussi barbare ni aussi ridicule. Il parle dans sa relation d'une espèce d'opéra historique,

dans lequel il y avoit du récitatif, des airs et des chœurs aussi réguliers que sur les théâtres italiens. Quelques-unes des actrices montroient dans leur jeu et dans leur chant au moins les principes du goût. Elles observoient exactement la mesure, et non-seulement leur voix, mais leurs mains et leurs pieds suivoient avec régularité le mouvement des instrumens. Ces instrumens, soit à vent, soit à cordes, étoient grossiers, mais formés d'après les mêmes principes que ceux d'Europe. Cependant telle est la force de l'habitude et des préventions nationales, que ce qui fut ensuite exécuté par les musiciens de l'ambassadeur, quoique flattant très-agréablement l'oreille des Européens, ne fut que très-peu goûté des Cochinchinois.

Il ne faut pas au reste s'étonner qu'un art si peu protégé par le gouvernement, et surveillé par les lois avec une extrême sévérité, soit resté dans l'enfance et la barbarie. Pouvoit-il faire de grands progrès chez un peuple qui se distingue par la gravité de ses mœurs, et où il n'est regardé que comme l'aliment de l'oisiveté et une source de corruption? Les sages de tous les siècles, la saine politique de tous les gouvernemens chez les peuples qui ont conservé leurs mœurs, en ont-ils porté un autre jugement? Il faut, dit-on, des spectacles à un peuple corrompu; il faut donc les interdire, ou du moins les laisser sans protection déclarée dans un état qui tient aux grands principes de la sagesse et des vertus religieuses et morales, et qui veut régénérer les mœurs publiques. Les Chinois se verront, sans être humiliés, fort au-dessous des états de l'Europe dans tous les arts frivoles et de pur agrément; mais avec quel noble orgueil ne reprendront-ils pas leur rang au-dessus de nous dans les spectacles intéressans et le pompeux appareil de leurs fêtes nationales! Que l'on en juge par la cérémonie de l'ouverture des labours. On ne peut en lire la description sans le plus grand

intérêt ; elle remonte à la plus haute antiquité. Les empereurs de la dynastie régnante l'ont rétablie dans tout son éclat.

Cérémonie de l'ouverture des labours.

Au retour du printemps, on assemble quarante laboureurs respectables par leur âge, pour assister l'empereur et préparer les cinq espèces de grains qu'il doit semer, qui sont : le froment, le riz, les fèves, le grand et le petit millet.

L'empereur, en habit de cérémonie, se rend avec toute sa cour au lieu destiné pour offrir à Dieu le sacrifice du printemps, dans la vue d'obtenir du ciel l'abondance et la conservation des biens de la terre. Après le sacrifice, sa majesté descend avec les princes et les neuf présidens des tribunaux suprêmes ; plusieurs seigneurs portent les caisses où sont contenues les semences. Toute la cour demeure attentive et dans le plus profond silence. L'empereur prend alors la charrue, et trace plusieurs sillons ; les princes et les neuf présidens font successivement la même chose après l'empereur, qui sème les cinq espèces de grains. Les quarante laboureurs achèvent de labourer et d'ensemencer le champ, ou *kenso*.

Le cérémonial qui s'observe répond à la magnificence de cette fête agricole. A l'ouverture de la cérémonie, les mandarins du palais, le maître des cérémonies et les autres officiers du tribunal, se trouvent à la pointe du jour en dehors du palais, pour y attendre la fin du sacrifice. Après qu'il a été offert, les dix grands officiers de la première garde entourent l'empereur, qui quitte ses habits de cérémonie. Les princes et les grands qui doivent labourer quittent aussi les leurs. Le maître des cérémonies, les grands mandarins, les autres officiers en fonction, se rassemblent au midi du kenso. Les quatre vieillards titrés,

les quatorze chantres, les trente-six joueurs d'instrumens, les vingt paysans ayant des chapeaux de paille, et tenant à la main les divers instrumens du labourage, se placent sur deux lignes, à gauche et à droite du kenso, ainsi que les cinquante porte-étendards, et les trente laboureurs des trois ordres.

L'heure du labourage étant annoncée, le premier mandarin entre dans le palais pour inviter sa majesté. L'empereur, accompagné de tout ce pompeux cortége, étant arrivé, le grand mandarin du tribunal des rites dit à haute voix : Présentez la charrue. Aussitôt le président du tribunal, le visage tourné vers le nord, met les deux genoux en terre, et présente à sa majesté le manche de la charrue; même cérémonial pour présenter le fouet. Deux vieillards conduisent les bœufs, et deux laboureurs du premier ordre soutiennent la charrue. Les étendards voltigent de toutes parts, les chantres entonnent des cantiques au son de tous les instrumens. L'empereur laboure trois sillons; après quoi il quitte la charrue et le fouet, en observant le même cérémonial qu'en les recevant. Alors les princes, les grands et les mandarins tracent chacun cinq sillons, et la même cérémonie a successivement lieu à l'égard de tous les grands officiers et seigneurs de la cour qui ont droit d'y assister. Tout étant fini, les mandarins, les princes, les grands, les vieillards et les laboureurs, le visage alors tourné vers le nord, et à la voix du grand maître des cérémonies, se mettent par trois fois à genoux, et frappent la terre du front à trois reprises, pour remercier sa majesté. L'empereur, pour retourner au palais, monte sur un char de parade, précédé par des chœurs de musique et de symphonie, et accompagné de tout son cortége, dans l'appareil le plus pompeux.

Le même jour, dans toutes les provinces, le gouverneur de chaque ville sort de son palais, précédé de ses

enseignes et d'un grand nombre de flambeaux allumés, au bruit de divers instrumens ; il est couronné de fleurs. Son cortége est composé d'un grand nombre de litières revêtues d'étoffes de soie, qui représentent, en différentes figures, les portraits des hommes illustres dont l'agriculture a reçu des bienfaits. Les rues sont ornées de tapisseries; on élève des arcs de triomphe à certaines distances, on suspend des lanternes, et les villes sont éclairées par des illuminations.

Tous les ans, les gouverneurs des villes envoient à l'empereur le nom du cultivateur de leur district qui s'est le plus distingué, non-seulement dans l'art de l'agriculture, mais par toutes les vertus qui caractérisent l'homme moral et religieux. Sur le témoignage du gouverneur, sa majesté élève ce laboureur au degré de *mandarin honoraire* du huitième ordre. Ce cultivateur a le droit de porter l'habit de mandarin, de rendre visite au gouverneur, de s'asseoir en sa présence, et de prendre le thé avec lui. Il jouit de plusieurs autres distinctions sociales, et à sa mort, on lui fait des funérailles convenables à son rang. Son nom est inscrit dans la salle des ancêtres et de ceux qui ont bien mérité du gouvernement.

Il est important de remarquer que l'empereur, et tous ceux qui doivent prendre part à cette grande cérémonie, se préparent par trois jours de jeûne au sacrifice qui est offert au ciel par le souverain, au nom de toute la nation.

Ce qu'on recueille dans le kenso où s'est faite la cérémonie du labourage, est conservé avec respect; on en rend compte à l'empereur, et on ne s'en sert que dans les sacrifices solennels qui sont offerts au ciel par le souverain, comme père et mère de tout l'empire. C'est ainsi que cette sage nation associe toujours le culte religieux aux fêtes nationales. Les Chinois jugent avec raison qu'il n'appartient qu'à la religion d'imprimer un caractère de gran-

deur et de majesté aux idées sociales et à toutes les cérémonies, soit civiles, soit politiques qui se font en corps de nation. Aucune nation n'a mieux connu que les Chinois la nécessité et les avantages de l'union indissoluble de la religion, de la morale et de la saine politique. Est-il, dans tout le cours de l'année, un jour, une circonstance où l'empereur de la Chine puisse se montrer plus grand aux yeux de ses peuples ? Il n'est point de monarque sur la terre qui ne doive envier à cet égard sa gloire, son bonheur et toutes ses jouissances.

TABLEAU HISTORIQUE

DU

CHRISTIANISME A LA CHINE.

Les savans sont partagés sur la question de savoir si l'Évangile a été prêché à la Chine dès le temps des apôtres. Il paroît que l'apôtre saint Thomas le porta en Éthiopie, en Perse, et dans plusieurs pays des Indes. Mais qu'il ait été annoncé à la Chine, on n'a d'autre preuve de cette circonstance qu'un ancien bréviaire de l'Église de Malabar, écrit en langue chaldaïque. Il y est dit, dans quelques leçons et quelques antiennes, que saint Thomas a porté le christianisme en Éthiopie, en Perse, aux Indes et à la Chine. On cite encore le chapitre XIX des *Constitutions synodales*, dans lesquelles il est fait mention des métropolitains de la Chine. Quoi qu'il en soit, les missionnaires qui les premiers entrèrent dans cet empire, vers le milieu du seizième siècle, n'y trouvèrent pas le moindre vestige du christianisme.

En 1625, on déterra dans le voisinage de la ville de *Signan-fu*, province de Chen-si, une *table de marbre*, de dix pieds de long sur cinq de large, qui avoit été élevée en forme de monument. On y trouva sur la partie supérieure une croix bien gravée; et plus bas, une inscription en caractères chinois, accompagnée de lettres syriaques, portant en substance qu'un ange avoit annoncé que le Messie étoit né d'une vierge en Judée, que sa naissance fut marquée par une nouvelle étoile dans les cieux, que les

rois d'Orient la reconnurent et vinrent offrir des présens à ce divin enfant, afin que la loi et la prédiction des prophètes fussent accomplies; qu'*Olo-Puen* vint à la Chine, l'an de Jésus-Christ 636, et que l'empereur, après avoir examiné la loi chrétienne, en reconnut la vérité, et donna un édit en sa faveur. Il paroît, suivant ce monument, que la religion chrétienne a fleuri à la Chine, depuis l'an 636 jusqu'à l'an 782, qui est l'année où l'on érigea ce monument.

L'empereur Chin-Yao-Ti, qui régnoit à l'époque de la découverte de ce monument, en 1625, ordonna qu'il fût conservé soigneusement dans un temple, où il est encore à un quart de lieue de Signan-fu. Le père Kircher a fait connoître ce monument dans la *Chine illustrée;* mais il est bien plus correct et plus fidèlement traduit par le père Visdelou, jésuite, ensuite évêque de Claudiopolis, savant si profond dans la langue chinoise, que le prince héritier, fils de Kang-Hi, lui en fit donner un certificat authentique. On trouve le manuscrit inséré dans le *Journal des Savans* de 1760, avec un excellent mémoire sur l'authenticité du monument.

Ce qui est plus curieux et plus intéressant encore, est un ectype très-bien calqué, et contre-épreuvé sur le monument de Signan-fu, où l'on voit la croix au-dessus de l'inscription, en caractères chinois, et non, comme l'avoit écrit le père Lecomte (page 130 de ses *Mémoires*), partie en chinois, et partie en syriaque. Ceux-ci ne sont qu'à la marge, et sont les signatures des prêtres chrétiens qui ont attesté la vérité du récit que l'on voit gravé en caractères chinois sur la pierre. Ce précieux monument étoit entre les mains de feu M. Deshauterayes, professeur au collége royal de Paris, qui possédoit aussi le manuscrit original du père Visdelou.

Ce superbe monument, nous dit M. Deshauterayes, fut

élevé par des prêtres nestoriens, qui étoient à la tête d'une mission destinée à porter le flambeau de la foi dans la Chine. Il y est parlé honorablement du général *Kouo-Tsey,* qui est qualifié de prince de *Fen-yang.* Ce prince employa utilement un de ces nestoriens nommé *Y-Sou,* lors de son expédition dans le pays de *Sou-fang;* cet Y-Sou étoit venu à la Chine, de la ville Oueng-sché. Voici en substance ce que nous apprenons de ce beau monument.

Un évêque appelé *Olopuen,* étant parti du Ta-tsin, arriva en Chine sous le règne de *Tai-Tsong,* second empereur des Tang. Ce prince publia un édit en faveur du christianisme, à la septième lune de l'an 638, et fonda une église. Son successeur ordonna qu'on bâtît des églises dans toutes les provinces de la Chine. L'an 698, les bonzes élevèrent une violente persécution contre les chrétiens, sous le règne de Vou-Heou, femme de Tai-Tsong, qui avoit usurpé le trône après la mort de Kao-Tsong. Mais l'an 742, sous le règne de *Hiuen-Tsong,* le christianisme reprit faveur dans l'empire, par la protection que ce prince accorda aux chrétiens. *Sou-Tsong,* qui lui succéda en 756, fit bâtir de nouvelles églises; et *Tai-Tsong,* dont le règne commença l'an 763, leur fit présent de parfums. Enfin *Té-Tsong,* sous le règne de qui fut gravée cette inscription, continua à protéger les chrétiens, à l'exemple de ses prédécesseurs. On a ainsi l'histoire du christianisme de la Chine pendant cent quarante-six ans; mais on se tromperoit si on vouloit conclure de là qu'il n'avoit point été introduit dans cet empire, antérieurement à l'époque de 635. Les bonzes chinois sont venus des Indes et d'autres pays situés à l'occident de la Chine, et les chrétiens qui sont venus ensuite ont été confondus avec eux.

Ceux qui ont osé imprimer que ce monument pouvoit être une ruse et un pieux artifice des missionnaires, se désabuseroient, lors même qu'ils n'envisageroient ce mo-

nument que du côté du style et de la forme des caractères. D'ailleurs, un marbre de cette grandeur ne ressemble pas à une médaille que l'on jette où l'on veut; et puis, comment échapper aux recherches et à la critique des lettrés chinois qui en ont rendu compte à la cour? Il ne faut, pour être convaincu de l'authenticité de ce monument, que parcourir le commentaire qui en a été publié dans la capitale même de la Chine.

Vers la fin du douzième siècle, les Tartares et les Mongols réunirent à leurs vastes états la Chine qui portoit alors le nom d'empire du *Katay;* le fameux *Genghiz-khan*, empereur des Tartares mongols occidentaux, avoit été appelé par l'empereur de la Chine, pour l'aider à se défendre contre les Tartares orientaux qui la menaçoient d'une invasion générale; Genghiz-khan finit par s'en rendre maître lui-même; il étendit ses conquêtes dans un espace de plus de huit cents lieues de l'est à l'ouest, et de plus de mille lieues du nord au midi.

En 1246, le pape Innocent IV espéra qu'en envoyant des missionnaires, sous le titre d'ambassadeurs, aux conquérans tartares, on pourroit leur faire embrasser la religion chrétienne. Ce pape jeta les yeux, pour cette mission importante, sur *Jean Carpin Benoît*, Polonois, de l'ordre de Saint-François. Ce religieux reçut les instructions du saint père, prit avec son compagnon la route de Russie, et ils entrèrent sur les terres des Tartares, dont ils furent mal reçus. Néanmoins, ayant présenté les lettres du pape pour l'empereur des Tartares, ils furent conduits à la cour. Ils eurent audience de l'empereur Kayu-khan, qui reçut la lettre du pape, leur donna sa réponse et les renvoya en Europe, fort mécontens du succès de leur ambassade.

Carpin, à son retour, raconta qu'à l'orient de la Tartarie étoit le royaume du Katay, reconnu par tous les savans et les voyageurs pour la Chine septentrionale; et il

ajouta que ce royaume jouissoit d'une grande opulence; que les arts y étoient portés à un degré de perfection extraordinaire; que le sol y étoit très-fertile, et qu'il produisoit une quantité prodigieuse de riz avec lequel on faisoit du vin.

Sept ans après, des imposteurs firent entendre à *saint Louis*, alors dans l'île de Chypre, que *Gayouk-khan* s'étoit fait baptiser, et qu'il recherchoit son amitié avec empressement, pour s'unir aux chrétiens contre les infidèles. Ce roi, aussi grand par sa piété que par sa sagesse, s'intéressa à cet événement pour l'avantage de la chrétienté, et, ne soupçonnant pas que les lettres qu'on lui apporta de la part d'un général mongou, nommé *Ntchiktaï*, fussent supposées, il y répondit, et envoya des ambassadeurs à ce général et au grand khan, avec de riches présens, pour les féliciter sur leur conversion, et les exhorter à protéger les chrétiens. Quelque temps après, le zèle de saint Louis le porta à envoyer *Guillaume Rubruquis*, capucin, François de nation, accompagné d'un religieux minorite, en qualité de son ambassadeur auprès de *Mangou-khan*, grand khan des Tartares. Rubruquis fut obligé de revenir après avoir soutenu des disputes très-vives contre les idolâtres, les prêtres mahométans, et surtout contre les prêtres nestoriens qui étoient à la cour du prince tartare.

Rubruquis nous représente ces nestoriens comme des hommes d'un caractère vil, méprisable, d'un intérêt sordide, et qui étoient venus s'établir en Tartarie pour ramasser de l'argent par leur hypocrisie et leurs artifices, plutôt que dans la vue de travailler à la conversion des habitans. Ils faisoient l'office en langue syriaque qu'ils n'entendoient pas; cette ignorance crasse étoit accompagnée de presque tous les vices qui en sont la suite; ils étoient corrompus, ivrognes, usuriers, simoniaques, en un mot, plus propres à inspirer de l'aversion pour le christianisme

qu'à faire des prosélytes. Quelques-uns de cette secte, se conformant aux mœurs du pays, ne rougissoient pas d'entretenir plusieurs femmes. Les bonzes, quoique idolâtres, avoient une conduite plus honnête et plus exemplaire que ces prêtres nestoriens. Il paroît aussi que Mangou-khan accordoit la préférence à ces bonzes, puisqu'il les consultoit sur les affaires les plus importantes. Leur chef étoit même logé vis-à-vis le palais du prince; et d'ailleurs, ces bonzes se rendoient nécessaires auprès des Tartares par leurs connoissances astronomiques.

Le mauvais succès de ces ambassades religieuses fit revenir les souverains pontifes et les princes chrétiens de l'opinion qu'ils s'étoient formée de pareilles entreprises. Des vues moins relevées et le simple motif du commerce animèrent d'autres voyageurs. On compte parmi les plus célèbres *Marc-Paul*, Vénitien, qui a fait le journal de son voyage, et une carte de géographie qui s'est trouvée exacte sur presque tous les lieux qu'il y a tracés.

Cependant on regarda les récits de Marc-Paul comme un roman, et, par dérision, on l'appeloit *messer Marco millione*, parce qu'il ne parloit que par millions, quand il étoit question des richesses et de la population de la Chine. L'Europe lui fit hommage de la découverte de la boussole, qu'on dit qu'il avoit apportée le premier de l'Asie.

La première histoire orientale connue en Europe, après celle du voyage de Marc-Paul, est celle de *Hayton*, parent du roi d'Arménie, qui, voyant les troubles de son pays apaisés par ses soins, se rendit, en 1305, dans l'île de Chypre, pour accomplir le vœu qu'il avoit fait d'embrasser l'état religieux : il entra dans l'ordre des Prémontrés. Le pape Clément V étant à Avignon, Hayton y fit un voyage; il parcourut la France, et, se trouvant à Poitiers, il dicta son histoire orientale à Nicolas Falconi, qui la traduisit en latin, par ordre du pape.

Hayton y parle de la Chine sous le nom de Katay, à peu près comme Marc-Paul. Les hommes, dit-il, y sont d'une finesse et d'une sagacité singulières; ils surpassent ceux des autres nations dans les sciences et dans les arts.

Le chevalier de *Mandeville*, Anglais, échauffé par tous ces récits des pays lointains, partit en 1332, et employa trente-quatre ans à voyager en Arménie, en Égypte, en Perse, dans la grande Tartarie, et dans les autres contrées de l'Asie les plus éloignées. Il publia à son retour une relation de ses voyages.

Henri III, prince de Portugal, d'un génie hardi et éclairé, et un des plus savans mathématiciens de son temps, aperçut, au travers de ces notions obscures et imparfaites qu'avoient laissées les historiens dont nous venons de parler, qu'il seroit possible de pénétrer par mer en Asie. Venise s'étoit rendue redoutable à toute l'Europe par ses forces maritimes et par son commerce; cette réflexion, éclairée du flambeau des sciences, alluma les désirs du prince de Portugal. Il expédia en 1418 deux vaisseaux chargés de marchandises, pour reconnoître la mer, ses caps et ses promontoires, au-delà des limites que l'ignorance et la foiblesse avoient prescrites jusqu'alors à la navigation. Cette expédition lui ouvrit la route des Indes.

Les découvertes des Portugais furent la meilleure apologie de Marc-Paul. Muller nous apprend, dans son commentaire sur le journal de ce voyageur, que c'est la description de l'île Zipangsi, aujourd'hui le Japon, qui enflamma le génie du Génois Christophe Colomb, et lui fit tenter en 1492, à l'ouest, cette expédition aventureuse qui eut un si prodigieux succès, puisqu'on lui dut la découverte de l'Amérique.

Le vice-roi des Indes, *Lopès Souzez* (ou *Zouza*), Portugais, fut le premier qui s'occupa d'ouvrir un commerce avec la Chine. Il fit partir en 1517, de Goa, une escadre

de huit vaisseaux chargés de marchandises, sous le commandement de Fernand d'*Andrada*, avec Thomas *Pereira*, revêtu du caractère d'ambassadeur du roi de Portugal vers l'empereur de la Chine. D'Andrada, d'un esprit doux et liant, gagna l'amitié du vice-roi de Canton, qui fit avec lui un traité de commerce avantageux.

Pereira partit pour Pékin. Mais les Portugais restés à Canton usèrent d'une telle violence envers les Chinois, que, sur la nouvelle qui en parvint à l'empereur, ce prince, outré de ces excès, loin de donner audience à Pereira, le fit arrêter, charger de chaînes, et conduire à Canton où il mourut en prison.

Cependant quelques années après ce voyage de d'Andrada, les Portugais furent assez heureux pour trouver l'occasion favorable de rendre un service signalé aux Chinois. Un pirate, on ne sait de quelle nation, infestoit les mers de la Chine, et en désoloit les côtes. Il avoit sa retraite dans l'île de *Macao*. Les Portugais l'enveloppèrent, le prirent et le mirent à mort. L'empereur de la Chine fut si reconnoissant de ce procédé, qu'il fit publier un édit pour accorder aux Portugais la permission de s'établir dans l'île de Macao; et, malgré les entraves qu'il mit à cette faveur, afin d'empêcher les Portugais de pénétrer dans la Chine sans une permission expresse, cette nation n'en retira pas moins de grands avantages pour son commerce.

Le temps des miséricordes du Seigneur, marqué dans ses décrets éternels sur la Chine, est arrivé. *Saint François Xavier*, mourant à l'entrée de cet empire, employoit ses derniers soupirs à demander au maître d'une moisson qui lui paroissoit déjà mûre, des ouvriers propres à la recueillir. Le vœu du saint apôtre des Indes est exaucé. Dieu inspire aux disciples de saint Ignace le zèle brûlant du salut des âmes pour porter la foi dans ces contrées éloignées. Plusieurs se rendent à Macao, et le père *Ricci*

aura la gloire d'ouvrir le premier cette vaste carrière. Que de courage, de vertus apostoliques, que de talens même et de connoissances particulières il falloit pour tenter cette sainte entreprise!

Un zèle éclairé, infatigable, mais sage, patient, circonspect, lent pour être plus efficace, et timide pour oser davantage, devoit être le caractère de celui que Dieu avoit destiné pour être l'apôtre d'une nation fière, soupçonneuse, jalouse à l'excès, et naturellement ennemie de tout ce qui ne naît pas dans son pays. Il falloit ce cœur vraiment magnanime pour recommencer tant de fois un ouvrage si souvent ruiné, et savoir mettre à profit les moindres ressources. Il falloit ce génie supérieur, ce rare et profond savoir, pour se rendre respectable, et en imposer par l'ascendant des connoissances et des talens, à des gens accoutumés à ne respecter qu'eux, et pour enseigner une loi nouvelle à ceux qui n'avoient pas cru jusque-là que personne pût leur rien apprendre. Il falloit aussi un égal fonds d'humilité et de modestie, pour adoucir à ce peuple superbe le joug de cette supériorité d'esprit auquel on ne se soumet volontiers que quand on le reçoit sans s'en apercevoir. Il falloit enfin une aussi grande vertu, une aussi continuelle union avec Dieu que celle de l'homme apostolique, pour se rendre supportables à soi-même, par l'onction de l'esprit intérieur, les travaux d'une vie aussi pénible, aussi pleine de dangers que le fut celle du père Ricci pendant tout le temps qu'il passa à la Chine; et l'on peut assurer que le plus long martyre lui auroit épargné bien des souffrances. Tel est le portrait que nous trace le père d'Orléans de cet homme apostolique, et on va bientôt se convaincre qu'il n'est aucun trait qui ne lui convienne parfaitement.

Ricci eut pour maître le père Alexandre *Valignan*, missionnaire célèbre, qu'un roi de Portugal appeloit l'a-

pôtre de l'Orient. Il inspira à son nouveau disciple son ardeur pour la conversion des infidèles; et Valignan étant reparti pour les Indes, Ricci l'y suivit, dès qu'il eut achevé les études nécessaires pour une pareille entreprise. Elle demandoit des connoissances profondes, un esprit très-exercé, et des talens rares joints à des intentions droites, à beaucoup de courage, de détachement et d'oubli de soi-même.

Valignan, rendu à Macao, se sentit vivement touché de voir les Chinois, peuples si renommés par leur sagesse, encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. La difficulté de pénétrer dans une nation ennemie de tous les étrangers ne le rebuta pas. Il choisit les ouvriers qu'il crut les plus propres à cette grande entreprise, et il exigea d'abord qu'ils réunissent tous les efforts de leur génie pour se familiariser, s'il étoit possible, avec la langue chinoise. On sait assez à quel travail opiniâtre il faut se dévouer, pour surmonter toutes les difficultés que présente cette étude.

Les élèves du père Valignan se pressèrent d'entrer dans la Chine, dès qu'ils y furent suffisamment préparés. Le succès ne répondit pas d'abord à leur zèle. Ils ne retirèrent d'autre fruit de leurs premiers voyages que de se procurer la bienveillance de quelques Chinois, et de changer en partie l'opinion de dédain et de mépris même que cette nation a pour tout Européen, et, en général, pour tout étranger.

Mais la patience du père Ricci surmonta tous les obstacles. Dieu bénit sa persévérance, et il se procura des secours suffisans pour acheter une maison à Macao, fournir à son entretien et à celui de deux confrères qu'il s'étoit associés, et faire des présens aux mandarins et aux autres officiers dont il falloit acheter la protection.

Le père Ricci quitte Macao en 1583, et forme un éta-

blissement à Choaquin. Il employa le séjour qu'il y fit à étudier les mœurs de ses nouveaux hôtes, connoître leurs caractères, et saisir les moyens de les instruire et de les éclairer. Il s'appliqua à gagner leur estime par la pratique des arts et des sciences, pour gagner plus sûrement leurs cœurs par la prédication. Les missionnaires, pour les attirer à eux, exposèrent dans leur chapelle des tableaux de dévotion très-bien peints; c'étoit une chose toute nouvelle pour les Chinois, chez qui la peinture étoit restée dans l'enfance.

Ricci savoit l'estime que les Chinois portent à l'étude des mathématiques. Élève du fameux Clavius, sous lequel il avoit fait de grands progrès dans ce genre de connoissances, il se fit une grande réputation par l'habileté qu'il y montra. Il traça une grande carte de géographie qui fit sur leurs esprits un effet extraordinaire.

Cette opinion de savoir où les missionnaires s'établirent d'abord, leur attira l'estime des personnes distinguées par leurs emplois et par leurs talens. On aimoit à leur faire de fréquentes visites; et en même temps qu'on sortoit d'auprès d'eux charmé de leur érudition, on recueilloit avec admiration ce qu'on avoit entendu de la morale du christianisme; car c'étoit par la beauté et l'excellence de la morale que commençoit la prédication. Toujours, avant que de parler de nos mystères, les missionnaires expliquoient à ceux qui les visitoient les préceptes du Décalogue. Il se fit quelques conversions.

Animé par les premiers succès, le père Ricci composa un catéchisme qui se répandit dans toute la Chine, et y fit connoître la religion chrétienne. Cependant les progrès de la religion étoient très-lents. Les missionnaires, découragés par la stérilité de leur ministère, se retirèrent; et Ricci resta seul, assez long-temps, à lutter contre les préjugés et l'avidité du peuple et des mandarins. Il fut enfin obligé

lui-même de céder aux obstacles invincibles qui se multiplioient, et, après un court séjour qu'il fit à Macao, où il fut forcé de se retirer d'abord, il alla s'établir dans la ville de Chao-Chen. Là il donna à quelques Chinois des leçons de mathématiques, pour les préparer à en recevoir de plus importantes sur la religion et sur le salut.

Dieu bénit l'ardeur de sa foi et sa persévérance. Les yeux s'ouvrent enfin à la vérité; le nombre des néophytes grossit et se multiplia parmi ceux qu'il initioit d'abord aux sciences humaines; mais le peuple, quoique contenu par les égards et la distinction que les mandarins montroient à l'homme apostolique, saisissoit toutes les occasions de marquer ses préventions, son dédain et sa haine contre ce père et ses coopérateurs. Ricci eut un chagrin encore plus amer; la mort lui enleva ses deux fidèles compagnons, les pères d'*Almeyda* et *Pelvi*, deux prêtres pleins de l'esprit de Dieu, des éminentes qualités et de toutes les vertus qui forment le caractère des hommes apostoliques.

Ricci tente un nouveau voyage et arrive à Nankin. Ses espérances pour le succès de la prédication évangélique répondent peu à son zèle. Il reprend le chemin de Nanchan où il se voit heureusement accueilli et recherché par le vice-roi, les mandarins et les lettrés. Il y composa quelques ouvrages de sciences et de morale qui furent goûtés et répandus dans toute la Chine. Ses espérances augmentent avec ses succès; il trouve le moyen de pénétrer jusqu'à Pékin. Cette capitale ne lui offrit d'abord qu'une ingrate mission; il est obligé de retourner à Nankin. A son arrivée, il reçoit la visite de tous les grands et de tous les lettrés. Beaucoup d'entre ces derniers se font ses disciples, et viennent réformer à son école les fausses idées qu'avoient les Chinois dans presque toutes les sciences.

Leurs physiciens admettoient cinq élémens, et l'air en

étoit exclu ; ils ne regardoient l'espace qu'il occupe que comme un grand vide. Ils comptoient au nombre des élémens le bois et le métal. Leurs systèmes d'astrologie, dont ils faisoient une étude opiniâtre et continuelle, ne leur avoient point appris que les éclipses de lune arrivent par l'interposition de la terre entre la planète et le soleil. Le peuple pensoit sur ce phénomène, si simple à expliquer, des choses bizarres qu'on auroit peine à pardonner aux Américains les plus sauvages. Leurs plus habiles géographes tenoient comme principe indubitable que la terre est carrée, et ils ne concevoient pas qu'il pût y avoir des antipodes. Ricci, réfutant toutes ces erreurs grossières, et entrant sur ces premiers élémens des sciences, dans des explications simples et lumineuses, étoit écouté des savans comme un oracle.

Ces occupations, qui seules auroient absorbé tout le temps d'un savant moins profond et moins exercé que le père Ricci, ne firent point oublier à cet homme apostolique l'objet principal qui l'avoit attiré à la Chine. On conçoit aisément l'ascendant que devoient prendre les savans missionnaires sur les lettrés, qui entreprenoient de disputer contre eux sur la nature de Dieu et la véritable religion. Comme ces disputes furent publiques, l'admiration pour le père Ricci fut universelle; et, si on avoit la bonne foi de se dire persuadé de la vérité toutes les fois qu'on en est intérieurement convaincu, les plus savans d'entre les Chinois, qui fréquentoient l'école du père Ricci, eussent dès-lors confessé, adoré le vrai Dieu, et appris à connoître la religion et le culte qu'on doit lui rendre.

Nous regardons en pitié les philosophes chinois, ces lettrés si orgueilleux de leur fausse science. Mais pense-t-on que nos modernes philosophes soient sérieusement incrédules, quand ils attaquent avec un hypocrite acharnement les motifs irrésistibles de crédibilité sur lesquels sont ap-

puyés les monumens de la révélation chrétienne? ils ne sont rien que les ennemis de la lumière qui les éclaire souvent malgré eux, et qui part de leur propre conscience dont ils étouffent la voix; ils sont les esclaves de l'orgueil et des passions, qui les punissent de l'abus qu'ils font de leur propre raison, en les jetant dans des abstractions métaphysiques, des rêveries et un délire qui insultent aux plus simples notions du bon sens. Pour ouvrir les yeux, et cesser de faire les esprits forts, il a suffi à plusieurs de lire avec droiture d'intentions, et dans le calme de l'esprit et des passions, l'*Interprétation de la nature*, par Diderot; le livre *de l'Esprit*, d'Helvétius; et le *Catéchisme des Cacouacs* (1).

Quant au père Ricci, après l'avoir fait passer par de longues et pénibles épreuves, Dieu consola son zèle par des bénédictions abondantes versées sur ses travaux, et il lui fit jeter à Nankin les fondemens d'une Église devenue dans la suite très-nombreuse, et assez florissante pour qu'on ait cru devoir l'ériger en évêché.

Déjà sa présence ne lui paroît plus nécessaire à Nankin. Il se voit assez de coopérateurs pour soutenir et augmenter le nombre des néophytes de cette grande ville et des campagnes voisines; et, toujours persuadé qu'il ne travailleroit jamais assez solidement sans la protection déclarée de l'empereur, il entreprend un troisième voyage à Pékin. Il falloit, pour être accueilli, ne paroître devant l'empereur qu'avec des présens qui pussent donner une grande

---

(1) *Cathéchisme et décision des cas de conscience*, à l'usage des Cacouacs (par l'abbé de Saint-Cyr). *Cacopolis* (Paris), 1758; 1 vol. in-12.

Voyez le n° 2117 de la nouvelle édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, par M. Barbier. *Paris*, Barrois l'aîné, rue de Seine, n° 10.

idée des sciences et des arts de l'Europe. Il rassemble en conséquence toutes les curiosités d'Europe qu'il s'étoit procurées de longue main, pour cet objet. Plus vivement persuadé encore que l'homme livré à ses seules ressources ne peut rien, et que la science reste stérile si la grâce ne la féconde, Ricci se prépare à cette sainte entreprise par la prière, le jeûne, et un redoublement de ferveur dans la pratique des vertus et des exercices de piété qui font la principale force de l'homme apostolique. Il se met en route, et, après bien des traverses et des contradictions qui auroient découragé tout autre qu'un missionnaire ferme dans la foi et plein de confiance en Dieu, il arrive dans la capitale, parvient jusqu'à l'empereur et offre ses présens, parmi lesquels étoient un tableau du Sauveur, un de la sainte Vierge, une montre à sonnerie, une horloge et d'autres objets ni moins précieux, ni d'un travail moins fini. Le prince agrée ses présens, lui permet de s'établir à Pékin, et même d'entrer quatre fois l'année, avec ses compagnons, dans un enclos du palais dont l'entrée n'est accordée qu'aux officiers de l'empereur.

Ce que le père Ricci avoit prévu arriva. Il n'avoit recueilli de vingt ans de travaux et de courage que des persécutions cruelles ou des applaudissemens stériles; mais la loi de Dieu et les ministres de l'Évangile n'eurent pas été plus tôt connus à la cour, l'empereur ne les eut pas plus tôt regardés favorablement, la grâce divine n'eut pas plus tôt levé les obstacles de la crainte et de la mauvaise honte des Chinois, encore timides et orgueilleux, que ceux d'entre eux qui cherchoient la vérité, et l'étudioient avec un cœur droit, embrassèrent la religion. Des hommes, même des plus considérables par leur naissance et par leurs emplois, se rangèrent sous le joug de l'Évangile. Leur exemple fut tellement suivi, que bientôt le nombre des missionnaires fut insuffisant, quoique Dieu en suscitât de nouveaux qui

accoururent au secours des premiers, et n'épargnèrent ni peines ni travaux pour seconder leur zèle.

De la capitale, les missionnaires firent des excursions dans les provinces voisines. La moisson devint abondante, et bientôt les nouveaux chrétiens devinrent de nouveaux apôtres. Leur changement, la pureté de leurs mœurs, leur modestie, leur douceur, leur patience, leur désintéressement, leur charité, faisant un contraste frappant avec les mœurs publiques des disciples de Tao-Tsée et des lamas, préparèrent les esprits aux prédications des missionnaires. Le peuple, qui, dans ses opinions, se laisse le plus ordinairement entraîner par l'autorité de l'exemple, se montra tout disposé à croire qu'une religion si sublime dans sa morale, et si féconde en toutes sortes de vertus, lui venoit du ciel; et, la trouvant appuyée sur des monumens dont l'authenticité est à l'abri de toute critique raisonnable, il la regarda bientôt comme la seule à l'aide de laquelle on peut espérer de se rendre Dieu favorable.

Cependant les missionnaires, forcés de se plier aux usages et aux mœurs de l'empire, ne purent parvenir à faire connoître la religion aux femmes chinoises qu'avec beaucoup de précaution. Elles ne purent d'abord recevoir la prédication de la foi que de leurs maris convertis au christianisme. Les premières qui l'embrassèrent devinrent les catéchistes de leurs parentes, et les missionnaires se firent une loi de respecter, autant qu'il fut possible, cette séparation des deux sexes qu'ils trouvèrent établie. Ils ménagèrent avec prudence, dans toutes les choses qui n'étoient pas essentielles, et d'après les directions de Rome, qu'ils consultèrent dans toutes les circonstances douteuses et embarrassantes, la foiblesse et les préjugés d'un peuple ombrageux, et d'une délicatesse excessive sur tout ce qui tient aux bienséances, dont le joug le plus rigoureux est imposé aux femmes de toutes les classes, même à celles du peuple.

Bientôt on vit s'élever dans la capitale et dans les provinces des églises nombreuses et florissantes. Les établissemens formés à Nankin et à Na-chan s'accrurent et se fortifièrent ; Dieu y étoit servi, aimé ; et les néophytes, pleins du zèle et de l'esprit des apôtres, y donnoient aux idolâtres et aux philosophes chinois des leçons-pratiques et les exemples des plus sublimes vertus. Tout retraçoit autour d'eux, dans un grand nombre de nouveaux chrétiens, la vie et le courage des premiers siècles de la religion.

On doit bien s'attendre que l'œuvre de Dieu ne faisoit des progrès qu'à travers les obstacles et les contradictions suscités par les ennemis de la vérité. Les bonzes surtout, craignant de perdre le peu de considération qui leur restoit parmi les peuples, et s'effrayant du mépris où ils alloient être réduits par l'établissement d'une religion nouvelle, ne négligèrent aucun des moyens qu'ils crurent propres à la combattre, et ils employèrent contre Ricci et ses coopérateurs tous ceux que purent leur suggérer la haine et leur intérêt personnel. Mais ces persécutions, tantôt sourdes, tantôt déclarées, ne servirent qu'à animer le zèle des prédicateurs de l'Évangile, et à soutenir leur espérance. Le bien se faisoit, les tempêtes se calmoient, et la foi chrétienne s'enrichissoit chaque jour par de nouvelles conquêtes.

Il seroit difficile de dire tout ce qu'il en coûta de travaux et de sacrifices au chef de cette sainte entreprise.

Ricci étoit l'âme de la mission, et son esprit en animoit toutes les branches. Il falloit veiller sur toutes les églises, former des novices capables de perpétuer ce qu'on ne venoit que de commencer ; il falloit catéchiser, prêcher, confesser, consoler les persécutés, affermir les foibles dans la foi, donner du courage aux timides, visiter les malades, recevoir les derniers soupirs des mourans ; il falloit, dans les courts intervalles que laissoient les fonctions du minis-

tère, continuer à cultiver les sciences, donner des leçons de mathématiques et de géographie; écrire en chinois des catéchismes pour les catéchumènes, des ouvrages de piété pour les néophytes, des livres de controverse contre les savans qui attaquoient la religion; répondre aux doutes, aux objections que lui envoyoient les lettrés de toutes les parties de la Chine; cultiver, ménager la protection des grands; fournir à la subsistance des missionnaires et au soulagement des pauvres; être à tout, et s'oublier soi-même pour ne s'occuper que de Dieu et de son œuvre.

Tant de fatigues épuisèrent le père Ricci; il y succomba, malgré la force de son tempérament; il avoit vécu en apôtre, il mourut en saint, à l'âge de cinquante-sept ans. Le père d'Orléans a écrit sa vie; et cet ouvrage, où il rend un compte fidèle, exact et impartial des talens, des travaux, du zèle et des vertus de ce grand homme, sera toujours placé, par les amis de la vérité, au nombre des beaux monumens que chaque siècle ne manque pas d'élever à la gloire du christianisme.

Le père Ricci n'étoit pas seulement un zélé et vertueux missionnaire, c'étoit encore un très-beau génie; aussi, malgré sa qualité d'étranger, les annales de l'empire, qui ont consacré son nom et sa mémoire, parlent de lui avec éloge, et rendent également justice à la supériorité de ses talens et à celle de ses vertus.

C'est à l'étendue de ses connoissances dans les mathématiques que Ricci dut ses premiers succès. Sa carte de l'univers fut très-bien reçue à Pékin, quoiqu'il donnât à la Chine beaucoup moins d'étendue que les Chinois ne lui en donnent ordinairement.

On a avancé, sans en rapporter de preuves, que ce missionnaire avoit disposé sa carte de la Chine de façon que cet empire se trouvoit placé au milieu du monde, afin de flatter l'amour-propre de l'empereur et des Chinois.

On sait bien que les Chinois plaçoient leur pays dans le milieu de leurs cartes, prétendant que le reste du monde n'étoit qu'un amas de petites îles ; c'est pourquoi ils appeloient la Chine le royaume du milieu. La seule inspection de la carte du père Ricci suffit pour le laver de la calomnie dont on s'est plu à le charger. Le rédacteur de l'article du *Dictionnaire historique* qui renferme cette imputation a grand soin de se mettre en sûreté, à la faveur de l'anonyme ; aussi ne craint-il point de hasarder une accusation plus odieuse encore. A l'en croire, pour que les ministres de la religion chrétienne ne choquassent point les Chinois, notre apôtre, qu'il appelle *politique* plia la sévérité de l'Évangile aux maximes et aux pratiques du paganisme ; et ce fut par cette ruse qu'il obtint de l'empereur la permission de faire bâtir une église chrétienne dans la capitale de son empire. Comme si le fait étoit d'une notoriété indubitable, l'auteur ne prend pas la peine d'appuyer son assertion téméraire de la preuve la plus légère ; et c'est avec cette indignité qu'il traite un savant et un saint missionnaire, que la Providence a suscité pour éclairer la Chine des premiers rayons de la foi.

On lit à la Chine avec une avidité toujours nouvelle, et les savans de l'Europe connoissent le catéchisme du père Ricci, ses livres de morale et de religion, ses dialogues moraux, et ses mémoires sur l'histoire de cet empire ; il n'est aucun de ces ouvrages, composés en grand nombre, qui ne puisse suffire à sa justification, aucun où l'on ait le chagrin d'apercevoir que cet apôtre de la Chine a eu la lâcheté ou l'odieuse politique de faire goûter sa doctrine, aux dépens de la sévérité des maximes de la morale chrétienne.

Parmi les ouvrages du père Ricci, celui que l'on regarde comme son chef-d'œuvre a pour titre : *Tien-tchou-che-y*, ou *Entretiens d'un lettré chinois et d'un docteur européen*,

sur l'existence et la nature de Dieu, l'immortalité de l'âme, les récompenses et les peines de la vie à venir, la création de l'univers et la Providence; sur la nature de l'âme, la liberté, les principes essentiels de la morale, la vraie étude de l'homme chrétien, etc.

Dans cet ouvrage, l'auteur manie la dialectique avec tant de dextérité, de précision, de lumière, qu'il semble conduire son lecteur par des routes frayées, lui raconter, pour ainsi dire, ses propres pensées, et le faire jouir de ses réflexions et de ses souvenirs; tout en épuisant sa matière, il semble n'en prendre que la fleur; il sait donner du corps aux idées les plus métaphysiques, et rendre comme palpable ce qu'il y a de plus abstrait et de plus subtil dans la nécessité et la contingence des êtres (1).

Lorsque le père Ricci travailloit à ses *Entretiens*, la Providence lui ménagea des facilités bien précieuses. Le fameux *Siu*, un des premiers lettrés de l'empire, se trouvoit à Pékin, et y jouissoit de tout le crédit d'un ministre d'état, qui ne devoit son élévation qu'à son mérite et à sa vertu. Comme le père Ricci, quoique très-exercé dans le langage chinois, se défioit de son habileté, il donna son ouvrage à revoir à Siu, qui eut le zèle d'en retoucher le style, et de le mettre au niveau de tout ce que la Chine a de mieux écrit.

Dieu récompensa son zèle, et lui ouvrit les yeux à la vérité; ce ministre eut le bonheur d'embrasser le christianisme. Autant sa conversion fut précédée de doutes, de difficultés et de délais, autant fut-elle entière, sin-

---

(1) Nous enrichirons notre seconde édition de ce morceau de *choix*, qui n'a pu trouver place dans l'édition de 1809; nous le placerons en tête de notre second volume, comme introduction aux lettres de nos missionnaires à la Chine, à qui Ricci a servi d'exemple et de modèle, dans ses écrits comme dans ses actions.

cère et intrépide. La religion ayant été accusée, il prit hautement sa défense auprès de l'empereur, et s'offrit à perdre la tête, si on trouvoit quelque chose dans sa doctrine, dont les bonnes mœurs eussent à rougir, et dont l'état eût à craindre. A la mort du missionnaire qui l'avoit baptisé, il prit le grand deuil, et le fit prendre à toute sa maison. Quoique accablé d'occupations, il composa plusieurs ouvrages pour la religion. Le plus curieux est une compilation de ce qu'ont écrit les lettrés de toutes les dynasties, contre les sectes idolâtres des bonzes et des Tao-Tsée. Cette manière de combattre ces sectes est très-forte et sans réplique; car les lettrés sont pressans dans leurs raisonnemens, hardis dans leurs réflexions et adroits à manier un sujet; ils se permettent même des traits de satire et des ironies qui seroient trop caustiques sous le pinceau d'un chrétien. Un lettré a depuis augmenté cette compilation, et l'a poussée jusquà seize volumes. Si jamais on fait l'histoire des délires de l'esprit humain, on trouvera dans cet ouvrage de très-amples mémoires, et, ce qui est bien humiliant pour qui réfléchit, on y verra que ce sont les philosophes de ces sectes, et les plus habiles Tao-Tsée, et les Ho-chang qui ont débité les plus ridicules folies. C'est ce qui arrive toujours, quand, privé de l'appui d'une règle suprême de vérité, on ne se fie qu'à sa propre raison, pour disputer sur les rapports qui se trouvent entre Dieu et l'homme. Plus on a d'esprit, et plus on donne de faux jours à la vérité; plus on raisonne, et plus on s'égare.

Les missionnaires ont senti d'abord qu'un des moyens les plus prompts et les plus efficaces de propager la religion, étoit de la faire connoître par d'excellens ouvrages. On a traduit très-heureusement dans le style des *king*, livres sacrés si respectés à la Chine, les épitres et les évangiles de toute l'année. Les dogmes de notre sainte religion ont

été exposés avec autant de noblesse que de clarté, dans plusieurs traités composés à ce dessein. On a des catéchismes faits sur le plan des catéchismes les plus estimés de l'Europe, et bien d'autres ouvrages encore, parmi lesquels on distingue les livres de morale du père Ricci.

En général, on s'est attaché à écrire d'un style pur, en chinois, les ouvrages composés sur la religion; il en est trois surtout qui jouissent d'une grande réputation dans ce genre. Le premier est une explication des évangiles de l'année, faite dans un goût et sur un plan qui conviennent à la Chine, et que l'Europe aimeroit; le style, au jugement même des lettrés, en est simple, mais élégant et châtié. Le second traite des sept péchés capitaux, d'une manière plus oratoire que didactique, mais lumineuse, méthodique et pleine de détails. Le troisième parle des quatre fins dernières, avec une force et une énergie dignes du sujet; le style même ajoute à la terreur des images et des descriptions. Il est encore d'autres livres qui prouvent également que la métaphysique et l'éloquence européennes ne perdent pas à parler en chinois. Les curieux en trouveront la plus grande partie dans la bibliothèque du Vatican et dans la bibliothèque royale de France.

La mission pleuroit encore la perte qu'elle venoit de faire de l'apôtre de la Chine et d'un de ses premiers fondateurs, lorsque la Providence permit qu'il s'élevât une persécution violente contre les missionnaires. Ils se virent forcés de céder pour un temps à la tempête, et ils ne purent trouver d'asile sûr qu'à Macao.

L'année suivante, 1618, la Chine fut menacée d'une invasion par les Tartares. Leur armée étoit formidable; ils gagnèrent une grande bataille et s'avancèrent jusqu'à sept lieues de la capitale. On persuada à l'empereur *Tien-Ki* que le moyen le plus sûr de gagner la supériorité sur les Tartares, et d'en délivrer l'empire, étoit de faire usage de

l'artillerie. Les Chinois avoient des canons, mais ils ignoroient l'art de s'en servir. On se détermina à appeler les Portugais de Macao, et à permettre aux missionnaires de les accompagner. La tentative réussit; les Tartares furent repoussés sur les frontières de l'empire, et cette nation inquiète fut forcée de se tenir quelque temps en repos.

Les missionnaires profitèrent de ces momens de calme, et avancèrent les affaires de la religion. Ils gagnèrent l'estime et la faveur des grands et d'un grand nombre de mandarins. Tien-Ki étoit mort; *Zon-Chin*, son successeur, prit beaucoup de goût pour l'esprit et les connoissances du père *Adam Schall*, natif de Cologne et missionnaire jésuite. Ce fut sous ce malheureux prince que la Chine tomba au pouvoir des Tartares. *Zunté*, leur roi, en commença la conquête, et *Chun-Chi*, son fils, l'acheva en 1644. Le père Adam Schall étoit resté à Pékin; le vainqueur voulut le voir, et il se prit pour lui de beaucoup d'estime et d'affection. Non-seulement il lui donna l'entrée libre dans son palais, mais il alloit souvent le voir dans la maison qu'il occupoit, et passoit plusieurs heures avec lui. Le missionnaire, par son caractère aimable et insinuant, disposoit tellement les sujets de ces entretiens, qu'il passoit des sciences mathématiques à des points de morale et de religion. Il réussit à inspirer du moins à ce prince une telle estime pour la religion chrétienne, qu'il en obtint pour les missionnaires la liberté de la prêcher et de la propager dans l'empire. Aussi la mission évangélique a-t-elle été abondante sous son règne.

La haute considération que procuroit au père Schall la dignité de président du tribunal des mathématiques tourna au profit de la religion. Chun-Chi mourut à quatre-vingts ans; il eut pour successeur le célèbre Chang-Hi; il n'avoit que huit ans lorsqu'il monta sur le trône. Les régens de

l'empire crurent qu'il devoit être de leur politique de servir la haine des bonzes contre le christianisme, et ils devinrent persécuteurs. Les missionnaires furent presque tous chargés de chaînes, bannis et conduits à Canton. Adam Schall, déchu de sa faveur, privé de ses dignités, accablé d'opprobres et de calomnies, fut jeté dans les prisons et condamné à mort pour avoir prêché la foi de Jésus-Christ. Dieu lui avoit inspiré l'ardeur du martyre; il s'estima plus heureux de confesser le nom de Dieu dans un cachot que de l'avoir annoncé avec honneur dans le palais d'un grand monarque. La sentence ne fut pas exécutée; mais il survécut peu de temps à ses longues souffrances, et Dieu rompit ses liens terrestres, pour le faire jouir de la liberté des enfans de Dieu.

La persécution fut vive pendant la minorité de l'empereur, mais elle cessa lorsqu'il gouverna par lui-même. Aucun empereur ne fut plus ouvertement favorable à la religion. Il commença son administration par rendre la liberté aux missionnaires et aux églises chrétiennes. Les détails où nous sommes entrés dans nos autres tableaux, sur la personne et le règne de Chang-Hi, nous dispensent de nous étendre davantage sur cette époque mémorable pour le succès de la mission. Nous répéterons seulement que la nécessité de réformer le calendrier chinois fit appeler les missionnaires à la cour; que l'ignorance des mahométans, alors en possession du tribunal de l'astronomie, fut pleinement confondue en présence de l'empereur; qu'ils furent renvoyés; que le père *Verbien*, pour prix d'une victoire qu'il lui fut facile de remporter, fut proclamé devant toute la cour président du tribunal des mathématiques, et, ce qui étoit plus intéressant encore pour la religion, qu'il obtint dès-lors et qu'il conserva sans interruption la faveur et la protection déclarée de Chang-Hi.

Le tribunal des états de l'empire déclara, pour réponse

à une requête qui lui avoit été renvoyée par ordre de l'empereur, qu'après sérieux examen de la religion chrétienne, il estimoit qu'elle avoit été mal à propos condamnée, qu'elle étoit bonne et ne contenoit rien qui fût contraire au bien de l'état; qu'en conséquence, il étoit juste que la mémoire du père Adam Schall, qui avoit été flétrie pour l'avoir prêchée, fut réhabilitée; et que les grands, dépouillés de leurs charges pour l'avoir embrassée, fussent rétablis, et les prêtres européens rappelés, avec la permission de retourner à leurs maisons et à leurs églises, pour y pratiquer les exercices de leur religion; mais que, cette religion étant étrangère à l'empire, il paroissoit à propos de leur défendre de la prêcher aux Chinois, et à ceux-ci de l'embrasser. Cette décision du tribunal fut confirmée par la cour, et ce jugement fut d'un grand poids pour assurer la faveur du jeune prince contre les remontrances importunes des ennemis de la religion.

La parole sainte fructifia de plus en plus; l'année suivante, 1672, un oncle maternel de l'empereur, et un des huit généraux qui commandoient la milice tartare, reçurent le baptême. Le père Verbien, digne successeur des pères Ricci et Adam Schall, étoit, avec l'assistance du ciel, l'âme de ses succès et la colonne de cette église naissante. Ses fréquens entretiens avec l'empereur inspirèrent à celui-ci du respect et une grande estime pour la foi chrétienne; mais adorons en tremblant les jugemens de Dieu : il manqua au bonheur et à la consolation du vertueux missionnaire de pouvoir persuader à ce prince de se déclarer pour elle en l'embrassant. La sévérité de sa morale, et une politique humaine et trop timide, l'arrêtèrent. La foi est un don de Dieu; il y a encore loin de la conviction de l'esprit à la persuasion du cœur. Le prince vit la vérité, et il se contenta de lui rendre un hommage qui fut stérile pour lui-même.

Malgré la restriction insérée dans le jugement du tribunal, la lumière s'étendit bientôt de la capitale dans toutes les provinces de l'empire, et on s'aperçut alors de la nécessité d'augmenter le nombre des ouvriers évangéliques. Le père Verbien en demanda au souverain pontife. Pour enflammer le zèle et exciter l'émulation dans les corps religieux de l'Europe, il y fit connoître les dons de la grâce et les bénédictions du ciel sur la Chine. C'est à ce motif si digne de la religion que l'on doit l'origine et la publication successive des *Lettres édifiantes*. L'espérance de Verbien ne fut pas trompée; Dieu exauça les vœux des missionnaires et de leurs fervens néophytes. Des religieux de l'ordre de Saint-Dominique et de celui de Saint-François et des Augustins, suivis bientôt par des prêtres de l'institut des missions étrangères de Paris, volèrent au secours des églises de la Chine. N'oublions pas que c'est au père Ferdinand Verbien que les François sont redevables d'avoir été appelés à partager ses travaux apostoliques; c'est lui qui les fit venir à Pékin, et qui disposa l'empereur à les recevoir et à les traiter avec distinction. Il mourut au moment qu'ils arrivèrent, et fut privé de la consolation de les présenter lui-même à la cour.

Sa mort fut sainte comme l'avoit été sa vie. L'esprit de martyre est la plus sûre préparation à une sainte mort : l'exercice des vertus apostoliques et religieuses, qu'il n'avoit cessé de pratiquer depuis le moment où il avoit été appelé par une vocation extraordinaire au grand œuvre des missions, le tenoit toujours prêt à rendre compte à Dieu des talens et des grâces particulières qu'il en avoit reçus. Après les succès de son zèle pour la propagation de la foi, les maximes qu'il nous a laissées sont le plus sûr moyen de compléter son éloge. Nous nous bornerons à copier ici les traits dont il forme le caractère d'un vrai missionnaire.

« Il nous faut, dit-il, des hommes d'un courage que rien ne rebute; d'une piété qui puise dans l'oraison continuelle,

et dans l'union intime avec Dieu, ses talens et ses vertus; d'une activité que rien n'arrête; d'un zèle prudent sans respect humain, circonspect sans timidité, entreprenant sans ambition, patient sans indifférence; d'une application au salut d'autrui qui ne diminue rien de celle qu'il doit au sien propre; d'un détachement universel qui puisse lui faire dire sans cesse avec vérité : Je ne vis point, c'est Jésus-Christ qui vit en moi; je ne cherche point ma gloire, mais celle de celui qui m'a envoyé; je ne fais rien de moi-même, c'est sa grâce seule qui opère les œuvres dont je ne suis que le foible instrument. »

Tel étoit le père Verbien; tels ont été les pères Ricci et Adam Schall, ces trois hommes apostoliques que l'Église chrétienne de la Chine nommera toujours, avec reconnoissance et amour, ses premiers pères dans la foi, et les fondateurs de la mission dont Dieu s'est servi pour l'appeler à la connoissance de l'Évangile, et la faire marcher dans la voie du salut.

Les décrets de Dieu sont impénétrables. Pourquoi faut-il qu'une époque si glorieuse et si riche en bénédictions ait touché de si près aux temps de troubles et de dissensions qui ont agité cette Église naissante, et qui ont servi de prétexte et ouvert la porte à la plupart des persécutions qui, pendant le cours de plus d'un siècle, déchirèrent son sein, et se succédèrent presque sans intervalle? On voit assez que nous allons être forcés de parler des disputes sur les cérémonies chinoises, disputes qui n'ont pas moins scandalisé l'Europe qu'affligé l'Église de la Chine. Pour juger du fond de ces disputes, il faut se former une idée exacte du sujet qui en fut l'occasion et le prétexte.

Le père *Ricci,* arrivé à la Chine en 1580, s'imagina que le moyen le plus sûr d'attaquer les préjugés et d'amener les Chinois à la vérité, étoit de se joindre en partie aux éloges que la nation et le gouvernement ne cessent de donner à

Confucius, qu'ils regardent comme le sage par excellence, le maître de la grande science et le législateur de l'empire. Il crut avoir découvert que la doctrine de ce philosophe, sur la nature de Dieu, se rapprochoit beaucoup et ne différoit pas essentiellement de celle du christianisme; que ce n'étoit point le ciel matériel et visible, mais le vrai Dieu, le Seigneur du ciel, l'Être suprême invisible, et spirituel dans son essence, infini dans ses perfections, créateur et conservateur de toutes choses, le seul Dieu enfin dont Confucius prescrivoit l'adoration et le culte à ses disciples. Quant aux honneurs rendus aux ancêtres, les prosternations, les sacrifices mêmes qu'on offroit pour honorer leur mémoire, le père Ricci se persuada et s'efforça de persuader aux autres que, dans la doctrine de Confucius bien entendue, ces hommages étoient des cérémonies purement civiles, où ce philosophe enseignoit qu'on ne devoit voir rien de religieux et de sacré; que le motif en étoit uniquement fondé sur les sentimens de vénération, de piété filiale, de reconnoissance et d'amour que les Chinois ont eus dans tous les siècles, à remonter jusqu'au berceau de leur empire, pour les auteurs de leurs jours, et pour les sages qui les ont éclairés des rayons de la vraie science; qu'ainsi ces fêtes nationales et ces cérémonies, ramenées à leur source et aux vrais principes du philosophe chinois, n'étoient pas un culte de superstition et d'idolâtrie, mais un culte civil et politique, qui pouvoit être permis à l'égard de Confucius et des ancêtres, à des Chinois convertis au christianisme.

Telle a été, jusqu'à sa mort, arrivée en 1610, l'opinion du père Ricci; telle a été celle du plus grand nombre des missionnaires.

Le père *Longobardi,* qui lui succéda, vit ces usages sous un aspect bien différent. L'estime qu'il portoit aux talens et aux vertus du père Ricci avoit suspendu son jugement et ses scrupules sur le système et la pratique de cet homme

apostolique ; mais, se voyant à la tête de la mission, et responsable de tous les abus qui pourroient s'y commettre, il crut de son devoir d'examiner de plus près ces questions importantes. Il y fut encore excité par l'avis que lui donna le père *Pascio*, visiteur-général, que les missionnaires du Japon n'approuvoient pas le système de son prédécesseur. Il se mit à lire les ouvrages de Confucius et de ses plus célèbres commentateurs, et il consulta les lettrés qui pouvoient lui fournir des lumières et lui inspirer le plus de confiance. Plusieurs autres missionnaires jésuites agitèrent entre eux ce sujet de controverses ; les sentimens furent partagés. Le père Longobardi composa, à cette occasion, un ouvrage où la matière fut traitée à fond, et les conclusions en étoient que la doctrine de Confucius et celle de ses disciples étoient plus que suspectes de matérialisme et d'athéisme ; que les Chinois ne reconnoissoient, à le bien considérer, d'autre divinité que le ciel et sa vertu matérielle répandue dans tous les êtres de l'univers ; que l'âme n'étoit, dans leur système, qu'une substance subtile et aérienne ; et qu'enfin leur opinion sur l'immortalité de l'âme ressembloit beaucoup au système absurde de la métempsycose qui leur étoit venu des philosophes indiens.

Considérés sous ce point de vue, les usages de Chine parurent à Longobardi et à ceux qui se déclarèrent pour lui, une idolâtrie des plus caractérisées, et par conséquent une superstition abominable, qui ne pouvoit s'allier avec la sainteté du christianisme ; une pratique criminelle, dont il falloit faire sentir l'impiété aux Chinois que la grâce de Dieu appeloit à la lumière de l'Évangile, et qu'il falloit interdire rigoureusement à tous les chrétiens, quelles que fussent leur condition et les places qu'ils occupoient dans l'empire.

Les partisans de cette opinion n'en restoient pas là ; ils

défendoient aux nouveaux chrétiens de se servir des termes de *King*, de *Tien*, de *Xam-Ti*, prétendant qu'ils ne signifioient pas le Seigneur du ciel dans l'esprit des Chinois qui prononçoient ces paroles, mais seulement le ciel empereur, entendant par-là le ciel matériel, la seule divinité que reconnussent les lettrés eux-mêmes, et l'unique objet de leur culte.

A la lecture de cet ouvrage, les jésuites qui demeuroient à Macao se déclarèrent ouvertement pour l'opinion de Longobardi. Le père *Palineiro*, nouveau visiteur, adressa aux missionnaires la défense formelle d'employer à l'avenir le nom de King ou de Tien, ou de Xam-Ti, pour signifier le vrai Dieu, et de tolérer l'usage des cérémonies chinoises pour les chrétiens. Cet ordre ne put commander à la conscience des missionnaires attachés au système du père Ricci. Ils protestèrent de leur disposition sincère à se soumettre aux décisions qui émaneroient du Saint-Siége; mais, d'après la connoissance qu'ils avoient des mouvemens qui résulteroient pour les progrès de l'Évangile, de cette révolution qu'on leur proposoit de faire dans les opinions chinoises, sur ces usages qui remontoient si haut dans l'histoire de l'empire, et que jusqu'à présent les chrétiens avoient pratiqués sans scrupule, en les restreignant à un culte purement civil, ils refusèrent de rien changer à leur enseignement et à leur conduite.

La dispute, qui s'agitoit avec beaucoup de vivacité au fond de l'Asie, fut portée à Rome, où les sentimens n'étoient pas moins partagés qu'à la Chine. On pense bien que la question y étoit présentée sous un jour tout-à-fait différent par les deux partis. Sur l'exposé des dominicains et de leurs adhérens, il émana de la propagande, en 1645, avec l'approbation du pape Innocent X, un décret provisoire qui défendit les cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le Saint-Siége eût prononcé définitivement. Les jé-

suites se plaignirent de n'avoir point été entendus. Ils furent admis à justifier leur opinion ; et, d'après leur exposé, parut un nouveau décret, en 1656, portant permission aux Chinois et aux lettrés convertis de persister dans leurs anciens usages, en déclarant, pour sauver tout scandale, que par les honneurs qu'ils rendoient, soit aux ancêtres, soit à Confucius, ils n'entendoient pas un culte religieux, mais seulement un culte civil et purement politique.

Les jésuites, s'appuyant sur le second décret approuvé par Alexandre VII, prétendirent qu'il étoit censé anéantir les dispositions du premier. Les dominicains en portèrent leurs plaintes à Rome, et en obtinrent un troisième décret, par lequel les deux précédens portés dans la même cause étoient maintenus, c'est-à-dire, que les cérémonies chinoises étoient défendues pour ceux qui les croiroient idolâtriques, et permises à ceux qui ne les regarderoient que comme des actes d'une vénération purement civile. Le Saint-Siége se réservoit toujours de prononcer définitivement sur le fond de la dispute, lorsque les raisons produites de part et d'autre paroîtroient suffisamment discutées.

Ce n'étoit pas là le moyen de rétablir la paix. La liberté accordée à chacun de produire ses mémoires ne fit qu'allumer de plus en plus l'esprit de dispute et de contention ; on devoit s'y attendre. Innocent XI, qui s'en aperçut, tenta de remédier à un mal qui devenoit de plus en plus funeste aux succès des missions. Il falloit prendre sur les lieux des informations assez sûres et assez étendues pour mettre Rome en état de rendre un décret définitif et absolu. Le pape s'arrêta à l'exécution de ce projet que lui dictoit sa sagesse, et que nécessitoient les circonstances.

Il s'étoit formé à Paris une société d'ecclésiastiques, dont la destination et l'objet étoient de porter la connois-

sance de Jésus-Christ aux nations infidèles de l'Afrique et de l'Asie. Louis XIV, dont la munificence ne laissoit aucune occasion d'éclater, avoit concouru à cet établissement. Cette société, dont le séminaire est situé rue du Bac, sous le nom de *maison des missions étrangères*, procura à la religion, dès les premiers temps de son institution, des hommes d'un mérite rare, d'une vertu sublime, et d'un zèle vraiment apostolique. Les sujets de cette compagnie, après s'être préparés à la sainteté de leur vocation pendant quelque temps, dans la maison de Paris, sont envoyés à Ispahan, capitale de la Perse, pour s'y perfectionner dans l'étude des langues orientales. L'esprit primitif se soutient dans toute sa ferveur. Brûlant du feu de l'amour des souffrances et de l'esprit de martyre, sacrifiant tous les avantages que la naissance, la fortune et des talens distingués pouvoient promettre à plusieurs de ces pieux ecclésiastiques, se dévouant sans réserve et sans partage au grand œuvre des missions, on les a vus dans tous les temps porter avec un courage héroïque la lumière de l'Évangile aux nations idolâtres; et ceux qui survivent aux malheurs que notre révolution a fait éprouver à leur compagnie, cultivent, avec des fatigues incroyables, les portions éloignées du champ de l'Église, que leurs prédécesseurs avoient défrichées. Le royaume de Siam, le Tonquin, la Cochinchine, et les autres pays voisins, continuent d'être le théâtre de leur zèle. Uniquement occupés d'avancer l'œuvre de Dieu dans les pays qui leur sont échus en partage, ils ne pensent pas même à publier en Europe les bénédictions abondantes que Dieu verse sur leurs travaux. On oseroit presque se plaindre de leur modestie. En nous dérobant la connoissance de leurs succès, elle semble enlever à la religion même un des moyens les plus propres à exciter dans les âmes généreuses la gloire de venir au secours de leur établissement, et dans plusieurs, la noble émulation de

les imiter. Combien peu de personnes savent que leur mission étoit, en 1787, dans l'état le plus florissant à la Cochinchine; que, cette année, le nombre des communions dans la quinzaine de Pâques s'est élevé à près de deux cent mille; et que chaque jour la religion chrétienne y fait de nouvelles conquêtes.

Vers l'époque où la dispute sur les cérémonies chinoises étoit dans sa plus grande chaleur, quelques-uns de ces respectables missionnaires avoient pénétré dans la Chine, et s'étoient joints aux ouvriers évangéliques de ce grand empire. Ils se rangèrent du côté de ceux qui jugeoient le culte chinois incompatible avec les principes du christianisme. La réputation de sagesse et de capacité dont ils jouissoient à Rome et en France, donnoit un grand poids à leur sentiment. M. *Maigrot*, l'un d'eux, docteur de la maison de Sorbonne, honoré du titre de visiteur apostolique, et nommé ensuite à l'évêché de Conon, s'étoit rendu à la Chine. Les papes Innocent XI et Innocent XII le chargèrent d'examiner sur les lieux le véritable état de la controverse, et d'en informer le Saint-Siége. Après avoir employé un temps qu'il crut suffisant à cet important examen, il condamna ces cérémonies et les défendit sous les peines canoniques, comme opposées à la sainteté du christianisme. Cette ordonnance ne servit qu'à alimenter et attiser davantage le feu de la dispute. Les missionnaires dissidens opposèrent le décret d'Alexandre VII, et celui même d'Innocent XI, à la décision du visiteur; ils prétendirent que ce mandement avoit été témérairement rendu sur un faux exposé, et ils s'en plaignirent dans les mémoires qu'ils firent passer à Rome. De son côté, le prélat y fit présenter au pape, en 1696, une requête, par laquelle il supplioit le Saint-Siége d'ordonner ce qu'il jugeroit convenable sur les dispositions que contenoit son mandement.

Les directeurs du séminaire des missions étrangères de

Paris se firent un devoir de défendre leurs confrères; et, pour attaquer la question au fond, ils dénoncèrent à la Sorbonne les mémoires du père Lecomte. Les docteurs de la faculté s'assemblent, examinent, et portent leur censure sur cinq propositions extraites de ces mémoires. Dans le même temps, messieurs des missions étrangères écrivent au pape, et rendent leur lettre publique. Le ton d'aigreur et de vivacité qui s'y fait sentir donna lieu de soupçonner qu'ils agissoient de concert avec les solitaires de Port-Royal, qui depuis long-temps étoient en guerre ouverte contre les jésuites. Tout leur étoit bon pour la soutenir avec avantage, et ils saisirent avec vivacité l'occasion de soulever de plus en plus les préventions qu'ils excitoient contre cette compagnie.

Pascal s'étoit montré à front découvert; on doit avoir raison quand on écrit si bien. Les grâces de son style changèrent en démonstration ce qui jusque-là n'avoit été que problème. Sans autre examen, on se persuada qu'un écrivain qui savoit si bien sa langue n'ignoroit pas l'histoire, et la cause fut jugée; l'opinion seule l'emporta, et en France on demeura convaincu que les jésuites étoient les corrupteurs de la morale, parce que M. Pascal l'avoit dit. Il ne s'agissoit plus que de les montrer à la Chine les apôtres ou tout au moins les fauteurs de l'idolâtrie; et c'est l'objet de l'ouvrage volumineux des solitaires de Port-Royal sur la morale pratique des jésuites.

Cependant l'affaire des cérémonies chinoises étoit instruite à Rome avec plus d'activité que jamais. La congrégation nommée à cet effet expose les questions qui étoient à juger. Les docteurs de Paris sont consultés; cent quarante donnent leur avis et condamnent le culte chinois. Les consulteurs de Rome se trouvent d'accord avec la faculté de théologie de Paris, et Clément XI porte un décret conforme. Des raisons de prudence empêchent le pape

de le rendre public. M. de *Tournon*, patriarche d'Antioche, et revêtu quelque temps après de la pourpre romaine, arrive à la Chine avec la qualité de légat près de l'empereur (1); les missionnaires favorables aux cérémonies des Chinois lui demandent la publication des décrets du pape. Fidèle à ses instructions, le légat se refuse à leurs instances, et se contente de publier un mandement, qui bientôt eut le même sort que celui de M. Maigrot. Les missionnaires dissidens, qui avoient à leur tête trois évêques et vingt-quatre jésuites, appellent du mandement. Leurs moyens de défense sont toujours les mêmes : la nullité du mandement, résultant d'un faux exposé des faits, et de l'opposition marquée qui se trouvoit entre le décret provisoire d'Alexandre VII, décret qui, n'étant pas révoqué, leur sembloit devoir subsister dans toute sa force, et prévaloir sur l'autorité d'une simple ordonnance du légat.

Rome s'aperçut enfin que toutes ces résolutions conditionnelles et provisoires n'auroient jamais une autorité suffisante pour captiver les esprits et commander efficacement à la conscience ; qu'en laissant toujours le fond de la question indécis, plus elles se multiplieroient, plus elles fourniroient d'alimens à la dispute et de prétextes pour se soustraire à l'obéissance. Pendant cette longue discussion qui avoit duré plus d'un siècle, on avoit pu se procurer assez de mémoires et d'éclaircissemens pour être en état de rendre un jugement absolu et définitif.

C'est ce que fit Clément XI en 1710. La nullité de l'appel des missionnaires dissidens fut prononcée, l'ordonnance de M. de Tournon pleinement confirmée; et, pour qu'il ne restât aucun doute sur les intentions du Saint-Siége, le

---

(1) Voyez le mémorial de ce qui s'est passé à Pékin, dans le séjour de M. de Tournon, à la suite de ce tableau, page 349.

pape fit écrire par l'assesseur de la congrégation aux généraux des jésuites, des dominicains, des augustins et des franciscains, que son décret n'étoit point conditionnel, mais absolu ; et qu'étant dans l'inébranlable résolution de n'y rien changer, il leur en adressoit une expédition, afin qu'ils donnassent à leurs missionnaires l'ordre de le faire exécuter de point en point sur les lieux.

Mais qu'il est difficile d'éteindre l'esprit de dispute et de contention, surtout lorsqu'il est porté au point d'aigrir et de diviser les cœurs! Tant de précautions de la part du pape n'empêchèrent pas qu'on ne trouvât des moyens d'éluder les dispositions du décret, par des interprétations qui tendoient à l'assimiler aux décrets précédens, et à ne le faire envisager que sous le point de vue d'une ordonnance provisoire et conditionnelle. Clément XI ne se rebuta pas, et il réussit enfin à terminer cette grande affaire par une bulle solennelle, revêtue de toutes les formes les plus imposantes. Les usages chinois y sont proscrits, comme présentant tous les caractères d'un culte religieux, et par conséquent idolâtrique. Cette constitution apostolique (1) renferme un formulaire de serment que doivent prêter tous les missionnaires, présens et à venir, de se soumettre à ses dispositions.

Clément XI, sur les instances que lui en firent le visiteur-général, les évêques et les vicaires apostoliques de la Chine, se résolut à envoyer un nouveau légat avec des instructions particulières, pour faire recevoir et exécuter sa constitution. Le pape fit choix de M. Ambroise *Mazza-Barba,* qu'il créa patriarche d'Alexandrie. Viani, confesseur du légat, a écrit l'histoire de sa légation, et on en trouve un extrait très-circonstancié dans le vingtième volume de l'*Histoire générale des voyages,* publiée en 1749.

---

(1) Voyez cette constitution à la fin de ce volume, page 358.

Mezza-Barba développa un grand caractère, et sa conduite, au jugement même du père Du Halde, fut en tout prudente et modérée. Cependant les suites malheureuses que produisit sa légation n'ont que trop vérifié le funeste pressentiment des jésuites missionnaires, contre tout changement que l'on tenterait d'apporter aux anciens usages qui sont, pour les Chinois, plus sacrés et plus respectés que leur religion même.

Depuis long-temps l'empereur étoit instruit des dissensions qui régnoient parmi les missionnaires. Toute la question se réduisoit à se former une idée exacte de la nature des cérémonies chinoises. Les missionnaires qui étoient à sa cour crurent que le seul moyen de rétablir la paix, avec l'uniformité de sentiment, étoit de faire décider qu'elles étoient purement civiles. Ils s'en ouvrirent à l'empereur, et ils en obtinrent une déclaration authentique et si précise, qu'elle leur parut un argument irrésistible en faveur de leur opinion.

L'empereur assembla les grands de la nation, les premiers mandarins, les principaux lettrés et le président de l'académie impériale : tous parurent surpris qu'il y eût des savans en Europe qui sembloient croire que les lettrés de la Chine honoroient un être inanimé et sans vie, tel que le ciel visible et matériel, et tous déclarèrent solennellement qu'en invoquant le *Tien*, « ils invoquoient « l'Être suprême, le Seigneur du ciel, le dispensateur de » tous les biens, qui voit tout, qui connoît tout, et dont » la Providence gouverne cet univers. »

Le prince confirma cette déclaration, et, pour y donner encore plus de force, y joignit son opinion particulière. « C'est par respect, y est-il dit, que les Chinois n'osent » pas appeler Dieu de son propre nom, et qu'on a cou- » tume de l'invoquer sous le nom de ciel suprême, de » ciel bienfaisant, de ciel universel ; de la même manière

» qu'en parlant de l'empereur, on ne l'appelle pas de son
» nom, mais que l'on dit les degrés de son trône, la cour
» suprême de son palais : ces noms, quoique différens
» quant aux sons, ont le même sens. Enfin, ajouta l'em-
» pereur, le principe de toutes choses s'appelle *Tien*, ciel,
» en terme noble et figuré, de même que l'empereur est
» appelé *Chao-ling*, du nom de son palais, où brille da-
» vantage sa majesté impériale. »

Kang-Hi ne s'explique pas moins nettement sur les honneurs et le culte rendus aux ancêtres. Selon lui la doctrine des *tablettes* n'est conforme ni à celle de Confucius, ni aux lois de l'empire. Ces tablettes ont été dans la suite des temps substituées aux portraits imaginés, depuis cent ans au plus, pour conserver le souvenir des ancêtres, et dont on s'étoit dégoûté à cause de leur peu de ressemblance. Il ajouta que, malgré l'inscription *Siége de l'esprit*, qu'elles portoient, aucun Chinois n'étoit assez crédule pour s'imaginer que l'âme de leurs ancêtres vînt s'y rendre ; qu'ils les regardoient comme des représentations purement symboliques, auxquelles on ne demandoit rien, et dont on n'espéroit rien.

Cette déclaration, sur laquelle les missionnaires jésuites avoient fondé les plus grandes espérances, ne servit qu'à augmenter le feu de la discorde ; bientôt elle devint le signal de la ruine des missions dans les provinces de l'empire, et de la persécution contre le christianisme. L'empereur s'en prévalut pour vouloir se rendre juge du fond de la contestation. Kang-Hi, passionné pour les sciences, protégeoit avec éclat tous les Européens qu'il croyoit propres à les étendre et à les perfectionner dans son empire. Ses entretiens avec les missionnaires lui avoient inspiré une profonde estime pour une religion qui n'est pas moins admirable par les vertus qu'elle produit que par la morale qu'elle enseigne ; il voyoit avec satisfaction les

heureux progrès de la mission. Les mœurs des bonzes, leur charlatanisme et leur ignorance lui étoient parfaitement connus, ainsi que toutes les absurdités de la doctrine des sectes chinoises. Tout le portoit à désirer que les missionnaires vinssent à bout, par l'ascendant de leur mérite et de leurs vertus, d'étendre à la religion et à la morale les mêmes lumières qu'ils avoient portées dans les sciences et les arts; mais il envisageoit les choses plus en politique qu'en ami sincère de la vérité.

Les Chinois sont, de toutes les nations de l'univers, le peuple le plus superstitieux et le plus porté à la révolte, quand on entreprend de toucher à ses usages et à ses pratiques générales. Ils sont aussi anciens que l'empire, et ils les croient autant de lois descendues du ciel. Chaque particulier est élevé dans l'opinion que sa destinée, en bien ou en mal, est attachée à sa fidélité ou à sa négligence à les défendre et à les observer. La piété filiale est la vertu des Chinois, et, dans tous les siècles, les honneurs rendus aux ancêtres en ont été regardés comme le premier devoir. Aussi verrons-nous, dans toutes les requêtes présentées aux empereurs contre la religion chrétienne, que le premier crime dont on l'accuse est de pervertir le peuple, en lui inspirant du mépris ou de l'indifférence pour un culte national, consacré par les lois fondamentales de l'empire. Il falloit donc commencer par détruire ces préjugés que fomentoient l'intérêt personnel des bonzes contre le christianisme, et la jalousie des mandarins et des lettrés contre les missionnaires de la cour. Il ne s'agissoit, pour en bannir les idées de superstition et d'idolâtrie, que d'éclairer la raison du peuple; c'étoit sans doute un grand pas de fait, pour arriver à cet important résultat, qu'une déclaration si importante par la qualité des personnes qui l'ont souscrite, et qui, publiée par le chef même de l'empire, réduisoit les cérémonies

chinoises à un culte de vénération purement civile.

Cet acte authentique fut regardé par les évêques de la Chine, et par la plus grande partie des missionnaires, comme un bienfait marqué de la Providence. On s'empressa de le faire passer à Rome, et, en attendant ses réponses, on crut que pour mettre en sûreté la conscience des nouveaux chrétiens, il suffisoit de leur expliquer dans quel esprit ils pouvoient se permettre d'assister aux cérémonies des ancêtres et de Confucius.

Le calme dont jouit l'Église de la Chine fut de courte durée. Le mandement de M. Maigrot ralluma la dispute, et changea les dispositions favorables de l'empereur pour la religion chrétienne. Son ressentiment tomba d'abord sur MM. *Maigrot, Mezza-Falce,* vicaire apostolique du *Tché-kiang,* et *Guéli,* missionnaire apostolique qu'il fit bannir à perpétuité de ses états, et reléguer en Tartarie, comme chef de discorde entre les missionnaires, et violateur des lois sacrées de l'empire.

Bientôt il faudra un miracle de la Providence pour soutenir le courage des nouveaux chrétiens, et arrêter la mission sur le penchant de sa ruine : la persécution recommence. En 1706, un édit impérial, publié dans les provinces, et enregistré dans tous les tribunaux, défend aux missionnaires européens de rester à la Chine, sans une permission expresse et par écrit de la cour, qui ne devoit leur accorder des lettres-patentes qu'autant qu'ils se montreroient disposés à ne rien enseigner qui fût contraire aux usages de l'empire et au culte rendu à Confucius et aux ancêtres, et qu'ils promettroient avec serment de ne retourner jamais en Europe. Les missionnaires qui refusèrent de prendre cette patente de l'empereur furent en butte aux plus mauvais traitemens. Ceux qui ne purent se dérober à l'orage furent saisis et traînés, chargés de chaînes, à Canton et à Macao.

C'est dans ce temps que M. de Tournon venoit d'arriver à la Chine, dans le dessein de faire tous ses efforts pour calmer la tempête. Les missionnaires avoient disposé l'empereur à le bien recevoir, dans l'espérance de le gagner. Ce prince avoit d'abord affecté de lui faire rendre les plus grands honneurs; mais quand il sut qu'on n'avoit eu aucun égard, à Rome, à sa déclaration, et que l'objet de la mission du légat étoit d'exiger des missionnaires la soumission au décret du pape qui condamnoit les cérémonies chinoises comme contraires à la sainteté du christianisme, ce prince changea de conduite et traita le légat en ennemi. M. de Tournon part de Nankin et arrive à Canton. On lui signifie l'ordre de se retirer à Macao, et la défense d'exercer aucun acte de juridiction, jusqu'au retour des pères *Barros* et *Bauvolier* qu'on avoit envoyés à Rome. On fait essuyer à sa personne et aux gens de sa suite toute sorte de désagrémens et d'indignités. Sous prétexte de lui faire honneur, on lui donne une garde qui le constitue prisonnier dans la maison qu'il avoit louée près de la mer. La promotion de M. de Tournon au cardinalat, dont la nouvelle fut apportée à Macao, le 17 août 1709, acheva de perdre ce prélat. On enferma dans la forteresse six missionnaires, chargés de lui annoncer sa promotion de la part du souverain pontife, et lui-même, resserré plus étroitement que jamais, fut réduit, pour toute nourriture, à ce qu'une femme âgée trouva le moyen de lui fournir secrètement pendant quelque temps. Enfin il succomba à ses chagrins et à ses longues souffrances, et mourut le 8 de juin 1710.

Les bonzes, et ceux des grands de l'empire et des mandarins qui avoient vu avec chagrin les progrès de la propagation de l'Évangile, mirent à profit la conduite de l'empereur pour réveiller leur haine et suscitér de toutes parts des persécutions. Dans un grand nombre de pro-

vinces, les mandarins proscrivirent par des ordonnances particulières le christianisme, comme une secte fausse, séditieuse, inspirant la révolte et contraire aux lois de l'empire : les missionnaires furent traités d'imposteurs et de gens qui séduisoient le peuple. Plusieurs églises furent rasées, ou employées à des usages profanes; les lettrés chrétiens furent dégradés, et les autres condamnés à divers châtimens.

Cependant *Kang-Hi* faisoit toujours des vœux secrets pour le christianisme. Il protégeoit les missionnaires qui étoient à sa cour, et réprimoit, autant qu'il le pouvoit sans compromettre les principes de sa politique, les actes de violence exercés par les mandarins. Les exercices de la religion continuoient de se faire avec une entière liberté, dans les églises de Pékin; et l'empereur ne cessoit de presser les missionnaires jésuites de redoubler leurs sollicitations à Rome, pour en obtenir des décisions propres à établir l'uniformité de sentimens parmi les missionnaires, et à concilier les principes du christianisme avec les usages chinois et les lois de l'empire.

Ce fut dans ces circonstances que les missionnaires jésuites furent chargés d'annoncer à Kang-Hi l'arrivée d'un nouveau légat dans la personne de *Mezza-Barba*. Les permissions nécessaires pour se rendre à Pékin ayant été envoyées à Canton, les mandarins des provinces reçurent l'ordre de lui rendre sur toute sa route les plus grands honneurs. Arrivé près de l'empereur, il en obtint quatre audiences solennelles. Tout l'art de la politique fut mis en œuvre pour le faire entrer dans les vues de l'empereur. On essaya tour à tour de le séduire par les promesses, et de l'intimider par les menaces. L'empereur étoit savant en tout genre de connoissances, et il avoit la foiblesse d'aimer à en faire parade. Il n'oublia rien pour embarrasser le légat par des questions et des réponses captieuses,

et trop souvent même il abaissa la dignité impériale jusqu'à prendre le ton de la plaisanterie. Mezza-Barba se montra en tout le digne représentant du chef suprême de la religion ; par sa prudence il sut se dérober aux piéges qu'on lui tendoit de toutes parts, et son courage l'éleva toujours au-dessus des désagrémens et des outrages même qu'on lui fit plus d'une fois éprouver. Il finit par forcer l'empereur de l'estimer, mais il ne gagna rien pour les intérêts de la religion.

Le légat, prévoyant que, dans des circonstances aussi critiques, sa présence ne pouvoit plus que nuire aux affaires de la religion, obtint son audience de congé, et peu de jours après il s'éloigna de Pékin pour repasser en Europe. L'expulsion des missionnaires suivit de près le départ de Mezza-Barba, et bientôt il ne fut plus possible d'être chrétien sans se voir exposé chaque jour à souffrir la perte de sa liberté, de ses biens, de sa vie même pour sa religion.

Les deux légats du Saint-Siége étoient chargés d'une commission infiniment délicate. Il falloit un miracle du ciel pour la faire réussir. Suivant les règles de la prudence humaine, le succès en étoit impossible. L'Europe, et surtout la France, ont été inondées d'écrits pour et contre, sur les cérémonies chinoises. La liste qu'on en trouve dans Fabricius, qui n'en a cité qu'une partie, est déjà effrayante pour ceux qui voudroient approfondir ce point de controverse. Ces ouvrages, enfantés la plupart dans des intentions hostiles contre les jésuites, ne doivent être lus qu'avec l'impartialité d'une critique attentive et sévère. A en croire les écrivains de ce temps, qui se piquent de se montrer les plus modérés dans leur opinion, si l'Évangile, qui avoit fait d'abord des progrès assez rapides à la Chine, n'y a pas fructifié davantage, il ne faut s'en prendre qu'à la rivalité des missionnaires, et à l'esprit de conten-

tion et de dispute, maladie de l'Europe, qu'ils ont portée avec eux dans ces climats éloignés, où ils ne devoient aller que pour éclairer les hommes et les rendre plus vertueux.

Ce jugement est-il bien réfléchi? Il ne faut connoître ni le cœur de l'homme, ni l'histoire, et surtout il faut ignorer le caractère national des Chinois et leur gouvernement politique, pour rejeter sur une cause purement secondaire les persécutions auxquelles l'Église de la Chine a été exposée pendant le cours de plus d'un siècle.

S'il se présentoit, dans quelque empire de l'Europe que ce soit, un légat du pape pour y faire abroger une loi constitutionnelle, imagineroit-on sérieusement que les intrigues ou le crédit d'un certain nombre de religieux suffiroient pour faire réussir ou échouer une négociation de ce genre?

L'application est aisée à faire. A la Chine, les honneurs décernés à Confucius et aux ancêtres sont regardés comme loi constitutionnelle de l'empire, et les Chinois tiennent à leurs usages plus encore qu'aucune nation de l'Europe à sa constitution politique. Ce que les souverains catholiques refuseroient à la tiare, qu'ils respectent et qu'ils honorent, faut-il s'étonner qu'un empereur infidèle ne l'ait pas accordé à des légats du Saint-Siége?

Avant les décrets de Clément XI, les missionnaires jésuites permettoient, il est vrai, et ils se croyoient fondés à permettre les cérémonies chinoises, telles qu'Alexandre VII les avoit permises, parce qu'ils les regardoient comme un culte civil et politique. Peut-on douter que les jésuites, unis dans cette doctrine et cette pratique, avec un grand nombre de missionnaires des différens ordres de religieux, aient trahi leur conscience et se soient montrés rebelles à des décisions positives du Saint-Siége? Clément XI lui-même, dans le décret de 1704, rend justice à la droiture de leurs intentions. Il redresse leur

erreur, mais il défend de les nommer coupables. Voici comme s'en expliquoit le pape avec la congrégation de la propagande.

« Il ne faut pas blâmer les missionnaires qui ont cru devoir suivre jusque-là une autre pratique. Il ne doit pas paroître étonnant que dans une matière disputée durant tant d'années, où le Saint-Siége a donné ci-devant différentes réponses, selon les différens exposés qu'on lui avoit faits des circonstances des choses, tous les esprits ne se soient pas trouvés réunis dans le même sentiment. C'est pourquoi nous chargeons M. le patriarche d'Antioche, et tous autres qui auront le soin de faire exécuter nos réponses..., de mettre à couvert l'honneur et la réputation des ouvriers évangéliques..., et d'empêcher qu'on ne les fasse passer pour des fauteurs de la superstition et de l'idolâtrie, étant hors de doute qu'après que la cause est finie, ils se soumettront avec l'humilité et l'obéissance convenables aux décisions du Saint-Siége. »

Ajoutons ici les protestations envoyées à Rome par les missionnaires jésuites.... « Nous déclarons à la face de toute l'Église, comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois, que quelque chose qu'il plaise au saint père de déterminer sur l'affaire de la Chine, nous obéirons. Il nous condamneroit mille fois, que nous n'oublierions jamais ce qu'il est, et ce que nous sommes.... Si le pape condamne la pratique que nous avons suivie, quoique appuyée de l'autorité d'un autre pape, quelque chose qu'il nous en doive coûter, l'honneur, la liberté, et la vie même, nous nous soumettrons sans restriction et sans délai. »

Voyons maintenant quelle a été la conduite des jésuites. Depuis la publication du décret, *ex illâ die,* rendu en 1715 par Clément XI, et notifié à la Chine en 1716, les missionnaires jésuites n'ont plus qu'un seul sentiment, qui est celui de la soumission. Chaque missionnaire a

souscrit le serment annexé à la constitution. Les archives de la congrégation sont dépositaires de toutes les signatures envoyées par chacun d'eux à Rome. La vérité parle aux yeux : s'opiniâtrer, comme les adversaires des jésuites, à nier des faits authentiques, c'est jeter des nuages sur l'évidence même.

Séduits, entraînés par l'ardeur de leur zèle pour la propagation de la foi, et par le désir d'écarter un des plus grands obstacles qui s'y opposoient, les missionnaires qui permettoient les cérémonies chinoises sont tombés dans l'erreur. L'assistance des nouveaux chrétiens aux sacrifices offerts en l'honneur des ancêtres, fut une pierre de scandale, et la permission d'y participer, une permission contraire à la sainteté du christianisme. En vain, pour se justifier par les règles de la prudence humaine et l'intention de servir la religion, les missionnaires tolérans s'appuyoient sur la déclaration si positive, si solennelle donnée par l'empereur et ce qu'il y avoit de gens éclairés dans l'empire, et dont le témoignage sembloit réunir une autorité imposante; il falloit s'en tenir aux vrais principes de décision. Il n'est jamais permis de se mêler à des cérémonies qui, dans le sens et l'intention de ceux qui les pratiquent, sont superstitieuses et idolâtriques. On ne conçoit pas comment une réflexion si simple et si naturelle a pu échapper à ces vertueux missionnaires. C'est un fait notoire et indubitable, qu'à la Chine, la religion de *Fo* est la religion du peuple. Dans les principes de cette religion, les sacrifices offerts en l'honneur de Confucius et des ancêtres sont de vrais sacrifices, des actes sacrés et religieux. Les sectateurs de cette religion sont persuadés que les esprits des morts qu'ils honorent descendent du ciel pour se rendre présens à ces cérémonies; on les y invoque comme des médiateurs entre l'Être suprême et les hommes, entre le ciel et la terre. Aux yeux du peuple,

le culte chinois n'est donc pas purement civil et politique, un simple hommage de vénération et de reconnoissance; il est un acte de religion bien caractérisé, et par conséquent, dans les principes du christianisme, un culte superstitieux, idolâtrique, sacrilége et criminel.

Donc les missionnaires tolérans étoient dans l'erreur, la conséquence est incontestable; mais qui oseroit les déclarer coupables, quand le pape lui-même les justifie de tout blâme, et oppose la droiture bien connue de leur intention et de leur zèle aux soupçons injurieux dont leurs ennemis s'obstinoient à ternir leur honneur, et obscurcir les importans services qu'ils rendoient à la religion? Oublions leur erreur, ou, si nous croyons utile d'en rappeler quelquefois le souvenir, que ce soit pour rendre hommage à leur vertu, et au courage qu'ils ont montré pour se soumettre sans restriction à l'autorité d'une constitution qui exigeoit d'eux de si grands sacrifices, celui de leur état, de leur liberté, de leur vie même. L'empereur cessa de les protéger, dès qu'il fut informé de leur obéissance aux ordres du souverain pontife. Le feu de la persécution se ralluma dans toutes les provinces de l'empire; et, pour prix de leur obéissance au jugement de Rome, il ne resta plus aux missionnaires que l'alternative nécessaire de se cacher, d'errer dans les forêts, manquant de tout, ou de courir au martyre. Les chrétiens, partout recherchés et traités en ennemis de l'état, participèrent plus ou moins aux maux que la rigueur des édits faisoit subir à leurs pères dans la foi; et sans doute ce fut pour eux un sujet d'alarmes et de douleur le plus vivement ressenti.

Ce n'étoit là que le prélude des cruelles épreuves auxquelles Dieu, toujours adorable dans sa providence, mais impénétrable dans ses décrets, soumit l'Église chrétienne de la Chine. L'empereur Kang-Hi n'a survécu que de

quelques années à l'ambassade mémorable de Mezza-Barba. *Jout-Ching*, son fils et son successeur, prince habile dans la science du gouvernement, et très-jaloux de son autorité, signala l'époque de son avénement à l'empire par une persécution ouverte contre le christianisme. Les ordres les plus sévères furent donnés aux gouverneurs des provinces de faire abattre les églises, de rechercher les chrétiens, et surtout les missionnaires, à l'exception de ceux que l'empereur retiendroit à Pékin, en considération des services qu'ils rendoient par leurs talens et par les places qu'ils occupoient au tribunal des mathématiques. L'exécution rigoureuse de ces ordres donna des martyrs à l'Église chrétienne, parmi lesquels on compte deux princes de la famille impériale. Tantôt la persécution s'est ralentie, et tantôt elle s'est rallumée; mais on peut dire que depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'état habituel du christianisme à la Chine a été un état de proscription et de souffrance.

Les intrigues des bonzes, la jalousie des lettrés, la politique inquiète du gouvernement ont rallumé la persécution vers l'année 1800; puis on s'est lassé de tourmenter les chrétiens; on a rendu la liberté aux confesseurs de la foi détenus dans les prisons ou condamnés à l'exil; les églises chrétiennes ont été rouvertes à Pékin; mais ce n'étoit encore qu'un état de tolérance embarrassé de beaucoup d'entraves, et que les ennemis du christianisme ont fait bientôt cesser. Les lois de proscription ont été renouvelées en 1814; de nouveaux martyrs ont scellé de leur sang la foi de Jésus-Christ; l'empereur actuel a marqué son avénement au trône, en 1820, par la mort du chef de la mission françoise à Pékin, et ses premiers édits ont eu pour objet de fermer l'accès de la Chine aux envoyés du vrai Dieu.

Il est important de remarquer que depuis l'introduction

des missionnaires à la Chine, presque tous les édits impériaux contre les chrétiens n'ont pas manqué de rendre hommage à la pureté du christianisme, à la beauté et à la sainteté de sa morale. Le seul reproche qu'on lui fait est d'être une religion européenne et étrangère, contraire aux usages de la nation, et tendant à affoiblir le respect qu'on doit à la doctrine de Confucius, que la nation chinoise révère depuis plus de deux mille ans, comme le philosophe par excellence, le maître de la grande science, l'interprète du ciel et le législateur de l'empire. Malgré la protection éclatante des lois, et le culte de vénération rendu en corps de nation à Confucius, il s'en faut bien que sa religion soit dominante à la Chine. L'idolâtrie est la religion du peuple, et les mandarins, les lettrés, l'empereur lui-même, se prosternent devant les idoles, et s'adonnent aux pratiques les plus superstitieuses.

Est-ce donc une fatalité inévitable? est-il dans la nature de l'esprit de l'homme qu'une fois égaré dans les routes de l'erreur, il soit comme forcé de tomber de chute en chute, d'inconséquence en inconséquence, dans les erreurs les plus humiliantes et les plus absurdes? Eh! voyons-nous autre chose en Europe, parmi nos philosophes modernes? Sollicités par la tyrannie de leurs passions, ou entraînés par l'esprit de système à secouer le joug de la foi et de la religion de leurs pères, bientôt ils ne se repaissent plus que de chimères. Pour les punir de leur honteuse apostasie, Dieu leur ôte la raison dont ils ont abusé; frappés d'aveuglement, et ne sachant plus alors à quoi se fixer, les uns finissent par tomber de leur propre poids dans l'athéisme pratique; les autres, se forgeant un Dieu et une religion à leur manière, se réfugient dans un illuminisme insensé. S'il faut en croire les relations des voyageurs, et un grand nombre de mémoires sur la Chine, tel est le portrait fidèle de la plupart des lettrés; et c'est alors

un trait de ressemblance de plus, entre les prétendus philosophes de notre Europe et ceux de ce vaste empire.

Cependant ne craignons rien pour la religion. Née sur le Calvaire, elle ne s'établit jamais mieux qu'au sein de la persécution. C'est le signe sacré dont son divin fondateur l'a marquée pour qu'elle parût aux hommes l'œuvre de la puissance d'un Dieu. « Voyez, dit saint Cyrille, cette religion fugitive, obligée d'ensevelir son culte dans les ténèbres de la nuit; voyez les bûchers dont le feu dévore ses enfans, les échafauds inondés de leur sang, les flots de la mer où on les précipite; ce sont là les temples où elle honore son Dieu, où elle immole ses victimes. Les édits qui la flétrissent ne servent qu'à l'annoncer; les proscriptions qui l'exilent, qu'à la répandre. Le sang de ses martyrs est l'heureuse semence qui la multiplie; toujours persécutée, elle sera toujours victorieuse jusqu'au moment où l'éclat de ses lumières et de ses vertus forcera enfin les persécuteurs eux-mêmes de venir courber leur tête sous le joug de l'Evangile. « Tel est l'intéressant spectacle que les *Lettres édifiantes* offriront à notre admiration et à notre foi.

Mémorial sur ce qui s'est passé à Pékin, dans le séjour de M. de Tournon, patriarche d'Antioche, légat du Saint-Siége à la Chine; par le père Thomas, vice-provincial des jésuites dans cet empire (1).

ARTICLE PREMIER.

Quand M. le légat fut arrivé à Canton, le 8 avril 1705, il prit conseil des plus anciens missionnaires du pays, et

---

(1) Voyez ci-dessus, page 334.

il résolut de cacher sa dignité jusqu'au temps où il seroit à propos de la découvrir ; il fit cependant écrire aux missionnaires de Pékin qu'il alloit se mettre en route ; il leur écrivit ensuite, mais contre l'avis commun, d'annoncer à l'empereur son arrivée, et son dessein de visiter toutes les missions, avec un plein pouvoir de sa sainteté. Depuis ce temps, M. de Tournon n'a demandé conseil à aucun missionnaire de Pékin.

Pour obéir à l'ordre de M. le patriarche, nous écrivîmes quatre fois en Tartarie, où l'empereur étoit alors, pour qu'il permît à M. de Tournon d'user de ses pouvoirs. A la troisième lettre on nous refusa son entrée à la cour ; on la permit à la quatrième. L'empereur ordonna de faire prendre au légat un vêtement tartare, et le fit défrayer jusqu'à Pékin. Par-là on ferma la bouche à ceux qui répandoient le bruit dans Rome et ailleurs, que les missionnaires établis à la cour de Pékin empêcheroient le légat de parvenir jusqu'au prince.

M. de Tournon partit de Canton le 9 septembre, et fut reçu partout avec de grands honneurs. Nous avions donné à l'empereur une très-haute idée de la dignité de légat ; aussi fit-il partir un de ses fils pour aller au devant de lui. Il arriva à Pékin le 4 décembre, et il fut logé dans la maison des missionnaires dans l'enceinte du palais. On lui assigna des provisions de bouche, aux frais de l'empereur, pour tout le temps de son séjour à Pékin. Un de ses domestiques étant mort, sa majesté lui donna un champ pour sa sépulture. De là la grande espérance que conçut le prélat d'établir une maison de missionnaires italiens dans cette capitale. Il ne voulut point d'un terrain destiné aux anciens Européens, et montra par-là une espèce de séparation de nous à un prince très-pénétrant.

M. de Tournon fut admis le 31 en la présence de l'empereur ; il étoit suivi de toute sa maison. Les cohortes au

milieu desquelles il lui fallut passer avoient ordre de le dispenser des cérémonies chinoises. Il salua sa majesté par ces sortes de génuflexions que l'on traite en Europe d'adoration. L'empereur fit asseoir le légat sur un monceau de coussins ; il lui demanda des nouvelles de la santé du pape, avec un air de bonté et de cordialité. Une réception de la sorte est regardée à la Chine comme une faveur extraordinaire. L'empereur lui fit ensuite présenter du thé par les plus grands seigneurs, et lui-même lui mit en main une coupe pleine de vin. Enfin on lui servit une table couverte de trente-six plats d'or ; l'empereur n'y avoit presque pas touché ; cette table fut envoyée au légat dans son logis. On s'entretint de choses agréables après le dîner ; ensuite l'empereur invita le patriarche à s'expliquer sur le sujet de sa légation.

On peut assurer que jamais à la Chine il n'y a eu un seul exemple d'une réception d'ambassadeur qui égale celle de M. de Tournon. Les bontés de l'empereur se soutinrent toujours ; il fit délivrer des présens pour le pape, et se réserva d'en envoyer de plus précieux par le retour de M. de Tournon. Enfin sa majesté ordonna, le premier jour de l'année chinoise (il est d'usage qu'au renouvellement de l'année l'empereur fasse des présens), qu'on portât au légat un esturgeon d'une grandeur prodigieuse, et d'autres poissons, des sangliers, des faisans, et une table plus riche encore par une belle garniture d'argent que par les mets dont on la couvrit. Rien de plus magnifique que l'appareil avec lequel on conduisit au prélat les présens de la cour.

Le 26 février, l'empereur invita M. le patriarche à un beau feu d'artifice qui devoit être tiré dans une de ses maisons de campagne. Comme M. de Tournon étoit indisposé, on le porta à travers les jardins de l'empereur. On lui fit entendre un concert d'eunuques qui ne chantent que dans l'appartement des femmes ; enfin on le fit coucher dans la

maison impériale, et deux mandarins furent toute la nuit de garde à sa porte.

Au commencement du printemps, l'empereur partit pour la chasse de certains oiseaux aquatiques dans la province de Pé-tché-li ; c'est un amusement qu'il prend avant d'aller en Tartarie passer les grandes chaleurs. Le légat reçut du prince héritier, pendant l'absence de son père, les mêmes distinctions. Vers la mi-juin, l'empereur, étant de retour, fit inviter M. de Tournon à venir prendre son audience de congé ; mais sa maladie étant augmentée, il ne put s'y rendre. Deux mandarins inférieurs eurent ordre de ne point le quitter, afin de donner de ses nouvelles à la cour. Aussitôt que l'empereur eut appris sa convalescence, il lui envoya quinze pièces de brocard et une livre de la précieuse racine de *ginsem;* car c'est la coutume à la Chine de faire des présens aux convalescens.

Sur la nouvelle qu'eut M. de Tournon du prochain départ de sa majesté pour la Tartarie, il voulut encore avoir une audience. On l'admit dans une maison impériale hors de la ville ; il fut invité à voir le lendemain la maison de campagne de l'empereur et les jardins du prince héritier. Ce fut le prince lui-même qui la lui fit parcourir ; il avoit fait préparer deux barques sur le canal ; il le régala de liqueurs délicieuses. La cour fut surprise de la réception que les missionnaires du palais avoient procurée à un étranger ; plusieurs même murmuroient de la familiarité à laquelle, disoient-ils, l'héritier d'un grand empire s'étoit abaissé.

On peut dire que les pères de Pékin n'ont pas peu contribué à lui attirer tant de marques de distinction. Plût à Dieu que l'empereur eût continué à traiter le légat avec le même honneur ! mais, malgré les sujets de plaintes qu'il crut avoir contre lui pendant deux mois, on lui a toujours fourni gratuitement des provisions, et c'est aux frais de ce prince qu'il a été conduit à Canton.

Article II.

Nous nous contenterons, pour cet article, de dire que lorsque M. de Tournon arriva à Pékin, et qu'il fit entendre aux missionnaires que Rome avoit prononcé sur les contestations fâcheuses qui les divisoient, concernant les cérémonies chinoises, ils le supplièrent de leur faire connoître le décret, en protestant qu'alors ils sacrifieroient à l'obéissance due à l'Église l'intérêt de la mission, et qu'ils abandonneroient même la Chine, si le souverain pontife l'ordonnoit.

Article III.

Conduite de M. le patriarche à la cour de Pékin.

Le 25 décembre de l'année 1705, l'empereur fit demander au patriarche la cause de sa légation. Ce prince n'ignoroit pas le sujet de nos divisions; aussi, quand il vit arriver un commissaire apostolique, il conçut qu'il ne venoit que pour rétablir la paix entre les missionnaires; il fit donc dire au légat qu'une navigation de six mille lieues n'avoit certainement été entreprise que pour un grand dessein, et qu'il lui importoit d'en être informé. Le patriarche répondit qu'il n'étoit venu que pour rendre grâces à sa majesté de la protection qu'elle accordoit à la religion chrétienne; mais bientôt après il résolut de faire savoir à l'empereur ses véritables motifs, en employant pour cela l'entremise des mandarins; il déclara qu'il étoit venu pour soumettre les pères de Pékin à la visite pastorale. Nous sûmes que ce prince avoit répondu à son excellence de la bonne conduite et de la régularité des pères de sa cour; tout cela se fit avant qu'on eût traduit en chinois le mémoire du légat. Par ce mémoire, l'on disoit à l'empereur que sa sainteté désireroit de nom-

mer quelqu'un de sage et prudent en qualité de supérieur-général de tous les Européens, et qui seroit chargé d'établir une correspondance entre les deux cours. Lorsque sa majesté en eut fait la lecture : « Ce ne sont là que des demandes frivoles, dit-elle; le patriarche n'a-t-il point d'autre affaire à négocier ici ? »

Les mandarins rapportèrent au légat que l'empereur jugeoit à propos que ce supérieur-général fût un homme connu à sa cour, qui y eût demeuré au moins dix ans, et qui fût instruit de ses maximes. Cette réponse fut un coup de foudre pour le patriarche; il s'écria avec émotion qu'il falloit que l'empereur eût été prévenu par des inspirations particulières et fort suspectes. Ce prince, qu'on instruisit de ces propos, dit le lendemain à ses courtisans : « Notre nouveau venu d'Europe s'est imaginé que les anciens Européens ont brigué la nouvelle dignité dont il parle dans son mémoire; il se trompe certainement; car, outre qu'aucune commission de la sorte n'a parmi nous ni rang ni prérogative, ce ne pourroit être qu'une charge bien pesante pour eux. La cour de Rome voudroit les rendre responsables des mauvais succès de leur négociation; ainsi je suis sûr qu'aucun d'eux ne voudroit s'en charger. »

En conséquence, l'empereur nous ordonna de présenter au patriarche une protestation où nous dîmes que nous n'avions nullement empêché ce prince d'accorder au légat ce qu'il souhaitoit, et que certainement nous refuserions cette place si l'on nous la proposoit. Le patriarche n'en crut pas moins que c'étoit nous qui avions détruit sa négociation; il se borna alors à proposer un simple agent, pour être l'entremetteur entre les deux cours. L'empereur répondit qu'on pouvoit donner cette commission à quelque ancien Européen de son palais. Le légat répliqua qu'il étoit plus à propos que ce fût un homme de confiance, connu en cour de Rome, et qui en sût le style et

les manières. « Que voulez-vous dire par cet homme de confiance? nous ne parlons point ainsi à la Chine ; tout sujet est pour moi un homme de confiance, et je compte sur la fidélité d'eux tous : qui d'entre eux oseroit y manquer? Si je vous accordois l'agent que vous souhaitez, ce nouveau venu pourroit-il m'entendre et se faire entendre? il faudroit un interprète, et de là des soupçons et des défiances, comme on en a aujourd'hui : ainsi qu'il n'en soit plus question. »

Le troisième projet du légat n'eut pas un plus heureux succès. Il vouloit obtenir de l'empereur la permission d'acheter à ses frais une maison à Pékin; il en parla à un mandarin qui lui conseilla d'agir de concert avec nous pour cette affaire. « Ils sont les seuls, lui dit-il, qui disent du bien de vous ; sans eux, nul ne vous reconnoîtroit ici pour un homme considérable en Europe; faites paroître un esprit de paix et d'union. » Le légat suivit ce conseil ; il envoya prendre les pères du palais; mais, sur la demande qu'ils firent à sa majesté de cette maison, elle leur défendit d'insister jamais là-dessus. Le patriarche en eut du chagrin, et conçut de violens soupçons contre les jésuites.

La quatrième entreprise du patriarche fut au sujet des présens que l'empereur envoyoit au pape. Sa majesté lui avoit permis de choisir quelqu'un pour les conduire, et pour les présenter à sa sainteté. M. de Tournon jeta les yeux sur M. *Sabini,* son auditeur. L'empereur réfléchit ensuite qu'il étoit plus décent de joindre à ses présens un envoyé de sa part ; il nomma le père *Bouvet.* Les présens ayant donc été portés au légat, on en recommanda le soin à ce père. Dans l'audience du monarque qu'eurent M. Sabini et le père Bouvet, sa majesté ne recommanda qu'à ce dernier seul de saluer le pape de sa part, et les présens ayant été emballés, on ne remit les clefs qu'à lui

seul. Le légat les lui demanda ; il obéit, et à son départ le patriarche les remit à M. Sabini, avec défense de les donner au père Bouvet.

Avant ce départ, M. de Tournon demanda une audience particulière de l'empereur ; ce prince la fixa au premier juin, mais les grandes incommodités du patriarche l'empêchèrent d'y aller : il refusa jusqu'à deux fois de confier à un mandarin, que l'empereur lui envoyoit, ce qu'il avoit à dire, protestant qu'il s'agissoit de l'intérêt de ce prince, et même de la famille impériale. Ces refus réitérés choquèrent le monarque ; il fut étonné qu'un homme vînt de si loin lui communiquer des affaires qui regardoient sa famille, et lui personnellement. Un peu ému, il prit le pinceau et lui écrivit de s'expliquer sans détour.

Le patriarche, se trouvant pressé par cet ordre, déclara que les affaires qui touchoient personnellement l'empereur étoient que le père Bouvet se donnoit pour son député à Rome, et que les Portugais empêchoient les autres nations de venir à la Chine. On envoya cette déclaration à l'empereur, qui étoit à la campagne ; son fils aîné la reçut, et s'écria dès qu'il l'eut lue : « De quoi se mêle cet étranger? le père Bouvet est réellement notre envoyé ; le domestique du légat peut-il lui en disputer la qualité ? l'aurions-nous choisi pour en faire notre ambassadeur ? » Ce prince porta ensuite la déclaration à son père, qui en parut très-peu satisfait. Il demanda aux missionnaires si en Europe le légat et son auditeur ne seroient pas punis ; il écrivit de sa main à M. de Tournon, justifia le père Bouvet, et lui dit qu'en qualité de légat, il ne devoit se mêler que des affaires de la religion ; qu'il ne semoit que des racines de discorde ; que les Européens s'étoient jusque-là bien conduits dans ses états, et qu'ils n'étoient brouillés que depuis son arrivée. Il le menaça de ne plus

recevoir de missionnaires dans son empire, sans les avoir fait examiner dans ses ports. Le légat eut peur, et témoigna qu'il acquiesceroit aux volontés de l'empereur; mais il eut encore une sixième affaire, à l'occasion d'un mécontentement qu'il avoit donné à ce prince, et pour lequel on exigea qu'il fît quelques excuses; ce qu'il ne voulut point. Par-là M. de Tournon s'attira la colère de sa majesté; il reçut coup sur coup des ordres très-durs et bien peu convenables à sa dignité; aussi se plaignit-il qu'on violoit son caractère de légat apostolique. On lui fit défense de prolonger le temps fixé pour son départ, et l'on fit revenir les présens que l'on envoyoit au pape. M. de Tournon fut cependant reconduit avec les mêmes honneurs qu'on lui avoit rendus en venant.

Article IV.

État de la religion à la Chine, depuis le départ du légat.

L'empereur regrette d'avoir prodigué ses faveurs au patriarche, et reproche tous les jours aux missionnaires les instances qu'ils ont faites pour obtenir l'entrée de ce prélat à la Chine (1). On s'est imaginé à la cour que les dissensions des missionnaires ne pouvoient naître que de quelques desseins ambitieux. Dans cette idée, le prince héritier a fait prendre des informations secrètes dans les provinces; il a même engagé un de ses domestiques à se

(1) Le prince héritier, en montant sur le trône, n'oublia pas ces malheureuses dissensions; et c'est à cela vraisemblablement que l'on doit le renvoi des missionnaires de la Chine, et la persécution contre les chrétiens.

faire chrétien, afin d'être informé par son moyen du mystère de nos assemblées.

On commence à invectiver contre le christianisme en présence de l'empereur, ce que personne n'avoit osé faire jusqu'alors; le prince héritier est un des plus animés; les bonzes triomphent et annoncent certains oracles de leurs dieux sur notre ruine prochaine. Notre religion commence à devenir suspecte; l'autorité du souverain pontife, que nous avions si fort exaltée, n'a plus le même poids dans les églises de la Chine.

Constitution de N. S. P. le Pape, au sujet des cérémonies chinoises (1).

Depuis que par la providence de Dieu, sans aucun mérite de notre part, nous avons pris le gouvernement de l'Église catholique, c'est-à-dire une charge qui par sa vaste étendue est d'un poids immense, nous n'avons rien eu plus à cœur, dans l'application que nous avons donnée à nos devoirs, que de décider avec une sagesse convenable, et par l'exacte sévérité d'un jugement apostolique, les vives contestations qui se sont élevées, il y a long-temps, dans l'empire de la Chine entre les prédicateurs de l'Évangile, et qui n'ont fait que croître et que s'échauffer tous les jours de plus en plus, tant à l'égard de quelques termes chinois dont on se servoit pour exprimer le saint et ineffable nom de Dieu, que par rapport à certains cultes ou certaines cérémonies de la nation, que quelques missionnaires rejetoient comme superstitieuses, pendant que d'autres les permettoient comme les croyant purement civiles, afin que toutes les dissensions qui troubloient et qui inter-

(1) Voyez ci-dessus, page 335.

rompoient la propagation de la religion chrétienne et de la foi catholique étant ôtées, tous eussent le même sentiment, et parlassent le même langage, et qu'ainsi Dieu fût glorifié dans une parfaite conformité de pensées et de paroles par ceux qui sont sanctifiés en Jésus-Christ.

C'est dans ce dessein que, dès le 20 de novembre de l'année 1704, nous confirmâmes et approuvâmes par l'autorité apostolique les réponses que la congrégation de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, commis et députés par la même autorité dans toute la république chrétienne, en qualité d'inquisiteurs-généraux contre l'hérésie, donna sur diverses questions qui avoient été agitées touchant la même affaire de la Chine, après un long examen commencé sous le pontificat de notre prédécesseur Innocent XII, d'heureuse mémoire, et continué depuis par notre ordre durant plusieurs années ; et après avoir entendu les raisons des deux parties, aussi bien que les sentimens d'un grand nombre de théologiens et de qualificateurs.

Or, les décisions portées dans ces réponses sont celles qui suivent :

Que comme dans la Chine on ne peut pas signifier d'une manière convenable le Dieu très-bon et très-grand par les noms qu'on lui donne en Europe, il faut se servir, pour exprimer le vrai Dieu, du mot Tien-Chin, *qui veut dire* le Seigneur du ciel, *et qu'on sait être depuis longtemps reçu et approuvé par l'usage des missionnaires et des fidèles de la Chine ; mais qu'il faut rejeter absolument les noms* Tien, ciel, et Xang-Ti, souverain empereur.

Que pour cette raison il ne faut pas permettre qu'on expose dans les églises des chrétiens les tableaux avec l'inscription chinoise King-Tien, adorez le ciel, *ni qu'on y garde à l'avenir ceux qui y sont déjà exposés.*

Qu'il ne peut non plus en aucune manière, ni pour quel-

que cause que ce soit, être permis aux chrétiens de présider, de servir en qualité de ministres, ni d'assister aux sacrifices solennels ou oblations qui ont coutume de se faire à Confucius et aux ancêtres, dans le temps de chaque équinoxe de l'année, comme étant imbus de superstition.

Que de même il ne faut point permettre que dans les édifices de Confucius, qui en langue chinoise s'appellent miao, *les chrétiens exercent les cérémonies, rendent les cultes et fassent les oblations qui se pratiquent en l'honneur de Confucius, soit chaque mois, à la nouvelle et à la pleine lune, par les mandarins ou les principaux magistrats et autres officiers et lettrés, soit par les mêmes mandarins ou gouverneurs et magistrats, avant que de prendre possession de leur dignité, ou du moins après en avoir pris possession; et enfin, par les lettrés qui, étant reçus aux degrés, se transportent sur-le-champ dans le temple ou édifice de Confucius.*

Que, de plus, il ne faut pas permettre aux chrétiens de faire les oblations moins solennelles à leurs ancêtres, dans les temples ou édifices qui leur sont dédiés, ni d'y servir en qualité de ministres, ou de quelque autre manière que ce soit, ni d'y rendre d'autres cultes, ou faire d'autres cérémonies.

Qu'on ne doit point encore permettre aux chrétiens de pratiquer ces sortes d'oblations, de cultes et de cérémonies, en présence des petits tableaux des ancêtres, dans les maisons particulières, ni à leurs tombeaux, ni avant que d'enterrer les morts, de la manière qu'on a coutume de les pratiquer en leur honneur, soit conjointement avec les gentils, soit séparément, ni d'y servir en qualité de ministres, ni d'y assister. A quoi il faut ajouter que, comme, après avoir pesé de part et d'autre et examiné avec soin et avec maturité tout ce qui se passe dans toutes ces cé-

rémonies, on a trouvé qu'elles se font de manière qu'on ne peut les séparer de la superstition, on ne doit pas les permettre à ceux qui font profession de la religion chrétienne, même en faisant une protestation publique ou secrète qu'ils ne les pratiquent point à l'égard des morts par un culte religieux, mais seulement par un culte civil et politique, et qu'ils ne leur demandent rien, ni qu'ils n'en espèrent rien.

Que néanmoins, par ces décisions, on ne prétend pas condamner la présence ou l'assistance purement matérielle selon laquelle il arrive quelquefois aux chrétiens de se trouver avec les gentils, lorsqu'ils font des choses superstitieuses, pourvu qu'il n'y ait de la part des fidèles aucune approbation ni expresse ni tacite de ce qui se passe; et qu'ils n'y exercent aucun ministère, lorsqu'on ne peut autrement éviter les haines et les inimitiés, après avoir fait toutefois, s'il se peut commodément, une protestation de foi et hors de tout péril de subversion.

Qu'enfin, on ne doit point permettre aux chrétiens de garder dans leurs maisons particulières les petits tableaux de leurs parens morts, suivant la coutume de ces pays-là, c'est-à-dire avec une inscription chinoise qui signifie le trône *ou* le siége de l'esprit ou de l'âme d'un tel, *non plus qu'avec une autre inscription qui marque simplement* le siége *ou* le trône, *et qui, pour être plus abrégée que la première, ne paroît néanmoins signifier que la même chose.*

Qu'à l'égard des petits tableaux où le nom seul du défunt seroit écrit, on peut en tolérer l'usage, pourvu qu'on n'y mette rien qui ressente la superstition, et qu'ils ne donnent point de scandale, c'est-à-dire, pourvu que les Chinois qui ne sont pas encore chrétiens, ne puissent pas croire que ceux qui le sont gardent ces petits tableaux dans le même esprit que les païens; et ajoutant de plus, à côté, une déclaration qui fasse entendre quelle est la foi

des chrétiens à l'égard des morts, et quelle doit être la piété des enfans et des descendans envers leurs ancêtres.

Que néanmoins on ne prétend pas, par tout ce qui vient d'être dit, défendre de faire à l'égard des morts d'autres choses, s'il y en a quelques-unes que ces peuples aient coutume de faire qui ne soient point véritablement superstitieuses, et qui n'aient point l'apparence de superstition, mais qui soient renfermées dans les bornes des cérémonies civiles et politiques. Or, pour savoir quelles sont ces choses, et avec quelle précaution elles peuvent être tolérées, il faut s'en rapporter au jugement, tant du commissaire et visiteur-général du Saint-Siége, qui sera pour lors dans la Chine, ou de celui qui tiendra sa place, que des évêques et des vicaires apostoliques de ces pays-là, qui, de leur part, seront obligés d'apporter tout le soin et toute la diligence possibles pour introduire peu à peu parmi les chrétiens et mettre en usage les cérémonies que l'Église catholique a pieusement prescrites pour les morts, en ôtant tout-à-fait les cérémonies des païens.

Ensuite, près de six ans s'étant écoulés, après avoir pris une seconde fois les avis des cardinaux de la même congrégation, qui avoient discuté de nouveau l'affaire avec un très-grand soin et une parfaite maturité, nous déclarâmes, par un second décret du 25 de septembre 1710, que tous et un chacun de ceux que cette affaire regardoit eussent à observer constamment et inviolablement les réponses déjà données, et le mandement ou décret que Charles-Thomas de Tournon, de pieuse mémoire, alors patriarche d'Antioche, commissaire apostolique et visiteur-général dans l'empire de la Chine, et depuis fait, de son vivant, cardinal de la même sainte Église romaine, en se conformant expressément aux mêmes réponses, avoit publié sur les lieux le 25 de septembre 1707, et nous rattachâmes à notre déclaration les censures et les peines

exprimées dans ce mandement; ôtant absolument tout prétexte et toute fausse raison qu'on pourroit prendre d'y contrevenir, et surtout *apposant la clause* : Nonobstant toute appellation par quelques personnes que ce puisse être, à nous et au siége apostolique, que nous jugeâmes à propos pour cette raison de rejeter entièrement, et que nous rejetâmes en effet selon qu'il est porté plus amplement dans notre décret.

Tout cela auroit dû suffire pleinement et abondamment pour arracher jusqu'à la racine la zizanie que l'homme ennemi avoit semée sur le bon grain dans le champ évangélique de la Chine, et pour faire obéir, avec l'humilité et la soumission requises, tous les fidèles à nos ordres et à ceux du Saint-Siége : vu principalement qu'à la fin de ces réponses, qui, comme il a déjà été dit, avoient été confirmées et approuvées par nous, nous avions prononcé clairement et distinctement que LA CAUSE ÉTOIT FINIE.

Mais comme, suivant ce qui nous est revenu de ces pays-là, et que nous n'avons pu apprendre qu'avec une extrême douleur, la plupart éludent mal à propos depuis trop longtemps, ou du moins retardent avec excès, non sans blesser notablement notre autorité pontificale, sans scandaliser beaucoup les fidèles de Jésus-Christ, et sans préjudicier considérablement au salut des âmes, l'exécution que nous avions si fortement ordonnée des décisions dont il s'agit, sous les faux et vains prétextes que nous les avions suspendues; ou qu'elles n'avoient pas été assez authentiquement publiées; ou qu'on y avoit inséré, ainsi qu'on l'assure très-injustement, des conditions qui, avant l'exécution du décret, devoient être vérifiées; ou que les faits sur lesquels on a décidé n'avoient pas été rendus certains; ou que l'on prétendoit que nous devions encore donner d'autres déclarations plus étendues; ou qu'il y avoit sujet de craindre de grands maux pour les missionnaires et pour la mission

même, si les ordres du Saint-Siége étoient suivis; ou enfin sous prétexte du décret qui avoit été donné dès le 23 mars 1656, sur les mêmes cultes et les mêmes cérémonies de la Chine, et qui avoit été approuvé par Alexandre VII, d'illustre mémoire, l'un de nos prédécesseurs.

C'est pourquoi, dans la vue de satisfaire à l'obligation que Dieu nous a imposée de servir apostoliquement l'Église, et désirant rejeter et anéantir entièrement toutes ces difficultés, ces détours, ces subterfuges, ces prétextes; et en même temps de pourvoir, autant qu'il nous est possible, avec le secours de Dieu, au repos des fidèles et au salut des âmes: de l'avis des mêmes cardinaux, et de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité apostolique; après une mûre délibération, nous ordonnons à tous et à chacun des archevêques et évêques qui sont ou qui seront à l'avenir, en quelque temps que ce soit, dans l'empire de la Chine, ou dans les royaumes, provinces et autres lieux adjacens, sous peine de suspense de l'exercice des fonctions épiscopales, et sous peine d'interdit de l'entrée de l'église; et à tous les officiaux, grands-vicaires pour le spirituel, et autres ordinaires de ces lieux-là; de même aux vicaires apostoliques qui ne seroient pas évêques, ou à leurs provicaires et leurs missionnaires, tant séculiers que réguliers, de quelque ordre, congrégation et institut que ce soit, même de la société de Jésus, sous peine d'une excommunication dont la sentence est déjà portée, et dont personne ne pourra être absous par qui que ce soit que par nous-mêmes, et par le pontife romain qui sera alors, excepté à l'article de la mort; et quant aux réguliers, sous peine encore de privation de voix active et passive; lesquelles censures seront encourues par le fait même, et sans autre déclaration, par tous les contrevenans; et nous leur commandons, par la force des présentes, et en vertu de la sainte obéissance, d'observer exactement, entièrement,

absolument, inviolablement et invariablement, les réponses ci-insérées, et tout ce qui y est contenu, tant en général qu'en particulier, et de le faire observer de la même manière, autant qu'il sera en eux, par ceux dont ils auront soin, ou dont la conduite les regardera, sans qu'ils aient la hardiesse ou qu'ils présument d'y contrevenir en quelque manière que ce soit, sous aucun titre, cause, occasion, couleur, prétexte, du nombre de ceux qui sont exprimés ci-dessus, ou quelque autre que ce puisse être.

De plus, par le même mouvement, science, délibération, plénitude de puissance, en conséquence et en vertu des présentes, nous statuons et ordonnons que, sous les mêmes peines d'excommunication réservée et de privation de voix active et passive, que tous et un chacun des ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers des susdits ordres, congrégations, instituts et sociétés, même de celle de Jésus, qui ont été envoyés dans la Chine ou dans les autres royaumes et provinces dont nous avons parlé, soit par le Saint-Siége, soit par leurs supérieurs, ou qui y seront envoyés à l'avenir, en vertu de quelque titre ou de quelque pouvoir qu'ils y soient déjà, ou qu'ils y doivent être dans la suite; savoir, ceux qui y sont maintenant, aussitôt que la présente constitution leur sera connue; et ceux qui y seront à l'avenir, et avant qu'ils commencent d'y exercer aucune fonction de missionnaires, s'engageront par serment à observer fidèlement, entièrement et inviolablement notre présent précepte et commandement, selon la forme qui sera marquée à la fin de la présente constitution, entre les mains du commissaire et visiteur apostolique qui se trouvera alors dans l'empire de la Chine, ou de quelque autre qui sera député par lui, ou, à son défaut, entre les mains des évêques ou des vicaires apostoliques de ces lieux-là, sous la juridiction desquels respectivement ils demeureront déjà ou devront demeurer dans la suite, ou de quelque autre qui aura été député par eux.

Et quant aux réguliers, ils seront absolument obligés de faire ce serment entre les mains des supérieurs de leur ordre, ou de ceux que ces supérieurs auront députés, qui se trouveront sur les lieux; en sorte que, avant la prestation du serment, et la souscription du formulaire qui sera signé de la propre main de chacun de ceux qui prêteront ce serment, il ne sera permis à aucun de continuer ni d'exercer de nouveau nulle fonction de missionnaire, comme d'entendre les confessions des fidèles, de prêcher, d'administrer les sacremens de quelque manière que ce puisse être, non pas même en qualité de députés des évêques ou des ordinaires des lieux, ni comme simples prêtres de leur ordre, ni sous quelque autre titre, cause, privilége, dont il faudroit faire une mention expresse, spéciale et très-spéciale : et ils ne pourront nullement se servir d'aucuns pouvoirs, soit qu'ils eussent été accordés en particulier à leur personne par le Saint-Siége, soit qu'ils eussent été donnés en général respectivement à leurs ordres, congrégations, instituts et sociétés, même à celle de Jésus : mais nous entendons qu'à leur égard, outre et par-dessus les peines ci-dessus exprimées, tous et chacun de ces pouvoirs cessent entièrement, n'aient plus d'effet, et soient réputés n'avoir plus aucune force.

Nous ordonnons de plus que tous ces sermens, qui doivent être faits, comme nous venons de le dire, par tous les missionnaires, tant séculiers que réguliers, entre les mains, soit du commissaire et visiteur apostolique qui sera alors, soit des évêques ou des vicaires apostoliques, après que ceux qui les auront faits les auront signés, ou du moins des copies authentiques, soient envoyés le plus promptement qu'il sera possible à la congrégation des cardinaux du Saint-Office par le même commissaire et visiteur apostolique qui sera alors, ou par les mêmes évêques et vicaires apostoliques.

Quant aux supérieurs réguliers de chaque ordre, congrégation, institut et société, même de celle de Jésus, qui sont maintenant sur les lieux, ou qui y seront alors, ils seront tenus, sous les mêmes peines, de faire le même serment selon la forme ci-dessus prescrite, de souscrire le formulaire entre les mains, soit du même commissaire et visiteur apostolique qui sera alors sur les lieux, soit des évêques et vicaires apostoliques; comme aussi d'exiger respectivement de leurs sujets la prestation du même serment, et d'envoyer au plus tôt des copies authentiques à leurs supérieurs généraux, qui seront obligés de les présenter sans délai à la congrégation des cardinaux du Saint-Office.

Ordonnant que cette constitution, avec tout ce qu'elle contient (quand même ceux dont on a parlé et tous autres, quels qu'ils puissent être, qui ont ou qui prétendent avoir, de quelque manière que ce soit, intérêt dans les décisions que nous venons de rapporter, de quelque état, degré, ordre, prééminence et dignité qu'ils soient, ou tels que d'ailleurs ils méritent une mention spéciale et personnelle, n'y auroient pas consenti, et qu'ils n'auroient été ni appelés, ni cités, ni entendus; et que les causes pour lesquelles la présente constitution est émanée n'auroient pas été suffisamment déduites, vérifiées et justifiées; ou pour quelque autre cause que ce soit, quoiqu'elle fût même juridique et privilégiée; ou sous quelque couleur et quelque prétexte que ce puisse être; ou pour quelque chef, même compris dans le corps du droit, qu'on pût alléguer, comme seroit le chef d'une énorme, très-énorme et totale lésion), ne soit jamais taxée d'aucun vice de subreption ou d'obreption, ou de nullité, ni de défaut d'intention de notre part, ni de défaut de consentement des parties intéressées, non plus que d'aucun autre défaut, quelque grand qu'il soit, quand même il seroit substantiel, et qu'on n'y

auroit ni pensé ni pu penser, quoiqu'il exigeât qu'on en fît une mention expresse. Ordonnant aussi que la présente constitution ne soit ni attaquée, ni affoiblie, ni invalidée, ni rétractée, ni mise en jugement ou rappelée aux termes de droit, et qu'on ne tende ou obtienne aucun moyen de se pourvoir contre elle par la voie qu'on appelle d'*ouverture de bouche, et de restitution en entier;* ou qu'on n'ait recours à quelque autre moyen que ce puisse être, de droit, de fait, ou de grâce, ou qu'il ne soit permis à personne, après avoir obtenu du Saint-Siége ce moyen qui auroit été accordé par le propre mouvement, science et pleine puissance apostolique, d'en user et de s'en aider en nulle manière, soit en jugement, soit hors de jugement, en sorte que cette constitution ait toujours sa stabilité, sa validité et toute sa force, pour le temps présent et à venir, et qu'elle sortisse et ait son plein et entier effet; nonobstant tous les défauts de droit ou de fait qu'on pourroit lui opposer et lui objecter, de quelque manière et pour quelque cause que ce puisse être, sous prétexte même de quelques priviléges que ce soient qu'on eût obtenus du Saint-Siége, à l'effet d'empêcher ou de retarder l'exécution qu'elle doit avoir : voulant qu'elle soit inviolablement et immuablement observée par ceux qu'elle regarde et qu'elle regardera dans tous les temps à venir, sans qu'on puisse avoir aucun égard à tous et chacun des empêchemens qu'on a apportés jusqu'ici, ou qu'on pourroit apporter dans la suite en quelque manière que ce soit, qui doivent tous être absolument et entièrement rejetés. C'est ainsi, et non autrement, qu'à l'égard de ce qui est décidé ici, nous ordonnons qu'il soit jugé et prononcé définitivement par tous juges, tant ordinaires que délégués, même par nos auditeurs du palais apostolique, et par les cardinaux de la sainte Église romaine, même par les légats *à latere,* les nonces du Saint-Siége, et tous autres de quelque préé-

minence qu'ils soient, et de quelque autorité qu'ils jouissent à présent et à l'avenir; leur ôtant à tous et à chacun d'eux toute sorte de pouvoir et de faculté de juger et d'interpréter autrement; et s'il arrive que quelqu'un d'entre eux, avec connoissance ou par ignorance, ose entreprendre quelque chose de contraire à ce que nous venons de régler, nous déclarons son jugement nul et de nul effet.

Nonobstant ce qui vient d'être dit, et en tant que besoin seroit; nonobstant notre règle et celle de la chancellerie apostolique, *de ne point ôter un droit acquis*, et autres constitutions et ordonnances apostoliques, générales ou spéciales, ou celles qui auroient été faites dans des conciles universels ou provinciaux, ou dans des assemblées synodales, et celles encore de tous les ordres, congrégations, instituts et sociétés, même la société de Jésus, et de quelques Églises que ce puisse être; et autres statuts, même confirmés par serment, par autorité apostolique, ou de quelque autre manière que ce soit, coutumes et prescriptions, quelque anciennes et immémoriales qu'elles soient, priviléges, indults, et lettres apostoliques accordées par le Saint-Siége aux ordres, congrégations, instituts, sociétés, même à celle de Jésus, et aux Églises dont nous avons parlé, ou à telles autres personnes que ce soit, quelque élevées et quelque dignes qu'elles puissent être que le Saint-Siége en fasse une mention très-spéciale; accordées, dis-je, pour quelque cause que ce soit, même par voie de contrat et de récompense, sous quelque teneur ou forme de paroles que ces concessions soient conçues, et quelques clauses qu'elles renferment, fussent-elles dérogatoires des dérogatoires, et autres plus efficaces et très-efficaces, et insolites, ou inusitées, et irritantes; et autres décrets semblables, donnés même par le propre mouvement, science et pleine puissance, ou à l'instance de quelques personnes que ce soit, même distinguées par la

dignité impériale, royale, ou autre quelle qu'elle puisse être, séculière ou ecclésiastique ; ou à leur considération, ou de quelque autre manière que ce soit, dès que ces concessions se trouveroient contraires à ce qui est ordonné et établi par notre présente constitution, quand même elles auroient été rendues, faites, plusieurs fois réitérées, et approuvées, confirmées et renouvelées à un très-grand nombre de reprises ; à toutes lesquelles choses, et à chacune d'elles, quoique pour y déroger suffisamment, et à tout ce qu'elles contiennent, il fût nécessaire d'en faire une mention spéciale, spécifique, expresse, et individuelle, et de mot à mot, et non par des clauses générales équivalentes, ou de se servir de quelque forme singulière et recherchée ; tenant ces sortes de clauses pour pleinement et suffisamment exprimées et insérées dans la présente constitution, de même que si elles y étoient exprimées et insérées en effet, mot pour mot, sans qu'il y eût rien d'omis, et dans la même forme qu'elles ont en elles-mêmes : nous y dérogeons spécialement et expressément, et voulons qu'il y soit dérogé, ainsi qu'à toutes les autres choses contraires quelles qu'elles soient, pour l'effet des présentes, et pour cette fois seulement ; consentant d'ailleurs qu'elles demeurent dans leur force et dans leur vigueur.

Voici le formulaire du serment qui, comme on l'a dit, doit être fait.

Je N... missionnaire envoyé a la Chine (ou destiné pour la Chine) ou au royaume N... ou la province N... par le Saint-Siége (ou par mes supérieurs, suivant les pouvoirs que le Saint-Siége leur a accordés), obéirai pleinement et fidèlement au précepte et commandement apostolique touchant les cultes et cérémonies de la Chine, renfermé dans la constitution que N. S. P. le pape Clément XI a faite sur ce sujet, ou la forme du présent serment est prescrite, et a moi par-

FAITEMENT CONNU PAR LA LECTURE QUE J'AI FAITE EN ENTIER DE LA MÊME CONSTITUTION, ET L'OBSERVERAI EXACTEMENT, ABSOLUMENT ET INVIOLABLEMENT, ET L'ACCOMPLIRAI SANS AUCUNE TERGIVERSATION. QUE SI EN QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT (CE QU'A DIEU NE PLAISE) J'Y CONTREVIENS, TOUTES LES FOIS QUE CELA ARRIVERA, JE ME RECONNOIS ET ME DÉCLARE SUJET AUX PEINES PORTÉES PAR LA MÊME CONSTITUTION. JE LE PROMETS, JE LE VOUE, ET JE LE JURE DE LA SORTE EN TOUCHANT LES SAINTS ÉVANGILES. QU'AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE ET CES SAINTS ÉVANGILES. JE N... DE MA PROPRE MAIN.

Au reste, nous voulons et ordonnons expressément que cette présente constitution, ou les copies qui en seront faites, même celles qui seront imprimées, soient notifiées et intimées à tous les supérieurs généraux et procureurs généraux, et à chacun d'eux des ordres ci-dessus nommés, des congrégations, des instituts et des sociétés, même de celle de JÉSUS, afin que ces supérieurs et procureurs, tant en leur nom qu'au nom de leurs sujets et inférieurs, respectivement promettent d'exécuter et d'observer la même constitution, et donnent par écrit acte de leur promesse, et qu'ils envoient le plus promptement possible qu'il se pourra, par plusieurs voies, ces copies à leurs sujets ou inférieurs, qui sont ou seront dans la Chine et dans les autres royaumes et provinces dont il a été fait mention, en leur enjoignant très-étroitement d'exécuter et d'observer pleinement, entièrement, véritablement, réellement et effectivement en toutes choses, sans manquer à aucune, cette constitution et tout ce qu'elle renferme. Et parce qu'il seroit difficile d'exhiber et de publier partout des originaux de cette constitution, nous voulons et ordonnons semblablement qu'on ajoute en tous lieux, tant en jugement que hors de jugement, la même foi aux copies, même imprimées, qui en auront été faites, et qui auront été souscrites de la main de quelque notaire public, et scellées du sceau de quelque personne cons-

tituée en dignité ecclésiastique, qu'on auroit pour l'original de la même constitution, s'il étoit exhibé et montré. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le dix-neuvième jour de mars 1715, de notre pontificat l'année 15.

En 1744, le pape Benoît XIV publia la bulle *Omnium sollicitudinum*. Le souverain pontife déclare qu'il a reçu le témoignage de l'obéissance des missionnaires aux décrets de son prédécesseur; ainsi, qu'il ne lui reste autre chose à faire que de répondre aux demandes que quelques missionnaires avoient adressées au Saint-Siége; qu'il a tout sujet d'espérer que ses réponses mettront fin pour toujours à des disputes qui ont nui pendant si long-temps aux travaux de tant d'excellens ouvriers, en rendant inutiles les sueurs et le sang dont ils avoient arrosé ces contrées.

Cette bulle eut tout l'effet que s'en promettoit Benoît XIV; et depuis cette époque, la paix et l'harmonie qui n'ont pas cessé de régner entre tous les missionnaires des différens ordres, sont une des causes principales des succès qui ont couronné leurs travaux évangéliques.

FIN DU PREMIER VOLUME ET DE LA PREMIÈRE PARTIE DES MISSIONS DE LA CHINE.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME (1).

Pages.

AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE-ÉDITEUR sur cette seconde édition. . . . . j

DISCOURS PRÉLIMINAIRE de cette seconde édition. . iij

NOTICE HIST. SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES. . xvij

ACTES DES ROIS DE FRANCE, concernant les missions étrangères. . . . . xxxvij

ARRÊT DU CONSEIL DU ROI, du 27 mars 1647, portant réglement des affaires de la Nouvelle-France (Canada), et affectation aux missions de ce pays d'une somme de 5,000 fr. par an. . . . . *ibid.*

ÉDIT (1er), de juillet 1651, portant concession de divers droits aux missionnaires de la Nouvelle-France. . . . . xlij

ÉDIT (2e), de juillet 1651, portant octroi de terres aux sauvages convertis de la Nouvelle-France. xliv

LETTRES-PATENTES, de juillet 1663, portant établissement du séminaire général des missions étrangères, à Paris. . xlvij

LETTRES-PATENTES, d'avril 1676, portant union du séminaire de Québec au séminaire général de Paris. . . . . lj

LETTRES-PATENTES, de mai 1775, portant réglement pour le séminaire général des missions étrangères. lv

(1) Dans les tables de cet ouvrage, nous ne nous sommes pas contentés d'indiquer les *titres* et *sous-titres* des chapitres dont se compose chaque volume; nous avons indiqué encore les *traits et les faits les plus saillans des tableaux des pays de mission et des Lettres des missionnaires.*

Dans les collections des Lettres Édifiantes qui ont précédé celle-ci, ces Lettres ne sont indiquées aux tables des chapitres que par leur date et le nom de leur auteur. D'après notre système de table, on connoîtra encore les différens sujets traités dans chaque Lettre formant un chapitre.

Nous ne nous faisons pas un mérite de cette innovation, qui facilitera la recherche des objets sur lesquels on voudra revenir, regardant toute amélioration dans le travail de cette seconde édition comme l'accomplissement d'un devoir envers nos lecteurs.

Pages.

DÉCRET, du 27 mai 1804 (7 prairial an 12), portant rétablissement des missions étrangères. . . . . lxij

DÉCRET, du 23 mars 1805 (2 germinal an 13), portant restitution des biens des missions étrangères. . . . . lxiij

DÉCRET, du 28 mars 1805 (7 germinal an 13), portant attribution des établissemens de mission à la grande aumônerie. . . . . *ibid.*

DÉCRET, du 26 septembre 1809, portant suppression de toutes les congrégations de missionnaires. lxiv

ORDONNANCE, du 2 mars 1815, portant rétablissement des missions étrangères. . . . . *ibid.*

ORDONNANCE, du 3 février 1816, portant rétablissement des missions de Saint-Lazare et du Saint-Esprit. lxv

ORDONNANCE, du 22 août 1823, portant autorisation d'un petit séminaire de la congrégation du Saint-Esprit. . . *ibid.*

ORDONNANCE, du 15 octobre 1823, portant confirmation du réglement contenu aux lettres-patentes de mai 1775. lxvi

MÉMOIRE POUR LES ÉTUDES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, par l'abbé de Fleury. . . . . lxvij

GRAMMAIRE. . . . . lxviij

HUMANITÉ. lxix

PHILOSOPHIE. lxxi

MORALE. . . . . lxxvij

PHYSIQUE. lxxix

THÉOLOGIE. . . . . lxxxj

THÉOLOGIE-MORALE. lxxxiv

HISTOIRE. . . . . lxxxvj

SI TOUTES LES RELIGIONS SONT BONNES ? lxxxix

IL NE FAUT PAS RAISONNER SUR LA RELIGION. xcv

MÉTHODE D'INSTRUCTION. civ

LES BIENS ET LES MAUX SUIVENT LE MÉRITE. cix

DES AMES DES BÊTES. . . . . cxij

DE LA DESTINÉE ET DE LA LIBERTÉ. . . . . cxviij

MISSIONS DE LA CHINE.

CHINE. 1

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DE LA CHINE. 3

Influence du climat sur les Chinois. 4

Pages.
Portrait et habillement des Chinois. 6
Nourriture et repas. 9
Population de la Chine. 10
Impôts et revenus. 11
Productions de la terre, végétaux et minéraux. 12
PROVINCES ET PRINCIPALES VILLES DE LA CHINE. 14
Province de Pet-tcheli. . . . . *ib.*
Ville de Pékin, capitale de la Chine. 15
Province de Schan-ton, patrie de Confucius. 22
Province de Kian-nan. . . . . *ib.*
Ville de Nankin, ancienne capitale de la Chine. . . . . *ib.*
Province de Tche-tkien. 24
Province de Fo-tkien. 25
Province et ville de Canton. . . . . *ib.*
Macao, ville portugaise. 27
Province de Kan-si 28
Province de Hou-quan . . . . . *ib.*
Province de Ho-nan. 29
Province de Schon-si . . . . . *ib.*
Province de Schen-si . . . . . *ib.*
Province de Se-tchuen 30
Province de Koei-tcheou 31
Province de Quan-si . . . . . *ib.*
Province de Yun-nan, pays des Lo-los . . . . . *ib.*
Iles chinoises 32
TABLEAU POLITIQUE DE LA CHINE. 33
GOUVERNEMENT DE LA CHINE. . . . . *ib.*
Gouvernement patriarcal; régime féodal; gouvernement monarchique . . . . . *ib.*
Grands tribunaux chargés de l'action du gouvernement. . . 34
Pouvoirs législatif et judiciaire réunis dans la personne de l'empereur. 35
Responsabilité des grands fonctionnaires. 36
Tartares, esclaves de l'empereur 37
Principes de la souveraineté à la Chine. 38
Examen de cette question : si le gouvernement de la Chine est despotique ? 42
Inviolabilité du souverain 44
Cérémonial de la cour 45

Pages.
Devoirs de l'empereur envers le peuple 46
Pensées de *Tong-Tchong* sur le gouvernement 47
MANDARINS. 48
Leurs rangs et fonctions . . . . . *ib.*
Mandarins de robe et d'épée 50
Tribunaux de mandarins 51
Mandarins de printemps, d'été, d'automne et d'hiver. . . . 52
Droits et priviléges des mandarins 53
Qualités pour arriver au mandarinat 55
Mandarins responsables des fautes du peuple ; leurs devoirs envers lui. 56
Publicité donnée aux actes des mandarins. 57
Motifs qui font ambitionner le mandarinat 58
LETTRÉS. 59
Leurs rangs et leurs fonctions dans l'État. . . . . *ib.*
Degrés qu'ils ont à prendre dans les écoles. 60
Collége impérial des lettrés ; ses travaux littéraires et scientifiques 61
Exhortations publiques. 63
École de mathématiques de Pékin ; ses travaux astronomiques. 64
Disputes littéraires à la Chine ; liberté de penser et d'écrire. . 65
Gazette de la cour. 69
Idées que les philosophes européens ont voulu donner des principes religieux des lettrés. 70
Honneurs dont jouissent les lettrés. 72
CENSEURS DE L'EMPIRE. 73
Antiquité du tribunal des censeurs et ses attributions. . . . *ib.*
Placets (remontrances) présentés à l'empereur Kouang-Stong. 75
Peines contre l'indiscrétion des censeurs. 80
Confession quinquenniale. 81
Tribunal de censure domestique dans chaque famille. . . . *ib.*
Style des remontrances des censeurs. 83
Courage des censeurs dans l'exercice de leurs fonctions. . . 85
Déférence de la part de l'empereur pour les censeurs. . . . 86
ÉTABLISSEMENS POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE. 89
L'empereur premier instituteur de l'empire. . . . . *ib.*
Surveillance et administration des écoles et colléges. 90
Description du collége impérial. 9
Plan d'éducation pour les divers établissemens d'instruction. 92

Pages.

TABLEAUX RELIGIEUX DE LA CHINE. 94
CONFUCIUS. . . . . *ib.*
Son vrai nom, sa famille, etc. . . . . *ib.*
Sa lutte contre les philosophes de son temps. 95
Succès de sa doctrine et honneurs dont il jouit. 96
Pélerinage annuel ; temples et culte de Confucius. 97
Portrait de Confucius par un de ses disciples. 101
DOCTRINE ET MORALE DE CONFUCIUS. 103
RELIGION NATIONALE DES CHINOIS. 122
SYSTÈME ET DOGMES RELIGIEUX. 123
Culte et cérémonies publiques. 125
CULTE PARTICULIER RENDU AUX ESPRITS ET AUX ANCÊTRES. . 132
Piété filiale et *salles des ancêtres*. 135
TRIBUNAL DES RITES. 137
Cérémonial pour les mariages. 140
Cérémonial des devoirs rendus par l'empereur à l'impératrice mère le premier jour de l'an. 142
Maximes de piété filiale enseignées et pratiquées à la Chine. . 147
Lois sur les devoirs des enfans, et sur les droits des pères. . 157
Principes de morale du philosophe *Te-Sieou*. 163
DES SECTES RELIGIEUSES A LA CHINE. 166
BONZES ET LAMAS. . . . . *ib.*
Idoles chinoises ; culte de ces idoles. 168
Couvens et bibliothèques des bonzes. 169
SECTE DE FO OU FOÉ. 171
Doctrine et culte de Foé. 172
Placet contre la secte. 173
Anecdote du *doigt* de Foé. 175
Protection accordée au culte de Foé. 177
Description d'un de ses temples. 178
Entrevue du *grand lama* avec l'empereur de la Chine. . . . 180
Immortalité du *grand lama;* anecdote à ce sujet. 184
SECTE DE TAO-TSÉE. 186
Doctrine de cette secte sur l'âme. 187
Rapports des esprits : les *chen* et les *kouei* avec les hommes. . 188
Chimie des bonzes Tao-Tsée ; breuvage d'immortalité. . . 192
Rapports entre les *Tao-Tsée chinois* et les *illuminés* d'Europe, entre le *cong-fou* et le *magnétisme*. 193
Superstitions chinoises sur les élémens, les astres, etc. . . . 197
Bons et mauvais jours. 201

Pages.

Rapports entre les superstitions des sectaires de Tao-Tsée et les doctrines de Confucius sur Dieu, sur l'âme, sur les esprits, etc. 206
Rapports entre les doctrines de Confucius et celles des Grecs et des Romains. 208
Rapports entre les fausses doctrines des anciens philosophes et les systèmes des *illuminés* d'Europe, et histoire de *Gasner*. 210
Anabaptistes, visionnaires, camisards et convulsionnaires. . 220
Philosophisme moderne. 222
Recours nécessaires à la révélation et à une règle certaine d'interprétation contre toutes les sectes religieuses et philosophiques. 225
Religion de Confucius corrompue par les doctrines et les superstitions des sectes de *Foé* et *Tao-Tsée*. 228
Sectes de mahométans et de juifs à la Chine. 232

TABLEAU LITTÉRAIRE DE LA CHINE. 235

De l'histoire en particulier. . . . . *ib.*
Des divers genres de littérature. 237
Règles de l'Éloquence chinoise. 239
Art poétique. 244
Morceaux choisis de poésie chinoise. . . . . .
Plaintes d'une épouse légitime répudiée. 247
La jeune veuve. 248
Sur une calamité publique. . . . . *ib.*
Le fils affligé. 249
Le frère. 250
Vaudeville sur l'appartement des femmes 251
Le laboureur. 253
La tranquillité. 256
Adieu aux livres 257
Le vin. 258
L'ancien ministre. 259
Hymne en l'honneur des ancêtres. 261
Le même hymne en vers chinois. 264
Pensées tirées du testament de Yang-Tchi a ses enfans. 265
Chant funèbre d'un sage. 267
Chant funèbre d'une fille. 268
Plaintes d'une femme. 269

Pages.
LA BERGÈRE. 273
LE TIGRE. 274
LOUANGES DE OUEN-OUANG. 276
AVERTISSEMENT DE L'EMPEREUR KANG A SON FRÈRE, en lui donnant l'investiture d'une principauté. . . . . *ib.*
DIALOGUE ENTRE UN VIEILLARD ET L'EMPEREUR YAO, faisant la visite de l'empire. 281
L'INDÉPENDANCE. 282
A UN EMPEREUR. . . . . *ib.*
DERNIÈRES PAROLES D'UN EMPEREUR (TAY-TSOUNG) A SON SUCCESSEUR, et anecdote de sa vie. . . . . *ib.*
MALADIE ET MORT DE L'EMPEREUR VOU-VAM. 286
DES CHANTEURS, DES COMÉDIENS ET DU THÉATRE EN CHINE. . 288
CÉRÉMONIE DE L'OUVERTURE DES LABOURS. 296
TABLEAU HIST. DU CHRISTIANISME A LA CHINE. 300
Divers monumens de l'antiquité du christianisme à la Chine. *ib.*
Ambassade envoyée en Chine par le pape en 1246. 303
Autre ambassade envoyée par saint Louis. 304
Voyage de Marc-Paul, Hayton et Mandeville. 305
Rapports de commerce entre les Portugais et les Chinois. . . 306
Saint François Xavier. 307
Mission du père Ricci. 308
Sa mort, son portrait, sa carte de la Chine et ses écrits. . . 317
Le ministre *Siu*, lettré chinois, auteur d'ouvrages en faveur de la religion chrétienne. 319
Epîtres et évangiles, etc., traduits en chinois. 320
Recours des empereurs *Tien-ki* aux missionnaires, contre les Tartares. 321
Faveur du père *Schall* auprès des empereurs *Chun-chi*; sa disgrâce. 322
Rappel des missionnaires. 323
Protection accordée à la religion par l'empereur *Chang-hi*. . 324
Succès du père Ferdinand Verbiest. 325
Dispute dans l'Église de la Chine sur les cérémonies chinoises. 326
Examen de la doctrine de Confucius, par le père Longobardi, à l'occasion de cette dispute. 328
Intervention de Rome; décret du pape Innocent X. 329
Lutte entre les dominicains et les jésuites auprès du Saint-Siége. 330
Décision du père Maigrot, missionnaire françois en Chine, chargé d'informer et de prononcer. 332

Pages.
Le séminaire des missions étrangères, la Sorbonne et Port-Royal interviennent. 333
Le cardinal de Tournon, légat du pape en Chine. 334
Déclaration de l'empereur de la Chine sur les cérémonies chinoises. 336
Renvoi des missionnaires et du cardinal de Tournon. 339
Légation de Mezza-Barba, patriarche d'Alexandrie. 341
Apologie des missionnaires. 342
Mort de l'empereur Kang-Hi; persécution des chrétiens. . . 347
MÉMORIAL DE CE QUI S'EST PASSÉ A PÉKIN, dans le séjour du cardinal de Tournon, par le père Thomas. 349
CONSTITUTION DE N. S. P. LE PAPE AU SUJET DES CÉRÉMONIES CHINOISES. 358

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.